BIOGRAPHIE

DE

TARN-ET-GARONNE.

ÉTUDES

HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DE M. LE PRÉFET ET DU CONSEIL GÉNÉRAL,

PAR E. FORESTIÉ NEVEU,

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS ÉCRIVAINS.

PREMIÈRE SÉRIE.

MONTAUBAN,

IMPRIMERIE FORESTIÉ NEVEU, RUE DU VIEUX-PALAIS, 23.

1860.

Digitized by Google

Offert à M. Ernest de la Bibl. impériale
le 11 Juill. 1870

BIOGRAPHIE

DE

TARN-ET-GARONNE.

PREMIÈRE SÉRIE.

Digitized by Google

Cet Ouvrage est en Vente :

A Paris, chez Aug. AUBRY, libraire, rue Dauphine, 16.
— CLAUDIN, id., rue d'Anjou-Dauphine, 12.
— DUMOULIN, id., quai des Augustins, 15.
— TECHENER, id., place du Louvre, 20.
— VALLIN (Comptoir de la Librairie de province), r. Jacob, 30

A Montauban, chez l'Éditeur, rue du Vieux-Palais, 23, et dans les principales Librairies.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DE

TARN-ET-GARONNE.

ÉTUDES

HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DE M. LE PRÉFET ET DU CONSEIL GÉNÉRAL,

PAR E. FORESTIÉ NEVEU,

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS ÉCRIVAINS.

PREMIÈRE SÉRIE.

MONTAUBAN,

IMPRIMERIE FORESTIÉ NEVEU, RUE DU VIEUX-PALAIS, 23.

1860.

Digitized by Google

DC611
T188F67

Le Cte Benoît de Guibert,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL,

GOUVERNEUR DES INVALIDES, GRAND'CROIX DE SAINT-LOUIS.

La gloire des grands hommes, dit Larochefoucauld, se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se sont servis pour l'acquérir. Guidé par cette maxime si vraie, nous allons, dans le premier article de la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, retracer la vie d'un illustre Montalbanais, qui, par son seul mérite, parvint à une des positions les plus élevées.

Benoît de Guibert[1], né à Montauban le 23 mars 1715, appartenait à une famille ancienne dans nos contrées, où elle avait fourni une longue suite de consuls et de magistrats, et dans laquelle les traditions d'honneur et de probité se transmettaient comme le plus précieux héritage[2]. Il était fils de messire Jean Guibert, conseiller du roi et garde des sceaux en la chancellerie près la cour des Aides; sa mère, Antoinette Saux de Peyrille, avait un frère, le chevalier de Peyrille, brigadier et lieutenant-colonel de royal-vaisseaux. Les services que ce brave militaire, tué au siége de Lintz, avait rendus à sa patrie furent une puissante recommandation pour son jeune neveu : aussi Benoît de Guibert entra, dès

[1] Contrairement à son acte de naissance, qui lui donne les prénoms de Jean-Benoît, Guibert prenait ceux de Charles-Benoît. Quelques membres de sa famille ont écrit leur nom avec un *y*, d'autres avec deux *b*.

[2] Nos annales ont conservé le souvenir de l'avocat Arnaud Guybert, dont le sang-froid préserva notre cité des horreurs du pillage. Le 24 mai 1562, à l'approche de Montluc, les Montalbanais désertaient leur cité; déjà les sentinelles avaient signalé sa cavalerie qui arrivait à bride abattue du côté de l'évêché (du Moustier) : « Ce néantmoins n'y ayant en toute la ville ni aucune garde assise, ni pièce d'artillerie chargée, ains

Digitized by Google

l'âge de 16 ans, dans la compagnie des cadets[1] gentilshommes établie à Metz. Il en sortit sous-lieutenant dans le régiment d'Auvergne-infanterie; mais c'est là le seul avantage qu'il dut à sa naissance. Son intelligence, secondée par une éducation solide, lui fit obtenir successivement tous ses grades dans les guerres d'Italie, de Bohême et de Corse.

Guibert avait 28 ou 29 ans[2] lorsqu'il reçut le brevet de major dans le même régiment, chose inouïe à cette époque, surtout dans un corps aussi ancien, et alors que, pendant l'absence fréquente du colonel en temps de paix, toute la responsabilité de l'instruction et de l'administration reposait sur l'officier chargé de ces importantes fonctions.

Dans le cours de la guerre de Flandre, le jeune major ne cessa de se faire remarquer par plusieurs actions d'éclat. Ainsi, à la bataille de Dettingen (1743), il prit seul, sous le feu de l'ennemi, une pièce de canon que les chevaux avaient emportée à cent pas de la ligne anglaise; au siége d'Hulst (1744), dans la Flandre hollandaise, sa bravoure fut récompensée par le grade de lieutenant-colonel.

Citons encore un trait consigné dans les *Fastes de la Nation française*. A la bataille de Raucoux (11 octobre 1746), trois colonnes marchaient pour s'emparer de ce village : celle de droite était formée de la brigade de Navarre; celle

tout estant en terrible désordre, tout estoit perdu, et fust entré l'ennemi sans aucune difficulté, sans une particulière assistance de Dieu se servant d'un des habitans nommé Arnaud Guybert, advocat, lequel se trouvant seul et sans armes sur la muraille près la porte..., se mit à crier tant qu'il peut : *Canonniers, il est temps de tirer !* Or n'y avoit-il là aucun canonnier; mais ceux qui ouyrent ceste voix, pensans que ce fust à bon escient, tournèrent bride. » — Théod. de Bèze, *Hist. des Églises réformées de France*, édition de 1580, tom. III, p. 77.

[1] Son frère aîné, Jacques Guibert, devint conseiller au Sénéchal. — Sa sœur épousa le président Daliès de Caumont.

[2] En 1738, d'après la *Carte du militaire*, il était aide-major du 2e bataillon; en 1743, on lui donnait le titre de capitaine dans l'acte de naissance de son fils. (Voir ci-après, p. 9.)

Digitized by Google

de gauche, de la brigade d'Auvergne; et la troisième, de six bataillons. Un feu violent battait la tête de ces colonnes : une d'elles plia. Benoît Guibert, qui commandait les grenadiers d'Auvergne, voit leurs yeux se porter sur ce dangereux exemple : *Regardez à droite,* leur cria-t-il, *Navarre arrive avant vous!* Et il s'élance le premier dans les haies du village, suivi de la brigade d'Auvergne qu'il entraîne par ses paroles et par son élan. La position est enlevée à la baïonnette, et notre brave concitoyen, faisant lui-même prisonnier un colonel ennemi [1], sous les yeux de l'illustre maréchal de Saxe, contribue puissamment au gain de la bataille.

Benoît de Guibert, qui était marié depuis 1736 à Suzanne Rivail, originaire du Dauphiné, rentra en France à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), et vint auprès de sa famille réunie à Montauban. Sa vie fut peu active pendant huit ou neuf ans; sauf quelques rares et courtes apparitions auprès de son régiment, il partagea son temps entre l'éducation de ses enfants et la direction de son domaine de Fonneuve.

Dès que la guerre de Sept-Ans fut déclarée (1756), il partit pour l'Allemagne en qualité de major-général des troupes commandées par le duc Victor de Broglie. Ce corps d'armée, après avoir pris une part glorieuse à la bataille d'Hastembeck, gagnée sur les Anglais le 26 juillet 1757 par le maréchal d'Estrées, passa sous les ordres de son successeur, le prince de Soubise. C'était peu de jours avant la funeste journée de Rosbach (5 novembre), dont le duc de Broglie ne put conjurer la perte, malgré une charge des plus brillantes à la tête de dix-huit escadrons. 3,000 Français restèrent sur le champ de bataille, et 7,000 tombèrent entre les mains des Prussiens : au nombre de ces derniers était le major-général Guibert. Le grand Frédéric, qui le connaissait de réputation, le retint dix-huit mois prisonnier à Berlin, refusant toute

[1] Le dessin qui rappelle ce beau fait d'armes est signé Lafitte, et gravé par Couché fils.

Digitized by Google

proposition d'échange. Il ne se doutait pas qu'en privant la France de l'épée d'un brave, il donnait à cet officier le moyen d'étudier cette organisation, cette tactique qui seule faisait sa force. Guibert comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de ses observations, et l'espoir d'être ainsi utile à sa patrie adoucit un peu l'amertume de sa captivité.

La victoire de Berghen (12 avril 1759), remportée par le duc de Broglie, lui rendit enfin la liberté; il reprit aussitôt ses fonctions auprès de ce général. Dans ce poste si difficile il sut se concilier en même temps l'amour des soldats et l'estime des officiers. Et n'est-ce pas un honneur pour notre concitoyen d'avoir eu sous ses ordres le chevalier d'Assas, dont l'héroïque dévouement à l'affaire de Clostercamp (1760) sera transmis à la postérité la plus reculée par ces mots : *A moi, Auvergne !* — Au passage du Weser, il eut son cheval tué par un boulet, et ne fut sauvé que par l'énergie de son fils.

La paix de Paris (10 février 1763) mit fin à cette guerre de Sept-Ans, qui avait épuisé les forces et les ressources de plusieurs nations; et Guibert put rentrer dans ses foyers. Depuis le 20 février 1761 il était brigadier d'infanterie.

Vers 1765, le duc de Choiseul, ministre de la guerre et de la marine, comprenant la nécessité d'avoir des ordonnances pour le service des places et de campagne, livré jusqu'alors à la routine et au bon plaisir, appela Benoît Guibert auprès de sa personne. Cette mission était honorable : il s'agissait de tout un système à créer, et il fallait une intelligence étendue et une grande expérience de la guerre pour mener à bonne fin une telle entreprise. Le choix du ministre fut pleinement justifié par le travail que lui présenta notre concitoyen. Pour le récompenser, le roi lui donna la croix de commandeur dans l'ordre militaire de Saint-Louis, le 1er septembre 1766; quelques mois après, le 16 avril 1767, il l'éleva au grade de maréchal-de-camp. L'ordonnance du 1er mars 1768, qui avait été préparée par ses travaux, est restée en vigueur pour tout ce qu'elle renfermait de plus important.

Digitized by Google

Quoique Guibert eût honorablement gagné et obtenu ces récompenses, il suivit dans sa retraite le ministre qui, après avoir rétabli la marine et introduit des réformes importantes dans l'armée, fut injustement disgracié en 1770 par Louis XV, parce qu'il avait montré trop de dédain pour Mme Dubarry. Notre compatriote s'éloigna sans regret de cette cour livrée aux intrigues de toute sorte, et reprit la route de Montauban. Il aimait l'agriculture avec passion, et il dirigeait la charrue aussi habilement qu'il maniait l'épée. Nous avons entendu de vieux cultivateurs de Fonneuve raconter les luttes que le *cordon rouge*, c'est ainsi qu'ils le désignaient, avait soutenues plus d'une fois et avec énergie contre leurs méthodes routinières, notamment lorsqu'il voulut introduire dans ses belles propriétés la culture de la parmentière.

Du reste, Benoît Guibert ne courait jamais au-devant des honneurs; et ses amis se virent obligés d'insister plus d'une fois pour qu'il revînt à Paris : « Il faut bien qu'il se montre, écrivait Mlle de Lespinasse ; on ne va point chercher le mérite qui se cache ! »

Le duc de Broglie professait une grande estime pour Guibert, et nous le voyons saisir toutes les occasions de l'avoir auprès de lui. Ainsi, lorsqu'en 1778 ce maréchal fut désigné pour commander le camp formé près de Bayeux, où devait se décider la question vivement controversée de l'*ordre mince* et de l'*ordre profond*, il le prit encore pour major-général. Et nous dirons que, malgré un attachement profond pour son chef, malgré toute sa déférence pour son opinion, il n'hésita pas à se ranger du côté des défenseurs du système de Follard, alors que son protecteur patronait ouvertement les idées de Ménilmontant. Preuve nouvelle que jamais il ne sacrifia ses convictions au désir de flatter ceux qui pouvaient être utiles à sa fortune.

Des sentiments aussi élevés, unis à une rare aptitude pour tout ce qui avait rapport aux questions d'organisation, devaient obtenir une éclatante récompense. En 1782, le maré-

Digitized by Google

chal de Ségur, ministre de la guerre, vint arracher Guibert à sa retraite et le nomma gouverneur et inspecteur des Invalides. Ce choix fut unanimement approuvé. Ici encore ce n'était pas le soldat mais l'administrateur qui avait à justifier la confiance du ministre, en ramenant l'ordre et le bien-être dans ce royal asile. Le nouveau gouverneur se mit donc résolûment à l'œuvre, et on le vit déployer cet esprit d'ordre dont il avait donné tant de preuves [1]. Deux ans n'étaient pas écoulés lorsque Louis XVI, appréciant les heureuses réformes réalisées dans cette importante administration, lui en témoigna hautement toute sa satisfaction en lui conférant le grade de lieutenant-général le 1er janvier 1784. — Le 25 août de la même année, il le nomma grand'croix de Saint-Louis.

Placé à la tête de ses compagnons d'armes, dont il sut bientôt se faire aimer, Guibert semblait n'avoir plus rien à désirer; et néanmoins il y eut pour lui un jour plus beau que tous les autres dans les dernières années de cette vie si calme : c'est celui où, entouré de sa famille, il vint à l'Académie française assister à la réception de son fils. M. de Saint-Lambert, répondant au nouvel académicien, rendit hommage au vieux guerrier par quelques mots flatteurs, auxquels l'assemblée s'associa spontanément.

Ce bonheur ne devait pas être de longue durée. — Le 8 décembre 1786, dans la soirée, le gouverneur des Invalides, qui paraissait jouir de la meilleure santé, fut subitement frappé d'une attaque de goutte au moment où il venait de se coucher. A peine eut-il eu le temps de faire appeler Mme de Guibert et de lui serrer la main une dernière fois.

Les invalides confondirent leur douleur avec celle des enfants de Guibert : comme eux, ils perdaient un père, qui avait su faire le bien sans violence. La veille même, il

[1] Dans la biographie d'Hippolyte Guibert, nous dirons la part qu'il eut à ces réformes. Du reste, les Notices consacrées à ces deux illustres Montalbanais se complètent l'une l'autre, parce que le père et le fils ont été presque toujours mêlés aux mêmes événements.

Digitized by Google

disait au sujet des améliorations introduites dans l'établissement : « Il me faudrait encore deux ans ! » Douloureux pressentiment qui peignait tout son désir de se consacrer au bien-être des braves confiés à sa sollicitude.

Benoît Guibert fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu : chacun se plaisait à mettre en relief son heureux caractère et son mérite. « La nature, dit le *Journal de Paris* du 22 décembre, l'avait doué d'une de ces physionomies rares, dont la noblesse, la bienveillance et la franchise commandent tout à la fois le respect, l'amour et la confiance. »

Le portrait en pied de Guibert [1], placé dans la salle des gouverneurs, justifie les expressions du *Journal de Paris*. « C'est, écrivait naguère un de nos bons amis, c'est un homme d'une belle et fière mine, au regard plein d'intelligence. Sur sa poitrine brillent les insignes de plusieurs ordres. »

Mme de Staël dit que le gouverneur des Invalides était un homme excessivement recommandable par ses travaux et ses vertus militaires ; elle ajoute même qu'il s'occupait de littérature.

En entrant dans l'église des Invalides, on voit adossé au premier pilier de droite un mausolée qui attire les regards par sa simplicité. Il se compose d'un obélisque en marbre au milieu duquel est un trophée en bronze, formé d'un bouclier à tête de Méduse et d'une épée nue, que surmonte une couronne de lauriers.

C'est là que repose Benoît de Guibert.

Cette tombe, monument de la piété filiale, fut brisée pendant la révolution ; mais, par ordre de l'Empereur, elle fut rétablie en 1805.

E. Forestié Neveu.

1 Nous espérons que le musée de Montauban s'enrichira bientôt d'une copie du portrait de Benoît de Guibert, demandée au gouvernement par M. le maire, et d'un buste d'Hippolyte de Guibert, d'après Houdon, qui nous a été personnellement promis par M. le Cte de Villeneuve-Guibert, sénateur.

Digitized by Google

Le Cte Hippolyte de Guibert,

MARÉCHAL-DE-CAMP, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

La position la plus difficile pour un homme qui désire exercer une influence directe sur les institutions de son époque et laisser son nom à la postérité, c'est d'être toujours en avant des idées de son temps : les vœux qu'il formule, les projets qu'il propose, blessent non-seulement ceux de ses contemporains qui profitent des abus contre lesquels il réclame, mais encore ceux qui ne sentent ni la valeur ni la nécessité de ces réformes. Et lorsque les évènements lui ont donné raison, on n'a plus aucun souvenir du citoyen courageux qui usa sa vie à préparer le nouvel ordre de choses.

Tel a été le sort de Guibert.

Dans l'ordre civil, il comprit que les États-Généraux étaient la seule ressource qui *pourrait un jour tout réparer en tout bouleversant*, et il indiqua le régime constitutionnel comme le remède aux maux qu'il déplorait; dans l'ordre militaire, il prouva que la faveur devait céder au mérite, la routine faire place à une tactique raisonnée, et un des premiers il demanda la formation d'une milice citoyenne. Aussi les ouvrages qu'il publia furent-ils prohibés, comme dictés par un esprit inquiet et ambitieux. Mais la postérité ne pouvait ratifier cette injustice et laisser dans l'ombre un homme qui avait donné tant de preuves de perspicacité et de dévouement.

Jacques-Antoine-Hippolyte de Guibert naquit à Montauban en 1743, le 11 novembre [1]. Benoît de Guibert, dont nous venons de raconter la vie si glorieuse, guida lui-même les

[1] Le *Dictionnaire historique* publié par Chaudon et Delandine donne à Guibert le prénom d'Apolline; Mme de Staël le fait naître en 1746, et

Digitized by Google

PRÉFACE.

—

Les études scientifiques entreprises en province n'avaient pas été jusqu'à nos jours suffisamment appréciées; on ne leur attribuait, tout au plus, qu'une utilité locale. Bientôt, nous l'espérons, il n'en sera plus ainsi, car l'exemple vient de haut.

En effet, lorsque le gouvernement a reconnu combien il serait avantageux de posséder une *Carte topographique des Gaules au Ve siècle*, c'est aux Sociétés savantes des départements qu'il a demandé les matériaux indispensables pour l'exécution de ce grand travail. Déjà, en 1856, M. le Ministre de l'instruction publique, dans une circulaire adressée à ses correspondants, « faisait appel à leur zèle et à leurs lumières pour la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France.* » L'an dernier encore, Son Exc. déclarait « que les études de géographie, d'archéologie, de philologie, et un certain nombre de travaux historiques, ne sauraient guère se préparer que sur les lieux mêmes, » et ajoutait qu'à l'avenir, grâce au concours des hommes studieux des départements, le Comité central pourrait être chargé « de publier des études générales sur la géographie historique de la France, sur les anciennes institutions des provinces, leur bibliographie, leurs dialectes, leurs monuments, leur faune et leur flore. »

Les recherches sur l'histoire locale, ainsi que les

Digitized by Google

collections spéciales formées dans nos cités, présentent donc une double utilité : elles ont pour nous un résultat immédiat, et elles préparent pour l'avenir des documents qui permettront d'apprécier, au point de vue général, quelle fut l'importance des évènements secondaires et l'influence des hommes qui les accomplirent, et de mettre en relief les produits naturels du sol ou les richesses littéraires réparties sur tous les points du pays.

En publiant la *Biographie de Tarn-et-Garonne* nous ne faisons donc que devancer le moment où les académies départementales seront nécessairement consultées pour la rédaction d'une Biographie générale de la France : non certes que notre intention soit de contester le mérite des dictionnaires historiques édités jusqu'à ce jour, mais parce que les faits sans nombre indiqués dans ces ouvrages ne sauraient être contrôlés loin des lieux où vécurent les personnages dont on s'est proposé de retracer la vie. De telles investigations ne peuvent être faites que par des hommes qui s'attachent à recueillir les traditions locales, à interroger les documents conservés dans les familles ou dans les archives publiques.

Les difficultés de tout genre que nous avons éprouvées pour la publication de notre Biographie départementale, nous ont permis de reconnaître l'étendue des recherches qu'exigerait un dictionnaire biographique de la France. Et cependant, l'ouvrage dont nous livrons aujourd'hui le premier volume, a été entrepris dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles : depuis plus de vingt ans, en effet, nous travaillons à former une collection bibliographique composée surtout d'écrits intéressant le département de Tarn-et-Garonne ; et cette collection, déjà importante,

Digitized by Google

a été une source féconde, où nous avons puisé des renseignements et des matériaux introuvables ailleurs. Ajoutons que pour la composition de cette Biographie, à laquelle un seul écrivain n'aurait pu suffire, nous avons fait appel à ceux de nos concitoyens qui, par leur goût ou leurs études spéciales, étaient à même de nous prêter un utile concours. Aussi, la plupart des articles qui la composent forment-ils un travail complet, dans lequel chaque personnage a été peint de manière à donner une idée exacte de sa vie et de ses écrits, du siècle où il a vécu et des progrès de la science ou de l'art qu'il a cultivé.

Sans doute, la *Biographie de Tarn-et-Garonne* ne présente ni l'unité de style ni l'unité de vues qui seraient de rigueur dans tout autre genre d'ouvrage; mais on reconnaîtra sans peine que toutes les notices sont rédigées d'après un même plan, quoique chaque écrivain ait conservé son individualité, en gardant pour lui l'entière responsabilité de l'article qu'il a signé, sans prétendre nullement engager ses collaborateurs. Disons encore que ce livre n'est ni une œuvre de parti ni une spéculation, et qu'on n'y trouve l'apologie d'aucun personnage vivant.

Il nous reste à expliquer pourquoi nous n'avons pas suivi l'ordre alphabétique, généralement adopté: d'abord, il nous eût forcé d'attendre, pour le classement, que toutes les notices fussent rédigées; et, ensuite, cet ordre eût nécessité d'inévitables suppléments, car il est impossible de connaître, dès le début, tous les noms qui méritent d'être inscrits dans une Biographie départementale; deux tables imprimées à la fin du volume rendront, d'ailleurs, les recherches très-faciles.

Digitized by Google

Nous ne pouvons encore fixer l'époque où la deuxième et dernière série de ces études sera terminée : cela dépendra beaucoup des écrivains qui voudront bien nous continuer leur collaboration, ou qui, dans la suite, consentiront à nous venir en aide. Cependant, nous avons déjà en main les manuscrits de plusieurs notices, et les documents nécessaires à la rédaction des autres sont à peu près réunis. Quand on veut exécuter une œuvre sérieuse, il ne faut pas compter avec le temps: c'est ainsi que nous avons agi pour le premier volume, et nous devons nous en féliciter.

Puisse notre publication, toute désintéressée, obtenir quelque succès auprès de nos concitoyens : c'est là notre seule ambition. Hâtons-nous de dire que nous sommes déjà récompensé en partie de nos efforts par la sympathie que nous avons trouvée, nous qui pour cela ne possédions aucun titre, auprès des écrivains dont nous réclamions le concours, et auxquels revient le principal mérite de ce livre. Le Conseil général du département, de son côté, nous a accordé un encouragement d'autant plus flatteur, que les membres de cette assemblée ont pu juger notre œuvre avant de prendre leur décision. Aussi allons-nous résolûment continuer la publication de la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, destinée à rectifier bien des erreurs, et surtout à donner une plus juste idée des hommes d'élite qui sont nés ou qui se sont fait remarquer dans notre beau département.

E. FORESTIÉ NEVEU.

Mars 1860.

Digitized by Google

premiers pas de son fils dans la carrière des armes, lui donnant des leçons qui furent toujours des exemples. Nous sommes en 1756 : la France et l'Angleterre vont se trouver en présence pendant la guerre de *Sept-Ans*, guerre longue et sanglante, et rarement favorable à nos armées, livrées aux caprices d'une favorite, alors qu'elles auraient besoin d'un homme de génie à leur tête pour lutter contre le grand Frédéric.

Hippolyte de Guibert est emmené en Allemagne par son père, qui, major-général du duc de Broglie, ne craint pas de lui confier le commandement d'une compagnie de son régiment d'Auvergne, et cet officier encore enfant, car il n'a pas 14 ans, se signale dans plusieurs circonstances, notamment à la bataille de Rosbach (5 novembre 1757). Échappé au désastre de cette journée, où le major Guibert, fait prisonnier, ainsi que nous l'avons dit, eut du moins l'avantage d'étudier auprès du roi de Prusse la tactique de ce grand capitaine, le jeune Hippolyte continua de payer de sa personne pendant la première période de cette guerre. Après la victoire de Berghen (12 avril 1759), il passa dans l'état-major comme aide-de-camp de son père, qui avait été enfin rendu à la liberté; et dès ce moment il montra que s'il avait la bravoure et l'activité, apanages du vrai guerrier, il possédait aussi des dispositions extraordinaires pour l'art militaire, et cet esprit de réflexion réservé à l'âge mûr.

A l'affaire de Filings-Hausen, chargé de porter des ordres pour l'emplacement d'une batterie, il reconnaît, en arrivant

les autres biographes le *douze* novembre 1743. Voici la preuve qu'ils se trompent tous plus ou moins :

« Jacques-Antoine-Hippolyte, fils légitime et naturel de messire Benoît de Guibert, capitaine au régiment d'Auvergne, et de dame Suzanne Rivail, mariés, de notre paroisse, né le *onzième* novembre mil sept cent quarante-trois, fut baptisé le lendemain, etc. » (*Registre de l'église Saint-Jacques*.

La famille Guibert habitait rue d'Élie, dans la maison qu'elle vendit, en avril 1750, à M. Saintgeniès.

Digitized by Google

sur le terrain, que les circonstances, étant changées, exigent des dispositions différentes; il prend alors sur lui de modifier l'ordre qu'il a reçu, commande selon ses propres calculs, et le succès le justifie. C'était le 16 juillet 1761 : Guibert avait 18 ans! Il eut un cheval tué sous lui d'un coup de canon à cartouches, et dans la même campagne, à l'avant-garde du baron Clozen, il en perdit un autre de deux coups de fusil.

A la paix de Paris, Guibert vint à Montauban se reposer de ses fatigues, et employa les années 1763-64 à compléter ses études, malgré le peu d'encouragements que lui donnait son père, dont toute l'ambition, d'après Mme de Staël [1], se bornait à faire de lui un bon officier. « On remarque, dit Voltaire, que presque tous ceux qui se sont fait un nom dans les beaux-arts, les ont cultivés malgré leurs parents, et que la nature a toujours été en eux plus forte que l'éducation [2]. »

A l'âge qu'avait Guibert, on sent de quel prix est l'instruction : « Celle qu'on se donne, écrivit-il lui-même plus tard, a de si grands avantages sur celle qu'on reçoit! on y emploie toutes les forces de sa volonté, on manie son esprit soi-même, on sent par conséquent quand il faut l'appliquer ou le reposer. On sait se créer, mieux qu'aucun instituteur ne pourrait le faire, la méthode la plus sûre pour hâter ses progrès; mais il faut une raison supérieure pour se livrer à l'étude dans un âge où les sens ont tant d'ardeur, où le plaisir est presque le premier besoin, où enfin le présent agit si impérieusement sur nous, qu'il nous empêche de penser à l'avenir [3]. »

Guibert avait d'ailleurs trop d'intelligence pour ne pas com-

[1] Un biographe ayant dit que l'*Éloge de Guibert*, par Mme de Staël, n'avait été publié qu'en partie dans la *Correspondance de Grimm*, tous les autres ont répété cette erreur. Cet éloge a été donné en entier dans les éditions complètes des œuvres de son auteur, Paris, 1821 et 1836; il porte la date de 1789, mais évidemment il n'a pu être écrit qu'après 1790.

[2] *Notice sur la Vie et les Écrits de Molière.*

[3] *Éloge de Catinat*, p. 6.

Digitized by Google

prendre que si, pendant la paix, un militaire peut se distinguer, c'est seulement par des travaux littéraires ou administratifs. Il étudia donc avec ardeur tous les écrivains qui avaient approfondi l'art de la guerre ou la science politique, sans toutefois négliger ceux qui s'étaient consacrés à l'histoire et à la littérature.

En 1765, le jeune officier quitta notre province pour se rendre à Paris, où son éducation et son esprit le firent bientôt admettre dans la société des hommes les plus distingués. C'est alors qu'il commença une histoire des ministres de la guerre depuis Louis XIV; le sujet s'agrandissant sous sa plume, il entreprit l'examen de la constitution militaire depuis la fondation de la monarchie française. Mais ces études ne furent pas poussées au delà du XIe siècle [1].

Vers la même époque, Guibert seconda très-activement son père, que le duc de Choiseul avait chargé de rédiger les ordonnances du service des places et de campagne : il put ainsi étudier notre organisation militaire, dont il connaissait déjà tous les détails lorsqu'un évènement important vint l'appeler à d'autres occupations.

A la suite des guerres civiles qui désolaient la Corse, et de l'impossibilité pour la république de Gênes de garder cette île, le duc de Choiseul obtint un traité de réunion, confirmé par un édit du 15 août 1768; l'année suivante, le comte de Vaux débarquait à la tête de cinquante bataillons et d'une artillerie formidable. Guibert, avide d'instruction, saisit cette occasion de pratiquer la guerre de montagnes, et suivit ce général en qualité d'aide-de-camp. Il s'agissait de réduire des bandes ennemies, que l'impulsion du courage et l'instinct du dévouement rendaient sans doute redoutables, mais qui ne pouvaient résister aux efforts combinés de la valeur et de l'art. Le succès de cette guerre était attaché aux soins de

[1] La préface seule de cet ouvrage a été publiée; on la trouve dans le tome v des *Œuvres militaires de Guibert*.

Digitized by Google

détail, et il fallait conquérir la Corse dans le moins de temps et avec la moindre effusion de sang possibles [1]. En deux mois les Corses virent tous leurs postes enlevés, et le combat de *Ponte-Nuovo* décida de la prise de l'île [2]. Guibert justifia, dans cette brillante affaire, la confiance de son chef, soit en prenant une part essentielle aux principales dispositions, soit en montrant une intrépidité extraordinaire dans l'attaque du pont, sur lequel l'ennemi s'était retranché. Le général de Vaux rendit hautement justice à son aide-de-camp, et lui obtint, à 26 ans [3], la croix de Saint-Louis et le grade de colonel-commandant d'un corps nouvellement levé sous le nom de *Légion Corse,* dont l'organisation lui permit de montrer l'esprit d'ordre et la connaissance des détails qui le distinguaient si particulièrement.

Sans négliger ses devoirs de colonel, Guibert sut trouver le temps nécessaire pour continuer avec une nouvelle ardeur les études qu'il avait entreprises avant la guerre de Corse, et vers 1772 il fit imprimer à l'étranger son *Essai général de*

[1] Voir la *Notice historique sur Guibert*, par Toulongeon, imprimée d'abord séparément en 1802, puis réimprimée en 1803, avec corrections, dans le *Journal de Voyage en Allemagne*, œuvre posthume de notre concitoyen. La plupart des biographes ont puisé leurs renseignements dans cette Étude, très-exacte si on n'oublie pas qu'elle est écrite depuis plus de 50 ans.

[2] Il est un fait digne de remarque, c'est qu'au moment où la Corse perdait son indépendance, et le jour même où l'on célébrait le 1er anniversaire de l'édit de réunion (15 août 1769), naissait dans cette île un enfant qui devait un jour arracher la France aux horreurs de l'anarchie, et devenir le chef d'une dynastie nouvelle.

[3] Tous les biographes sont unanimes pour dire que Guibert reçut le brevet de colonel à 24 ans, ce qui n'est pas exact, car en 1769 il en avait 26. — Le ministre Choiseul, qui le nomma chevalier de Saint-Louis, était cependant très-parcimonieux de cette distinction : « Si je reste en place, disait-il, je veux qu'avant dix ans on se mette à la fenêtre pour voir passer un chevalier de Saint-Louis. »

Digitized by Google

Tactique, précédé d'un Discours sur l'état actuel de la politique et de la science militaire en Europe, avec le plan d'un ouvrage intitulé : LA FRANCE POLITIQUE ET MILITAIRE [1].

Avant de dire l'émotion que produisit cette œuvre capitale, avant de résumer l'opinion des critiques, essayons, par une analyse fidèle et par de nombreuses citations, de donner à nos lecteurs une juste idée de son importance.

Dès la première ligne, l'écrivain laisse percer cet amour de son pays, ce besoin de le servir de sa plume et de son épée qui ne fit que grandir devant les injustices. Guibert dédie l'*Essai de Tactique* à sa PATRIE : « Puisse-t-on un jour, s'écrie-t-il, rendre à ce saint nom de Patrie toute sa signification et son énergie; en faire le cri de la Nation, le ralliement de tout ce qui compose l'État! Puissent à la fois le maître et les sujets, les grands et les petits, s'honorer du titre de citoyens, s'unir, s'appuyer, s'aimer par lui!... Si je m'égare, si j'embrasse quelquefois la chimère du mieux impossible, qu'on me plaigne et qu'on me pardonne... Le délire d'un citoyen qui rêve au bonheur de sa patrie a quelque chose de respectable!..... »

Au début du discours qui précède l'*Essai de Tactique*, discours qui a commencé la réputation de son auteur, Guibert fait l'historique de la politique moderne, qu'il compare à celle des anciens. Le système adopté par les Romains pour étendre leur domination et la consolider, lui paraît infiniment préférable à celui des hommes d'État de son siècle. Le jeune philosophe, se demandant alors quelle est la situation de l'Europe, reconnaît que l'impossibilité où sont les nations de s'agrandir par des conquêtes, provient de ce qu'aucune d'elles n'est *décisivement* supérieure aux autres par ses mœurs et sa constitution; elles sont toutes contenues

[1] A la suite de cette notice nous donnerons, par ordre chronologique, la bibliographie de tous les écrits de Guibert, avec la date de leur publication, l'indication du format, les traductions, etc.

Digitized by Google

dans leur sphère par la faiblesse et la ressemblance de leur gouvernement : « Que peut-il résulter aujourd'hui de nos guerres? Les États n'ont ni trésors ni excédant de population. Leurs dépenses de paix sont déjà au-dessus de leurs recettes. Cependant, on se déclare la guerre, on entre en campagne avec des armées qu'on ne peut ni recruter ni payer. Vainqueur ou vaincu, on s'épuise à peu près également. La masse des dettes nationales s'accroît, le crédit baisse, l'argent manque ; les flottes ne trouvent plus de matelots, ni les armées de soldats. Les ministres, de part et d'autre, sentent qu'il est temps de négocier. La paix se fait. Quelques colonies ou provinces changent de maître. Souvent la source des querelles n'est pas fermée, et chacun reste assis sur ses débris, occupé à payer ses dettes et à aiguiser ses armes ! »

En profond politique, Guibert se pose alors une question qui plus d'une fois a retrouvé son actualité. Qu'arriverait-il si, rompant ce singulier équilibre d'impuissance, un peuple s'élevait en Europe, vigoureux de génie, de moyens et de gouvernement? un peuple qui joignît à des vertus austères, à une milice nationale, un plan fixe d'agrandissement? *On le verrait subjuguer ses voisins et renverser nos faibles constitutions comme l'aquilon plie de frêles roseaux!*

Hâtons-nous de dire pour quelle triste cause cette nouvelle invasion de barbares ne paraissait plus à craindre au siècle dernier. « Ce peuple ne s'élèvera pas, parce qu'il ne reste en Europe aucune nation à la fois puissante et neuve. Elles s'assimilent et se corrompent toutes de proche en proche ; elles ont toutes des gouvernements destructifs de tout sentiment de patriotisme et de vertu ! »

Avant la Révolution, dès que l'Europe était menacée de quelque commotion politique, les yeux se tournaient instinctivement vers la Russie, comme ils s'y tournent encore de nos jours. On n'avait pas oublié le testament de Pierre-le-Grand. — Mais, d'après Guibert, ce n'était plus qu'une vaine

Digitized by Google

menace contre les puissances occidentales, car la décadence avait ausi atteint le colosse du Nord.

Après avoir montré l'impuissance constitutive des États européens, notre compatriote indique le moyen qui lui paraît propre à relever les nations de leur abaissement. On ne croirait pas que c'est un soldat qui donne ces conseils. Écoutez en lui l'homme d'État : « Dans cette situation, quel devrait être le but de la politique des peuples? Celui de se fortifier au-dedans plutôt que de chercher à s'étendre au-dehors; de se resserrer même s'ils ont des possessions trop étendues, et de faire, pour ainsi dire, en échange, des conquêtes sur eux-mêmes, en portant toutes les parties de leur administration au plus haut point de perfection; celui d'augmenter la puissance publique par les vertus des particuliers, de travailler sur les lois, sur les mœurs, sur les opinions; celui, en un mot, de changer ou de ralentir le cours funeste qui les entraîne vers leur ruine. »

Et comme Guibert est fier de sa patrie, comme il l'aime par-dessus tout, c'est pour elle qu'il rêve cette régénération bienfaitrice! Il appelle de ses vœux cette politique sage, qui convient surtout à notre nation, heureusement assise au milieu de l'Europe, sous la plus belle température, et dont le sol, toujours fertile, permet les cultures les plus variées. Entourée, presque partout, de limites que la nature semble avoir posées, la France, s'écrie-t-il avec une noble fierté, *peut être assez puissante pour ne rien craindre et pour ne rien désirer* !

S'il n'en est pas ainsi, c'est que malheureusement les grands ministres qui ont présidé aux destinées de ce royaume, sacrifièrent presque toujours, d'après Guibert, l'intérêt général à l'intérêt particulier.

On comprend que l'écrivain qui signale avec tant de courage et de vérité les vices des institutions de son époque, soit entraîné à formuler son opinion sur le *gouvernement le plus propre à l'exécution d'une grande et saine politique;*

Digitized by Google

mais on n'est pas étonné qu'il hésite à s'engager sur ce terrain brûlant. Toutefois, s'il n'approfondit pas une telle question, il laisse du moins échapper quelques traits de lumière qui méritent d'être recueillis. « Mes lecteurs, dit-il, jugeront suffisamment l'exposé que je ferai ci-après de ce que devrait être la politique, si un plan qui doit embrasser toutes les parties de l'administration, la gloire publique et la félicité particulière, le bonheur de la génération présente et celui des générations futures; qui doit être conduit à sa fin sans relâche et à travers les évènements de plusieurs siècles, peut être raisonnablement confié à un gouvernement qui est entre les mains *d'un seul*, et dont par conséquent les principes doivent varier, non-seulement à tous les changements de règne, mais même à tous les changements de ministère, à toutes les révolutions qui se font dans les caractères, les passions, l'esprit, l'âge, la santé des souverains et de leurs ministres; à un gouvernement qui, par conséquent, tour-à-tour vigoureux, faible, éclairé, ignorant, doit tour-à-tour s'élever, s'abaisser, se relever, décliner, et finir enfin, dans toutes ces secousses convulsives et irrégulières, par perdre son ressort, se briser et s'anéantir. »

Les pages que Guibert consacre à la science politique sont un tableau brillant de l'art si difficile de gouverner les peuples. L'auteur retrace rapidement les travaux multipliés de la politique intérieure, occupée à rechercher tous les moyens d'améliorer au dedans les lois, les mœurs, le commerce et l'agriculture, et les soins incessants de la politique extérieure, s'efforçant d'établir des rapports avantageux avec les États voisins, d'ouvrir des débouchés à l'industrie, et de maintenir les forces militaires nécessaires pour défendre l'honneur et les droits d'une nation. Quelle science plus vaste! Et cependant les ambitieux que la fortune porte trop souvent à la tête des administrations, n'ont presque rien fait pour acquérir les connaissances indispensables à leurs fonctions. Il n'en était pas ainsi des Romains, qu'on

Digitized by Google

voyait passer successivement par toutes les charges de la république, tour-à-tour édiles, questeurs, censeurs, tribuns, pontifes, consuls et généraux.

Après avoir montré ce que serait un peuple administré par de vrais politiques, ayant pour seule devise ces trois mots : *liberté, sûreté, protection*, Guibert termine la première partie de son cours par les lignes suivantes, dans lesquelles se montre toute l'ardeur de son âme, tout le feu de son patriotisme :

« O ma patrie! ce tableau ne sera peut-être pas toujours un rêve fantastique! Tu peux le réaliser; tu peux devenir cet État fortuné! Un jour peut-être, échappant aux vices de son siècle et placé dans des circonstances plus favorables, il s'élèvera sur ton trône un prince qui opèrera cette grande révolution. Dans les écrits de quelques-uns de mes concitoyens, *dans les miens peut-être*, il en puisera le désir et les moyens. Il changera nos mœurs, il retrempera nos âmes, il redonnera du ressort aux gouvernements; il portera le flambeau de la vérité dans toutes les parties de l'administration; il substituera à notre politique étroite et compliquée, la science vaste et sublime que j'ai tenté de peindre. Alors s'évanouiront ces fausses lumières qui nous égarent, ces petits talents que nous honorons du nom de génie, ces préjugés que nous appelons des principes. Alors s'écroulera le système monstrueux et compliqué de nos lois, de nos finances, de notre milice. Alors s'anéantiront devant cet homme supérieur les réputations de ces écrivains qu'on a encensés, de ces ministres qu'on a crus des hommes d'État. Il rendra la nation ce qu'elle peut devenir. Enfin, ayant mis le comble à sa prospérité, ne pouvant plus y ajouter qu'en la rendant durable, il changera lui-même la forme du gouvernement. Il appellera autour du trône des peuples devenus ses enfants; il leur dira : « Je veux vous rendre heureux après « moi. Je vous remets des droits trop étendus, dont je n'ai « point abusé, et dont je ne veux pas que mes successeurs

Digitized by Google

« abusent. Je vous appelle à *partager* avec moi le gouverne-
« ment. Je me réserve les honneurs de la couronne, le droit
« de vous *proposer* des lois sages, le pouvoir de les *faire*
« *exécuter* quand vous les aurez ratifiées ; l'autorité absolue,
« la dictature dans toutes les crises qui menaceront l'État.
« Voici les *statuts* de ce gouvernement nouveau, voici ses
« lois ; je ne vais plus régner que selon elles et par elles.
« Que ma famille, qui va jurer avec moi, me succède à ces
« conditions. Recevez nos serments comme nous allons rece-
« voir les vôtres. Si, de part ou d'autre, il y a des infracteurs,
« les lois seront leurs juges ! »

Telle est la péroraison de la partie politique de ce discours, si riche d'images, si vigoureux de pensées, si remarquable par ses prévisions. Avant un quart de siècle ces vœux ne seront plus des chimères. A un roi accablé de vieillesse et usé de plaisirs succèdera Louis XVI, apportant sur le trône les vertus de l'homme de bien. Guibert le verra convoquant une assemblée composée de tous les ordres de la nation ; il verra l'armée française formée d'hommes libres, et la milice citoyenne s'organisant dans nos cités. Les institutions qu'il aura désirées seront ou fondées ou préparées pour l'avenir. Plus heureux que la plupart des citoyens qui, comme lui, auront hâté par leurs écrits l'heure de la régénération sociale, il mourra sans illusions détruites ! il ne sera pas témoin des flots de sang versés avant que la France ait assuré sa liberté !

Dans la seconde partie de son discours, le jeune tacticien retrace rapidement les progrès de l'art de la guerre depuis le commencement des siècles jusqu'aux temps modernes, surtout par l'introduction des armes à feu. Il expose aussi la nécessité de mettre les constitutions militaires en harmonie avec les constitutions civiles : alors on ne verrait pas des nations exclusivement commerçantes ou exclusivement guerrières ; alors des ministres étrangers aux armées n'en règleraient pas tous les mouvements, contrariant sans cesse les

Digitized by Google

opérations des généraux, lesquels, de leur côté, n'étant pas ministres, ignorent l'influence de la guerre sur la politique, et ne calculent jamais ce qu'elle coûte à un peuple, même quand la victoire est fidèle à son drapeau.

Guibert donne, à la suite de ce discours, le plan d'un ouvrage qui serait intitulé : *La France politique et militaire*. La première partie comprendrait les constitutions politiques et militaires des différents États de l'Europe; la deuxième, la constitution politique intérieure et extérieure de la France; la troisième, sa constitution militaire; la quatrième, un cours de tactique complet. C'est là le plan grandiose qu'il a osé concevoir et auquel il travaille depuis plusieurs années; mais comme les évènements marchent toujours, comme ce qui existe aujourd'hui peut être changé demain, il se décide à détacher la partie concernant la *tactique*. La guerre peut d'ailleurs surprendre la France avec une mauvaise constitution militaire; il se hâte donc d'offrir à sa patrie le fruit de ses recherches, préférant les hasarder isolés de son grand plan et éloignées de la perfection à laquelle il espérait les porter, plutôt que d'attendre encore quelques années, afin de les donner au milieu d'un ouvrage qui du moins, par la hardiesse de son projet, pouvait les faire valoir et les appuyer. Guibert livre ce programme à la critique, afin que le public le juge, afin qu'il encourage l'auteur ou qu'il l'arrête. Peut-être s'élèvera-t-il un homme de génie qui exécutera ce plan ou qui en concevra un meilleur!

L'*Essai général de Tactique* n'était donc qu'une partie d'un immense ouvrage. Qu'il avait fallu de courage à son auteur pour tenter, à 29 ans, une telle entreprise, ayant tout à craindre du gouvernement absolu dont il dénonçait la faiblesse et la mauvaise administration! Mais rien ne pouvait arrêter le jeune colonel lorsqu'il croyait accomplir un devoir : *chez lui, toujours le caractère commandait.*

L'émotion produite dans l'armée par cette publication fut d'autant plus grande, que l'organisation militaire était plus

Digitized by Google

vicieuse. Il faut lire le général Bardin [1], qui, en homme de métier, a étudié les œuvres de notre compatriote, pour avoir une idée de ce désordre et de cette incurie, dont se préoccupaient déjà quelques esprits supérieurs. — Croirait-on qu'à la bataille de Fontenoi on ne put trouver une carte du pays pour la mettre sous les yeux de Louis XV? On n'osait alors former une armée en bataille que bien loin du lieu du combat, parce qu'en temps de paix on n'avait pas songé à confier une armée à un général. Les chefs ne devenaient habiles qu'après avoir sacrifié les soldats livrés à leur inexpérience au moment d'entrer en campagne. L'infanterie ne marchait qu'au pas cadencé ; la cavalerie étrangère avait de l'ensemble sans vélocité ; celle de France n'agissait avec vélocité qu'aux dépens de l'ensemble. Les cuirassiers exécutaient à cheval des charges à la bayonnette. On ne se rendait pas compte des effets de la poudre, et jamais balle d'exercice n'avait été chercher une cible. Notre artillerie n'était assez habile que comparativement, et la science du génie militaire avait seule fait quelques progrès. Point d'exercices gymnastiques, pas de natation. — Mais ce qui était plus nuisible, c'était l'insubordination produite par les priviléges : ainsi, tel corps pouvait refuser de combattre s'il n'avait pas la droite, dût l'armée entière être écrasée ; tel autre ne devait obéir qu'à un maréchal de France. En compensation, on citait certain officier arrivé à un grade supérieur par son habileté à disposer les soldats sur le terrain de telle manière que la ligne de leurs pieds traçât les mots de : *Vive le Roi!* — On ne voyait dans le fantassin, disait Guibert, qu'un *frotteur,* un *polisseur* et un *vernisseur ;* marcher droit et se tenir raide constituait presque tout le savoir d'un piéton.

Ce sont de telles anomalies que l'illustre tacticien, mesu-

[1] Le général Bardin publia en 1836 sa *Notice historique sur Guibert ;* elle fut reproduite, sauf quelques suppressions, dans le *Plutarque français.*

Digitized by Google

rant ses forces à son courage, osa dénoncer publiquement. Nous devons croire que dans cette circonstance son père le soutint de sa haute intelligence, de son expérience des choses de la guerre, et des observations faites en Prusse pendant sa captivité.

L'Europe entière, encore émue du démembrement de la Pologne et des conquêtes de Frédéric II, voulut connaître l'*Essai général de Tactique*, qui, imprimé à l'étranger en 1772, ainsi que nous l'avons dit, fut bientôt traduit en allemand et reproduit par des éditions ou des contrefaçons sans nombre. Des écrivains de mérite le réfutèrent, d'autres le commentèrent, et il serait difficile de dresser la bibliographie de tous les écrits publiés à cette occasion.

Les critiques sont aujourd'hui d'accord sur l'importance de cet ouvrage. Quelques-uns cependant lui reprochent trop de vivacité dans le style et pas assez de ménagements pour les hommes et les choses ; et ils ont un peu raison, car Guibert lui-même avouait *qu'il n'avait pas le talent de parler froidement des vérités qu'il sentait avec chaleur*. Mais ce que ses contemporains ne lui pardonnèrent pas, c'est la manière dont il régentait les peuples et les souverains ; aussi les courtisans obtinrent-ils sans peine de la Cour un ordre qui défendait la reproduction et même l'introduction en France de ce Traité, que son auteur n'eut jamais le plaisir de voir imprimé librement par des presses françaises. Grimm assure même qu'il fut sérieusement question de punir cet officier, mais que le maréchal de Soubise fit comprendre au roi que la plus légère punition aurait pour effet de priver la France de ce tacticien, et probablement de le faire passer dans un service étranger. Le maréchal méconnaissait en cela le patriotisme de Guibert.

De tous les biographes, le général Bardin est le seul qui ait jugé l'*Essai de Tactique*, non pour ce qu'il est, mais pour le bien qu'il a produit et qu'il produira peut-être encore dans l'avenir. « Ce livre, dit-il, a survécu et survivra à ses

Digitized by Google

antagonistes : c'est le traité militaire qui, sous le rapport didactique et littéraire, a le premier excité une vive attention. Sauf quelques erreurs maintenant démontrées, les propositions de l'auteur ont fait règle ou sont restées comme des jalons plantés dans l'avenir.... Les opinions professées dans les écrits de Guibert auront un jour pour fruit.... la bonification des retraites au moyen de certains emplois civils, bonification imaginée par Napoléon comme contrepoids et dédommagement de la conscription, et devenue un système allemand et russe depuis qu'il n'est plus français; enfin, on verra triompher le principe de l'avancement au concours. »

A l'appui de ces réflexions, écrites en 1836, nous dirons qu'il serait fort intéressant pour un écrivain militaire de rechercher quelles sont les réformes opérées dans l'armée française depuis vingt ans, dont la première idée se trouve consignée dans l'*Essai de Tactique*. Pour nous, quoique étranger à ces matières, nous avons remarqué, entre autres choses, que Guibert insistait vivement sur l'inutilité de faire tirer une grande quantité de coups de fusil dans un temps donné, ce qui ne produit que du bruit et de la fumée, au lieu d'encourager, comme de nos jours, les soldats qui se distinguent par la précision de leur tir. — Les pages où il est question de la bayonnette méritent aussi d'être signalées; car le tacticien voudrait « qu'elle fût *longue de* 18 *pouces, plate et tranchante des deux côtés,* avec une arête au milieu de la lame et un ressort à la douille pour l'adapter fermement au canon : elle ferait alors une arme offensive et défensive, susceptible d'une espèce d'escrime qui enseignerait à la manier avec adresse. » Cette modification, indiquée il y a quatre vingts ans, n'a cependant été réalisée que par l'adoption récente du sabre-bayonnette, donné d'abord aux bataillons de chasseurs, et puis à l'artillerie ! — Nous terminerons ces observations en signalant le chapitre consacré à la question si importante des subsistances des troupes, soit à l'intérieur, soit lorsqu'elles sont en campagne. A l'époque

Digitized by Google

où parut le livre dont nous nous occupons, ce service était confié, par adjudication, à des fournisseurs chargés en même temps de l'habillement et de l'équipement. Guibert, qui avait étudié les dangers de ce système, l'attaqua vigoureusement, s'appuyant sur l'expérience des dernières guerres. Depuis longtemps le gouvernement français lui a donné raison, en organisant militairement les intendances, la remonte, les équipages et les compagnies d'ouvriers, en un mot tout ce qui est nécessaire pour qu'une armée soit en mesure de se suffire partout où elle se trouve. Notre exemple n'a pas été suivi par l'Angleterre, quelquefois trop attachée à ses institutions, et il ne faudra rien de moins que les pertes de nos alliés en Crimée et l'expérience qu'ils font de notre belle organisation militaire, pour les décider à l'adoption de ces utiles réformes. Disons d'ailleurs que ce n'est pas sur cette seule question qu'ils auraient pu consulter utilement l'œuvre de notre concitoyen, car Washington faisait de ce livre le *compagnon de sa gloire,* Frédéric le recommandait à ses généraux, et Napoléon le portait toujours avec lui, disant souvent *qu'il était propre à former de grands hommes.*

Comme de tout temps les écrits prohibés n'ont été que plus recherchés, l'*Essai de Tactique*, malgré les mesures sévères prises par le gouvernement, passa bientôt de main en main. Les jeunes officiers le défendirent chaudement; mais que pouvaient-ils contre les hommes de la routine, placés à la tête des armées ou dans les conseils du roi, et qui espéraient égarer l'opinion publique sur le but principal de l'auteur, en disséquant phrase à phrase le discours préliminaire? « Je ne sais, leur répondait avec esprit Mme de Staël, si l'on peut reprocher à ce discours des négligences de style, mais je ne connais pas d'ouvrage qui suppose plus d'imagination et d'âme. »

Guibert n'opposa que le silence ou le mépris aux violentes attaques dont il fut l'objet. Son caractère était trop élevé pour qu'il essayât de lutter contre l'intrigue. Il laissa ce

Digitized by Google

Traité se défendre par son seul mérite, et partit pour l'Allemagne.

En quittant Paris, le 20 mai 1773, le noble voyageur exprime ses regrets de se séparer de tous les objets de son affection [1]. Pourquoi donc ne reste-t-il pas? « C'est, dit-il, que le caractère commande, et qu'il commande même au sentiment! » — Nous le félicitons d'avoir obéi à son caractère, car le *Journal d'un Voyage fait en Allemagne en* 1773 renferme des observations précieuses sur l'organisation militaire et sur les mœurs de ces contrées. Dans ces études si rapides et si variées, la nature est prise pour ainsi dire à vol d'oiseau. Ce livre est d'ailleurs celui des écrits de Guibert qui peint le mieux son auteur : « Idées, sentiments, vues, projets, observations, tout s'y succède, dit Toulongeon, sans autre ordre que la succession même des pensées : tantôt c'est l'âme sensible de Sterne, tantôt l'esprit observateur et réfléchi d'Addisson, et toujours un abandon d'expressions qui répand sur ces écrits un charme que la correction du style ne pourrait remplacer. »

On essaierait vainement d'analyser cet ouvrage, qui ren-

[1] Mlle de Lespinasse était une des personnes dont Guibert regrettait de se séparer. En septembre 1772, il avait rencontré cette femme d'esprit chez M. Wattelet, au Moulin-Joly, résidence célébrée par Delille dans son poème des *Jardins*. Mlle de Lespinasse venait de se séparer de Mme du Deffant, et ses amis lui avaient ouvert un salon où se réunissaient d'Alembert, Turgot, de Brienne, Boisgelin, Chastellus, plusieurs écrivains, et quelques hommes politiques qui s'étaient fait un nom dans les lettres. « Heureux temps ! dit M. Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du lundi*. Toute la vie était tournée à la sociabilité ; tout était disposé pour le plus doux commerce de l'esprit et la meilleure conversation. » — L'amie de d'Alembert partageait l'enthousiasme général pour Guibert ; et dans un cœur aussi ardent que le sien, la distance de l'admiration à l'amour n'est pas longue. Chez Mlle de Lespinasse, l'amour devint du délire, et ses *Lettres* au jeune colonel nous restent comme un monument de la passion d'une femme qui ne *faisait qu'aimer*, qui ne *savait qu'aimer*.

Digitized by Google

ferme autant d'idées, autant de faits que de mots. Le plus souvent ce sont de simples notes, mais qui embrassent tout : agriculture, finances, commerce, beaux-arts, traités internationaux, douanes, routes, administration, etc., etc. Disons cependant que Guibert se proposait plus particulièrement d'étudier la constitution militaire des États du nord de l'Europe, et de parcourir les lieux qui avaient été le théâtre des exploits de Gustave-Adolphe; il voulait également, en visitant les principaux champs de bataille, les villes et les forteresses célèbres par des siéges, se rendre compte, d'après la théorie, de ce qu'il avait vu pratiquer pendant la guerre de Sept-Ans.

On reconnaît avec plaisir, en lisant ce *Journal de Voyage*, que son auteur ne sacrifie jamais les questions économiques aux intérêts militaires : ainsi, non-seulement il s'élève contre les corvées, mais encore il approuve l'ouverture de routes nouvelles à travers les Alpes, malgré les considérations que pouvaient faire valoir les stratégistes; il formule les idées les plus larges pour la suppression des douanes et de toutes les entraves qui gênent le commerce; enfin, il dit avec raison que les souverains, en se faisant la guerre par des prohibitions, par des droits excessifs, appellent la contrebande et soudoient des légions d'employés, et que ce qu'ils font aux nations voisines, ces nations le leur rendent : ne vaudrait-il pas mille fois mieux augmenter les produits du sol, les manufacturer, perfectionner la matière et la fabrication, et leur ouvrir un *échange libre* avec les denrées et les fabriques des autres peuples?

Que de pensées profondes nous pourrions emprunter à ce livre! Mais les bornes de notre travail s'y opposent, et à peine osons-nous en citer deux ou trois prises au hasard : « Le gouvernement influe plus sur le bonheur des hommes que le climat et que la nature. » — « C'est la plume qui prépare les révolutions, mais c'est l'épée qui les achève. » — « Quand on voit une immensité pareille de livres (s'écrie-t-il en visitant

Digitized by Google

une grande bibliothèque), qu'on doit se trouver ignorant ! Qu'on doit peu espérer de percer, de surnager au milieu d'eux! Qu'un nom tient peu de place au milieu de tant de noms ! »

Nous passerons sous silence les divers incidents du voyage de Guibert jusqu'à son arrivée à Berlin, où il avait hâte de savoir par lui-même quelle était l'opinion du grand Frédéric sur l'*Essai de Tactique*. Le roi de Prusse sembla d'abord peu disposé à recevoir un écrivain qui, au lieu de se faire courtisan, n'avait pas hésité à le critiquer dans quelques-unes de ses opinions militaires; toutefois il l'appela au château de Sans-Souci le 27 juin.

Voici en quels termes l'illustre voyageur esquisse à grands traits l'*individualité* de Frédéric II : « .... Différence des hommes médiocres aux hommes extraordinaires, aux hommes nés pour faire époque. On voit les uns d'un coup-d'œil, on les juge par un jour, huit jours, par un mois de leur vie; ce sont des triangles égaux dont il ne faut voir qu'un côté. Un homme comme le roi de Prusse a mille faces, mille rapports, mille nuances, mille inégalités; son caractère est comme ces physionomies qui échappent au pinceau. »

Cette première réception, dont la durée fut de trois-quarts d'heure, laissa un agréable souvenir dans l'esprit de Guibert. Le grand capitaine lia directement conversation avec le jeune tacticien, le complimenta sur son ouvrage et sur son grade, et lui témoigna beaucoup de bienveillance. Plus tard il le présenta au prince de Prusse et à la reine; il l'invita même à se rendre au camp de Breslaw, faveur rarement accordée à un officier étranger, et on le vit s'entretenir longuement avec lui dans l'intervalle des manœuvres, qu'il commandait en personne.

A Vienne, le colonel français fut également accueilli d'une manière flatteuse : l'empereur Joseph II lui donna deux audiences; les généraux autrichiens le félicitèrent du succès de son traité de tactique; enfin, à la cour de Bavière comme

Digitized by Google

à celles de Saxe et de Hongrie, partout son nom seul lui assura les plus vives sympathies [1]. Ces marques d'intérêt le touchaient vivement; mais c'est pour la France qu'il se sentait fier. Il éprouvait tous les jours que chez les étrangers il était bien plus français que dans son pays. « On voudrait, disait-il, être honoré, être relevé par le nom de la patrie, on n'aime point à rougir. » Aussi, comme il s'indignait de voir ses compatriotes jugés quelquefois sur des aventuriers, sur des marquis de théâtre, et surtout sur de mauvais romans, qui de toutes nos productions littéraires étaient alors les plus recherchées.

Guibert rentra en France le 18 octobre, après une absence de quatre mois, et vint à Fonneuve [2] rétablir sa santé, gravement altérée par ses longues courses dans presque toute l'Europe. Ce temps de repos ne fut point perdu, car il entreprit à cette époque divers travaux littéraires dont nous aurons bientôt à nous occuper.

En 1774, l'Académie française mit au concours l'*Éloge de Catinat*. Ce sujet était de nature à tenter un écrivain qui se

[1] A la date du 4 juillet, on lit dans le *Journal de Voyage* l'anecdote suivante, qui témoigne des relations de Guibert avec les artistes étrangers : « Matinée passée chez Gluck, fameux musicien, un des premiers, peut-être le premier de l'Europe. Répétition à son clavecin, par lui tout seul, de plusieurs scènes d'un opéra français, d'*Iphigénie*, qu'il á fait pour le Théâtre de Paris, et qui doit y être joué l'année prochaine; paroles du bailly du Rollet, attaché au prince de Rohan; sont presque toutes tirées de Racine : sujet bien resserré, bien lié, et bien adapté au théâtre lyrique. — Genre de musique neuf, absolument neuf. Récitatif simple et déclamé d'une manière sublime; jamais rien ne m'a fait cet effet en musique; et c'était Gluck seul, avec une voix de chaudron, estropiant le français, touchant médiocrement le clavecin! Son génie couvrait tout, il animait ses yeux, son geste; il m'échauffait, moi barbare, moi dont on n'a presque jamais ému l'âme par les oreilles! »

[2] La mère de Guibert passait une partie de l'année sur sa propriété de Fonneuve, près Montauban, où elle aimait à réunir sa nombreuse famille.

Digitized by Google

croyait, avec quelque raison, les qualités nécessaires pour louer dignement le vainqueur de Staffarde, l'ami de Vauban. C'était d'ailleurs une nouvelle occasion de prouver qu'il est possible de posséder à la fois les talents du littérateur et les connaissances du soldat. Guibert concourut; mais l'Académie avait demandé d'apprécier le caractère de Catinat plutôt que son mérite militaire, et puis elle était habituée à couronner des compositions qui rapportaient toujours au chef de l'État ou à ses ministres la gloire acquise par les grands hommes dont elle proposait l'éloge.

Avec les sentiments d'indépendance dont il avait donné tant de preuves, notre concitoyen entrait dans l'arène sans trop compter sur le succès : il louait son héros pour lui-même et pour ses actions, et il ne craignait pas de jeter le blâme sur le prince qui avait sacrifié l'illustre maréchal à un caprice de Mme de Maintenon. Pouvait-il, d'ailleurs, obtenir les suffrages du corps savant dont il avait mis en doute l'indépendance dans les lignes suivantes de l'introduction, adressées à Louis XVI : « Les lettres célèbrent les grands hommes; mais, dans une monarchie, ce sont les rois seuls qui les produisent. C'est donc à vous, auguste protecteur de l'Académie, que mes vœux s'adressent. Sous quels auspices plus favorables pouvait paraître l'éloge de Catinat, que sous le commencement de votre règne? Vous nous promettez ses vertus, sa simplicité, son économie. Vous venez, dans une circonstance orageuse, de nous montrer son courage..... Hélas! on blâmera peut-être ces vœux purs et respectueux; l'Académie elle-même n'osera peut-être pas les consacrer par son suffrage. On est parvenu dans ce siècle à décrier, sous le nom d'*enthousiasme*, tout mouvement noble et généreux. Il n'est plus permis aux âmes de prendre l'élan; la jeunesse même n'a plus le droit d'être passionnée. L'enthousiasme, cette émanation céleste, ce mobile de tant de grandes choses, ce mouvement qui honore la nature humaine et qui l'agrandit, on le tourne en ridicule! »

Digitized by Google

On le voit, l'écrivain ne flattait pas ses juges; et s'il n'obtint que l'accessit, peut-être faudrait-il en trouver la cause dans la manière dont il envisageait les évènements auxquels prit part le maréchal Catinat, évènements trop connus pour que nous ayons à les rappeler. Quant à l'œuvre en elle-même, nous dirons, avec la plupart des critiques du XVIIIe siècle, que si l'on peut relever des incorrections dans cet ouvrage, on doit reconnaître qu'il renferme des pensées fortes, et que le style en est simple sans cesser d'être élevé. On a prétendu que son auteur avait rédigé une notice historique et non un éloge, afin d'éviter une partie des difficultés. Ce reproche n'est pas fondé, car, par caractère, Guibert aima toujours, au contraire, à attaquer de front les obstacles au lieu de les tourner. Nous avons d'ailleurs la preuve, dans plusieurs de ses écrits, qu'il avait adopté cette méthode comme plus rationnelle, plus utile pour l'avenir, ayant à s'occuper d'hommes d'action, et non de savants ou de littérateurs, qui vivent ordinairement en dehors des évènements. Ses ennemis firent néanmoins sonner bien haut ce prétendu échec : n'était-ce donc rien que d'avoir la seconde place, malgré ses *opinions avancées*, alors que c'était La Harpe qui obtenait le prix? Depuis dix ans, l'auteur du *Cours de littérature* était constamment le lauréat de l'Académie, et son concurrent prenait part à la lutte pour la première fois[1].

Guibert regretta vivement de n'avoir pas obtenu le prix, et en cela il avait raison : *le sage ne méprise pas les récompenses lorsqu'elles sont méritées.* Mais il n'éprouva aucun sentiment de jalousie : n'avait-il pas tracé lui-même les lignes suivantes qui terminent cet éloge? « Pour moi, faible panégyriste de ce grand homme, je suis déjà récompensé de

[1] Pendant plusieurs séances les suffrages de l'Académie furent partagés; et lorsque ses membres décidèrent enfin d'accorder le prix à La Harpe, ce fut en exprimant leurs regrets de ne pas en avoir un second à donner à Guibert; on assure même qu'il fut question de lui décerner *deux accessits.*

Digitized by Google

mon travail par l'étude que j'ai faite de sa vie ; j'y ai trouvé l'exemple d'une grande fortune qui élève mon âme, et celui d'une sagesse plus grande encore, qui sans doute me sera plus utile en m'apprenant à m'en passer. Si je n'en retire point d'autre prix, celui-là suffira à mon cœur, et je jure, ô Catinat ! d'applaudir avec transport à celui qui t'aura loué mieux que moi.... »

Nous venons de voir Guibert partageant les espérances que l'avènement de Louis XVI faisait naître dans tous les cœurs. Le choix de Turgot, de Malesherbes, de Vergennes, et des autres philanthropes appelés dans les conseils de l'État, était hautement approuvé par la partie éclairée de la haute société, qui se réunissait alors dans les salons d'Helvétius, de Mlle de Lespinasse, de la princesse de Bauveau. Une ère de réformes pacifiques semblait s'ouvrir pour la France, et tous les hommes de cœur offraient à l'envi leur concours au jeune roi qui allait bientôt abolir la question et affranchir les serfs de la couronne. Plus qu'un autre, l'auteur de l'*Essai de Tactique* devait espérer des jours de progrès et de bonheur pour sa patrie. Quel changement à son égard ! Sous le règne précédent il avait vu ses œuvres prohibées, et maintenant il trouvait à la cour un accueil plein de bienveillance ; la reine elle-même facilitait son mariage avec la petite-fille du poète d'Ancourt, Mlle Boutinon de Courcelles [1], jeune personne de

[1] Le mariage fut célébré le 1er juin 1775, au château de Courcelles-le-Roi, près de Gien (Loiret), magnifique propriété qui avait été la résidence d'Agnès Sorel. — Bachaumont, dans ses *Mémoires* pour servir à l'histoire des lettres en France, reproche à Guibert d'avoir épousé la *petite-fille d'un comédien*, mais il n'ajoute pas que d'Ancourt, d'une famille noble, quitta la robe d'avocat à 24 ans pour épouser la fille de La Thorillière, gentilhomme lui aussi, et capitaine de cavalerie avant de devenir le camarade et l'ami de Molière ; il ne dit pas que d'Ancourt avait composé une soixantaine de pièces qu'il jouait, et dont plusieurs sont assez estimées. — Marie-Antoinette honorait Mlle de Courcelles d'une amitié particulière, qui aurait dû imposer silence à une critique aussi peu intelligente.

Digitized by Google

17 ans, aussi distinguée par les qualités du cœur que par celles de l'esprit.

Peu de jours après, le colonel de la Légion-Corse fit un voyage à Libourne [1], où ce corps tenait garnison; et c'est à son retour que ses amis, renouvelant leurs instances, le décidèrent à soumettre aux épreuves de la scène une tragédie en cinq actes, dont la lecture au Palais-Royal, au Palais-Bourbon et dans les salons de Paris, avait obtenu un succès d'enthousiasme. Marie-Antoinette fournit elle-même à l'auteur l'occasion de lire le *Connétable de Bourbon* en présence du roi, et après la séance il fut décidé que cette pièce serait représentée sur le théâtre de Versailles, lors des fêtes de famille qui se préparaient. Il est à regretter qu'entraîné par un sentiment bien naturel, Guibert ait consenti à débuter dans la carrière dramatique devant la cour, car c'était autour du trône principalement que ses idées de réforme lui avaient suscité tant d'ennemis. Les répétitions faites à la Comédie-Française, où le public pouvait manifester librement ses impressions, durent, il est vrai, l'abuser sur le triomphe qu'on lui promettait au théâtre royal.

La première représentation, fixée au 27 août 1775, jour du mariage de Mme Clotilde de France avec le prince de Savoie, fut attendue comme un évènement; mais Lekain comprit bientôt qu'il ferait de vains efforts pour émouvoir un auditoire déjà hostile; et c'est sans énergie et avec humeur, disent ses contemporains, que ce grand artiste exprima l'indignation du connétable contre l'injustice de son roi: aussi le succès

[1] Guibert a laissé un *Journal* très-intéressant de ses divers voyages en France et en Suisse, qui a été publié en 1806 par sa veuve. La première partie est consacrée à quelques excursions faites à Bordeaux et dans les environs; on y trouve aussi exprimés, avec beaucoup de naturel, les sentiments d'espérance que l'auteur éprouve au début de cette nouvelle vie de famille, dont le calme retrempa plus d'une fois son courage.

Nous aurons de nouveau l'occasion d'examiner ce livre.

Digitized by Google

de cette soirée fut-il douteux. On dut alors comprendre combien il était peu convenable de mettre sous les yeux de la cour de France une des pages qu'on voudrait effacer de notre histoire, car les spectateurs, même pour rendre justice au talent de l'auteur, ne pouvaient battre des mains au souvenir du désastre de Pavie et de la trahison d'un Bourbon. Il était d'ailleurs impossible, d'après Mme de Staël, de trouver un bon cinquième acte pour cette tragédie, qui aurait dû finir à la mort de Bayard, et dont le titre n'est pas justifié [1].

Les ennemis de Guibert profitèrent de cette circonstance pour se venger du tacticien en immolant le poète; ils proclamèrent à dessein que l'auteur avait fondé de grandes espérances sur sa composition : lui, au contraire, avouait que sa tragédie avait été jugée à la lecture trop favorablement, et il était le premier à en reconnaître les défauts. Il ne prétendait pas tirer grande gloire de cette pièce, car il s'adonnait à ce genre si difficile « comme amateur et sans cette confiance que les maîtres de l'art ont seuls le droit d'avoir. »

De tous les critiques qui ont exprimé leur jugement sur le *Connétable*, La Harpe est celui qui s'est montré le plus sévère, nous dirons même le plus injuste, car il dit que cette pièce est une des plus absurdes rapsodies qu'on ait barbouillées, et qu'il n'y a pas la plus légère connaissance du

[1] Les vers suivants, envoyés à Guibert par l'amiral d'Estaing, avec un portrait de Bayard, durent lui faire oublier les chansons et les brocards publiés contre sa tragédie; cependant ces vers sont une preuve que, même pour les amis de l'auteur, tout l'intérêt de la pièce était concentré sur le chevalier *sans peur et sans reproche*, et non sur le connétable de Bourbon :

Si Bayard eût vécu, Bayard te l'eût offert;
Tu mis dans tout son jour la vertu dont il brille.
Le portrait d'un héros, dans les mains de Guibert,
Sera toujours un portrait de famille!

Digitized by Google

théâtre ou de la versification. — Heureusement cet arrêt de l'auteur des *Barmécides* n'est pas sans appel.

« On a remarqué dans cette pièce, écrivait Grimm en 1772, de très-beaux vers, des caractères fortement dessinés, une manière grande et fière, et surtout cette élévation de sentiment qui inspire encore plus d'admiration pour l'auteur que pour son ouvrage. Le plan de la pièce manque peut-être de régularité. Le sujet a peu d'action, peu de mouvement ; mais que de défauts le génie ne fait-il point pardonner ?.... Cette tragédie, qui n'a point été représentée et qui ne le sera peut-être jamais, a fait plus de sensation à la lecture qu'aucune des pièces les plus célèbres. »

Le général Bardin attribue le peu de succès du *Connétable* à la hardiesse des rimes croisées et à l'appui que son auteur avait demandé aux décors et aux costumes, qui coûtèrent plus de trois cent mille livres. « C'était, dit-il, un avant-goût de romantisme pour lequel on n'était pas mûr. » — Voltaire avait exprimé à-peu-près la même opinion dans une lettre adressée à M. d'Argental : « J'ai entendu à Ferney cette tragédie que M. de Guibert ne récite pas trop bien [1], mais *qui étincelle de beaux vers*... Il a bien de l'esprit ce M. de Guibert. Sa *Tactique* est pleine de grandes idées, et sa tragédie de beaux vers... J'ai eu chez moi l'auteur.... Je ne sais s'il sera un Corneille ou un Turenne, mais il me paraît fort grand en quelque genre qu'il travaille. La *Tactique* n'est pas un ouvrage de belles-lettres, mais elle m'a paru un ouvrage de génie. Il y a *une autre sorte de génie* dans le *Connétable* : je ne sais si notre frivole Paris en sera digne ! »

Bachaumont prétend que les comédiens-français reçurent

[1] On a soutenu que la manière dont Guibert lisait ses pièces, avait seule fait tout leur succès. On voit que Voltaire n'était pas de cet avis. — Frédéric regretta toujours d'avoir manqué l'occasion d'entendre à Berlin la lecture du *Connétable* ; la lettre qu'il écrivit à ce sujet à d'Alembert est remplie d'éloges pour notre compatriote.

Digitized by Google

ordre, après la première représentation, de remettre leurs rôles pour les brûler, et il voudrait nous faire croire que Louis XVI était fort irrité contre son auteur ; mais alors comment expliquer la nouvelle représentation donnée à Versailles la même année [1] ? comment expliquer surtout la marque de confiance que notre compatriote reçut à cette époque?

Le comte de Saint-Germain ayant été appelé au ministère de la guerre (en octobre 1775), à la grande satisfaction de tous les militaires, prit Guibert pour le seconder. Tous deux avaient étudié, sur les champs de bataille et dans leurs voyages, l'organisation des troupes étrangères, et ils entraient au pouvoir avec la volonté d'améliorer la position et la discipline de l'armée française, tout en réduisant les dépenses ; le personnel étant peu connu du nouveau ministre, qui avait passé plusieurs années au service de la Prusse, c'est sur son secrétaire que retombait presque tout le fardeau. Celui-ci, habitué au travail, ne s'effraya point de cette tâche immense : il savait que Turgot appuierait toutes les réformes proposées par son collégue de la guerre. Quel moment favorable pour la royauté, si elle avait donné une juste satisfaction à ce besoin de progrès qui s'annonçait d'une manière si évidente ! Mais la noblesse commença bientôt une résistance devant laquelle devaient se briser la bonne volonté du roi et les efforts des hommes d'État qui le secondaient. Les parlements refusèrent l'enregistrement de l'édit pour la suppression des corvées, et de celui qui appelait tous les citoyens à supporter également les charges publiques. Encouragés par l'exemple si funeste de la magistrature, et secondés même par plusieurs membres de la famille royale [2],

[1] Le 30 décembre 1775, et non en 1774 ou en 1776, ainsi qu'on l'a dit.

[2] En février 1776, le ministre de Saint-Germain, vivement pressé par les instances de la reine et des frères du roi, s'était prêté à adoucir et changer même ses diverses opérations de réforme. Il apporte au roi son travail définitif pour y donner son agrément ; mais Louis XVI, s'étant

Digitized by Google

les chefs de l'armée intriguèrent contre les ordonnances préparées, et l'opposition qu'ils firent au ministre de la guerre devint tous les jours plus sensible.

Cependant, l'énergie du comte de Saint-Germain et de Guibert fut bien près de triompher : Louis XVI avait déjà consenti à l'abolition des priviléges de corps et à ne donner les grades, à l'avenir, que comme récompense de services rendus. « Après avoir vaincu tous les obstacles personnels, raconte Toulongeon, après avoir surmonté les difficultés des hommes et des affaires, le ministre se rend chez le roi au jour convenu : le portefeuille contenait la loi, et tous les intérêts particuliers étaient résignés. Guibert l'avait quitté à l'heure du conseil et était revenu à Paris. Il reçoit, au milieu de la nuit, un billet de sa main : « Félicitons-nous, *mon cher* « *enfant,* nous avons un bon maître : le roi ne conserve que « 50 gendarmes et 50 chevaux-légers. » — Il répondit : « Je « serai demain chez vous, Monsieur le comte, à huit heures « du matin, et je *tâcherai* de me féliciter avec vous. » — Dès ce moment il vit l'homme capitulant avec ses propres principes ; il le vit perdu : il l'était en effet. Toutes les prétentions s'élevèrent ; chacun défendit son abus ; chacun prétendit à l'honneur plus encore qu'à l'intérêt de le sauver ; et d'un ensemble lié dans toutes ses parties il ne resta plus que des parties morcelées, dont chacune porta encore le sceau d'une bonne institution ! »

Comme ses collégues du ministère, le comte de Saint-Germain se retira devant une opposition systématique ; mais si Guibert eut la gloire de ne pas abandonner dans sa disgrâce

aperçu de ce changement, lui en demanda la cause. Le ministre répondit : « Sire, je n'ai pu résister à la reine et aux princes. » — Le roi dit : « Sachez, Monsieur, que ce que j'ai arrêté doit avoir son exécution ; qu'il n'y a que moi qui puisse ordonner ici, et que vous ne devez pas avoir égard aux protecteurs quand j'ai prescrit. » — (Prudhomme, *Hist. des Révolutions*, tom. I, p. 43.)

Digitized by Google

celui qui l'honorait du titre de son enfant, c'est aussi contre lui que se déchaînèrent les plus vives récriminations, quoiqu'il eût très-énergiquement défendu les droits de l'armée. N'était-ce pas dans l'intérêt bien entendu des officiers qu'il avait fait rendre l'ordonnance du 25 mars 1776, d'après laquelle aucun d'eux, fût-il de la naissance la plus distinguée, ne pouvait obtenir le commandement en chef d'un corps s'il n'avait au moins quatorze ans de services actifs, dont six comme colonel, et s'il n'avait donné dans les différents emplois des preuves de zèle, d'application et de bonne conduite? Les mêmes garanties étaient exigées pour tous les grades, jusque-là livrés au bon plaisir des généraux et des ministres. Cette ordonnance est remarquable aussi par sa sollicitude pour le soldat : elle restera comme un monument de l'esprit de justice qui inspira toujours notre concitoyen [1].

La Légion Corse étant supprimée par suite de la réforme des troupes légères, Guibert fut nommé colonel-commandant du régiment de Neustrie [2], formé par le dédoublement de celui de Normandie, et ce nouveau corps supporta bientôt la comparaison, sans désavantage, même auprès des plus anciens, pour son administration et son organisation. Il eut son Manuel tandis que l'armée attendait encore des règlements généraux de police. Cependant, il faut reconnaître que la vie de garnison convenait peu à un officier dont le carac-

[1] L'ordonnance qui réglait l'exercice des troupes fut appliquée à Lille, sous la présidence du général de Puységur et en présence de Guibert. Ses dispositions principales furent conservées dans l'ordonnance de 1831, qui, d'après Bardin, lui était inférieure comme conception et comme concision.

[2] L'*État militaire* pour 1777 porte : « M. le comte de Guibert, colonel-commandant de Neustrie, ci-devant colonel de la Légion du Dauphiné ; » dans son journal de voyage, Guibert lui-même dit que, en 1770, on fit en Navarre la remonte des chevaux de la Légion du Dauphiné, dont il était colonel-commandant. — Aucun biographe n'a encore signalé ce fait; ils ne parlent tous que de la Légion Corse.

Digitized by Google

tère était si agité : aussi, après quelques mois de résidence obligée auprès de ses troupes, il s'empressait de rentrer à Paris, au milieu d'une société d'élite qui lui offrait le moyen de déployer toute son activité intellectuelle, ou bien il se retirait à la campagne, au sein de sa famille, s'abandonnant à ce calme bienfaisant qui réparait ses forces. Mais dans la capitale comme dans ses terres, c'est toujours par le travail qu'il se délassait [1].

Pour saisir la pensée qui a présidé à la composition des ouvrages de Guibert, il est nécessaire de connaître à quelle époque ils ont été publiés, et quelle était alors la position de leur auteur, car ils portent tous un cachet d'actualité. Cependant les critiques s'inquiètent rarement des dates, et nous n'osons les blâmer de reculer quelquefois devant un travail si ingrat : n'est-il pas plus facile d'exprimer un jugement collectif sur des œuvres qui, quoique du même genre, diffèrent entre elles par le fond et par les qualités du style? C'est ainsi qu'en parlant des éloges écrits par Guibert : « On y trouve, disent-ils, les mêmes qualités et les mêmes défauts. » Cette appréciation générale nous paraît insuffisante. Nous avons vu, en effet, ce qu'avait été l'éloge de Catinat : voyons maintenant ce que fut celui de L'Hospital.

Le colonel du régiment de Neustrie venait d'être éloigné d'une position où il espérait donner une preuve nouvelle de

[1] Mlle de Lespinasse étant morte le 23 mai 1776, Guibert écrivit son éloge, qui est imprimé dans le volume publié en 1806. Après avoir lu ces quelques pages consacrées au souvenir d'*Éliza*, il nous a paru suffisant de les indiquer sans les analyser ni les apprécier. Seulement, nous dirons à cette occasion que M. Sainte-Beuve, dans son article sur les *Lettres de Mlle de Lespinasse*, donne un portrait de Guibert qui nous semble peu propre à rehausser le nom de cette femme si aimante; en rabaissant ainsi celui qu'elle avait distingué au milieu de tant de gens d'esprit qui formaient sa société, l'auteur des *Causeries du Lundi* s'éloigne certainement de son but.

Digitized by Google

ses connaissances spéciales en concourant à la réorganisation de l'armée, lorsque l'Académie française proposa pour 1777 l'*Éloge de Michel de L'Hospital*. Quelle occasion pour lui d'épancher son âme, attristée à la vue des intrigues de cour qui paralysaient les intentions si loyales du roi et qui le privaient de ses fidèles ministres! Que de rapprochements lui offrirait cette étude de la fin du XVIe siècle, dont il avait sondé les misères pour mettre en action la vie du connétable! Il pensait d'ailleurs, ne craignons pas de le dire, en publiant ce travail sans le présenter au concours, donner des regrets au corps illustre qui, selon lui, n'avait pas apprécié à sa juste valeur l'*Éloge de Catinat*.

Dès le début, justifiant l'épigraphe qu'il a prise : *Ce n'est pas aux esclaves à louer les grands hommes!* l'écrivain s'exprime sur le choix du sujet d'une manière un peu trop vive : « Comment, dit-il, sans faire continuellement des allusions et des parallèles involontaires, louer un ministre qui ne se laissa jamais amollir par la corruption et gouverner par l'intrigue; qui conserva dans sa place toute l'intégrité de sa vertu et de son caractère; qui, placé auprès d'un jeune roi, fit tout ce qu'il put pour l'éclairer et pour l'arracher aux mœurs empoisonnées de sa cour; qui fut en un mot le ministre de la nation plutôt que celui du trône? Qu'il ose entreprendre un éloge pareil, celui qui se sentira quelque talent, et surtout cette sorte de talent qui naît de la passion pour la vérité! Qu'il l'ose, et bientôt, effrayé de tout ce que son sujet l'obligerait de dire, sentant de tous côtés les entraves qui l'environnent, la plume échappera de ses mains, et plus son âme aura de hauteur et d'énergie, plus elle retombera douloureusement sur elle-même, accablée du poids de ses chaînes! Quelle sorte de discours l'Académie peut-elle donc s'attendre à recevoir pour le concours qu'elle a ouvert? des amplifications de rhéteur, où L'Hospital ne sera peint qu'à traits vagues et timides, où son caractère, les actions de sa vie, les grandes leçons qu'elle offre, seront

Digitized by Google

perdus dans une sonore et stérile abondance de paroles, ouvrage sans utilité, sans courage, sans philosophie, et à juste titre aussi éphémère que le laurier qui le couronne. »

Guibert plaint l'Académie de ne pouvoir, par sa constitution, admettre des ouvrages d'un ton plus mâle et plus hardi, et qui n'aient pas subi la censure de la Sorbonne. « Que ceux qui n'ont pas fait ces réflexions se disputent donc le prix : pour nous, cherchant celui auquel nous aspirons dans un cercle plus vaste, dans le suffrage public, louons une fois un grand homme comme il a le droit de l'être par la postérité, c'est-à-dire sans faiblesse, sans intérêt et sans crainte. Décernons à la cendre de L'Hospital le seul éloge dicté par la vérité et appuyé par l'histoire! » — D'après notre concitoyen, pour juger un ministre qui tint seul et si longtemps dans sa puissante main les destinées d'une nation, il faut, non pas des gens de lettres, placés communément trop loin des affaires, mais des hommes habitués à prendre part aux évènements et qui aient étudié l'histoire pour *apprendre à y figurer un jour.*

C'est surtout dans le passage suivant que se révèle le caractère de l'auteur : « Puissiez-vous, dit-il, trouver dans mon ouvrage, non cette éloquence d'effort et d'appareil que je n'ai jamais étudiée et que je n'ambitionne pas, mais cette logique simple et droite d'un esprit qui a bien médité l'histoire, ces grands mouvements d'une âme que les grandes vertus ont le droit de passionner, cet amour vif de la gloire, non de celle qu'on acquiert en louant un grand homme, mais de celle qu'on pourrait acquérir en l'imitant. Surprenez-y, je le veux encore, ces élans d'une ambition que je ne désavoue pas, cette agitation d'une âme fatiguée de son inaction, cette conscience sans doute trop audacieuse des forces que j'espérais déployer, si j'étais sur un plus grand théâtre. L'anonyme impénétrable que je veux observer me permet d'épancher ici mon âme toute entière; et je suis sûr d'avance que vous aimerez jusqu'à ses écarts! »

Digitized by Google

Nos lecteurs comprendront sans peine combien les évènements au milieu desquels vécut le chancelier devaient inspirer un écrivain dont les sentiments patriotiques étaient à la hauteur du sujet. Mais il est quelques traits de la vie de L'Hospital que nous devons signaler, car l'auteur semble avoir pris plaisir à les faire ressortir. Ainsi, il le montre issu d'une condition plus qu'obscure et devenu l'artisan de sa fortune, le créateur de son nom, et « comme un de ces exemples que la Providence donne de temps en temps pour rabaisser l'orgueil des hommes fiers de leur naissance, et ranimer l'ambition des hommes de mérite sans aïeux. » — Un moment le futur ministre est tenté d'embrasser la carrière des armes; son panégyriste se demande à quoi aurait servi alors son génie dans ces temps de troubles? à être l'instrument d'un des partis, à déchirer les entrailles de la patrie! Et l'auteur de l'*Essai de Tactique* ajoute : « Si de la vie d'un guerrier on excepte la gloire si rare, mais aussi la plus éclatante de toutes, celle de sauver son pays comme Camille sauva le sien, quelle bataille gagnée vaut l'honneur d'avoir fait une seule loi utile au bonheur des hommes! » — Enfin, quand le chancelier, pour résister aux parlements qui protestent contre l'édit de Romorantin, convoque une assemblée de notables et de magistrats, puis les États-Généraux, Guibert s'écrie prophétiquement que ce véritable conseil de la nation est la seule ressource qui puisse un jour *tout réparer en tout bouleversant!*

La sensation causée par la publication de l'*Éloge de l'Hospital* [1] fut profonde; chacun cherchait à déchirer le voile de

[1] Quoique Guibert n'eût pas envoyé son discours à l'Académie, Delandine, dans les *Couronnes académiques*, cite son nom après celui de l'abbé Rémy, qui fut couronné, et avant ceux de Doigny et de Condorcet, qui avaient concouru. Mais un fait encore plus singulier, c'est que le travail de l'abbé Rémy, revêtu qu'il était de l'approbation de deux docteurs, et après avoir obtenu le prix, fut censuré comme trop hardi.

Digitized by Google

composée pour la plupart ou d'hommes mal instruits des opérations du Conseil de la guerre ou de ceux qui avaient souffert de ses réformes, s'écrie : *Il a voulu qu'on mît les officiers aux fers, il a proposé de couper les jarrets aux déserteurs!* Jamais rien de semblable n'avait été conçu par le cœur le plus humain et l'esprit le plus libre. N'importe ! les esprits s'exaltent sur ces fausses inculpations ; ceux qui les affirment sans y croire, croient bientôt à leur tour ceux qui les répètent ; l'impulsion devient générale, des murmures continuels empêchent M. de Guibert de faire entendre sa justification. La noblesse, retirée dans sa chambre, partage cet esprit d'injustice et d'acharnement ; elle ne veut point écouter, elle ne veut point admettre M. de Guibert. Un citoyen que les lois n'avaient pas accusé, fut privé du premier droit des citoyens, et l'illégalité de cette conduite ne fut effacée que par sa barbarie. »

Le rapporteur du Conseil de la guerre crut qu'il se devait à lui-même de publier le *Précis de ce qui s'était passé à l'Assemblée du Berry*. Cette réponse, accablante pour ses lâches calomniateurs, était suivie du discours qu'il devait prononcer devant les électeurs ; mais elle ne pouvait produire aucun effet au milieu des préoccupations du moment. Les ennemis du candidat, ceux mêmes qui l'avaient présenté au peuple comme l'homme le plus despotique, dénoncèrent à la cour, comme subversifs, les sentiments de liberté et de patriotisme exprimés dans cet écrit. Ces odieuses manœuvres réussirent encore, et Guibert reçut l'ordre de donner sa démission de membre rapporteur [1].

M. de Fontette-Sonnery, indigné d'une telle injustice à

[1] Le général Matthieu Dumas, qui succéda à Guibert, mais avec le titre de rédacteur seulement, reçut de lui communication de tous les renseignements et documents à sa disposition. Les biographes consignent ce fait si honorable.—Mais c'est à tort qu'ils fixent cette nomination au 8 mars 1788, car les élections n'eurent lieu qu'en 1789; et dans l'acte de vente

Digitized by Google

l'égard d'un citoyen qui avait rendu tant de services, ne craignit point de prendre hautement la défense de son ami dans une brochure qu'il donna sous ce titre : *Opinion d'un gentilhomme de Bourgogne sur ce qui s'est passé à l'assemblée de la noblesse de Berry, relativement à M. de Guibert, en mars* 1789. Cette publication n'eut pas de résultat immédiat : le coup était porté ; et la douleur éprouvée par notre concitoyen fut si profonde, que les médecins comprirent l'inutilité des efforts de la science pour guérir une blessure qui était mortelle ! Lui seul se fit illusion, et il eut le courage de rédiger le *Mémoire adressé au public et à l'armée sur les opérations du Conseil de la guerre.*

Cet écrit, distribué vers la fin de 1789, à un petit nombre d'exemplaires, devait paraître alors que le Conseil existait encore; mais des amis décidèrent l'auteur à laisser les passions se calmer un peu. Dès les premières lignes, un sentiment de découragement se trahit dans ces pages, que l'écrivain publie pour l'*acquit de sa conscience, et non pour ramener la faveur ;* il a éprouvé tout ce que l'injustice et la persécution ont de plus cruel; et, au lieu de provoquer des discussions, son seul désir est de recouvrer quelque repos. Au moment où tout subit une révolution, où un nouvel ordre de choses surgit de tous côtés; au moment où l'As-

de la propriété de Fonneuve, passé le 19 juillet 1789, Guibert prend encore le titre de rapporteur du Conseil de la guerre, maréchal-de-camp, inspecteur de la division d'Artois, et l'un des quarante de l'Académie française. — Depuis cette époque Guibert n'eut plus d'intérêts dans nos contrées, où il ne reste aucun membre de cette ancienne famille ; cependant, il conserva quelques relations d'amitié, entre autres avec M. de France-Lagravière, ex-capitaine de Neustrie, qui avait toujours entretenu une correspondance très-active avec son ancien colonel, correspondance dont nous regrettons la perte toute récente.

Le domaine de Fonneuve fut acheté par un de nos compatriotes, M. de Bellecombe, maréchal-de-camp, grand'croix de Saint-Louis, ci-devant gouverneur-général des établissements français dans l'Inde.

Digitized by Google

semblée nationale va réorganiser l'armée, Guibert croit utile de mettre en lumière, dans ce Mémoire, les travaux du Conseil de la guerre, quoiqu'il n'existe plus, car ses fautes même peuvent être utiles.

L'ancien rapporteur discute une à une toutes les réformes opérées, et prouve que, pour les soldats comme pour les officiers, il n'est pas une perspective avantageuse qui ait été détruite, un objet d'émulation qui ait été affaibli ; on ne peut citer un seul point de discipline inquiétant, sévère ou injuste. Au contraire, l'armée est débarrassée des grades inutiles, et l'avancement est fixé hiérarchiquement. Si le Conseil n'a pas aboli tous les priviléges, c'est qu'une Assemblée nationale pouvait seule réaliser une réforme aussi radicale. Passant à la question des peines disciplinaires, dont on lui avait fait un crime à l'assemblée du Berry, l'écrivain en appelle au témoignage du maréchal de Broglie et de M. de Brienne, dont les noms avaient été prononcés pour appuyer ces impostures. « Mais qu'il est donc affreux, s'écrie-t-il avec désespoir, cet art de travailler la calomnie, de la répandre dans toutes les classes ; et, pour cet effet, de lui donner toutes les formes, tous les langages, de l'assortir à tous les préjugés et à tous les intérêts ! Quelle horrible production de la haine et de l'envie, que cette funeste science, et que la théorie des poisons est bien moins criminelle ! »

Guibert énumère ensuite les réformes déjà opérées et qui ont produit une économie de 10 millions, tout en augmentant de six deniers la solde de tous les soldats, en employant 80 officiers-généraux de plus, et en maintenant toujours en bon état les effets de campement. Il reproduit aussi et en son entier le *Rapport présenté au roi* en décembre 1788, afin que l'armée et le public voient bien l'esprit qui n'a cessé de l'animer dans ses fonctions.

Enfin il ajoute, et cette protestation est le dernier cri d'une conscience indignée, mais pure : « Tel est l'immense travail auquel j'ai pendant dix-huit mois consacré mes veilles,

Digitized by Google

sacrifié ma santé, et qui m'a peut-être à jamais fait perdre tout le repos de ma vie; car, qui sait où l'inimitié s'arrête et où le malheur finit! C'est tandis que je me livrais à ce travail avec le plus de courage et d'espérance, que j'en ai été violemment séparé. Je ne déplore aucun songe d'ambition; je ne puis même plus regretter l'emploi qui me faisait concourir à cette grande entreprise, puisque, dans les décrets du sort, elle était destinée à ne pas être consommée, et que d'autres, et sans doute de meilleurs projets, fondés sur un nouvel ordre de choses, vont la remplacer. Mais je suis sensible, je l'avoue, à l'injustice et à la haine. Oui, la malveillance des hommes est un poids qui fatigue mon âme : il n'est pas malséant de convenir qu'on plie sous elle, quand, au moment où elle voudrait triompher de cet abattement, on peut se relever par le sentiment de sa conscience. »

Guibert termine ce Mémoire en invoquant ses propres ouvrages : qu'on les lise, et l'on verra dans quels termes il a toujours parlé des soldats et de leurs chefs; il cite même une lettre du 5 avril 1789, écrite par les officiers de Neustrie au nom de tout le régiment : ils viennent spontanément offrir une nouvelle preuve de leur attachement pour celui qui est à leur tête depuis douze ans, et protester contre les calomnies répandues dans le Berry.

De trop hauts personnages vivaient des abus dénoncés par le réformateur, et sa brochure, *pleine de mesure et de raison*, selon l'expression du général Bardin, ne désarma aucune des passions déchaînées contre lui. Il était réservé aux représentants de la nation d'en faire bientôt justice.

Presque en même temps, Guibert publia une *Lettre à l'Assemblée nationale*, datée de Marseille, le 10 décembre 1789, sous le nom de G.-T. Raynal. Cette brochure, toute de circonstance, n'a pas été réimprimé, et il nous a été impossible d'en avoir une copie; mais nous la connaissons par ce qu'en a dit l'auteur de *Corinne*. D'après Mme de Staël, cette lettre est remplie de beaux mouvements d'éloquence et d'une

Digitized by Google

véritable admiration pour les principales bases de la Constitution. L'auteur se permet cependant quelques observations sur les décrets de l'Assemblée nationale concernant la propriété, sur les principes de la déclaration des droits, et sur la balance établie entre les différents pouvoirs. Cette fois Guibert obtint tous les suffrages, grâce au pseudonyme d'un philosophe illustre [1], qui toute sa vie et dans toutes les occasions lui avait montré la plus grande estime. On avait jugé cet ouvrage avec impartialité et sans prévention; les idées du publiciste étaient appréciées; il était satisfait, car il aurait sacrifié même la gloire pour être utile. Toutefois, il était pénible pour un homme de cœur de se voir ainsi forcé de cacher son nom, lorsque surtout ce nom était à l'Étranger entouré de respect et de sympathie.

Dans les premiers jours de 1790, Guibert, dont La Harpe a voulu faire un esprit dévoré d'ambition, qui se disait capable d'égaler à la fois Turenne, Corneille et Bossuet, et qui voulait arriver à la gloire par tous les moyens, Guibert donna une preuve d'abnégation dont peu d'écrivains nous fournissent l'exemple. Les comédiens du Théâtre-Français le pressèrent vivement de les autoriser à jouer les *Gracques*, tragédie en trois actes, composée en 1774. Un tel sujet ne pouvait qu'enflammer les esprits et surexciter les passions populaires au début d'une révolution : aussi notre concitoyen, qui avait en horreur la licence autant qu'il aimait la liberté, eut le courage de se refuser à un succès assuré, succès que Joseph Chénier obtint deux ans après. Cette pièce ne fut jamais jouée, et ce n'est qu'après la mort de l'auteur qu'elle a été

[1] Tous les biographes attribuent cette lettre à Guibert. A l'appui de leur opinion, nous citerons les lignes suivantes de son traité *de la force publique*, qui nous paraissent offrir une preuve indirecte, mais concluante : « J'aurais plus que personne, écrit-il, le droit de répondre ce qu'on *fait dire* à l'abbé Raynal dans un ouvrage qu'on a *honoré* du nom de ce vieillard célèbre, etc. »

Digitized by Google

imprimée. On n'a donc pu la juger qu'à la lecture, c'est-à-dire d'une manière incomplète.

M. de Saint-Lambert, répondant à Guibert lors de sa réception à l'Académie, le félicitait d'avoir, dans cette œuvre dramatique, défendu, avec la sensibilité la plus touchante, la cause de la justice et du pauvre, abandonnée au moment où la tyrannie des patriciens préparait le peuple romain à l'anarchie.

Toulongeon dit que, dans les *Gracques*, les principes de liberté publique et d'égalité individuelle sont établis avec une sévérité et une éloquence dignes du pays où l'auteur avait pris le sujet de son ouvrage. « Il eût été piquant, écrivait en 1790 Mme de Staël, de donner une pièce composée il y a plus de dix ans et toute pleine d'allusions à ce moment-ci. M. de Guibert résista à ce succès, parce qu'il trouvait du danger à mettre aujourd'hui sur le théâtre une tragédie dont le principal objet était la proposition de la loi agraire par Caïus Gracchus. Dans d'autres temps, les sentiments seuls auraient fait impression; mais à présent on aurait pu soutenir jusqu'aux opinions mêmes.... »

Cette tragédie, de l'avis de tous les critiques, est mieux écrite que celle du *Connétable*, et renferme de plus beaux vers. Nous en citons quelques-uns du troisième acte, qui nous ont paru remarquables :

Rome n'est bientôt plus qu'un repaire de vices ;
Un grand corps chancelant au bord des précipices ;
Liberté, travaux, gloire, éclat du nom romain,
Tout ce que nos aïeux nous ont acquis enfin,
Est prêt à s'engloutir dans cette nuit profonde
Où tombent tour-à-tour les empires du monde,
Quand leurs ressorts, usés par de trop longs abus,
Contre les coups du sort ne les soutiennent plus!

Guibert avait également consacré ses loisirs à une troisième tragédie, en cinq actes, *Anne de Boleyn*, dont la composition remontait à 1777, et qui n'a pas été représentée.

Digitized by Google

La hardiesse de cette pièce, à laquelle on a assigné parmi les tragédies le rang qu'on donne à la *Nouvelle-Héloïse* parmi les romans, n'en permit la lecture que dans un bien petit nombre de salons : nous nous dispenserons, pour le même motif, de l'analyser [1]. Au reste, si les critiques blâment généralement le choix de cet épisode de l'histoire d'Angleterre, ils reconnaissent tous que le caractère de Henri VIII et celui d'Anne de Boleyn sont tracés d'une manière énergique; l'un d'eux ajoute fort justement que le sujet est traité avec une *chaleur de sentiment que l'esprit seul ne donne pas.*

Mais pourquoi nous arrêter ainsi sur le poète, alors que les méditations de l'homme politique réclament de nouveau notre attention par le traité : *De la Force publique considérée dans tous ses rapports.* En 1790, au moment où l'Assemblée nationale s'occupe de cette grave question, Guibert, encore tout épuisé par la dernière lutte, publie son nouvel ouvrage, qui aurait suffi seul à la réputation d'un auteur. Comment analyser un tel livre, qui demanderait une étude spéciale, tant il est substantiel, tant il soulève de graves questions que le publiciste peut à peine indiquer! Comment espérer que, dans quelques pages, il nous sera possible de donner une idée exacte de ce traité! Essayons cependant.

[1] Toulongeon avait raison de dire, en 1802, que le *Connétable* était la seule des tragédies de Guibert qui eût été imprimée; mais les biographes venus après lui n'auraient pas dû ignorer qu'*Anne de Boleyn* et *les Graeques* ont été publiés en 1822, dans un volume qui renferme toutes les œuvres poétiques du même auteur.

Nous avons lu dans ce recueil le libretto d'un opéra en un acte et en vers, *Apelle et Campaspe*, qui rappelle un trait bien connu de la vie d'Alexandre. D'après une note du *Journal de Voyage*, un ballet de Noverre avait donné à Guibert l'idée de ce poème, qui est divisé en huit scènes, et dont Salieri, élève de Gluck, devait composer la musique; mais une note, imprimée au bas de cette pièce, dit que la musique a été faite par Mosca, fameux compositeur de Naples. — La *Biographie des Musiciens*, par Fétis, ne fournit aucun renseignement à cet égard.

Digitized by Google

Sans remonter à l'origine de la force publique dans les temps anciens, Guibert s'attache au présent, car *il écrit pour son pays;* il établit qu'il faut, à un grand État comme la France, une armée régulière, toujours prête à marcher contre les ennemis du dehors, et puis une milice nationale ayant mission de défendre la liberté contre les abus du pouvoir, et en même temps de maintenir l'ordre à l'intérieur. Mais quels rapports doivent exister entre la force publique *du dehors* et celle *du dedans*? Si elles fraternisent, l'armée perdra sa discipline; s'il n'y a pas d'union entre elles, la rivalité amènera des conflits, ou tout au moins paralysera leur action propre. Il importe donc d'établir des bornes infranchissables qui les retiennent chacune dans leurs attributions, et c'est là une immense difficulté. Il ne faut pas songer à une *armée citoyenne*, fondant les deux forces en une seule, car ce serait essayer la réunion d'éléments hétérogènes.

Le traité *de la Force publique* repousse pour l'armée les *droits actifs* des citoyens, droits qui ne sont propres qu'à relâcher la discipline, et il refuse aux militaires le droit d'être électeurs et éligibles : soldats, prêtres et magistrats doivent rester à leur poste, en dehors des agitations de la politique.

Plus loin Guibert, quoique, ou plutôt parce qu'il est ami de la liberté, démontre énergiquement les dangers qu'il y a de parler sans cesse au peuple de *souveraineté de la nation*, car c'est l'abuser, c'est l'exposer à voir cette souveraineté, non plus dans la réunion des représentants de la France, mais dans quelques individus exaltés ou séduits, qui s'attrouperont en se disant *co-souverains*.

Dans d'autres pages non moins éloquentes, cherchant à concilier les esprits qui voient tout dans la liberté et ceux qui sacrifieraient tout à la tranquillité publique, notre concitoyen montre qu'il n'y a pas de bonheur pour un état sans la réunion de l'*ordre* et de la *liberté!* — Cette belle devise

Digitized by Google

n'a-t-elle pas été adoptée par la force publique après 1830!

Lorsqu'il s'agit de donner à l'Assemblée nationale des garanties contre le pouvoir, en l'autorisant à proclamer la *liberté publique en péril*, Guibert prouve qu'on ne saurait user de cette prérogative avec trop de prudence. Il condamne surtout le refus d'impôts, car, dit-il avec vérité, arrêter leur perception serait un parti impolitique, et qui nuirait à la nation plus qu'au monarque même. Le peuple, une fois déshabitué de payer, ne s'y replie que difficilement; et *les impôts sont comme les sources, dont on n'arrête le cours qu'en risquant de les perdre.*

Ajoutons une seule citation, qui certainement ne sera pas sans intérêt : « Une révolution peut s'exécuter en un coup de main dans ces pays où toute la richesse, toute la force de la nation, les trésors, les grands tribunaux, la flotte, sont rassemblés dans un seul point. Ainsi toute la dernière révolution de Suède s'est faite à Stockolm et dans l'espace de vingt-quatre heures;.... mais il n'en serait pas de même pour changer une forme de gouvernement instituée par un grand peuple éclairé et libre; il n'en serait pas de même dans un grand pays disposé tel que celui-ci. La capitale n'y est pas sur une frontière ou au bord de la mer; de grandes et puissantes provinces la couvrent; et une armée, même sans obstacles, n'y arriverait qu'en douze ou quinze jours de marche. Enfin, en France, la capitale n'est pas tout; il y a dans le reste de l'empire de la force et de la vie; la patrie se créerait une nouvelle métropole; Nantes, Rouen, Bordeaux, Lyon, Marseille, les bords des grands fleuves, tous les pays que la nature a fortifiés, serviraient d'asiles et de remparts à la liberté et à la constitution!.... »

Guibert se trompait sans doute en croyant impossible la réalisation d'évènements qui se sont renouvelés plusieurs fois dans un demi-siècle; mais il prédisait ce qui arriverait si les législateurs continuaient à relâcher tous les liens sociaux, alors que tant de fausses idées avaient déjà soulevé

Digitized by Google

les flots, et que *le fond de la mer s'était porté à la surface!* Ni les lois, ni les magistrats, ni la force publique ne pourraient plus imposer silence aux passions déchaînées; les gens de bien prendraient bientôt la fuite, et la liberté déserterait une terre toujours tremblante et toujours ensanglantée; enfin, l'anarchie prendrait sa place, et un despotisme quelconque serait regardé comme le salut public!

On comprendra, par l'esquisse à grands traits que nous venons d'essayer, quelles immenses difficultés dut rencontrer l'Assemblée nationale de 1790, lorsqu'elle eut à définir les attributions de la force publique. N'a-t-on pas vu, en effet, en 1830 et en 1848, malgré notre expérience du régime constitutionnel, les débats soulevés à ce sujet n'aboutir qu'à des dispositions transitoires. Est-il besoin, dès-lors, de faire remarquer quelle puissance d'imagination, quelle profonde instruction devait posséder notre concitoyen, pour traiter à fond une telle question.

Nous avons signalé jusqu'ici, dans les écrits de Guibert, une disposition plus ou moins prononcée à restreindre les prérogatives de la royauté; mais dans le traité *de la Force publique,* on voit, au contraire, que ce publiciste recherche les moyens de raffermir des institutions qu'il avait sapées trop imprudemment, comme tant d'autres écrivains du XVIIIe siècle. Déjà en 1790 il aurait pu dire ses *mécomptes,* comme auparavant il avait dit ses *espérances!*

Le traité *de la Force publique*, imprimé sans nom d'auteur, obtint un grand et légitime succès, et Guibert eut la satisfaction d'entendre, dans les débats de l'Assemblée nationale, plusieurs orateurs invoquer à l'appui de leurs propositions les théories développées dans son ouvrage. Mais cette fois encore, la justice qu'on rendit à son patriotisme vint tard et trop tard. Ce grand travail, qu'il fallut improviser dans quelques jours, avait épuisé les dernières forces de l'écrivain, et l'on pouvait lui appliquer ses propres paroles sur Mably, quand il disait de ce penseur célèbre : « qu'au

Digitized by Google

bord du tombeau son esprit, semblable au soleil à la chute du jour, avait jeté ses plus beaux et ses plus purs rayons ! »

Vers la fin d'avril, le mal qui le dévorait fit des progrès rapides : mal immense, tout dans le cœur ! Avoir consacré tous ses instants à sa patrie, et ne trouver que mécomptes et désenchantements ! Voir triompher de lâches ennemis qui, après l'avoir, par leurs calomnies, éloigné de la tribune où l'appelaient ses travaux et sa parole si facile, ont encore étouffé sous leurs voix mensongères l'approbation de juges éclairés ; s'être en vain efforcé d'écraser ses détracteurs par son talent, alors qu'ils se relevaient toujours, grâce à leurs ténébreuses intrigues : quelle destinée ! quelle amère déception pour lui qui avait rêvé la gloire ! Au milieu même du délire de l'agonie, le noble guerrier, l'éminent écrivain en appelait à la postérité, et s'écriait : *On me connaîtra, on me rendra justice !*

Il expira le 6 mai 1790, à peine âgé de 46 ans !

Ce jour de justice et de réparation brilla sur sa tombe.

La mort, en effet, dégagea bientôt de tout impur nuage la réputation de Guibert. Amis et ennemis jugèrent alors sans passion les immenses travaux que laissait après lui ce publiciste infatigable. On reconnut enfin que cet homme de cœur, doué de toutes les qualités d'un bon citoyen, n'avait eu, pendant trente ans, qu'une seule ambition, trop grande si l'on veut, mais louable encore dans ses excès : celle de servir la patrie partout et toujours, de la plume et de l'épée, au prix même de son repos et de son bonheur. L'armée regretta vivement la perte de cet officier si brave, surtout au moment où la France, menacée sur toutes ses frontières, aurait eu le droit de compter sur son courage et sur son expérience.

Bonaparte avait reporté sur un neveu de Guibert toute sa sympathie pour l'illustre tacticien. En Italie, Monge lui présenta le jeune Pluvié-Guibert, qui abandonna la carrière

Digitized by Google

diplomatique pour entrer dans les guides, où il servit comme simple soldat depuis Malte jusqu'en Égypte. Nommé bientôt sous-lieutenant et chargé des fonctions d'officier de correspondance, Pluvié-Guibert fut jugé digne d'être admis au nombre des aides-de-camp du général en chef au commencement de la campagne de Syrie. Mais à la bataille d'Aboukir (7 thermidor an VII), il fut blessé mortellement, n'ayant encore que vingt ans. — « Nous avons eu cent hommes de tués, écrivait le vainqueur des Pyramides, parmi lesquels l'adjudant-général Leturc, le chef de brigade Duvivier, le chef de brigade Crétin, et mon aide-de-camp Guibert. *J'avais beaucoup d'amitié pour le quatrième.* » — Cette amitié ne s'inspirait-elle pas un peu du souvenir de notre concitoyen, dont le grand capitaine avait espéré perpétuer le nom dans la personne de son aide-de-camp.

L'Empereur manifesta de nouveau la haute estime qu'il avait pour l'auteur de l'*Essai de Tactique*, lorsque, en 1805, ayant appris que le tombeau de son père avait été brisé pendant la Révolution, il ordonna de le rétablir dans l'église des Invalides.

Il est de notre devoir de rappeler ici tout ce que Mme de Guibert [1] a fait pour transmettre à la postérité le nom glorieux qu'elle était si digne de porter. Restée veuve à 32 ans, elle consacra sa longue existence à la publication des œuvres de son mari. Cette collection, commencée en l'an XI et terminée en 1822, ne forme pas moins de douze volumes : sept se composent des écrits sur l'art de la guerre ou sur

[1] Mme de Guibert mourut à Paris en 1826, à l'âge de 68 ans. — En attendant le moment favorable pour la publication des œuvres de son mari, elle fit paraître quatre romans assez estimés, qu'elle avait traduits de l'anglais. C'est par ses soins que les *Lettres de Mlle de Lespinasse* à Guibert furent imprimées en 1809, 2 vol. in-8°, avec une préface écrite par Barère, le lauréat de l'Académie de Montauban, l'Anacréon de la Terreur.

Digitized by Google

la politique ; les autres renferment les voyages, les éloges et les œuvres poétiques. Les papiers et manuscrits militaires, religieusement conservés et classés, furent déposés en 1819 au ministère de la guerre, par les soins de cette femme d'esprit, qui avait su renoncer à ses études personnelles pour se vouer entièrement à la tâche qu'elle s'était imposée, d'élever à la mémoire du grand publiciste un monument plus durable que toutes les statues de marbre ou de bronze.

Guibert n'avait laissé qu'une fille (Appolline-Charlotte), née en 1776, mariée à son cousin le comte Réné de Villeneuve, qui siége aujourd'hui sur les bancs du sénat. Elle est décédée en 1852, après avoir, pendant un demi-siècle, fait le bonheur de sa famille et le charme des nombreux amis qu'elle recevait au château de Chenonceau, dans cette demeure princière si riche de grands souvenirs.

Nous avons essayé, dans cette Biographie, de réunir en un seul faisceau tous les titres de Guibert aux hommages de la postérité. Si notre travail présentait quelque intérêt, nous ne le rapporterions ni à nos recherches personnelles, ni aux études de nos devanciers, qui nous ont cependant fourni de belles pages, mais au mérite de notre concitoyen, dont la vie et les écrits offrent un précieux sujet de méditations ; car Guibert pouvait s'écrier avec une juste satisfaction : « J'ai été le précurseur de beaucoup d'opinions qui fondent aujourd'hui la liberté, et j'ai propagé la vérité dans un temps où il y avait du courage et du danger à la dire. »

E. Forestié Neveu.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Les ouvrages de Guibert que nous allons indiquer sont classés par ordre chronologique de publication. — Ceux qui ont paru sans nom d'auteur sont désignés par un astérisque.

1. — * *Essai général de Tactique*, précédé d'un discours sur l'état actuel de la politique et de la science militaire en Europe, avec le plan d'un ouvrage intitulé : « La France politique et militaire. » — *Londres* (Liège), Plombeux, 1772, 2 vol. in-8°; et autre édition, 1773, 2 vol. in-4°.

Bardin parle d'une édition de 1770, faite à l'Étranger, et qui n'est citée par aucun bibliographe. — Il y a eu des contrefaçons sans nombre.

L'introduction a été publiée séparément sous ce titre : *Discours* sur l'état actuel de la politique et de la science militaire en Europe, avec le plan d'un ouvrage intitulé : « La France politique et militaire. » — Genève, 1773, in-12 de VII-168 pages.

Ce traité a été traduit : en allemand, *Dresde*, 1774, 2 vol. in-4°; en anglais par Douglas, 1781, 2 vol. in-8°; et dans presque toutes les langues vivantes, même en persan.

2. — * *Éloge du maréchal de Catinat.--Édimbourg* (Paris), 1775, in-8°.

3. — * *Éloge historique de Michel de L'Hospital*, chancelier de France. — *Sans lieu* d'impression, 1777, in-8°; et autre édition, 1778, in-12.

4. — * *Défense du Système de guerre moderne*, ou Réfutation complète du Système de M. Mesnil-Durand. — *Neufchâtel*, 1779, 2 vol. in-8°.

5. — * *Observations* sur la constitution politique et militaire des armées de S. M. prussienne, avec quelques anecdotes de la vie privée de ce monarque; suivies de l'état militaire de la Prusse en 1774. — *Amsterdam* (Paris), 1778, in-12.

6. — * *Le Connétable de Bourbon*, tragédie en 5 actes. — *Paris*, Didot, 1775, in-18 de 106 pages.

Cette édition, tirée à 50 exemplaires seulement, n'a pas été mise dans le commerce. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, dit qu'il y a une autre édition in-8°, sans date, aussi rare que la première.

7. — * *Discours* prononcés à la réception du comte de Guibert. — *Paris*, Demonville, 1786, in-4° de 42 pages.

Le discours de Guibert a été publié séparément, in-8°, et réimprimé plus tard sous ce titre : *Éloge de Thomas*. — Voir ci-après, n° 17.

8. — * *Éloge du roi de Prusse*, par l'auteur de « l'Essai général de Tactique. — *Londres* (Paris), 1787, in-8°, et autre édition in-12.

Cet éloge, réimprimé à Berlin en 1787 et en 1788, in-8°, a été traduit, dans l'année 1778 : en allemand, par Bischef à *Leipsick*, et Zoelner à *Berlin*; en Espagnol, par Escartin. — Il a été publié dans un Recueil « d'Éloges français les plus estimés. » — *Paris*, 1812, imp. Haussemann.

9. — * *Précis* de ce qui s'est passé à l'assemblée du Berry. — *Discours* aux trois-ordres. — *Discours* de l'orateur des trois-ordres aux Etats-Généraux (par un député).

Nous n'avons pu vérifier les titres de ces brochures, publiées en 1789.

10. — * *Lettre* à l'Assemblée nationale, datée de Marseille, 10 décembre 1789 (publiée sous le pseudonyme de G.-T. Raynal). — in-8° de 84 p.

Digitized by Google

11. — * *Mémoire* adressé au public et à l'armée sur les opérations du Conseil de la guerre. — *Sans lieu ni date*, mais publié à la fin de 1789, in-8°, avec un « Tableau comparatif de la nouvelle constitution de l'armée à l'ancienne. » — Ce mémoire n'a été distribué qu'à 100 exemplaires.

12. — * *De la Force publique* considérée dans tous ses rapports. — *Paris*, imp. Didot, 1790, in-8°.

13. — *OEuvres militaires* de GUIBERT, publiées par sa veuve sur les manuscrits et d'après les corrections de l'auteur. — *Paris*, lib. Magimel, an XI-1803, 5 vol. in-8°.

Tom. I-II, Essai de Tactique, avec 58 planches; tom. III-IV, Défense du Système de guerre moderne; tome V, Histoire de la constitution militaire de France; Tableau de la décadence de l'Empire romain; Mémoire au public et à l'armée; Éloge de Frédéric II; Invitation à la nation française sur l'année séculaire de la mort de Turenne (écrite vers 1775).

14. — *Journal d'un Voyage en Allemagne*, fait en 1773 par GUIBERT, de l'ancienne Académie française, auteur de « l'Essai général de Tactique. » Ouvrage posthume publié par sa veuve, et précédé d'une notice historique sur la vie de l'auteur, par Toulongeon. — *Paris*, imp. Goujon, lib. Treuttel et Wurtz, an XI-1803, 2 vol. in-8°, avec figures.

15. — *Essai général de Tactique*, par GUIBERT, nouvelle édition publiée par sa veuve, sur les manuscrits et d'après les corrections de l'auteur. — *Paris*, lib. Magimel (1804), 2 vol. in-4°, avec 27 planches.

Nous avons un exemplaire de cette édition avec un beau portrait de Guibert, dessiné par Lançon et gravé par Roger.

Le portrait que nous donnons est fait d'après cette gravure.

16. — *Voyages* de GUIBERT dans les diverses parties de la France et en Suisse, faits en 1773, 1778, 1784 et 1785; ouvrage posthume publié par sa veuve. — *Paris*, imp. Pougens, lib. d'Hautel, 1806.

17. — *Éloges* du maréchal de Catinat, du chancelier de L'Hospital, de Thomas, de l'Académie française; suivis de l'Éloge inédit de Claire-Françoise de Lespinasse, par GUIBERT, publiés sur les manuscrits et d'après les corrections de l'auteur. — *Paris*, lib. d'Hautel, 1806. in-8°.

18. — *OEuvres dramatiques* de GUIBERT, membre de l'Académie française, publiées par sa veuve, sur les manuscrits et d'après les corrections de l'auteur. — *Paris*, imp. Buscher, lib. Porsau, 1822, in-8°; quelques exemplaires portent 1825, date de la mise en vente.

Ce volume renferme : Le Connétable de Bourbon, Les Gracques, Anne de Boleyn, tragédies; Apelle et Campaspe, opéra, et des pièces de poésie.

Nous devons ajouter à la liste des OEuvres de Guibert : *Lettres* d'un habitant de la campagne à son ami sur un ouvrage célèbre (l'Administration des finances, de Necker), in-12.

Quérard dit que cet ouvrage fut brûlé en présence de Necker et à sa sollicitation, à l'exception d'un très-petit nombre d'exemplaires. Nous n'avons pu retrouver cette brochure, dont aucune biographie n'a parlé.

L'éditeur des OEuvres de Guibert cite ces Lettres, ainsi que deux autres brochures, mais il ne donne pas la date de leur publication :

***Lettre* au ministre Choiseul sur la Corse.**

***Essai* d'une rédaction de Pacte ou Contrat social;**

On peut consulter à la Bibliothèque de Montauban les ouvrages indiqués ci-dessus par les nos 13, 14, 16, 17, 18; nous possédons les nos 2, 3, 8, 11, 12, 14, 15, 16, 17.

Digitized by Google

A la suite des œuvres de Guibert, nous croyons utile de désigner les principaux écrits publiés sur notre concitoyen :

Éloge de M. de Guibert, composé en 1789 (lisez 1790) par Mme de Staël.

Grimm avait donné dans sa correspondance quelques fragments de cet éloge, qui a été imprimé pour la première fois en entier dans l'édition complète des œuvres de son auteur. — *Paris*, 1821, imp. Crapelet, lib. Treuttel et Wurtz, in-8° et in-12, tom. III des œuvres inédites, p. 147 à 189; et dans l'édition grand in-8° publiée par Didot, *Paris*, 1836.

Notice historique sur Guibert, écrite en 1790 par E. Toulongeon. — *Paris*, 1802

Réimprimée avec corrections dans le *Journal de Voyage en Allemagne*.

Notice historique sur Guibert, par le général Bardin. — *Paris*, imp. Lacombe, lib. Corréard, 1836, in-8° de 24 pages.

Imprimé aussi, sauf quelques suppressions, dans le *Plutarque français*, publié par Mennechet — 1836, imp. Crapelet, grand in-8° avec portrait de Guibert, en pied, dessiné par Roubault et gravé par Geille. — Bardin dit que Carrion-Nisas a fait une peinture intéressante des derniers moments de Guibert; nous regrettons qu'il n'indique pas l'ouvrage où se trouve cet article.

Discours sur la vie et les écrits du comte de Guibert, par M. Flavien d'Aldéguier, officier supérieur de cavalerie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, etc. — *Toulouse*, imp. Chauvin, 1855, in-8°.

Biographie du comte de Guibert, par E. Forestié neveu. — *Montauban*, 1855, in-8°, avec portrait.

Les deux notices que nous venons d'indiquer ont été couronnées *ex æquo* par la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne, dans la séance publique du 5 juillet 1855.

Qu'on ne nous accuse pas d'oubli, si nous n'indiquons pas ici l'Éloge que le successeur de Guibert à l'Académie française aurait dû prononcer avant de prendre sa place. — Par suite de la gravité des évènements qui eurent lieu depuis le 6 mai 1790 jusqu'au moment où cette société fut dispersée (décret du 8 août 1793), Guibert et quelques autres de ses collègues décédés dans cet intervalle ne furent pas remplacés. — Lorsque le 3 pluviôse an XI (1803), le premier Consul réorganisa l'Institut, Lucien Bonaparte fut appelé au quatorzième fauteuil, qu'avait occupé Guibert. (L'Annuaire des Sociétés savantes lui donne le trente-unième fauteuil, et alors il aurait été remplacé par Cambacérès, en 1795.)

Tous les grands dictionnaires biographiques ont consacré une notice à Guibert; nous citerons entre autres : la *Biographie universelle*, éditée par Michaud, article Guibert, très-remarquable, signé par Hippolyte de Laporte, et reproduit en entier, sauf quelques phrases, par la *Biographie contemporaine*, publiée par Rabbe;

Le *Dictionnaire de la conversation*, article court, mais impartial, signé Sicard;

La *Biographie nouvelle des Contemporains*, par Arnaud, etc.

Quérard (*France littéraire*), donne aussi la liste des écrits de Guibert.

Mais pourquoi M. de Courcelles n'a-t-il pas dit un mot de Guibert et de son père dans le *Dictionnaire des Généraux français*, Paris, 1822, 9 vol. in-8°. — Cet oubli, dans un ouvrage spécial, ne nous paraît pas involontaire.

F. N.

Digitized by Google

J.-B. Rey,

COMPOSITEUR, CHEF D'ORCHESTRE DE L'OPÉRA.

A toutes les époques, l'existence d'un grand artiste s'est tellement liée à celle de son art, qu'il devient pour ainsi dire impossible de les séparer l'une de l'autre. Dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, nous dirons même dans la politique, chaque homme éminent a sa raison d'être; il représente toujours une idée, une tendance, une école; il est l'une des pulsations du corps auquel il appartient et la manifestation sensible du souffle qui l'anime. Aussi, exposer les travaux artistiques de notre compatriote Rey, c'est mettre en relief l'enseignement des anciennes maîtrises, c'est retracer le mouvement de l'art de la fin du dernier siècle, auquel il prit une part des plus actives.

Les anciennes maîtrises ont eu une immense influence sur les destinées de l'art. Depuis que Charlemagne, dans sa sollicitude pour le progrès du chant Grégorien, eut doté la France des premières écoles musicales, ces établissements, en se multipliant rapidement, devinrent peu à peu une source abondante pour l'instruction des artistes. Si l'on descend le courant des siècles du Moyen-Age pour y suivre le développement mélodique et harmonique de l'art des sons, c'est toujours dans les cathédrales et dans les abbayes qu'on doit en chercher l'enseignement. C'est à l'ombre du sanctuaire que germèrent et fructifièrent les talents des Alcuin, des Aurélien, des Rémi, des Odon, des Réginon, des Notker, des Herman-le-Contract, des Hucbald et des Gui-d'Arezzo, qui, à leur tour, formulèrent les connaissances qu'ils avaient acquises pour les transmettre à leurs succes-

Digitized by Google

seurs. C'est encore aux mêmes sources que puisèrent ces autres adeptes, d'un caractère moins sérieux, qui, sous le nom de troubadours, de trouvères, de ménestrels, se répandirent dans la haute société, et vinrent, plus tard, former la musique intime de nos anciens rois. Ces faits, constatés par l'histoire, en rendant hommage à la création du grand empereur d'Occident, nous disent aussi quelle est la valeur d'une pensée utile.

Mais ce n'est pas seulement aux siècles du Moyen-Age que s'est bornée l'efficacité des maîtrises; elle s'est continuée jusqu'à l'heure de l'ouragan révolutionnaire. C'étaient également des élèves des maîtrises, tous ces artistes français qui concoururent à l'éclat de la musique de la chapelle et de la chambre de Louis XIV. Sous les règnes suivants, les Giroux, les Mathieu, les Lesueur, les Desvignes, les Plantade, les Grétry, les Boïeldieu, avaient été de modestes enfants de chœur; et si le monde musical possédait alors un professeur habile, un musicien érudit, un virtuose célèbre, il en était encore redevable aux doctrines fécondantes émanées de ces asiles de l'art.

Rey (Jean-Baptiste [1]), l'un des dignes rejetons de cet enseignement, naquit à Lauzerte le 18 décembre 1734. Les détails relatifs à l'origine et à l'enfance de cet artiste, qui nous ont été obligeamment fournis par le maire de sa ville natale, nous apprennent qu'il était fils d'un boucher. Par quelles circonstances fut-il amené à quitter la profession de son père et à choisir la carrière qu'il embrassa : c'est ce qui nous paraît difficile à constater. A cet égard, la tradition locale, repro-

[1] Nous conservons à Rey les deux prénoms de *Jean-Baptiste* que lui donnent tous les biographes, quoique son acte de naissance porte seulement celui de *Jean*. Voici l'extrait des registres de l'état-civil de la paroisse Saint-Barthélemy de Lauzerte : « Jean Rey, fils légitime de Jacques Rey, dit Lasserre, boucher, et de Jeanne Barrié, né le 18 décembre 1734; parrain, Jean Escudier, etc. »

Digitized by Google

duisant ici ce qui a été dit dans une foule de cas identiques, veut que ce soit par l'intervention d'un artiste étranger. Celui-ci, se trouvant à passer à Lauzerte, aurait eu occasion d'entendre la voix du jeune Rey, qui, comme les bergers de Virgile, se plaisait à moduler ses chansons en gardant son troupeau, et aurait demandé qu'on lui confiât cet enfant. Mais, quoi qu'il en soit des circonstances et des motifs qui influèrent sur la détermination des parents du futur chef d'orchestre de l'Opéra, toujours est-il qu'il fut admis à la maîtrise du chapitre abbatial de Saint-Sernin de Toulouse en qualité d'enfant de chœur.

Toulouse a eu un grand nombre d'historiens. Ses annales, explorées journellement par les érudits, offrent une grande richesse de faits où chacun peut puiser abondamment des éléments utiles à ses méditations. Depuis plusieurs siècles, sa gloire littéraire et scientifique brille du plus vif éclat. Ses titres artistiques, quoique moins connus, n'ont pas été cependant de moindre importance. Au XIIe siècle, Toulouse est un des berceaux des troubadours. Lors de la translation du Saint-Siége à Avignon, c'est encore de la cité palladienne que viennent les chanteurs qui vont former le personnel musical de la chapelle pontificale. Plus tard, pendant que la ménestrandie y maintient brillamment sa vice-royauté, les communautés religieuses y rivalisent de zèle pour élever le niveau de la musique sacrée. Les maîtrises de Saint-Étienne et de Saint-Sernin se font surtout remarquer, et fournissent de nombreux artistes aux contrées méridionales. Citer les noms et les travaux de Gilles et de Dupuy, c'est indiquer quels étaient l'organisation et le rayonnement de ces établissements; et puisque, selon Bacon, toutes les sciences ne sont que les faits classés et généralisés, on peut dire que c'était là l'asile du vrai savoir en musique. Rey, heureusement doué pour l'art auquel il se destinait, reçut à la maîtrise de Saint-Sernin cette instruction forte et substantielle qui fait les grands artistes.

Digitized by Google

Les résultats de ses bonnes études ne tardèrent point à se montrer. A peine âgé de dix-sept ans, plein d'une juvénile ardeur, Rey va concourir à Auch pour la place de maître de chapelle de la cathédrale, place importante qui attire les regards d'un grand nombre d'artistes instruits. Le concours a lieu. On est d'abord surpris de voir un adolescent oser se risquer dans une telle épreuve, car il s'agit d'écrire une composition sacrée qui réunisse toutes les conditions d'une œuvre scientifique. Eh bien ! le jeune Rey produit cette œuvre, et prouve qu'il est déjà habile dans l'art d'écrire. Le mérite de son manuscrit l'emporte sur ceux de ses compétiteurs et répond victorieusement à toutes les objections que son extrême jeunesse et son inexpérience viennent susciter : Rey est nommé maître de chapelle.

Il est dans la nature de l'homme de chercher à imiter avant de puiser dans ses propres inspirations. Quels que soient les succès d'un élève dans ses travaux scolaires, ses premiers essais décèlent toujours la débilité de son âge. Les productions de son adolescence, pâles, décolorées, sans ampleur, sans proportions, comme des fruits mûris en serre chaude, laissent désirer l'influence du feu vivifiant de l'âge viril. Rey, au sortir de la maîtrise de Saint-Sernin, pouvait posséder la syntaxe des sons ; il pouvait avoir acquis les procédés de l'art d'écrire, mais il lui manquait assurément cette vigueur, cette élévation de pensée, cette logique dans ses développements, qu'une profonde méditation et l'analyse des œuvres des grands maîtres peuvent seules donner. Ce n'est que peu à peu qu'on se dépouille des langes de la formule et qu'on parvient à marcher de ses propres forces.

Rey demeura attaché pendant trois ans à la maîtrise de la cathédrale d'Auch ; ce fut pour lui un temps de préparation. Les grands ouvrages dont il dirigeait l'exécution lui fournissaient des sujets d'étude qui venaient alimenter son intelligence. Les effets d'instrumentation frappaient surtout sa riche organisation méridionale, et préparaient la mani-

Digitized by Google

festation de facultés exceptionnelles pour la conduite de l'orchestre. Les connaisseurs ne tardèrent pas à remarquer cette rare aptitude, et, dans leur juste enthousiasme, ils se plurent à sceller la première pierre de cette réputation naissante.

A la suite de quelque différend survenu entre le chapitre métropolitain et lui, notre jeune artiste quitte Auch et vient à Toulouse, où sa réputation se trouve déjà solidement établie. On lui confie la direction de l'orchestre du théâtre. Dès ce moment, ses travaux appartiennent beaucoup plus à la scène qu'au sanctuaire. On le voit appelé à venir successivement conduire l'orchestre des théâtres de Montpellier, de Marseille, de Bordeaux et de Nantes. Son talent est partout hautement apprécié.

On sait quels ont été, au siècle dernier, les progrès des sciences positives et mécaniques; ces sciences sont toujours venues en aide à la facture instrumentale. De nos jours, quelle beauté! quelle puissance! quel charme dans l'ensemble ou le mélange des nombreux instruments que le compositeur trouve à sa disposition pour rendre sa pensée! Seul ou réuni aux voix, par ses divers effets, l'orchestre peut s'élever jusqu'à la peinture des plus riches tableaux de la nature, jusqu'à l'expression fidèle de tous les sentiments qui résident dans le cœur humain. Aussi, rien de plus rare que la réunion de toutes les qualités nécessaires à un bon chef d'orchestre : un profond savoir, une exquise sensibilité, une chaleur entraînante, une imagination poétique, sont indispensables à celui qui accepte la difficile mission de faire interpréter les œuvres du génie. Sans la science, il ne pourra suivre l'auteur dans la contexture mélodique et harmonique de son œuvre et dans les combinaisons sonores qu'il y aura répandues; sans la sensibilité, les nuances du sentiment, essence du beau, du vrai, du sublime, seront pour lui une lettre close; sans la chaleur, il sera impropre à communiquer ce feu électrique qui vivifie et entraîne les masses, et les fait sentir et agir

Digitized by Google

comme un seul exécutant; enfin, sans la poésie, il n'atteindra jamais à ce coloris d'expression, à cette variété d'accent que le compositeur ne peut indiquer qu'imparfaitement et qu'on ne lit qu'avec les yeux de l'âme. Plusieurs prennent en main le bâton de mesure, mais peu méritent le titre de chef d'orchestre. Rey possédait à un très-haut degré toutes ces précieuses qualités, et c'est ce qui lui ouvrit la brillante carrière que nous lui verrons parcourir.

En France, avons-nous dit, le XVIIIe siècle fut une époque de progrès sensibles pour l'instrumentation. Aux violons, violes, basses de viole, flûtes, chalumeaux, musettes, théorbes, timbales, épinettes et clavecins, dont s'était composé l'orchestre de Lulli, vinrent s'ajouter successivement les trompettes, les hautbois, les clarinettes, les cors, les bassons et les violoncelles. Ces divers instruments, en offrant aux compositeurs des combinaisons d'un charme inconnu, ne tardèrent point à amener une modification dans l'ensemble sonore; bientôt les instruments gothiques durent céder entièrement la place aux derniers venus. Or, ce sont ces nouveaux éléments d'orchestration que Gluck employa dans ses immortelles partitions, éléments qui furent un sujet d'étude sérieuse pour les chefs d'orchestre dévoués au progrès.

Le moment de la lutte célèbre des Gluckistes et des Piccinistes n'était pas éloigné. En attirant toute l'attention de la société lettrée sur les deux compositeurs qui devaient en être l'objet, cette lutte allait nécessairement servir la cause de l'art. Dans les soins éclairés qu'il avait apportés à la mise en scène de ses partitions d'*Iphigénie en Aulide*, d'*Alceste* et d'*Orphée*, Gluck avait eu occasion de signaler le côté faible de l'Académie royale de musique. L'orchestre lui avait paru surtout nécessiter une réforme importante. L'administration de ce théâtre s'était émue des observations de l'éminent artiste, et voyant poindre à l'horizon le nuage plein de passions violentes qui, en fondant sur l'Opéra, devait grossir

Digitized by Google

considérablement le chiffre de ses recettes, elle s'occupa sérieusement de ces réformes. Dans cet état de choses, on sentit qu'un homme manquait à notre grande scène lyrique, et que son orchestre n'atteindrait à la hauteur de sa mission qu'au moyen d'une direction vigoureuse et intelligente. On prononça le nom de Rey, et notre compatriote, employé alors à la direction de l'orchestre du théâtre de Nantes, fut immédiatement appelé à Paris (1776).

On l'adjoignit d'abord à Francœur, qui était déjà en possession de la place de premier chef d'orchestre, place que Rey exerça de fait sans en avoir encore le titre, et il ne tarda pas à montrer combien il était digne de la confiance dont on venait de l'honorer. La lutte entre Gluck et Piccini s'étant vivement engagée, ces deux compositeurs trouvèrent en lui, avec une activité infatigable, le dévouement et l'intelligence que nécessitait la mise en scène de leurs chefs-d'œuvre. On apprécia ses services, et, en 1781, il remplaça Francœur et se trouva ainsi à la tête du plus bel ensemble lyrique que ses rêves d'artiste pouvaient lui faire envier.

A peine arrivé à Paris, Rey se fit connaître également comme compositeur de musique sacrée. Plusieurs de ses motets furent exécutés avec succès à la chapelle du roi et au concert spirituel. Nous trouvons dans un journal (le *Mercure de France*, du mois d'avril 1777) le nom de Rey inscrit sur les programmes de ces concerts, à côté des célébrités de l'époque. On y lit : « Les concerts donnés au château des Tuileries pendant la vacance des spectacles, sous la direction de M. Legros, ont attiré un grand nombre d'auditeurs et ont eu le succès le plus brillant et le plus mérité. On y a principalement admiré et applaudi plusieurs belles symphonies de MM. Gossec, Cambini, Guérin, Chartrain, Haydn, Sterkel, ainsi que les motets et oratorios de MM. Traëtta, Rigel, Saint-Aman, Gossec, Rey, Alessandri, Piccini, et le *stabat* de Pergolèse. » En 1779, Louis XVI, en

Digitized by Google

témoignage de satisfaction des compositions sacrées de Rey, qu'il avait eu occasion d'apprécier, le nomma maître de musique de sa chambre, avec une pension de 2,000 francs. Sa Majesté lui fit promettre, en outre, une des places de surintendant de sa chapelle et la décoration de l'ordre de Saint-Michel.

Après avoir montré la portée de ses inspirations religieuses, Rey voulut s'essayer au théâtre. Le sujet d'*Apollon et Coronis* avait été déjà traité deux fois : en 1691, en trois actes, par Chappuzeau de Beaugé et Théobald, et en 1773, seulement en un acte, par Fuzelier et Mouret. L'action de cet ouvrage était basée sur un épisode emprunté à l'opéra-ballet de l'*Amour des Dieux*. Notre compositeur crut devoir revêtir ce dernier livret d'une musique plus dramatique et mieux caractérisée. Sous l'impression des sublimes compositions de Gluck, qu'il faisait journellement interpréter, il donna un libre cours à sa plume. L'Académie royale s'empressa d'accueillir cette œuvre de son chef d'orchestre et la mit à l'étude. *Apollon et Coronis* fit sa réapparition à l'Opéra le 3 mai 1781. Cette partition fut diversement appréciée. Tout en y reconnaissant un vrai mérite de facture, certains critiques voulurent y voir des parties faibles et une imitation trop marquée de la musique de Gluck. Bachaumont, dans ses *Mémoires* [1], nous dit à ce sujet : « On a trouvé dans la nouvelle musique d'*Apollon et Coronis* beaucoup de réminiscences, des endroits faibles, froids, mais de la vigueur et du génie dans le morceau qui termine l'acte où Apollon exprime ses regrets d'avoir tué les deux amants. On y a reconnu la manière du chevalier Gluck, que les compositeurs [2] se sont efforcés d'imiter. » Disons cependant que cette cri-

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des Lettres* (3 mai 1781).

[2] Voir, à la suite de cet article, la Notice sur Rey (Louis-Charles-Joseph), frère du chef d'orchestre de l'Opéra, et qui, dit-on, fut son collaborateur dans cette œuvre.

Digitized by Google

tique nous semble un peu trop rigoureuse, car *Apollon et Coronis* eut du succès [1]; les connaisseurs accueillirent cette partition comme l'œuvre d'un homme de savoir.

Mais ce succès, objet des doux rêves de notre compositeur, ne devait pas tarder à être troublé par un de ces évènements qui font époque dans les annales d'un art et d'une cité. *Apollon et Coronis* était à peine apparu depuis un mois sur la scène de l'Opéra, quand éclata le terrible incendie de ce théâtre, incendie qui fit tant de victimes et causa de si grands désastres. Dans cette soirée mémorable (8 juin 1781), l'Académie royale donnait l'*Orphée* de Gluck et l'*Apollon et Coronis* de Rey. Celui-ci y montra toute l'étendue de son affection paternelle pour son œuvre.

Apollon et Coronis terminait le spectacle. Vers la fin du ballet, fort long dans cet ouvrage, une bougie d'un châssis de côté enflamma une toile. Le feu se communiqua aux frises avec une telle rapidité, qu'il devint aussitôt impossible d'en arrêter le progrès. Laissons raconter au spirituel Castil-Blaze les terribles péripéties de cet affreux sinistre, et les poignantes angoisses de notre compatriote.

« Au moment où le toit de la salle tomba tout à la fois, avec un fracas épouvantable, Augustin Lefebvre, bibliothécaire de l'Académie, était sous le théâtre et vidait les armoires, afin de sauver les partitions du répertoire courant. Le parquet de la scène le garantit du coup, mais ce parquet brûlait; n'importe, Lefebvre ne quitta la place qu'au moment où le dernier manuscrit fut mis en lieu sûr. — « Sauvez « mon enfant! disait Rey, le chef d'orchestre, aux garçons « occupés à déposer sur le pavé de la rue les partitions « tirées des armoires, sauvez mon enfant! » *Apollon et Coronis* était cet enfant, objet de sa tendre sollicitude. Dès qu'il aperçut le volume chéri, la partition d'*Apollon et Coro-*

[1] Castil-Blaze, *Théâtres lyriques de Paris, Académie impériale de musique*, t. I, p. 411. — Paris, 1855.

Digitized by Google

nis, Rey saisit dans ses bras le bijou précieux et s'enfuit, donnant aux flammes la liberté de consumer tout le reste [1]. »

De 1781 à 1785, Rey fut chargé de la direction de l'orchestre du concert spirituel; il eut là une nouvelle occasion de montrer toutes les faces de son beau talent, en interprétant des œuvres de divers styles avec la même supériorité.

Ce fut vers cette même période de temps que Grétry vint à l'Opéra donner *Andromaque*, la *Caravane* et *Panurge*. Dans ses *Mémoires ou Essais sur la Musique* (t. I, p. 124), cet éminent et spirituel compositeur a rendu un hommage éclatant au talent et au caractère de Rey. On y lit :

« Le public ne sait pas qu'il doit souvent tous ses plaisirs, et la parfaite exécution de nos grands opéras les plus difficiles aux talents de deux artistes cachés à ses yeux. J'ose dire que les citoyens Rey et La Suze méritent la reconnaissance du public autant que l'acteur le plus en évidence. Le premier, impétueux et sage, suit l'acteur ou le danseur, en conduisant un nombreux orchestre dont il a mérité la confiance. Il sait que tel chanteur ou danseur ralentira le mouvement dans tel endroit, et que l'instant d'après il faudra le presser pour suivre tel autre. Les premières répétitions d'un opéra seraient souvent un chaos, si ses talents ou son activité n'en éclaircissaient l'exécution. L'auteur musicien n'a que deux mots à lui dire, et soudain ses volontés sont exécutées. Cet artiste estimable m'a sauvé mille fatigues que j'eusse supportées difficilement; et si l'existence des compositeurs est chère au public, c'est au citoyen Rey, plus qu'à leurs médecins, qu'il la doit, etc. »

Un nouveau compositeur, compatriote, disciple et ami de Gluck, déjà connu en Allemagne et en Italie par la production de quinze opéras, Saliéri, rêve un succès sur la scène où son maître vient de s'illustrer. Gluck, rentré à Vienne

[1] Castil-Blaze, *Théâtres lyriques de Paris, Académie impériale de musique*, t. I, p. 421.

Digitized by Google

après avoir donné à Paris son chef-d'œuvre, *Iphigénie en Tauride*, est fortement sollicité pour qu'il écrive encore la musique des *Danaïdes*. Assurément c'est avec regret que l'illustre vieillard va quitter la plume; néanmoins, fléchissant sous le poids des années, il sent que ses forces l'abandonnent. Il confie alors ce poème à Saliéri, qui s'empresse de répondre à cette haute marque de confiance.

La partition des *Danaïdes* est attendue à Paris; mais Saliéri craint de se présenter devant un tel aréopage. Dans sa noble générosité, Gluck lui offre sa gloire pour égide; il lui permet de laisser figurer son nom sur l'affiche jusqu'à la 13e représentation : « Allez à Paris, lui dit-il, servez-vous de mon nom. Si votre ouvrage réussit, c'est vous qui serez couronné; s'il ne réussit pas, c'est moi qui serai sifflé. » L'opéra des *Danaïdes* eut un beau succès à la cour et à la ville (1784). Dans cette circonstance, Saliéri eut occasion d'apprécier le talent de Rey et lui accorda toute son estime.

Trois ans après, Saliéri écrivit la partition de *Tarare*, opéra tragi-comique en cinq actes, dont Beaumarchais lui avait fourni les paroles. Rey fut chargé de composer les *airs de danse*. Malgré la bizarrerie du poème, *Tarare* obtint un magnifique succès, dont Rey eut le droit de revendiquer une bonne part comme compositeur et chef d'orchestre (1787). « Dans la fête donnée à Astasie par Calpigi, dit le *Mercure de France*, il y a des airs de danse très-jolis. » Appréciant également ce qui revient à l'orchestre du succès de l'ouvrage, le même journal ajoute : « L'orchestre a été excellent, parce que l'orchestre de l'Opéra, toujours bien conduit, est toujours excellent, et que l'estime mérité que les personnes qui le composent ont pour le musicien, a encore ajouté un nouvel intérêt à leur zèle ordinaire. »

Cette même année (1787), Rey donna encore à l'Opéra l'ouverture à grand orchestre d'*Apollon et Daphné*, œuvre symphonique d'une haute portée. Il devint aussi le collaborateur de Sacchini, en écrivant les airs de danse d'*OEdipe à*

Digitized by Google

Colone, opéra en trois actes, que ce malheureux compositeur n'eut point la satisfaction de voir représenter. Faisons connaître au lecteur l'importance de la tâche que Rey était appelé à remplir.

Dans la disposition de l'œuvre de Sacchini, on ne pouvait guère placer le ballet qu'au premier acte, et au moment où les jeunes Athéniennes félicitent la fille de Thésée sur son prochain mariage avec Polynice; le placer ailleurs, c'eût été s'exposer à retarder l'action, et, ce qui eût été plus grave encore, à diminuer le bel effet pathétique des deux derniers actes. C'est donc après le chœur si gracieux dans lequel les jeunes filles expriment à cette princesse leurs vœux et leurs regrets, qu'interviennent les airs de danse. On sait qu'Eriphyle doit aller régner à Thèbes lorsque le trône occupé par Etéocle aura été rendu à Polynice par la valeur de Thésée et de ses soldats.

Rey avait à surmonter de bien grandes difficultés pour compléter convenablement la partition d'*OEdipe*. Quoique, en apparence, les airs de ballet n'aient point une expression entièrement déterminée par le poème, il y a néanmoins la couleur de la situation qui doit être parfaitement saisie; il y a, de plus, à s'identifier avec la manière et le style de l'auteur, et avec le caractère général qu'il a cherché à mettre en relief. Il faut pour cela de l'intelligence, du goût et une grande habileté dans les procédés de son art, car la musique instrumentale doit peindre ici par ses propres moyens. Disons que, dans cette tâche si difficile et si délicate, Rey fut heureusement inspiré; on ne pouvait mieux entrer dans le sujet : compléter ainsi, c'est créer.

Ce qui caractérise les compositions de Sacchini, c'est d'abord la méthode; c'est encore, avec la régularité du plan, la clarté, la limpidité mélodique; c'est surtout la simplicité des moyens employés pour produire ses effets d'instrumentation. Ici la période est toujours correcte, logique, car nous n'adresserons point à Sacchini le reproche que mérite l'irré-

Digitized by Google

gularité de la dernière phrase du chœur : *Allez régner, jeune princesse,* où le poète (Guillard) a eu la malencontreuse idée de lui donner un vers féminin de douze syllabes sans hémistiche et sans correspondant, vers qui a dû lui causer bien du chagrin. La période de Sacchini, disons-nous, est toujours correcte et logique ; son expression, comme tout ce qui émane du cœur, est juste, profonde, sympathique. Aussi, est-ce avec ces qualités dominantes que Rey a cherché à s'identifier ; dans sa collaboration, ces précieuses qualités sont devenues les siennes. Ses airs de ballet sont mélodiques, mais d'une mélodie claire, correcte, riche dans ses dessins et toujours rationnelle dans ses développements. Dans son orchestre, point de bruit inutile, point de fracas incohérent, point d'effets prétentieux ; le morceau est juste ce qu'il doit être, eu égard à ce qui précède et à ce qui suit.

Ce tact parfait, il le montra surtout dans la gavotte encadrée entre l'air chanté par une jeune Athénienne : *Vous quittez notre aimable Athènes*, et celui que dit Ériphyle en lui répondant : *Je ne vous quitte point sans répandre des larmes.* Incruster un air de danse entre ces deux perles mélodiques sans rompre l'expression et le courant de sentiment qui fait le charme de cette scène, offrait des difficultés réelles. Rey en a triomphé avec bonheur. Sa gavotte est là comme le trait d'union le plus naturel. L'orchestre est le répercuteur fidèle de ce sentiment intime qui domine la situation ; sans reproduire les mélodies du maître, il semble en distiller l'essence, et cela avec des procédés parfaitement identiques. L'ombre de Sacchini dut sourire de satisfaction !

Une volonté sacrée appela le savant chef d'orchestre de l'Opéra à une collaboration encore plus honorable pour lui. L'auteur d'*OEdipe à Colone* travaillait à la partition d'*Arvire et Evélina*, opéra en trois actes, dont les deux premiers étaient seulement terminés lorsqu'il sentit sa dernière heure approcher. Comme un bon père cherche, à l'instant suprême où il va quitter la vie, à donner à son enfant en bas âge

Digitized by Google

l'appui et le guide qui le conduira jusqu'à sa virilité, de même Sacchini, dans sa sollicitude pour son œuvre inachevée, lui choisit l'artiste qui devait la compléter et la faire arriver à la publicité. « Rey, nous dit M. Fétis dans sa *Biographie universelle des Musiciens*, termina l'opéra d'*Arvire et Évélina* d'une manière satisfaisante. Cet ouvrage fut représenté en 1787, un an après la mort de Sacchini.

Nous touchons à une époque importante des annales de la musique française.

Au moment où la littérature et les arts, cédant au souffle révolutionnaire, semblent changer de sphère, notre compatriote est appelé à faire partie de l'administration de l'Opéra (1792)[1].

L'horizon politique ne tarde pas à se rembrunir. Envahie par l'étranger, la France voit se former dans son sein quatorze armées qui, pleines d'enthousiasme, volent à la défense de ses frontières. Les gardes nationales s'organisent. Il faut des corps de musique pour entretenir cette ardeur belliqueuse. On crée alors à Paris une école de musique militaire, dont on confie la direction artistique à Gossec et la comptabilité à Sarrète, que nous allons retrouver plus tard. Cette école, destinée spécialement à l'enseignement des instru-

[1] Rey avait adopté l'opinion républicaine avec une certaine exaltation ; c'était une raison de plus pour le mettre en faveur auprès du gouvernement. Aussi son talent de chef d'orchestre et de compositeur fut-il souvent mis à contribution pour les fêtes patriotiques. Celle qui eut lieu à l'occasion de la victoire de Fleurus présenta des particularités qui caractérisent bien cette époque. On imagina de joindre, comme accessoires, aux quinze cents chanteurs et symphonistes fournis par tous les théâtres de la capitale, trois grosses cloches, deux cents tambours, une légion de trompettes et douze pièces de canon, devant accompagner le refrain : *Aux armes, Citoyens!* de la strophe : *Amour sacré de la patrie!* « Rey, chef d'orchestre de l'Opéra, nous dit Castil-Blaze, dirigeait tous ces virtuoses; les tambours, les trompettes, les canonniers même obéissaient à son commandement. » (*Théâtres lyriques de Paris, Académie impériale de musique*, t. II, p. 10.)

Digitized by Google

ments à vent, forme un grand nombre d'instrumentistes.

Cependant l'année 1793 a vu disparaître les maîtrises. Mais, après les terribles secousses qui ont ébranlé la société jusqu'en ses fondements, un besoin de jouissances morales se fait généralement sentir. Les esprits, un peu remis de la tourmente qui s'éteint, s'émeuvent bientôt du vide que ces anciens établissements artistiques vont laisser dans le monde musical. Tout ce que Paris renferme de hautes intelligences s'associe spontanément à une noble initiative tendant à demander à la Convention nationale la création d'une grande école de musique. Une pétition est présentée à cette assemblée, et Chénier, l'un de ses membres, est chargé de faire un rapport sur cette importante question.

Chénier défend la cause de la musique avec une âme d'artiste; il démontre péremptoirement l'utilité de cet art. Ses arguments remuent et entraînent l'assemblée. « Tel est, dit-il, l'empire de cet art, de tous les arts le plus universellement senti, puisqu'il ne faut qu'une âme et des oreilles pour en jouir. Malheur à l'homme glacé qui ne connaît pas son charme irrésistible! Malheur au politique imprudent, au législateur inhabile, qui, prenant les hommes pour des abstractions, ne sait pas qu'ils ont des sens, que ces sens forment des passions; que la science de conduire les hommes n'est autre chose que la science de diriger leur sensibilité; que la base des institutions humaines est dans les mœurs publiques et privées, et que les beaux-arts sont essentiellement moraux, puisqu'ils rendent l'individu qui les cultive et meilleur et plus heureux [1]. »

Jalouse de toutes les gloires de la France, la Convention nationale se montra favorable aux conclusions de ce rapport. Par son décret du 16 thermidor an III, elle institua le Conservatoire, destiné à devenir la première école musicale du monde. Elle l'établit sur les bases les plus larges, et voulut

[1] Séance du 10 thermidor an III (*Moniteur universel*).

Digitized by Google

que six cents élèves reçussent les leçons gratuites de cent quinze professeurs [1]. Rey y fut appelé comme professeur d'harmonie et vint y démontrer les règles de cette science, concurremment avec Catel, Langlé, Rodolphe et Berton.

Le Conservatoire était à peine constitué, qu'on s'occupa aussitôt des méthodes qui devaient être suivies dans l'enseignement. Des commissions particulières, dans lesquelles entraient naturellement, avec les cinq inspecteurs de l'école, les professeurs spéciaux, discutèrent en commun les préceptes dont on devait faire usage.. Ces préceptes étaient mis en ordre et rédigés par l'un des professeurs désigné à cet effet. On chargea Catel de l'élaboration du *Traité d'Harmonie*. Aucune méthode ne fut aussi vivement controversée. Chaque professeur montrait une prédilection marquée pour le système qu'il avait suivi dans ses études, et cherchait à le faire prévaloir exclusivement. Rey, disciple fervent de l'école de Rameau, voulut plus que tout autre battre en brèche la nouvelle théorie proposée par Catel. Les discussions étaient animées, et comme de la répulsion pour le système à la répulsion pour ses partisans il n'y a qu'un pas, il y eut là un germe de discorde qui devait tôt ou tard avoir de fâcheux résultats. Hommes intelligents et dévoués à la science dont ils devenaient les interprètes et les dépositaires, tous ces maîtres sentirent assurément l'importance de l'unité de doctrine dans l'enseignement; cependant des considérations personnelles finirent par l'emporter, et chaque professeur formula et enseigna ses doctrines à lui dans la classe qu'il dirigeait. Ainsi, on eut, avec le traité d'harmonie de Catel, ceux de Langlé, de Rodolphe, de Berton, et, plus tard, ceux de Reicha, de Fétis, de Dourlen, de Bienaimé, de

[1] Conformément aux articles IV et VI du décret, la surveillance spéciale de l'enseignement fut confiée à cinq inspecteurs, Gossec, Grétry, Méhul, Lesueur et Chérubini. Quatre professeurs leur étaient adjoints pour former le conseil d'administration de l'École.

Digitized by Google

Colet, d'Elwart, etc. Un tel état de choses, en nuisant au progrès réel de la science, amenait souvent des difficultés sérieuses dans les concours : ce qu'un système défendait rigoureusement, l'autre quelquefois le tolérait. Pour trancher ces difficultés, on chercha à s'entendre sur le terrain de la pratique, et la théorie rationnelle fut sacrifiée à l'empirisme.

En sa qualité de professeur d'harmonie, Rey dut prendre part à la composition des solfèges. Cette partie si importante de l'enseignement fut l'œuvre collective d'Agus, de Catel, de Chérubini, de Gossec, de Langlé, de Lesueur, de Martini, de Méhul, de Rey et de Rigel.

Divisé en cinq parties, cet ouvrage embrassa depuis les premiers éléments d'intonation des degrés de l'échelle et de la divisionde la durée relative des notes, jusques aux combinaisons les plus ardues des mathématiques des sons. Dans les accompagnements destinés aux leçons mélodiques de cet abécédaire musical, tous ces compositeurs se complurent à montrer l'étendue de leurs connaissances dans la partie technique de l'art et de la science. En parcourant les pages de ce vaste recueil, véritable encyclopédie théorique, on voit se dérouler graduellement toutes les richesses que l'art d'écrire a reçues des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; on voit se classer toutes les doctrines, toutes les règles consacrées par les anciennes écoles française, italienne et flamande. Ainsi, tandis que l'élève y étudie les éléments rudimentaires de la partie vocale, l'artiste éclairé peut suivre avec le plus vif intérêt les dispositions des parties constitutives du contrepoint simple, du contrepoint double, du canon sous toutes les formes et de la fugue. Afin que rien ne manquât à ce précieux ouvrage, l'illustre Chérubini a semblé tenir à honneur de le couronner par deux compositions scientifiques à cinq et à six voix, conçues dans le style *à la Palestrina*, compositions qui se présentent là comme le criterium de l'art du Moyen-Age.

Digitized by Google

Dans l'édition de ces solféges que nous avons sous les yeux, le nom de Rey ne figure qu'au quatrième livre. La leçon qu'il a signée suffit néanmoins pour montrer ce qu'avaient été les études scientifiques de notre compatriote.

Dans cette œuvre, Rey a voulu allier le mouvement du style libre aux anciennes formes scolastiques du style sévère. Destinée au soprano-sfogato, cette leçon est une véritable étude de bravoure. On retrouve ici les mêmes qualités du compositeur : pureté mélodique, carrure dans la phrase, clarté et méthode dans la modulation. Quelle élégance de dessin dans l'exposition de l'*allegro* et dans les trois pédales que renferme ce morceau! Quelle richesse dans la marche d'harmonie de cette troisième pédale! Assurément l'artiste qui a écrit cela était un homme de goût et de savoir.

En formulant les quinze articles du décret qui fondait le Conservatoire, la Convention nationale avait cru sans doute fournir à cette école tous ses éléments d'existence; mais il n'en avait pas été ainsi. Le conseil d'administration, composé, ainsi que nous l'avons dit, de cinq inspecteurs et de quatre professeurs choisis par le personnel enseignant, ne tarda pas à montrer qu'il était beaucoup plus apte à décider les questions d'art que les questions matérielles. Ce n'est point dans les traités de musique qu'on apprend les règles de la comptabilité. On s'aperçut bientôt qu'il fallait là un homme de chiffres. Le décret qui instituait le Conservatoire supprimait en même temps l'École de musique militaire, et cette suppression laissait un administrateur disponible. Sarrète, dont l'aptitude avait pu être déjà appréciée, fut appelé à donner le mouvement aux rouages administratifs du nouvel établissement. Mais, par cela même qu'il venait d'être démontré que les connaissances spéciales de Sarrète étaient réellement utiles à l'existence du Conservatoire, on fournissait un aliment à son amour-propre et à son ambition. Dès le moment qu'il fut avéré qu'on avait besoin de ses services, il imagina, lui, qu'il était indispensable. En général, les

Digitized by Google

hommes positifs, s'estimant beaucoup eux-mêmes, font bon marché des talents de l'imagination. Sarrète se crut appelé à trôner au Conservatoire ; il crut devoir soumettre à sa juridiction inspecteurs, professeurs, élèves et fournisseurs. Mais, sous l'influence de l'amour de l'art et de leur dignité personnelle, plusieurs membres de l'école, au nombre desquels se trouva notre compatriote Rey, se proposèrent de résister aux dispositions envahissantes de Sarrète.

Grétry, peu disposé à entrer en lutte, songea à prendre sa retraite ; cependant il ne voulut point laisser passer cette occasion sans protester contre les tendances qui se manifestaient : « Vous êtes ici, dit-il à ses collègues en déposant dans leurs mains sa démission, vous êtes ici les *directeurs* de l'art et les *chefs de l'établissement*. J'aime à penser que vous sentirez assez la dignité de vos fonctions pour ne laisser jamais d'*intermédiaire* entre vous et l'autorité supérieure ; que vous communiquerez toujours *directement* avec elle par le *président temporaire* que vous continuerez de *nommer entre vous* et à tour de rôle. » Sarrète, qui vit où le coup portait, assura qu'il n'était jamais entré dans sa pensée d'empiéter sur les pouvoirs des chefs de l'enseignement. « Dieu le veuille ! » répondit le vénérable démissionnaire en se retirant [1]. »

Tacticien habile, Sarrète s'était hâté d'étudier à fond le personnel et l'esprit de l'école. Il savait qu'au point de vue de l'art, les études présentaient deux grandes divisions : l'enseignement vocal et l'enseignement instrumental, deux forces qu'il eût fallu toujours équilibrer. Il regarda où se trouvaient les hommes les plus dociles à sa volonté, et il pencha de ce côté. Or, Lesueur, Rey, Rodolphe, Desvignes, Persuis, Janson, tous adversaires déclarés de son ambition, étaient contre la prédominance instrumentale. Sarrète appuya l'idée contraire. Suivant l'exemple du dernier des Horaces, il divisa

[1] *Gazette musicale*, Lettres sur la musique en France, 1842, p. 346.

Digitized by Google

pour vaincre plus aisément. Une menée occulte insinua aux élèves instrumentistes qu'on voulait empêcher l'enseignement de plusieurs instruments à vent. Ces élèves se mutinèrent; il y eut scandale, et Lesueur, désigné comme le chef de la phalange ennemie, fut appelé *scélérat* [1]. Bientôt, dans un but d'économie, Sarrète proposa de diminuer le personnel enseignant. On devine que Lesueur, Rey, Rodolphe, Desvignes, Persuis, Janson et leurs adhérents furent remerciés (1802). De ce moment Sarrète régna rue Bergère, et, pendant plusieurs années, les théâtres de la capitale virent arriver beaucoup d'instrumentistes et fort peu de chanteurs.

Disgrâcié au Conservatoire, Rey n'en continua pas moins à diriger son orchestre de l'Opéra avec cet amour et ce dévouement que rien n'était capable d'altérer dans son cœur. Cependant, le temps de la réparation n'était pas éloigné [2].

Dans ses admirables campagnes au-delà des Alpes, Napoléon s'était épris de la musique italienne. Voulant fonder sa chapelle-musique, le premier Consul avait fait venir Paësiello à Paris. Comme tous les compositeurs étrangers, cet éminent artiste ne tarda pas à envier les palmes décernées par le public de notre grande scène lyrique. L'affiche de l'Opéra annonça bientôt la première représentation de *Proserpine*. Cet ouvrage eut un très-beau succès, auquel Rey prit une large part. On lit à cet égard dans la *Correspondance des amateurs musiciens*, du 2 avril 1803 : « L'ensemble était

[1] Ce fait est historique (Voyez les mêmes Lettres, *Gazette musicale*, 1842, p. 342).

[2] Rey était arrivé à l'apogée de son talent. Il venait d'en donner une preuve récente dans une solennité artistique organisée par ses soins, qui faillit compter parmi les évènements néfastes de la France; nous voulons parler de l'exécution de l'oratorio de Haydn, *la Création*, donné à l'Opéra le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800). C'est dans cette soirée qu'eut lieu l'explosion de la machine infernale dirigée contre les jours du premier Consul.

Digitized by Google

admirable ! Tout a concouru au succès de ce bel ouvrage. L'orchestre, totalement identifié avec la scène, doit une partie de sa perfection à la sollicitude vraiment paternelle avec laquelle M. Rey le conduit. »

Dans cette circonstance, Paësiello sentit vivement tout ce qu'il devait aux dignes interprètes de son œuvre ; il formula sa gratitude dans la lettre suivante :

Monsieur Rey, cher et estimable ami,

Je ne puis me refuser à la satisfaction de vous remercier des soins que vous avez bien voulu apporter à diriger l'exécution de la musique de mon opéra de ***Proserpine***. Je serai, à l'égard de votre digne personne (***rara persona***) comme une trompette sonore qui fera retentir, non-seulement en France, mais par toute l'Europe, le mérite particulier que vous possédez d'employer également tous vos moyens pour faire valoir, ainsi que j'en ai été témoin, les ouvrages de Piccini, Sacchini, Gluck, etc. C'est l'effet de votre délicatesse et du talent que j'ai un plaisir inexprimable à reconnaître en vous.

Faites-moi donc le plaisir de remercier en mon nom tous les excellents professeurs qui composent l'orchestre de l'Opéra. Leur talent assure à chacun d'eux la haute estime des compositeurs qui viennent y produire leurs ouvrages, et qui ont l'avantage de les voir exécuter par un aussi grand nombre de talents distingués, et diriger par un homme d'une habileté aussi éminente qu'est la vôtre.

Je vous prie de me croire, etc.

PAESIELLO.

Paësiello organisa la chapelle-musique du premier Consul ; il eut à sa disposition huit chanteurs et vingt-sept symphonistes [1]. Mais ce n'était là qu'un provisoire ; car, préludant à l'Empire, Napoléon voulut que tout fût grand autour de lui. C'est au moment de cette réorganisation que Paësiello, obligé de retourner en Italie, se démit de son emploi de directeur en faveur de Lesueur. Rey y entra alors en qualité de maître

[1] Castil-Blaze, *Chapelle-musique*, p. 166.

Digitized by Google

de musique, c'est-à-dire de chef d'orchestre [1]. Cette nomination devint pour notre compatriote une juste récompense de ses longs services, et un dédommagement à la disgrâce qu'il avait éprouvée au Conservatoire.

Rey jouissait paisiblement du fruit de ses travaux, quand, en 1809, il eut le malheur de perdre sa fille, qui aurait dignement porté son nom; car elle possédait déjà un beau talent sur le piano. La douleur profonde qu'il en éprouva altéra sa santé; il mourut à Paris le 15 juillet 1810, à l'âge de soixante-seize ans.

Rey eut en partage, avec sa vive intelligence, un caractère noble, généreux, enrichi des qualités les plus sympathiques; il ne connut jamais la noire et mesquine passion de l'envie. Par sa haute position artistique et par la droiture de ses sentiments, il eut à soutenir bien des luttes, à souffrir souvent les effets de l'injustice; mais sa force d'âme l'éleva toujours au-dessus de ces vicissitudes. Rien n'altérait son obligeance ni son aménité; son commerce était constamment facile et agréable : c'est dire qu'il goûta les charmes de l'amitié!

La ville de Lauzerte et le département de Tarn-et-Garonne ont lieu d'être fiers d'avoir vu naître un tel artiste. Rey a conquis une belle place dans l'histoire de l'art; son nom sera toujours honoré des hommes sérieux qui respecteront les bonnes traditions d'école, comme il sera salué universellement par tous ceux qui apprécieront l'immense progrès dramatique auquel son remarquable talent de chef d'orchestre a si puissamment contribué.

J.-B. LABAT.

[1] Voyez les noms des artistes qui firent partie de la chapelle impériale, dans notre *Histoire de la Musique*, t. II, p. 410.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

On connaît de J.-B. Rey les compositions suivantes :

1. — ***Apollon et Coronis***, opéra en un acte (1781).
2. — Tous les airs de danse de ***Tarare***, opéra de Salieri (1787).
3. — Ouverture d'***Apollon et Daphné***, à grand orchestre (1787).
4. — Les airs de danse d'***OEdipe à Colone***, opéra de Sacchini (1787).
5. — Le troisième acte d'***Arvire et Évelina***, opéra de Sacchini (1787).
6. — ***Diane et Endymion***, opéra en deux actes (1791).
7. — Deux messes solennelles, avec orchestre (manuscrit).
8. — Plusieurs motets, exécutés à la chapelle du roi et au concert spirituel.
9. — Solfèges pour le Conservatoire de Paris.

D'après les renseignements précis que nous avons obtenus, corroborés par le tableau général donné par Castil-Blaze des ouvrages joués sur la scène de l'Académie-Impériale de musique depuis son origine, l'opéra de ***Diane et Endymion***, de Rey, dont la partition manuscrite se trouve à la bibliothèque de ce théâtre, n'aurait jamais été représenté. Nous regrettons vivement de n'avoir pu apprécier cette importante composition.

Nous avons dans notre bibliothèque un traité d'harmonie intitulé : ***Exposition élémentaire de l'Harmonie ; théorie générale des accords d'après la basse fondamentale, etc.***, dédié à M. de Lacépède par J.-B. Rey, de la musique de S. M. l'Empereur et Roi, et de l'Académie impériale de musique ; Paris, 1807, veuve Naderman. La coïncidence des nom et prénoms de l'auteur de cet ouvrage avec ceux de J.-B. Rey, le compositeur et chef d'orchestre de l'Opéra, objet de cette notice, pourrait le lui faire attribuer. Nous avons tenu à signaler ici ce fait, afin de prémunir le lecteur contre toute erreur à cet égard. Le traité d'harmonie dont il s'agit n'a également rien de commun avec le *Système de musique* d'un autre Rey, mentionné dans la notice que M. Jules Lespinasse a publiée dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* du mois de juin 1853. (Voyez la bibliographie de M. Fétis, placée à la fin de son ouvrage : *La Musique mise à la portée de tout le monde*, 3e édition.)

Digitized by Google

L.-C.-J. Rey,

VIOLONCELLISTE ET COMPOSITEUR.

Rey (Joseph, d'après son acte de naissance, et désigné sous les prénoms de Louis-Charles-Joseph par les biographes), était frère de J.-B. Rey, dont nous venons de nous occuper; il naquit aussi à Lauzerte le 26 octobre 1738, et fit comme lui ses études musicales à la maîtrise de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse. Quoique destiné, plus tard, spécialement au violoncelle, il voulut s'initier à la théorie de la science. Il reconnut qu'un talent d'exécution sur un instrument n'est qu'une partie du tout qui doit constituer l'éducation du véritable artiste. Stimulé par les succès de son frère, il se montra plein d'ardeur pour l'étude. A l'âge de seize ans, il fut admis comme violoncelle à l'orchestre du théâtre de Montpellier. Afin de se perfectionner sur l'instrument qu'il avait adopté, il alla bientôt à Paris recevoir des leçons de Bertaut. Deux ans après, il vint à Bordeaux, où il demeura neuf ans attaché à l'orchestre du Grand-Théâtre. Mais son talent marquait sa place parmi les maîtres de l'art; il revint à la capitale en 1776, et fut définitivement attaché à l'orchestre de l'Académie royale de musique et de celui de la chapelle du roi. Après d'honorables services, il obtint sa pension de retraite en 1806. Sa fin fut désastreuse; dans un accès violent de fièvre nerveuse, il se coupa la gorge avec un rasoir, à Paris, le 12 mai 1811.

L.-C.-J. Rey a publié :

1° Un œuvre de *trios* pour deux violons et violoncelle, Paris, Cousineau.
2° *Airs variés* pour violon et violoncelle, Paris, Sieber.
3° *Duos* pour violoncelle, liv. 1 et 2, Paris, Bailleux.
4° *Mémoire justificatif* des artistes de l'Académie royale de musique, en réponse à la lettre qui leur avait été adressée par Papillon de La Ferté, le 4 septembre 1789; Paris, 1789, in-8°.

J.-B. Labat.

Digitized by Google

Le Père Delmas,

POÈTE.

Nous revendiquons cet auteur pour Montauban, parce que, s'il n'a pas pris naissance dans cette cité, il y a du moins passé la plus grande partie de ses jours et composé ses écrits.

Le P. Delmas (Pierre) naquit, en 1733, dans le Rouergue, à Paulhe, petit village enclavé aujourd'hui dans la commune de Compeyre. Sa famille comptait et compte encore parmi les plus honorables du pays[1], non-seulement par sa position sociale, mais encore par ses sentiments de vertu et de foi.

C'est au milieu de ces bons exemples, de ces suaves parfums d'honneur et de piété, que se passèrent les premières années du jeune Delmas. Il fut engagé dans la voie du bien par cette éducation du foyer paternel, dont les leçons se traduisent en actes bien plus qu'en discours, éducation qu'une autre peut seconder, mais que rien ne remplace.

Son oncle, curé de Paulhe, s'attacha à développer ces précieuses semences, et à former encore plus son esprit et son cœur par l'instruction chrétienne. Il lui fit ensuite commencer ses études, et puis l'envoya à Toulouse pour les terminer.

L'adolescent, alors dans sa dix-septième année, se trouva tout-à-coup transporté, loin de son paisible village, au milieu de jeunes gens vifs et alertes, la plupart déjà façonnés à une vie si étrange pour le jeune ruthénien. Il lui fallut quelques mois pour s'y accoutumer. Sa timidité, son accent et son langage rappelant parfois le patois du Rouergue, sa tournure qui sentait peu la ville, tout cela était un sujet de plaisanterie pour ses condisciples et de gêne pour lui. S'enfermant dans ses travaux scolaires, il gardait un silence qui passait pour stupide lenteur. Mais, avec le temps, en Delmas tout

[1] Un des neveux du P. Delmas est mort naguère colonel de génie; un autre occupait la première place au barreau de Milhau.

Digitized by Google

changea, tournure, accent, mutisme; il devint un des plus distingués de l'école. Naturellement se présente ici le souvenir de l'apparente lourdeur de saint Thomas d'Aquin, que ses compagnons appelaient le bœuf muet. — « Oh! ce bœuf, dit le maître, de ses mugissements remplira le monde. » Nous ne voulons pas dire que si haute fût la destinée de Delmas; il en avait une cependant, moins splendide, mais belle encore, celle d'éclairer et de diriger avec autant de lumières que de piété une de nos principales paroisses.

Élevé au sacerdoce, et riche de connaissances dont ses écrits offrent la preuve, il fut appelé, après avoir avec succès professé quelque temps la rhétorique, à la cure de Saint-Orens de Villebourbon, à Montauban, sur les rives du Tarn, qui devaient réveiller en lui la douce mémoire du sol natal. Cette nomination eut, sans aucun doute, lieu en 1773; car, dès le 20 juillet de cette même année, commence à paraître sa signature dans les registres de cette paroisse. Il en fut le guide habile et bien-aimé pendant dix-sept ans. Dernièrement des vieillards, restes bien clairsemés d'une génération qui s'éteint, nous redisaient avec attendrissement ses aimables vertus, sa charité prodigue de bienfaits, et le charme de sa parole dans la chaire chrétienne. Il leur semblait voir encore sa vénérable figure, empreinte à la fois de douceur et de gravité; entendre encore ses avis paternels et ses consolations, lorsqu'il les visitait dans leurs demeures.

Pour se délasser des soins du saint ministère, ou plutôt pour en mieux imprimer les devoirs dans son âme, il composa deux ouvrages que nous allons examiner avec quelque détail.

Le premier est un poème latin d'environ deux mille vers hexamètres, intitulé : *Ars artium, seu de officio pastorali* [1]

[1] *Ars artium, seu de officio pastorali, carmen.* — L'*Art des arts*, poème sur les devoirs des pasteurs, par le P. Delmas, prêtre de la doctrine chrétienne et curé de Villebourbon. — Montauban, imp. de Fontanel, lib. de Cazamea, 1786, in-8°.

Digitized by Google

Pour rendre un compte consciencieux de cette œuvre, dont jusqu'à ce jour nous n'avions guère vu que le titre, il nous a fallu la lire en entier, et, nous devons l'avouer, nous regardions d'abord cette tâche comme assez rude; mais nous avons été bientôt détrompé. A mesure que nous l'accomplissions, elle s'est présentée à nous pleine d'intérêt et de charme, et nous nous sommes étonné que ce poème ne fût pas plus connu, plus justement apprécié. Il ne déparerait point le recueil des *Poemata didascalia;* il y figurerait même avec honneur, non-seulement par la dignité du sujet, mais encore par la beauté de l'exécution.

Cet *art des arts,* qui s'y trouve enseigné, c'est celui de conduire les chrétiens dans les voies de Dieu. Le P. Delmas y montre donc les devoirs des pasteurs, et pour cela il traite successivement, dans les quatre chants de son poème, de la *piété*, de l'*instruction*, du *zèle* et de la *prudence* qu'exige le ministère du prêtre.

Raison éminente, onction persuasive, préceptes puisés le plus souvent dans l'étude des saints Pères, diction vraiment poétique et formée à l'école du siècle d'Auguste : voilà ce qui d'abord recommande l'œuvre.

Joignez à tous ces mérites une riche variété de développements, qui, excluant toute monotonie, captive le lecteur et mêle aux préceptes des comparaisons aussi justes que noblement rendues, et surtout des faits historiques naturellement amenés à l'appui des leçons. C'est ainsi que, dans le premier livre, l'auteur nous présente Luther et son époque; plus loin, la vie des premiers solitaires; dans le deuxième, le tableau des hérésies, et surtout de celle d'Arius, foudroyée par le saint concile de Nicée; dans le troisième, le zèle de saint Jean, le vieux apôtre, ramenant au bercail de l'Église un jeune chef de brigands; quelques pages après, les conquêtes de la foi aux premiers siècles du Christianisme; enfin, dans le quatrième livre, un grand fait à venir, le dernier Jugement, où sera récompensé le pasteur fidèle à ses devoirs.

Digitized by Google

En d'autres endroits se montre la poétique imagination du P. Delmas, comme lorsqu'il parle avec de si gracieux détails (livre II) de ce temple qu'il voudrait élever à l'Étude et à la Sagesse sur les bords du Tarn, si la richesse succédait pour lui à la pauvreté. Plus loin, c'est le coloriste brillant et animé, qui peint le vallon de Compeyre et l'ermitage qui le domine. Nous détachons quelques traits de ce tableau :

Hìc ubi me Vatem cari genuere parentes,
Atque annis primum duxi puerilibus ævum,
Collem præruptæ rupes saltusque coronant,
Educto aerias superant qui vertice nubes.
Rupe sub ingenti, quâ parte obvertitur austro,
Olìm me puerum memini vidisse vetustæ
Mœnia fracta casæ, congestaque saxa ruinis,
Undè per obscuræ noctis vaga tempora tristes
Prodibant ululæ, lugubri funera planctu
Quæ sæpè, ut fama est, mœstis cecinere colonis.
Nunc ibi læta domus, longævo habitata Ministro
Qui, post exhaustos æstus, pondusque diei,
Extremos cœpit vitæ clàm degere soles,
Teste Deo, positâque omni sibi vivere curâ.
Vicini Crispum mutato hunc nomine dicunt.....

Dùmque jugum ascensu supero, atque per ardua anhelus
Ibam, mirabar positas recto ordine vites
Hinc atque hinc, multoque pyros albescere flore,
Tristis ubi ante hirsuto horrebat acumine taxus.
Hospitium culti occurrunt intrantibus horti,
Quos circùm ampla per extremos deducitur ora,
Gramine læta novo floresque aspersa recentes,
Despicit undè hospes curvo undantem agmine Tarnem,
Ingenti similem stratis in vallibus angui,
Qui latè campos immensis orbibus implet.

Ver erat, atque albos quæ curvat amygdala ramos,
Et quæ purpureos agit arbos Persica flores
Sternebant colles gemmatâ veste supinos ;
Quos ego prospectans cœlesti insistere clivo
Rebar ad æthereas læti quà tendimus arces. (Page 159.)

En résumé, l'*Ars artium* est préférable à beaucoup d'autres poèmes plus connus et plus vantés. Sans doute nous ne vou-

Digitized by Google

lons pas dire qu'il soit parfait, que son vers, bien qu'ordinairement harmonieux, ne brave point parfois la césure latine, ni que son style ait toujours la propriété des termes, si difficile surtout lorsqu'il faut rendre ses idées dans une langue ancienne. Non; le poème a bien quelques taches, mais le bon y domine, et c'est ici le cas de répéter le *verùm ubi plura nitent* d'Horace.

L'auteur a mis en regard du texte une traduction en prose française, qui ne manque ni de correction ni d'élégance. On sent bien que, œuvre du P. Delmas lui-même, elle ne peut qu'être fidèle; plus d'une fois même elle lui sert à étendre, à mieux déterminer l'idée qui n'a pu, ainsi que nous l'avons déjà dit, être toujours bien reproduite dans le latin antique. Cette exposition du vrai sens est certainement un grand mérite, mais il serait à désirer qu'elle eût toujours permis de rendre le texte avec tout son coloris et toute sa vigueur. Quant à certaines dénominations toutes païennes, comme *Rex Tartareus*, *Stygiæ cohortes*, *Olympus*, etc., dont s'est servi l'auteur, à l'exemple de tant de poètes latins modernes, et qui sont néanmoins bien peu convenables dans un sujet chrétien, il les a heureusement remplacées dans sa version par celles de *Satan*, *Cohortes infernales*, *Cieux*, etc.

Nous terminerons par un vœu cet examen : c'est qu'un homme de goût, de science et de piété, nous donne l'*Ars artium* en vers français. Ce travail conviendrait, on le sent, à un ecclésiastique. En honorant ainsi notre auteur, l'interprète s'honorerait assurément lui-même.

Le second ouvrage du P. Delmas est une traduction en vers français de l'*Imitation de Jésus-Christ*[1]. Cette nouvelle production ne fut imprimée qu'en 1791, après la mort du poète.

Accoutumé à méditer le livre immortel d'A-Kempis (ou

[1] L'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite en vers français ; ouvrage posthume de M. Delmas, prêtre, curé de la paroisse Saint-Orens de Montauban. — Montauban, imp. de Fontanel, 1791, in-12.

Digitized by Google

de Gerson), le pieux curé entreprit ce travail, moins dans la pensée de le publier un jour, que dans le désir de mieux se pénétrer encore des leçons divines de l'original.

Cette version, fruit de ses dernières années, était pour lui en effet comme un acte continuel de mépris pour toutes les vanités du monde, d'abnégation de tout ce qui n'est pas Dieu, d'amour pour le Sauveur portant sa croix, amour délicieusement épanché dans les entretiens de l'âme avec lui, dans des effusions ineffables auprès du tabernacle ou de la table-sainte. Le chrétien, détaché de tout ce qui n'est pas Dieu, devait aimer à redire dans ses vers :

« Renoncez-vous vous-même, emportez votre croix,
« Et sur ses pas sanglants suivez le Roi des Rois, »
Cet oracle aux mondains semble dur et pénible ;
Mais cet arrêt est-il moins dur et moins terrible :
« Retirez-vous de moi, vous, coupables mortels,
« Allez, maudits, brûler dans les feux éternels? »

Non, ceux qui de la croix se chargent avec joie,
Et qui sont empressés d'en connaître la voie,
N'auront pas au grand jour à redouter pour eux
Des pâles réprouvés le destin malheureux.

Au retour triomphant de notre divin Maître,
De sa croix dans les airs le signe doit paraître,
Et si nous combattons sous l'étendard sacré
De ce Dieu qui pour l'homme à la mort s'est livré,
Si chacun tâche aux jours de sa course mortelle
De se rendre semblable à ce divin modèle,
Nous pourrons aborder sans trouble et sans terreur
De ce Juge irrité la trop juste fureur.

La croix doit vous ouvrir le royaume céleste :
Ne la traînez donc pas comme un fardeau funeste.
O croix ! arbre de vie, instrument de salut,
D'un encens qui t'est dû, reçois l'humble tribut.
Invincible rempart, l'homme sous ta défense,
De ses fiers ennemis brave la violence.

Source de tous les dons ! l'onction dans mon cœur
Verse par ton canal sa plus douce liqueur.

Digitized by Google

Mon âme près de toi ranime son courage,
Et des sombres ennuis dissipe le nuage :
Mystérieuse échelle, ô croix ! tes bras sacrés
M'offrent de la vertu les sublimes degrés. (Page 97.)

Le P. Delmas travaillait encore à cette traduction sur son lit de mort. En lui le poète terminait à peine sa tâche, que le chrétien fut appelé [1] devant le juge et le père dont il avait médité et pratiqué les saintes lois.

Ses amis recueillirent son œuvre, le seul héritage qu'il laissait, et les pauvres en disaient la raison.

Cette production posthume fut publiée telle que la mort l'avait arrachée de ses mains. Sans doute elle offre des endroits faibles, bien des vers que la rime seule distingue de la prose, mais aussi d'autres vraiment remarquables, et de nombreux passages où l'on trouve de la verve, de la chaleur, de l'entraînement. De plus, on y reconnaît avec plaisir l'attention exacte à serrer de près l'original, sans paraphrase qui dise tout et ne laisse rien penser au lecteur. Corneille, dans sa traduction du même ouvrage, est bien loin d'être aussi précis; il délaie longuement le texte, en un style d'ailleurs inégal et souvent négligé. Ce n'est pas que de ses strophes ne jaillissent çà et là de splendides éclairs de poésie, car enfin c'est le grand Corneille; mais l'on chercherait vainement en lui la délicieuse naïveté, l'onction suave, le libre abandon de l'original, qui laisse couler la pensée sans gêne et sans travail. Or, ces précieuses qualités reparaissent, autant que possible, dans la version du P. Delmas.

Nous disons *autant que possible,* car nous ne pensons pas qu'une traduction en vers puisse, avec ses entraves, parfaitement reproduire l'exquise sensibilité du texte.

S'il faut même exprimer toute notre pensée, nous dirons qu'il ne nous semble pas que l'*Imitation* doive être mise en vers. Qu'on rende un poème par un autre poème, comme

[1] Le 7 octobre 1790.

Digitized by Google

nous le conseillions tout-à-l'heure pour l'*Ars artium*, nous le concevons; mais l'*Imitation*, ouvrage spécialement ascétique, propre à être médité par la piété dans son humble et simple expression, repousse la parure du vers. Ainsi présentée comme poème, auprès de qui peut-elle obtenir le résultat pratique qui est le seul but de ses pages? Sera-ce auprès du littérateur qu'entraîne le tourbillon du siècle? Il a bien autre chose à faire, lui, qu'à s'occuper de régler sa vie sur l'*Imitation;* et quand plus tard il le voudra, il prendra le vrai texte. Sera-ce auprès du fidèle? Mais celui-là surtout, ayant son chapitre à lire et à s'édifier, ouvrira tout bonnement le livre latin, s'il a étudié la langue de Rome, ou une exacte traduction en prose, et nous n'en manquons pas; mais recourir à des vers, dans un tel cas!... Allez donc lui dire aussi de faire sa prière du matin ou du soir dans des vers!

Quel mérite reste-t-il donc ici au poète traducteur de l'œuvre ascétique? Un bien grand pour lui : c'est d'avoir occupé ses loisirs à se bien pénétrer de sentiments religieux, en les redisant dans son poétique labeur; c'est encore d'avoir prouvé à l'indifférent, qui passe à côté des idées chrétiennes sans s'y arrêter, à l'ennemi qui les attaque et les dédaigne, que l'homme de génie et de goût peut fort bien y trouver du charme.

C'est ce qu'a montré Corneille, qui unissait à la grandeur du talent les grandeurs infinies de la foi; c'est ce que montre aussi le P. Delmas, adoucissant et sanctifiant sa fin par ce travail, qu'il fit d'ailleurs, nous le répétons, bien plus pour sa propre édification que pour l'usage de son troupeau.

Ajoutons, en terminant, que s'il eût pu revoir son œuvre, elle nous serait parvenue bien moins imparfaite; et que, néanmoins, telle qu'on nous l'a transmise, elle reproduit presque toujours l'idée, et bien des fois le caractère si doux et si pénétrant de l'original.

J.-L. TIEYS.

Digitized by Google

P. de Beloy,

CONSEILLER DU ROI ET AVOCAT-GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE TOULOUSE [1].

L'historien A. de Thou, parlant, dans ses Mémoires, de l'un des légistes les plus instruits et des citoyens les plus estimables du XVIe siècle, disait : « Qu'il était du bien public que son nom passât à la postérité, et que le zèle dont il avait brûlé pour la patrie, fût toujours devant les yeux de ceux aux talents desquels elle avait droit. »

Ces paroles, qui s'appliquaient à Pierre Pithou, semblent avoir été écrites aussi pour un autre légiste du même temps, qui fut un des magistrats les plus éminents des Cours souveraines, c'est-à-dire pour Pierre de Beloy, avocat-général au Parlement de Toulouse.

Les notices que nous possédons sur ce personnage sont loin de répondre à l'importance du rôle politique, scientifique et judiciaire qu'il a joué pendant la seconde partie du XVIe siècle et la première partie du XVIIe. L'article le moins incomplet est celui que Bayle lui a consacré en son *Dictionnaire historique et critique,* et cet article lui-même ne se compose que de l'indication de quelques faits biographiques

[1] Lorsque M. Benech a écrit, pour la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, la notice que nous imprimons, nous avions tout lieu de compter sur sa collaboration pour plusieurs articles, car il avait accueilli notre publication avec la plus grande sympathie. Malheureusement, la mort si prématurée du savant professeur nous a privé d'un concours qui eût été bien précieux.

Une Étude complète sur les importants travaux de M. Benech sera publiée dans la 2e série de la Biographie départementale. F. N.

Digitized by Google

sans cohésion, et de la mention de ses divers ouvrages, en dehors de toute appréciation critique.

Loin de nous la pensée que les pages qui vont suivre atteignent mieux le but, et mettent pleinement en lumière, en le faisant monter au rang qui lui est dû dans l'estime et la reconnaissance des gens de bien, le magistrat que nous allons essayer de faire revivre; mais elles contiendront du moins des faits nouveaux puisés principalement dans les archives inédites du Parlement de Toulouse, et quelques observations critiques sur ceux de ses travaux que nous avons eus à notre disposition.

Nous professons un culte sincère et une vénération profonde pour les hommes de l'ancienne magistrature des Parlements, pour les services qu'elle a rendus à la science du droit comme à la chose publique. Cette grande institution, malgré des abus dont aucune des choses humaines n'est exempte, laisse bien loin derrière elle toutes les institutions judiciaires des autres peuples; et les hommes qui l'ont personnifiée, malgré des défauts et des passions dont le germe se trouve dans le cœur humain, ont, en général, été dignes de leur mission, principalement au XVIe siècle, qui a été l'apogée de la puissance des Parlements.

C'est donc avec le sentiment d'un respect vrai et d'un dévouement sincère que nous avons étudié la vie à la fois si agitée, si militante, si honorable de l'illustre avocat-général.

L'époque de la naissance de Pierre de Beloy est restée incertaine [1]. Des indications prises dans quelques passages de ses écrits autorisent pourtant à placer cette date vers la fin du règne de François Ier, c'est-à-dire dans la période de l'an

[1] Dans la dédicace au roi de son livre sur la réunion, au domaine de l'Etat, de l'ancien royaume de Navarre, publié à Toulouse en 1608, il parle *de ses ans déjà bien advancés;* il avait donc environ soixante-dix ans à cette époque, c'est-à-dire l'âge de la vieillesse.— La *Biographie universelle*, publiée par Michaud, dit que de Beloy est né vers 1540.

Digitized by Google

1535 à 1540. Ce qu'on sait bien, c'est qu'il était florissant à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

Il existe aussi quelque incertitude sur le lieu de sa naissance [1], car Toulouse et Montauban se disputent l'honneur d'avoir été son berceau; cependant le plus grand nombre d'autorités s'est prononcé en faveur de cette dernière ville. Lacroix du Maine, dont les rédacteurs de la *Biographie toulousaine* ont reproduit l'opinion, est à peu près le seul qui l'ait reconnu originaire de Toulouse; mais son annotateur Rigoley de Juvigny, conseiller honoraire au Parlement de Metz, a rectifié son opinion en énonçant qu'il était né à Montauban.

Dans son *Dictionnaire historique et critique*, Bayle avait d'abord admis les conjectures de Lacroix; mais, plus tard, mieux éclairé par l'auteur des *Remarques sur la seconde édition de la Confession catholique du sieur de Sancy*, il s'est rangé à l'avis du conseiller au Parlement de Metz. Cette opi-

[1] Nous ne sommes pas d'accord avec M. Benech sur cette question. En effet, cette incertitude ne peut résulter de l'article de la *Biographie toulousaine*, publié en 1823, car le rédacteur, au lieu de se livrer à des recherches sérieuses, s'est contenté de paraphraser pour ainsi dire la notice déjà imprimée en 1812 dans la *Biographie universelle*; seulement, il a remplacé par le nom de *Toulouse* celui de *Montauban*, mais en ajoutant que, « selon quelques-uns », de Beloy est né dans cette dernière ville.

M. Devals nous a communiqué un document qui est très important dans cette discussion : c'est un extrait du « Livre des comptes de Jean Vidal, chargé par les consuls de Montauban de percevoir le produit de l'affermage des biens des catholiques émigrés pendant les années 1587-1588. » — Jean Vidal déclare « avoir reçu de M. Bertrand de Nouaillian, enquesteur, *fermier des fruitz de la metterie de* M. François de Beloy, *à Gastaud et Nivelle*, la somme de 25 escus 20 soulz tournois. » Cette citation ne prouve-t-elle pas que la famille de Beloy habitait notre ville? Aussi partageons-nous l'opinion formulée dans l'*Histoire du Quercy*, d'après laquelle le futur avocat-général serait allé se fixer à Toulouse lorsque Montauban devint un des boulevards du calvinisme. F. N.

Digitized by Google

nion est aussi celle de la *Biographie universelle*, d'accord avec les auteurs de l'*Histoire du Quercy*. Raynal, avocat au Parlement de Toulouse, semblait l'admettre également. On peut donc affirmer, à défaut de preuves précises, que la ville de Montaubau a pour elle le courant de l'opinion [1].

L'auteur des *Remarques* dont nous venons de parler, assure que Pierre de Beloy appartenait à une noble et ancienne famille de Bretagne, transplantée successivement dans le duché de Penthièvre, dans le comté de Rodez, et enfin dans le Quercy. Trois de ses frères avaient suivi la carrière des armes; ils étaient morts au service du roi contre les Huguenots. Destiné de bonne heure à la toge, Pierre avait pris ses degrés en droit civil et canonique à l'Université de Toulouse, alors des plus prospères. Il est même probable qu'il put y profiter de l'enseignement que Cujas y faisait à cette époque des Institutes de Justinien. A peine âgé de vingt-un ans, il y avait été reçu en qualité de docteur-régent de l'Université [2]. Quelque précoce que fût sa science, elle ne dut pourtant pas être considérée dans ces temps comme un phénomène, car Scévole de Sainte-Marthe affirme, dans ses *Éloges des hommes illustres*, que Henri de Mesmes, qui fut le père d'un des meilleurs amis de Beloy, avait professé à la même Université à l'âge de seize ans.

Le professorat de Beloy dans l'Académie toulousaine est attesté par son épître dédicatoire à Étienne Duranti, premier président du Parlement de Toulouse, du premier de ses quatre livres des *Variorum juris civilis* [3], qu'il publia à Paris en 1583, étant alors conseiller en la Sénéchaussée de Tou-

[1] Voir, à la fin de cette notice, un extrait de la lettre que nous adressait à ce sujet M. Benech, le 4 février 1855. F. N.

[2] *Journal des choses mémorables du règne de Henri III*, t. II, p. 16.

[3] Nous donnerons, à la suite de cet article et dans les *Notes bibliographiques*, la liste complète des écrits de Beloy, classés par ordre chronologique de publication. F. N.

Digitized by Google

louse; il y parle sans grande réserve de modestie (c'était assez l'usage du temps), des succès qu'il y avait obtenus comme professeur; l'ensemble de l'épître prouve d'ailleurs que sa famille et lui vivaient dans d'étroites relations avec le célèbre magistrat qui, quelques années plus tard, devait payer de sa vie son inviolable fidélité à Henri III. Après son professorat, et dans l'intervalle qui le sépare de sa nomination en qualité de conseiller en la Sénéchaussée de Toulouse, de Beloy avait exercé les fonctions d'avocat au Parlement, comme il nous l'apprend dans son épître dédicatoire du quatrième livre des *Variorum*, à Bernard de Larocheflavin, alors premier président de la chambre des requêtes au Parlement de Toulouse, qui avait été son compagnon d'études, son collègue à la Sénéchaussée, et qu'il devait plus tard retrouver au Parlement.

En quelle année de Beloy entra-t-il à la Sénéchaussée de Toulouse? Nous n'avons découvert aucun document précis qui nous ait permis de répondre à cette question; nous savons seulement qu'il était pourvu du titre de conseiller en l'an 1583. A partir de cette époque, la lumière se fait sur sa biographie, et nous pouvons le suivre d'assez près jusqu'au commencement du règne de Louis XIII.

De Beloy fit imprimer, à Paris, les quatre livres de ses *Variorum juris civilis*, en profitant de son séjour dans cette capitale où il avait été appelé, croit-on, pour y soutenir les intérêts de la Sénéchaussée, successivement en opposition avec ceux des notaires secrétaires du roi de la ville de Toulouse et du corps de l'Université. Ce qui autorise cette conjecture, c'est que pendant le même séjour le magistrat toulousain avait publié les ouvrages suivants : un *Panégyric ou Resmontrance pour les sénéchals, juges mages et criminels de Tolose, contre les secrétaires et notaires du Roy de ladicte ville*, et une *Requeste verbale pour les susdits seigneurs et officiers, contenant une apologie ou défense à l'avertissement publié par l'Université et régents de l'Université de Tolose*. En 1582, il avait

Digitized by Google

fait imprimer une *Déclaration de légitime succession au royaume de Portugal, appartenant à la Royne mère du Roy très-chrestien*[1]; question sur laquelle Cujas et un très-grand nombre d'autres jurisconsultes avaient été appelés à écrire des consultations.

L'édition des *Variorum juris civilis de* 1583 comprend trois dissertations spéciales sur les successions *ab intestat*, le droit de marque ou de représailles, et la compensation. L'auteur dédia la première à Méry de Vic, maître des requêtes du palais, qui fut plus tard conseiller d'État et commissaire du roi pour la réduction du Languedoc; la deuxième à Jean-Jacques de Mesmes, avocat au Parlement de Paris, avec qui il avait étudié les Pandectes à Toulouse, petit-fils de Jean-Jacques de Mesmes, cité par Loisel comme ayant introduit le privilége pour les femmes roturières de pouvoir renoncer à la communauté; la troisième à Guillaume du Vair, aussi avocat au Parlement de Paris, et qui fut plus tard conseiller au même Parlement, premier président du Parlement de Provence, garde-des-sceaux, et mourut évêque de Lisieux sous le règne de Louis XIII.

Résidant ainsi momentanément dans la capitale, où il avait, comme on l'a vu, noué d'honorables relations, de Beloy se trouva placé au centre du mouvement politique, qui devenait de plus en plus actif. On connaît les conditions dans lesquelles la France se trouvait alors placée.

On en était à la septième ou huitième guerre civile pour cause de religion. La Ligue, dont la première organisation remontait à huit années, étendait de plus en plus ses réseaux, et, revêtant un caractère démocratique, préconisait le principe de la souveraineté populaire. La Sorbonne permettait déjà qu'on soutînt devant elle des thèses publiques, dans lesquelles on enseignait qu'il en était des rois comme

[1] Cet ouvrage contient trois épîtres dédicatoires, l'une adressée à Catherine de Médicis, l'autre au duc de Brabant, d'Anjou et d'Orléans, frère unique du roi, et la troisième au roi de Navarre.

Digitized by Google

des tuteurs, et qu'il était permis de les déposer dès qu'ils étaient suspects. L'état des choses empirait donc tous les jours. Le faible Henri III, flottant perpétuellement entre l'Union et les religionnaires, était, avec ces intermittences de volonté, impuissant pour diriger et pour contenir; on marchait visiblement vers une grande crise.

Cette crise s'ouvrit, en 1584, par la mort imprévue du frère unique du roi, le duc d'Anjou et de Brabant, car cet évènement posa immédiatement la question de savoir lequel des deux devait avoir le rang d'héritier présomptif de la couronne, de Henri, roi de Navarre, ou du cardinal de Bourbon, son oncle, ayant derrière lui les Guises.

Henri III, qui n'avait pas d'enfants de son mariage avec Louise de Lorraine, et qui allait être condamné à voir discuter sous ses yeux sa propre succession, était sans doute fort jeune encore, puisqu'il n'avait pas trente-quatre ans. — Mais le désordre de ses mœurs, la fatalité qui semblait s'attacher à sa race, notamment la mort prématurée de tous ses frères, et les éventualités toujours inhérentes aux guerres civiles, avaient fait naître un vague pressentiment, trop tôt réalisé, que sa vie pourrait n'être pas bien longue, ce qui donnait un caractère encore plus saisissant d'intérêt à la question dont il vient d'être parlé.

En 1585, la Ligue, dirigée par les princes lorrains, déploya son drapeau, fit une prise d'armes et publia son manifeste; le 13 juillet de la même année, elle obtint un succès décisif par le fatal édit qui révoquait tous les édits de pacification antérieurs, et qui fut enregistré avec peine et avec de vives remontrances par le Parlement de Paris, « dont les toges écarlates, mises en montre en cette conjoncture, étaient un prélude des sanglantes tragédies qu'on allait voir. » Enfin, pour agrandir encore son influence, Sixte-Quint avait, le 9 septembre, fulminé, des hauteurs du Vatican, une bulle par laquelle il excommuniait Henri, prétendu roi de Navarre, et Henri, prétendu prince de Condé,

Digitized by Google

et les déclarait à jamais incapables d'occuper le trône de France.

Ces actes et ces écrits devinrent le signal de la plus longue et de la plus sanglante guerre civile du siècle; en effet, ils remettaient en question, ou plutôt ils renversaient toutes les franchises et toutes les libertés nationales.

De Beloy intervint aussitôt pour les défendre.

Issu d'une famille catholique et frère de trois martyrs de leur religion, témoin dès son enfance des entreprises des religionnaires, étroitement lié avec des magistrats restés orthodoxes, il s'était fortement et inviolablement attaché à la foi de ses pères; mais il s'était attaché avec non moins d'ardeur et de sincérité à tous les dogmes politiques et de droit public qu'avaient soutenus et professés avec tant d'éclat deux des hommes les plus illustres de cette époque, l'Hospital et Dumoulin, dont la glorieuse existence, interrompue par une mort prématurée, avait pris fin au moment même où de Beloy faisait ses premiers pas dans la brillante et orageuse carrière ouverte devant lui.

Dans le courant de l'année 1585, il publia un ouvrage intitulé : *Apologie catholique contre les libelles, déclarations, advis, consultations faictes, escrites et publiées par les Liguez, perturbateurs du repos du royaume de France, qui se sont eslevez depuis le décez de Monseigneur le frère unique du Roy.* Ce manifeste décida des destinées de son auteur, et l'attacha définitivement à la cause dont il devait être un des plus actifs serviteurs. Il produisit une grande sensation sur les partis, fut traduit presque aussitôt en langue latine, et se répandit tant en France qu'à l'étranger. Il fit à de Beloy une célébrité dangereuse, c'est-à-dire avec des amis ardents, des ennemis plus ardents encore. C'était une de ces époques dont parle Tacite, où il est difficile de concilier une grande renommée avec le repos et la sécurité.

L'année suivante, de Beloy publia un volume portant pour titre : *Moyens d'abus, entreprises et nullitez du rescrit et Bulle*

Digitized by Google

du pape Sixte V^e^ du nom, en date du mois de septembre 1585, *contre le sérénissime prince Henry de Bourbon, Roy de Navarre, seigneur souverain de Béarn, premier prince du sang de France, et premier pair de la couronne, et Henry de Bourbon, aussi prince du sang, pair de France, prince de Condé, duc d'Anguien ; par un Catholique, Apostolique et Romain, mais bon François, et très-fidèle subiet de la Couronne de France.*

Le roi de Navarre n'avait pas manqué de protester contre l'édit du 18 juillet dont nous avons parlé. Cette protestation provoqua un pamphlet des plus éloquents et des plus incendiaires : *L'advertissement d'un Catholique anglois aux Catholiques françois.* Cet écrit, œuvre de l'avocat Louis d'Orléans, enflamma de plus en plus les esprits; il louait la Saint-Barthélemy, glorifiait l'inquisition, et combattait avec la plus grande violence les prétentions du roi de Navarre.

D'un autre côté, Catherine de Médicis rêvait l'abolition de la loi salique au profit du fils de sa fille aînée, la duchesse de Lorraine ; et le duc de Guise, chef de la Ligue, feignait d'entrer dans ses vues. Pour les favoriser, il fut publié un *Discours* contre la loi salique.

De Beloy répondit, en 1587, à ce libelle par un nouvel ouvrage portant pour titre : *Examen du Discours publié contre la maison royalle de France, et particulièrement contre la branche de Bourbon, seul reste d'icelle, sur la Loy salique et succession du Royaume; par un Catholique, Apostolique, Romain, mais bon François, et très-fidèle subiet de la Couronne de France.*

Les ligueurs, affectant depuis longtemps de déprécier la race des Capétiens au profit de celle des Carlovingiens, de Beloy, pour rendre à la première la justice qui lui était due, publia, la même année, un ouvrage portant pour titre : *Mémoire et Recueil de l'origine, alliances et successions de la royalle famille de Bourbon, branche de la maison de France; ensemble de l'histoire, gestes et services plus mémorables, faictz par les princes d'icelle, aux Rois et Couronne de France.*

Digitized by Google

Son *Examen du Discours* publié contre la maison de France donna lieu à une réponse à laquelle il répliqua immédiatement; dans l'année 1587, il fut publié à Rome une réponse des plus véhémentes à son *Apologie catholique* [1]. Dans le courant de la même année, de Beloy gratifia à son tour le public d'un traité *De l'authorité du Roy et crimes de lèze maiesté.* Les ligueurs firent publier immédiatement une réponse à ce livre.

La part active prise par le magistrat du Midi à des controverses qui absorbaient tous les esprits, avait accumulé sur sa tête les haines les plus vives; aussi, dès le commencement de l'année 1588, peu de temps avant la journée des Barricades, il fut emprisonné à la Conciergerie par les agents de la maison de Lorraine, qui disposait alors, grâce à l'intermédiaire de la reine-mère, de la volonté de Henri III, assez pusillanime ou assez peu clairvoyant pour consentir à ce qu'on privât de la liberté ceux qui étaient ses plus intelligents défenseurs [2].

[1] *Responce aux principaux articles et chapitres de l'Apologie de Belloy, faulsement et à fauz tiltre inscrite Apologie catholique, etc.*, traduite du latin (voir le titre latin dans Lelong, n° 18,494) sur la copie imprimée à Rome, 1588, in-8. Cet écrit, que Baillet (pag. 74 des *Auteurs déguisés*) attribue au cardinal Bellarmin, est la défense des idées ultramontaines les plus avancées.— Prenant pour point de départ le texte du VIIIe chapitre des Proverbes : « Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt, » et les mots adressés par Jésus-Christ à saint Pierre : « Pasce oves meas... Pasce agnos meos...» l'auteur aboutit à cette conséquence, que le Pape use de son autorité la plus légitime quand il prive les princes chrétiens de leurs sceptres et couronnes. Henri, roi de Navarre, ou plutôt le *Navarriste*, y est l'objet de nombreuses invectives; sa qualité de fils légitime d'Antoine, roi de Navarre, y est formellement contestée sous le prétexte de la nullité du mariage d'Antoine avec Jeanne d'Albret. Les injures ne sont pas non plus ménagées à de Beloy, son apologiste, qui est traité ici de *méchant*, là de *faulx docteur*, de *traistre politique*, plus loin de *grosse beste*, tantôt d'*athéiste*, tantôt d'*hypocrite*, tantôt de *pernicieux hérétique*, etc.

[2] De Thou atteste que de Beloy fut fait prisonnier par les ordres du roi Henri III (*Hist.* livre 93, § 22).

Digitized by Google

Un quart de siècle auparavant, Dumoulin s'était vu privé aussi de la liberté pour avoir écrit son célèbre pamphlet contre la réception des canons du concile de Trente, qu'il considérait comme attentatoires à l'autorité du roi, aux lois de l'État et aux arrêts des Cours souveraines.

Après l'évènement tragique de Blois, la captivité de Beloy s'aggrava par l'effet de la recrudescence des ligueurs, qui ne reconnurent plus aucun frein; il fut transféré de la Conciergerie à la Bastille, où Bussy Leclerc avait conduit cinquante ou soixante membres du Parlement de Paris, tous revêtus de leurs toges, marchant à la suite d'Achille de Harlay. Les plus grands périls pesèrent dès ce moment sur la tête de Beloy, car on voit les prédicateurs de la Ligue le désigner à la vengeance et à la fureur des Seize. — Dans un journal du temps, écrit par Pierre Fayet, greffier de la prévôté d'Étampes, très-récemment publié [1], on lit ce qui suit, concernant une prédication du fougueux Guinchestre, qui prêchait à Saint-Barthélemy, et l'un de ceux *qui ne prêchaient que glaive et cousteau*. « Le jour des Rois de l'an 1589, le dict Guinchestre prescha contre ung nommé Belleau ou de Belloy, qui estoit detenu prisonnier à la Conciergerie; il fit promettre à ses auditeurs que son sermon finy, ils le suivroient; ce qu'ils firent, jusques au bailliage où le tenoit le premier président de la court, monsieur du Harlay; et là il lui fict promectre de faire juger le procès du dict Belleau, disant : qu'il y avoit dix ans qu'il debvoit estre pourry; ce que leur promit faire ledit sieur président [2]. » C'est le même prédicateur qui, le 1er du même mois, parlant encore en faveur de la Ligue, s'adressant au premier président Achille de Harlay, assis devant lui au banc de l'œuvre, l'interloqua brusquement en l'engageant à prêter serment à l'Union, et en s'écriant : « Levez

[1] Tours, imp. de Ladevèze, 1852; in-12, p. 53 et 54.

[2] *Idem*, p. 228, note de M. Luzarche, éditeur de ce journal.

Digitized by Google

donc la main, monsieur le Président, et levez-la bien haut, afin que tout le monde la voie [1]. »

Les prisonniers politiques de tous les temps se sont efforcés de trouver dans des distractions littéraires un charme aux ennuis attachés à la privation de la liberté. De Beloy était doué d'une activité intellectuelle trop incessante pour ne pas imiter de tels exemples, et il travailla à rechercher les origines de la chevalerie, comme aussi il composa une *Exposition de la prophétie de l'ange Gabriel, touchant les septante semaines décrites par le prophète Daniel, au chapitre neuvième de ses prophéties.*

Des études sur l'Écriture sacrée, quel qu'en soit le sujet, ne constituent pas pour un prisonnier de simples exercices ou des délassements de l'esprit; elles sont une méditation propre à reposer son âme des fatigues de l'adversité, et à la former à la résignation en favorisant ces aspirations consolantes qui en appellent de l'injustice des hommes à la justice éternelle et suprême de Dieu. C'est ainsi que, dans le siècle suivant, le célèbre Le Maistre de Sacy, enfermé aussi à la Bastille, accusé qu'il était de jansénisme, y composa une traduction de la Bible qui est fort estimée.

Les ligueurs étaient toujours à la veille de faire à leur manière le procès à de Beloy, lorsque celui-ci parvint heureusement à s'évader. Voici comment Pierre de l'Étoile raconte cette évasion dans ses Mémoires : « Le samedi dix-huitième du dit mois de may, de Beloy, prisonnier en la Bastille et pensionnaire de Bussi-Leclerc il y avoit près de trois ans, trouva moyen d'évader et sortir avec le serviteur du capitaine Béguié et un nommé Nuts, et de là gagner Saint-Denis, où il se mist à couvert, ayant esté par une spéciale grâce de Dieu préservé et garanti durant ce temps, et comme retiré des abismes de la mort, qui autrement lui étoit inévitable. De cette évasion, Bussi en fust aucunement suspect, pour ce qu'on disoit qu'il

[1] *Journal de Pierre de l'Étoile*, année 1589, p. 258.

Digitized by Google

instruisoit depuis quelque temps le fils du dit Bussi, qu'on apeloit le dauphin : ce qui estoit faux, comme je l'ai apris moi-même de la bouche du dit Beloy. Et la vérité est que ni eut jamais intelligence autre que la volonté de Dieu, qui se vouloit encore servir de cest homme. Les Seize de Paris en voulurent mal à monsieur de Belin, leur gouverneur, pour ce qu'il avoit révoqué en doute la fidélité de Bussi-Leclerc, que les dits Seize adoroient et tenoient entre eux comme un grand prophète [1]. »

Rendu ainsi miraculeusement à la liberté, de Beloy fut présenté à Henri IV par Dominique de Vic, un de ses plus braves capitaines, alors gouverneur de Saint-Denis, de la famille de Méry de Vic, dédicataire, comme on l'a vu, du commentaire publié par de Beloy sur les *Successions ab intestat.*

Henri IV accueillit, comme il le devait, le sujet fidèle qui avait été si dévoué à sa cause, et qui venait de subir de longues souffrances pour l'amour de lui. En reconnaissance de ses services, il le nomma maître des requêtes ordinaires de son hôtel, couronne de Navarre et son ancien domaine.

Mais le nouveau conseiller, après tant de secousses, devait être impatient de rentrer dans son pays, dont il était éloigné depuis douze années au moins; espace de temps bien long quand il s'écoule au milieu des guerres civiles. Aussi le roi lui conféra-t-il bientôt après une charge d'avocat-général au Parlement de Toulouse; cette charge lui permettrait de combattre encore, mais avec d'autres armes, dans l'intérêt du prince, objet de toutes ses affections. Henri IV le nomma à ces fonctions par des lettres-patentes [2] datées de Chartres le 15 janvier 1593, au moment où les États-généraux de la Ligue se réunissaient à Paris. L'office qui lui fut concédé se trouva être, par une coïncidence remarquable, celui qu'avait

[1] *Journal de Henri IV*, mai 1591.

[2] Ces lettres lui donnent le titre de *Conseiller avocat-général*, parce que le titre d'avocat-général impliquait celui de conseiller.

Digitized by Google

occupé Jacques Daffis, massacré par les ligueurs le 10 février 1589; et Jacques Daffis lui-même avait succédé immédiatement à l'office qu'occupait Duranti avant d'être promu à la dignité de premier président. Ainsi, un magistrat, victime des tyrannies de la Ligue, venait prendre la place occupée successivement par deux magistrats qu'elle avait égorgés.

Il semblait que les tribulations de l'avocat-général de Beloy touchaient enfin à leur terme, et qu'il allait jouir paisiblement des honneurs et des avantages attachés à l'état qu'il avait si bien conquis. Mais l'homme ne commande pas à sa destinée, et il est des existences que la Providence a condamnées à de perpétuelles épreuves; un pareil sort qui, le plus souvent, n'est pas réservé à des hommes vulgaires, fut celui du nouvel avocat-général.

Quand Pierre de Beloy fut pourvu, en janvier 1593, le Parlement de Toulouse était tout entier sous la domination de la Ligue, dont il ne secoua le joug que deux ans plus tard, au mois d'avril 1595, en émigrant à Castelsarrasin. Peu de temps avant sa mort, et peu de jours après l'assassinat de Duranti et de Daffis, Henri III avait, par des lettres-patentes datées de Beaugency le 15 juin 1589, transféré le Parlement de Toulouse dans la ville basse de Carcassonne; mais le Parlement adhéra à la déchéance du dernier des Valois, et les injonctions de celui-ci restèrent sans exécution. Un seul des membres du Parlement, Sabatier de la Bourgade, resté fidèle à la royauté légitime, se sépara de ses collègues et alla présider à Carcassonne un Parlement royaliste, composé des officiers de la Sénéchaussée de cette ville. Les ligueurs s'étant emparés de Carcassonne en 1591, le Parlement royaliste fut transféré d'abord à Montpellier, et c'est à ce Parlement que Pierre de Beloy est attaché en qualité de conseiller avocat-général par les lettres-patentes du 15 janvier 1593.

Ici commence une série presque incroyable de contre-temps et de mécomptes sans fin qui viennent entraver la prise de possession de la part de Beloy. Lorsqu'il voulut se faire

Digitized by Google

installer au Parlement de Montpellier, il rencontra un obstacle insurmontable, au moins sur les lieux, car il ne s'était pas réuni dans cette ville un nombre suffisant de magistrats pour procéder à cette installation. Pour vaincre cette difficulté, Henri IV donna, par lettres du 7 mars de la même année, commission aux membres de son grand conseil d'avoir à recevoir de Beloy pour le Parlement. Il fut reçu le jour même par un arrêt de ce Conseil, réuni dans la ville de Chartres. Le voilà donc investi de ses fonctions; mais, quand il a son investiture, il n'existe plus de Parlement de Toulouse à Montpellier : ce Parlement avait été transporté à Béziers; c'est là que de Beloy fut installé par un arrêt du 12 août de la même année.

A peine le magistrat fut-il établi à Béziers, qu'il s'y trouva en butte à des calomnies dont nous n'avons pu découvrir le véritable objet, mais dont il se plaignait amèrement au roi dans un livre dont nous parlerons plus tard, et qui donnèrent lieu à des procédures suivies de décrets de prises de corps.

Moins de deux ans après son établissement à Béziers, de Beloy fut obligé de changer de résidence. Le 11 avril 1595, le Parlement de Toulouse s'était divisé en deux fractions, et la grande majorité de ce Parlement, secouant enfin le joug que faisait peser sur elle Henri, duc de Joyeuse, reconnut Henri IV, et alla rendre la justice en son nom à Castelsarrasin[1]. Le roi Henri IV, informé de ces faits, approuva la translation de son Parlement à Castelsarrasin, et ordonna, en confirmant un édit du 18 mars précédent, que la chambre de Béziers y serait incorporée. Mais, le 9 juin, la chambre se déclara à l'état de rébellion vis-à-vis des ordres du roi, et refusa de se réunir à la fraction du Parlement de Toulouse émigrée. Un seul des

[1] On peut consulter, sur le séjour du Parlement de Toulouse à Castelsarrasin, notre monographie insérée dans les *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 4e série, t. 4, année 1854, p. 27 et suiv.

Digitized by Google

membres de la compagnie de Béziers se soumit ; ce fut l'avocat-général de Beloy, qui demanda à faire partie du Parlement de Castelsarrasin [1].

On a vu que de Beloy avait été, par deux fois, installé et reçu avocat-général, d'abord par le grand-conseil à Chartres, le 7 mars 1593, et bientôt après par la chambre de Béziers, au mois d'août de la même année ; mais les Parlements étaient très-susceptibles à l'égard de leurs prérogatives ; et celui de Castelsarrasin ne se crut pas lié par la double réception antérieure ; et s'il admit le sieur de Beloy par un arrêt du 10 juillet 1595, qui, par une faveur toute exceptionnelle, le dispensa de faire ses preuves de capacité, ce ne fut qu'à la condition qu'il serait fait une inquisition préalable sur les vie, mœurs et religion catholique, apostolique et romaine du récipiendaire, et à la condition encore qu'il ne serait admis à l'exercice de son office que lorsque la chambre de Béziers serait réellement incorporée à la Cour. De Beloy fut obligé de se soumettre à ces diverses conditions. L'inquisition à laquelle il fut procédé, sous l'autorité de deux commissaires de la Cour, les conseillers de Gargas et François de Sabatier, lui fut favorable ; et, par de nouveaux arrêts des 4 et 7 du mois d'août, il fut enfin définitivement reçu. Mais comme la chambre de Béziers ne fut incorporée qu'au mois de décembre suivant au Parlement de Castelsarrasin, ce n'est qu'à dater

[1] Le 30 juin 1595, six jours après une assemblée des communes convoquée à Castelsarrasin par le président du Parlement, « afin de prendre résolution pour ung cappitaine pour l'asseurance du pays, » Pierre de Beloy, avocat-général du roi, vint à Montauban, suivi de quelques conseillers ; c'était sans doute dans le but de se concerter avec nos magistrats municipaux sur la défense de la contrée, qui était menacée par Joyeuse. Au lieu d'être logé, comme ses collègues, à l'hôtellerie St-Jacques, de Beloy fut reçu, en concitoyen, par M. de Bonencontre ; et les consuls lui « feirent présent de quatre peynctes de vin. » — *Livre des comptes municipaux de Montauban*, année 1595, f° v° 55. F. N.

Digitized by Google

de cette époque qu'il entra réellement en fonctions [1]. On voit même, par les énonciations des arrêts d'incorporation du 11 décembre, que les conseillers venant de Béziers auraient rapporté à la Cour les procédures auxquelles avaient donné lieu les calomnies dirigées contre de Beloy, et que la Cour aurait ordonné la communication de ces procédures. Il fut rendu à ce sujet, à Castelsarrasin, des arrêts qui admettaient des récusations proposées par de Beloy contre des magistrats venus de Béziers. C'étaient de nouvelles entraves jetées sous les pas du magistrat déjà si éprouvé ; il ne paraît pas, toutefois, qu'elles aient eu des suites directes, et le roi le vengea bientôt de ces inculpations ; mais elles avaient toujours cela de fâcheux, qu'elles pouvaient le diminuer dans l'esprit de ses nouveaux collègues comme aux yeux de l'opinion.

Ce n'est pas tout. De Beloy avait succédé, comme on l'a vu, à l'office de l'avocat-général Daffis, qui était le premier avocat-général du Parlement, auprès duquel il n'existait que deux offices d'avocats-généraux. Or, d'après Larocheflavin, c'était une question de savoir si le successeur du premier avocat-général le remplaçait d'une manière complète, ou bien si, par le fait de la vacance de son état, le second avocat-général montait au rang et à la qualité de premier. Il existait au Parlement de Toulouse des arrêts en sens divers. La question de priorité ayant été soulevée par Pierre de Caumels, avocat-général en exercice depuis l'an 1586, de Beloy n'osant ou ne voulant pas soutenir la lutte, donna son consentement à ce que son collègue eût les mêmes rang, séance, autorité et prérogative que Jacques Daffis, premier avocat-général, et accepta le rang de second avocat-général.

Nous arrivons à l'époque de la soumission au roi de la

[1] La ville de Castelsarrasin ayant élevé, en 1854, un monument dans la salle du palais du tribunal de 1re instance, pour y perpétuer le souvenir du séjour du Parlement de Toulouse, le nom de Pierre de Beloy a été gravé, comme celui de tous ses collègues, sur le marbre de ce monument.

Digitized by Google

province de Languedoc, à la suite de l'édit de Folembray, du mois de janvier 1596. Une des clauses de cet édit disposait que le Parlement, émigré à Castelsarrasin, rentrerait à Toulouse, où il serait fusionné avec le Parlement ligueur resté dans cette ville. Mais à côté du traité public, contenant les conditions de la réduction, le duc Henri de Joyeuse qui, comme tous les gouverneurs de province, fit acheter bien cher à Henri IV sa capitulation, stipula un traité secret. Eh bien! dans un des articles de ce traité, dans l'article 50, le duc suppliait Sa Majesté de vouloir accorder l'état d'avocat-général en sa cour de Parlement en faveur de ceux qui en avaient été pourvus par le duc du Maine, bien qu'ils n'y fussent pas encore reçus, « étant du tout impossible que le sieur de Beloy puisse exercer l'état d'avocat-général à Toulouse sans exciter quelques troubles dans ladite ville. » Ainsi, la Ligue lançait, en expirant dans le Languedoc, un dernier trait contre l'homme qu'elle avait déjà si cruellement tourmenté, mais ce trait ne porta pas, car Henri IV refusa la demande du duc de Joyeuse. On lit, en effet, au bas de l'article proposé, la réponse suivante : « Sa Majesté s'est réservé elle-même de faire élection pour lesdites charges, n'étant pas raisonnable qu'elle la remette à un autre. » (*Hist. du Languedoc*, t. v, p. 336.)

Quelque considérables que fussent les devoirs de sa charge, qui était, comme dit Larocheflavin, *d'un très-grand travail*, ils n'étaient pourtant pas un aliment suffisant à son infatigable amour pour l'étude. On le voit, en effet, donner au public une série d'ouvrages composés antérieurement à son entrée au Parlement ou depuis. Ainsi il publia, en 1600, la *Conférence des édicts de pacification des troubles esmeuz au royaume de France pour le faict religieux depuis le premier de ces édicts jusqu'à l'édict de Nantes.* Dans l'épître dédicatoire de cet ouvrage au roi, il rappelle les luttes qu'il a soutenues pour défendre Sa Majesté contre les impostures vomies contre la très-illustre dignité de son sang, et contre la loi même des antiques Saliens qui la faisaient régner. Il se félicitait des fu-

Digitized by Google

reurs, des violences, des oppressions, et de la longue et dure prison qu'il avait soufferte en haine de son service; il la remerciait de ce que, par sa justice, il avait été déchargé de l'imposture que les restes de la faction avaient monopolée sur ses actions; enfin, il se réjouissait surtout de ce que la calomnie, complotée à Béziers contre son honneur, eût été fomentée et entretenue par la longue tersgiversation d'un seul caméléon, qui, durant les quatre ans qu'il avait été captif entre les quatre murailles, vivait, au sénat, pensionnaire de la faction.

Quatre ans après, il livra au monde savant un traité *De l'Origine et Institution des divers ordres de chevalerie, tant ecclésiastiques que prophanes;* — en 1605, son *Exposition de la prophétie de l'ange Gabriel, touchant les septante semaines descrites par le prophète Daniel, au chapitre neuviesme de ses prophéties;* — en 1608, une *Description du pays et souveraineté de Béarn;* une *Généalogie de la maison de Foix;* enfin un *Commentaire sur un édict et déclaration du roi Henry quatriesme de France et de Navarre sur l'union et incorporation de son ancien patrimoine mouvant de la Couronne de France au domaine d'icelle.* En tête de ce dernier opuscule se trouvent deux dédicaces, l'une au roi, l'autre au chancelier de Bruslard, sieur de Sillery, qui avait déterminé le prince à revenir sur ses premiers édits contraires à cette réunion, édits que le Parlement royaliste de Tours, avec une indépendance restée un de ses plus beaux titres de gloire, avait refusé d'enregistrer.

La dédicace au roi est remarquable, sous ce rapport que l'auteur s'y plaint, quoique avec réserve, de voir ses longs services méconnus; il y disait : « Je vous supplie très-humblement, Sire, voir de bon œil et d'avoir pour agréable, venant de la part de celuy qui a cest honneur d'avoir esté dutout voué à votre service, en la force de son âge, et qui continue toujours en ce désir, mes ans déjà bien avancés ne m'en ayant osté la volonté, ny dutout le moyen pour encore. Il

Digitized by Google

est vrai que je me plains seulement de mon mauvais rencontre en ce que m'ayant Votre Majesté honoré libéralement de la charge de vostre advocat général en ce Parlement, en considération de mes services, je suis un peu trop éloigné du soleil de Votre Majesté, en lieu où il y en a encore qui font semblant d'ignorer les services que je vous ai rendus; mais j'espère, Sire, que l'audace que les raisons passées leur a peu acquérir, ne sçauroit empescher que la continuation de mes services ne me conserve, tant esloigné que je puisse estre de Votre Majesté, quelque part en sa bonne grâce, vous suppliant très-humblement, Sire, de recevoir ce mien petit discours de vostre bénignité accoustumée. »

Ces plaintes de Beloy étaient, comme on le sait, celles de beaucoup d'amis du roi, comme, par exemple, des Mornay et des d'Aubigné, qui lui reprochaient d'être ingrat à leur égard.

Le nom de Beloy figure encore sur la liste des officiers du Parlement, confirmée, en 1610, par Louis XIII à son avènement [1]. Mais c'est là pour nous comme son dernier certificat de vie; il mourut probablement dans les premières années de ce règne [2].

Tels sont les principaux faits connus de la vie de Pierre de Beloy, qui se résume tout entière en un long combat.

[1] Dom Vaissette, ***Hist. du Languedoc***, t. v, p. 535.—D'après cet historien, de Beloy aurait été député en 1574 près de Henri III à Lyon, et envoyé aussi à Toulouse en 1588. Mais le de Beloy dont il est question dans ces deux occasions (t. v, p. 338 et 388), est, d'après toutes les probabilités, Jean de Beloy, seigneur de Rogehan, qui fut conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du roi sous Henri III (Voir la généalogie imprimée de la maison de Beloy, p. 131). Notre de Beloy, qui paraît être étranger à cette famille, pouvait d'autant moins être envoyé à Toulouse en 1588, qu'il était à la même époque enfermé à la Conciergerie. C'est donc mal à propos qu'on a dit que de Beloy avait été mis en liberté et puis repris.

[2] Nous pensons que de Beloy vivait encore en 1612, lorsque ses ***Plaidoyers*** furent publiés à Paris. F. N.

Digitized by Google

Nous pourrions peut-être, sans grand dommage pour sa mémoire, terminer ici cette notice ; car la biographie connue, les observations en découlent naturellement, et chacun peut se former une idée exacte du personnage qu'il s'agissait de reproduire. On nous permettra pourtant d'exposer ici quelques appréciations qui porteront sur les traits principaux de la physionomie de Beloy, sur ses convictions politiques et religieuses, sur son caractère, sur son esprit ou sur ses œuvres.

Ce qu'il y a de plus saillant dans cette figure si fortement caractérisée, c'est sans contredit le côté du publiciste formulant ses opinions avec autant de netteté que de chaleur, ou, pour parler plus exactement le langage de cette époque, le côté du légiste mêlé de la manière la plus active aux querelles politiques et religieuses de son temps, marchant résolûment sur les traces de Dumoulin, et se faisant le continuateur fidèle de cette longue lignée des civilistes français qui commence, sous saint Louis, à Philippe de Beaumanoir et à Pierre de Fontaines, et nous conduit jusqu'à d'Aguesseau ; tous auxiliaires des intérêts de la royauté, gardiens attentifs des libertés nationales, et voulant tous la suprématie du droit, le règne absolu de la majesté des lois ; et, après avoir supplanté, depuis la révolution opérée par Philippe-le-Bel, le clergé dans la direction des affaires de l'État, devenus de plus en plus prépondérants, au point d'avoir fait de la France *un royaume de playdoirie*. (Mignet, *Mémoires historiques*, p. 330.)

Ses productions ne sont pas de ces libelles, de ces pamphlets ou plutôt de ces *petits livrets*, comme on disait alors, dont la France fut inondée, trahissant la passion qui les avait dictés et par cela même aussi vite oubliés que répandus. Ce sont des œuvres sérieuses, fortement conçues, consciencieusement exécutées, provoquant un examen attentif et une discussion approfondie agissant sur l'opinion publique. La vigueur avec laquelle l'écrivain y presse ses adversaires, rappelle cette image saisissante de Virgile :

Insequitur, jam jamque manu tenet et premit hasta !

Digitized by Google

Aussi, parmi les défenseurs des libertés publiques, de Beloy fut placé au premier rang par ses contemporains. Un historien déjà cité, Palma-Cayet (*Introd. à la Chronol. novenaire*), l'atteste d'une manière la plus explicite. Après avoir analysé avec soin les arguments des deux principaux ouvrages de Beloy, à savoir son *Apologie catholique* et ses *Moyens d'abus*, il établit un parallèle entre l'avocat Louis d'Orléans, l'un des plus célèbres et des plus véhéments écrivains de la Ligue, et lui, il raconte le sort du premier et s'exprime sur le second de la manière suivante : « Mais celui qui a écrit pour la majesté des rois a eu la peine, les prisons et les afflictions au commencement. L'an 1588, il fut enfermé dans la Conciergerie ; après la mort du duc de Guise, on le changea de logis, la Bastille fut le lieu où il fut très-estroitement tenu pendant plus de deux ans ; et ayant trouvé le moyen d'eschapper, s'estant sauvé à Saint-Denis, il trouva M. de Vic, gouverneur pour le roi, qui le reçeut, le présenta depuis à Sa Majesté, et pour récompense de ses peines, il est aujourd'hui avocat-général en l'une des cours souveraines de ce royaume. »

Le patriotisme est chez de Beloy la qualité qui domine toutes les autres. Comme dans les mœurs antiques, l'homme privé s'y efface toujours devant le citoyen ; il comprend les devoirs sociaux comme Cicéron les a classés dans son beau traité *De officiis*, écrit à la lueur des feux de la guerre civile ; seulement il les remplit avec moins d'hésitation que lui.

L'avènement du fondateur de la dynastie des Bourbons n'eut point de champion plus intrépide ; il y concourut avec la plume comme Biron avec l'épée à Arques et à Ivry. Or, à aucune autre époque peut-être, les succès réservés à l'épée n'avaient eu plus de besoin d'être préparés par le mouvement de l'opinion publique qui, comme l'a fort bien dit un de nos premiers historiens, était à la fois le juge et le prix du combat. (Aug. Thierry, *Essai sur l'Hist. du Tiers-État.*)

Doué d'une âme pleine de feu, *incenso ac flagranti animo*, comme disait Tacite d'un homme illustre de son temps, le

Digitized by Google

premier il se précipite dans la lutte avec toute l'impétuosité des organisations méridionales. Rien ne peut le retenir, ni la crainte des périls qu'il va attirer sur lui, ni les exemples que donnent à côté de lui tant d'hommes instruits partageant tous ses sentiments, mais s'effaçant en quelque sorte en présence de la tempête. Il ne considère donc que les dangers dont la patrie est menacée; il s'indigne à la vue des ambitions fougueuses qui se couvrent du masque des intérêts les plus sacrés, comme il s'émeut au spectacle de la France que l'on veut priver de toutes ses conquêtes en la replongeant, par un violent retour en arrière, dans le chaos du Moyen-Age. Il faut à tout prix qu'il vienne à son secours et qu'il signale la profondeur des abîmes où on la conduit. Ainsi il disait, dans son épître dédicatoire à Henri III des *Moyens d'abus et nullitez de la Bulle de Sixte V^e^*: « L'auteur de ce livre espère que Votre Majesté trez-chrestienne ne voudra point permettre qu'on m'effasse à celui qui n'a rien de plus cher que l'honneur de Dieu, le service de Votre Majesté et le bien de la couronne. Quoi que ce soit, puisque c'est pour l'avancement de la gloire de Jésus-Christ, et le repos de sa patrie, il ne peut craindre aucun danger, en se représentant l'heureuse fin de tant de payens résolus, qui, pour le seul accroissement du bonheur de leur pays, quelquefois pleins de vanité, ont exposé leur vie. Tellement qu'il s'est persuadé qu'il seroit fort pusillanime s'il espargnoit la sienne, quand il y va de l'édification de l'église de Dieu, de l'honneur de son roy et des princes du sang de France. Aussi certainement, celuy-là n'est pas bon orateur, qui sçait bien dire, s'il n'a l'audace de se présenter au barreau pour parler. »

Il est, je l'ai constaté, ouvertement opposé aux prétentions des ultramontains; mais, s'il est gallican, il n'en est pas moins sincèrement catholique. Que son orthodoxie ait été l'objet de quelques attaques ou de quelques soupçons, soit lorsqu'il se présenta pour être reçu au Parlement de Castelsarrasin, soit avant cette époque, il est permis de le conjec-

Digitized by Google

turer ; mais quel est le personnage combattant pour la dignité du royaume qui n'ait pas été l'objet de pareils soupçons? Furent-ils épargnés au chancelier de l'Hospital, à Dumoulin, à Pierre Pithou, à l'historien Auguste de Thou et à tant d'autres? De Beloy devait y être d'autant plus exposé, que son naturel impétueux, expansif, passionné, surexcité par la fièvre des agitations publiques, avait bien pu, en quelque rencontre, donner à ses formes les apparences de certaines exagérations sur le fond même des choses. Ce qui est incontestable, c'est que dans tous ses écrits il se déclare profondément attaché à la catholicité, et qu'il sortit victorieux de l'épreuve à laquelle il fut soumis par le Parlement séant à Castelsarrasin. De Beloy a donc été un homme de résistance, car il a résisté à la fois aux nouveautés des religionnaires comme aux entraînements des ligueurs exaltés et à toutes les influences de l'étranger qui, de l'autre côté des Pyrénées et des Alpes, s'était si activement immiscé dans les affaires intérieures du royaume.

Sa foi en la royauté héréditaire qui avait fait la France était non moins sincère ; toutes ses productions déposent encore de la vivacité de ses sentiments à cet égard, et on vient de voir que Palma-Cayet avait résumé l'esprit de ses œuvres d'un ordre politique, en disant « qu'il avait écrit pour la majesté des rois, » faisant en cela allusion principalement à son traité *De l'authorité du Roy*. C'était la royauté qui avait dominé l'anarchie féodale, émancipé les serfs des campagnes, coucouru à la révolution des communes, détruit ensuite l'indépendance républicaine des vieux municipes, poussé à l'unité législative et territoriale, aidé la fusion des classes, répandu partout dans l'esprit public des semences fécondes de justice et de perfectionnement, et, en fondant un gouvernement général, substitué le principe de la sociabilité à celui de l'individualité. La main qui avait fait ces grandes choses pouvait seule les conserver et compléter son œuvre. Au contraire, le principe de la souveraineté populaire que la Ligue

Digitized by Google

professait, l'esprit de républicanisme que conspiraient à faire fermenter, soit la réaction qui rappelait à l'étude des beaux âges de la Grèce et de Rome, soit les idées qu'avaient préconisées Bodin, Laboetie, François Hotman et plusieurs autres, soit les fautes de la royauté actuelle et les défiances à l'égard de la royauté à venir, devaient, à son avis, en triomphant, amener la ruine de la France. Il en était donc le plus opiniâtre adversaire, et il professait ouvertement que les « royaumes successifs sont plus parfaits que les électifs. » (*Apologie catholique*, 1re part., n° 8, p. 18.)

Enfin, un sentiment qui avait éclaté encore avec autant de force chez lui, c'était son respect pour le principe de la tolérance religieuse, respect qui lui inspira son livre de la *Conférence des divers édicts de pacification*, immédiatement après l'édit de Nantes, qu'il appelait « la vraie loi de concorde, d'amnistie et d'union entre tous les Français. » Les conséquences désastreuses [1] qu'entraîna la révocation de cet édit par Louis XIV, prouvèrent si de Beloy avait apprécié sagement la charte de liberté de conscience à laquelle la révolution française devait rendre toute son autorité.

Les convictions, je devrais dire les enthousiasmes dont je viens de parler (ça été là encore un des traits les plus saillants du caractère de Beloy), n'ont jamais varié. Il reste, après le combat, ou plutôt après la victoire, ce qu'il a été pendant l'action, ne demandant rien en deçà, rien en delà. Depuis l'avènement de Henri III jusqu'à ses derniers actes connus, c'est-à-dire jusqu'à l'avènement de Louis XIII, on le retrouve toujours d'accord avec lui-même, marchant sans dévier un seul instant de la ligne de conduite qu'il s'était tracée dans sa loyauté austère; mérite bien rare, on en conviendra, surtout à une époque où le courage civil fut sans doute souvent

[1] Voir, dans ce sens, le R. P. Lacordaire; Discours prononcé dans la séance publique de l'Académie de législation de Toulouse, le 4 juillet 1854, sur *la loi de l'Histoire* (Recueil de l'Académie, 1854, p. 224).

Digitized by Google

mis en pratique, mais où l'on avait vu grossir aussi ce parti politique de tous les temps et de tous les lieux, se déguisant et se transformant sous des couleurs si diverses, en suivant les oscillations des évènements où les fluctuations de l'intérêt personnel.

Aussi, c'est par le caractère, ce don supérieur de la Providence, mille fois préférable, surtout dans les temps agités, à toutes les autres qualités, c'est par la fixité inébranlable de ses principes que de Beloy a été remarquable, qu'il a droit à tous nos respects. Et c'est précisément parce qu'il a été militant aux premiers rangs, et surtout athlète persévérant, qu'il s'est trouvé en butte aux animosités implacables de ses adversaires, ou de ses envieux peut-être encore plus dangereux que les premiers; voilà pourquoi il a été attaqué avec tant de rudesse, arraché par un coup de main au champ de bataille intellectuel, où il était plus aisé de le vaincre par la violence que par le bon droit, emprisonné pendant quatre ans, et pendant qu'il est captif, recommandé publiquement par Guinchestre au glaive et au couteau de la faction des Seize; voilà pourquoi il a été abreuvé des calomnies dont nous connaissons la cause, si nous n'en connaissons pas précisément l'objet. Homme de transaction ou d'évolution, les passions l'eussent oublié ou absous; inébranlable et d'une *teneur incorruptible,* comme on eût dit de son temps, il les a vues constamment dressées en face de lui.

Or, pour son plus grand déplaisir, il a rencontré des ennemis, non pas seulement dans le sein de la Ligue triomphante ou de la Ligue mourante, mais encore parmi les hommes du lendemain ou du surlendemain qui s'étaient enfin rangés sous le drapeau du roi; car on a vu ce qui se passa à Béziers et à l'occasion de la rédaction du traité secret additionnel à l'édit de Folembray. Il est frappé à la fois par les partisans des Guises et par Henri III, dont il était pourtant le plus zélé défenseur, sous la protection duquel il s'était spécialement placé; et, pour comble d'infortune, au déclin de ses jours,

Digitized by Google

il se croit autorisé à se plaindre de Henri IV, qui fut la grande affection de toute sa vie, et au succès duquel il avait tout sacrifié, son repos, les forces vives de son intelligence, son titre de conseiller en la sénéchaussée, jusqu'à sa liberté, ou, si l'on veut, au service duquel il avait dépensé toute la seconde moitié de sa vie, en écrivant contre ses rivaux, en expliquant les principaux monuments de la législation, en défendant ses intérêts sous la toge du magistrat! Quelle profonde amertume, surtout pour une nature aussi sensible que la sienne, de se trouver réduit à soupçonner l'ingratitude, ou du moins à douter de la reconnaissance d'un prince pour lequel il professait un véritable culte, une admiration toute enthousiaste que l'on trouve répandue dans tous ses livres! On le voit, en effet, recherchant partout avec complaisance les occasions de rendre hommage à la main réparatrice qui avait relevé tant de ruines; à la haute intelligence qui avait si vite sondé et cicatrisé toutes les plaies du pays; à l'âme vraiment grande et généreuse qui avait oublié tous les torts dont elle avait à se plaindre; à la sagesse du roi législateur dont il a commenté deux des plus notables édits, ainsi que nous venons de l'énoncer; à la politique si libérale et si française encore aujourd'hui (nous devons dire aujourd'hui surtout), qui se fondait sur le maintien des nationalités et sur l'équilibre des nations européennes; et, comme il le disait lui-même en son style naïf, « à ce soleil aimable et luisant, à ce soleil royal et gracieux qui avait chassé toutes les ténèbres, et aux bienfaits d'un règne dont les six premières années avaient enfanté autant de merveilles qu'il y en eut jamais en aucun empire du monde. » (*Conférences des Édicts de pacification.*)

Après le légiste, après l'homme de controverse et de polémique, vient le magistrat.

Doué de toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement le patriciat du pouvoir judiciaire, il ne faillit jamais aux devoirs que celui-ci lui imposait. Il entrait au Parlement de Toulouse avec le titre d'avocat du roi, auquel semblait

Digitized by Google

l'appeler, par une sorte de vocation naturelle, le tour belliqueux de son esprit, *ingenium et vis naturæ,* comme auraient dit les anciens, préparé par de fortes études, formé par un professorat brillant, familiarisé avec l'administration de la justice, rompu à toutes les grandes questions de droit public, en possession de toute sa vigueur intellectuelle, pénétré d'un juste sentiment de la puissance et de la splendeur des cours souveraines. Il y apportait donc toutes les conditions de succès. Les *réquisitoires* qu'il a prononcés, documents d'autant plus précieux que ce sont les seuls en ce genre que nous ait légués le Parlement de Toulouse [1] ne permettent pas d'en douter. En les parcourant, on voit qu'ils contiennent d'excellentes dissertations sur des questions de droit public du plus haut intérêt, et particulièrement pour l'histoire des maisons de Foix, d'Armagnac et de Béarn.

Pour ce qui est de ses autres œuvres, voici quelques-unes des observations que nous ont suggéré celles que nous avons eues en notre possession.

Les quatre livres des *Variorum juris civilis,* et les dissertations déjà indiquées, contiennent des principes substantiels fort exacts sur le droit romain, et on y trouve des théories qu'on lit avec fruit, notamment celles qui ont trait au *merum* et au *mixtum imperium,* point capital en matière de juridiction, et à la thèse de *la prestation des fautes,* qui divise encore les jurisconsultes. Ces compositions, jointes à quelques-uns de ses réquisitoires, révèlent la manière du jurisconsulte se mouvant spéculativement dans les régions sereines de la science, comme les œuvres de polémique ont révélé l'habileté du légiste armé en guerre pour les controverses politiques et religieuses, où se trouvaient engagées toutes les bases de l'état social moderne.

La *Déclaration du droit de légitime succession au trône du*

[1] Ils ont été insérés dans les œuvres complètes de Géraud de Maynard, conseiller au Parlement de Toulouse (livre IX, édition de 1658, p. 204).

Digitized by Google

Portugal, était destinée à établir le droit de préférence de Catherine de Médicis à la couronne de ce pays, devenue vacante en 1580 par la mort du cardinal-roi don Henri. Plusieurs prétendants disputaient cette succession, notamment Catherine, duchesse de Bragance; Ranuce Farnèse, prince de Parme, et Philippe, roi de Castille, de Léon, etc. De Beloy y démontrait que Catherine de Médicis, en sa qualité de seule héritière de la maison et comté de Bologne par sa mère, Magdeleine de Latour, épouse de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, devait l'emporter sur tous ses rivaux. Il réfutait en même temps les consultations qui avaient été faites en l'honneur des rivaux, par des jurisconsultes les plus célèbres des Universités. Ce nœud gordien fut tranché par l'épée de don Philippe, qui finit par recueillir la succession de don Henri.

L'*Apologie catholique* contenait la contre-partie de toutes les prétentions de la Ligue, et fournit des armes à ceux qui écrivirent ensuite dans le même sens. L'auteur y établissait, d'une manière nette et lumineuse, la fausseté de la généalogie publiée par Edmond Boulay, dans l'intérêt des princes de la maison de Lorraine, et il prouvait qu'ils ne descendaient de Charlemagne ni par les mâles ni par les femmes. [1]

Il y vérifiait ensuite, une à une, les objections faites pour priver Henri de Navarre de la qualité de premier prince du sang et d'héritier présomptif de la couronne; et, reproduisant la généalogie exacte d'après laquelle il descendait de saint Louis par Robert, comte de Clermont, le dernier de ses fils, il terminait par prouver, en entrant dans le vif de la célèbre *controverse de l'oncle et du neveu*, que, d'après les principes du droit féodal, qui étaient ici seuls applicables, la couronne de France, fief masculin, héréditaire par ordre de primogéniture, devait appartenir au roi de Navarre, bien qu'il fût d'un degré plus éloigné que le cardinal Charles de Bour-

[1] Les partisans des princes de Lorraine furent obligés de reconnaître l'exactitude de ce fait (Henri Martin, t. x, p. 676).

Digitized by Google

bon [1]. Cette thèse était la question capitale du moment ; toutes les autres s'effaçaient évidemment devant elles. Les droits du cardinal de Bourbon avaient été soutenus dans plusieurs écrits, notamment par Antoine Hotman et par le docteur italien Matteo Zampini. Le livre de Beloy renfermait la réfutation des dissertations de ces docteurs ; et François Hotman, frère du précédent, mais engagé sous un autre drapeau politique, confirma, en 1588, les arguments de Beloy, auxquels Cujas donna la sanction de son immense autorité.

Toutefois, si de Beloy avait fait un judicieux partage des principes du droit romain, en écartant avec raison, par l'autorité du droit féodal, celles des règles romaines qui attribuent, en ligne collatérale, l'hérédité au plus proche parent, et en retenant celles qui déclarent successible le parent le plus proche, quelque éloigné que soit son degré de parenté avec le défunt, il avait eu tort de mêler à cette discussion le droit canonique sur la supputation des degrés de parenté. En effet, ce droit, dont l'autorité était décisive en matière d'empêchements au mariage, restait étranger à la dévolution des hérédités.

Ajoutons aussi, qu'en appréciant les titres du roi de Navarre à sa qualité d'héritier présomptif du trône, titres qui, sous les divers points de vue que nous venons d'indiquer, étaient incontestables, l'auteur ne faisait pas une assez large part aux votes des Etats-Généraux de 1576, qui, en confirmant les traditions constantes de la monarchie des Francs, décidèrent que « la couronne et la profession de la religion catholique étaient conjointes [2]. » Mais, s'il ne s'arrêtait pas à cette

[1] D'après l'arbre généalogique qu'on trouve à la fin de cet ouvrage, et dans l'*Examen du discours publié contre la maison de France* (p. 536), Henri, roi de Navarre, était au 22e degré de parenté avec saint Louis, et le cardinal de Bourbon au 21e.

[2] M. Henri Martin a mis ce point en lumière, t. x, p. 539, 645 et 646.— Il n'avait rien de commun avec les libertés de l'Eglise gallicane.

Digitized by Google

objection, qu'il fallait concilier avec cette maxime des légistes, « que le roi ne meurt jamais en France, » et s'il partagea à cet égard l'opinion de plusieurs Parlements ou sections de Parlement, c'est qu'avec sa sagacité exquise pour pressentir les évènements, il espérait fermement que Henri, qui demandait toujours à s'éclairer, rentrerait dans le giron de l'Eglise, et qu'il ferait, jusqu'à ce moment, respecter la religion catholique.

Une autre de ses plus remarquables compositions, et qui remua aussi plus particulièrement l'opinion, ce fut son livre des *Moyens d'abus*, qui, pour avoir soulevé en masse les résistances du Parlement, n'en avait pas moins vivement impressionné les populations orthodoxes.

Cette œuvre, divisée en trente chapitres, suivis d'une conclusion, et que de Thou qualifiera de *grandem librum*, est un traité complet sur le principe national de l'indépendance de la couronne. Les origines de l'institution divine de la royauté, les textes de l'Ecriture, la législation des Conciles, l'histoire ecclésiastique, l'appréciation des démêlés qui ont eu lieu pendant toute la période du Moyen-Age entre le sacerdoce et l'empire, s'y trouvent exposés avec une grande exactitude et coordonnés avec soin.

Le langage convient merveilleusement, par sa grave simplicité, à la nature du sujet; l'argumentation s'y montre d'autant plus nerveuse qu'elle y est plus contenue.

Je n'examinerai pas ici certaines discussions auxquelles l'auteur se livrait pour établir les différences qui existent entre *l'erreur et l'hérésie*, pour distinguer *l'hérétique impénitent* du *relaps ;* car ces discussions appartiennent au domaine de la théologie. Je constaterai seulement que tous les principes du droit public français constituant les libertés et franchises de l'Eglise gallicane y sont très-solidement exposés.

Ce livre, qui fit la plus grande sensation, servit donc à affermir, dans l'esprit public, les maximes fondamentales qui étaient alors si visiblement ébranlées par les efforts réunis

Digitized by Google

des ultramontains de la France, de l'Italie et de l'Espagne, et il prépara les travaux et les formules que, huit ans plus tard, Pierre Pithou et Guy-Coquille publièrent sur le même sujet. L'exemple que de Beloy avait donné en attaquant la bulle de Sixte-Quint, fut imité par le second des jurisconsultes que je viens de mentionner, car il écrivit, en 1591, un *Discours sur les raisons et moyens d'abus contre les bulles décernées par le pape Grégoire XIV contre la France.*

Un peut donc considérer de Beloy comme un des légistes qui ont le plus activement concouru au triomphe des franchises définitivement et solennellement consacrées à la fin du siècle suivant, sous Louis XIV, sans qu'on ait pu reprocher à l'écrivain d'avoir manqué de respect pour le Saint-Siége. Contenir son autorité dans les limites que, sous le règne dont il vient d'être parlé, Bossuet traça d'une manière si sûre et si éloquente devant l'Eglise de France assemblée, ce n'était pas se constituer l'adversaire de la papauté ; c'était, au contraire, lui rendre toute son autorité en la préservant de ses propres entraînements. De Beloy ne voulait pas qu'on pût se méprendre sur ses intentions à cet égard, il les exprimait dans la *conclusion* de son livre.

Sans doute il y a, dans l'ensemble de son travail, des tendances qui semblent quelquefois dépasser le but de l'auteur. L'ardeur de ses affections pour la royauté, la trempe de son caractère, l'émotion de la lutte, ont pu donner à ses idées quelque couleur d'exagération : sans doute, aussi, il n'a pas rendu assez de justice aux immenses services que la papauté avait rendus à la civilisation, menacée d'une dissolution complète au milieu des désordres du Moyen-Age, en présence de l'affaiblissement de tous les liens sociaux. Mais le fond de l'œuvre respire les sentiments « d'un homme qui ne l'a point composé par haine ou par mépris de l'ordre ecclésiastique, qu'il honore et qu'il vénère comme vrai catholique. » Il n'y a aucune comparaison à établir entre les formes qu'il emploie et celles qu'on trouve dans le livre analogue de F. Hotman.

Digitized by Google

L'*Examen du discours* publié contre la maison royale de France, sur la loi salique et la succession du royaume, est aussi très-remarquable. Le discours, composé dans l'intérêt des ligueurs, prétendait que cette loi n'était plus en vigueur; que si elle n'était pas tombée en désuétude, il était permis de la changer. L'histoire de France à la main, de Beloy prouva les propositions contraires.

Ce travail en faveur d'une loi fondamentale que l'auteur avait, quelques années auparavant (*Apologie catholique*), qualifiée de « seul oracle de la France » et de « rempart de la dignité des Français, » est écrit avec une naïveté incisive; il est plein de *vives pointes*, selon les expressions du temps. Anquetil disait que l'auteur y développait si bien les menées des Guises, qu'il semblait les avoir devinées; et si on peut lui reprocher quelque chose, c'est un luxe d'érudition quelquefois inutile. Son écrit n'eût été ni moins vigoureux ni moins concluant, parce qu'il aurait négligé de citer, pour venir à l'appui de l'exclusion des femmes et des descendants par les femmes, de tout droit à la couronne, de mettre en saillie l'infériorité de la femme dans l'ordre politique et civil, avec des textes d'Aristote et d'Hésiode, de Tacite et de Lucrèce, de saint Jérôme et de saint Grégoire, de Balde, d'Accurse et de Barthole, et avec toutes les considérations sur lesquelles se fondait, dans le droit romain, le sénatus-consulte Velléien. Mais ce défaut, qu'on retrouve dans d'autres de ses ouvrages, est moins le sien propre que celui de l'esprit français qui pliait sous le poids de l'érudition grecque et latine, dont il était d'autant plus prodigue qu'elle était récemment acquise.

Dans la préface, où l'auteur s'adresse aux trois Etats, il y a des traces de cette émotion et de cet élan de patriotisme vrai qui chez lui était intarissable : « Je parle désormais à vous, Français, s'écrie-t-il; jusques à quand nourrirez-vous ces troubles et divisions pour asservir votre pays au joug de l'étranger? N'êtes-vous plus Français? Ceux contre qui vous êtes ligués ne le sont-ils plus aussi? Qu'attendez-vous à réunir

Digitized by Google

vos volontés? que vous ayez du tout ruiné votre pays, auquel vous ne pourrez laisser que les soupirs témoins de votre pénitence? Si, lorsque la tempête vient, les mariniers se combattent l'un l'autre, sans qu'aucun d'eux gouverne le timon et abatte les voiles, qui donc garantira le vaisseau du naufrage? Tournez donc le fil de vos armes contre vos ennemis communs qui se liguent pour vous opprimer, pour vous asservir et pour vous traîner comme esclaves de leur ambition! » Six ans après la publication de ce travail, le Parlement de Paris, par un arrêt solennel du 28 juin 1593, qu'Antoine Loisel appelait « le grand arrêt de la loi salique auquel on doit en grande partie la conservation de l'État, » proclamait l'autorité de cette loi qui excluait de la couronne les femmes et leurs enfants, ce qui renversa, entre autres prétentions, celles du parti espagnol appuyant auprès des États-généraux de la Ligue l'élection de l'infante Isabelle, fille de Philippe II. L'œuvre de Beloy ne peut être considérée comme étrangère à cet arrêt.

Ses *Mémoires et Recueil sur la famille de Bourbon*, contiennent un choix des actes les plus glorieux et les plus utiles accomplis par les membres de la famille des Bourbons, dans le but de réfuter et d'abaisser les prétentions ambitieuses des princes de la maison de Lorraine.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans sa *Conférence sur les Édicts de pacification*, c'est l'exposé historique et philosophique des rapports qui existent entre l'Église et l'État; l'organisation dans les Parlements des chambres dites *de l'Édit*, et le partage des attributions des diverses juridictions, enfin, la mise en saillie de la différence qui existait entre les anciens édits, ayant tous un caractère provisoire, et le nouvel édit, qui avait un caractère de loi perpétuelle et de charte irrévocable.

Son livre de l'*Origine des ordres de chevalerie*, contient des détails attachants sur chacun des trente-six ordres dont l'auteur s'est occupé. Il y avait travaillé, comme nous l'avons

Digitized by Google

déjà annoncé, étant prisonnier à la conciergerie du Palais, et il n'avait fait en cela que remplir une mission de Henri III, qui, peu d'années avant son avènement au trône, en 1578, avait fondé, comme on sait, l'ordre du Saint-Esprit; de telle sorte que de Beloy emprisonné, comme il disait, *pour le service de Henri III,* s'occupait, pendant sa captivité, à parfaire une œuvre que ce prince lui-même avait commandée [1].

Quant à l'*Exposition de la prophétie de l'ange Gabriel touchant les septante semaines*, composée aussi par lui pendant qu'il était détenu à la Bastille, et qu'il ne publia que sur les vives instances de ses amis, elle concorde avec les traditions de l'Église, et révèle la plus parfaite connaissance des textes bibliques.

Enfin, son Commentaire sur l'*Édit d'incorporation de l'ancien domaine de Navarre à la Couronne*, doit la plus grande partie de sa valeur aux notions précieuses qu'il renferme sur l'ancien royaume de Henri IV, bien connu de l'auteur, qui, avant de devenir avocat-général, avait été conseiller de la chambre des requêtes de l'hôtel et couronne de Navarre.

Que si l'on réunit ces différents travaux avec ceux que nous n'avons pu qu'indiquer, on verra qu'ils forment un faisceau des plus imposants, attestant chez de Beloy cette variété infinie de connaissances en honneur au XVIe siècle, profondément convaincu de l'importance attachée à l'alliance des lettres humaines et du droit, alliance vers laquelle nous

[1] De Beloy fit imprimer la première édition de ce traité, en 1604, à Montauban, par Denis Haultin : ce qui prouve de nouveau que cet illustre publiciste avait conservé des relations dans notre cité. Nous savons d'ailleurs, par les registres du conseil général et ordinaire, que, dans la séance du 8 juin 1605, nos magistrats municipaux, ayant à prendre une décision au sujet de l'exercice du culte catholique à l'extérieur, invoquèrent l'opinion des principaux avocats montalbanais, au nombre desquels sont cités Bigorre, Couffinhal, Beloy, etc. (*Archives de Montauban,* registre des actes administratifs de 1605, communiqué par M. Devals.) F. N.

Digitized by Google

ramène le mouvement actuellement imprimé à l'instruction publique. Cette diversité est encore un trait distinctif de notre personnage, dont le patrimoine intellectuel embrassait, en vérité, d'inépuisables trésors; car son érudition s'est étendue sur les lettres profanes comme sur les lettres sacrées, sur le droit public comme sur le droit civil, sur les décrétales comme sur le droit féodal, sur l'histoire ancienne comme sur l'histoire moderne, sur l'histoire générale comme sur l'histoire locale, mais à un degré peut-être encore plus saillant sur l'histoire de France, des maisons princières et des grandes familles féodales du Midi. Il ne faut donc pas s'étonner que le Parlement émigré à Castelsarrasin l'ait dispensé, lors de sa réception, de l'examen requis en pareil cas, bien qu'il n'eût pas encore publié tous ses travaux.

Le Parlement de Toulouse n'eut, à aucune époque, d'avocat-général ni de magistrat plus érudit que lui, d'écrivain à la fois plus fécond, ayant plus de promptitude, d'à-propos ou d'opportunité dans ses productions.

De Beloy eut sans doute dans le Parlement, qui à aucune époque ne fut aussi riche en hommes éminents ou célèbres, des collègues d'un savoir profond : le premier président Dufaur de Saint-Jory, le président à mortier de Bertier, le président des enquêtes de Cambolas, le premier président de la chambre des requêtes de Larocheflavin, les conseillers de Maynard et de Catel. Mais s'il cédait peut-être le pas à quelques-uns d'entre eux pour quelques points particuliers et pour quelques aptitudes spéciales, par exemple à Dufaur pour le droit romain, à Bertier pour l'esprit littéraire, à Larocheflavin pour les traditions parlementaires, à Maynard et à Cambolas pour les errements de la jurisprudence, à Catel pour l'histoire de la maison de Toulouse, il les surpassait, ce semble, pour la vaste encyclopédie de ses connaissances, comme il contrastait avec eux par la verve de ses convictions et par l'unité qui avait constamment présidé à sa conduite politique.

Digitized by Google

S'il n'a pas versé son sang pour la royauté, comme Duranti et Daffis, il ne faut l'attribuer qu'au hasard inespéré et tout providentiel de son évasion de la Bastille. On a vu que Pierre de l'Estoile dit : « qu'il fut retiré par la volonté de Dieu du fond des abismes de la mort. » Palma-Cayet dit également : « Un docte jurisconsulte, dans Paris mesmes, au péril de sa vie, entreprit de répondre à tout ce que la ligue des Seize avoit fait publier. » L'historien de Thou est venu confirmer ces témoignages : « Scripsit et postremò grandem librum Petrus Belloius et ob id molesto ac periculoso carcere diù vexatus; ex quo raro fortunæ beneficio elapsus, posteà meruit ut fisci patronus, in Senatu Tolosano, crearetur. » Comment douter des dangers que courut de Beloy, lorsqu'on sait le sort qui, peu de temps après son évasion, fut fait au président Brisson et à d'autres?

De Beloy a donc joué un rôle des plus périlleux et des plus considérables, et il a exercé, à plus d'un titre, une action notable sur l'esprit public et le mouvement intellectuel de son époque. Pourquoi donc son nom, surnageant laborieusement sur le gouffre de l'oubli, est-il moins connu que celui de tant d'autres magistrats que nous venons de citer? Pourquoi la grande renommée dont il a joui au milieu de ses contemporains ne s'est-elle pas maintenue autour de lui? Il faut l'attribuer principalement, selon nous, à la nature de ses œuvres, qui étaient presque toutes des œuvres de circonstance, et qui ont perdu naturellement la plus grande partie de leur valeur. S'il se fût consacré plus largement à des travaux de jurisconsulte sur le droit romain, ou sur la jurisprudence du Parlement, son nom nous serait aussi familier que celui de ses savants collègues. Mais si cela explique, dans une certaine mesure, comment de Beloy est resté dans l'ombre, cela ne dispensait pas ceux qui l'ont étudié de près de chercher à le ramener à la lumière, et de le signaler ainsi à la justice réparatrice de la postérité.

Il a été, sans contredit, on le voit bien maintenant, l'une

Digitized by Google

des gloires du Parlement de Toulouse, et, par cela même, une des illustrations de la cité, dans laquelle il ne pouvait cependant pas entrer, au dire du duc de Joyeuse, *sans y exciter des troubles*. On a tout dit sur les haines et sur les injustices politiques ; mais l'aveuglement inspiré par l'esprit de parti était-il jamais allé plus loin? Peut-il y avoir, en effet, un contraste plus saillant que celui qu'offrait le duc de Joyeuse, demandant à Henri IV de dépouiller un magistrat, martyr pour sa cause, de la toge dont il l'avait revêtu, et de l'en dépouiller précisément au profit des élus du duc de Mayenne! et cela, à l'instant même où lui, fauteur d'une recrudescence de rebellion, qu'il avait si inopportunément imposée à sa province, exigeait et obtenait, dans son propre intérêt et dans celui des siens, des charges, des offices, des pensions, des bénéfices, des titres de toute espèce, des sommes d'argent, dont la nomenclature et les chiffres se déroulent longuement à travers les cent onze articles du traité secret additionnel à l'édit de Folembray!

Après le légiste, ou, si l'on veut, le publiciste et le magistrat, le professeur ne vient que sur le second plan. Son enseignement à l'Université ne fut, en effet, qu'une préparation à de plus hautes destinées. Il en avait été ainsi, dans le même siècle, du professorat de Guillaume Benoît, d'Arnaud Ferrier, de Coras et de plusieurs autres, qui n'avaient, ce semble, brillé dans les chaires de l'école que pour jeter les fondements de leur renommée, arriver au Parlement ou aux premières charges de l'État. Mais ne dédaignons pas pourtant les succès académiques que de Beloy obtint dans la première partie de sa carrière ; ses écrits prouvent qu'il dut concourir à seconder, à Toulouse, le mouvement des méthodes spiritualistes, qui, de ce foyer surtout, rayonna bientôt dans la France tout entière.

Nous ne parlerons pas de l'homme privé, sur lequel nous ne possédons, on l'a vu, que peu de documents ; mais les amitiés qu'il cultiva ou le patronage dont il eut les faveurs,

Digitized by Google

les noms des Duranti, des du Vair, des Méry de Vic, des Jean-Jacques de Mesmes, des Larocheflavin, du chancelier Bruslart de Sillery, prouvent qu'il sut inspirer de solides affections, et se concilier les plus honorables suffrages.

On ne devrait jamais parler, pour cette époque, de ses personnages les plus courageux, les plus constants et les plus éprouvés, ayant au plus haut degré le sentiment national, de ses hommes de science à la fois légistes, jurisconsultes et lettrés, de ses esprits les plus sérieux et les plus résistants, de ses magistrats les plus fermes, des natures les plus aimantes et les plus généreuses, sans que le nom de Beloy se présentât aussitôt à la pensée. Tous les grands principes, toutes les libertés fondamentales, toutes les opinions modérées pour lesquelles il avait combattu, la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, la tolérance civile, l'autorité de la loi salique, avaient triomphé au moment de sa mort, comme elles triomphent encore de nos jours. N'oublions donc pas, nous qui profitons du fruit de ses conquêtes, les labeurs persévérants et les douloureuses épreuves qu'elles ont coûté au joûteur vigoureux descendu des premiers dans la lice, et sachons garder et honorer, surtout dans le pays où Pierre de Beloy a reçu le jour [1], comme dans celui où il a enseigné,

[1] M. Bénech nous écrivait le 4 février 1855 : « De Beloy est à mes yeux un très-grand personnage, et je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de faire une plus intime connaissance avec lui.... Je crois que la ville de Montauban devrait donner son nom à une de ses rues, si elle ne fait pas autre chose : *elle a donné le jour* à peu d'hommes aussi célèbres que lui, et surtout d'un aussi beau caractère. Or, les caractères sont chose assez rare pour qu'on doive les environner de tous les hommages possibles.... »

Nous publions cet extrait, afin de constater que M. Bénech reconnaissait à Montauban le droit de revendiquer de Beloy comme un de ses plus illustres enfants; il nous a paru utile, d'ailleurs, au moment où de nouvelles rues vont être percées, de rappeler à nos administrateurs qu'aucune d'elles ne porte le nom de Le Franc, de Beloy, de Guibert, de Portal. F. N.

Digitized by Google

écrit, jugé, prononcé ses réquisitoires, sachons, disons-nous, honorer et respecter la mémoire d'un de ces hommes si fortement trempés, dont on peut dire avec Virgile, qu'ils se sont frayé un passage à travers les phalanges et les feux des ennemis.

RÉNECH.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Nous avons recueilli et classé avec beaucoup de soin les titres de tous les écrits de Beloy cités dans Lacroix du Maine, Moreri, Bayle (édition Beuchot), Le Long, la biographie universelle de Michaud (nouvelle édition), celle de Didot, et le tome 1er du catalogue de la Bibliothèque impériale. — Les ouvrages anonymes sont indiqués par un astérisque.

1. — *Mémoire et Prérogatives* des Docteurs-régens de l'Université de Tolose et pour les officiers du Présidial, contre ceux de la Chancellerie, par Pierre Beloy. — *Paris*, 1582, in-4°.

2. —* *Déclaration* du droit de légitime succession au royaume de Portugal, appartenant à la Royne mère du Roy trez-chrestien, avec la Réponse. Consultations sur ce faictes. Ensemble la défense contre les impostures et calomnies d'Antoine de Nebride, pour l'usurpation du royaume de Navarre; et Discours véritable du reste des illégitimes détentions dudit Castillan, tant sur la maison et couronne de France, qu'autres princes françois, notamment d'Aragon, de Valence et du pays de Catalogne, avec la duché de Gueldres, sur les princes de la Maison de Lorraine; par M. P. BE. JU. TH. (Ces lettres initiales signifient : Maistre Pierre De Beloy, Jurisconsulte Thoulousain).—*Anvers* (Paris), 1582, in-8° et autres éditions; la Biographie Michaud dit 1581, in-4°.

3. — *Panégyric ou Resmontrance* pour les sénéchal, juges mage et criminel de Tolose, contre les secrétaires et notaires du Roy de ladicte ville, par P. BELOY, conseiller audit siège. — *Paris*, Malot, 1582, in-4°. — Réimprimé en 1583 avec des augmentations.

4. — *Requeste verbale* pour les seigneurs et officiers de Tolose, contenant une Apologie et Défense à l'advertissement publié au nom des docteurs-regents de l'Université de Tolose, etc., par P. BELOY.—*Paris*, 1583, in-8°.

5. — *P. Beloii* I. C. et in Senesarchia Tholosana regii consiliarii, VARIORUM juris civilis libri quatuor; *item* Disputationes aliquod quarum numerus hic sequitur, de success. ab intestat., de jur. pignor. vel marq., de compensat. — *Parisiis*, apud Gervasium Mallot, 1585.

6. — *Briesve explication* de l'an courant 1583, selon le calendrier grégorien. — *Paris*, Lebé, 1585, in-8°.

Digitized by Google

7. — *Supputation des temps* depuis la création du monde jusqu'en l'an de salut 1582, séparée en deux colonnes diverses. — *Paris*, 1584.

8. — * *Apologie catholique* contre les libelles, déclarations, advis, consultations faictes, escrites et publiées par les Liguez, perturbateurs du repos du royaume de France, qui se sont eslevez depuis le décez de Monseigneur le frère unique du Roy, par E. D. L. I. C. — *Sans lieu*, 1585, in-8°; autre edition, 1586.—Trad. en latin, et publié en 1585 et en 1586.

9. — * *Moyens d'abus, entreprises et nullitez* du rescrit et Bulle du pape Sixte V° du nom, en date du mois de septembre 1585, contre le sérénissime prince Henry de Bourbon, roy de Navarre, seigneur souverain de Bearn, premier prince du sang de France, et premier pair de la couronne, et Henry de Bourbon, aussi prince du sang, pair de France, prince de Condé, duc d'Anguien; par un Catholique, Apostolique et Romain, mais bon François, et très-fidèle subiet de la couronne de France. — *Sans lieu*, 1586, in-8°; il y eut aussi, la même année, des éditions à *Cologne*, H. Jobin; et à Ambrun, Chaubert, in-8°.

10. — * *Examen du Discours* publié contre la maison royalle de France, et particulièrement contre la branche de Bourbon, seul reste d'icelle, sur la Loy salique et succession du Royaume; par un Catholique, Apostolique, Romain, mais bon François, et très-fidèle subiet de la couronne de France. — Imprimé nouvellement, *s. l.*, 1587, in-8° (on sait que ce livre a été imprimé à *La Rochelle*, par H. Haultin). — Sur quelques éditions le titre a été un peu modifié.

Cet ouvrage ayant été réfuté par la « Response à l'examen d'un hérétique, etc., » de Beloy publia immédiatement :

11. — * *Réplicque* faicte à la Responce que ceux de la Ligue ont publiée contre l'Examen qui avoit esté dressé sur leur précédent Discours touchant la Loy salique de France. — *S. l.*, 1587, in-8°.

12. — * *Mémoire et Recueil* de l'origine, alliances et successions de la royalle famille de Bourbon, branche de la maison de France. Ensemble de l'histoire, gestes et services plus mémorables, faictz par les princes d'icelle, aux rois et Couronne de France. — *La Rochelle*, P. Haultin, 1587, in-8°.

13. — * *De l'authorité du Roy* et crimes de lèze maiesté qui se commettent par ligues, désignation de successeur, et libelles escrits contre la personne et dignité du prince. — *S. l.*, 1587, in-8°; autre édition, *Paris*, Mettayer et L'Huillier, 1594, in-8°.

Ce traité fut vivement attaqué dans la « Responce à un livre de Beloy plein de faulsetez et calomnies, déguisé sous ce titre, etc. » — *Paris*, 1588.

14. — *Playdoyer* de M. de Beloy et arrest de Tolose sur iceluy contre les Jésuites. — *S. l.*, 1595, in-8°.

15. — *Recueil des édicts de pacification*, ordonnances et déclarations faictes par les roys de France, sur les moyens plus propres pour apaiser les troubles et séditions survenus pour le faict de la religion, et faire vivre tous leurs subiects en bonne union et concorde sous leur obeyssance, avec les règlements qu'ils ont entendu estre gardez et observez pour l'entretenement et maintien de ladite religion, depuis l'an 1563 jusqu'à présent, par P. D. B. (Pierre de Beloy). — *Genève*, 1599, in-8°, et autres éditions.

16. — *Conférence des édicts de pacification* des troubles esmeuz au royaume de France pour le faict religieux depuis le premier de ces édicts

Digitized by Google

jusqu'à l'édict de Nantes; par Pierre de Beloy, avocat-général au Parlement de Toulouse.—*Paris*, L'Huillier et Mettayer, 1600; édition de *Grenoble*, 1659, in-8°.

17. — *De l'Origine et Institution* de divers ordres de Chevalerie, tant ecclésiastiques que prophanes, par Pierre de Beloy, avocat-général au Parlement de Tolose. — *Montauban*, D. Haultin, 1604; *Paris*, Robinot, 1604 et 1613; *Tolose*, Colomiez, 1622, in-12.

18. — *Exposition* de la prophétie de l'ange Gabriel touchant les septante semaines descrites par le prophète Daniel, au chapitre IX de ses propheties, par M. maistre Pierre de Beloy, etc. — *Tolose*, Ve Colomiez, 1605, in-12.

19. — *Description* du pays et souveraineté du Bearn. Etat de la Maison de Foix et d'Armagnac. Declaration du Roy Henry IVe, sur la reunion de son Domaine particulier à celui de la Couronne, et Discours sur cette déclaration; par Pierre de Beloy, avocat-général au Parlement de Tolose. — *Tolose*, R. Colomiez, 1608, in-8°.

20. — *Généalogie* des maisons de Foix, Béarn, Rodès, Bigorre, Comminges, Albret, Périgueux et autres; par P. de Beloy. — *Tolose*, R. Colomiez, 1608, in-8°.

21. — *Edict et déclaration* du roi Henry quatriesme de France et troisiesme de Navarre, sur l'union et incorporation de son ancien patrimoine mouvant de la couronne de France au domaine d'icelle, avec l'arrest de la Cour de Parlement de Toulouse sur la verification, publication et registre dudit édict. Ensemble l'interpretation des causes d'iceluy, par Maistre Pierre de Beloy, avocat-general au Parlement de Tolose. —*Tolose*, R. Colomiez, 1608, in-8°.

22. — *Arrest* de la Cour de Parlement de Tolose prononcé en l'appellation comme d'abus relevée par frère Jean-Journé, religieux de l'ordre de saint Dominique, et provincial dudit ordre en la province de Toulouse, sur la procedure contre lui ordonnée par les sieurs évesques de Condon et d'Aure, contenant le playdoye sur ce fait, par M. maistre Pierre de Beloy, conseiller et avocat-general audit Parlement. — *Tolose*, R. Colomiez, 1611, et Paris, 1612, in-8°.

23. — *Des Playdoyers*. — *Paris*, 1612.
La *Biographie universelle* de Michaud cite cet ouvrage.

24. — *Recueil des édicts de pacification*, etc., par P. D. B. (Pierre de Beloy), conseiller et maistre des requestes de Madame, sœur du Roy. — *S. l.*, *De nostre salut* l'an 1612, in-12.

Cet ouvrage n'est qu'une nouvelle édition plus complète du n° 15; mais c'est la seule fois probablement que de Beloy prend le titre de conseiller de Madame, et il est à remarquer que rien n'indique qu'il fût mort au moment de cette publication. Le dernier des édits est du 22 mai 1610.

Nous avons trouvé *un seul* des nombreux écrits de Beloy sur le catalogue de la Bibliothèque de Montauban (le n° 24). Nous signalons, à regret, cette lacune à l'attention de l'administration municipale.

Le portrait de notre concitoyen fut gravé en 1582 par Rabel; Le Long cite encore un dessin provenant de l'ancien cabinet du roi, et conservé à la Bibliothèque impériale. F. N.

Digitized by Google

M.-A. Massip,

COLONEL DANS LES TROUPES DE SUÈDE, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS.

Nous empruntons au continuateur de l'*Histoire du Quercy*, M. l'abbé TEULIÈRES, dont nous aurons plus tard à nous occuper, la biographe d'un de nos concitoyens qui, dans le siècle dernier, servit avec distinction la France et ses alliés. On chercherait vainement son nom dans les dictionnaires historiques. Nous espérons cependant que le récit de cette vie si agitée intéressera nos lecteurs.

« Né à Montauban d'une famille honnête, Massip perdit son père et sa mère de bonne heure [1]. Ses parents, voulant mettre à profit beaucoup de vivacité, et quelques étincelles de génie, qui avaient paru dans son enfance, firent de vains efforts pour lui inspirer le goût de l'étude; rien ne put fixer son esprit turbulent et dissipé. Il n'aimait que les exercices violents, et aussitôt qu'il eut atteint l'âge prescrit, il s'enrôla dans un régiment d'infanterie. Avec beaucoup d'intelligence, un tempérament robuste, et du goût pour le métier qu'il avait choisi, il se distingua bientôt par son exactitude à remplir son devoir, et une bravoure que rien n'arrêtait au milieu des plus grandes fatigues et des plus rudes travaux. Il était

[1] L'abbé Teulières, qui avait à sa disposition des documents aujourd'hui perdus, garde le silence sur les prénoms de Massip, et ne fixe même pas la date de sa naissance. Nos recherches à cet égard nous ont appris qu'il portait les prénoms de Marc-Antoine, qu'il était né le 22 avril 1680, et que son père, Barthélemy Massip, était procureur au présidial de Montauban.

Digitized by Google

d'une gaîté qui le fit généralement aimer des officiers et de ses camarades; ***Planterose*** (c'était son nom de guerre) faisait les plaisirs de tous les détachements où il se trouvait. Infatigable et même avide de périls, il avait à peine fini son service qu'on le voyait se mêler aux volontaires avec une ardeur qui fut taxée souvent de folie; mais il avait ses vues. Dès qu'il eut un fusil à la main, quelque éloigné qu'il fût des hauts grades, il osa y aspirer; un secret pressentiment nourrissait ses espérances, mille exemples l'encourageaient. Les Fabert, les Duguay-Trouin, les Jean-Bart, confondus d'abord dans la foule, ne devaient leur élévation qu'à leur seule bravoure. Cette louable ambition anima toutes les démarches de Massip. Il fallait faire montre d'un courage extraordinaire pour être remarqué : de là son empressement à se trouver partout.

« La guerre qui embrasait l'Europe en 1700, lui fournit de fréquentes occasions de se faire connaître; il fut fait bas-officier. Cette première faveur de la fortune enflamma son émulation; mais ce n'était pas dans sa patrie qu'elle lui préparait ses plus grandes faveurs. Massip servit en Allemagne en qualité de caporal, se trouva à la malheureuse affaire d'Hochstet (13 août 1704), y fut fait prisonnier et envoyé en Saxe avec un bon nombre de ses camarades. Ces braves soldats y furent oubliés.

« Après plusieurs mois de prison et n'ayant aucune nouvelle de la cour de France, soit pour sortir de la misère, soit qu'il s'ennuyât d'un repos peu compatible avec la grandeur de ses projets, Massip représenta avec force à ses compagnons que, dans l'abandon total où ils se trouvaient, ils pouvaient reprendre les armes sans crime, dès qu'elles ne seraient pas tournées contre leur maître légitime, et leur persuada de prendre parti avec le roi de Pologne, Frédéric-Auguste II, qui en forma un régiment de dragons. Ce prince avait besoin de troupes pour opposer au fameux Charles XII, roi de Suède, qui l'attaquait avec vivacité, et il avait peu de confiance dans

Digitized by Google

les Polonais. Il fut sensible au service que Massip lui avait rendu, et le fit officier. Ce régiment le servit bien, en effet, jusqu'à la bataille de Frawstadt (12 février 1706), où il se défendit avec valeur, quoique abandonné par les Saxons et les Polonais, et ne se rendit au vainqueur qu'après avoir perdu son colonel.

« Cet évènement, qui ôta la couronne à Auguste, fit changer de maître aux soldats français une seconde fois. Dès le même jour, ils s'enrôlèrent sous les drapeaux suédois et s'y rendirent célèbres. Avoir servi en Suède, soit pendant que la fortune sourit à Charles XII, soit après qu'elle lui eut fait éprouver son inconstance, c'est avoir été nécessairement exposé à des périls sans nombre. Massip en triompha avec gloire. Il mérita bientôt les éloges du roi et la confiance des généraux, lorsque, pendant l'absence de ce monarque, après la bataille de Pultava (8 juillet 1709), la Suède, épuisée, fut inondée de Russes, de Saxons et de Danois. Massip, qui était déjà parvenu à la tête de son régiment, rendit les plus grands services à cette couronne; il se distingua surtout à la bataille que le général Steinbock gagna sur les Danois dans la Scanie (1712). Le roi, à son retour (1714), lui en témoigna sa satisfaction, ainsi que son favori, le baron de Goerts. Ce ministre goûta la tournure d'esprit de Massip, et l'employa dans plusieurs négociations secrètes en diverses cours. Massip s'en acquitta avec une intelligence qui lui valut la bienveillance du roi.

« Dans cette position agréable, la fortune voulut encore lui faire sentir un de ses revers. Le roi Charles mourut (11 décembre 1718); et Goerts, qui avait mérité la haine de la nation, périt sur un échafaud. Massip se crut perdu; cependant la révolution qui changea la face de la Suède lui fut plus favorable qu'il ne l'avait espéré.

« Le prince Frédéric de Hesse-Cassel, mari de la reine Éléonore (sœur de Charles XII), et devenu roi par un effet de la tendresse conjugale, sa femme l'ayant fait élire à sa

Digitized by Google

place, chercha à s'attacher les officiers d'un mérite reconnu, et surtout les étrangers, dont il avait moins à redouter les intrigues que celles des nationaux, entêtés alors plus que jamais de leurs priviléges. Il approcha Massip de sa personne. Malgré la paix que ce prince donna à la Suède, notre brave Montalbanais se soutint dans la considération que la guerre et sa valeur lui avaient acquise.

« Le roi Frédéric-Auguste II, qui était remonté sur le trône de Pologne, mourut quelques années après (1733). Le roi Stanislas, légitimement élu roi de Pologne une seconde fois, se rendit à Dantzick pour soutenir son élection; il y fut assiégé et serré de près par les Russes (1734), qui, de concert avec la maison d'Autriche, voulaient placer sur ce trône le frère de l'empereur. A cette nouvelle, Massip sentit vivement qu'il était Français. Après avoir auparavant obtenu un congé et l'agrément du roi de Suède, il offrit son épée au beau-père de Louis XV, suivi d'une troupe de jeunes gentilshommes suédois qui avaient voulu faire leurs premières armes sous ses yeux.

« Arrivé à Dantzick, il se chargea de la défense d'un fort avancé qu'on voulait abandonner, et promit d'y tenir jusqu'à l'arrivée du secours qu'on attendait de France. Ce secours, trop faible pour être utile à Stanislas, ne vint, ce semble, que pour ensanglanter l'épée des Russes, et pour empirer la situation du roi de Pologne. La tête de ce monarque fut mise à prix. On le détermina à mettre sa personne en sûreté. Massip fut du secret, et pour favoriser la retraite de ce prince infortuné, il attira toute l'attention des Russes sur son poste, soit par la vivacité de son feu, soit en leur faisant craindre quelque vigoureuse sortie. Il fit durer cette manœuvre pendant plusieurs heures, et n'abandonna le fort que lorsqu'il jugea le roi assez éloigné pour espérer d'échapper aux poursuite de ses ennemis. La ville se rendit de suite (mai 1734), et la guerre finit dans cette partie de l'Europe.

« Le roi Louis XV n'oublia pas le service que Massip avait

Digitized by Google

rendu dans cette occasion, et lui fit remettre par le comte de Saint-Severin, son ambassadeur en Suède, un brevet de lieutenant-colonel à la suite du régiment de dragons Stanislas-Roi, avec six cents livres de pension, et la croix de chevalier de Saint-Louis [1]. Massip reçut avec transport ces bienfaits de son premier maître, et ne les accepta cependant qu'avec la permission du roi de Suède. Ce prince voulut que la croix lui fût donnée en sa présence, et le comte de Saint-Severin donna l'accolade au nouveau chevalier à la vue de toute la Cour assemblée en gala pour cette cérémonie. Le roi de Suède lui-même, pour récompenser ses services, ou pour s'attacher encore d'avantage ce brave officier, lui fit expédier un brevet de colonel de dragons, l'un des plus hauts grades où un catholique pût parvenir dans ce royaume luthérien.

« La Suède jouissant de la paix, Massip voulut revoir sa patrie et s'y fixa, avec l'agrément du monarque suédois, qui lui continua ses pensions. La vieillesse, dont il éprouvait les premières atteintes, lui rendit d'abord précieux les attraits du repos, dans la société d'une femme de condition qu'il avait épousée à Lunéville, dont il eut une fille unique, mariée avec Théron, médecin, natif de Bioule en Querci.

« Mais le repos n'était pas son élément; il en sortit aux premiers bruits de guerre qui se firent entendre, et, malgré ses cheveux blancs, il se crut en état de faire encore quelques campagnes. Il se rendit en conséquence à Paris, et présenta au ministre le projet d'un corps de troupes légères, en offrant de servir à sa tête. Son plan fut agréé et exécuté. Cependant la faveur décida du commandement; Massip resta oublié. Il en fut si affligé, que la révolution qu'il en éprouva lui causa une attaque d'apoplexie à Paris, chez le comte de Saint-Severin, où il était logé. Dès qu'il fut convalescent, on

[1] Dans l'acte de naissance de son fils (Voyez p. 152), Massip était qualifié du titre de chevalier du Saint-Esprit : nous avons rectifié cette erreur. Pour être admis dans cet ordre il fallait être chevalier de Saint-Michel.

Digitized by Google

le transporta à Montauban, mais il ne fit plus que languir. Il mourut peu de temps après. »

L'abbé TEULIÈRES.

Massip avait probablement contracté un second mariage à Montauban, car nous lisons dans les registres de la paroisse Saint-Jacques, à la date du 31 août 1743 : « Baptême de Charles-Joseph-Félix de Massip, fils légitime de messire Marc-Antoine de Massip, colonel dans les troupes de Suède, lieutenant-colonel réformé de dragons en France, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; et de dame Elisabeth-Charlotte d'Escorbiac. » A ce baptême assistait un compagnon d'armes de Massip, le colonel Marquetty, attaché aussi au service de la Suède, qui avait voulu partager la retraite de son ami comme il avait partagé ses périls.

D'après une note marginale de l'*Histoire du Quercy*, Massip serait mort en 1752. Nos recherches sur les registres de l'état civil ne nous permettent pas de fixer une date plus précise.

F. N.

Digitized by Google

J.-B. Massip,

POÈTE DRAMATIQUE ET CENSEUR ROYAL.

Jean-Baptiste Massip était frère du brave militaire dont nous avons emprunté la biographie à l'*Histoire du Querci*. Tandis que celui-ci courait avec tant de distinction la carrière des armes, Jean-Baptiste essaya de se faire un nom dans le monde de la littérature et de la poésie. Il est à regretter que le continuateur de notre histoire locale, après avoir consacré au soldat les pages pleines de mouvement que nous venons de reproduire, ait cru devoir glisser si légèrement sur la vie du poète. Entouré cependant de contemporains, d'amis de Massip, mort depuis peu de temps, il lui eût été facile de nous transmettre sur lui les détails les plus intimes, au lieu de se borner à donner, en quelques lignes, la liste et le titre de ses ouvrages. Ce silence nous laisse sans renseignements précis, et ce n'est qu'en recueillant, de part et d'autre, quelques traits isolés, quelques vagues indices, qu'il nous sera possible de tracer un léger crayon de cette figure qui a sa place marquée dans notre galerie biographique.

Jean-Baptiste Massip naquit à Montauban en 1676. Nous ne savons rien de sa jeunesse, si ce n'est qu'après avoir terminé ses études, il obtint le diplôme d'avocat et se consacra au barreau. Nous le voyons, en effet, qualifié du titre d'avocat au Parlement, dans les *Mélanges de poésie, de littérature et d'histoire,* par l'Académie des Belles-Lettres de Montauban (*Introduction*, p. 30 et 59). Au milieu de ses travaux de légiste et de jurisconsulte, Massip resta fidèle au culte des Muses.

Digitized by Google

C'est sans doute dans cette période de sa vie qu'il composa ce grand nombre de chansons françaises et gasconnes, dont l'historien du Querci vante l'élégance et la délicatesse. Animé bientôt d'une généreuse émulation, Massip se dirigea vers Paris où il sut se concilier l'estime du chancelier de Pontchartrain, qui le nomma son gentilhomme, lui fit accorder une place de censeur royal, avec pension, et lui légua en mourant (1727) une rente viagère de cinq cents livres. Les sympathies qui avaient accueilli ses premières productions poétiques l'enhardirent enfin, quoique tardivement, à tenter l'épreuve de la scène, et il écrivit, en 1734, à l'âge de cinquante-huit ans, un ballet en trois entrées, avec prologue, pour l'Académie royale de musique.

Ce ballet, intitulé : *Les Fêtes nouvelles* (Paris, J.-B. Ballard, 1734, in-4°), fut représenté avec succès à l'Opéra, le 12 juillet 1734. La musique en est de Duplessis. — Nous n'essaierons pas de donner une idée de ce petit poème dramatique, qui se dérobe à toute analyse. C'est un de ces canevas fragiles, dans le goût mignard du dernier siècle, qui n'ont d'autre mérite que de fournir au musicien quelques situations gracieuses, et des vers heureusement coupés pour la mélodie.

Massip composa encore :

La Coquette démasquée, comédie en cinq actes et en prose, pour le Théâtre-Italien;

La mort d'Alexandre, tragédie.

Il nous a été impossible de découvrir la moindre trace de ces deux ouvrages, qui probablement n'ont jamais été imprimés [1].

Dès 1741, Massip fit partie de la Société littéraire fondée depuis peu à Montauban, par Le Franc de Pompignan, et que les lettres-patentes du roi allaient prochainement ériger en

[1] Nous savons seulement que la *Coquette démasquée* fut communiquée par l'auteur, le 29 mars 1743, à la Société littéraire de Montauban (*Procès-verbaux de l'Académie de Montauban.*)

Digitized by Google

Académie des Sciences et Belles-Lettres. Nous le voyons figurer, l'année suivante, dans la première séance publique tenue par cette compagnie, le 25 août 1742, jour de la fête de saint Louis, dans la grande salle de l'Évêché. Le recueil publié par la Société, en 1743, et qui se compose en grande partie des pièces lues dans cette solennité littéraire, renferme une *Fable* et une *Épître en vers*, de Massip. Nous en détacherons des fragments, pour qu'on puisse juger du mérite poétique de notre compatriote.

La fable ne porte point de titre. Il s'agit, dans cet apologue, d'un oison qui,

Ennuyé des douceurs qu'il goûtait au village,
Pour chasser son ennui, jugea qu'il serait bon
D'entreprendre un petit voyage.
Il s'embarque sur un ruisseau.
.....
Il part, et du ruisseau suivant la douce pente,
Il s'éloigne de son hameau.
Le plaisir d'une douce attente,
L'haleine des zéphirs, le murmure des eaux,
Le gazouillement des oiseaux,
Tout sert à redoubler le bonheur qui l'enchante.
Cependant l'onde fuit toujours,
Et bientôt va se joindre aux flots d'une rivière.
.....
Les bords n'arrêtent plus ses yeux,
.....
L'onde qui le soutient trouve une onde nouvelle.
Tant et tant qu'à la mer il est enfin porté.
.....
En vains efforts il se consume,
Il tâche vainement de retrouver un bord ;
Les flots sont soulevés, la mer blanchit d'écume,
Et le pauvre animal y rencontre la mort.

Un petit vice mène à quelque plus grand vice,
De ses appas flatteurs il faut se garantir ;
C'est une mer, un précipice :
Il est toujours trop tard quand on en veut sortir.

Digitized by Google

La seconde pièce est une de ces épîtres, fort en vogue autrefois, dans laquelle le poète gourmande sa muse. En voici des passages où se révèle, au milieu de quelques négligences, une main évidemment rompue au mécanisme de la versification :

Corrige-toi, ma muse, et désormais plus sage,
D'un trop faible talent cesse de faire usage.
Tu voudrais qu'en auteur, m'exposant au grand jour,
Je prônasse tes vers, à la ville, à la Cour :
Connais-tu le public ? C'est un juge sévère,...
On ne l'abuse point par de fausses beautés,
Toujours par la raison ses arrêts sont dictés.
.....
Dès mes plus jeunes ans, t'écoutant quelquefois,
J'ai laissé ton ardeur s'égarer à ton choix.
Mais plein d'un sot orgueil, affrontant les ruelles,
Ai-je brigué pour toi le suffrage des belles?
M'a-t-on vu chez les grands, dans un fauteuil assis,
Premier approbateur de mes fades écrits,
Levant les yeux au ciel, et, faisant la grimace,
Entonner avec feu des vers plus froids que glace?
Tes enfants monstrueux, étouffés en naissant,
N'ont jamais eu de moi de regard caressant,
Et, grâce à ma raison, la flamme vengeresse
En a toujours puni la honte et la rudesse.
Ah ! si j'avais suivi tes conseils dangereux,
Imitant nos Pradons, j'aurais rampé comme eux.
.....
Je fuis un tel exemple, et ne suis point tenté
D'éblouir le public d'une fausse clarté.

Plus loin, en parlant de l'abus de l'esprit :

Gardez-vous d'adopter ces brillantes saillies
Par l'ignorant public sottement applaudies.
L'esprit peut quelquefois mériter de l'encens,
Mais il doit se placer par l'aveu du bon sens.
....
L'esprit seul, se parant de ses folles images,
Pense qu'il a le droit d'entraîner les suffrages ;
Mais ce n'est qu'un éclair dont l'éclat éblouit,
Qui ne laisse après soi qu'une plus sombre nuit.

Digitized by Google

La fin de l'épître est d'un homme qui ne sacrifie pas l'avenir au passé :

Chacun a son génie ; il le doit écouter,
Et tracer sagement ce qu'il veut lui dicter.
La nature, qui sut enfanter nos grands hommes,
Peut en former encor dans le siècle où nous sommes ;
Des miracles si beaux ne sont pas tous passés ;
Peut-être ces auteurs seront-ils effacés.
Heureux si je puis voir cet essaim de jeunesse
Qui, d'un pas faible encor, marche vers le Permesse,
Prendre l'essor un jour, et, s'élevant plus qu'eux,
Préparer des leçons à nos derniers neveux.
.....
Pour moi, qui des climats où naissent les lauriers,
N'ai jamais su trouver les pénibles sentiers,
Muse, ne m'offre plus tes frivoles amorces.
Je connais le péril, il surpasse mes forces ;
De mes tranquilles jours ne trouble plus la paix :
Va, je te dis adieu, quitte-moi pour jamais.

L'*Histoire du Querci* termine enfin cette liste d'ouvrages par des *Poésies fugitives*, et une *Épître au Roi* sur la maladie qui menaça les jours de Louis XV, à Metz, et fit éclore en France tant de vers, d'épîtres, de poèmes de toute nature et de toute valeur.

Massip mourut à Montauban en octobre 1751.

Emm. SOLEVILLE.

Digitized by Google

J.-D. Dumas,

MARÉCHAL-DE-CAMP, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DES ILES DE FRANCE ET DE BOURBON.

Dumas (Jean-Daniel) naquit à Montauban, d'une famille honorable [1], le 24 février 1721.

Comme Catinat, dit la notice biographique où nous puisons la plupart des renseignements qui suivent, Dumas débuta par la profession du barreau; comme lui, il s'en dégoûta et la quitta pour celle des armes. Il fit avec distinction toutes les campagnes de la Provence et du Piémont, depuis 1742 jusqu'en 1747. Trois ans après, de graves contestations s'étant élevées entre la France et l'Angleterre, au sujet de la délimitation de leurs colonies de l'Amérique septentrionale, les hostilités s'engagèrent avec beaucoup de vivacité dans cette partie du Nouveau-Monde. Nous n'insisterons pas ici sur cette longue guerre du Canada, si féconde en émouvantes péripéties, et dont les commencements, favorables à la France, furent si glorieux pour son armée, sur les bords de l'Ohio et du lac Saint-George. Il suffit de dire qu'envoyé, en 1752, dans l'Acadie (Nouvelle-Écosse), en qualité de commandant, Dumas y fit preuve, jusqu'en 1760, de tant de bravoure, d'habi-

[1] Il était fils de Samuel Dumas, bourgeois, et de dame Anne Martin (*Registres de l'église Saint-Jacques*).

Digitized by Google

leté, qu'à son retour en France, en 1761, le roi crut devoir le récompenser de sa belle conduite par une commission de colonel.

Nommé commandant en second à Saint-Domingue, en 1765, il fut élevé l'année suivante au poste de gouverneur-général des îles de France et de Bourbon [1]. C'est durant le cours de son administration qu'il reçut, le 19 février 1768, le brevet de brigadier d'infanterie des armées du roi. Malheureusement, de regrettables démêlés survenus entre notre concitoyen, jaloux de défendre les intérêts royaux, et la Compagnie coloniale dirigée alors avec beaucoup de succès par l'intendant-général Poivre, rendirent sa position difficile. Il fut rappelé, mais le roi, instruit du zèle qu'il avait déployé à son service, lui accorda une gratification de quarante mille livres et une pension de mille écus.

Dumas ne voulut pas que son séjour aux colonies demeurât stérile pour sa patrie, et, mettant à profit les nombreuses observations qu'il avait recueillies pendant sa carrière militaire et administrative, il publia, en 1777, un travail *Sur la conservation et la défense des Colonies* (Londres, 1777, brochure in-8°). — Il a laissé, en outre, divers manuscrits sur les questions suivantes :

Administration et Projet de défense des îles de France et de Bourbon.

[1] Il est curieux de remarquer le nombre d'officiers supérieurs appartenant au département de Tarn-et-Garonne, qui ont joué un rôle important dans les colonies françaises. C'est ainsi qu'indépendamment de Dumas, gouverneur des îles de France et de Bourbon, on verra se succéder, dans la suite de cet ouvrage : De Malartic, commandant en chef de la Guadeloupe et gouverneur de nos possessions à l'Est du cap de Bonne-Espérance; De Bellecombe, gouverneur de nos établissements dans l'Inde; et enfin le général Raymond, qui, à la tête d'une armée de partisans, lutta avantageusement contre les troupes anglaises dans les Indes-Orientales, depuis 1790 jusqu'en 1798, époque de sa mort.

Digitized by Google

Civilisation de l'île de Madagascar. Moyens d'en faire une puissante colonie, etc. [1]

Cette vie si bien remplie reçut enfin la récompense qui lui était due. L'ancien gouverneur des îles de France et de Bourbon fut fait maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Bientôt après, Dumas s'éloigna du mouvement des affaires publiques, et vint à Montauban, auprès de sa famille. Pendant la Terreur, il se retira dans sa propriété de Sainte-Rafine, commune d'Albias, où il mourut le 15 thermidor an II (2 août 1794), laissant, dit la notice biographique dont nous avons déjà parlé, à tous ceux qui l'avaient connu, le souvenir d'un excellent capitaine, d'un habile administrateur, et d'un citoyen recommandable par toutes les vertus privées.

Le général Dumas était chevalier de Saint-Louis. Son éloge fut prononcé par M. France de la Gravière [2], ancien officier de dragons, le 25 fructidor an VIII, dans une séance publique de la Société des Sciences et des Arts de Montauban.

E. Forestié Neveu.

[1] Un grand nombre de papiers du général Dumas, ainsi que son portrait, se trouvent aujourd'hui entre les mains de M. Mariette-Auriol.

[2] Le catalogue de la Bibliothèque impériale, t. II, p. 601, fait mention d'une brochure que nous regrettons de n'avoir pu nous procurer, car elle s'adresse évidemment au général Dumas; elle est datée du 10 juin 1790, et a pour titre : *Lettre d'un officier à M. D****, maréchal des camps et armées du roi, ci-devant gouverneur des îles de F..... et de B.....* — Blois, imp. de J.-P.-J. Masson, in-8°. — Une note manuscrite de l'évêque Grégoire attribue, avec raison, cet écrit à M. France de la Gravière.

Digitized by Google

Saint Théodard,

ARCHEVÊQUE DE NARBONNE ET PATRON DE LA VILLE DE MONTAUBAN.

Saint Théodard est la première illustration de la ville de Montauban. Il parut dans ces jours de troubles, d'orages, de guerres civiles et d'invasions des Sarrasins, qui suivirent le règne de l'immortel Charlemagne.

Par sa naissance, son éducation, ses talents et sa haute position ecclésiastique, saint Théodard a dû nécessairement être un des personnages les plus connus et les plus estimés de son siècle ; et cependant l'histoire ne nous a transmis que peu de renseignements bien authentiques sur sa vie, sur ses travaux et sur les actes multipliés de son épiscopat. Ce silence est évidemment le triste résultat de l'époque si tourmentée que traversa Théodard, et aussi des désordres et des dévastations successivement commises, dans le midi de la France, par les luttes intestines, par l'occupation étrangère, et surtout par les hérésies. Combien de pertes irréparables furent faites alors pour les arts, les sciences et la religion !

Nous avons recherché avec soin, dans l'histoire de l'Eglise et dans l'histoire profane, tout ce qui a rapport au saint pontife dont le culte est si vivant, depuis tant de siècles, dans les Églises de Narbonne, de Toulouse et de Montauban. Nous espérons que les faits rassemblés par nous intéresseront tous ceux qui aiment à s'occuper des véritables gloires de la patrie.

Nous possédons deux vies de saint Théodard : l'une a été conservée par Catel dans les *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, et l'autre existe dans la collection des Bollandistes. Catel, avant de donner le récit des actions du saint arche-

Digitized by Google

vêque de Narbonne, s'exprime ainsi : « J'ai trouvé la vie de sainct Théodard bien au long escrite tant dans un ancien chartulaire de l'église Sainct-Estienne de Tolose (imparfaicte toutesfois sur la fin), que dans la bibliothèque des Pères Sainct-Dominique de la mesme ville, et ce dans un tome des vies des Saincts recueillies par frère Bernard Guido, depuis evesque de Lodève ; laquelle vie j'ay voulu insérer en ce lieu, tant parce qu'elle n'a point encore été veüe, que aussi parce qu'elle sert grandement à l'histoire des archevesques de Narbonne et du païs de Languedoc. »

Les Bollandistes, après avoir parlé du culte rendu à saint Théodard, nous disent : « Le Père Pierre Poussines, de la Compagnie de Jésus, homme plein d'érudition et d'obligeance, nous apprit, en 1643, qu'il venait de rencontrer à Toulouse une vie manuscrite de saint Théodard, un peu plus étendue que celle de Catel. Pour répondre à nos désirs, il eut soin de la faire transcrire et de nous l'envoyer l'année suivante. Nous donnons cette vie, en l'accompagnant de remarques critiques : elles apprendront au lecteur que plusieurs des faits consignés dans cette narration et recueillis, comme l'auteur l'assure lui-même, soit dans les livres, soit de la bouche des fidèles, ne sont pas suffisamment prouvés. Néanmoins, nous avons cru devoir imprimer l'ouvrage tel qu'il est, parce qu'il contient bien des choses admises comme certaines par les hommes compétents. »

Nous lisons dans la *Gallia christiana* : « Catel a publié une vie de saint Théodard, tirée des archives de l'église Saint-Etienne de Toulouse, et Pierre Poussines, prêtre de la Société de Jésus, en a donné une autre, prise dans le recueil des Vies des Saints qu'on garde dans la bibliothèque des Frères-Prêcheurs de Toulouse, et dont l'auteur est Guidon, évêque de Lodève. Mais il nous semble que la vie de saint Théodard extraite du cartulaire de l'église Saint-Paul de Narbonne, est bien supérieure à celle dont nous venons de parler. »

Citons encore les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, Dom

Digitized by Google

de Vic et Dom Vaissette : « Nous n'avons rien à ajouter, disent-ils, au jugement que les Bollandistes, et M. Baluze après eux, ont porté de la vie de saint Théodard, archevêque de Narbonne. Nous convenons, avec ces critiques, que cette vie a été écrite dans un temps fort postérieur à celui où ce prélat a vécu, et qu'elle est remplie de fables et d'anachronismes : nous croyons cependant, avec le dernier, que le fond en a été tiré d'une vie de saint Théodard composée par un auteur contemporain ; ce qui fait que nous avons adopté tout ce que nous avons cru pouvoir s'accorder avec les monuments du temps » (tom. II, p. 526).

C'est en suivant ces différents guides et en profitant de leurs studieuses recherches, que nous allons donner la vie si intéressante de l'illustre pontife dont le nom sera toujours cher à tout cœur Montalbanais [1].

Montauriol fut la patrie de saint Théodard. Cette ville était située sur un riant et fertile coteau qui s'élève aux confins du Toulousain et du Querci, et au pied duquel serpente le Tescou, au moment même où il va se jeter dans le Tarn. Son emplacement se trouvait donc tout-à-fait contigu à celui qu'occupe aujourd'hui la nouvelle ville de Montauban.

Les divers auteurs qui ont parlé de saint Théodard paraissent n'avoir pu découvrir l'année précise de sa naissance. Catel, les Bollandistes et Fleury se taisent sur ce point. La *Gallia christiana*, Baillet et Godescard se contentent de nous dire que Théodard vit le jour sous le règne de Louis-le-

[1] Vers le milieu du dernier siècle, l'Académie de Montauban avait chargé un de ses membres, l'abbé Étienne Delfios, chanoine de la cathédrale, d'écrire la vie de saint Théodard. Ce savant ecclésiastique se mit à l'œuvre avec ardeur et fit beaucoup de recherches. Déjà il avait réuni de précieux matériaux, et il allait les coordonner, lorsqu'une mort subite vint le frapper. Non-seulement son travail n'a pu être achevé, mais il n'en reste absolument aucune trace. (Voir les *Mélanges de poésie, de littérature et d'histoire*, publiés par l'Académie de Montauban en 1730.)

Digitized by Google

Débonnaire. Enfin les historiens du Languedoc écrivent qu'il naquit vers le milieu du IXe siècle. La date de sa naissance ne peut donc être fixée d'une manière certaine ; mais il nous semble qu'il n'est guère possible de la mettre plus tard que l'an 840.

L'histoire garde le silence sur les noms et les titres des parents de notre Saint ; mais elle nous apprend qu'ils étaient riches, puissants, et aussi distingués par leur piété que par la noblesse et l'ancienneté de leur race. Ils avaient consacré une partie de leur fortune à fonder, conjointement avec le duc d'Aquitaine, Pépin Ier, une magnifique abbaye très-près de l'enceinte de Montauriol, et dans une position vraiment ravissante. Dès sa plus tendre enfance, Théodard fut formé à la crainte et à l'amour du Seigneur, et on commença à voir briller en lui le goût de l'étude, l'obéissance, la prudence, le dévouement et toutes les autres vertus qui devaient le rendre bientôt l'admiration de la province entière. Il fit en peu de temps de grands progrès dans les sciences sacrées et profanes. A Toulouse, où il avait été placé pour terminer ses études, il s'empressa de s'enrôler dans la cléricature. Tous ses goûts le portaient vers le service des autels, et ses vénérables parents, bien loin de s'opposer à cette vocation, la secondaient au contraire de leurs vœux et de leurs encouragements. Mais ils ne pouvaient prévoir alors les éminents services que cet enfant de bénédiction était appelé à rendre à l'Église.

Sigebode, archevêque de Narbonne et primat d'Aquitaine, étant venu à Toulouse pour régler d'importantes affaires ecclésiastiques, remarqua bientôt le jeune Théodard. Touché de la piété et du savoir du fervent lévite, le zélé prélat résolut de l'attacher à sa personne et à son diocèse. Ainsi la Providence disposait tout pour faire briller, sur un plus grand théâtre, les vertus du digne descendant des seigneurs de Montauriol.

L'auteur de la vie de notre saint affirme que ce fut dans un concile présidé par Sigebode et réuni, par ordre du roi Carloman, pour examiner la valeur de certaines plaintes

Digitized by Google

portées par les juifs de Toulouse contre le clergé et les habitants de cette ville, que Théodard eut occasion de faire paraître son éloquence, ses connaissances théologiques, et de gagner l'estime et l'affection de l'archevêque de Narbonne. La critique s'est beaucoup exercée sur ce chapitre de la vie saint Théodard. Elle y a vu des anachronismes, des erreurs, des futilités. Aussi elle le rejette comme inventé à plaisir, du moins pour la plupart des détails, tout en avouant qu'il peut bien contenir quelque chose de vrai. Les Bollandistes avertissent qu'ils n'offrent ce récit que sous toutes réserves. Ils semblent même disposés à le regarder comme une pure fiction : cependant ils n'osent pas se prononcer tout-à-fait, et laissent la chose à l'appréciation du lecteur. Dom Vaissette nous dit que l'histoire de la dispute avec les juifs paraît fabuleuse dans la plupart des circonstances (tom. II, p. 19).

Ces jugements nous semblent trop sévères. Nous reconnaissons volontiers qu'il y a des erreurs de date et des raisonnements singuliers dans la relation qui nous occupe en ce moment ; mais elle n'offre certainement rien d'absurde ou d'invraisemblable pour le fond. Les chrétiens ont eu souvent, au Moyen-Age surtout, à se plaindre du mauvais esprit, des intrigues et de la perfidie des juifs. Nous admettons donc tous les faits principaux consignés dans cet endroit de la vie de saint Théodard, et nous sommes confirmés dans ce sentiment par Godescard, par l'*Histoire de l'Église gallicane*, par Adrien Baillet, par la *Gallia christiana*, et par la légende approuvée pour le diocèse de Montauban.

Godescard s'exprime ainsi : « Théodard donna des preuves de sa capacité dans une conférence qu'il eut avec les juifs, qui se plaignaient de la conduite de l'évêque de Toulouse à leur égard. Cette conférence se tint dans un concile où présidait Sigebode, évêque de Narbonne. »

« Les juifs, dit Longueval, avaient aussi une synagogue à Toulouse ; mais ils n'y étaient soufferts qu'à des conditions bien dures et bien ignominieuses pour eux. En punition de

Digitized by Google

ce qu'ils avaient autrefois livré la ville aux Sarrasins, un de leurs chefs était obligé de présenter tous les ans, à la porte de l'église cathédrale, trois livres de cire, le jour de Noël, le vendredi-saint et le jour de l'Assomption, et de recevoir à chaque fois un soufflet d'un homme vigoureux. Ils offrirent de grosses sommes d'argent au roi Carloman pour se rédîmer de cette servitude. Ce jeune prince renvoya l'affaire à Richard, duc d'Aquitaine, et aux évêques de la province, qui s'assemblèrent pour ce sujet à Toulouse. Sigebode y présidait. On permit aux juifs d'exposer leurs raisons dans le concile; et, comme la dispute s'échauffait, un clerc, nommé Théodard, d'un rare mérite et d'une grande vertu, se leva avec la permission de Bernard, évêque de Toulouse, et confondit les juifs en montrant, par les ordonnances des rois précédents, que Charlemagne et Louis-le-Débonnaire leur avaient imposé ce joug en punition de ce qu'ils avaient invité Abdéram, roi des Sarrasins, à entrer en France. »

Baillet, qui ne passe pas pour avoir été trop crédule à l'endroit des légendes, raconte en ces termes le fait dont nous parlons : « Ce saint, de qui l'on sait peu de chose qui soit bien avéré, naquit, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, dans le territoire de Toulouse, de parents fort nobles qui eurent soin de le faire élever dans la piété chrétienne, et dans l'étude des sciences humaines et ecclésiastiques. Il en fit les essais n'étant encore que sous-diacre, dans une célèbre conférence qu'il eut avec les juifs, qui se plaignaient des mauvais traitements de l'évêque de Toulouse. Elle se tint en présence de l'évêque de Narbonne, appelé Sigebode, métropolitain du lieu, et des autres prélats de la province qui s'étaient assemblés pour ce sujet. »

Les auteurs de la *Gaule chrétienne* ne donnent pas comme certain le fait de la dispute avec les juifs, mais ils ne la repoussent pas non plus; au contraire, ils semblent se ranger du côté de ceux qui l'admettent.

Enfin, nous lisons dans le *Propre* des saints du diocèse de

Digitized by Google

Montauban : « Un peu plus avancé en âge, Théodard fit paraître en beaucoup de circonstances une grande force d'âme et une merveilleuse pénétration. Il se distingua surtout dans un concile tenu à Toulouse, en prêtant un appui efficace à l'évêque Bernard. Il prit la parole contre les juifs, qui voulaient s'affranchir d'un tribut très-humiliant, et il les réduisit au silence. »

Le concile terminé, Sigebode reprit le chemin de son diocèse ; mais il eut grand soin d'adjoindre à sa suite le lévite qui avait si fortement fixé son attention. Théodard se trouva donc transporté à Narbonne et établi dans le palais archiépiscopal. Alors commença pour lui une existence toute nouvelle, et à laquelle l'avaient préparé depuis longtemps ses études, ses prières et les faveurs célestes dont il était enrichi. « Dieu, dit l'auteur de sa vie, l'avait orné de tant de grâces, qu'il fut de suite l'objet de l'affection et de la vénération de toute la cité. »

L'archidiacre de Narbonne étant mort, le clergé et les fidèles s'empressèrent de désigner Théodard pour remplir la place vacante. Sigebode acquiesça avec bonheur à ce désir, et comme Théodard n'était encore que sous-diacre, il se hâta de lui imposer les mains et de lui conférer le diaconat. Revêtu de sa nouvelle dignité, le saint jeune homme justifia pleinement le choix qu'on avait fait de lui. Il surpassa même ce que le peuple, le pontife et le clergé attendaient de sa prudence, de son zèle et de son dévouement. Il se multipliait et savait se faire *tout à tous*, dans la rigueur de l'expression. Chacun bénissait sa bonté, et trouvait en lui un soutien, un défenseur, un ami. « Il fut, dit la légende du bréviaire, l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père des indigents et le consolateur des affligés. »

En 878, Sigebode, retenu à Narbonne par une grave maladie, envoya Théodard à Nîmes pour qu'il assistât, comme son représentant, à la recherche des reliques de saint Baudile. Ce fut vraisemblablement au retour de cette importante mission que le jeune archidiacre, déjà consommé en vertu,

Digitized by Google

reçut la prêtrise, malgré ses craintes, ses résistances et ses réclamations. Il se regardait comme tout-à-fait indigne d'exercer les sublimes fonctions du sacerdoce, et il fallut l'ordre formel et réitéré de son évêque pour qu'il acceptât le nouveau fardeau que l'Église allait lui imposer.

La réputation de charité, de science et de sainteté du nouvel archiprêtre se répandit rapidement partout. Chacun voulait le voir, l'entendre, se recommander à ses prières et recevoir ses paternels conseils. D'un bout de la province à l'autre, le clergé, la noblesse et le peuple désiraient avec une égale ardeur qu'il fût élevé à l'épiscopat. Son archevêque le souhaitait plus vivement encore; mais aucun évêché n'était vacant dans toute la Septimanie.

Cependant, l'heure choisie par la Providence allait sonner. Sigebode, après avoir gouverné son Église pendant quinze ans avec le plus grand zèle et la plus grande vigueur, se trouva au terme de ses travaux et au jour de la récompense. Gislerand, évêque de Carcassonne, et Agilbert, évêque de Béziers, se rendirent à Narbonne pour célébrer ses funérailles, dresser l'inventaire des livres, ornements et vases sacrés de cette métropole, et surtout afin de présider à l'élection d'un nouvel archevêque. Ils se hâtèrent donc de convoquer les fidèles et le clergé dans l'église des saints martyrs Just et Pasteur; et là, ayant adressé, avec toute l'assistance, de nombreuses et ferventes supplications à l'auteur de toute sagesse et de toute lumière, ils rappelèrent les prescriptions des saints Canons, et invitèrent l'assemblée à faire choix d'un homme *prudent* et *sage*, qui pût remplacer le pontife défunt et gouverner dignement une si notable portion du troupeau de Jésus-Christ.

Alors l'imposante basilique offrit un touchant spectacle. Les clercs, les abbés, les nobles et le peuple n'eurent qu'une seule et même voix pour proclamer le nom chéri de *Théodard* : « Nous voulons pour évêque notre archiprêtre ! Qu'il prenne la houlette du pasteur ! C'est un homme d'oraison, de science,

Digitized by Google

de piété, de dévouement! Que Théodard soit notre père et la lumière de notre Église! » Voilà les cris qui s'échappaient de toutes les poitrines et s'élevaient jusqu'aux voûtes du temple. Ainsi Théodard fut nommé archevêque de la puissante ville de Narbonne. En ce moment, les évêques firent annoncer à la multitude que si quelqu'un avait à se plaindre du nouvel élu, il pouvait s'avancer et parler en toute liberté. Alors tout le peuple s'écria : « Oui, qu'il se montre, celui qui a quelque chose de défavorable à dire contre notre prélat! Qu'il se montre, et sur-le-champ il sera convaincu d'imposture!... » Personne n'ayant réclamé, les évêques rendirent de solennelles actions de grâces à Dieu, puis ils confirmèrent l'élection en approuvant l'acte qui en fut dressé. Ensuite quatre archidiacres, cinq abbés et quatre-vingt-quinze prêtres apposèrent leurs noms sur le même procès-verbal, en présence d'une multitude innombrable de fidèles.

Toutes ces formalités étant accomplies, Gislerand et Agilbert écrivirent aux évêques de la province pour leur notifier l'élection de Théodard et les inviter à venir à Narbonne assister à la consécration de leur futur métropolitain. Les suffragants reçurent avec une vive joie l'annonce de cette bonne nouvelle, et ils remercièrent le Seigneur d'avoir bien voulu choisir pour la dignité archiépiscopale un homme si vertueux, si aimé du peuple, et sorti d'une si noble race. Tous souhaitaient ardemment de se trouver à Narbonne au jour fixé pour le sacre; mais des obstacles de plus d'un genre entravèrent ce pieux empressement. Les évêques de Béziers, de Carcassonne et d'Elne, purent seuls se rendre à la ville métropolitaine pour l'imposante solennité qui intéressait à un si haut degré toute la Septimanie. Leurs comprovinciaux envoyèrent des représentants, avec des lettres signées de leurs propres mains, et par lesquelles ils exprimaient un grand regret d'être dans l'impossibilité de quitter leurs résidences, et témoignaient leur vénération et leur amour pour le pasteur si distingué qui allait leur être donné comme modèle.

Digitized by Google

Enfin on vit luire l'heureux jour désigné pour le sacre de saint Théodard, jour si impatiemment attendu par tous les fidèles. Comme tous les élus de Dieu, comme tous les grands saints, Théodard avait la plus tendre dévotion à l'auguste Vierge qu'il appelait sa *mère*, et à laquelle il recourait à chaque instant. Afin de donner à son peuple une preuve éclatante de son zèle pour le culte de Marie, et de montrer qu'il mettait son épiscopat tout entier sous la puissante protection de la Reine du ciel, il choisit, pour le lieu de sa consécration, une église dédiée à la Mère de Dieu, et il voulut que cette cérémonie se fît le jour même de l'Assomption. Le 15 août 885, Ausinde, Gislerand et Agilbert se rendirent avec Théodard dans l'église Sainte-Marie de Narbonne, où se trouvait rassemblée une foule immense et recueillie. Théodard ayant fait le serment, les promesses et la profession de foi exigés par les canons, sentit l'huile sainte couler sur sa tête et sur ses mains, porta le livre des Évangiles sur ses épaules, et reçut enfin le bâton pastoral, l'anneau, la mître et tous les insignes de l'épiscopat.

Après le chant du *Te Deum*, les quatre évêques, le clergé et le peuple sortirent de l'église Notre-Dame et formèrent une magnifique procession qui se dirigea, par des rues tapissées de fleurs, ornées de guirlandes de verdure et d'arcs-de-triomphe, vers la cathédrale de Narbonne, dédiée aux saints martyrs Just et Pasteur. Durant ce long trajet, toute la ville chantait des cantiques d'actions de grâces et célébrait les louanges de son nouveau pontife. Quand le cortége eut été introduit dans la vaste métropole, les évêques procédèrent à l'intronisation du consacré. Théodard fut donc placé sur le siége archiépiscopal, et il y reçut les promesses d'obéissance de son clergé.

L'attente commune des fidèles, des prêtres et des évêques ne fut pas trompée. Dès le début, Théodard se montra l'égal de ses plus grands prédécesseurs, par sa profonde sagesse, sa prudence, sa perspicacité, son zèle pour la gloire de Dieu

Digitized by Google

et pour celle de la sainte Église. Aussi le Seigneur se plut-il à l'entourer d'une brillante auréole et à découvrir à tous les yeux combien il lui était agréable. Il lui conféra le pouvoir d'opérer des miracles. Les auteurs de sa vie nous disent qu'il en fit un très-grand nombre.

La première pensée de Théodard, dès qu'il eut été sacré évêque, fut de faire le voyage de Rome, la ville sainte, *la mère et maîtresse* de toutes les autres Églises, et d'aller déposer aux pieds du vicaire de Jésus-Christ l'hommage de sa soumission, de son attachement inaltérable et du dévouement le plus complet. Ayant pourvu aux nécessités les plus pressantes de son diocèse, il prit donc avec joie le chemin de la capitale du monde chrétien. Le Souverain-Pontife, qui connaissait déjà sa sainteté, sa science, et les éminents services qu'il rendait à la religion, le reçut avec la plus paternelle affection et le serra dans ses bras, comme un fils, un frère et un appui. Celui qui occupait alors la chaire de saint Pierre était Étienne V, qui veillait avec tant de sollicitude sur les intérêts de l'Église catholique. Il fut heureux d'écouter le récit que Théodard lui fit de l'état de la religion dans son diocèse, dans sa province et dans les Espagnes. Il lui conféra le pallium, et confirma de nouveau tous ses pouvoirs et tous ses droits de métropolitain.

Cette même année (886), saint Théodard eut la consolation de rétablir un évêché qui était vacant et délaissé depuis le commencement du VIIIe siècle. C'est celui d'Ausonne, dans la Marche d'Espagne. Les Sarrasins s'étant emparés de ce pays, l'avaient dévasté et y avaient opprimé la religion catholique. Ces infidèles ayant été expulsés un moment, par les armes de Pepin et de Charlemagne, on essaya de rendre un évêque à cette malheureuse contrée; mais de nouvelles incursions des ennemis du nom chrétien firent échouer ce projet. Enfin Wifred-le-Velu, comte de Barcelone et marquis ou gouverneur-général de la Marche d'Espagne, aidé de ses frères les comtes de Roussillon et de Conflant, vint à bout de vaincre

Digitized by Google

les Sarrasins et de les chasser entièrement de ses domaines. Alors il s'empressa de repeupler de chrétiens le diocèse d'Ausonne, et il songea à y replacer un évêque. En attendant qu'il pût exécuter son dessein, il pria l'archevêque Sigebode de vouloir bien continuer de gouverner ce diocèse conjointement avec les évêques voisins. Après la mort de Sigebode, il s'adressa à son successeur, et le conjura de s'entendre avec le clergé et les fidèles du diocèse d'Ausonne pour la nomination d'un évêque. Saint Théodard accueillit avec joie la demande qui lui était faite, et bientôt il fut en mesure de sacrer l'évêque élu. C'était Godemar qui avait réuni les suffrages du peuple et du clergé.

L'archevêque de Narbonne trouva, l'année suivante, une mémorable occasion de déployer son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique, l'observation des saints canons et la conservation de ses droits de primat de la Marche d'Espagne. Laissons parler les auteurs de la nouvelle *Gaule chrétienne* : « Selva, ce clerc espagnol qui s'était fait archevêque après avoir chassé Ingobert d'Urgel, sacré autrefois par Sigebode, eut l'impudence d'établir à Gironne, à la place de Servus-Dei, ordonné par Théodard, un nommé Ermémire ou Erménine, qu'il avait sacré conjointement avec Frodoin de Barcelone, et Godemar d'Ausonne. Le bienheureux Théodard cita à son tribunal ces prélats prévaricateurs; mais ils refusèrent de comparaître. Alors il convoqua le synode de sa province pour le 15 des calendes de décembre de l'an 887. Il fixa, pour le lieu de l'assemblée, la ville de Port, située entre Maguelonne et Nîmes. Tous les évêques suffragants furent invités.... Devant ce concile, Godemar déclara qu'il avait été entraîné par le comte Suniarius, et il demanda très-humblement pardon de sa faute. Les Pères renouvelèrent contre Selva et ses complices les anathèmes du pape Étienne, dans le cas où ils n'auraient pas fait leur soumission avant la Quadragésime. Ils envoyèrent ensuite Godemar en députation auprès de Suniarius. Le comte accueillit très-bien l'ambassadeur; et,

Digitized by Google

ayant entendu le récit de tout ce qui s'était passé, il convoqua en assemblée générale les nobles de la contrée. Théodard et quelques évêques furent invités à cette réunion qui eut lieu, vers l'an 888, dans l'église Sainte-Marie d'Urgel. Là, Selva et Ermémire furent condamnés à la dégradation, pour s'être fait ordonner sans le consentement du métropolitain. »

Les Bollandistes et les auteurs de la *Gallia christiana* affirment que saint Théodard assista, en 887, à la translation solennelle des reliques de *saint Antonin, prêtre et martyr dans la Gaule, au territoire de Cahors,* selon les expressions du martyrologe de saint Riquier. Tout porte à croire que le martyre de cet apôtre du Querci eut lieu vers 305, à Saint-Antonin-du-Rouergue ou dans ses environs. Dès les premiers siècles du christianisme, cette ville était connue sous le nom de *Vallis nobilis.* Son église, bâtie par Festus, puissant seigneur de *Val-Noble,* reçut bientôt la dépouille mortelle de l'illustre martyr. Dans la suite, l'abbaye de *Fredelas* (Pamiers) obtint une portion notable de ces restes vénérés. C'est à leur translation que présida saint Théodard en 887. Les précieux ossements furent portés en grande pompe dans la nouvelle église de *Fredelas.* Les évêques de Carcassonne, de Toulouse, de Conserans, de Rodez, de Lodève, de Cahors et d'Albi accompagnaient l'archevêque de Narbonne. On y remarquait aussi Gaillard, abbé de Val-Noble, qui s'était rendu à cette belle fête avec plusieurs de ses religieux.

Constamment occupé des choses du ciel, des intérêts sacrés de la religion, Théodard ne songeait aucunement à s'immiscer dans les affaires de ce monde. On ne le voyait point prendre part aux disputes des seigneurs; on ne le rencontrait ni dans les assemblées des grands, ni dans les palais des princes. Une seule fois l'histoire le montre à la cour du roi Eudes, à Orléans : c'était au mois de juin de l'an 888. Mais il s'agissait des priviléges de son Église, et du rétablissement ainsi que de la dotation d'un des diocèses de sa

Digitized by Google

province. Il obtint alors deux choses du roi : premièrement, un diplôme par lequel on confirmait plusieurs donations faites autrefois à l'archevêché de Narbonne par Louis-le-Bègue et Carloman ; et, en second lieu, la confirmation du rétablissement de l'évêché d'Ausonne ou de Vic, dans la Marche d'Espagne. Comme nous l'avons vu, l'archevêque de Narbonne avait replacé un premier pasteur dans ce diocèse dès 886. Mais il fallait que le roi ratifiât cette restauration, et surtout qu'il approuvât la cession que le comte du pays avait faite à ce siége des droits de la ville de Manrèse. Eudes consentit à tout. De plus, il fixa définitivement les limites du nouveau diocèse, et donna à Godemar, qui en était évêque, et à ses successeurs, la troisième partie des droits de son domaine dans l'étendue de cet évêché.

Rien ne pouvait lasser le zèle de Théodard, et il savait l'étendre à tout. Aucun détail de l'administration temporelle et spirituelle n'échappait à sa vigilante sollicitude. Quand il prit en main les rênes du diocèse de Narbonne, il trouva son église cathédrale dans le plus triste état. Depuis l'époque funeste où, sous la féroce domination des Sarrasins, elle avait été dévastée à l'intérieur et même à l'extérieur, les ressources nécessaires pour la réparer convenablement n'avaient pu être réunies. La longueur et la difficulté de l'entreprise ne furent point capables d'effrayer le pieux pontife. Dès les premiers jours de son épiscopat, il se mit résolûment à l'œuvre. Il dirigeait lui-même tous les travaux, encourageait les ouvriers et les payait généreusement de ses propres deniers. Il se privait avec bonheur d'une foule de choses très-utiles à sa maison pour restaurer et embellir celle du Seigneur. Après plus de quatre années de soins continuels, d'efforts multipliés et de grands sacrifices, il eut enfin la consolation de voir ses vœux accomplis. L'antique église s'était relevée de ses ruines, toute trace de profanation avait disparu de son enceinte, et elle brillait d'une jeunesse nouvelle.

L'infatigable métropolitain éleva ensuite deux monuments

Digitized by Google

bien remarquables, et qui devaient dignement couronner son immense travail. Il fit d'abord exécuter un magnifique autel en marbre blanc, orné de cinq gracieuses colonnes sculptées avec un art infini, et il le dédia aux saints martyrs Just et Pasteur. Ensuite il plaça dans le même temple un trône archiépiscopal formé aussi de marbre précieux, très-artistement travaillé, et surmonté d'un baldaquin dont les franges et les ciselures imitaient les plus riches dentelles.

La charité de Théodard envers les malheureux, les malades, les indigents, les veuves et les orphelins, surpassait tout ce qu'on peut imaginer. Non-seulement il les accueillait tous avec un cœur de père, mais il les recherchait avec le plus grand soin, les consolait dans leurs peines, les instruisait de leurs devoirs, les retirait du crime ou des occasions périlleuses, les nourrissait, les habillait et leur procurait des logements convenables. Il était réellement leur providence *de la terre*.

Les Sarrasins se mirent à exercer de fréquents actes de piraterie durant l'épiscopat de saint Théodard. Souvent ils débarquaient en force dans les environs de Narbonne, et là ils commettaient toutes les atrocités imaginables. Ils pillaient et brûlaient les maisons, dévastaient et ravageaient les campagnes, égorgeaient les habitants, ou les réduisaient en esclavage et les emmenaient en Espagne. On conçoit l'affliction profonde que tous ces malheurs, toutes ces calamités, causaient au cœur si aimant du vénérable pontife. Il se multipliait pour y porter remède; il aurait voulu donner mille fois sa vie pour celle de son peuple chéri. Tout ce qu'il avait chez lui était chaque jour distribué aux infortunées victimes des brigandages des Infidèles, et il s'appliquait surtout à retirer de leurs mains les captifs réduits en servitude et exposés au danger de perdre la foi. Il employa à cette œuvre de miséricorde tout l'argent qu'il put se procurer.

Pour surcroît d'épreuves, une effrayante famine de trois années consécutives vint désoler le diocèse, à la suite des

Digitized by Google

incursions des Sarrasins. Rien ne saurait donner une juste idée des souffrances que ressentit alors cette contrée. Toutes les privations lui étaient imposées en même temps. Heureusement elle avait un pasteur dont le dévouement était supérieur à tous les dangers et à tous les maux. Théodard se transportait partout, et partout il savait soutenir, fortifier, encourager. Les ressources les plus inespérées se multipliaient dans ses mains, et il s'imposait les plus grandes privations pour soulager les indigents. Que de larmes il adoucit, et que de bénédictions il reçut de la part de tant de malheureux que son ingénieuse charité arrachait au désespoir et à une mort affreuse !

Le moment arriva où le saint pontife vit avec une indicible angoisse qu'il ne lui restait absolument rien, et cependant la disette durait encore. A quel expédient recourir?... Il n'en connaissait qu'un seul, bien extrême et bien pénible. Mais il s'agissait des membres souffrants de Jésus-Christ; il crut donc ne devoir pas hésiter à faire le dernier sacrifice. Il employa les revenus de son église métropolitaine, et il aliéna même les biens qu'elle possédait pour subvenir aux plus pressantes nécessités du moment. Il fit plus; il vendit les vases sacrés et les autres choses précieuses du trésor de sa cathédrale, afin de pouvoir continuer ses immenses aumônes. Il ne réserva que ce qui était indispensable pour la célébration des saints mystères.

Voulant indemniser son église, il lui donna une grande et belle croix garnie d'or et d'argent, et contenant une notable parcelle de la vraie croix du Sauveur. Il lui fit aussi présent de deux châsses très-bien sculptées et qui renfermaient d'insignes reliques. L'auteur de la vie de saint Théodard atteste que, dans son enfance, ces précieux objets se trouvaient encore dans la métropole de Narbonne.

Tant de soins, de fatigues, de travaux, de mortifications volontaires, de peines de tout genre, devaient altérer le tempérament le plus robuste et détruire la santé la plus flo-

Digitized by Google

rissante. Théodard, quoique peu avancé en âge, avait vieilli avant le temps. Ses forces physiques diminuaient sensiblement, et bientôt de tristes symptômes vinrent alarmer tous ses diocésains, tous ses enfants. Une fièvre continue, et qui devenait de jour en jour plus ardente, avait saisi le pieux pontife, l'empêchait de goûter le sommeil, et le dévorait à vue d'œil.

Néanmoins il ne voulut rien changer d'abord à son régime, à ses pénitences et à son travail. La lecture et l'étude des Saintes-Écritures avaient pour lui un attrait irrésistible. Il continua donc à les feuilleter et à les méditer et le jour et la nuit, et il affirmait que c'était à cette source qu'il avait puisé toute sa science et tout son amour de la perfection. Il persévéra aussi dans ses jeûnes, ses longues oraisons, ses visites des pauvres et ses courses apostoliques. En 891, il se rendit encore, sur l'invitation de l'archevêque de Sens, à un concile que le roi Eudes avait fait convoquer, et qui se tint dans la petite ville de Mehun-sur-Loire. Il signa les actes de cette assemblée, où l'on s'occupa de différents points de discipline ecclésiastique.

Tel est le dernier acte connu du ministère épiscopal de saint Théodard. Dès-lors, sa vie ne fut plus que souffrances, langueurs et amertumes. Mais plus ses douleurs augmentaient, plus son esprit s'élevait vers Dieu, plus il lui rendait grâces de ce qu'il voulait bien l'associer ainsi aux angoisses de la passion du Sauveur. Les médecins et les personnes qui l'approchaient, ne cessant de lui répéter qu'il devait se soigner et prendre les médicaments réclamés par son état, il répondit avec calme et fermeté : « Que la volonté du Seigneur se fasse. C'est lui qui est l'arbitre souverain de la santé et de la maladie, de la vie et de la mort; rien n'arrive que par son ordre ou sa permission... Je m'abandonne donc entièrement à sa bonté, à sa providence; il me rendra lui-même mes forces perdues, si cela est utile pour moi et pour les autres. Tous les remèdes que je veux employer se réduiront à un seul : je

Digitized by Google

vais retourner dans ma patrie, dans la région Toulousaine, dans le pays de mes pères et de mon enfance, dans ces lieux que je laissai pour venir ici, où la vocation divine m'appelait. Là, je pourrai à l'aise respirer la douceur de l'air natal, me nourrir des mets salutaires de cette fertile contrée, réjouir mes yeux par la vue de ses sites charmants, et faire de délicieuses promenades dans ses belles campagnes. »

Ayant mis ordre à ses affaires domestiques et pourvu à l'administration de son diocèse, le pieux pontife vint à Toulouse, où il comptait beaucoup d'amis dévoués. Mais il comprit bientôt, soit par l'aggravation de son mal, soit par un avertissement du ciel, que sa fin approchait, qu'il touchait au terme de sa carrière mortelle. Sur-le-champ sa résolution est prise; il déclare à ceux qui l'entourent qu'il veut être conduit sans retard à Montauriol, au lieu où il a reçu le jour, dans ce monastère que ses ancêtres ont dédié à saint Martin de Tours. Son plus vif désir est de rendre le dernier soupir à l'endroit même où l'eau du saint baptême l'a fait enfant de Dieu et de l'Église.

Les moines de Montauriol accueillirent le vénérable évêque comme un bienfaiteur, comme un père et comme un saint. Heureux de posséder un pareil hôte, ils l'environnèrent des soins les plus assidus, les plus intelligents et les plus affectueux. Mais tous les secours humains étaient devenus impuissants, et l'auguste malade le savait mieux que personne. Quand il sentit que le jour de sa délivrance était sur le point de paraître, il appela dans son appartement le père abbé et tous les religieux *prêtres* du monastère. Alors il fit, en poussant de profonds soupirs et en répandant beaucoup de larmes, une accusation publique de tous les péchés de sa vie, péchés qu'il regardait comme très-considérables, et qui réellement n'étaient que des manquements bien légers.

On lui apporta la divine eucharistie, le saint viatique. Il serait impossible de redire avec quelle ferveur, quelle foi, quelle espérance et quel tendre amour il adora et reçut le

Digitized by Google

Dieu fait homme, le corps et le sang de l'Agneau sans tache, de Jésus-Christ, le Pasteur des pasteurs. Dès qu'il eut communié, il adressa à son divin maître une belle et touchante prière, qui nous a été conservée par l'auteur de sa vie [1]. Bientôt après il parut entrer dans un doux sommeil, et son âme s'envola dans les cieux.

Saint Théodard quitta cette terre le premier jour de mai de l'an 893, sous le règne du roi Eudes. Sa mort plongea dans le deuil la province entière de la Septimanie, dont il était le soutien, la gloire et l'ornement. Une multitude immense de fidèles accourut de toutes parts pour contempler encore une fois ses traits vénérés, et pour assister à ses funérailles qui furent célébrées par plusieurs évêques, entourés d'un grand nombre de prêtres et de tous les religieux du monastère de Montauriol. Le corps de l'illustre pontife, revêtu des ornements archiépiscopaux et du *pallium*, fut déposé dans un cercueil de pierre récemment construit, et placé près de l'autel de saint Martin.

« Les miracles continuels, dit Dom Vaissette, que Dieu opéra à son tombeau, ne contribuèrent pas peu à accélérer sa canonisation ; et il était déjà reconnu pour saint au milieu du xe siècle. Le monastère de Saint-Martin, où il était inhumé, avait déjà pris son nom, ou celui de Saint-Audard qui est le même [1]. »

Il est dit, à la fin de la vie de saint Théodard, que, très-longtemps après son inhumation, son corps fut transporté dans un autre endroit de l'église Saint-Martin, et placé dans un sarcophage plus riche que celui qui l'avait reçu d'abord.

Jean d'Auriole, qui occupa le siége épiscopal de Montauban depuis le 13 avril 1492 jusqu'au 21 octobre 1519, était un prélat très-zélé pour le culte divin et pour l'embellissement

[1] Dans les archives de Montauban on trouve les titres de plusieurs donations faites au monastère de *Saint-Théodard*, sous les dates de septembre 949, janvier 951 et février 955.

Digitized by Google

de sa cathédrale. Il donna deux cloches d'une grosseur extraordinaire, ferma toutes les chapelles par des grilles de cuivre ou de fer ouvragé, et fit orner splendidement le chœur. Mais un de ses dons les plus remarquables fut la magnifique châsse dans laquelle il plaça les précieuses reliques de saint Théodard. Elle était en vermeil, du poids de *trente marcs*, et au-dessus se trouvait la statue du saint patron tenant à la main le bâton pastoral. Ce superbe reliquaire était exposé à la vénération des fidèles le jour de la fête de saint Théodard, et on le conservait soigneusement dans le trésor de la sacristie de la cathédrale, selon la recommandation du donateur. Il fut là comme une arche tutélaire, jusqu'à l'époque de la domination protestante à Montauban.

Il nous reste à examiner un point bien important pour l'histoire religieuse de Montauban : il s'agit de découvrir ce que devinrent les reliques de saint Théodard lors du pillage de la cathédrale par les calvinistes, en 1561. Cet inestimable trésor fut-il alors perdu sans ressource, ou put-on le soustraire à leurs recherches? Et existe-t-il encore maintenant? Voilà ce qu'il faut discuter et éclaircir.

Pour tâcher d'atteindre ce but si désirable, écoutons d'abord les différents écrivains qui se sont occupés des restes du saint archevêque de Narbonne et du beau reliquaire qui les renfermait. Dans le *Propre des Saints* approuvé pour le diocèse de Montauban, nous lisons que l'archevêque de Narbonne fut enterré dans le vaste monastère que son aïeul avait fondé sous l'invocation de saint Martin, et que son corps reposa en ce lieu jusqu'à la destruction de l'abbaye.

Le Bret, prévôt du chapitre cathédral de Montauban, parle ainsi de la mort et de la sépulture de saint Théodard, dans l'*Histoire de Montauban*, qu'il a livrée à l'impression en 1668, sous l'épiscopat de Mgr de Berthier :

« Après une infinité de grandes et saintes actions, étant tombé malade, il se fit apporter à l'abbaye de Montauriol, comme à son air natal, y mourut en odeur de sainteté, et y

Digitized by Google

fut enterré au côté gauche du grand autel, d'où ses reliques, à cause de plusieurs miracles, furent, quelque temps après, tirées et mises dans une châsse d'argent, ainsi que le portent les anciens statuts du chapitre. J'ai même trouvé, dans les informations faites du pillage des églises en 1562, que cette châsse fut pillée comme le reste. A quoi l'on ajoute que les reliques en furent jetées dans un pré, où un pauvre ecclésiastique, caché dans les ruines de cette église, les alla ramasser la nuit, et les cacha dans celles de l'église de Villebrumier, où elles furent retrouvées quand on la rebâtit, et y sont demeurées depuis cela en grande vénération. »

Perrin, autre chanoine de Montauban, qui a laissé une histoire manuscrite et très-détaillée de cette même ville, nous dit : « Dans le pillage et la destruction des églises de l'an 1561, les ossements et le reliquaire (de saint Théodard) furent enlevés.... La tradition nous assure que depuis ce temps-là ils sont conservés dans l'église champêtre du lieu de Villebrumier, et dans un chétif cercueil. D'où provient le peu de considération dans laquelle se trouve la sainteté de ce grand saint, et l'oubli qu'on en a fait depuis ce malheur? La province de Narbonne en a été dans le deuil et a travaillé autrefois à s'acquérir ce trésor, pour en orner sa maîtresse-église, le sachant si peu prisé. Ce que Jean Sudre, jadis curé de Villebrumier, a certifié plusieurs fois, durant son vivant, à des personnes dignes de foi qui vivent encore. » (Chap. III).

Nous trouvons, de plus, ce qui suit dans Le Bret : « Mais pour revenir à saint Théodard, l'église de Narbonne garde précieusement un buste d'évêque, qui est d'argent doré, et qui a au milieu de l'estomac un cristal à travers lequel on voit une relique de saint. Elle fut vérifiée dans la visite faite en l'an 1602 par l'archevêque de ce temps-là; dont j'ai vu le procès-verbal. »

Dans l'*Histoire manuscrite de la Généralité de Montauban*, Cathala-Coture s'exprime ainsi : « Saint Théodard, Quercinois, natif de Montauriol en Querci, dans la section de Montauban.

Digitized by Google

Il fut archevêque de Narbonne et florissait vers l'an 887. Sa vie fut pleine de merveilles; ses aïeux sont fondateurs de l'abbaye de Montauriol, à présent Montauban; son corps gît à Villebrumier. »

Enfin Dom Vaissette affirme qu'au XVIe siècle les calvinistes pillèrent la châsse de saint Théodard et dispersèrent ses ossements. Il dit ensuite : « On prétend qu'un pieux ecclésiastique trouva moyen d'en recueillir une partie, qu'on conserve encore dans l'église de Montauban. Celle de Narbonne en possède une petite portion. »

Ces nombreux témoignages nous indiquent déjà assez clairement une chose très-rassurante : c'est que les reliques de saint Théodard ne furent pas détruites, du moins totalement, en 1561, à l'époque du pillage de l'abbaye et de l'église de Saint-Martin. On le voit, tous les auteurs sont d'accord sur ce point capital. Mais nous n'en sommes pas réduits à de simples assertions plus ou moins solides et réfléchies. Il y a un fait positif, incontestable, lumineux, et le voici : Avant la première irruption des hérétiques dans le moustier et la cathédrale, l'évêque et ses chanoines eurent soin d'enlever beaucoup d'objets précieux, tels que calices, ornements, papiers, etc. Cela est attesté par les registres du chapitre, qui furent aussi emportés, et qui sont actuellement dans les archives de la ville de Montauban.

Or, ces titres nous apprennent que le célèbre reliquaire de saint Théodard ne tomba point au pouvoir des calvinistes, mais qu'on eut le bonheur de le sauver à temps et de le confier à un fervent catholique montalbanais, le nommé Jean Tieys-Dariat, receveur des tailles. Il est certain que le 15 juin 1571, Dariat avait encore le reliquaire en son pouvoir. Dès-lors il n'en est plus fait mention : on ignore donc ce qu'il est devenu, s'il s'est perdu durant les discordes religieuses, ou s'il a été aliéné pour subvenir à quelque pressante nécessité du chapitre.

Voilà pour le reliquaire : venons maintenant aux reliques elles-mêmes, car c'est ici l'objet principal de nos présentes

Digitized by Google

recherches. Il est bien évident qu'en sauvant le reliquaire de saint Théodard on sauva aussi ses reliques, auxquelles on tenait avant tout. Mais, comme il eût été difficile et périlleux d'emporter le reliquaire, à cause de son poids et de son volume, on se décida à le laisser à Montauban, en lieu sûr, et on se contenta de prendre les seuls ossements. Peut-être même les divisa-t-on en plusieurs portions, afin d'éloigner les soupçons des méchants. C'est ce qui expliquerait pourquoi le corps du saint ne se retrouve pas en entier, et pourquoi encore il y a eu de ses reliques en divers endroits.

Une seule église, aujourd'hui, se glorifie d'avoir les restes de saint Théodard : c'est celle de Villebrumier, chef-lieu de canton, situé à peu de distance de Montauban.

La croyance unanime et inébranlable des fidèles de cette paroisse a pour base une vénérable tradition qui remonte, sans interruption, à plus de deux cents ans, comme l'attestent les historiens, et surtout un procès-verbal d'enquête dressé par Mgr de Berthier sur les lieux mêmes. Les reliques du saint pontife se trouvèrent dans l'enceinte de l'église lorsqu'elle fut rebâtie après les guerres de religion. On ignore par qui elles avaient été primitivement cachées en cet endroit, et à quel signe elles purent être reconnues. Mais on sait, par le registre des délibérations du chapitre, et aussi par l'*Histoire du Languedoc*, que les chanoines de la cathédrale se sauvèrent d'abord à Villemur. Les restes de saint Théodard furent donc emportés dans cette direction, et rien n'empêchait qu'on les déposât dans le bourg de Villebrumier, où le chapitre dut s'arrêter en passant, et peut-être même séjourner quelque temps.

Dès le premier moment de leur découverte, ces reliques inestimables furent environnées de toutes les marques du plus profond respect. Les habitants de Villebrumier ont toujours été heureux et fiers de les posséder.

En 1652, Mgr Pierre de Berthier, dont les vertus ont brillé d'un si vif éclat sur le siége épiscopal de Montauban, se rendit

Digitized by Google

à Villebrumier pour visiter les reliques de saint Théodard. Il dressa lui-même un inventaire très-détaillé de tous les précieux ossements, et les enferma avec le plus grand soin dans un coffre où ils demeurèrent jusqu'en 1833. Alors l'ancienne châsse tombant de vétusté, le curé et les habitants de Villebrumier en firent travailler une autre ; et les restes du saint y furent solennellement déposés, comme nous le verrons bientôt. Les dix paquets inventoriés par Mgr de Berthier et scellés du sceau de ses armes, sont encore aujourd'hui dans l'état où il les a décrits [1].

On a découvert, dans les registres du chapitre, la délibération suivante, en date du 19 mai 1636 : « Plus a esté déliberé qu'on donneroit pour faire un coffre, pour mettre les reliques de sainct Théodard, nostre patron, douze escus, à l'égal de Mgr de Montauban [2]. » Cet important document semblerait, au premier aperçu, saper par sa base la thèse que nous défendons, et détruire de fond en comble la pieuse et consolante tradition de Villebrumier. En effet, si le corps de saint Théodard se trouvait au pouvoir de l'évêque et du chapitre en 1636, il est évident qu'ils ne s'en sont pas dessaisis alors pour le donner en garde aux paroissiens de Villebrumier. Il faut donc admettre qu'ils l'ont conservé eux-mêmes très-religieusement dans le trésor de la cathédrale.

Mais qu'on nous explique, dans ce cas, ce que sont devenus ces précieux restes ? Qu'on réfléchisse bien à la date indiquée, et qu'on nous dise comment on a pu perdre les reliques de saint Théodard après le 19 mai 1636, puisque, dès 1629, le culte catholique avait été rétabli dans tous ses droits à Montauban ? Chacun répondra, sans hésiter, qu'il est impossible d'admettre qu'un pareil reliquaire se soit ainsi égaré, à l'insu de l'évêque, du chapitre, du clergé et de tous les fidèles. Et

[1] Voir le procès-verbal de Mgr de Berthier, dans la *Vie de saint Théodard* que nous venons de publier. — Montauban, 1856, in-12.

[2] *Histoire de Montauban*, par M. Devals, t. I, p. 95.

Digitized by Google

ce qu'il faut noter, c'est que cette perte a dû nécessairement avoir lieu du 19 mai 1636 au 30 décembre 1652, et que Mgr de Berthier, qui habitait Montauban entre ces deux époques, l'a totalement ignorée!... Quel est donc le sens de cette laconique délibération de 1636? Nous n'en trouvons qu'un seul qui nous paraisse plausible, rationnel, et heureusement il devient une nouvelle preuve en faveur du sentiment que nous soutenons au sujet des reliques du saint archevêque de Narbonne.

Un des premiers soins de l'évêque et du chapitre de Montauban, à leur rentrée dans cette ville, après soixante-dix ans d'exil et de persécutions, dut être, évidemment, de s'occuper des restes vénérés de saint Théodard. Mgr Anne de Murviel et ses chanoines savaient, par l'affirmation de tous les habitants de Villebrumier, par les réclamations de l'Église de Narbonne, par le récit des anciens du clergé, et par la voix de tout le peuple catholique de la province, que les reliques de saint Théodard avaient été découvertes dans l'église de Villebrumier, et qu'elles y étaient encore. Ils auraient, sans nul doute, vivement désiré recouvrer cet ancien héritage; mais les fidèles de Villebrumier, devenus propriétaires par une longue possession, ne voulaient pas consentir à livrer leur trésor. Il fallut donc se contenter de rendre hommage au patron de la cité, en faisant construire une châsse pour y déposer convenablement ses glorieux ossements. L'évêque et le chapitre se cotisèrent pour cet objet. Mais, par un motif que nous ignorons, le coffre, préparé dès 1636, ne fut porté à Villebrumier que seize ans plus tard, par Mgr de Berthier, successeur d'Anne de Murviel.

Telle est, ce nous semble, la seule explication admissible de la délibération capitulaire que nous examinons. Toute autre manière de l'interpréter présente des difficultés insurmontables. Du reste, si l'on veut absolument y donner une autre signification, qu'on le fasse; mais, quelle qu'elle soit, on sera toujours forcé d'avouer qu'elle ne peut être contraire au dépôt découvert dans l'église de Villebrumier. Mgr de

Digitized by Google

Murviel et le chapitre cathédral ne doutaient aucunement de l'authenticité des reliques dont nous parlons, puisqu'ils donnent une somme de vingt-quatre écus *pour faire un coffre pour mettre les reliques de saint Théodard leur patron.* Mgr de Berthier n'est pas aussi explicite en employant ces mots dans l'inventaire de 1652 : *Les reliques qu'on croit de saint Théodard;* mais il est évident qu'il ne s'exprimait ainsi que par un sentiment de rigoureuse exactitude historique, et pour ne pas donner prise aux déclamations des incrédules. Ce qui le prouve, c'est le soin minutieux qu'il a mis à classer lui-même les saints ossements, à les enfermer séparément dans une riche étoffe, et à les sceller tous du sceau de ses armes.

Il ressort de tous ces faits, de toutes ces circonstances, un ensemble de preuves morales vraiment saisissantes, et qui, à notre avis, démontrent bien suffisamment que les reliques gardées depuis si longues années à Villebrumier ne peuvent être que celles de saint Théodard.

Dans la châsse renfermant le corps du bienheureux archevêque de Narbonne, se trouve un acte émané de Mgr Doney, évêque actuel de Montauban. Cette pièce, datée du 5 novembre 1844, déclare authentiques l'inventaire des reliques fait par Mgr de Berthier en 1652, et le procès-verbal de leur extraction de l'ancien coffre, dressé en 1833 par M. Pouget, vicaire-général de Mgr Du Bourg.

On le voit, l'autorité diocésaine a toujours eu les yeux fixés sur le précieux dépôt de Villebrumier, et constamment elle a veillé à sa conservation avec la plus vigilante sollicitude. Elle le regarde, à juste titre, comme une source de grâces et de bénédictions pour l'Église de Montauban; et, avec tous les fidèles, elle aime à croire que cette modeste châsse contient bien véritablement les restes mortels d'un des plus grands prélats du Moyen-Age.

L'abbé Guyard.

Digitized by Google

Perrin de Grandpré,

HISTORIEN.

Perrin de Grandpré est un des plus anciens historiens de la ville de Montauban. A ce titre, il mérite d'arrêter un moment notre attention. Nous n'avons malheureusement sur sa vie que de vagues renseignements, qu'il nous a été impossible de compléter. Quelque insuffisantes, toutefois, que soient les notes que nous avons pu recueillir à ce sujet, nous tenons à inscrire, dans cette *Biographie,* le nom de notre vieux chroniqueur.

Perrin de Grandpré naquit à Moissac, vers le commencement du XVIIe siècle. Entraîné par une vocation pieuse qui perce, pour ainsi dire, à chaque page de son œuvre, il entra dans les ordres et fut pourvu d'un canonicat au chapitre cathédral de Montauban, mense Saint-Étienne de Tescou [1]. Le goût des études historiques ne tarda pas à se révéler en lui, et le porta à fouiller dans les riches archives de la ville et des abbayes de Montauriol et de Moissac, pour y consulter les documents originaux relatifs à leur histoire. Le Bret, son contemporain, lui rend témoignage à cet égard :

« Les auteurs de la *France chrétienne,* dit-il dans son *Histoire de la ville de Montauban,* liv. I, p. 109 (édition de 1668), le font (Bertrand-Robert, IIIe du nom) abbé de Moissac; mais Perry [2], chanoine de l'église de Montauban, et *fort instruit de*

[1] *Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire de Montauban,* dans la partie classée par ordre alphabétique, article ABBAYES, page 1 (2 vol. manusc., in-4°, déposés à la bibliothèque communale).—Le chapitre cathédral était divisé en deux menses : mense Saint-Martin, mense Saint-Étienne.

[2] PERRY est ici la traduction du nom de Perrin en langue vulgaire. Nous verrons plus tard qu'on l'appelait aussi quelquefois POBI, par corruption. C'est

Digitized by Google

ces sortes d'antiquités, m'a fait voir que cela ne peut être, etc. »

Le Bret était, on le sait, prévôt de la cathédrale de Montauban. — Il est curieux que deux chanoines du même chapitre aient songé simultanément à composer l'histoire de la même ville, et se soient communiqué, ainsi que le prouve le passage ci-dessus, le résultat de leurs recherches [1]. Les deux histoires ont eu cependant un sort bien différent. Celle de Le Bret, publiée en 1668, a obtenu en 1841 les honneurs de la réimpression et de l'annotation. Celle de Perrin est toujours restée manuscrite, et la trace en a même été perdue pendant un long espace de temps.

Ce n'est pas que cette dernière soit dépourvue de tout mérite. Sans doute le style en est dur, barbare, incorrect; il ne faut demander au bon chanoine ni discussion des faits, ni critique historique. Mais n'oublions pas que la critique n'était pas encore fondée, et que l'absence s'en fait également sentir dans la plupart des historiens de cette époque. A cela près, le plan de Perrin, bien supérieur à celui de Le Bret, suit méthodiquement l'ordre chronologique des évènements. Les détails sont abondants, intéressants, empreints, en général, de bonne foi, sauf une légère nuance de partialité dans le récit des discussions de la Collégiale, plus tard mense Saint-Étienne, avec le chapitre cathédral et la mense Saint-Martin. — Mais ce qui fait surtout la valeur du travail de Perrin, c'est l'importance qu'il attache aux preuves authentiques. Il a senti le

sous ce dernier nom qu'il est cité dans la *Notice historique et descriptive de l'ancienne cathédrale de Montauban*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes.

[1] Cette histoire avait été écrite avant eux, mais nous ne savons par qui ni à quelle époque. Nous en trouvons la preuve dans le préambule de la transaction conclue, le 25 mai 1639, entre l'evêque et les consuls de la ville, préambule reproduit par M. Devals aîné, tome 1er de son *Histoire de Montauban*, page 187. Cette vieille chronique n'a laissé de traces que dans cette transaction, mais il est probable qu'elle subsistait encore du temps de Perrin.

Digitized by Google

prix des documents originaux, et il s'applique à donner, pour les diverses périodes de notre histoire, un certain nombre de pièces, alors inédites, qui n'ont guère été connues que de nos jours, après que son manuscrit a été retrouvé, et dont quelques-unes n'existent même que dans son ouvrage. On reconnaît, en le lisant, qu'il a beaucoup puisé dans les mémoires contemporains des guerres religieuses, tels que les Mémoires, perdus aujourd'hui, de Lauriac, de Julia, de Pogeti. Aussi voyons-nous les annotateurs de Le Bret (MM. l'abbé Marcellin et G. Ruck) recourir fréquemment à Perrin pour combler les lacunes de leur auteur, et M. Devals aîné invoquer maintes fois son témoignage (notamment pages 107 et suivantes) dans le premier volume de son *Histoire de Montauban*.

L'ouvrage de Perrin, nous l'avons déjà dit, n'a jamais été imprimé. Serait-ce à cause des incorrections du style, ou bien l'auteur fut-il arrêté par la publication récente du livre de Le Bret? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider. —La bibliothèque de Montauban en possède deux exemplaires manuscrits : le premier dans un des deux volumes, in-4°, de *Mémoires pour servir à l'Histoire de Montauban* ; le second est un bel in-folio de 287 pages, dont nous dirons bientôt l'origine. Il existait évidemment un troisième exemplaire de cette histoire, car les *Mémoires* déjà cités (dans la partie classée par ordre alphabétique) renvoient souvent au texte de Perrin, en indiquant une pagination qui ne correspond nullement à celle des deux manuscrits que nous venons de mentionner.

Nos archives communales renferment, en outre, une Notice historique très-détaillée sur le chapitre collégial de Saint-Étienne de Tescou, qui, selon toutes les apparences et d'après les similitudes de style et de méthode, doit émaner aussi de la plume de Perrin.

Après la mort du chanoine historien, son frère, M. Perrin de Grandpré, de Moissac, voulant remercier Le Bret des bons offices qu'il lui avait rendus auprès de M. Pellot, intendant de

Digitized by Google

Guienne, lui adressa par son fils le manuscrit de l'*Histoire de Montauban,* en l'accompagnant de la lettre suivante :

« 3 août 1682... Je voudrois bien que cette histoire fût digne de vous. Mais, telle qu'elle est, je vous conjure de l'accepter de la main de mon fils qui vous l'apporte, etc. [1] »

Nous lisons, d'un autre côté, sur la dernière page de l'in-folio de la bibliothèque communale :

« Ce manuscrit m'a été envoyé par M. Perrin de Grandpré, frère du dit feu sieur *Pori,* chanoine et auteur de cet ouvrage qui est assez curieux, quoique mal écrit, suivant sa lettre du 3 août 1682. Amen. »

Ces quelques lignes, rapprochées de la lettre qui précède, prouvent que l'in-folio en question n'est autre que le manuscrit adressé à Le Bret par le frère de l'auteur, et nous font connaître l'opinion du prévôt de la cathédrale de Montauban sur l'œuvre de son confrère [2].

L'*Histoire de Montauban* de Perrin s'arrête en 1669; mais, dans le chapitre XXVIII du livre V (p. 392 du manuscrit in-4°, 269 de l'in-folio), le récit des évènements se prolonge jusqu'au 31 mars 1670. C'est donc entre cette date et celle de la lettre précédente (3 août 1682), mais plus près de cette dernière, qu'il faut placer la mort de notre chroniqueur. D'après ces données, Perrin serait mort vers 1680.

Y.

[1] *Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire de Montauban,* dans la partie classée par ordre alphabétique, article MONTAUBAN, p. 635.

[2] Des mains de Le Bret, ce manuscrit passa dans celles de M. Ravéoles, archidiacre du chapitre cathédral, qui le communiqua, en mars 1717, au patient compilateur des *Mémoires manuscrits* (p. 635). — Après un long intervalle de temps, pendant lequel nous le perdons de vue, il vint enrichir la collection de M. Scitivaux, receveur-général des finances à Montauban, et fut enfin acheté en 1844, à la mort de ce dernier, par M. Ménard, préfet de Tarn-et-Garonne, qui en fit cadeau à la bibliothèque communale.

Digitized by Google

J.-M. Raymond,

GÉNÉRAL FRANÇAIS AU SERVICE DES PRINCES DE L'INDE.

Parmi les Français que l'ambition ou l'amour de la gloire firent entrer, pendant le cours du XVIIIe siècle, au service militaire des princes de l'Inde, il en est peu qui méritent une place plus honorable que le général Raymond, auquel nous consacrons cette notice.

Né le 20 septembre 1755 à Sérignac, canton de Beaumont-de-Lomagne, Joachim-Marie Raymond appartenait à une famille très-honorable. On voit dans l'extrait des registres de baptême de la paroisse de Sérignac, dont nous avons sous les yeux une copie, que son père, qualifié de bourgeois, s'appelait François Raymond; que sa mère était demoiselle Jeanne de Breilh, et que ses parrain et marraine, ainsi que les témoins[1], appartenaient tous aux familles les plus distinguées du pays. Le père de Joachim-Marie, quoique jouissant d'une honnête aisance, avait une nombreuse famille (cinq enfants); mais, comme il attachait un grand prix à ce qu'ils fussent bien élevés, il n'épargna aucun sacrifice pécuniaire pour leur éducation. Son troisième fils, le seul dont nous ayons à nous occuper ici, fut placé très-jeune comme pensionnaire au collége royal de Toulouse où il termina ses études. Ses parents, désirant lui faire suivre la carrière du commerce, le firent entrer, à sa sortie du collége, dans la maison de MM. Besins frères, négociants bien famés de la capitale du Languedoc. Pendant les dix-huit mois qu'il y resta, le jeune commis, qui paraît

[1] M. Carrère, officier d'infanterie; M. Ducos de Lahitte, chevalier de Saint-Louis et commandant d'un bataillon; M. de Lavaur, ancien curé.

Digitized by Google

avoir conçu dès cette époque et peut-être antérieurement les projets qu'il mit plus tard à exécution, tout en remplissant avec intelligence et exactitude les devoirs que ses fonctions lui imposaient, consacrait ses moments de loisir à apprendre l'équitation, à faire des armes, à danser, et à suivre en même temps des cours de littérature.

Son ami M. Bebian, neveu de MM. Besins, lui ayant annoncé qu'il allait se rendre bientôt à Pondichéry, Raymond résolut de le suivre dans cette possession lointaine de la France, où des pressentiments lui faisaient espérer qu'il parviendrait à se faire distinguer et à se créer un avenir. Ce ne fut qu'avec infiniment de peine qu'il put obtenir l'autorisation de sa famille, qui ne consentit enfin à la donner qu'à contre-cœur, et seulement lorsqu'elle se fut bien convaincue que la résolution du jeune aventurier était inébranlable. Au moment où Raymond allait quitter la maison paternelle pour se rendre dans l'Inde, sa mère lui dit en l'embrassant : « Je crains bien que ton absence n'abrège mes jours. » — « Consolez-vous, ma mère, lui répondit-il, et voyez mon départ avec plaisir. Je reviendrai assez tôt pour servir d'appui à votre vieillesse, et je serai assez riche pour ne pas laisser un malheureux à dix lieues autour de moi. »

On lui prépara un trousseau convenable au climat qu'il allait habiter, et, par les soins de M. Lagravère, négociant de Montauban, une pacotille assortie, d'une valeur de huit mille francs, lui fut remise à son départ pour Lorient, où il s'embarqua sur le vaisseau marchand *Le Bon Père de famille*, avec son camarade Bebian, au commencement de l'année 1775. Après une heureuse traversée, les deux amis arrivèrent à Pondichéry avec cinq autres jeunes Français, qui allaient comme eux tenter la fortune aux Indes-Orientales. Leurs spéculations n'ayant pas été heureuses, par suite des guerres civiles qui désolaient alors ces riches contrées, Raymond renonça bientôt aux spéculations commerciales pour suivre la vie des camps, qui convenait mieux à son

Digitized by Google

caractère aventureux. On voit, en effet, dans une lettre qu'il écrivait de Mangalore à son père, le 1er novembre 1783, qu'en 1775 il fut fait sous-lieutenant dans un *détachement* (ce sont ses expressions) au service de la France (commandé, dit-on, par un brave partisan nommé Lallé); que la guerre étant survenue, il fut nommé lieutenant dans le même détachement, et que s'étant distingué dans plusieurs affaires, le marquis de Bussy, commandant-général des troupes françaises dans l'Inde, l'éleva, le 15 avril 1783, au grade de capitaine aide-major. Il était loin de prévoir à cette époque la haute position qu'il devait atteindre plus tard, puisqu'il disait à son père : « Je désire bien ardemment aller vous joindre, ce serait le plus beau moment de ma vie; mais ma fortune pécuniaire n'ayant pas répondu à celle que j'ai faite du côté militaire (il n'était cependant que capitaine aide-major), je suis obligé d'attendre encore une couple d'années. » Peu de temps après il devint major, et passa au service de l'infortuné Tippou-Saëb; il le quitta en 1786, par suite d'une intrigue d'intérieur, pour s'attacher à Nizam-Aly, soubah du Décan. La correspondance de Raymond avec sa famille fait connaître qu'en 1785 il était colonel, et qu'en 1791 les commissaires civils que le gouvernement français avait envoyés dans l'Inde lui accordèrent le grade de général. Son crédit à la cour du soubah du Décan, dont il avait su acquérir la confiance, fit tant de progrès, que ce prince, qui l'avait d'abord chargé de lever un corps de 500 hommes, qu'il porta ensuite à 5,000, lui permit ou plutôt le pria de l'augmenter successivement. Ce corps était, à la mort de Raymond, de 15,000 hommes, exercés par lui à l'européenne et entretenus à sa solde. La plus grande partie des officiers étaient européens, et on distinguait parmi eux plusieurs officiers français entrés au service du soubah après la funeste évacuation de Pondichéry en 1789. Un train de vingt-quatre pièces de campagne, avec cinquante-deux pièces de grosse artillerie, était attaché à la petite armée, qui avait, en outre, six cents chevaux, des éléphants, des chameaux, etc.

Digitized by Google

Des revenus considérables, que le soubah avait assignés à Raymond, lui permettaient d'entretenir convenablement ses troupes ainsi que le matériel; c'était, sans contredit, la principale force du Décan.

L'influence du parti français faisant chaque jour de nouveaux progrès à la cour du soubah, quoique ce prince fût encore l'allié des Anglais, Raymond, qui en était le chef, conçut le projet de détacher Nizam-Aly de leur alliance, et de le décider à en conclure une nouvelle, sous les auspices de la France, avec Tippou-Saëb, sulthan du Maïssour, qui avait succédé, le 7 décembre 1782, à son père Hyder-Aly : cette alliance devait être cimentée par le mariage de la fille du soubah avec le sulthan. Raymond ne pouvait mettre en doute l'assentiment du gouvernement français, parce qu'il sentait combien ce projet devait être avantageux aux intérêts de sa patrie. D'un autre côté, Nizam-Aly paraissait l'approuver, et tout faisait présumer que le sulthan, qui avait plusieurs fois témoigné le désir de s'unir étroitement à la France pour chasser de l'Inde les Anglais qu'il abhorrait, s'empresserait d'y donner les mains. Un aveuglement incroyable, ou plutôt un concours fatal de circonstances qu'on n'avait pu prévoir, empêcha l'accomplissement d'un plan si habilement conçu.

Tippou avait, en 1787, sollicité l'alliance des Français; il renouvela ses démarches en 1791, et demanda en même temps qu'on lui envoyât un corps européen de 6,000 hommes, qu'il voulait prendre à sa solde. M. de Fresne, colonel du régiment de Bourbon, devenu, après l'évacuation de Pondichéry, commandant en chef des établissements français dans l'Inde, démontra vainement les avantages incalculables qui devaient être le résultat de l'acceptation des offres du sulthan : les progrès de la révolution française empêchèrent qu'on y donnât aucune suite. M. de Clermont, colonel du régiment de l'Ile de France, qui avait en 1792 remplacé M. de Fresne, ayant appris, au mois de mai de l'année suivante, que la guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre, renou-

Digitized by Google

vela le projet de son prédécesseur, appuyant avec chaleur auprès du conseil de guerre réuni à Pondichéry les propositions de Tippou-Saëb et le plan de triple alliance conçu par Raymond, dont le résultat devait être l'attaque combinée des possessions anglaises du Carnate et de la côte d'Orissa. Mais les commissaires civils, alors la première autorité française dans l'Inde, s'opposèrent à cet arrangement qui n'était pas dans leurs instructions. L'abaissement de Tippou-Saëb et la perte de Pondichéry furent la conséquence de cette funeste opposition. Raymond n'en conserva pas moins son crédit à la cour du Décan; et, malgré ce contre-temps fâcheux, il aurait encore pu changer la situation politique de l'Inde, s'il eût été secondé par les circonstances et par les dispositions des princes de la péninsule, auxquels il chercha vainement à communiquer son ardeur et son zèle pour la cause de l'indépendance.

Après la prise de Pondichéry (21 août 1793), l'influence de l'Angleterre augmenta de jour en jour à la cour du soubah, ainsi que le crédit du visir Machir-Moulouk, ennemi des Français. Jugeant dès-lors qu'à la mort du vieux Nizam-Aly, son second fils, gendre de Machir-Moulouk, monterait sur le trône du Décan, au préjudice d'Aly-Behader, son fils aîné, qui ne cachait pas son aversion pour la nation anglaise (évènement qui devait entraîner la ruine du parti français), Raymond crut devoir prendre à l'avance des précautions pour sa sûreté. Il sollicita et obtint du soubah et de Tippou-Saëb un *caoul* ou autorisation nécessaire pour acheter des armes dans les états du sulthan; et, sous ce prétexte, il envoya des émissaires à la cour de Maïssour offrir à Tippou de passer à son service avec les troupes qu'il commandait, et accompagné du fils aîné du soubah. Le plan de Raymond était vaste et bien conçu : une révolte simulée du rajah de Salapour aurait éclaté, et le prince Behader, sous prétexte de l'étouffer, aurait marché à la tête de l'armée destinée à réduire le rajah et se serait dirigé sur les confins des états du sulthan. De là,

Digitized by Google

passant dans le Maïssour avec son armée, il aurait épousé une fille de Tippou, et serait resté chez ce prince avec le parti français jusqu'à la mort du soubah. Alors l'héritier du Décan aurait marché droit à Aurengabad, capitale du royaume de son père, toujours accompagné du parti français, et il se serait emparé du gouvernement qui lui était dévolu par droit de naissance et de succession. Mais Tippou refusa d'accepter ces propositions, par suite des instigations de Mir-Saïd, son ministre. Ce serviteur perfide, depuis longtemps vendu aux Anglais, représenta au sulthan que l'introduction dans son royaume d'une force aussi redoutable, le mettrait à la disposition de Raymond et du prince Behader, qui seraient vraisemblablement tentés de se rendre maîtres de sa personne et de ses états. Quoique le caractère noble et élevé de Raymond, qui n'avait d'autre but que de mettre à couvert le parti français et de disposer des évènements en faveur du fils aîné du soubah, rendît ces craintes puériles, Tippou, cédant aux insinuations de Mir-Saïd, consentit seulement à prendre Raymond à son service, avec 4,000 hommes au lieu de 25,000; et ce projet, qui eût peut-être sauvé le sulthan, s'il avait été exécuté, n'eut aucune suite.

Vers cette époque (1795), les Mahrattes déclarèrent la guerre à Nizam-Aly, et réclamèrent le *chout* (le quart des revenus net) des provinces du nord. Ce prince, qui sentait tout le parti qu'il pouvait tirer de Raymond dans cette circonstance difficile, s'empressa de se l'attacher plus particulièrement, ainsi que le corps dont il avait le commandement en chef, en lui abandonnant la régie de huit provinces pour la solde de ses troupes, ce qui leur assurait un revenu fixe et indépendant. Ayant ensuite convoqué tous ses nababs et rajahs, le soubah marcha en personne contre ses ennemis à la tête d'une armée forte de 300,000 combattants, dont Raymond formait l'avant-garde avec un corps de cavalerie de 16,000 hommes, et il établit son quartier-général à Beder. Les Mahrattes, qui s'avançaient de leur côté, parurent bien-

Digitized by Google

tôt dans le Décan avec le peischwa à leur tête. Une grande bataille se donna entre les deux puissances. La cavalerie mahratte ayant tourné l'armée du soubah, celle-ci prit honteusement la fuite et abandonna son artillerie, ses bagages et ses trésors; mais tout fut sauvé par Raymond, qui parvint même à rejoindre l'armée fugitive sans avoir été entamé. Nizam-Aly crut devoir néanmoins demander la paix aux Mahrattes, et il ne l'obtint qu'en s'engageant à leur payer un subside de deux *courours* de roupies (environ 50 millions de francs), et en leur laissant pour ôtage Machir-Moulouk, son visir.

Peu de temps après ces évènements, le prince Aly-Behader réclama, à titre de domaine, le district de Gouty-Bellary dont il ambitionnait la possession. Sur le refus du soubah, il se fit derviche et vécut quelque temps dans la retraite, sans doute pour mieux fomenter une révolte qu'il méditait contre son père. Il joignit en effet le rajah Sadassorely avec un corps de troupes, et se retira à Sangareddy, dans l'espoir que l'armée entière du soubah quitterait ce prince et le placerait lui-même sur le trône. Dans ce péril extrême, Nizam-Aly mit toute sa confiance dans le général Raymond, et lui ordonna d'aller combattre les rebelles avec le peu de troupes qui lui étaient restées fidèles. Le général français se trouvait dans une position fort délicate; mais, quelque attaché qu'il fût au prince Behader, il n'hésita pas entre son devoir et ses affections particulières : il marche contre les révoltés, et, avant de les combattre, il envoie un parlementaire au jeune prince pour lui proposer de le réconcilier avec son père. Après quelques instants d'hésitation, Behader demande une entrevue à Raymond, dont il fixe l'heure et le lieu, et lui offre, pour sûreté et pour garantie de ses bonnes intentions, des ôtages choisis parmi les officiers de son armée. Raymond accepte tout, à l'exception des ôtages; il donne immédiatement les ordres nécessaires à un de ses lieutenants et se rend sans la moindre hésitation au lieu indiqué, suivi seulement

Digitized by Google

de ses aides-de-camp et de son chef d'état-major. Behader, surpris et touché de cette noble confiance, reçoit le général français avec tous les témoignages de respect et de considération, et, après une courte conférence en présence des deux armées, il se soumet sans restriction. Ainsi, par sa prudence, son habileté et sa courageuse démonstration, Raymond, sans tirer un coup de canon, sans verser une goutte de sang, fit rentrer dans le devoir un fils révolté, et rendit à son père une belle armée que Behader était parvenu à soulever contre lui.

Ce fut en vain que Raymond essaya de calmer le désespoir du jeune prince, en engageant sa parole qu'il intercèderait pour lui et qu'il ne lui arriverait aucun mal; rien ne put dissiper les craintes que Behader avait conçues sur les suites du ressentiment du soubah, et il s'empoisonna à quelques lieues d'Hyder-Abad. Son corps fut porté à son père et enterré honorablement par les ordres de ce prince, qui récompensa noblement le service signalé que Raymond venait de lui rendre. Il conféra au général français le titre de *moulouk* ou prince du sang, et accorda celui de *zing,* qui répond au titre de comte, à trois des principaux officiers de son armée. En donnant, devant toute la cour, l'accolade musulmane à Raymond, Nizam-Aly dit hautement : « Voilà les roses de mon armée; Raymond m'a sauvé de mes ennemis, tandis que mon propre sang et tous les musulmans m'avaient abandonné. »

Raymond continuait d'assurer au parti français la prépondérance que les Anglais voyaient avec autant de jalousie que d'inquiétude, lorsqu'ils furent délivrés de ce redoutable adversaire, qui cessa d'exister à Hyder-Abad, le 6 mars 1798. La mort de Raymond, qu'on soupçonna généralement d'avoir été hâtée par le poison, marqua un changement d'époque et de système, qui prépara la prodigieuse influence que les Anglais exercèrent depuis chez le soubah.

Raymond laissait à sa mort une fortune considérable, con-

Digitized by Google

sistant principalement en argent, en diamants et en divers effets précieux, et aussi dans l'armée qu'il avait levée et formée à ses frais et dont il se considérait comme propriétaire, ainsi que de son important matériel. Il avait constitué Jean-Henri Pirron, son premier lieutenant, pour successeur et légataire universel, non-seulement de son armée, mais aussi de la fortune mobiliaire qu'il laissait après lui. Ses trésors étaient destinés à l'entretien et à la solde des troupes qui devaient continuer de servir directement le soubah, et indirectement la France, et à l'acquit de différents legs. Mais Pirron ne justifia pas, à ce qu'il paraît, la confiance de son général, si les notes qui nous ont été remises sont exactes. Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la mort de ce dernier, que Machir-Moulouk, visir du soubah, ennemi secret des Français, profitant habilement des fautes et de l'imprévoyance de Pirron, était déjà parvenu, sous divers prétextes, à disséminer le corps auxiliaire sur le pied européen. De leur côté, les Anglais, instruits de ces dispositions, qu'ils avaient probablement eux-mêmes préparées, firent entrer des forces considérables dans le Décan; et le corps français au service du soubah, dont le chef avait, dit-on, pris des arrangements secrets avec eux, menacé par Machir-Moulouk de voir tourner contre lui toutes les forces de Nizam-Aly s'il tirait un coup de fusil, fut obligé de capituler le 23 octobre 1798. Les soldats furent licenciés et transportés à la Jamaïque, et les officiers et sous-officiers, envoyés en Angleterre, y furent retenus comme prisonniers de guerre. Cet évènement mit le soubah dans la complète dépendance des Anglais, et prépara l'envahissement des états de Tippou; tandis que Pirron resta au Bengale, où il est mort de 1810 à 1813, si l'on s'en rapporte à une lettre écrite du Fresne le 13 septembre 1823, par M. Cuillier-Perron, ancien général français dans l'Inde, à M. Alexandre Raymond, frère de Joseph-Marie et établi à Réthel, département des Ardennes. De toute la fortune de celui-ci, ce n'a été que par une espèce de miracle

Digitized by Google

que M. Taillade, officier supérieur et ancien compagnon d'armes de Raymond, l'un des officiers retenus par les Anglais et l'un des exécuteurs testamentaires de son ami, parvint à sauver une cinquantaine de mille francs que Raymond avait légués à son père, et dont celui-ci a pu, après quelques difficultés, recevoir la majeure partie [1].

Raymond joignait aux avantages d'une bonne éducation et à des talents militaires peu communs, surtout comme officier d'artillerie, une bravoure à toute épreuve, une connaissance approfondie de l'Inde et des divers intérêts des souverains et des peuples, et un esprit vaste, capable d'enfanter les projets les plus hardis avec la prudence nécessaire pour les faire réussir. La franchise et la loyauté de son caractère lui avaient fait obtenir l'estime et l'amitié du soubah du Décan, sentiments qui se fortifièrent encore par les importants services qu'il lui rendit. Sa conduite mesurée, la cour assidue qu'il faisait au soubah, et l'argent qu'il savait à propos répandre dans sa cour, assurèrent son crédit et le mirent à portée de connaître exactement les dispositions de ce prince et de ses ministres.

Plein d'un noble désintéressement et animé surtout par le désir d'être utile à sa patrie, le général Raymond chercha moins à acquérir des richesses qu'à établir la prépondérance des Français dans cette belle partie de l'Inde. Il y était parvenu; mais, après sa mort, les fautes multipliées de Pirron, qui de son lieutenant devint son successeur, détruisirent son ouvrage. DEZOS DE LA ROQUETTE.

[1] Deux ans avant sa mort, Raymond avait marié à un riche banquier écossais sa fille naturelle, élevée par des dames françaises sous le nom de Louise Raymond; il la dota de 1,500,000 francs, et d'une valeur égale en pierres fines, diamants ou mobilier. — Un frère du général a exercé les fonctions de juge de paix à Beaumont; un de ses neveux était colonel dans la garde mobile en 1848. F. N.

Digitized by Google

Louis de Cahusac,

POÈTE DRAMATIQUE.

I.

Ce n'est pas tant une biographie qu'un portrait littéraire que nous voudrions essayer de tracer dans les pages qui vont suivre. La vie de Louis de Cahusac offre, en effet, cette particularité, qu'elle doit surtout son charme et son intérêt à la fidélité exacte avec laquelle elle reproduit tout un côté de la littérature de son temps. Jamais poète ne sacrifia avec plus de complaisance aux caprices de la mode contemporaine. Venu pour ainsi dire au monde avec le XVIIIe siècle, Cahusac porte, dans sa manière, dans le tour de son esprit, une telle empreinte des habitudes et du goût dominant de l'époque, qu'il est à-peu-près impossible de parler de lui sans tenir compte du milieu dans lequel il a vécu. Raconter sa vie, c'est raconter un épisode de l'histoire littéraire, et pénétrer à sa suite au sein d'une société que nous n'avons point à juger ici, mais qu'il sera toujours infiniment curieux d'étudier. C'est pàr là que sa biographie nous a séduit. Il nous a paru intéressant de fouiller avec soin cette existence d'un poète qui fut notre concitoyen, et d'observer, sur cet échantillon d'une école disparue, la diversité de tendances, de mœurs, d'habitudes, qui caractérise la vie littéraire du dernier siècle.

Louis de Cahusac naquit à Montauban le 6 avril 1706. Sa naissance ne manque pas de quelque éclat, car son père, Louis de Cahusac, et sa mère, Anne de Péchels de la Boissonnade, étaient d'excellente famille : tous ses biographes lui donnent,

Digitized by Google

du reste, le titre d'écuyer [1]. S'il faut en croire le continuateur de l'*Histoire du Querci* (t. III, p. 126), sa première jeunesse laissa bientôt entrevoir ce que promettait pour l'avenir sa jeune et précoce imagination. « Dès sa plus tendre enfance, dit cet historien à qui nous renvoyons la responsabilité de ce détail intime, il s'annonça par une aimable vivacité. Dans le cours de ses premières études, rien ne lui parut indifférent. Tous les objets qui s'offrirent à lui furent également dignes de sa curiosité. On eût dit qu'il voulait s'essayer dans tous les genres, qu'il se sentait capable de les embrasser tous, ou du moins qu'il était impatient de connaître celui auquel la nature l'avait destiné. » Cahusac avait commencé ses études à Montauban; il les termina à Toulouse où, après avoir fait son cours de droit, il reçut, jeune encore, le diplôme d'avocat. Rentré dans sa ville natale, il plaida quelque temps avec succès à la Cour des aides et sut conquérir une place distinguée dans le barreau dont son père était déjà un des membres influents. Sa grâce, sa facilité, ne tardèrent pas à éveiller l'attention publique, et Pajot, alors intendant de Montauban, voulant se l'attacher, s'empressa de lui faire obtenir la commission de secrétaire de l'Intendance. C'est dans cette situation qu'éclata en lui la vocation littéraire.

C'était précisément l'époque où, à l'instigation de Le Franc de Pompignan, les hommes d'élite qui s'occupaient à Montauban de science, de poésie, de littérature, s'étaient réunis

[1] La famille de Cahusac habitait, à Montauban, la maison actuellement n° 1 de la Place d'Armes. La famille de sa mère avait longtemps possédé la maison n° 51 de la grande rue Saint-Louis, appartenant aujourd'hui à M. Portal. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, les Péchels de la Boissonnade émigrèrent en Angleterre: un de leurs descendants siége à la Chambre des communes.

Les Cahusac ont fourni des hommes distingués à l'Église, à la magistrature, aux armes, au barreau. Leur nom se lit souvent dans la liste des anciens consuls de la ville.

Digitized by Google

et avaient formé entre eux le noyau d'une Société littéraire, qui devait s'élever plus tard au rang d'Académie, en vertu des lettres-patentes du roi du mois de juillet 1740. Cahusac, que de premiers essais avaient déjà fait remarquer, fut un des fondateurs de la société naissante [1]. Les productions qu'il y apporta, les encouragements dont il fut l'objet décidèrent bientôt de son avenir. Enhardi, en effet, par le succès de ses lectures [2], il rêva la gloire littéraire, et conçut le plan d'une tragédie en cinq actes. C'était, comme on le sait, la grande mode du temps. Un poète d'alors se serait cru déshonoré s'il n'eût abordé, au moins une fois dans sa vie, une composition tragique. Cahusac se mit donc à l'œuvre avec l'ardeur habituelle de son esprit, et, son travail achevé, se dirigea vers Paris, où il arriva obscur, inconnu, mais plein de jeunesse, de sève et d'ambition.

Pharamond, tel est le titre et le sujet de cette tragédie, fut accepté et joué, pour la première fois, par les comédiens du roi, le mardi 14 août 1736. Il faut bien que les représentations de cette œuvre dramatique aient produit quelque sensation, car le *Mercure de France* lui consacre une série d'articles très-

[1] Voici les sept noms qui figurent au bas du procès-verbal de la séance du 17 novembre 1730 : De Lamothe, Le Franc, Cahusac, Caussade, Bernoy, Natalis, Saint-Béar. Dans la réunion suivante, Cahusac, qui se montra toujours très-assidu à ces assemblées, fut chargé de rédiger un projet de statuts. — Lorsque, plus tard, le conseil-général de la ville adressa une requête au roi pour lui demander d'ériger la Société en Académie des Sciences et Belles-Lettres, Cahusac, alors à Paris, concourut avec tant de zèle au succès de cette négociation, qu'après la réception des lettres-patentes, ses collègues crurent devoir lui voter d'unanimes remercîments, le 11 septembre 1744. On peut consulter les diverses lettres échangées à ce sujet, dans les archives de l'Académie de Montauban.

[2] En parcourant les procès-verbaux des séances de 1730, nous avons découvert le titre de quelques-unes de ces lectures. C'étaient un *Discours sur le génie des femmes*, le *Projet d'une Histoire de la poésie latine et de tous les poètes latins*, etc., etc.

Digitized by Google

bienveillants dans ses numéros de juillet, septembre, octobre et décembre 1736. Peu de temps après, la Comédie-Italienne joua une parodie de *Pharamond*, intitulée *Les Gaulois* [1], — singulier privilége exclusivement réservé alors aux ouvrages en vogue, — et la cour, ayant appris ce double succès, voulut connaître les deux pièces, qui furent représentées à Versailles, la tragédie par les artistes du Théâtre-Français, le 30 octobre 1736, la parodie par les comédiens italiens, le 24 novembre de la même année. Il est vrai que l'abbé Desfontaines, dans ses *Observations sur les écrits modernes* (t. VI, lettre 76), se montre moins favorable à l'œuvre de Cahusac, où il remarque, dit-il, « des vers tournés avec esprit, mais, en général, peu dignes du cothurne, » et à laquelle il reproche avec raison de violer outre mesure la vérité historique.

Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que le jeune poète ayant publié sa tragédie en n'inscrivant sur le titre que la lettre initiale de son nom [2], la curiosité publique s'exerça naturellement à percer le voile de ce mystère. C'est encore là un des traits particuliers à l'histoire littéraire du XVIIIe siècle. La plupart des livres paraissaient alors sans nom d'auteur ou sous des noms supposés, et ne devaient le succès qu'à leur valeur propre : témoin la profusion de pseudonymes étranges que Voltaire s'est amusé à revêtir dans sa longue carrière d'écrivain. Le public, mis en demeure de pénétrer ces déguisements rendus souvent nécessaires par la hardiesse des idées de l'époque, cherchait à lire sous le masque et poursuivait le cours de ses suppositions, jusqu'à ce qu'enfin, aidé par d'inévitables indiscrétions, il eût trouvé le véritable nom de l'auteur. C'est ce qui arriva pour *Pharamond*. On voulut savoir d'où émanait cette tragédie, et, après avoir hésité entre divers

[1] *Les Gaulois*, parodie de la tragédie de *Pharamond*, par M. Romagnési, représentée pour la première fois le 17 septembre 1736. — Paris, Prault père, 1736.

[2] *Pharamond*, tragédie par M. de C***. — Paris, Prault fils, 1736.

Digitized by Google

poètes en évidence, l'opinion générale s'avisa de l'attribuer à Le Franc de Pompignan. L'auteur de *Didon* s'émut de ce soupçon, et, s'adressant à l'abbé Desfontaines, déclina la paternité de l'œuvre dans la lettre suivante, qui ne brille point par la modestie :

J'ai été très-occupé, Monsieur, des bruits qui ont couru à l'occasion de la nouvelle tragédie de *Pharamond*. Je sais à quoi m'en tenir sur le jugement que le public en a porté... Horace avait bien raison lorsqu'il disait des prétendus connaisseurs de Rome :

Non quivis videt immodulata poemata judex.

Tels sont ceux qui composent aujourd'hui certains tribunaux de littérature et de médisance. On leur pardonnerait sans peine le peu de justesse de leur esprit, s'ils observaient un peu mieux les règles de la bienséance et de l'équité. Ils devraient savoir qu'on pèche directement contre l'une et l'autre en donnant pour certitude ce qui n'est tout au plus qu'une simple conjecture; qu'un homme sage n'attribue jamais à qui que ce soit une action ou un ouvrage, s'il n'a des preuves bien fondées de l'opinion qu'il débite; et qu'il est très-dangereux, en général, même dans les choses les plus légères, de proférer indirectement, sur des raisons faibles et vagues, ces paroles affirmatives : *cela est vrai* ou *cela est faux, je le sais, je le soutiens.*

Je vous prie, Monsieur, de désabuser ceux qui ne seraient pas encore revenus des premières idées répandues dans le public. Vous êtes le maître de publier cette lettre. Je vous l'écris avec d'autant plus de confiance, que j'attends de vous la justice que doit me rendre un connaisseur à qui rien n'échappe, et qui saurait apercevoir une différence beaucoup moins décidée que celle qui se trouve entre ma façon d'écrire et le style de *Pharamond.*»

Le Franc de Pompignan, en s'exprimant avec cette dureté, savait-il qu'il déchargeait sa mauvaise humeur sur son jeune collègue de l'Académie de Montauban? Il est permis d'en douter.

Mais quelle est donc cette tragédie, objet, d'une part, des éloges d'un des organes accrédités de la littérature du temps, victime, de l'autre, des plus sévères et des plus vives critiques? Nous possédons aujourd'hui cette œuvre si diversement appréciée, et il nous est facile de démêler ce qu'il y avait d'exagéré dans la louange et dans le blâme. Hâtons-nous de le dire : aux yeux de la plus mince érudition historique, le rôle de Pharamond ne peut pas se soutenir un

Digitized by Google

instant. Par suite d'un inconcevable parti pris, au lieu d'accepter les données de la légende et de la tradition, Cahusac s'est étudié à faire de son héros une sorte de personnage de fantaisie, dont la physionomie d'emprunt résume les traits principaux de la conquête franque. C'est ainsi que, se jouant des vraisemblances et des anachronismes, il l'installe dans un palais à Reims, lui destine comme épouse la sœur de Gondebaud, et le ligue avec les Gaulois et les Bourguignons contre un préteur romain évidemment calqué sur le modèle du patrice Syagrius. Mais une fois cette liberté, nous allions dire cette licence admise, le plan de *Pharamond* n'est pas dépourvu d'intérêt, et la versification surtout est loin d'en être méprisable. Le cadre d'une biographie nous interdit de longues citations ; nous essaierons néanmoins de faire juger du mérite des vers par deux fragments très-courts. — Au deuxième acte, le Gaulois Vindorix raconte qu'il a été traîné dans le Cirque pour servir de spectacle aux Romains :

L'instant fatal arrive, où dans le cirque ouvert,
Je me vois en spectacle indignement offert ;
On me force à combattre, et d'horribles trompettes
Animent contre moi les plus vils des athlètes.
Ce barbare appareil me pénètre d'horreur ;
Mais bientôt leur audace excite ma fureur,
Mes plus fiers assaillants sont autant de victimes
Que j'immole à ma honte et punis de leurs crimes.
A ces tristes exploits Rome entière applaudit,
Ma fierté s'en indigne et mon front en rougit ;
Avantage odieux et funeste victoire
Indigne de mon bras et honteuse à ma gloire !
Triomphe humiliant qui souille la valeur,
Qui blesse la nature et flétrit le vainqueur !
Gaulois, dont le courage illustre l'origine,
Ce sont là les lauriers que Rome vous destine ;
On y voit dans les fers le héros abattu,
Et l'opprobre y devient le prix de la vertu.

Nous empruntons le second fragment à une scène du troisième acte. Le préteur Maxime, vaincu par Pharamond, est emmené devant le roi des tribus franques, et le dialogue

Digitized by Google

suivant s'engage entre le chef barbare et le général romain :

PHARAMOND.

Le ciel s'est déclaré pour notre juste audace,
Et l'univers va prendre une nouvelle face.
Ses tyrans sont vaincus, et nos vaillantes mains
Portent le dernier coup au pouvoir des Romains.
Leur force divisée annonce leur ruine ;
Vers sa fin chaque jour ce grand corps s'achemine :
On voit de tous côtés son empire affaibli,
Les temps sont arrivés, l'oracle est accompli...
D'autres lois, d'autres mœurs vont régner sur la terre ;
De nouveaux conquérants y portent le tonnerre,
Et du trône avili relevant la splendeur,
Sur les débris de Rome élèvent leur grandeur....

MAXIME.

Roi des Francs, la victoire aveugle ton courage,
Et tu pousses trop loin l'orgueil qui nous outrage ;
Ton dessein est plus grand que facile à remplir,
Et ta prédiction est loin de s'accomplir.
Apprends que mon malheur n'a pas épuisé Rome,
En triomphant de moi, tu n'as défait qu'un homme.
D'autres chefs plus heureux, en s'armant pour ses droits,
Reprendront l'ascendant qu'elle eut sur tant de rois...
Oui, quoique le destin lui soit moins favorable,
Songe que cette Rome est toujours redoutable,
Qu'elle est la reine encor de plus d'un souverain,
Et qu'un sceptre brisé n'est qu'un jeu de sa main.

PHARAMOND.

C'est ainsi qu'auraient pu répondre tes ancêtres,
Mais leurs fils n'ont plus droit de nous parler en maîtres.
Du nom romain comme eux vous êtes revêtus ;
Vous avez leurs discours, mais non pas leurs vertus.
De vos pertes sans cesse on voit grossir le nombre,
Et de ce qu'elle fut Rome n'est plus que l'ombre ;
Ses enfants sont plongés dans un lâche repos,
L'esclave a pris chez eux la place du héros :
Leur nom n'impose plus dans le siècle où nous sommes,
Et les dieux de la terre à peine sont des hommes.

Évidemment, il y a en tout cela plus d'enflure que de vraie grandeur. Les sentiments et les mots semblent grossir la voix,

Digitized by Google

cherchent à faire illusion sur leur taille. Mais, après tout, ces vers ne sont pas d'une facture vulgaire, et il faut encore beaucoup de talent pour se maintenir même à cette élévation factice.

Nous avons insisté sur ce début de Cahusac, parce que l'influence en fut décisive sur sa destinée. Après s'être assuré la protection du comte de Saint-Florentin, ministre d'État, à qui *Pharamond* est dédié [1], il revint à Montauban auprès de Pajot, qu'il suivit bientôt après à l'intendance d'Orléans. Ce dernier s'efforça de le détourner du théâtre, qu'il regardait comme un obstacle aux vues qu'il avait pour sa fortune. C'est probablement sous cette impression que fut composée l'épître en vers sur *les Dangers de la Poésie*, publiée en 1739. Il s'agit, dans cette épître, d'un poète qui, lassé des clameurs de la critique et de la triste situation que lui fait la littérature, renonce à l'art des vers et brise l'idole de son culte. Vraie boutade d'artiste qui, dans une heure de découragement, exhale son dépit contre la poésie...., mais qui l'exhale en vers. Il est facile de comprendre que la résolution de Cahusac ne pouvait être de longue durée. Aussi, quelques efforts que fît Pajot pour l'attacher à l'administration, la passion littéraire l'emporta, et le poète impatient quitta brusquement ce magistrat, aimant mieux encourir le reproche mérité d'ingratitude, que de résister plus longtemps à la vocation qui le dominait et l'entraînait.

C'est encore par une tragédie, *Le Comte de Warwick*, que Cahusac continua ses essais dramatiques au Théâtre-Français. Cette pièce, jouée le 28 novembre 1742, ne réussit point. Elle tomba à la première représentation, sous un vers malheureux, plaisamment relevé par le parterre [2]. Le XVIIIe siècle

[1] Cahusac conserva toute sa vie la protection de ce ministre d'État, sous le patronage duquel se plaça plus tard la Société littéraire de Montauban, après que les lettres-patentes du roi lui eurent accordé le titre et le rang d'Académie.

[2] *Anecdotes dramatiques*, par Clément et l'abbé de la Porte. Paris, 1775.

Digitized by Google

est rempli de ces mésaventures bizarres, provoquées par un mot, une saillie imprévue qui éteignait sous le rire l'émotion des spectateurs. L'anecdote relative à la chute d'*Adélaïde du Guesclin* est connue de tout le monde [1]. C'est sous un de ces caprices, qui ne respectaient même pas, comme on le voit, les œuvres du génie, que succomba le *Comte de Warwick*. L'auteur, blessé de cet accueil, retira sa pièce le soir même et ne la livra jamais à l'impression [2].

Vers cette époque, Cahusac s'attacha au comte de Clermont, de la maison de Bourbon-Condé, qui l'honora du titre de secrétaire de ses commandements. Nous le voyons, en effet, prendre cette qualité en tête de la petite comédie de *Zénéide*, en un acte et en vers, qu'il fit représenter au même théâtre,

[1] Voltaire la raconte lui-même avec cet enjouement plein de malice dont il a gardé le secret : « J'avais hasardé devant le public, écrivait-il en 1765, une *Adélaïde du Guesclin*, escortée d'un duc de Vendôme et d'un duc de Nemours qui n'existèrent jamais dans l'histoire. Le fond de la pièce était tiré des annales de Bretagne, et je l'avais ajusté comme j'avais pu au théâtre, sous des noms supposés... Lorsqu'à la fin le duc de Vendôme disait : *Es-tu content, Coucy?* plusieurs bons plaisants crièrent : *Coussi-coussi*. Vous jugez bien que je ne m'obstinai pas contre cette belle réception. — Il restait une copie de cette *Adélaïde* entre les mains des acteurs de Paris. Ils l'ont représentée telle qu'ils l'avaient donnée en 1734, sans y changer un seul mot, et elle a été accueillie avec beaucoup d'applaudissements. Vous me demanderez auquel des deux jugements je me tiens. Je vous répondrai ce que dit un avocat vénitien aux sérénissimes seigneurs devant lesquels il plaidait : *Vos Excellences, le mois passé, jugèrent de cette façon; et ce mois-ci, dans la même cause, elles ont jugé tout le contraire, et toujours à merveille. — E sempre bene.* » — *Mariamne*, du même auteur, tomba aussi sous cette simple observation d'un spectateur : *La reine boit!* Le *Callisthène* de Piron dut sa chute à un motif encore plus frivole.

[2] Un des manuscrits du *Comte de Warwick* faisait partie de la collection Soleinne : nous ignorons à qui il fut adjugé lors de la vente de cette collection précieuse de pièces de théâtre, que le pays, par une regrettable insouciance, a laissé s'éparpiller.

Digitized by Google

le 13 mai 1743 [1]. Cette fois, le succès fut complet. Le journal de Desfontaines, qui jusqu'à ce jour avait tenu rancune à Cahusac, s'associa au jugement favorable du *Mercure de France* [2], et, dans une discussion soulevée en 1745 par un ouvrage du même auteur, prit hautement sa défense contre ses détracteurs. « A propos de la comédie de *Zénéide*, écrivait à ce sujet un des rédacteurs de cette publication, la nouvelle production de M. de Cahusac m'a inspiré la curiosité de la chercher et de la lire. Quelle jolie pièce ! Qu'elle est heureusement imaginée, judicieusement conduite et finement dialoguée ! Que le style en est partout élégant, coulant et précis ! [3] » Une note discordante vint néanmoins se mêler à ce concert d'éloges. On contesta à l'auteur l'invention du plan de sa comédie, qu'on attribua au peintre Watelet, de l'Académie française, ne lui laissant ainsi que le mérite de l'avoir mise en vers. Il est difficile, aujourd'hui, de songer sans sourire à ce débat qui passionna assez vivement les esprits, puisque tous les journaux du temps ont cru devoir accueillir cette supposition et la reproduire. Ce plan de *Zénéide*, pour le dire en passant, est la pauvreté la plus extraordinaire qu'il soit possible d'imaginer : si la pièce a pu affronter impunément l'épreuve de la scène, elle ne le doit assurément qu'à la facilité gracieuse de la versification. Nous renonçons donc volontiers, si on l'exige, au bénéfice d'une création que nous restituons sans regret à Watelet, pourvu qu'on laisse à Cahusac tout l'honneur de l'exécution, que personne, du reste, n'a cherché à lui disputer. Ce n'est pas que la versification de

[1] *Zénéide*, comédie en un acte et en vers avec un divertissement, par M. de Cahusac, secrétaire des commandements de S. A. S. Monseigneur le comte de Clermont, prince du sang. — Paris, Prault fils, 1744.

[2] *Mercure de France* des mois de mai 1743 et février 1744.

[3] *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux*, tome x. Ce dixième volume n'est pas de Desfontaines ; il est de M. Mairault, qui en partageait la collaboration avec Fréron.

Digitized by Google

Zénéide, moins égale que celle de *Pharamond*; ne présente quelques négligences; mais, à côté de ces défectuosités, elle renferme des vers d'un jet très-heureux. Tels sont les suivants, sur la vanité de certains hommes :

Leur cœur préfère au plaisir d'être heureux
Le faux honneur de le paraître.

Et, plus loin :

Les qualités du cœur sont les seuls vrais trésors.

Citons encore ceux-ci, sur les mérites d'une femme qui séduit malgré sa laideur apparente :

Et, dans le fond, la solide beauté
N'est autre que le don de plaire.

vérités charmantes, exprimées avec beaucoup de délicatesse.

Cependant la campagne de 1743 venait de s'ouvrir. Cahusac y suivit le comte de Clermont; mais, dès que les troupes eurent regagné leurs quartiers d'hiver, il quitta le service de ce prince, afin de pouvoir se livrer exclusivement à son goût pour la littérature.

L'année suivante, le roi Louis XV, qui préludait à un long règne d'oisiveté par quelques années d'agitation et de gloire, tomba gravement malade, à Metz, à la suite d'une brillante campagne. Son retour à la vie fut, dans tout le royaume, un signal de réjouissances publiques. Cahusac composa, dans cette circonstance, pour le Théâtre-Français, une comédie-ballet en trois actes et en vers, précédée d'un prologue et intitulée : *L'Algérien ou les Muses comédiennes*. Cette pièce, improvisée en quelques jours, puisque la nouvelle de la guérison du roi ne parvint à Paris que le 19 août et que *L'Algérien* fut représenté le 14 septembre, souleva de nombreux applaudissements. « La comédie de M. de Cahusac, dit le *Mercure de France* du mois de septembre 1744, ne se ressent point de la hâte avec laquelle elle a été faite, soit pour le style, l'élégance des vers ou la délicatesse des éloges du roi et de la nation : l'auteur a rempli les espérances que ses premiers

Digitized by Google

ouvrages avaient fait concevoir de ses talents. » La célèbre Mlle Clairon accepta le rôle de Calliope dans *L'Algérien* : ce prologue renferme un trait de flatterie trop précieux pour le passer sous silence.—Les Muses se distribuent les rôles d'une comédie qu'elles se disposent à jouer pour fêter la convalescence du roi. Thalie annonce à ses compagnes que ce prince ne tardera pas à paraître :

THALIE.

Nous le verrons bientôt arriver en ces lieux.

MELPOMÈNE.

Eh ! le moyen de vous en croire ?

THALIE.

J'en suis sûre : j'ai vu la gloire !

Si, aux productions que nous venons d'énumérer, on ajoute trois pièces inédites : une tragédie, *Manlius*, et deux comédies, *Le Maladroit par finesse*, et *La Dupe de soi-même*, on aura la liste complète des ouvrages que l'auteur donna ou destina à la Comédie-Française.

II.

Nous touchons au moment où une nouvelle voie allait s'offrir à notre poète. Les divertissements dont il avait brodé la trame de sa comédie de *L'Algérien* révélèrent en lui une remarquable aptitude pour ce genre de spectacles, et déterminèrent Rameau à lui demander un poème d'opéra. Ce fut un grand bonheur pour Cahusac de rencontrer sur sa route cet illustre musicien, en qui l'esprit de théorie n'avait pas éteint l'inspiration, et qui tenait en réserve, au service de ses mélodies, un fonds inépuisable de science et d'érudition. Il n'est pas douteux que la richesse de ses combinaisons harmoniques, en venant en aide aux canevas un peu frêles de son collaborateur, n'ait souvent contribué à ses succès dans un genre où, de l'aveu même de ses adversaires, il n'éprouva jamais de chute. Rameau était déjà célèbre lorsqu'il associa Cahusac à ses travaux.

Digitized by Google

Plusieurs partitions justement estimées avaient affermi et consacré sa réputation, de sorte que le poème des *Fêtes de Polymnie*, que ce dernier s'empressa de lui livrer, se trouva chez lui en brillante compagnie, quoique à la vérité un peu mêlée, avec le *Samson* de Voltaire, l'*Hippolyte* et *Aricie* de Pellegrin, le *Castor et Pollux* de Gentil-Bernard.

L'opéra, qui venait de jeter un si vif éclat en France pendant le XVIIe siècle, ne s'était pas longtemps maintenu au rang où l'avaient placé les belles productions de Quinault. En passant des mains de l'auteur d'*Armide* aux mains de La Motte et de Danchet, la tragédie lyrique avait sensiblement perdu de sa valeur. Ce n'est pas que La Motte n'eût un talent très-fin, qu'il serait injuste de méconnaître; mais ce poète, que ses forces trahissaient dans les sujets de longue haleine, s'était hâté de descendre des régions héroïques familières à la muse de Quinault, pour s'adonner de préférence au genre plus mignard de la pastorale, où il excellait. C'est de ce moment que date ce débordement d'églogues, d'idylles, de scènes champêtres dont le dernier siècle abusa jusqu'à la satiété. La Motte avait, en outre, inauguré au théâtre un système étrange, qui devait nécessairement énerver et détendre tous les ressorts du drame lyrique. Au lieu de développer une action unique à l'aide d'un nombre d'actes déterminé, il se bornait à juxtaposer, dans ses opéras, une suite de tableaux détachés, différant de sujet et de personnages, et vaguement reliés entre eux par une idée générale qui dominait l'ensemble de l'œuvre. Qu'on s'imagine une toile où le peintre, au lieu de traduire sa pensée d'un seul jet, s'amuserait à l'éparpiller dans une série de médaillons divers, et on aura une image assez juste de ce système de composition. On appelait ces tableaux détachés *des fragments*. « Le spectacle trouvé par La Motte, dit Cahusac lui-même dans un livre dont nous aurons à parler plus tard, est un composé de plusieurs actes différents qui représentent chacun une action mêlée de divertissements, de chant et de danse. Ce sont de jolis Watteau, des

Digitized by Google

miniatures piquantes, qui exigent toute la précision du dessin, les grâces du pinceau et tout le brillant du coloris [1]. » — « Ce nouveau genre, ajoute La Harpe, qui offrait autant de pièces que d'actes, devint bientôt un grand attrait pour la vivacité française... On courut à ces pièces appelées *fragments*, où l'on avait l'avantage de pouvoir choisir l'acte que l'on voulait, et de s'en aller avant l'acte dont on ne voulait pas, ce qui s'accordait fort bien avec un spectacle devenu proprement un rendez-vous pour la jeunesse, l'oisiveté et l'opulence, et ce qui s'accordait peut-être encore plus avec le caractère de la société française, qui aurait voulu rassembler en un jour les jouissances d'une année [2]. »

La nature du talent de Cahusac se prêtait merveilleusement à ce genre de compositions lyriques, qui n'exigeait pas des qualités de premier ordre. Un esprit fécond et inventif, mais moins solide qu'ingénieux; une sensibilité mobile et facile à exciter, mais plus superficielle que profonde; de l'éclat, de la souplesse, de la variété; l'art de ménager des situations et des contrastes : telles étaient les conditions nécessaires pour réussir dans cette sorte d'ouvrages. Cahusac joignait à ces qualités un tour d'imagination propre à les faire valoir. Ses héros et ses bergers ont une grâce, une élégance parfaite; ils portent la houlette avec aisance, tournent le madrigal d'une façon galante, et ne paraissent pas trop dépaysés au sein de la nature artificielle au milieu de laquelle ils s'agitent. Nous avons reproduit tout-à-l'heure un passage d'un de ses livres, où il compare les opéras de la Motte à de jolis tableaux de genre de Watteau; nous pourrions, à notre tour, comparer les siens à des trumeaux de Boucher ou de Lancret. Si les personnages de ces peintures s'avisaient jamais de prendre la parole, ils parleraient à coup sûr la langue de ses poèmes. — N'oublions pas que ces mœurs littéraires, qui

[1] *Traité historique de la danse*, tom. III, ch. IX.

[2] *Cours de littérature*, chap. VI, DE L'OPÉRA.

Digitized by Google

nous étonnent et nous font sourire aujourd'hui, étaient alors dans toute leur nouveauté; rappelons-nous la faveur dont elles jouissaient auprès d'une société voluptueuse et frivole, et nous comprendrons que Cahusac se soit laissé aller à l'attrait qui l'attirait vers ce genre de littérature, et que, de son côté, Rameau trouvant en lui un poète facile, flexible, complaisant, ait franchement accepté sa collaboration, à laquelle nous le verrons rester fidèle dans la suite, à de très-rares exceptions près.

Les Fêtes de Polymnie furent jouées avec un grand succès à l'Académie royale de musique, le mardi 12 octobre 1745. Ce ballet-héroïque dédié au roi, qui en accepta l'hommage des mains mêmes de l'auteur des paroles, se rattache à un souvenir glorieux : il fut représenté pour célébrer la victoire de Fontenoy [1]. Conçu dans le système des opéras de La Motte, il se compose de trois entrées distinctes : la fable, l'histoire, la féerie. — La première retrace le mariage d'Alcide et d'Hébé, la seconde les amours d'Antiochus et de Stratonice, la troisième met en scène deux personnages empruntés au monde de la fantaisie. Trente-six représentations consécutives n'épuisèrent pas la vogue de cet opéra, qui fut repris le 21 août 1753.

Plusieurs ouvrages des mêmes auteurs suivirent, à de courts intervalles, ce premier fruit de leur collaboration. Ce sont :

Les Fêtes de l'Hymen et de l'Amour ou *Les Dieux d'Égypte*, ballet-héroïque, représenté le 15 mars 1747 sur le grand théâtre de Versailles, exécuté, l'année suivante, le 5 novembre 1748, sur la scène de l'Académie royale de musique, et remis au théâtre, où il obtint encore trente-deux représentations,

[1] *Histoire du Querci*, tom. III, p. 207. On attendit sans doute la fin de la campagne pour célébrer cette victoire, car la bataille avait été livrée le 10 mai 1745. — Voir aussi le *Mercure de France* des mois d'octobre et novembre de la même année.

Digitized by Google

le 9 juillet 1754. Ce ballet, qui se compose, comme le précédent, de trois entrées relatives aux dieux d'Égypte : Osiris, Canope, Arvéris ou les Isies, clôtura les fêtes données à Versailles pour le second mariage du Dauphin.

Zaïs, ballet en quatre actes avec un prologue, joué le 29 février 1748 à l'Académie royale de musique, et repris maintes fois, notamment le 19 mai 1761 et le 13 juin 1769. Ce ballet eut trente représentations dans sa nouveauté.

Naïs ou *Le Triomphe de la Paix*, opéra en trois actes, représenté sur le même théâtre le 22 avril 1749 [1]. Cette pièce, qui compta trente-six représentations, fut composée, dit le *Mercure de France*, afin de « célébrer, par un spectacle pompeux, la paix que le roi venait de donner à l'Europe [2]. »

Nous glissons à regret sur ces diverses productions ; mais, indépendamment du défaut d'espace, nous craindrions de fatiguer l'attention par le retour continuel des mêmes idées. Ce genre d'ouvrages, malgré son apparente variété, ne laisse pas d'engendrer une inévitable monotonie. Ce sont perpétuellement des dieux cachés sous une forme humaine, des sylphes amoureux, des chœurs de bergers et de bergères, des danses de satyres et d'égipans, tout le monde hybride et bucolique qui défraya, pendant plus d'un siècle, la scène française de l'Opéra. Il est vrai que de ce milieu fané et vieilli se dégagent souvent quelques-unes de ces qualités de style qui sont de tous les temps, de tous les lieux. C'est par là que les poèmes de Cahusac se recommandent encore à notre attention. Si le tissu dramatique doit en paraître aujourd'hui trop fragile, leur valeur littéraire n'a pas changé et subsiste

[1] Le continuateur de l'*Histoire du Querci* assigne, par erreur, l'année 1742 à la première représentation de cet opéra. Nous garantissons, en général, l'exactitude des dates que nous donnons dans notre travail, ayant pris soin d'aller les recueillir nous-même au Conservatoire de musique, sur les partitions de Rameau.

[2] C'est la paix d'Aix-la-Chapelle, qui avait été signée l'année précédente.

Digitized by Google

toujours aux yeux d'un lecteur impartial. Les citations se présentent en foule à l'appui du jugement que nous portons sur ces œuvres; qu'on nous permette d'en détacher quelques-unes au hasard. — Dans *Les Fêtes de Polymnie,* dont le premier acte se passe au sein de l'Olympe, Jupiter, le père et le maître des dieux, adresse l'invocation suivante à cette puissance immuable que le fatalisme antique appelait, en se trompant de nom, le Destin :

Être éternel, suprême intelligence,
Devant toi toute autre puissance
Doit ou disparaître ou fléchir ;
A ta voix, le malheur, la gloire, l'abondance,
La vie et le trépas s'empressent d'obéir.
Ta redoutable main à ton choix les dispense....
Tout adore et subit tes décrets éternels;
Le dieu des autres dieux en tremblant les contemple,
L'univers est ton temple,
Et les mondes sont tes autels !

Un chœur de génies, traversant le prologue de *Zaïs,* célèbre la naissance de la lumière, dans cette jolie strophe qu'on dirait éclose d'hier :

La naissante aurore
Embellit les airs,
Le ciel se colore,
L'éclat qui le dore
Pare l'univers.

Au second acte du même opéra, un sylphe enlève une jeune bergère et la transporte dans son palais. Là, il lui déclare sa flamme, et, appelant à son aide les séductions de son pouvoir magique, il évoque, en ces termes, les statues qui l'entourent :

De ce séjour brillant ornements insensibles,
Images du plaisir, animez-vous, vivez !
(*Les statues du palais s'animent.*)
Célébrez dans vos jeux, sous des formes visibles,
Les douces lois que vous suivez.

Ce spectacle devait être d'un grand effet.

Voici encore une ariette assez bien tournée, chantée par

Digitized by Google

Neptune amoureux et déguisé, dans l'opéra de *Naïs* :

La jeune nymphe que j'adore
Paraît au jour naissant dans cet heureux séjour,
Elle semble y prêter des charmes à l'aurore
Dont elle chante le retour...
Mais déjà l'horizon s'éclaire,
Les Heures, que le Temps conduit,
Du jour vont ouvrir la barrière,
L'air se colore, l'ombre fuit,
Le feu des astres de la nuit
Cède à l'éclatante lumière
De l'astre brillant qui les suit.

Veut-on maintenant un échantillon du goût du temps? Qu'on écoute ce fragment d'une scène du même opéra :

UNE BERGÈRE.

Je ne sais quel ennui me presse ;
Est-ce une peine, est-ce un plaisir ?
Je n'aperçois plus sans rougir
Un berger qui me suit sans cesse ;
Il m'inquiète, il m'intéresse,
Je le crains, je soupire, et je ne puis le fuir ;
Dites-moi d'où naît ma faiblesse,
Mais gardez-vous de m'en guérir.

N'est-ce pas charmant, même sous ses grâces surannées?

Nous nous arrêtons, car ces citations nous mèneraient trop loin. — Cette suite non interrompue de succès, qui était due, il est vrai, en grande partie à la musique de Rameau, eut pour effet de susciter contre Cahusac une de ces guerres sourdes de l'envie qui n'attendent qu'une occasion pour éclater. Sa tragédie lyrique de *Zoroastre*, dont la partition est du même compositeur, en offrit bientôt le prétexte et le moyen. Les répétitions de cet opéra étaient à peine commencées, que les ennemis de l'auteur, renouvelant la tactique précédemment employée contre sa comédie de *Zénéide*, firent courir le bruit que cette nouvelle création n'émanait point, ou du moins n'émanait qu'en partie de sa plume. Le poète, indigné, rompit cette fois le silence et repoussa l'accusation dans la lettre

Digitized by Google

suivante, qu'il adressa, le 18 novembre 1749, au directeur du *Mercure de France* :

On ne peut être, Monsieur, plus sensible que je ne le suis à la manière obligeante dont vous en usez avec moi. On reconnaît dans tout ce que vous faites et votre amour pour les talents et votre zèle pour la vérité.

Vous avez fort bien jugé des bruits qu'on s'efforce de répandre au sujet de mon opéra de *Zoroastre*, que l'Académie royale prépare. Oui, Monsieur, cette tragédie est de moi et n'est que de moi. Nul autre, *vivant* ou *mort*, n'a eu aucune sorte de part à cet ouvrage.

J'en méditais le plan depuis longtemps, et je l'exécutai pendant le cours de l'été 1747. Nous le passâmes à la campagne, M. Rameau et moi; j'eus pour témoins de mon travail et du sien plusieurs personnes très-estimables avec lesquelles j'ai l'honneur de vivre, et j'aurai pour défenseurs sur cet article tous ceux qui savent discerner la manière, la coupe et le style des auteurs qui travaillent pour le théâtre lyrique.

Peut-être, lorsque l'ouvrage sera connu, m'estimerai-je fort heureux qu'on voulût le laisser sur la tête d'un autre; mais, quel que soit alors le jugement du public, la honte ou l'honneur n'en doivent rejaillir que sur moi, et j'attends mon sort avec un désir constant de reconnaître mes fautes, de les corriger et de plaire. »

Zoroastre fut représenté à l'Opéra, le 5 décembre 1749, et, malgré les efforts de la cabale, le public l'accueillit avec beaucoup de faveur. Cette partition est assurément une des œuvres les plus sévères de Rameau : à mesure qu'on la connut mieux, le succès alla croissant. Quant au poème, il se ressent un peu de la gêne imposée à Cahusac par un sujet qui sort du cercle de ses fictions favorites; mais cela n'empêche point qu'il n'y ait de belles scènes et surtout de beaux vers dans cet ouvrage. Le début du second acte mérite d'être remarqué. — Zoroastre, chassé par Abramane, erre dans l'exil, suivi d'une partie du peuple de Bactres, qui a embrassé le *magisme*. Au moment où la scène s'ouvre, un orage vient d'éclater; mais le jour commence à paraître, et Zoroastre, entouré du peuple, se dispose à célébrer une fête en l'honneur du soleil :

LE CHOEUR.

Zéphirs, comblez notre attente,
Ramenez un doux repos,
De votre aile caressante
Calmez le courroux des flots.

Digitized by Google

ZOROASTRE.

Ces retraites sont les asiles
De l'innocence et de la paix,
Peuples, puissiez-vous désormais
N'y trouver que des jours tranquilles.
D'un Dieu maître des dieux et père des humains
Vous avez reconnu la puissance suprême,
A ces traits éclatants dont il s'est peint lui-même
Dans les ouvrages de ses mains.

LE CHŒUR.

Le bruit effrayant du tonnerre,
Le feu rapide des éclairs,
L'haleine des zéphirs qui parfume les airs,
Les fleurs qui brillent sur la terre,
Tout retrace sa gloire aux yeux de l'univers.

ZOROASTRE.

Un trône, éclatant de lumière,
Aux mortels éblouis dérobe en vain ses traits;
Pour le bonheur du monde il remplit sa carrière,
Il est l'âme et l'amour de la nature entière
Par sa flamme et par ses bienfaits.
(*Le soleil se lève.*)

LE CHŒUR.

Il paraît; son éclat a fait pâlir l'aurore,
Le jour brille de toutes parts.

Le quatrième acte qui, au dire des contemporains, produisait au théâtre un admirable effet, rappelle les évocations et les rondes infernales d'un opéra moderne. Abramane s'adresse à Ahriman, le génie du mal :

Suprême auteur des maux et des tristes revers
Qui désolent la terre et l'onde,
O toi que, sous des noms divers,
J'ai fait connaître à l'univers
Pour le maître absolu du monde !
On attaque ta gloire, arme ton bras vengeur,
Fais briller dans les airs la flamme du tonnerre,
Éclate, venge-toi; ce n'est qu'à la terreur
Que tu dois l'encens de la terre.

Digitized by Google

CHOEUR DE DÉMONS.

A ta voix, nous quittons sans peine
L'éternelle nuit;
La haine
Nous mène,
La vengeance nous suit.

Cette pièce fut montée avec un luxe extraordinaire d'accessoires et de décors. Les rôles étaient joués par les meilleurs artistes de l'Opéra : Chassé, disent les journaux du temps, y chantait à merveille. Le personnage allégorique de la Haine fut confié, dans un divertissement, à la jolie Mlle Lyonnois, ce qui donna lieu au madrigal suivant :

Charmante Lyonnois, dans le triste séjour
Où l'art d'Abramane t'entraîne,
Tu fais de vains efforts pour inspirer la haine,
Tes yeux n'inspirent que l'amour.

En somme, cet opéra, qui avait eu quelques résistances à vaincre au moment de son apparition, est peut-être, parmi les ouvrages des deux collaborateurs, un de ceux qui eurent le plus de retentissement dans la suite [1]. Non-seulement on le joua longtemps en province, et notamment à Bordeaux, où le poème obtint une seconde édition, mais il fut encore traduit en italien et représenté avec une grande magnificence sur le théâtre royal de Dresde, pendant le carnaval de 1751. *Zoroastre* est le premier opéra français qui ait eu l'honneur de passer dans une langue étrangère. C'est du moins ce qu'affirme le *Mercure de France* de l'année 1752 [2] : « Ainsi, dit ce recueil littéraire, grâce au talent de M. de Cahusac pour un genre

[1] Comme *Pharamond*, *Zoroastre* eut sa parodie, intitulée : *Nostradamus* : elle est l'œuvre de Taconnet. — C'est par ce même opéra que fut inaugurée, le 26 janvier 1770, la nouvelle salle construite au Palais-Royal sur les dessins de l'architecte Moreau (*Correspondance de Grimm*).

[2] Pages 164 et suiv. — La traduction est de Casanova. La mère du célèbre aventurier, Zanetta Farusi, qui, comme chacun le sait, était comédienne, se trouvait précisément attachée, en 1751, au théâtre royal de Dresde.

Digitized by Google

aussi difficile que peu connu, et à la réputation extraordinaire de M. Rameau, la France partage avec deux de ses auteurs modernes un honneur dont nos poètes lyriques et nos musiciens n'avaient pas encore joui. »

C'est sans doute aux brillantes représentations du théâtre de Dresde et à l'éclat qui en rejaillit, en Allemagne, sur les auteurs de *Zoroastre*, qu'il faut attribuer la distinction flatteuse dont Cahusac fut l'objet vers cette époque. L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse l'admit, en effet, au nombre de ses membres associés. Cette Académie, que protégeait le grand Frédéric et que présidait un savant Français, Maupertuis, comptait alors dans ses rangs des hommes d'un mérite très-distingué. Nous ne savons pas au juste en quelle année Cahusac fut appelé à en faire partie; mais ce dut être de 1751 à 1753, car, à dater de ce moment, toutes ses publications, dont la première, après *Zoroastre*, est de 1754, mentionnent complaisamment sa nouvelle dignité d'académicien.

Cahusac écrivit encore, en collaboration avec Rameau, deux opéras en un acte qu'il composa pour les petits appartements du roi, et qui furent exécutés pendant le séjour de la cour à Fontainebleau. Le premier, *La Naissance d'Osiris* ou *La Fête de Pamilie*, fut représenté le 12 octobre 1754, en l'honneur de la naissance de ce duc de Berri qui venait au monde au milieu des splendeurs, de l'adulation générale, et qui devait être un jour Louis XVI. Le second, *Anacréon*, joué le 23 octobre de la même année, n'est que le développement de ce joli passage d'Horace :

> Nec, si quid olim lusit Anacreon,
> Delevit ætas.

Cette charmante pièce, dans laquelle Anacréon dit de ses vers :

> C'est l'Amour qui me les inspire,
> C'est aux Grâces à les chanter,

fut montée avec un soin extrême. Chassé remplissait le rôle du vieillard inspiré de Téos, Jéliotte celui de Batyle, Mlle Fel,

Digitized by Google

dont nous parlerons plus tard, s'était chargée du personnage de Chloé, et le célèbre Vestris dansa un pas téonien dans le divertissement final.

L'Académie royale de musique avait en outre représenté, le 9 novembre 1752, un ballet-héroïque intitulé : *Les Amours de Tempé*, dont les paroles ont été attribuées par quelques biographes à Cahusac, et par d'autres à Fuselier, un des rédacteurs du *Mercure*. La partition de ce ballet, qui se divise en quatre entrées : *L'Amour discret, l'Amour timide, L'Amour généreux, L'Amour enjoué*, est de Dauvergne ; mais elle se tait, ainsi que la brochure publiée à Paris en 1752, sur le nom de l'auteur du poème. La solution de ce petit problème bibliographique, qui n'offre pas, du reste, un très-vif intérêt, se trouve peut-être dans les lignes suivantes du *Calendrier des Théâtres* de l'année 1758, à l'article CAHUSAC : « *Les Amours de Tempé ;* des motifs, qui ne subsistent plus, avaient engagé l'auteur à garder l'anonyme. » Il est vrai que, de son côté, le *Mercure de France*, qui pouvait être bien fixé, semble donner ce poème à Fuselier. Quoi qu'il en soit, nous nous bornons à inscrire, sous toutes réserves, *Les Amours de Tempé* dans la liste des ouvrages de Cahusac.

Le continuateur de l'*Histoire du Querci* termine enfin cette nomenclature par trois opéras posthumes :

Basilée, en cinq actes ;

Hypsipile, aussi en cinq actes ;

Les Boréades, en cinq actes, mis en musique par Rameau.

Quoique les bibliographes gardent, en général, le silence sur ces trois productions, nous sommes portés à croire notre chroniqueur local bien informé, car M. Fétis, dans sa *Biographie universelle des Musiciens*, article RAMEAU, mentionne aussi ce dernier opéra, sous ce titre : *Abaris* ou *Les Boréades*, tragédie non représentée.

Ce résumé des travaux littéraires de Cahusac au théâtre lyrique serait incomplet, si nous ne disions quelques mots de

Digitized by Google

l'habileté avec laquelle il motivait l'intervention des jeux et des danses au milieu de ses fictions dramatiques, et des nombreux prétextes qu'il savait y ménager d'étaler de pompeuses richesses et de déployer de grands spectacles. Il n'y a qu'une voix à ce sujet parmi ses contemporains. « L'art de lier les divertissements à l'action, dit l'un d'eux, de les en faire naître, de les varier, de les rendre animés, semblait lui être réservé [1]. » — « Ce poète, ajoute un autre, a toujours offert un vaste champ à l'imagination sublime de son musicien. C'est un talent qu'on ne peut lui disputer, et il est plus rare qu'on ne pense [2]. » Cahusac lui-même se plaît à constater les résultats qu'il a obtenus en ce genre. « Je dirai plus, écrit-il dans une lettre où il se loue du zèle intelligent du machiniste de l'Opéra, c'est la connaissance particulière que j'avais du talent de cet habile artiste qui m'a enhardi à ramener sur le Théâtre lyrique *la grande machine*, qui depuis Quinault avait été totalement abandonnée. La difficulté de l'exécution avait sans doute rebuté jusqu'ici ceux de nos illustres modernes qui ont couru avec distinction la même carrière [3]. » Décorations éblouissantes, changements féeriques, spectacles merveilleux, tels que les cataractes du Nil, le débordement de ce fleuve, le combat et le foudroiement des Titans, etc., rien n'était négligé dans ses ouvrages pour séduire l'attention et captiver le regard. La mise en scène de ces pièces occasionnait des dépenses extraordinaires. Le seul opéra de *Zoroastre* coûta quarante mille francs au prévôt des marchands, qui avait alors l'Académie royale de musique sous sa direction. « On en attend des miracles, — écrivait, quelques heures avant la première représentation, le rédacteur d'un de ces recueils de *Nouvelles à la main* qui sillonnèrent le dernier siècle, — tout sera neuf, habits, décorations, ma-

[1] *Anecdotes dramatiques*, par Clément et l'abbé de la Porte.

[2] *Siècle littéraire de Louis XV*, par d'Aquin. — Amsterdam, 1754.

[3] *Mercure de France* du mois de mai 1749.

Digitized by Google

chines ; il n'y aura que les acteurs qui ne le seront pas entièrement [1]. »

III.

Nous n'avons pas voulu suspendre le récit des travaux de Cahusac à l'Académie royale de musique ; mais il est nécessaire que nous revenions maintenant sur nos pas, pour parler d'un livre qu'il publia dans l'intervalle de ses drames lyriques et de ses ballets. Ce livre est un roman en prose, intitulé : *Grigri*.

Avant de parler du roman, parlons un peu de l'homme.— Les mœurs littéraires du XVIIIe siècle ont été l'objet de si vives, de si fréquentes peintures, que nous craindrions de recommencer sans utilité un tableau qu'ont déjà tracé des crayons plus exercés que le nôtre. Personne n'ignore aujourd'hui ce qu'était, en général, la vie des poètes de ce siècle, — grands parleurs d'amour, pour nous servir d'un mot de Despréaux, — toujours à la recherche, dans leurs fictions, de situations amoureuses, et naturellement très-répandus, grâce à leur jeunesse, à leur talent, à leurs succès, dans la société élégante d'une époque qui ne se piquait point, comme on le sait, d'austérité. Nous avons néanmoins de trop rares détails sur la vie privée de Cahusac, pour nous permettre de la condamner, du moins d'une manière absolue, sur la foi de quelques anecdotes ou de quelques faits isolés. Un des torts les plus grands, à notre avis, que puisse se donner un biographe, c'est de reconstruire trop complaisamment la physionomie morale des hommes qu'il se propose de peindre, et de leur prêter des passions et des vices supposés, alors qu'il serait peut-être plus juste de ne voir dans leurs actions que des moments d'effervescence et d'oubli. Bornons-nous, pour éviter cet écueil, à raconter sans commentaires ce que nous

[1] *Nouvelles littéraires*, par Clément, lettre XLIV, page 16.—Paris, 1755.

Digitized by Google

savons de notre poète, en laissant à chacun le soin de poser les conclusions et de prononcer le jugement.

Il arriva à Cahusac, vers le temps où nous sommes parvenus, une aventure singulière que nous a révélée une indiscrétion contemporaine, et qui nous paraît trop curieuse pour la passer sous silence. C'est une histoire romanesque, dans laquelle un rival s'efforça de le supplanter dans l'esprit, nous n'osons dire dans le cœur d'une actrice de l'Opéra. Débouté de ses espérances, ce prétendant dédaigné se laissa si bien aller au chagrin de sa défaite, qu'il résolut de mourir de douleur. Heureusement son désespoir ne tint pas, et la résurrection du moribond ne se fit pas attendre. — Telle est l'aventure en peu de mots; mais elle doit tout son prix au nom des personnages. Veut-on le connaître? Le voici : l'actrice était cette jolie Mlle Fel, que nous avons déjà vue dans le rôle de Chloé de l'opéra d'*Anacréon*, et pour laquelle, du reste, Cahusac écrivit la plupart de ses rôles ; c'est ainsi qu'elle joua Argélie dans *Les Fêtes de Polymnie*, Naïs dans l'opéra de ce nom, Pamilie dans *La Naissance d'Osiris*, etc. Mlle Fel méritait assurément cette préférence, car c'est elle qui perfectionna les études musicales de ce gentil rossignol qui s'appelait Sophie Arnould. Le rival éconduit et mystifié était Frédéric-Melchior de Grimm, baron du Saint-Empire, grand'croix de Wladimir, consul de Francfort, etc., Grimm, l'auteur de la *Correspondance philosophique*, l'ami de Diderot, d'Helvétius, de d'Alembert. Quant à l'indiscret qui ébruita l'anecdote, c'était tout simplement un des plus grands esprits du temps; cet indiscret n'est autre que J.-J. Rousseau. Puisqu'il a daigné revêtir ce petit épisode des séductions de son style, on nous saura gré de lui céder la parole :

« Grimm, dit-il dans le livre VIII des *Confessions*, après avoir vu quelque temps Mlle Fel de bonne amitié, s'avisa tout d'un coup d'en devenir éperdûment amoureux, et de vouloir supplanter Cahusac. La belle, se piquant de constance, éconduisit ce nouveau prétendant. Celui-ci prit l'affaire au tra-

Digitized by Google

gique et s'avisa d'en vouloir mourir. Il tomba dans la plus étrange maladie dont jamais peut-être on ait ouï parler. Il passait les jours et les nuits dans une continuelle léthargie, les yeux bien ouverts, le pouls bien battant, mais sans parler, sans manger, sans bouger, paraissant quelquefois entendre, mais ne répondant jamais, pas même par signes, et du reste sans agitation, sans douleur, sans fièvre, et restant là comme s'il eût été mort... Le malade resta plusieurs jours immobile, sans prendre ni bouillon ni quoi que ce fût que des cerises confites que je lui mettais de temps en temps sur la langue, et qu'il avalait fort bien. Un beau matin, il se leva, s'habilla et reprit son train de vie ordinaire... Cette aventure ne laissa pas de faire du bruit, et c'eût été réellement une anecdote assez merveilleuse, que la cruauté d'une fille d'opéra eût fait mourir un homme de désespoir. »

Cahusac triompha, sur cet étrange terrain, de la supériorité bien marquée de Grimm dans la sphère plus sérieuse des choses littéraires. Nous verrons quelle influence exerça plus tard Mlle Fel sur sa destinée. — Mais revenons au roman de *Grigri*.

Les siècles corrompus sont comme les mauvais arbres : ils portent inévitablement de mauvais fruits. Partout où vous verrez une grande dépravation de mœurs, l'esprit de galanterie à l'ordre du jour, le libertinage ouvertement affiché et devenu un objet de mode, soyez assurés qu'à cet état de choses correspond une littérature dépravée, perverse, d'une corruption élégante, d'une galanterie raffinée. La règle est générale, sans exception, la littérature n'étant, d'ailleurs, que l'expression fidèle et le miroir de la société. Ce n'est point, en tout cas, le XVIIIe siècle qui a dérogé à cette loi fatale. Jamais monde perdu ne fut plus inondé de livres obscènes, coupables, infâmes. Les coryphées de cette école de scandale ne sont que trop connus. Ce sont un Crébillon fils, un chevalier de La Clos, Diderot trop souvent, Louvet plus tard, etc. Pourquoi faut-il que nous ayons à inscrire le

Digitized by Google

nom de Cahusac sur cette liste? Cela n'est cependant que trop vrai. Entraîné par le flot impur de la commune dépravation, notre compatriote, dont les productions avaient été jusque là irréprochables, voulut payer son tribut à l'esprit corrompu du siècle : il ne le paya que d'un seul livre, mais c'est déjà trop d'un.

Nous ne connaissions pas cette branche de la littérature du XVIIIe siècle, et il a fallu que l'occasion se présentât de comparer *Grigri* aux romans de la même école, pour nous décider à toucher à quelques-uns de ces livres. C'est une épreuve que nous n'engageons personne à recommencer. Nous ne savons rien de plus révoltant que ces œuvres d'une corruption profonde, qui voilent la pire des dépravations, — la dépravation élégante, — sous les recherches du style, et couronnent la débauche de roses et de pompons.

Quoi qu'il en soit, voici le titre curieux de ce roman, que Cahusac eut du moins la pudeur de ne pas signer de son nom :

GRIGRI,

HISTOIRE VÉRITABLE,

Traduite du japonais en portugais, par Didaque Hadeczuca [1], compagnon d'un missionnaire à Yendo; et du portugais en français par l'abbé de ***, aumônier d'un vaisseau hollandais.

Dernière édition, moins correcte que les précédentes.

A NANGAZAKI,

De l'imprimerie de Klnporzenkru, seul imprimeur du très-auguste Cubo.

L'an du monde 59749.

Placer un récit licencieux dans la bouche d'un abbé, n'est-ce point là un trait qui peint l'époque?

Ce qui la peint encore mieux, c'est le succès incontestable de *Grigri*. Ce livre, publié en 1749 [2], et dont la seconde

[1] C'est l'anagramme de De Cahusac.

[2] Quérard assigne, nous ne savons pourquoi, l'année 1739 à la publication de *Grigri*. Ce livre serait donc le second ouvrage de l'auteur, qui

Digitized by Google

édition est d'Amsterdam, 1774, prit place dans toutes les bibliothèques galantes. L'exemplaire, d'un grand luxe typographique, sur lequel nous faisons cette analyse, appartenait à la marquise de Pompadour, dont il porte les armes. — Ce blason est bien là.

Châtiment juste et mérité! *Grigri* est, de toutes les productions de Cahusac, celle où son talent d'écrivain se déploie avec le plus de souplesse et de légèreté, et c'est précisément cette œuvre qu'il faut condamner et marquer d'un signe réprobateur. Vainement chercherions-nous, par quelques fragments, à donner une idée de ce livre, où la licence des tableaux semble encore plus irritante sous les ménagements hypocrites de la forme : il n'y a point, dans les nombreux épisodes du récit, une seule page qu'il soit permis de citer. C'est à peine si nous pouvons détacher des premiers chapitres un ou deux portraits, comme spécimen du style à facettes dans lequel tout le roman est écrit.

« Amétiste, — tel est le nom de l'héroïne, — entrait dans sa seizième année. Elle avait les cheveux et les sourcils noirs, les yeux grands, bleus, tendres et vifs, la taille belle, le bras admirable, le pied charmant, le sourire flatteur et les dents d'une eau parfaite. »

C'est un joli pastel du temps, qui a conservé toute sa fraîcheur.

Le portrait du héros est dans une autre gamme de couleurs :

«.... Ce n'est pas que Grigri ne fût d'une assez jolie figure. Ses traits, sans être fort bien, avaient quelque chose d'agréable ; il avait la physionomie d'esprit, et c'est la beauté du visage des hommes. Mais ces bonnes qualités étaient balancées et même obscurcies par des travers qui vraisem-

l'aurait écrit en province immédiatement après sa tragédie de *Pharamond*. Cette supposition est inadmissible. La date imaginaire de 59749 ne permet, au surplus, aucun doute à ce sujet. L'indication de Quérard provient évidemment d'une distraction ou d'une erreur typographique.

Digitized by Google

blablement devaient l'empêcher de réussir. Il était timide, il avait près de dix-sept ans, et il était encore modeste; le plus léger éloge le faisait rougir. Il avait passé sa vie à s'instruire, et il avait la faiblesse de croire qu'il savait fort peu ; sa conversation était aisée, légère, badine, mais jamais libre. Il agissait sur des principes, connaissait les convenances, osait excuser les fautes des autres, et n'avait point de honte de réparer les siennes. Il était doux, poli, sûr, attentif, faisait cas du bon sens et ne riait qu'à propos. Enfin, rien de si extraordinaire n'avait encore paru à la cour d'Amétiste. Grigri avait tous les ridicules ensemble, il était raisonnable. »

Tel est ce roman que nous voudrions pouvoir rayer de la liste des œuvres de Cahusac. C'est un de ces livres qu'on doit être bien malheureux d'avoir faits.

Il nous reste à parler du dernier ouvrage publié par Cahusac à la suite de ses drames lyriques : *La Danse ancienne et moderne* ou *Traité historique de la danse*, 3 vol. — La Haye (Paris), 1754. Ce traité, dans lequel l'auteur a renfermé tout ce qu'une expérience de dix-huit ans passés au théâtre lui avait appris sur les mœurs de la scène, la composition des ballets, les progrès de la danse, etc., fut accueilli avec faveur dans sa nouveauté. S'il n'a pas fait oublier les travaux de même genre de l'abbé Dubos [1] et du P. Ménestrier [2], il garde du moins un nom honorable auprès des recherches de ces deux savants, qu'il combat en plusieurs endroits et complète en beaucoup d'autres. La première partie, consacrée à l'histoire de la danse dans les temps antiques, laisse sans doute à désirer au point de vue de la critique et de l'érudition ; mais la seconde partie, relative à la chorégraphie moderne, est pleine de faits intéressants, d'aperçus nouveaux, de renseignements précieux. Elle provoqua, dès son apparition, une

[1] *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, dont le dernier volume traite de la musique et de la danse des Anciens.

[2] *Des Ballets anciens et modernes*.

Digitized by Google

sorte de révolution dans les danses de l'Opéra. C'est de ce moment, dit le continuateur de l'*Histoire du Querci*, que fut portée au théâtre « la seule danse qui paraît y être propre. » Le début de l'avant-propos est d'un homme d'esprit :

« Il est rare, avoue ingénuement Cahusac, qu'on ne se passionne pas pour les genres d'étude qu'on s'est choisi. J'ai craint ce danger en écrivant cet ouvrage, et pour m'en garantir, je me suis rappelé mille fois les prétentions ridicules des différents maîtres du *Bourgeois-Gentilhomme*. Je déclare donc, avant d'entrer en matière, que je ne crois point la danse la plus excellente chose qu'on puisse faire, et que je suis persuadé qu'il y a dans le monde des objets d'une plus grande importance que ne le sont même les beaux-arts. »

Fréron, en rendant compte de cette publication dans les *Lettres sur quelques écrits du temps* (tome XII, lettre II), le prend sur un ton plus haut :

« Le vulgaire, dit-il, dans l'art de la danse ne voit que du plaisir; les philosophes y aperçoivent un exercice pour le corps, un délassement pour l'esprit, un préservatif contre les maladies de l'âme. »

Le *Traité historique de la danse* a été traduit en italien, en allemand, etc. C'est le seul livre de Cahusac qui soit resté dans le commerce, où il est encore facile de se le procurer : il n'y a pas de bibliothèque publique ou de théâtre qui n'en possède un exemplaire. La lecture en est agréable et attrayante [1]. Nous croyons donc inutile d'insister aussi longtemps sur cet ouvrage que sur les précédents, qui sont devenus d'une rareté extrême. Il renferme, toutefois, un trait emprunté à Athénée, curieusement relevé par Fréron, et vraiment trop singulier pour n'en pas transcrire quelques lignes :

« Lorsque Agamemnon partit pour le siége de Troie, il

[1] L'abbé de La Tour, dans ses *Réflexions morales, politiques, historiques et littéraires sur le Théâtre*, consacre deux longs chapitres (liv. VII, chap. IV et VI) à l'analyse du *Traité historique de la danse*.

Digitized by Google

laissa auprès de Clytemnestre un danseur célèbre, pour être le guide de son esprit, l'instituteur de ses mœurs et le directeur en chef de toute sa conduite... Si l'on en croit quelques historiens, il était digne de cette fonction. Il avait l'attention d'exercer la reine par des danses nobles qu'il composait exprès pour elle. Il l'amusait en développant ses grâces, en les lui faisant apercevoir, en lui donnant du goût pour un exercice qui devait flatter son amour-propre, puisqu'il la rendait plus capable de plaire... Ces danses excitaient dans l'âme de Clytemnestre l'amour de la gloire, éloignaient d'elle l'esprit d'intrigue, et la consolaient des ennuis de l'absence... Égisthe, cependant, prince ambitieux, osait soupirer pour la reine; mais, toujours distraite par un exercice et par des représentations qui remplissaient ses moments et qui suffisaient à son oisiveté, elle n'apercevait ni les soins, ni les soupirs d'Égisthe. Ce prince, éclairé enfin par l'amour, comprit quel était l'obstacle qui s'opposait à son succès : la sagesse de la reine d'Argos ne tenait qu'à son danseur; Égisthe le tua, et il triompha bientôt des précautions du mari. »

« Quel changement dans les mœurs ! s'écrie Fréron; je ne pense pas qu'un mari partant pour la guerre s'avisât aujourd'hui de placer auprès de sa femme un danseur en qualité de mentor et de gardien. » — Il est de fait que la précaution pourrait paraître nouvelle, quoique renouvelée des Grecs.

Tant de travaux divers, dans des genres si variés, avaient fini par assurer à Cahusac un rang honorable dans l'estime des gens de lettres. Il ne s'éleva jamais, il est vrai, au-dessus des régions moyennes de la littérature, et le flot de l'oubli, qui ne laisse surnager qu'un petit nombre de noms dans chaque siècle, a englouti le sien avec ceux des poètes et des prosateurs de second ordre; mais de nombreux témoignages attestent qu'il jouit, de son vivant, de quelque réputation. C'est ainsi que d'Alembert et Diderot lui confièrent la rédaction de toutes les parties de l'*Encyclopédie* qui concernent le Théâtre lyrique, la peinture des décorations, le mouvement

Digitized by Google

des machines, la méthode nouvelle des jeux d'artifice, etc. D'Alembert, vers la fin du discours préliminaire qu'il a placé en tête de l'Encyclopédie, et dans lequel Cahusac a l'honneur de figurer à côté de Daubenton, de Jean-Jacques Rousseau, de Dumarsais, de Toussaint [1], etc., annonce sa collaboration en termes on ne peut plus flatteurs :

« M. de Cahusac, dit-il, de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, auteur de *Zénéide*, que le public revoit et applaudit si souvent sur la scène française, des *Fêtes de l'Hymen et de l'Amour*, et de plusieurs autres ouvrages qui ont eu beaucoup de succès sur le Théâtre lyrique, nous a donné les articles Ballet, Danse, Opéra, Décoration, et plusieurs autres moins considérables qui se rapportent à ces quatre principaux. On trouvera dans le second volume l'article Ballet qu'il a rempli de recherches curieuses et d'observations importantes ; nous espérons qu'on verra dans tous l'étude approfondie et raisonnée qu'il a faite du Théâtre lyrique. »

Les matériaux apportés par notre compatriote au vaste édifice qu'élevait l'esprit philosophique du dernier siècle sont faciles à reconnaître. Tous ses articles sont signés de la lettre indicative B, et cette lettre se rencontre fréquemment dans les premiers volumes, notamment aux mots Ballet, Danse, Chœur, Comédie, Déclamation, Décoration, Intermèdes, etc. Elle disparaît complètement des derniers, où tout ce qui a trait à sa spécialité est rédigé par le chevalier de Jaucourt [2].

Cahusac ne fut pas oublié dans la distribution des encouragements que la faveur royale accordait aux littérateurs et aux artistes de l'époque. Le roi le gratifia d'une pension de

[1] Il est bien entendu que nous ne tenons compte ici que de leur réputation européenne, et nullement de leurs opinions philosophiques.

[2] Cahusac n'est pas le seul écrivain du département de Tarn-et-Garonne qui ait coopéré à la rédaction de l'Encyclopédie. Nous lisons aussi, dans le discours préliminaire, le nom de cet abbé de Prades, né à Castelsarrasin, dont les commencements furent si tristes, et la fin si pleine de sincères regrets de ses erreurs passées.

Digitized by Google

deux mille livres sur le *Mercure de France*, et le nomma censeur royal. On s'étonnerait avec raison de voir la censure aux mains de l'auteur de *Grigri*, et la surprise augmenterait encore en apprenant qu'il eut Crébillon fils pour collègue, si l'on ne savait qu'ils durent l'un et l'autre ces fonctions à l'influence de la marquise de Pompadour. Le patronage se devine au choix des clients.

Il semblerait que, grâce à la position qu'il s'était faite, Cahusac eût dû vivre heureux; mais il n'en fut pas ainsi. L'extrême susceptibilité de son caractère, l'impatience avec laquelle il supportait le blâme et la contradiction, sa délicatesse outrée sur tout ce qui touchait à sa réputation, remplirent sa vie de trouble et d'amertume. On comprend combien ses nombreuses productions, agitées, discutées au moment de leur publication, et fort accessibles, du reste, à la critique, mirent souvent à l'épreuve cette sensibilité excessive. Les mémoires contemporains abondent en détails sur les petites tracasseries littéraires dont il fut victime. Nous en détacherons une ou deux anecdotes pour faire juger de l'esprit du temps.

Le poète Roy, auteur, comme Cahusac, de poèmes d'opéra, portait naturellement à ce dernier une haine de rival et de concurrent. Le lendemain de la première représentation des *Fêtes de Polymnie*, Roy était à la messe aux Petits-Pères. Un enfant de trois ans sifflait entre les bras de sa bonne; le poète se retourne, et d'un grand sang-froid : « Dites à cet enfant de ne pas siffler : ce n'est pas Cahusac qui dit la messe[1]. »

Cahusac, de son côté, n'était pas en reste avec Roy.

« On veut me lancer encore dans les ballets, disait un jour celui-ci en sa présence. » — « Prends garde au manche, répliqua Cahusac[2]. »

[1] *Anecdotes dramatiques*, par Clément et l'abbé de La Porte.

[2] Il faut savoir, pour comprendre ce qu'avait de sanglant la réponse de Cahusac, qu'en mainte occasion Roy avait fait connaissance avec le manche

Digitized by Google

L'éloge ne produisait pas moins d'effet sur son esprit que la critique. Un journaliste ayant beaucoup loué l'opéra de *Zoroastre*, Cahusac ne put tenir à le serrer dans ses bras. « Ah ! que je vous ai d'obligation, s'écria-t-il en l'embrassant : vous êtes le seul homme en France qui ait eu le courage de dire publiquement du bien de moi. »

Le temps ne fit qu'exalter en lui cette sensibilité maladive. Son amitié devint de plus en plus exigeante ; son commerce s'en ressentit, et la perte de la faveur de madame de Pompadour, à la suite d'une indiscrétion dont il n'était peut-être pas coupable, mit le comble à sa disgrâce. Une dernière douleur vint enfin déchirer son cœur et abréger ses jours. Riche d'une fortune de huit mille livres de rente, encore dans la force de l'âge, Cahusac offrit à Mlle Fel de l'épouser ; mais celle-ci, soit qu'elle voulût rester libre, soit que l'ancienneté de leur liaison eût refroidi son amour, refusa obstinément ses propositions. Ce fut un coup mortel pour le poète : le chagrin qu'il en ressentit alla jusqu'à altérer sa raison. La crise ne fut cependant pas de longue durée : après un court séjour à Charenton, Cahusac reparut au milieu de ses amis. Mais les ressorts de sa vie étaient brisés ; il languit encore quelque temps[1], et mourut bientôt à Paris[2], âgé de cinquante-trois ans, le 22 juin 1759.

à balai d'une façon compromettante pour sa dignité personnelle. — Le jour de la réception du comte de Clermont à l'Académie française : « Trente-neuf et zéro n'ont jamais fait quarante, dit le malicieux parolier, qui ne pardonnait pas au prince de protéger Cahusac. Ce mot piquant valut quarante coups de bâton, ni plus ni moins, à son auteur (Castil-Blaze, *Histoire de l'Académie impériale de musique*).

[1] Nous avons de fortes raisons de présumer que, vers la fin de sa vie, Cahusac revint à des sentiments de piété et de religion. Nous n'en voulons pour preuve que les sarcasmes significatifs dont Voltaire poursuit sa mémoire dans le volume des *Facéties*, lettre écrite sous le nom de M. Formey, 1761.

[2] Tandis que Cahusac se mourait à Paris, Mlle Fel choyée, entourée

Digitized by Google

Tel fut l'homme dont nous venons d'essayer de reproduire la physionomie morale et littéraire [1]. Le temps avait terni les couleurs, altéré les contours de son portrait; nous nous sommes proposé d'en restaurer patiemment les lignes principales, d'en raviver les tons effacés, afin de rendre, s'il se pouvait, quelque chose de son premier éclat à cette figure qui ne manque ni de relief ni d'animation. Ce n'est pas que nous nous aveuglions sur sa valeur propre; mais il nous est

d'hommages, chantait, *aux Délices*, chez Voltaire qui lui adressait quelques jours après les compliments suivants:

« Très-aimable rossignol,... les gens qui n'ont que des oreilles vous admirent, ceux qui avec des oreilles ont du sentiment vous aiment. Nous nous flattons d'avoir de tout cela. Et sachez, malgré toute votre modestie, que vous êtes aussi séduisante quand vous parlez que quand vous chantez. La société est le premier des concerts, et vous y faites la première partie... Voici ce que notre petit coin des Alpes dit de vous:

De Rossignol pourquoi porter le nom?
Il est bien vrai qu'ils ont été ses maîtres;
Mais tous les ans, dans la belle saison,
L'amour les guide en nos réduits champêtres.
Elle n'a pas tant de fidélité;
Elle nous fuit, peut-être nous oublie.
C'est le phénix à jamais regretté,
On ne le voit qu'une fois dans sa vie. »

(*Correspondance générale*, Lettres des 11, 15 juin et 7 août 1759.)

[1] Au moment de terminer cette biographie, nous devons des remerciements à notre concitoyen M. Pinçon, bibliothécaire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, pour les renseignements qu'il a bien voulu nous fournir sur le poète montalbanais. Pendant que nous recueillions, dans les bibliothèques de Paris, les éléments de notre travail, M. Pinçon qui, après avoir songé à écrire l'éloge de Cahusac, avait depuis longtemps renoncé à son projet, nous offrit avec la plus grande effusion un volumineux manuscrit, fruit de ses recherches et de ses investigations. Nous y avons puisé à pleines mains. Si nous étions assez heureux pour que notre étude parût digne de quelque intérêt, nous le devrions en grande partie à l'obligeance de M. Pinçon.

Digitized by Google

impossible d'oublier que, tout en restant au second rang, Cahusac se trouva mêlé au mouvement des choses et des esprits de l'époque : c'est assez pour qu'il nous intéresse. Poète dramatique, romancier, auteur d'un traité didactique, il courut plusieurs carrières, s'essaya dans divers genres. Tour à tour avocat à la Cour des Aides de Montauban, secrétaire d'intendance à Orléans, militaire pendant la campagne de 1743, homme du théâtre et du monde, il paya son tribut à la versatilité de goûts et d'humeur qui forme un des traits caractéristiques du siècle dans lequel il vivait. Il partagea, en un mot, tous les engouements, toutes les illusions, toutes les folles ivresses de cette société frivole et insensée qui s'étourdissait dans les plaisirs, pendant que l'orage commençait à gronder au-dessus de sa tête, et promenait ses fêtes et ses saturnales sur le bord de l'abîme que la révolution allait bientôt élargir sous ses pas.

Emmanuel SOLEVILLE.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Nous classons les ouvrages de Louis de Cahusac par ordre chronologique de publication.

1. *Pharamond*, tragédie par M. de C***.— *Paris*, Prault fils, 1736, in-8°.

2. *Epître sur les Dangers de la Poésie*, 1739, in-8° (*France littéraire*, 1758). — Il est également question de cette pièce dans les *Observations sur les Ecrits modernes*, tom. XVIII, p. 334, Lettre 269, 29 août 1739.

3. *Le Comte de Warwick*, tragédie non imprimée, représentée le 28 novembre 1742, et retirée après la première représentation.

4. *Zénéide*, comédie en un acte, en vers, avec un divertissement, par M. de Cahusac, secrétaire des commandements de S. A. S. Monseigneur le comte de Clermont, prince du sang. — *Paris*, Prault fils, 1744, in-8°. — Autre édition. *Paris*, Duchesne, 1744, in-8°. — Quérard cite une première édition de 1743, in-8°. — L'exemplaire de la Bibliothèque de Montauban provient des livres de Talma.

5. L'*Algérien ou les Muses comédiennes*, comédie-ballet en trois actes et en vers, précédée d'un Prologue, représentée à l'occasion de la convalescence du roi, par M. de Cahusac. — *Paris*, Prault fils, 1744, in-8°.

6. *Les Fêtes de Polymnie*, ballet-héroïque en trois actes. Le titre ne porte pas le nom de l'auteur, mais la dédicace au roi est signée: De Cahusac. — *Paris*, J.-B. Christophe-Ballard, 1745. Belle édition in-4°.

7. *Les Fêtes de l'Hymen et de l'Amour*, ballet-héroïque en trois actes, représenté à Versailles. Sans nom d'auteur sur le titre; mais on lit à la page 3: « Le poème est du sieur de Cahusac, la musique du sieur Rameau, la danse du sieur Laval, compositeur des ballets du roi. » — *Paris*, Ballard, 1747, in-4°. — Autre édition. *Paris*, Ve Delormel et fils, 1748, in-4°.

8. *Zaïs*, ballet-héroïque en quatre actes. — *Paris*, Ve Delormel et fils, 1748, in-4°. — Autre édition. *Paris*, Delormel, 1769, in-4°.— On lit à la page 2 « Le poème est de Cahusac, la musique est de Rameau. L'approbation indique que c'est une réimpression.

9. *Naïs ou le Triomphe de la Paix*, opéra en trois actes.— *Paris*, Ve Delormel et fils, 1749, in-4°.

10. *Grigri*, histoire véritable, traduite du japonnais en portugais, par Didaque Hadeczuca (anagramme de Cahusac), compagnon d'un missionnaire à Yendo, et du portugais en français, par l'abbé de ***, aumônier d'un vaisseau hollandais. — *Nangazaki*, de l'imp. de Klnporzenkru, seul imprimeur du très-Auguste Cubo. L'an du monde 59749 (1749), 2 vol. in-12. — Autre édition. *Amsterdam*, 1774, in-12. — La première édition de 1749 est fort belle. Nous en possédons un exemplaire aux armes de la marquise de Pompadour.

11. *Zoroastre*, opéra en cinq actes.— *Paris*, Ve Delormel et fils, 1749,

Digitized by Google

in-4°. — Autre édition. *Bordeaux*, J^n Chappuis. 1760, in-8°. Les paroles sont de M. de Cahusac, de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Prusse, et la musique de M. Rameau. L'exemplaire de la Bibliothèque de Montauban provient de cette édition.

12. *Les Amours de Tempé*, ballet-héroïque en quatre actes. Les paroles sont de M***, et la musique de M. d'Auvergne. — *Paris*, Ve Delormel, 1752, in-4°. — Cet opéra est aussi attribué à Fuselier; mais la *France littéraire* et le *Calendrier des Théâtres* de 1758 s'accordent à le donner à Cahusac.

13. *La Naissance d'Osiris ou la Fête de Pamilie*, ballet allégorique en un acte, représenté à Fontainebleau à l'occasion de la naissance du duc de Berry (Louis XVI). — *Paris*, Ballard, 1754, in-4°.

14. *Anacréon*, ballet-historique en un acte, représenté à Fontainebleau. — *Paris*, Ballard, 1754, in-4°.

15. *La Danse ancienne et moderne ou Traité historique de la Danse*, par M. de Cahusac, de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Prusse. — *La Haye* (*Paris*), Jean Neaulme, 1754, 3 vol. in-12.

Cahusac a laissé en manuscrit une tragédie:

Manlius.

Deux comédies:

Le Maladroit par finesse,

La Dupe de soi-même (Quérard, *France littéraire*).

Et trois opéras:

Basilée, en cinq actes;

Hypsipile, aussi en cinq actes;

Les Boréades, en cinq actes, mis en musique par Rameau (*Histoire du Querci*).

On peut consulter, à la Bibliothèque de Montauban, les ouvrages indiqués ci-dessus par les numéros 1, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 15. — Presque tous ces ouvrages, devenus aujourd'hui très-rares, ont été offerts à sa ville natale par M. Pinçon, bibliothécaire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

Indépendamment des notices insérées dans tous les dictionnaires biographiques, la vie de Louis de Cahusac se trouve dans un grand nombre d'autres publications, notamment dans les *Trois siècles de la littérature française*, par l'abbé Sabatier; les *Anecdotes dramatiques*, de Clément et l'abbé de la Porte, tom. III, p 79; l'*Histoire du Querci*, tom. III, p. 116; le *Mémorial religieux et littéraire du Midi*, recueil publié à Montauban en 1826, livraison de mai, article signé: F^s Hinard.

F. N.

Digitized by Google

F.-I. Darquier,

BARON DE L'EMPIRE, COLONEL-MAJOR DANS LES TIRAILLEURS DE LA GARDE.

Darquier (François-Isidore), naquit le 5 juin 1770, à Beaumont-de-Lomagne [1]. Il entra au service comme sergent-major, le 31 juillet 1791, dans le 4e bataillon de volontaires de la Haute-Garonne, qui devint d'abord 130e, puis la 4e demi-brigade de bataille, et enfin le 4e régiment d'infanterie de ligne. Lieutenant à l'élection le 8 mars 1792, il fit, la même année, la campagne de Savoie. Capitaine le 5 avril 1793, il se trouva au siége et à la prise de Toulon. De l'an III à l'an V, il servit aux armées des Pyrénées-Orientales et d'Italie. A la bataille de Castiglione, il arrêta cinq fois la cavalerie ennemie, et donna aux Français le temps de se rallier et de reprendre l'offensive. Au combat de Bassano il fit plusieurs prisonniers, entra un des premiers dans la ville, s'empara, sur la route de Citadella, de deux pièces de canon et d'un convoi d'artillerie et de munitions de guerre, et, blessé d'un coup de sabre à la tête, il tomba au pouvoir de l'ennemi. Il rentra immédiatement à son corps, et fut atteint d'un coup de feu au bras droit au combat sur la Brenta. Le 10 germinal, marchant contre les insurgés de Bergame, par une nuit obscure, il tomba dans un fossé au moment où l'affaire était engagée, et se blessa grièvement à la cuisse droite avec son sabre.

En l'an VI et en l'an VII, Darquier servit à l'armée d'Angle-

[1] Il était fils de François-Alexandre Darquier, receveur ambulant des domaines du roi, et d'Antoinette-Colombe Collonges.

Digitized by Google

terre, en l'an VIII et an l'an IX à celle du Rhin, et pendant les ans XII et XIII il fit partie du camp de Saint-Omer. Membre de la Légion-d'Honneur le 25 prairial an XII, il passa avec son grade dans les grenadiers à pied de la garde impériale le 10 germinal an XIII, devint chef de bataillon le 14 thermidor, fit les guerres de l'an XIV à 1807 en Autriche, en Prusse et en Pologne, et obtint, le 14 mars 1806, la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur. C'est lui qui, à la bataille d'Eylau, sous les ordres du général Dorsenne, commandait le bataillon de grenadiers à pied de la garde impériale qui, chargé par l'Empereur de marcher contre une colonne de 5 à 6,000 Russes, dédaigna de faire feu et la culbuta à la baïonnette. Ce bataillon, dit l'Empereur, produisit sur les masses russes *l'effet de la tête de Méduse*.

A Tilsit (1807), l'empereur Alexandre donna au colonel Darquier une boîte enrichie de diamants, et au congrès d'Erfurth (1808), Napoléon le choisit aussi pour faire le service d'honneur près de sa personne et des souverains étrangers.

Chevalier de l'Empire avec dotation le 20 août 1808, Darquier fut nommé colonel-major le 5 février 1809, et chargé de l'organisation et du commandement du 1er régiment de conscrits-grenadiers, qui devint plus tard le 3e de tirailleurs-grenadiers de la jeune garde, et qui s'essaya glorieusement à la bataille de Wagram. Décoré de l'ordre de la Couronne-de-Fer au commencement de 1810, il reçut, le 10 mars, le titre de baron de l'Empire avec de nouvelles dotations.

Darquier partit pour l'Espagne le 30 avril suivant, et fut chargé, dès son début, de faire rentrer les contributions et d'escorter les convois. Envoyé le 23 mars 1811 de Valladolid au-devant d'une colonne de prisonniers qui arrivait de Madrid, son avant-garde rencontra la bande du Curé, forte de 600 hommes, la poursuivit pendant trois lieues et lui tua 40 hommes. Peu de temps après, à Potes, le 3e régiment de tirailleurs et deux bataillons des 1er et 4e de même arme, battirent Marquesito, qui, avec plus de 8,000 hommes,

Digitized by Google

occupait les hauteurs et de nombreux défilés; le colonel Darquier commandait l'arrière-garde; on doit à son attitude ferme et à ses bonnes dispositions une partie du succès de cet engagement, qui dura deux jours et une nuit. Le 24 juillet, les armées combinées du Nord et de Portugal avaient l'ordre de ravitailler Ciudad-Rodrigo en présence de l'armée anglo-portugaise, forte de 40,000 hommes. L'ennemi resta dans sa position de Fuente-Guinaldo, sans oser s'opposer à cette opération, et le lendemain il fut forcé de passer la Coa et de rentrer en Portugal; dans ces journées, le colonel Darquier commandait une brigade de l'armée du Nord. Marquesito, avec 2,000 hommes, avait pris position sur les hauteurs escarpées de Lores; le 1er novembre, Darquier, qui n'avait que 300 tirailleurs et 140 dragons de la garde, l'attaqua à la baïonnette, le chassa de rocher en rocher jusque dans le Liebana et lui tua 360 hommes. Chargé de ramener d'Irun un trésor destiné pour l'armée, et de prendre, à son passage à Tolosa, un convoi d'artillerie, il avait sous ses ordres quatre bataillons, 150 cavaliers et deux pièces de canon. Il trouva le 16 mai 1812, en arrivant à Ormaiztegui, entre Tolosa et Villaréal, les bandes de Mina et du Pastor, fortes de 5,000 hommes, qui s'étaient réunies pour enlever son convoi. Il les attaqua vigoureusement, les mit en pleine déroute, et les poursuivit jusqu'à Segura; elles eurent environ 600 hommes hors de combat. Guruchada, l'ami et le premier lieutenant de Mina, fut blessé grièvement et mourut huit jours après. Envoyé à la recherche des bandes espagnoles avec une colonne de 1,200 hommes d'infanterie et 150 cavaliers, il se dirigea le 25 du même mois sur Santa-Cruz-del-Campeso. Ce village, occupé par l'ennemi, fut enlevé de vive force; Mina, malgré son canon et sa position avantageuse, dut profiter de la nuit pour se retirer, blessé lui-même d'une balle à la cuisse et après avoir perdu 200 hommes. Le 8 juin, Darquier trouva encore en avant d'Acedo, près de Los Arcos, les bandes de Mina et de Pelos; elles avaient pris

Digitized by Google

position dans la plaine, au nombre de 6,000 fantassins et de 500 cavaliers, et occupaient le village. 1,600 fantassins français et 50 gendarmes à cheval les mirent dans une déroute complète et leur firent perdre 600 hommes tués ou blessés.

Au commencement d'août, un corps de 5 à 6,000 insurgés coupait les communications entre Miranda et Burgos. Chargé de les rétablir, Darquier partit avec 1,400 hommes de son régiment, 300 cavaliers et deux pièces de canon; il surprit un des bataillons de Longa, auquel il tua 500 hommes à la baïonnette; le reste se dispersa et les communications furent rétablies. La réoccupation de Logrono, évacuée volontairement, fut résolue le 12 août; Darquier, qui appuyait ce mouvement avec 1,500 hommes, força le général-major Duran d'abandonner cette ville avec environ 3,000 hommes. l'attaqua le lendemain dans les positions qu'il avait prises à l'entrée des montagnes, et lui mit 300 hommes hors de combat. Ce fut encore lui qui, le 13 septembre, à la tête d'une colonne de 1,500 hommes, dispersa les bandes qui entouraient la ville de Soria et débloqua cette place. Le 20 octobre, il battit encore, près de Cenicero, la bande de Duran. Il prit part, à la tête de son régiment, au mouvement combiné des armées du Nord et de Portugal, qui firent lever le blocus du fort de Burgos. Près de Logrono, il défit complètement le chef de partisans Amor, qui commandait une guerilla de 4,000 hommes d'infanterie et de cavalerie. Près de Ségovie, il dispersa, avec un bataillon de son régiment et 300 chevaux de la garde impériale, un corps de 8 ou 900 cavaliers réunis par le Médico dans le but d'enlever un convoi qu'il avait mission de protéger. A Siguenza, il mit en déroute les bandes de l'Empecinado, lesquelles comptaient plus de 5,000 hommes. Enfin, dans les premiers jours de décembre et près de Tolosa, il remporta un avantage marqué sur la bande de Longa; mais les fatigues de cette guerre terrible déterminèrent chez lui une fluxion de poitrine à laquelle il succomba le 14 décembre 1812.

Digitized by Google

Le général Dumoustier fit connaître cette perte à la garde impériale par l'ordre du jour suivant : « Les troupes de la garde sont prévenues que M. le colonel Darquier, commandant le 3e régiment de tirailleurs, est mort à Vittoria le 14 du courant, à la suite d'une maladie contractée depuis quelque temps par les fatigues éprouvées dans ses opérations militaires, et dont son zèle pour ses devoirs lui avait fait négliger de s'occuper. Cet officier supérieur est un de ceux qui ont le plus honoré le nom français, par ses talents militaires, sa probité et le jugement sain qui présidait à toutes ses actions. M. le chef de bataillon Mosnier, commandant en ce moment le 3e régiment de tirailleurs, en transmettant à Mme la baronne Darquier [1], sa veuve, les regrets que la garde impériale et l'armée éprouvent pour cette perte, lui annoncera que les habitants des provinces de l'Espagne avec qui son estimable époux était en relations, sentent aussi vivement que nous le coup fatal qui vient de la frapper. Dès que les circonstances permettront la réunion des corps de la garde, j'autorise le 3e régiment de tirailleurs à faire célébrer un service funèbre à la mémoire de leur ancien chef et père. »

L'Empereur honora de ses regrets la mémoire du colonel Darquier, auquel il destinait le commandement d'une brigade de sa garde.

La Notice qu'on vient de lire a été rédigée d'après les états de service du colonel Darquier, et publiée dans les *Fastes de la Légion-d'Honneur*. Nous y avons seulement ajouté quelques faits communiqués par M. Laborde, membre du conseil général et maire de Beaumont. Nous devons des remercîments à ce magistrat pour les utiles renseignements qu'il a bien voulu nous donner. F. N.

1 La baronne Darquier et sa sœur la maréchale Lobau, étaient originaires de Phalsbourg. — Le colonel Darquier laissa, en mourant, un fils, chef d'escadron en retraite, et trois filles; mais aucun d'eux n'habite Beaumont.

Digitized by Google

Bérenger Fernand,

JURISCONSULTE,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE.

A part quelques glorieuses exceptions, la célébrité de nos anciens jurisconsultes et des ouvrages qu'ils ont laissés est soumise à la loi fatale de l'oubli. Cela tient d'abord à la nature de leurs travaux, qui ne peuvent être appréciés que par un très-petit nombre d'hommes spéciaux, et qui, d'ailleurs, n'ayant plus le mérite de l'actualité, ne doivent inspirer qu'un sentiment de curiosité ; cela tient aussi à ce que leur vie s'est écoulée presque tout entière dans le silence du cabinet, dans des habitudes studieuses, et sans avoir été marquée par quelqu'une de ces actions d'éclat qui éveillent l'intérêt. S'il en est dont le nom, entouré d'une lumineuse auréole, a traversé l'opacité des siècles, c'est que les hasards de la fortune les ont placés sur une scène où ils étaient plus en vue, qu'ils ont été mêlés aux intrigues de la politique, comme le chancelier de L'Hospital, ou qu'ils ont été revêtus des plus hautes dignités du royaume, comme d'Aguesseau. C'est à leurs actes bien plus qu'à leurs ouvrages, à leurs titres bien plus qu'à leur savoir, qu'ils doivent leur illustration et leur renommée. En effet, parmi ceux mêmes que la postérité a consacrés, parmi ceux dont elle répète le nom avec le plus d'enthousiasme, il n'en est point dont elle ouvre les livres, dont elle relise avec quelque attention les œuvres de jurisprudence. Cela est triste à reconnaître; mais ce serait se faire une étrange illusion sur la portée et la valeur des glorieux souvenirs qui s'attachent à tous ces grands noms, si l'on pensait que la généra-

Digitized by Google

tion présente connaît pour les avoir lus les Edits de L'Hospital, les Paratitles de Cujas, les Pandectes de Pothier, les lois civiles de Domat, les œuvres juridiques de d'Aguesseau (nous ne parlons point des mercuriales et des discours). On les cite, il est vrai, dans une occasion donnée, on reproduit même avec affectation une pensée brillante, une phrase remarquable qu'on aura trouvée peut-être par hasard; mais hélas! c'est là tout.

Quant aux légistes qui n'ont pas eu la chance d'être mêlés d'une manière active aux principaux évènements de leur époque, qui, malgré leurs talents, sont restés en dehors du mouvement, loin des sphères de la politique, pour ne marcher que dans les sentiers ombreux de la science, ceux-là sont complètement oubliés de nos jours, on n'en connaît ni les noms, ni les œuvres. Quelques-uns néanmoins peuvent revendiquer dans l'histoire une large part, en raison du mérite de leurs ouvrages et des progrès qu'il ont fait faire à la science. Sans doute, moins de lustre les environne, ces jurisconsultes dont la vie s'est écoulée dans le recueillement, dans l'austérité et le travail; il est pourtant parmi ces glorieux inconnus, il est des hommes dont le savoir et les vertus modestes méritent notre sympathie et notre respect; il en est un surtout qui a des titres particuliers à notre affection et à notre intérêt, qui nous est uni pour ainsi dire par des liens de famille.

Si, dans la vie de Bérenger Fernand nous ne trouvons point de ces actions héroïques, de ces faits éclatants qui sont passés dans le domaine de l'histoire, nous n'y serons pas non plus affligés par les sanglantes catastrophes qui terminèrent d'une manière si tragique, l'existence des Brisson, des Duranti, et qui semblent nous enseigner que les hommes de robe doivent se tenir à l'écart des agitations populaires; nous pourrons recueillir, dans le cours de sa carrière accomplie avec modestie, mais non point pourtant sans gloire, de profitables leçons. Nous pourrons trouver aussi quelques détails utiles et intéressants dans cette exploration

Digitized by Google

rétrospective, qui nous fournira l'occasion d'entrevoir les mœurs, les coutumes, le genre de vie des hommes de loi de cette époque.

Bérenger Fernand naquit à Puylaroque, petite ville du canton de Montpezat, au commencement du XVIe siècle, d'une famille honorable et considérée. Malgré nos recherches, il a été impossible de retrouver la date précise de sa naissance. Son père, homme instruit et intelligent, qui voulut présider à sa première éducation, s'attacha de bonne heure à lui inspirer le goût du travail et de la lecture. Voyant les heureuses dispositions de son fils, il le dirigea vers l'étude du droit; et, après lui avoir enseigné tout ce qu'il savait lui-même, il l'envoya à Montauban pour lui faire suivre les cours des écoles publiques, alors très-renommées et qui ne comptaient pas moins de quinze cents élèves. Sous la direction d'habiles maîtres, Fernand étudia avec succès les belles-lettres et la philosophie, si nécessaires pour arriver à bien démêler les origines des lois, en comprendre le véritable sens et en tirer de justes conséquences. Quand il eut atteint sa dix-huitième année, il se rendit à Toulouse pour étudier le droit à la célèbre Université établie dans cette ville [1]. Il se trouva sur les bancs de l'école avec

[1] L'Université de Toulouse, la deuxième qui ait été créée en France, et qui même, au dire du savant Etienne Pasquier, était la première de toutes, reçut en 1238, de Grégoire IX, les mêmes privilèges que celle de Paris. François 1er, lorsqu'il passa dans cette cité en 1532, lui octroya de plus le droit de conférer à ses docteurs le titre de chevalier; le premier emprunt du titre de bachelier, fait déjà par l'Université à la Chevalerie, semblait en quelque sorte autoriser celui-ci. — Il est assez curieux de lire dans La Faille (*Annales de Toulouse*, tom. II, Preuv., p. 13 et suiv.) les lettres patentes et le procès-verbal de la cérémonie où le recteur Blaise Auriol reçut des mains du monarque l'épée, l'anneau et les éperons d'or. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'Université de Toulouse était bien plus recommandable et bien autrement illustre par le nombre et la science de ses professeurs que par le singulier privilége concédé par François Ier.

Digitized by Google

une foule de jeunes gens venus, comme lui, pour s'initier à la science des lois, parmi lesquels on peut citer Arnaul Ferrier, Pierre Ayrault, Gui du Faur de Pibrac, qui fut depuis chancelier de Navarre, et se rendit célèbre par ses fameux quatrains, Barnabé Brisson, qui devint plus tard premier président du parlement Ligueur.

Bérenger Fernand avait été doué par la nature d'une heureuse intelligence et d'une grande rectitude d'esprit; rien ne pouvait mieux convenir à son caractère sérieux, à son admirable aptitude au travail, que les longues recherches et les constants efforts qu'exigeait alors l'étude des lois. Les compilations abrégées et les répertoires de jurisprudence, si communs de nos jours, n'offraient point le facile mais dangereux avantage d'acquérir rapidement et sans efforts une érudition superficielle qui se perd plus vite encore qu'elle ne s'acquiert, une science toute d'emprunt qui disparaît sans laisser de traces. Les études juridiques ne s'accomplissaient point avec la rapidité d'aujourd'hui; elles étaient plus substantielles et plus approfondies : l'enseignement du droit durait ordinairement huit ans et même davantage. Il s'agissait, comme dit Pasquier, « non d'une étude tumul-« tuaire, mais de dix ou douze ans entiers, voire de quinze « et de vingt. » Ce laps de temps ne paraît pas exagéré, lorsqu'on sait que les cours de droit romain seulement comprenaient un espace de quatre années, *quadriennium*; et ce n'était vraiment pas trop pour se rendre familiers les cinquante livres du Digeste, les Sentences de Paul, les Règles d'Ulpien, le Code, les Novelles de Justinien, en un mot tout ce qui formait le vaste *Corpus Juris;* il fallait ensuite apprendre le droit canonique, si difficile et si compliqué, débrouiller le véritable cahos des matières féodales, se reconnaître au milieu d'une foule de statuts locaux, de coutumes diverses, pénétrer enfin dans ce dédale ténébreux et redoutable de la procédure, dont Montesquieu lui-même, malgré sa puissante intelligence, confessait n'avoir jamais bien pu suivre tous les détours.

Digitized by Google

Telle était la tâche que devaient accomplir les jeunes légistes avant d'arriver au grade de docteur, tâche qui paraît immense, presque insurmontable aujourd'hui, et dont l'idée seule ferait pâlir d'effroi nos modernes étudiants. Certes, pour affronter de pareils labeurs, pour entreprendre et mener à bien de pareilles études, il était besoin d'un courage et d'une patience à toute épreuve ; après avoir passé les journées à suivre les cours de l'Université et à recueillir les leçons des professeurs, il fallait consacrer encore une partie de la nuit à les rédiger, à lire les ouvrages des glossateurs, à étudier les Décrétales, les Ordonnances, à feuilleter enfin cette forêt de commentaires dont le nombre était déjà si grand à cette époque, qu'il eût fallu, selon la plaisante expression de Fernand, mettre en réquisition tous les chars cisalpins pour les transporter [1].

Cette application constante, ces veilles laborieuses qui étonnent notre imagination et provoquent presque l'incrédulité dans notre esprit peu accoutumé à l'idée de travaux aussi ardus, étaient une chose aisée et pour ainsi dire naturelle aux hommes de cette époque ; c'était d'eux que parlait D'Aguesseau, lorsqu'il écrivait à son fils : « Dans les temps où les conseillers au Parlement se levaient à quatre heures du matin, etc. » Il faut lire dans Rollin [2] un fragment emprunté aux mémoires manuscrits d'Henri de Mesmes, pour se figurer « l'estroite vie que menaient, au XVIe siècle, les estudiants de l'Université de Toulouse, et leurs estudes plus pénibles que ceu x de maintenant ne voudroient supporter [3]. » On trouve aussi de curieux détails, qui donnent une idée de la vie stu-

[1] Tam ingens neque toleranda Commentariorum sylva quibus vehendis vix Cisalpini carri omnes sufficiant (*In L. Pact. convent. ff. de contrah. empt.*)

[2] *Traité des Etudes*, tom. I, liv. II, chap. 2.

[3] Nous renvoyons nos lecteurs à ce fragment, plein de naïveté et de charme, qui est reproduit dans la biographie de J. Fornier, p. 285.

Digitized by Google

dieuse et occupée des écoliers de cette époque, dans un ouvrage de Rebuffe, intitulé : *De Scolasticorum Privilegiis;* ces priviléges, qui sont au nombre de cent quatre-vingts, embrassent la vie universitaire dans tous ses détails : habitations, costumes, juridiction, études, etc. [1].

Les parents de Fernand n'étaient pas très-favorisés des dons de la fortune; cependant ils tenaient à Puylaroque un rang fort honorable, et se trouvaient en mesure de subvenir aux frais qu'occasionnait le long séjour de leur fils à Toulouse. Celui-ci ne fut pas obligé, comme un grand nombre de ses camarades, de recourir à des ressources qui paraîtraient aujourd'hui fort humiliantes, mais dont ne rougissaient point alors les jeunes gens peu fortunés; l'amour de la science et l'exemple des ordres mendiants rendaient respectable cette sorte de domesticité studieuse; les uns donnaient des leçons de grammaire, ou bien copiaient des manuscrits; d'autres se mettaient au service d'un collége ou bien d'un professeur : Thurot nous apprend, avec les registres de l'Université, qu'en 1557 il y avait un écolier qui faisait la cuisine au collége d'Autun; et l'on sait qu'Amyot, pour gagner de quoi vivre et étudier, avait été obligé de se mettre au service d'une famille riche, dont il allait accompagner les deux fils au collége.

Néanmoins, bien que convenable, la pension que Fernand recevait de ses parents ne lui permettait pas de se mêler aux écoliers oisifs et dissipés, qui paraissaient plus souvent en public avec le pourpoint brodé et la veste de velours, qu'avec le modeste costume fixé par le règlement de 1334, et dont le prix ne devait pas dépasser vingt-cinq sols tournois [2]; d'ailleurs, ses goûts laborieux et son esprit réfléchi le

[1] Rathéry, *Des anciennes Universités.*

[2] On peut aussi consulter, à ce sujet, les intéressantes *Recherches* de Pasquier et l'*Histoire de l'Université de lois d'Orléans*, par M. Bimbenet. — On trouvera aussi un curieux monument des mœurs studieuses de l'époque, dans la correspondance échangée dans les années 1504 et suiv. entre

Digitized by Google

séparaient, encore plus que l'état de sa bourse, de ces désœuvrés qui savaient mieux porter la dague au côté que le Digeste sous le bras, et qu'on trouvait plus facilement au Chastel-Vert[1] qu'à l'École. Livré tout entier à ses studieuses occupations, il suivit avec assiduité les cours des savants professeurs qu'il devait lui-même bientôt surpasser. Arrivé au terme de ses études, il prit ses grades et fit ses premiers débuts à l'*Ecole des Institutes,* que figure assez bien ce que nous nommons aujourd'hui la Conférence des avocats; les jeunes gens qui se destinaient aux luttes du barreau, ou qui, étant d'une famille de robe, pouvaient espérer une charge dans la magistrature, se réunissaient dans cette école, en présence des docteurs, des professeurs de l'Université, des membres du Parlement, pour traiter publiquement diverses questions du droit civil ou canonique, pour disserter sur quelque point difficile et controversé. Fernand y parut avec éclat, et sut se faire remarquer au milieu de tous; mais ces luttes, toujours un peu futiles, ne purent long-temps suffire à son esprit sérieux et toujours avide de pénétrer plus avant dans les arcanes du droit. Il résolut donc, à l'exemple de la plupart des jeunes légistes, d'aller compléter ses études auprès des grands maîtres qui occupaient alors les chaires des universités italiennes; c'était l'époque où la jurisprudence brillait de tout son éclat dans la Péninsule : le fameux Alciat, qui professa successivement à Pavie et à Ferrare, attirait auprès de lui, par l'attrait de sa parole élégante et de son érudition profonde, une jeunesse nombreuse appartenant à toutes les nations; Claude de Seyssel donnait à Turin de savantes leçons qui obtenaient un applaudissement universel, et qui lui valurent la place de conseiller du roi Louis XII,

l'imprimeur bâlois Amerbach et ses deux fils, correspondance qui a été conservée à la bibliothèque de Bâle et insérée dans le 3e volume de la Société historique de cette ville.

[1] Le jardin Marengo de l'époque.

Digitized by Google

l'évêché de Marseille et enfin l'archevêché de Turin. De plus, Florence possédait un manuscrit des Pandectes de Justinien, la seule copie authentique du Digeste, sur laquelle toutes les éditions répandues en Europe avaient été faites; il est facile de comprendre combien les jurisconsultes étaient avides de voir ce monument du droit romain, qu'ils décoraient du titre de *Temple de la Justice*, et de s'en servir pour corriger les fautes qui avaient pu se glisser sous la plume des copistes. Fernand se montra désireux de conférer les éditions sur lesquelles il avait étudié jusqu'alors, avec cet ouvrage qui était devenu la source de tous les autres. Il ne faut pas croire que ce fût un mince privilége que celui qu'il obtint alors; car le savant Budé nous apprend que c'était un véritable honneur que d'être admis à visiter ce manuscrit, dont le P. Mabillon nous a donné une minutieuse description, et qu'on ne laissait voir qu'avec des cérémonies singulières [1].

Fernand, après avoir quitté Florence, passa quelque temps en Italie, cherchant à se perfectionner de plus en plus en écoutant successivement les grands maîtres; mais bientôt le désir de revoir sa patrie, peut-être aussi un sentiment plus doux qui avait su pénétrer dans son cœur, au milieu de ses graves occupations, le ramenèrent en France, où il reçut le bonnet de docteur, étant encore fort jeune. Il n'était pas de ceux pour qui un pareil titre est un meuble inutile : son habitude du travail, son activité réclamaient un aliment. Plusieurs de ses amis lui conseillèrent de s'établir à Toulouse; et bien que, par un excès de modestie, notre jeune docteur trouvât le conseil prématuré, néanmoins, cédant à leurs pressantes sollicitations, il se fit inscrire sur le tableau des avocats au Parlement [2]. Pendant quelque temps il exerça

[1] Le gouverneur de la ville, ayant la tête découverte et assisté de deux religieux Bernardins, tenant des flambeaux allumés, ouvrait lui-même la porte du cabinet où était renfermé ce manuscrit, découvert en 1130, lors du pillage d'Amalfi.

[2] Albo patronorum amplissimi senatus hujus urbis inscriptus.

Digitized by Google

cette profession si noble mais si difficile, indépendante il est vrai, mais pleine d'aspérités dans les commencements, et long-temps stérile au début; malgré son talent et son mérite incontestable, tout ne vint pas à souhait, et il sentit son cœur bien des fois envahi par le découragement. N'en a-t-il pas été presque toujours ainsi, et faut-il s'étonner que, dans une profession où l'on recherche la confiance des hommes, les succès soient si lents et si tardifs? Peut-être aussi que les joûtes de l'audience et les débats judiciaires ne convenaient point à son caractère.

Des motifs d'une autre nature contribuèrent aussi puissamment à le détacher du barreau; Fernand, ainsi que nous l'avons déjà fait pressentir, avait, dès son retour en France, suivi l'impulsion de son cœur et s'était marié de bonne heure, avant que sa position fût nettement dessinée. Bientôt les soucis de la famille vinrent l'assiéger et l'agiter au milieu de ses travaux. Les privations qui se faisaient sentir avec amertume dans son intérieur, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans une de ses lettres [1], lui firent prendre le parti d'accepter l'offre qui lui était adressée par l'Université d'Osca [2] de venir occuper dans cette ville une chaire de droit. Ce ne fut point toutefois sans bien des regrets et des hésitations qu'il consentit à s'éloigner de Toulouse, à abandonner sa patrie, sa famille, ses amis; nous ne pouvons résister au désir de faire passer sous les yeux des lecteurs le passage naïf et touchant où il retrace les chagrins de son cœur abattu, ses découragements et ses ennuis : « Quæ res quam mihi « dura, difficilis et pene intolerabilis aliquando fuerit, ipse « sum mihi testis! Testis est patria mea charissima si loque- « retur, testes quoque liberi mecum parentes et amici, quos « non absque magno animi mœrore hic relinquere cogeba-

[1] Etsi tum satis intelligerem quam esset ingens telum necessitas (B. Fernandus vetustissimæ Oscensis Academiæ Regentibus).

[2] Ancienne ville du royaume d'Aragon, aujourd'hui Huesca.

Digitized by Google

« mur. » Néanmoins, alléché (*inescatus*, comme il dit lui-même) par les magnifiques honoraires de cinq cents ducats[1] qu'on lui offrait, il se décida à accepter cette proposition très-convenable pour l'époque. On ne doit pas oublier, en effet, que, dans le principe et jusqu'au XVe siècle, les professeurs, même les plus savants et les plus illustres, vivaient des contributions volontaires de leurs écoliers. Suivant un usage emprunté aux écoles d'Italie, chaque année le professeur désignait deux de ses élèves qui devaient s'entendre avec les autres pour régler d'un commun accord le prix des leçons ; or, il arrivait quelquefois que ceux-ci retournaient contre leurs maîtres la science qu'ils en avaient reçue, et trouvaient dans le Digeste plus d'un prétexte pour ne point payer : *quia dicunt quod per procuratorem non quæritur actio Domino*. Dès-lors, les villes, jalouses de retenir dans leur sein les professeurs qui faisaient leur gloire et leur prospérité, durent suppléer à la pauvreté ou au mauvais vouloir des étudiants[2]. Fernand accepta donc les offres que lui faisait l'Université d'Osca, et qui étaient fort séduisantes pour ce temps-là ; il fallait même que sa science et son érudition fussent déjà appréciées et son mérite bien établi, pour qu'on lui assurât des honoraires aussi considérables, quand on songe que la république de Bologne ne donnait alors à l'espagnol Garcias, pour commenter le décret, que cent cinquante livres par an, et qu'il paraît aujourd'hui bien établi que si Cujas renonça à professer dans sa ville natale, ce n'était pas, comme certains l'ont prétendu, à cause d'un échec subi dans les premières épreuves d'un concours, mais parce qu'il trouvait la régence de droit civil trop mesquinement rétribuée[3]. Fernand fut accueilli en Espagne avec beau-

[1] Environ 1,500 fr. de nos jours.

[2] Ozanam, *Des écoles en Italie*. — Paris, 1850, in-8°.

[3] *Histoire des Universités de droit*, page 248; *Vie de Cujas*, par M. Berriat-Saint-Prix; *Cujas et Toulouse*, par M. Benech, 1842, in-8°.

Digitized by Google

coup de considération et une grande bienveillance, dont il conserva toujours précieusement le souvenir. Il resta à Osca pendant quatre années consécutives, qu'il consacra à donner des leçons publiques de droit civil, et pendant lesquelles il sut s'attirer l'affection et le respect de ses nombreux élèves. Il mit à profit son séjour en Espagne, pour étudier les lois et les coutumes des peuples au milieu desquels il vivait, et se perfectionner dans la pratique de la jurisprudence.

Fernand avait enfin trouvé sa véritable voie, celle qui convenait le mieux à son amour pour l'étude, à son aptitude pour les recherches persévérantes. Doué de qualités plus solides encore que brillantes, d'une austère simplicité dans les mœurs et dans le langage, loin de rechercher les prestiges de l'éloquence et les charmes entraînants des moyens oratoires, il les fuyait, au contraire, pour ne s'attacher qu'au fond même des doctrines et à leur saine interprétation; sa parole docte et grave était bien plus faite pour résonner dans l'amphithéâtre de l'école que dans l'enceinte du parlement. Aussi, quand il revint à Toulouse, s'empressa-t-il d'ouvrir un cours de leçons de droit, qui fut bientôt suivi par une jeunesse nombreuse. Il est bon d'observer ici qu'en dehors des professeurs qui faisaient les cours à l'Université, il y avait, en outre, un grand nombre de docteurs qui donnaient des leçons particulières. Toulouse regorgeait en ce moment, selon l'expression même de Fernand, de professeurs distingués qui s'y rendaient de toutes les parties du monde; il y avait un tel concours de jurisconsultes, tous d'un mérite éminent, une telle abondance de professeurs remarquables par leur science et leur talent, que lorsqu'un des docteurs-régents de l'Université venait à manquer, il se présentait aussitôt un si grand nombre de candidats sérieux, qu'on était très-embarrassé pour savoir celui qui devait obtenir la préférence. Il est assez intéressant de connaître la manière dont on procédait à l'examen et au choix de ces professeurs, par quelles épreuves il fallait passer pour obtenir une chaire

Digitized by Google

de régent, et quelles solennités entouraient la collation de ce grade si envié ; ces vieilles traditions de nos pères ne sont pas inutiles à recueillir ; c'est à Fernand lui-même que nous empruntons ces détails. Il entrait dans les attributions du Parlement de veiller à ce qu'il ne fût choisi pour exercer ces augustes fonctions de Professeur que des hommes qui eussent donné, dans un examen qui se renouvelait durant trois jours consécutifs, des preuves non équivoques de leur savoir et de leur intelligence. Le Parlement déléguait à quelques conseillers pris parmi les plus doctes, les plus savants et les plus intègres, le soin de procéder à l'examen des candidats, et d'apprécier quel était celui qui était le plus capable, le plus apte à donner des leçons de jurisprudence. On assignait ensuite à chacun des concurrents un sujet de thèse à soutenir, et on leur donnait à développer et à expliquer quelque point de droit difficile, afin de voir s'ils ne tomberaient point en défaut.

Le 14 novembre 1547, une place étant devenue vacante, Fernand concourut avec six candidats pour l'obtenir. Le Parlement désigna, pour procéder à leur examen, le président Jean Mansencal et les trois conseillers Jean de L'Hôpital, Pierre Malenfant et Jean Daffis, magistrats d'un grand renom, d'un jugement sain, et recommandables par l'intégrité et la subtilité de leur esprit. Le président Mansencal donna à B. Fernand pour sujet de thèse l'interprétation de la loi *Ultima* du Code, au titre de l'Institution des héritiers posthumes. Au jour indiqué, une foule nombreuse accourut comme pour une véritable solennité; l'on remarquait aux premiers rangs : François de Ferrière, recteur de l'Université ; Michel du Faur, président au présidial de la province (*provinciæ præsidi*); un grand nombre de conseillers au Parlement, ainsi qu'une foule de professeurs de toutes les écoles, de théologiens, de médecins et de gens de distinction, qui formaient un auditoire de plus de trois mille personnes.

La manière remarquable avec laquelle B. Fernand sut dé-

Digitized by Google

velopper et traiter à fond le sujet qui lui avait été désigné, lui valut les applaudissements de l'assemblée et les unanimes suffrages des conseillers chargés de constater sa science et son mérite.

Ce fut à peu près à cette époque qu'il maria l'une de ses filles avec Puymisson, célèbre avocat et docteur ès-lois, d'une famille ancienne et recommandable, qui a fourni plusieurs conseillers au Parlement.

Fernand professa à l'Université de Toulouse, pendant un grand nombre d'années, en qualité de régent de droit civil, et ses leçons furent constamment suivies par un grand nombre d'écoliers, dont plusieurs sont devenus célèbres. Nous citerons entre autres : Guichard de Scorbiac, qui « fit, en 1550, des leçons publiques dans la salle de M. Fernand, à deux heures après midy, chaque jour pendant quatre mois, prétendant monter à une régence ; » et G. de Maynard, conseiller au Parlement de Toulouse, qui reconnaît dans ses *Questions notables* (liv. II et liv. V), devoir toute sa science aux leçons de ce savant jurisconsulte, dont il se fait honneur d'avoir été le disciple en l'année 1557, et dont il ne parle qu'avec la plus grande vénération.

Les succès qu'il obtenait tous les jours ne l'enflammèrent point d'une folle vanité ; et bien que ses rivaux eux-mêmes rendissent les témoignages les plus avantageux à son mérite, il manifesta, dans toutes les occasions, une modestie et une réserve d'autant plus louables, que ces vertus étaient moins de mise à cette époque; il s'attacha à augmenter par de nouvelles explorations et de savantes recherches la science qu'il possédait déjà ; il fouilla toujours plus avant ce champ si vaste et si fécond de la jurisprudence; et c'est ainsi qu'il parvint à acquérir une juste célébrité et cette imposante autorité qu'il imprimait à ses avis, considérés comme autant d'oracles. Aussi était-il consulté de tous côtés et par les jurisconsultes français et par ceux mêmes des pays voisins ; on venait de Cahors et de Bourges lui soumettre un point délicat sur

Digitized by Google

les *Substitutions* ou la *Trébellianique*: on lui écrivait d'Espagne et d'Italie pour lui demander la solution d'un de ces problèmes abstraits qu'offrait si souvent l'interprétation d'un *édit du Préteur* ou d'une *novelle de Justinien;* enfin, sa supériorité était si universellement et si incontestablement établie, que le Parlement lui-même s'inclinait devant elle; et il arriva maintes fois que lorsqu'une question difficile et douteuse était soumise à l'appréciation de ce corps, les conseillers en suspens lui faisaient l'honneur de l'appeler pour le consulter et lui demander son avis, qui devenait presque toujours la base de leurs décisions et de leurs arrêts [1]. Or, si l'on veut bien se rappeler combien les Parlements étaient fiers et jaloux de leur dignité et de leurs prérogatives, combien celui de Toulouse notamment était recommandable par l'indépendance, le savoir et la profonde expérience de la plupart de ses membres, il sera facile de se faire une juste idée de la réputation que devait avoir Fernand, et de quel poids immense devait être sa parole, pour que ce Parlement, le second des douze Parlements de France, acceptât avec cette confiance ses opinions et ses avis. Fernand eut cet honneur commun avec les *Prudents* de l'ancienne Rome, dont les *Réponses* préparaient les arrêts de la justice et obtenaient force de loi, dont les avis éclairés devenaient une source de principes, et dont les interprétations fidèlement respectées formaient règle, parce qu'elles favorisaient toujours le triomphe de l'équité et du bon droit.

Ce qui valut à B. Fernand les marques honorables d'une confiance si bien faite pour rehausser la dignité du jurisconsulte et remplir son âme d'une noble fierté, ce n'était pas seulement son érudition et son talent: c'était aussi sa consciencieuse loyauté, la prudente réserve qu'il avait coutume d'apporter à l'examen des difficultés qu'on venait lui sou-

[1] *Principales Questions de droit*, par Bretonnier, preface, page 25; *Histoire du Querci*, tom. I, p. 387.

Digitized by Google

mettre. L'heureuse réunion de toutes ces qualités lui attira l'estime et la confiance de ses contemporains, qui le considéraient comme une loi vivante, comme le dépositaire le plus fidèle de la science du droit; sa réputation ne s'arrêta pas à son siècle, et l'autorité de son nom se conserva longtemps encore parmi tous ceux qui se livraient à l'étude de la jurisprudence. Maynard a consigné dans ses *Questions notables* (liv. v, chap. 90), qu'il avait été jugé digne du glorieux surnom de *Père de l'Université de Toulouse*; et deux cents ans après sa mort, arrivée vers 1574, on le considérait encore comme un oracle dans le pays de droit écrit[1].

Ce fut à cette époque où le talent de B. Fernand s'épanouissait dans sa maturité, qu'il se décida à publier successivement plusieurs Traités qu'il avait composés sur les matières qui formaient le plus habituellement le sujet de ses leçons. Ses œuvres, qui ont été imprimées plusieurs fois à Toulouse et à Lyon, sont néanmoins aujourd'hui assez difficiles à retrouver. La bibliothèque de la faculté de droit de Toulouse a conservé un exemplaire de ses œuvres complètes, réimprimées en 1728; c'est la dernière édition que l'on ait faite. Nous avons vu à la Bibliothèque de Nîmes un volume in-4°, imprimé à Toulouse en 1552; mais ce volume ne contient qu'une partie de ses ouvrages. Nous devons dire enfin que notre bibliothèque en possède un volume in-f°, portant pour titre : *Berengarii Fernandi, I. V. doctoris eximii et in Academia tolosana regentis Lucubrationum, libri V.*

Ce volume, imprimé à Paris en 1606, par Jean Veyrat et Thomas Soubron, contient plusieurs traités que nous nous contenterons d'énumérer. L'épître dédicatoire qui se trouve en tête, est adressée par un neveu de B. Fernand à Du Faur de Saint-Jory, premier président du Parlement de Toulouse[2].

Le premier traité intitulé : *Ad arborum consanguinitatis,*

[1] Terrasson, *Histoire de la Jurisprudence romaine*, p. 614.

[2] Illustrissimo D. D. Fabro Sainioriano, supremo Tholosatum principi, Michael Fernandus utriusque juris doctor, S. P. D.

Digitized by Google

affinitatis et cognationis spiritualis explicationem, se divise en quatre chapitres consacrés à retracer l'usage et l'utilité des arbres généalogiques, et à donner l'explication de la *cognation spirituelle*, qui n'est autre chose qu'une sorte d'alliance que crée entre diverses personnes étrangères, la dation des sacrements de baptême et de confirmation, par exemple entre le parrain et les père et mère de l'enfant baptisé. C'est dans le troisième chapitre de ce traité, que Fernand, après avoir indiqué les prohibitions de mariage qui existent entre ascendants et descendants, se pose la question singulière ou tout au moins bien oiseuse assurément, de savoir si Adam, revenant à la vie, pourrait prendre femme parmi celles qui peuplent la terre; notre auteur se décide pour la négative, par la raison bien simple que toutes les femmes, descendant de lui en droite ligne, il y a prohibition à l'infini. Il serait donc obligé de rester garçon : *quod intelligo*, ajoute Fernand, *nisi Deus sibi conjungendam de novo produceret, uti de sua conjuge Eva fecisse dicitur*. Il ne faut pas trop s'étonner de voir un homme aussi sérieux et aussi grave s'arrêter à une pareille préoccupation, que nous avons voulu constater seulement, parce qu'elle peint bien les mœurs et le caractère de cette époque, où les savants les plus distingués, les hommes les plus éminents s'interrompaient parfois au milieu de la gravité et de l'austérité de leurs occupations, pour traiter les questions les plus futiles et les plus ridicules.

Le même volume contient :

L'interprétation de la Loi XCI au Digeste, sur la *quarte Falcidie*.
Un Commentaire sur le § 1er de la Loi XII, tit. II, liv. 46.
Un Commentaire sur les Contrats de vente.
Un Traité sur les Institutions d'héritier et les Substitutions.
Un Traité sur la Loi *Ultima*, touchant l'Institution des héritiers posthumes.
La Répétition écrite de son cours sur la Révocation des Donations.
Un Commentaire sur les Hérédités *ab intestat*.
Un Commentaire sur les Enfants nés d'un mariage morganatique.
L'interprétation de divers Axiômes.
Enfin, un Traité sur les Successions.

B. Fernand a traité un grand nombre d'autres matières,

Digitized by Google

qui ne sont point contenues dans le volume appartenant à la bibliothèque de Montauban ; on les trouve dans les œuvres complètes que possède la bibliothèque de la Faculté de droit de Toulouse ; en voici les titres :

De la Justice et du Droit, liv. 1er, tit. I, au Digeste.
Des Lois et Sénatus-consultes, liv. 1er, tit. III, id.
De la Juridiction, liv. 2, tit. 1er, id.
Sur la loi *Barbarius Philippus*, fragment des fonctions des Prêteurs, liv. 1er, tit. XIV, id.
Sur la loi *Diem Functo*, fragment des fonctions des Assesseurs, liv. 1er, tit. XXII, id.
Sur le titre: Des Testaments, au Code de Justinien.
Sur le titre: Ceux qui peuvent faire des Testaments, id.
Sur le titre: Des Testaments militaires, id.
Sur le titre: De l'Institution d'héritier, id.
Sur la Loi XXIX, *Gallus*, fragment du titre de l'Institution des enfants et des posthumes.
Sur le titre: Des Impubères, au Code de Justinien.
Sur le § 1er *Cum Ita* de la Loi LVII, liv. 36, tit. 1er, au Dig, fragment du Sénatus-consulte Trebellien.
Sur le titre: De l'Abolition de la caducité des successions et des legs, au Code Justinien.
Sur les Transmissions.
Sur les Actions expositives, liv. 19, tit. V, au Dig.

Telles sont les œuvres de Bérenger Fernand, qui a été regardé à bon droit par les jurisconsultes qui l'ont suivi, comme l'un des plus intelligents interprètes du droit romain. Ce serait un travail superflu, de vouloir donner ici une analyse des diverses matières sur lesquelles il avait travaillé ; qu'il nous suffise de dire que ses travaux l'ont placé au rang des plus grands maîtres, et que ses œuvres brillent surtout par la méthode, l'ordre et la clarté. Un célèbre jurisconsulte lui a fait le reproche « d'être trop sec et trop praticien, et « d'avoir négligé dans ses écrits les ornements littéraires « qui servent souvent à démêler les origines des lois. » On peut accepter le reproche, car il est légitime, bien qu'il n'enlève rien à la gloire de Fernand. Nous avons déjà dit plus haut qu'il ne recherchait point la littérature dans le droit ; il semble du reste vouloir se justifier, par anticipation, de ce

Digitized by Google

reproche dans la lettre qu'il écrit aux professeurs de l'université d'Osca, pour les prier d'accepter la dédicace de son Commentaire sur les *Contrats de vente*.

Il est vrai que l'on ne rencontre point dans ses œuvres un grand attrait littéraire, qu'il ne brille point par l'élégance des expressions, ni par l'heureux tour de la phrase. Fernand ne regardait point les prestiges de l'éloquence comme nécessaires à la science positive du droit; son austère simplicité dédaignait les séductions brillantes et les triomphes passagers de l'art oratoire, pour ne s'attacher qu'à la vérité des principes, à la solidité des doctrines. Aussi, lorsqu'on parcourt ses ouvrages, est-il facile de reconnaître que, malgré peut-être une certaine sécheresse de formes, il n'en jetait pas moins une éblouissante clarté sur les matières qu'il savait développer avec une profondeur et une puissance de raison que les arguments du style n'eussent pu qu'affaiblir.

Quoi qu'il en soit de ce reproche, il n'en est pas moins vrai que tous ses ouvrages furent longtemps consultés avec fruit, non-seulement par ses contemporains, mais aussi par les savants légistes des XVIIe et XVIIIe siècles, qui y puisèrent souvent d'heureuses inspirations, et trouvèrent toujours en lui un guide sûr et infaillible pour la solution des difficultés les plus épineuses. Ses commentaires étaient remplis de qualités précieuses, et les notes dont il les enrichissait, les citations dont il accompagnait pour ainsi dire chaque proposition, attestent sa prodigieuse érudition, la profondeur de ses recherches, en même temps que les ressources de son intelligence et la rectitude de ses idées. Aussi avons-nous déjà constaté qu'il était encore considéré, vers 1750, comme un oracle dans les pays de droit écrit, c'est-à-dire dans la moitié de la France.

Néanmoins, ses œuvres sont aujourd'hui presque entièrement délaissées; à peine si les légistes les plus érudits de notre époque en connaissent quelques fragments; le plus grand nombre ignore même le nom de Fernand, et le hasard

Digitized by Google

seul peut encore faire rencontrer ses traités sur les rayons les plus extrêmes d'une poudreuse bibliothèque de province. Cela tient à plusieurs causes qu'il est facile d'assigner: une des premières est certainement l'emploi de la langue latine, dont Fernand fit usage pour écrire ses traités; c'était encore l'époque où les savants s'obstinaient à se servir de cette langue morte, presque exclusivement consacrée au langage juridique, mais par cela même doublement inaccessible. Aussi tous les ouvrages composés dans ce temps ont-ils vu peu à peu diminuer le nombre de leurs lecteurs, à mesure que la science du droit s'est affranchie de ses premières entraves, et qu'elle s'est essayée à parler la langue nationale. Ajoutons aussi que la publication du Code Napoléon a jeté un grand discrédit sur les lois romaines, à plus forte raison sur leurs interprètes; et qu'aujourd'hui l'on se contente d'une teinture légère de ces lois, que le consentement unanime des peuples avait honorées du titre de Raison écrite.

Au reste, nous comprenons qu'il serait ridicule de proposer les œuvres de Fernand comme modèle aux légistes modernes ; les consulter autrement que par curiosité, serait vouloir perdre son temps. Mais, quoiqu'elles n'aient plus pour nous une utilité directe, il ne faut point les dédaigner pour cela, et oublier le mérite réel qu'elles avaient à l'époque où elles furent écrites. Au XVIe siècle, la science du droit n'avait point encore fait les notables progrès qu'elle a accomplis depuis; et nous devons tenir compte à Fernand d'avoir été l'un des premiers à aplanir les abords de cette route aujourd'hui bien frayée et accessible à tous, mais alors rocailleuse et ardue.

Inclinons-nous donc en passant devant cette figure vénérable, comme autrefois le Parlement s'inclinait lui-même devant l'autorité des décisions tombées de ses lèvres; songeons avec quelque fierté que si l'éclat de sa gloire n'a pas rayonné à travers les siècles, cette gloire pure, calme

Digitized by Google

et recueillie comme sa propre existence, est pour nous un bien de famille. La vie de Fernand est véritablement une belle page de l'histoire judiciaire de notre département; et remettre en lumière cette vie noble et sereine, remplie par la sainte observation de ses devoirs, par la pratique assidue des travaux auxquels il s'était voué, ce n'est pas seulement payer une dette sacrée, pour laquelle nul n'oserait invoquer la prescription, c'est aussi proposer aux générations présentes un salutaire et profitable enseignement. En ces jours d'activité fiévreuse, en ces temps où l'on veut arriver à la célébrité non moins vite qu'à la fortune, et où, comme le dit Montesquieu, « l'on a hâte de sortir de son cabinet pour aller courir dans le monde », il y a peut-être quelque utilité à rappeler ces types, hélas perdus! de ces antiques magistrats, de ces vénérables jurisconsultes, qui ne croyaient point trop payer de toute une vie consacrée aux travaux les plus ardus, aux recherches les plus abstraites, la gloire de reculer un peu les bornes de la science et d'en faciliter l'étude à leurs successeurs.

N'oublions point que cette considération, ce respect qui s'attachaient aux leçons du professeur, cette confiance si honorable que lui montraient ses contemporains, cette influence à laquelle se soumettait le Parlement lui-même, Bérenger Fernand les devait uniquement au travail le plus assidu, à une science acquise par de longues veilles, à la délicatesse la plus éprouvée, à la pratique constante de toutes les vertus privées. Or, ce sont là les vrais moyens d'arriver à une solide gloire, moyens qui sont à la portée de chacun ; ce sont là des éléments de succès qu'il est permis à tout le monde de s'approprier. Voilà pourquoi l'exemple de Fernand peut être bon à rappeler devant une génération non moins ardente à la renommée qu'accessible au découragement, parce qu'elle a oublié de placer la patience et la modération au rang de ses premières vertus.

Louis Buscon.

Digitized by Google

J.-M.-J. Ingres père,

PEINTRE ET SCULPTEUR.

A mesure que notre publication se complète, nous voyons grandir le nombre de nos collaborateurs. Mais, si honorables que soient les marques de sympathie accordées à cette œuvre patriotique, nous n'aurions jamais espéré que le grand peintre dont le nom seul suffirait à illustrer la cité montalbanaise, eût posé ses pinceaux immortels et pris la plume pour écrire les pages que nous reproduisons aujourd'hui.

Cédant à nos sollicitations ou plutôt à son amour filial, M. Ingres a consacré quelques moments précieux à la mémoire d'un père qui lui était doublement cher, car il avait présidé à ses premiers pas dans la carrière si glorieuse où il devait conquérir et conserver le premier rang. Cette Notice n'est sans doute pas une étude, ce n'est pas un portrait : c'est une esquisse qui fait admirablement ressortir le mérite du modèle. Appréciant, par l'exemple même de Jean-Marie-Joseph Ingres, combien les premières leçons d'un grand maître influent sur le développement du talent d'un artiste, M. Ingres reconnaît ce qu'il doit à son père, qui lui donna la facilité d'étudier sous la direction de l'illustre David.

Nous n'avons pas à justifier la place réservée à Jean-Marie-Joseph Ingres dans la *Biographie de Tarn-et-Garonne :* si cet artiste n'est pas né à Montauban, du moins il y est venu fort jeune, il s'y est fixé, et c'est là que son talent s'est développé au contact de la brillante société que notre ville possédait à la fin du dernier siècle ; c'est là aussi qu'il eut ce fils qui sera toujours notre plus belle illustration. Aussi nous

Digitized by Google

ne séparerons jamais ces deux noms : c'est ainsi que le souvenir du père de Mozart sera toujours uni à celui de son fils dans la mémoire de la postérité.

E. Forestié Neveu.

Voici la Notice que M. Ingres a bien voulu nous adresser : nous y ajoutons quelques notes qui nous ont paru utiles.

« Monsieur,

« Jean-Marie-Joseph Ingres naquit à Toulouse[1]; son père, que j'ai vu dans mon enfance, était maître tailleur ; il vécut très-âgé. Mon père entra très-jeune élève à l'Académie de Toulouse; il eut pour maître, je crois, M. Lucas, sculpteur célèbre, professeur de ladite Académie ; il fit plus tard un voyage à Marseille, puis il se fixa et se maria à Montauban avec Anne Moulet, ma mère[2].

« Il était très-aimé et très-apprécié de la haute société de la ville et de Mgr de Breteuil, évêque de Montauban, dont il fit le portrait de profil en grand médaillon[3]. Cet évêque occupa beaucoup mon père à l'évêché[4] et dans sa maison de plaisance, nommée Brétolio, située près de la ville[5].

« Mon père était né avec un génie rare pour les beaux-arts ;

[1] En 1754. Il était fils de Pierre Ingres; nous croyons que la famille de sa mère, Marie Pradal, était originaire de Montauban.

[2] Le 12 août 1777. — Il habitait notre ville depuis deux ans.

[3] Nous possédons une épreuve de ce médaillon, moulée en plâtre sur toile et coloriée. Il existe plusieurs autres médaillons, par le même artiste, qui ont été également moulés.

[4] L'hôtel-de-ville de Montauban (l'évêché avant la Révolution) avait été habilement décoré par Ingres père. La salle du conseil municipal et la *salle verte*, dont les sculptures en plâtre ont été restaurées avec beaucoup de goût, en 1852, à l'occasion du passage de Louis-Napoléon, donnent une haute idée du talent du décorateur; nous savons que le prince-président manifesta une agréable surprise en les visitant.

[5] Brétolio, habitation favorite de l'évêque de Montauban, était située

Digitized by Google

je dis les arts, car il exerçait la peinture, la sculpture, et même l'architecture avec succès. Je lui vis construire une maison considérable dans notre grande rue[1].

« Si M. Ingres père avait eu les mêmes avantages qu'il donna à son fils, de venir étudier à Paris chez le plus grand de nos maîtres, il eût été le premier artiste de son temps.

« Mon père, qui dessinait parfaitement, peignait aussi la miniature; il fut professeur de dessin dans les premières maisons d'éducation. Il peignait d'après nature des vues de paysages, qui le disputent à Nicole même, excellent artiste de ce genre.

« Il n'était embarrassé de rien; il faisait en sculpture, des terres cuites, depuis les sphinx et les figures d'abbés lisant, que l'on plaçait dans les jardins, jusqu'aux statues colossales de la Liberté, qu'il était forcé d'improviser dans nos temples, pour les fêtes des Décades de la République, pendant les horribles jours de la Terreur[2]. Il faisait avec la plus grande facilité

dans la commune de Lacour-Saint-Pierre. Il n'en reste pas même des ruines, et la charrue en laboure le sol. M. Couderc, ingénieur, conserve le plan et deux vues de Bretolio, qui fut construit sous l'habile direction de son père.

[1] La maison de M. de Maleville. — Ingres père s'occupa également de la construction de l'hôtel Pullignieu, si malheureusement dégradé il y a quelques années, et dont nous avons un dessin très-fidèle, exécuté par Parisot, qui retrace dans tous ses détails la décoration primitive. Le premier président de la cour des Aides, pour témoigner à Ingres combien il était satisfait de son travail, voulut que l'enfant de cet habile artiste fût tenu sur les fonts baptismaux par sa fille. Jeanne-Marie de Pullignieu fut donc marraine du plus grand peintre de nos jours.

On voit dans l'église de Falguières, commune de Montauban, une œuvre importante signée Ingres et datée de 1778 : c'est l'ornementation en plâtre de tout le sanctuaire, au milieu duquel est sculpte un grand bas-relief représentant la Madeleine.

[2] Ingres sculpta aussi les aigles immenses qui furent placées sur l'arc-de-triomphe du pont de Villebourbon pour rappeler le passage de Napoléon Ier à Montauban, le 20 juillet 1808.

Digitized by Google

les ornements de tout genre, dont il a décoré les hôtels de ce temps avec un goût délicieux.

« Il dessina au crayon rouge la figure académique d'un fleuve, qu'il envoya à Toulouse; elle lui valut le titre de membre de cette Académie, qui siégeait au Capitole [1].

« Enfin, par son aimable caractère, sa bonté, ses goûts éminemment artistiques, il s'attirait toutes les sympathies; chacun voulait l'avoir et jouir de sa société.

Il allait souvent à Toulouse, sa patrie, se retremper, pour ainsi dire, dans cette grande et belle ville, presque aussi riche alors en monuments d'art que Rome, à qui elle ressemblait. Il aimait à se retrouver avec ses amis d'enfance, tous artistes distingués; il m'amenait toujours avec lui dans ses courts voyages; il me laissa à Toulouse avant 93 pour y continuer mes études d'art à l'Académie, chez les dignes et grands artistes Roques, Vigan, et chez Briant, paysagiste, qui, au milieu de l'affreux vandalisme de 93, sauva tant d'objets d'art dont il forma le Musée, dans le couvent des Grands-Augustins.

« Sans être musicien, mon père adorait la musique, et chantait très-bien avec sa voix de ténor. Il m'inculqua le goût de la musique et me fit apprendre à jouer du violon. J'y réussis assez bien pour être admis, comme violon, au grand théâtre de Toulouse, où j'exécutai à l'orchestre un concerto de Viotti avec succès.

« En 1804, époque où je remportai, à Paris, le grand prix de Rome, ce bon père vint m'y voir: il fut témoin de mes premiers succès: ce fut à cette époque que je peignis son

[1] C'est en 1790 qu'il fut reçu membre de l'Académie royale de Toulouse; et, à cette occasion, M. Bernady, maître ès-arts de notre ville, lui adressa une épître. Cette pièce de poésie nous apprend que J.-M.-J. Ingres avait ouvert une école de dessin d'après la bosse et le modèle vivant, pour laquelle le poète sollicitait la protection des chefs de la cité montalbanaise. — Les portraits en miniature qu'il fit à cette époque sont d'un fini remarquable.

Digitized by Google

portrait, qui doit figurer un jour dans le Musée Ingres[1].

« Il repartit avec l'ardent désir de revoir son pays, et, à mon vif et inconsolable regret, je ne le revis plus!

« Une goutte remontée l'enleva, encore jeune, à sa patrie[2]. Il fut regretté et pleuré de ses compatriotes!

« A cette époque j'étais à Rome.

« Voilà, Monsieur, ce que mes souvenirs et le sentiment le plus tendre de mes regrets me rappellent de mon père; je suis heureux et reconnaissant des soins que vous voulez bien prendre pour perpétuer sa mémoire. »

J. INGRES.

[1] Ce portrait, qui a été beaucoup admiré à l'exposition universelle des Beaux-Arts, est reproduit au trait dans l'œuvre de l'auteur, publié en 1851.

Le musée Ingres a été installé dans l'ancienne salle de l'état civil, à l'hôtel-de-ville, d'après la volonté expresse de son fondateur, qui a demandé que cette salle, habitée plus particulièrement par Mgr de Breteuil, fût conservée telle que son père l'avait décorée. Elle lui rappelle les caresses et les encouragements prodigués à son enfance par ce digne prélat. Le grand peintre aime à raconter que c'est là qu'à peine âgé de huit ou neuf ans, il chanta avec son père un duo de *la Fausse Magie*, en présence de l'évêque de Montauban, dont il eut l'honneur de recevoir les applaudissements. On avait fait monter l'enfant sur une chaise pendant qu'il chantait.

M. Ingres a fait déposer dans cette salle, par M. Armand Cambon, son digne ami et parent, les objets d'art, les livres et les tableaux qu'il a déjà envoyés, afin de donner un commencement d'exécution à son intention bien arrêtée de léguer son précieux cabinet à la ville qui est si fière d'avoir vu naître dans ses murs le chef illustre de l'école française.

On remarque dans cette collection une *Descente de Croix* au lavis, exécutée en 1809 par Ingres père, qui, la même année, peignit pour la première fois un grand tableau à l'huile destiné à une église des environs. Nous ignorons si ce tableau existe encore.

[2] Il mourut à Montauban, le 14 mars 1814, à l'âge de soixante ans. Depuis 1796 il faisait partie de la Société des sciences et des arts de notre ville. F. N.

Digitized by Google

Le Dr Bertrand-Lagrésie,

CHIRURGIEN EN CHEF DES ARMÉES DE LA BELGIQUE, DU NORD, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE SAMBRE-ET-MEUSE.

Bertrand-Lagrésie (Cyprien) naquit à Caylus le 28 octobre 1753. Son père Bertrand (Fleuret), docteur en médecine, marié à Antoinette Lavaysse, descendait d'une famille originaire du Rouergue.

Les premières études de Lagrésie furent sans doute dirigées par son père vers les sciences naturelles, et des considérations de famille purent notablement influencer sa vocation pour la médecine; quoi qu'il en soit, doué d'une belle intelligence, ses progrès rapides le firent vite passer à travers les exigences du noviciat médical.

A l'âge de 23 ans, il soutenait à Montpellier sa thèse pour le doctorat; et ce dont il serait difficile, croyons-nous, de trouver un autre exemple dans les Annales de la Faculté, un an plus tard il publiait sur les eaux minérales de Péchaumet le travail d'analyse dont la Société royale de médecine de Paris récompensait l'envoi par le titre de membre correspondant. L'Académie des sciences de Montpellier avait déjà inscrit Lagrésie au nombre de ses membres-adjoints.

Ces avantages, obtenus dans des concours où il fallait lutter contre des savants, appuyés sur de nombreux travaux, fruit d'une longue expérience, purent donner au jeune médecin de Caylus la conscience de sa propre valeur, et son imagination dut rêver un théâtre digne de son génie.

Il demeura pourtant au sein de sa famille, pratiquant la médecine sous les auspices de son père. Il habitait la campagne, et jouissait d'une modique pension pour prendre soin

Digitized by Google

des malades de la ville. Au milieu des montagnes, isolé de tout secours scientifique, réduit, pour subvenir à ses besoins, à toutes les exigences de la médecine rurale si décourageante, il demeure infatigable dans ses recherches ; et, mettant à profit la vieille expérience de son père, les souvenirs du service de M. Fouquet à l'hôpital militaire de Montpellier, les conseils de Leroy, et ses propres études dans les meilleurs ouvrages sur une des maladies les plus rebelles, il prépare un nouveau titre à sa gloire, en rédigeant ses Observations sur la douce-amère et le traitement des dartres.

Nous ignorons les causes qui déterminèrent Lagrésie à s'éloigner de Caylus, et si nous devons rapporter à cette époque ses études à Londres dans l'hôpital de la Marine, qui lui permirent d'être un des premiers à importer en France la méthode de la réunion immédiate ; mais nous devons croire que la jalousie dont il eut à souffrir, à l'occasion de ses premiers honneurs scientifiques, dut fortement peser dans la balance. Il était pour lui bien cruel d'être obligé de recourir aux *Affiches de Montauban* [1] pour justifier, le 18 novembre 1778, d'un titre obtenu le 1er septembre, et d'inscrire un extrait des registres de la Société royale de médecine de Paris, certifié par Vic-d'Azyr, entre l'avis d'une maison à vendre et la réclamation d'une bague perdue.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons Lagrésie médecin au ci-devant duché de Château-Vilain, en 1784. Vers la même époque, il devient chirurgien-major en survivance au régiment de S. A. S. Mgr le duc de Bourbon. C'est, enfin, de 1784 que date la publication de son *Essai sur le traitement des dartres*.

Cet ouvrage est le fruit de longues études et de recherches consciencieuses : il est écrit de conviction. Sans doute la thé-

[1] Voir le n° 46 des *Affiches de Montauban, Annonces*, etc, du mercredi 18 novembre 1778. — Journal hebdomadaire in-4°, publié par Vincent Teulières.

Digitized by Google

rapeutique spéciale s'est enrichie depuis lors de nombreux médicaments de premier ordre ; mais, il faut l'avouer, la douce-amère, aidée, suivant une méthode admirablement indiquée, par l'administration simultanée des moyens dont l'expérience avait constaté la puissance, doit être considérée encore de nos jours comme un des médicaments dont l'action est la plus positive dans la majorité des affections dartreuses.

Les succès obtenus par Lagrésie et ses titres antérieurs pouvaient exalter une brillante imagination, et l'entraîner jusqu'à prendre un ton dogmatique. Qu'il nous soit permis de citer les dernières lignes de son Traité : « Du reste, je puis assurer, sans prévention pour ce remède, que je ne lui ai jamais vu produire aucun mauvais effet chez les malades auxquels je l'ai administré ; que je n'ai même été obligé de suspendre son usage qu'une ou deux fois, pour le faire recommencer peu de temps après. Pour constater plus authentiquement la vertu de l'extrait de douce-amère, je prie MM. les médecins de saisir tous les cas qui s'offriront à leur pratique pour mettre cette plante en usage. J'ose me flatter qu'ils n'auront jamais lieu de se repentir de l'avoir employée. Je désire seulement qu'aucun praticien ne l'approuve ni ne la condamne qu'après s'être convaincu par ses propres observations de la vérité des faits que je rapporte. Il peut bien arriver quelquefois qu'on ne retire pas tous les avantages que j'ai eus moi-même de ce remède ; mais qu'on examine alors si on ne l'a pas administré dans des cas désespérés, ou si l'inconduite des malades, pendant son usage, n'a pas contribué au peu de succès qu'on en a retiré. »

Ces conclusions, modestes et franches, ne sont pas d'un découvreur de panacée : aussi, point de secret, point de réticences, qui nécessitent une intervention personnelle. Lagrésie publie ses formules avec une rigoureuse exactitude, et guide dans leur application par des obervations nombreuses, dont la certitude peut encore être constatée : elles semblent écrites

Digitized by Google

d'hier ; quelques-uns de ses malades existent peut-être encore, et les familles de ceux qui ne sont plus n'ont pas oublié.

C'est vraiment à partir de son entrée au régiment de Bourbon, comme chirurgien-major, grade dont il reçut le brevet en 1786, que commence la carrière de Lagrésie. Ses talents, justement appréciés, le firent arriver rapidement aux positions les plus élevées de la médecine militaire. Il fut médecin en chef dans les armées de la Belgique, du Nord, des Pyrénées-Orientales et de Sambre-et-Meuse.

Pendant la guerre d'Espagne, et tandis qu'il était chargé de l'organisation du service des hôpitaux militaires, il écrivit ses *Observations sur la nature, l'usage, les effets des eaux thermales de Bagnères de Luchon.*

Ce travail, qui avait été demandé par le ministre de la guerre, fut publié en 1798 ; et certainement il dut alors être considéré comme un des meilleurs guides du praticien.

L'auteur de l'analyse des eaux de Péchaumet nous montre encore ici sa modestie et sa bonne foi. Il s'incline franchement devant les travaux antérieurs dont il a reconnu la valeur scientifique, et croit ne pouvoir rien ajouter au Mémoire de Bayen. Voici ses conclusions à cet égard :

« Une nouvelle analyse, d'après la chimie moderne, serait peut-être à désirer ; mais elle m'est presque étrangère. Familiarisé avec l'ancienne, m'en étant assez bien trouvé, livré d'ailleurs, depuis six ans, aux pénibles travaux que m'imposait ma place d'officier en chef des armées, je connais peu les avantages que présente la nouvelle. Elle peut donner des résultats nouveaux, développer des phénomènes très-curieux ; mais je croirais difficilement qu'elle fournît un travail plus satisfaisant sur les eaux de Luchon que celui de Bayen, qui est le plus propre à donner une idée juste de leurs propriétés. D'ailleurs, c'est au gouvernement à encourager les progrès des sciences, et à envoyer à Bagnères de Luchon un homme parfaitement instruit de la chimie ancienne et moderne, qui, en découvrant, d'après les nouveaux principes,

Digitized by Google

les différents gaz dont ces eaux sont surchargées, pourrait donner des renseignements utiles et précieux sur la décomposition qu'elles subissent par le mélange qu'on en fait dans les baignoires, éclaircissements qui mèneraient peut-être à une administration plus sage et plus heureuse de chaque source, suivant les différentes maladies à combattre. »

Dans l'ouvrage de Lagrésie, on ne trouvera rien de nouveau sur l'analyse; mais on sera largement récompensé par les observations judicieuses qui renferment une foule de faits médicaux et chirurgicaux du plus grand intérêt. C'est un véritable panorama nosologique, à l'aide duquel l'action des eaux de Bagnères peut être rigoureusement étudiée. En terminant son livre, Lagrésie se plaint de n'occuper à Luchon qu'une place bien au-dessous de son zèle et de son activité. On peut l'en croire, et nous serions surpris de ne pas le retrouver au nombre des grands chirurgiens de l'Empire, si les révolutions politiques n'étaient pas venues briser sa carrière.

Victime de son inviolable attachement au duc de Bourbon, il fut sans doute compromis dans l'affaire du débarquement du comte d'Artois à l'Ile-Dieu, le 3 octobre 1795; et la note placée au bas de la page 309 des *Mémoires et Observations*, constate son exil à Grandvilliers, département de la Somme, dans le courant de cette même année.

Nous ignorons quels sont les documents historiques sur lesquels s'est appuyé M. Bories, maire de Caylus, dont les indications éclairées nous ont été du plus grand secours dans la rédaction de cette Notice, pour attribuer l'exil de Lagrésie à sa participation aux évènements de fructidor an V et à la part qu'il prit aux projets de Pichegru; mais il n'en demeure pas moins établi qu'à dater de cette époque il revint à la pratique civile, après avoir occupé pendant huit années les premiers grades dans la chirurgie militaire.

De retour au milieu de ses concitoyens, Lagrésie fut l'objet de vives sympathies. Il se remit à l'œuvre avec ardeur,

Digitized by Google

et, dès l'année 1805, il publia les *Mémoires et Observations de Médecine pratique*. Ce travail paraît avoir été son testament scientifique; et, s'il ne prenait soin de nous avertir que c'est un livre destiné à l'instruction des dames, on serait peut-être en droit de lui adresser le reproche de s'être laissé entraîner par la facilité de son style, et d'avoir adopté une forme trop pittoresque.

Enfin, c'est un livre pour les gens du monde; nous ne savons s'il atteignit le but que son auteur paraît s'être proposé; mais sûrement les médecins regretteront d'être réduits à exhumer les belles observations qu'il renferme du milieu des périodes boursouflées qui, parfois, les rendent méconnaissables. C'est à la fin de ce volume qu'on trouve l'histoire d'un cas d'extirpation totale de la matrice, fait certainement très-remarquable, mais qui peut laisser encore quelques doutes, malgré les nombreux détails chirurgicaux et anatomiques qui semblent accumulés pour le constater.

Pendant les dernières années de sa pratique civile, Lagrésie fut membre du jury médical du Lot, et participa aux travaux de la Société des sciences et des arts, qui s'était formée à Montauban.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par M. Bories. il avait contracté un premier mariage avec dame Elisabeth Theulié, veuve d'un représentant du peuple du département du Tarn, qui, accusé de modérantisme, périt sur l'échafaud avec les Girondins.

Dans l'acte de son second mariage, qu'il contracta à la mairie de Caylus, avec dame Charlotte-Laure Laburgade de Belmont, le 27 novembre 1816, il prit les titres de docteur en médecine et chirurgie de la Faculté de Montpellier, ancien médecin et chirurgien en chef des camps et armées royales, style de l'époque! Et pourtant l'histoire devrait être vraie tout au moins! Qu'il nous soit donc aussi permis de déplorer, en passant, cette puérilité, qui ajouta le nom d'un modeste héritage à celui du fils de Fleuret Bertrand.

Digitized by Google

Les titres de noblesse de Cyprien Bertrand étaient inscrits sur les registres des Académies de Paris, de Montpellier, de Bruxelles ; il n'avait pas besoin de jouer sur la particule, et de s'abaisser jusqu'à faire disparaître le nom de son père, lorsqu'il signait *De La Grésie* l'Epître dédicatoire adressée à Mgr Hue de Miroménil, garde des sceaux de France, sous le patronage duquel il plaça son Traité des dartres.

Nous aimons à croire qu'il fut entraîné par les exigences du temps ; c'est une erreur de jeunesse, et plus tard il semble l'avoir réparée. Le travail sur les eaux de Bagnères, les Mémoires et Observations sont de Cyprien Bertrand-Lagrésie, et ce dernier nom ne paraît là que pour rappeler une dénomination distinctive à laquelle on s'était accoutumé.

Lagrésie est décédé à Caylus, le 4 juillet 1829, âgé de 76 ans.

Dr Léon RATTIER.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Dissertatio medica* de ferro, therapeutice considerato. — *Montpellier*, imp. de Picot, 1776, in-4° de 24 pag.

2. *Essai sur le traitement des Dartres*, avec un Recueil d'observations qui démontrent l'efficacité de l'extrait de Douce-Amère pour la guérison de cette maladie; par M. Bertrand de la Grésie, docteur en médecine et en chirurgie de la Faculté de Montpellier, correspondant de la Société royale de médecine de Paris, et de la Société royale des sciences de Montpellier, chirurgien-major en survivance au régiment de S. A. S. Mgr le duc de Bourbon. — *Paris*, Didot jeune, 1784, in-12 de xxxiv-157 pag.

3. *Magnétisme animal dévoilé*, publié par La Grésie, sous le pseudonyme de: « Un zélé citoyen français. » — *Genève*, 1784, in-8° de 36 p. — Ouvrage cité par Quérard dans les *Ecrivains Pseudonymes*, n° 8962.

4. *Observations* sur la nature, l'usage, les effets des eaux thermales de Bagnères-de-Luchon, avec le tableau des maladies qui rendent les militaires admissibles à ce secours; par Cyprien-Bertrand La Grésie, docteur en medecine de la Faculte de Montpellier, chirurgien de la même école, ancien chirurgien en chef des armées de la Belgique, du Nord, des Pyrénées-Orientales et de Sambre-et-Meuse, attaché à l'hospice militaire établi près ces eaux. — *Toulouse*, imp. de Lalanne (1798), in-12 de 135 pag.

5. *Observations sur l'amputation de la cuisse*, nécessitée par le *spinosa ventosa* du tibia et du péroné chez un sujet écrouelleux, qui a été suivie du plus heureux succès. — *Paris*, Croullebois, an VII (1799), in-8°. — Nous n'avons pu nous procurer ce livre pour en vérifier et compléter le titre.

6. *Mémoires et Observations de médecine pratique*, sur les maladies causées par les aberrations du lait, sur les fleurs-blanches et les affections dartreuses, suivies de Reflexions sur le système physique et moral de la femme, terminées par un exemple d'extirpation de matrice cancéreuse sur un sujet encore vivant et sans infirmité; par Cyprien-Bertrand Lagrésie, docteur en médecine et en chirurgie de l'Université de Montpellier; ancien médecin et chirurgien en chef des armées; membre du jury de médecine du département du Lot, correspondant de la Société de médecine pratique de Montpellier, de la Société médicale de Tours, de celle de Bruxelles, de celle d'Avignon; associé correspondant de l'ancienne Académie de Dijon; et membre de la Société des Sciences et des Arts du département du Lot. — *Paris*, imp. de Migneret, 1805, in-8° de xiv-396 pag.

Le Dr Lagrésie a publié également plusieurs mémoires dans le recueil de la Société royale de médecine de Paris. F. N.

Digitized by Google

Le Vte de Saint-Geniès,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL,

GRAND-OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Saint-Geniès (Jean-Marie-Noël Delisle de Falcon, Vte de) naquit le 25 décembre 1776 à Montauban [1]. Caporal dans la 1re compagnie de chasseurs à pied de la Haute-Garonne le 10 août 1792, et sergent le 15 janvier 1793, il passa le 30 novembre suivant, comme simple cavalier, dans le 22e régiment de chasseurs à cheval. Brigadier et adjudant-sous-officier les 20 et 30 pluviose an II, et sous-lieutenant le 4 germinal an IV, il fit la campagne de 1792 au camp sous Paris, celle de 1793 dans la Vendée, et celles de l'an II à l'an IV à l'armée des Pyrénées-Orientales. Aide-de-camp du général Bertin le 16 fructidor an IV, il rentra à son corps le 19 floréal an V, et le suivit en Egypte. Lieutenant le 5e jour complémentaire an VI, capitaine le 22 pluviose an VIII, le général Leclerc le prit pour aide-de-camp le 18 floréal suivant. Le 30 vendémiaire an IX il passa avec les mêmes fonctions auprès du général Menou. Chef d'escadron le 30 ventose, il prit le 25 prairial le commandement du régiment des dromadaires.

[1] Les biographes ne sont pas d'accord sur les prénoms et les titres du Vte de Saint-Geniès, ni sur la date de sa naissance. — Le résultat de nos recherches sur les registres de l'église Saint-Jacques nous permet de rectifier leurs indications.

Nous lisons, en effet, à la date du 25 décembre 1776, que « Jean-Marie-Noël, fils du sieur Jean-Jacques Delisle de Falcon, écuyer, et de dame Géraude Pazini, son épouse, domiciliés de cette paroisse, est né le 25 décembre, et a été baptisé le même jour. »

Enfin, un décret impérial du 11 avril 1810, indiqué à la marge, et que

Digitized by Google

Dans le mois de messidor, chargé de porter du quartier-général d'Alexandrie des dépêches importantes au général Belliard, bloqué au Caire et à Giseh par les Anglais, les Turcs, les Mameluks et les Arabes, il échappa aux partis de cavalerie qui inondaient la campagne, et arriva à Giseh à la tête de ses dromadaires, après plusieurs marches dans le désert.

Rentré en France après la capitulation d'Alexandrie, Saint-Geniès reprit auprès du général Menou, le 21 nivose an X, le service d'aide-de-camp, passa, le 3 prairial suivant, chef d'escadron titulaire au 19e de dragons, et fit la campagne de l'an XI en Hanovre et à l'île de Walcheren. Major de ce régiment le 6 brumaire an XII, et membre de la Légion-d'Honneur le 4 germinal, il suivit son corps à l'armée des côtes de l'Océan en l'an XII et en l'an XIII, à la grande armée en l'an XIV et 1806, et devint colonel le 20 septembre de cette dernière année. Il se distingua pendant les campagnes de Prusse et de Pologne (1806 et 1807), et reçut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur le 14 mai 1807, et le titre de baron de l'Empire le 19 mars 1808. Envoyé en Espagne cette même année, il se trouva au passage du Tage, à la bataille de Talaveira et à l'affaire de Villa del Orno le 22 avril 1811. Nommé général de brigade le 6 août suivant, et appelé le 15 décembre 1811 au 2e corps de cavalerie de réserve de la grande armée, il fit la campagne de Russie, fut blessé grièvement et fait prisonnier au passage de la Drissa le 15 juillet 1812.

Saint-Geniès rentra en France dans le mois de juillet 1814;

nous avons lu dans le *Bulletin des Lois*, nous apprend que « Jean-Marie-Noël Delisle de Falcon, colonel du 19e régiment de dragons, officier de la Légion-d'Honneur, baron de l'Empire, est autorisé à ajouter à son nom celui de *Saint-Geniès*, qu'il porte depuis son enfance et sous lequel lui ont été conférés ses divers grades et distinctions. »

L'article que nous publions, extrait des *Fastes de la Légion-d'Honneur*, a été rédigé sur les états de service du Vte de Saint-Geniès.

F. N.

Digitized by Google

le roi le nomma chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion-d'Honneur les 20 et 23 août, et lui confia, le 31 du même mois, le commandement supérieur de la place de Maubeuge. L'empereur, à son retour, l'attacha au 3e corps de l'armée du Nord. Employé dans l'inspection générale de la cavalerie en 1818 et 1819, et appelé le 21 avril 1820 au commandement de la 2e subdivision de la 8e division militaire, Louis XVIII lui conféra, le 17 août 1822, le titre de vicomte, avec dispense du droit de sceau. Il passa dans la 21e division le 12 février 1823, et reçut, le 12 août 1827, l'ordre d'aller prendre le commandement de la 1re brigade de la division d'occupation de Cadix. Mis en disponibilité le 14 novembre 1828, le ministre le chargea, le 6 mai 1829, de l'inspection générale de la cavalerie dans les 2e et 3e divisions territoriales.

Saint-Geniès était en disponibilité depuis le 1er janvier 1830, lorsque, le 22 mars 1831, le gouvernement de Juillet le comprit dans le cadre d'activité de l'état-major général de l'armée. Le 10 août suivant, il eut le commandement du département du Rhône. Il montra autant de prudence que de fermeté pendant les troubles de Lyon les 21, 22 et 23 novembre 1831, fut blessé à la jambe, et reçut, le 2 décembre, la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Le 31 octobre 1832, le roi lui donna le commandement du département de la Haute-Saône et celui d'une brigade de cavalerie; le 6 novembre il reçut celui de la 2e brigade de cavalerie légère du général E. Merlin, à Verdun. Placé en disponibilité le 1er février 1834, il obtint, le 20 mars suivant, le commandement du département de l'Oise, et fut nommé lieutenant-général le 31 décembre 1835.

Le Vte de Saint-Geniès est mort à Vernon (Indre-et-Loire), le 26 janvier 1836. Son nom est inscrit sur le côté sud de l'arc-de-triomphe de l'Etoile.

B. S.

Digitized by Google

Jean Fornier.

SA VIE ET SES ŒUVRES.

I.

Il n'est pas rare de rencontrer, en littérature, des esprits délicats, mobiles, facilement impressionnables, qui subissent et reflètent en quelque sorte toutes les changeantes influences du milieu qui les entoure : trop faibles pour s'élever d'un coup d'aile au-dessus de leur étroite atmosphère, jusqu'aux pures régions de l'idéal, ils ne créent pas, mais ils reproduisent; et comme on naît poète, ils sont nés traducteurs.

Toutefois, leurs ouvrages, d'une valeur littéraire souvent discutable, sont intéressants à étudier, comme des échantillons exacts des goûts, des mœurs, de la langue de leur temps. Leurs pensées, puisées dans le fonds commun d'une époque, et au grand courant de la circulation générale, conservent l'empreinte et marquent en quelque sorte le niveau de l'esprit public contemporain. Leur prose ou leurs vers sont habillés à la mode du jour. De tels écrivains sont comme des miroirs où se reproduisent, avec plus ou moins d'éclat, les passions, les idées, les connaissances, les caprices, et aussi les faiblesses et les défaillances de leur siècle.

Jean Fornier fut un de ces écrivains que la mode d'un jour forme, adopte, vante outre mesure, et qui passent avec elle. Son nom devint un moment célèbre dans ce grand XVIe siècle, si fécond en hommes et en idées; ses œuvres

Digitized by Google

furent simultanément publiées à Paris, à Anvers, à Lyon, à Toulouse; les Plantin, les Vascosan, ces glorieux maîtres de l'art typographique, lui consacrèrent de magnifiques éditions;... et aujourd'hui, le nom et les œuvres sont enveloppés du même profond oubli. On pourrait cependant dire avec quelque raison de Jean Fornier, poète, historien et traducteur,

Qu'il n'avait mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité...

Sans doute, il manque de ce génie créateur qui peut suppléer à tout, et que rien ne remplace; sans doute, il se sert d'une langue encore confuse et mal formée; mais il y a cependant en lui de rares qualités littéraires, et nous connaissons peu de traductions aussi remarquables que les siennes, non-seulement par l'exactitude scrupuleuse, mais encore et surtout par la reproduction bien sentie du caractère et de la manière propre des écrivains originaux.

C'est là une qualité secondaire et qui ne donne pas un brevet d'immortalité, mais elle est assez rare pour qu'on la loue, dans la littérature française surtout, si pauvre en bonnes traductions.

Si Fornier s'était renfermé dans cette voie qui était la sienne, s'il avait appliqué à la reproduction des chefs-d'œuvre des maîtres anciens et modernes toutes les ressources de son esprit souple et brillant, sa réputation balancerait peut-être aujourd'hui celle d'Amyot; mais il ploie sous le faix d'une œuvre trop vaste et trop multiple. Dans quelques années de rapide production, ou plutôt d'improvisation littéraire, il entasse les épigrammes sur les horoscopes, les poèmes sur les histoires, passant tour-à-tour de Parthénius de Nicée à Plutarque, de Plutarque à l'Arioste, pour se rabattre tout-à-coup des hautes sphères de la fantaisie, où l'emportait l'aigle de Ferrare, jusques dans les bas-fonds où croupit la prose de Bernard de la Guionnie. Un esprit qui s'éparpille ainsi perd en poursuites folles tout ce qu'il pouvait avoir de verve et

Digitized by Google

d'haleine; il s'essouffle de bonne heure, et retombe dans l'impuissance et dans l'oubli.

Fornier a manqué de volonté et de but dans sa vie comme dans ses œuvres, et il a perdu lui-même sa cause devant la postérité, quoiqu'il eût au moins autant de talent que bien d'autres qui l'ont gagnée. Mais ses écrits, connus seulement aujourd'hui de quelques érudits, conservent une valeur propre qui ne permet pas de les confondre avec ces curiosités bibliographiques où s'exerce l'innocente et puérile passion de l'archaïsme littéraire; ils doivent rester comme des documents précieux pour l'histoire des progrès de la langue française et pour les annales de notre cité. Un poème manuscrit de Fornier, *L'affliction de Montauban*, projette de vives lumières sur les premiers combats qui suivirent l'établissement de la réforme, sur les luttes acharnées, héroïques, d'une poignée de citoyens derrière des murailles de terre, repoussant tour-à-tour trois armées commandées par les plus braves capitaines de leur temps, et préludant ainsi à ce grand siége de 1621, page sublime, que l'épopée envierait à l'histoire.

Enfin, ne l'oublions pas, Jean Fornier, en signant ses œuvres, ajoutait toujours à son nom, comme un titre de noblesse, ces quatre mots : *De Montauban en Querci*. — C'est donc un devoir pieux pour nous de recueillir avec soin ce qui nous reste de la vie et des œuvres d'un homme qui était si fier d'être Montalbanais, et dont Montauban a bien le droit de s'enorgueillir à son tour.

Nous croyons ne pouvoir mieux remplir la tâche que nous avons entreprise, qu'en multipliant autant que possible les citations. Pour bien faire connaître Fornier à nos lecteurs, c'est lui-même que nous ferons parler le plus souvent. Notre rôle se bornera à secouer la poussière aux bons endroits de ses tableaux.

Jean Fornier naquit à Montauban, vers 1530, d'une famille honorable de la bourgeoisie. Cette ville de Montauban, fondée

Digitized by Google

par la liberté et se gouvernant elle-même dans une organisation municipale d'une énergique simplicité, rappelait alors, par ses agitations, sa prospérité expansive, par l'esprit ingénieux de ses habitants, comme par l'éclat incomparable de son ciel, ces républiques italiennes de Florence, de Pise, de Sienne, d'où venaient de sortir, par le génie de Dante, de Buonarotti, de Machiavel, la littérature, l'art et la civilisation modernes. Quand les natures si riches du Midi sont fécondées par la liberté, elles produisent des moissons d'une merveilleuse richesse; mais, sous ces climats brûlants, la liberté est souvent orageuse; la vie publique s'exerce et s'agite en plein air; c'est sur le forum que grondent, s'amassent et éclatent les tempêtes populaires. La vie de la démocratie est une vie d'expansion; elle aime ce splendide soleil qui dorait les marbres de l'Agora, les colonnes du Forum, les portiques de Florence, et les coteaux vermeils qui s'étagent aux bords du Tarn.

Montauban, grâce à son admirable constitution municipale, tenait alors un rang bien supérieur à celui que semblait lui assigner le chiffre restreint de sa population. Vis-à-vis de la vieille et féodale Toulouse, la jeune cité de Montauban se dressait forte et vivace comme un principe. Son ascendant s'exerçait dans un rayon étendu, depuis les massifs épais du Rouergue et de l'Albigeois, jusqu'aux premiers contreforts des Pyrénées. Elle était déjà prête pour le rôle qu'elle allait être bientôt appelée à remplir, à la tête du mouvement libéral et religieux dans le midi de la France.

Les hommes mûrissent vite dans les jours brûlants et agités qui précèdent les grandes commotions sociales. A vingt ans, nous voyons Fornier assis sur les bancs des écoles de Toulouse, publiant déjà deux volumes de poésie. Les *Épigrammes érotiques* et les *Chansons lyriques* parurent vers 1550; ces deux ouvrages sont entièrement perdus. Il ne nous reste rien de ces *juvenilia*, où s'exhalaient sans doute les premiers élans d'une ardente imagination. Nous le regrettons, car les œuvres

Digitized by Google

de la jeunesse, moins correctes et moins étudiées, ont le plus souvent des qualités primesautières, un certain charme, une fougue mal contenue, qui entraînent facilement le lecteur et désarment parfois le critique le plus sévère. La poésie et la jeunesse vont si bien ensemble; on aime tant à sentir sous le vers agité les premières émotions, les premiers troubles de l'âme; il y a un charme si irrésistible dans les effusions d'un premier amour, quand les cordes de la lyre reproduisent, en vibrant, toutes les pulsations du cœur!

L'éducation universitaire, à cette grande école de Toulouse, était sévère et complète. Un contemporain de Fornier, Henri de Mesmes, nous en a laissé une vivante et naïve peinture :

« L'an 1545, dit de Mesmes, je fus envoyé à Toulouse pour estudier en loix avec mon précepteur et mon frère, sous la conduite d'un vieux gentilhomme tout blanc qui avoit long-temps voyagé dans le monde. Nous fusmes trois ans auditeurs en plus estroite vie et pénibles estudes que ceux de maintenant ne voudroient supporter. Nous estions debout à quatre heures, et ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux estudes, nos gros livres sous le bras, des escritoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusques à dix heures sonnées, sans intermission; puis venions disner, après avoir en haste conféré demi-heure ce qu'avions escrit des lectures. Après disner, nous lisions, par forme de jeu, Sophocles, ou Aristophanes, ou Euripides, ou quelquefois Demosthenes, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure aux estudes; à cinq au logis, à répéter et voir dans nos livres les lieux allégués, jusques après six. Puis nous soupions et lisions en grec et en latin. Les festes, à la grand'messe et vespres; au reste du jour un peu de musique et de pourmenoir; quelquefois nous allions disner chez nos amis paternels qui nous invitoient plus souvent qu'on ne nous y vouloit mener. Le reste du jour aux livres, et avions ordinaires avec nous Hadrianus Turnebus, Dionisius Lambinus, et autres savants du temps. »

Paul de Foix, Pibrac, le sévère chancelier, plus connu comme

Digitized by Google

poète moraliste, et notre illustre concitoyen de Beloy, partagèrent avec Henri de Mesmes cette sévère discipline et ces études d'une austérité presque incroyable, complétées et couronnées par de brillants examens publics, sorte de tournois littéraires où s'aiguisait l'esprit des jeunes docteurs.

Peut-être faudrait-il ajouter, pour correctif à cette sévère peinture, qu'un souffle venu d'Espagne ou d'Italie commençait à répandre parmi cette studieuse jeunesse la poésie chevaleresque de l'*Amadis* ou du *Roland*. Fornier, tout-à-coup réveillé dans ses études classiques, se sentit comme embrasé par l'étreinte de cette muse jeune, vivante, aventureuse, qui venait jeter ses folles étincelles au milieu des cendres de la sagesse antique. Nous le voyons, dès ce jour, flotter indécis des sources classiques de l'érudition aux eaux vives de la fantaisie moderne, et traduire à la fois, pour les publier à la même heure, Arioste et Parthénius.

En 1551, Jean Fornier, devenu licencié, quitta Toulouse et vint se renfermer dans l'étude, pendant quatre années passées à l'ombre du foyer domestique.

Dans une ville déjà travaillée du ferment de la réforme, Fornier faisait encore profession du catholicisme, et c'est au duc de Guise qu'est dédiée la traduction de l'Arioste qu'il préparait alors avec tant de soin. En 1555, il se rendit à Paris, et voulant débuter avec éclat sur la scène du monde, il publia dans la même année deux ouvrages d'une grande importance et qui resteront ses meilleurs titres littéraires : le premier volume de *Roland furieux*, et la traduction des *Affections des divers amans*, de Parthénius de Nicée. Le petit poème de l'*Uranie* ou *Horoscope du roy Henry II*, parut aussi vers le même temps. Les deux traductions obtinrent un succès éclatant et qui méritait d'être durable. — Quant au poème, c'est un tribut payé au mauvais goût du temps; la forme en est aussi médiocre que le fond en est absurde et incohérent. La courtisannerie inspire mal les poètes, et c'était d'ailleurs un triste héros, bien digne de ces tristes

Digitized by Google

vers, que l'époux de Catherine de Médicis et le père de Charles IX.

Il est probable que Henri II avait accepté la dédicace de l'*Uranie*, quand elle fut publiée par Charles Langelier, libraire juré de l'Université. Le privilége est du dernier jour de septembre 1555. Ce livre est un recueil de sonnets, précédé d'une longue épître en vers, et suivi de l'*Uranomachie du Taureau et du Capricorne*. Voici, comme échantillon de la manière de l'auteur, la dédicace au roi; c'est le meilleur morceau de l'ouvrage :

AU ROY.

Je vous supply ne vous fascher, ô Sire,
De discourir ceest œuvre de voz yeux,
Et vous pourrez, du peu que j'ay sceu escrire
Entendre, voir et cognoistre les cieux;
A celle fin que quand entre les dieux,
Serez porté sus les ailes des nues,
Vous n'aillez point loger en ces haults lieux
Comme estrangier en maisons incognues.

On sait que l'astrologie était la passion de ce temps et la religion de cette infâme cour des Valois, greffés sur les Médicis.—Fornier avait voulu en devenir le poète; mais il paraît qu'il n'avait pas prévu, dans son horoscope, le coup de lance de Montgomerry.

Quant à l'*Uranomachie*, voici l'analyse que nous en donne Duverdier dans sa *Bibliothèque*, pages 506 et 507 :

« Fornier a escrit l'*Uranomachie du Thoreau et du Capricorne*, auquel combat céleste le thoreau et le capricorne sont pris pour significateurs de deux graves princes, comme estans les signes ascendans en leurs naissances, desquels le thoreau est maison de Venus et exaltation de la lune; et le capricorne est maison de Saturne et exaltation de Mars, et par le naturel mouvement des cieux, se suyvent en la forme que l'autheur descrit leurs figures colloquées au zodiaque. »

Nous n'espérons pas que cette description paraisse très-claire à nos lecteurs, et nous avons hâte d'aborder dans d'autres régions tout aussi fantastiques, sans doute, mais

Digitized by Google

étincelantes de lumière et de poésie, avec Astolfe, Alcine et Roger.

Le premier volume de Roland furieux, premierement composé en Thuscan par Loys Arioste, Ferrarois, et maintenant mys en rime Françoise par Ian Fornier, de Montaulban en Quercy : tel est le titre de la traduction en vers des quinze premiers chants de l'Arioste, publiée par notre auteur en 1555, chez Michel Vascosan. Le succès de cette traduction fut tel, qu'elle fut réimprimée à Anvers la même année, par Gérard Spelman; et Brunet cite une autre édition sortie des presses de Christophe Plantin.

Arioste n'avait donné son poème complet qu'en 1532; il était déjà connu en France par une traduction attribuée à Jean de Gouttes, lorsque Fornier publia son remarquable travail. Le livre est précédé d'une dédicace en vers ampoulés et sonores adressés au duc de Guise, et d'une curieuse préface où l'auteur explique, avec beaucoup de verve et de netteté, son système de traduction. Nous en transcrivons ici quelques passages. Fornier, comme nous aurons occasion de le prouver bientôt, avait d'excellentes qualités de prosateur, et à cette époque où la langue française venait à peine de se révéler dans les écrits de Calvin et d'Amyot, on ne peut que s'étonner de trouver des idées aussi intéressantes exprimées avec tant d'élégance et de clarté.

« Je ne doute nullement, benin lecteur, que plusieurs, esmeuz d'envie contre nostre entreprise, ou piquez d'une curieuse arrogance, ne s'essayent par tous les moiens qu'ilz pourront de reprendre ceste nostre traduction, et à ces fins ne viennent à conferer le texte d'Arioste à la translation, plus pour la contreroller, et y trouver à redire, que cuydans y voir de quoy se contenter. Toutefois si ceulx là se despouillent de ceste inclination, qui est d'estre tousjours prompts à mal juger, et voir plustost les faultes des autres, que les leurs, auront occasion, non seulement de m'absouldre de faulte, si aucune leur en semble, ains de me louer de la peine que j'ay

Digitized by Google

prise en tel œuvre : car si le traducteur d'Arioste en prose demande excuse des vocables, desquelz il a usé ayant la bride large, et liberté entiere, de combien plus en doy-je obtenir, qui me suys essayé de traduire, d'une mesme façon de vers, les parolles et le sens de l'auteur? Et oultre ce que je me suys travaillé de faire entrer aux vers tout ce qu'estoit dict par le poëte sans corruption, ou variation de son subject, me suys aussi asservy à deux choses. L'une est de rendre les vers d'Arioste en stanzes françoyses, comme il est en stanzes tuscanes : et l'autre, que je me suys baillé une loy laquelle par tout le livre j'observe, c'est que le premier et les derniers vers de toutes les stanzes sont feminins, et comme vient leur rang mariez dans la stanze. Ce que j'ay faict, à fin que les stanzes françoises se puissent chanter et jouer sus les instrumens musicaux, comme les propres tuscanes, ausquelles necessairement falloit que les deux derniers vers fussent feminins... »

L'auteur développe ici quelques observations techniques qui annoncent une connaissance approfondie de la facture et du rythme de la poésie appliqués à la musique : bien peu de ses contemporains avaient à ce point l'instinct ou plutôt la science de ce croisement harmonique de la rime, qui donne tant de charme à la poésie lyrique moderne. « Si je n'eusse, ajoute-t-il, suivy cette regle invariable, je n'eusse point eu la troysieme partie de la peine; mais aussi la rime n'eut eu la moytié de la grace et resonance à l'oreille des lecteurs.... Et si je me suys d'adventure ingeré, continue-t-il, d'usurper quelque mot non receu, ou non encore parvenu à tes oreilles, je te prie que la peine et la poesie soyent si bien notées de toy, qu'elles me puissent trouver quelque excuse en ton jugement. Attendu qu'Arioste mesme n'a usé tousjours du propre tuscan, ains de mots de divers langaiges de l'Italie et confins d'icelles, pour exprimer sa conception.... Pourtant si celluy qui a faict le prototype, n'estant contraint de suyvre invention autre que la sienne, a usé de telles licences, il ne devroit

Digitized by Google

estre trouvé estrange, si en grand' subjection on pourra quelque fois lire chose, que pour la loy de la rime doive estre excusée. Mais de tout ce dont j'aurois icy usé, j'en laisseray à la posterité la reception et usaige, et à toy, lecteur, le sain et raisonnable jugement; qui pourras avec quelcuns à toy semblables, introduire la reception et continuer l'usaige, ou du tout reprouver ce qu'en nostre travail t'est presenté... »

Il y a certainement, dans ces quelques lignes, le germe d'une idée excellente, qui consistait à enrichir la langue poétique française aux dépens de toutes les beautés éparses dans les idiômes provinciaux. Ce travail de fusion, qu'Homère avait opéré pour la langue grecque, qu'Arioste venait de réaliser en Italie, Fornier en avait compris toute l'importance, et il a fait une tentative brillante pour l'exécuter. Mais le Français du Nord a dédaigneusement repoussé les éléments de richesse qu'il pouvait si facilement s'assimiler.. Notre langue n'a-t-elle point perdu en harmonie musicale, en pittoresque et en variété, ce qu'elle a gagné en unité et en précision? Quoi qu'il en soit, la tentative de Fornier mérite d'être signalée dans notre histoire litéraire.

Les compatriotes de Fornier et beaucoup de poètes contemporains, auxquels il avait communiqué son travail, lui adressèrent à l'envi les plus pompeux éloges, en vers grecs, latins ou français. Fornier, suivant l'usage du temps, a fait complaisamment précéder sa traduction de cette avant-garde de flatteurs de toutes langues et de tous pays.

C'est Gilibertus qui lui dit :

Gallia multa quidem, sed plus tibi patria debet,
Quæ sine te, infœlix vatibus orba foret.
Tu facis Albano Musas succedere monti,
Mixtus ut Aoniæ sit modo Tarnus aquæ.

Moncaudius, dans une charmante épigramme, nous apprend quel mobile, ou, pour se servir de l'expression de l'auteur, quel éperon a entraîné Fornier dans cette grande entreprise :

Digitized by Google

Rolandum liber hic describit amore furentem,
Gestaque ab indomitis prælia multa viris ;
At quos cogit Amor totis pugnare lacertis
Hoc te, Forneri, scribere cogit Amor.
Ergò dispereat quisquis maledicit Amori,
Est magni postquam calcar honoris Amor.

La traduction de Fornier méritait, à bien des égards, les éloges qu'en firent ses amis et que le public lettré de cette époque ratifia pleinement.

Il est impossible de mieux comprendre le génie de son modèle, de pénétrer plus avant dans le mécanisme de sa langue, de reproduire plus scrupuleusement toutes ses intentions. Fornier faisait pour Arioste ce que Marot avait fait pour Pétrarque, il donnait à la poésie italienne des consonnances françaises, en lui conservant le plus possible son accent, son caractère, son originalité propre. Il est facile de signaler les défauts d'une telle manière, qui fatigue bien vite l'attention du lecteur dépaysé. L'exécution de Fornier est souvent exacte jusqu'à la servilité, et parfois on se demande si ce qu'on lit est bien du français, tant le traducteur abuse des inversions et des tournures étrangères. Mais ceci admis, et nous faisons la part bien large à la critique, on ne saurait méconnaître la prodigieuse souplesse de style, la merveilleuse facilité de rimes, l'harmonie musicale de ce bel ensemble de vers. Le traducteur suit de si près la pensée du maître, qu'il garde souvent un brillant reflet de son génie. En lisant cette traduction, et c'est à nos yeux un grand éloge, si l'on n'admire pas toujours Fornier, on comprend, on retrouve toujours Arioste. Qu'il y a loin de là aux *belles infidèles* de d'Ablancourt !

Nous citerons, en finissant, une strophe prise au hasard dans la description du jardin d'Alcine :

Parmy lauriers et pins, sus les branchettes
Des fauz treshaults et sapins enserrez,
Petits Amours volans font folliettes.
Les uns joyeux d'avoir gens enferrez,

Digitized by Google

Autres visans à ficher les sagettes
Parmy les cueurs, autres tendans les retz;
L'un son dard trempe au ruysseau d'eau coulante,
L'autre l'aiguize à la pierre roulante...

Voici encore une stance d'un tout autre caractère, empruntée au combat de Roger et du monstre qui menaçait Angélique :

Tel' guerre faict l'audacieuse mousche
Contre un mastin, au mois pouldreux d'aoust,
Ou au devant [1], ou cil qu'apres on couche,
L'un plein d'espys, et l'autre plein de moust;
Aux yeulx le pique, au groin mordant le touche,
Autour luy volle et si le fasche moult,
Souvent luy faict les dents seiches estraindre,
Mais paye tout, s'un coup la peult attaindre.

C'est presque le mot pour mot italien, et cependant le vers français ne manque ni de souplesse ni d'élégance. Telle est cette traduction, que Fornier n'a pas achevée; les guerres civiles le détournèrent de ses travaux paisibles pour l'entraîner dans les agitations de la vie publique, où sa muse devait trouver des inspirations nouvelles.

La traduction de Parthénius de Nicée nous révèle le talent de Jean Fornier sous son meilleur aspect. Le versificateur inégal, incorrect, devient un prosateur élégant, concis, avec une pointe de ce sel gaulois qui n'est pas toujours le sel attique, mais qui, de Rabelais à Voltaire, est en quelque sorte le cachet distinctif de nos bons écrivains.

Le livre de Parthénius est un recueil d'anecdotes dénuées de tout intérêt, et qui dépeignent sous de tristes couleurs les mœurs antiques. Il y eut deux poètes grecs de ce nom, entre lesquels règne encore une certaine confusion. L'un d'eux était de Cos, fils de Testor, et avait la gloire insigne de descendre d'Homère. Virgile lui fit, dit-on, plusieurs fois

[1] Au mois de devant, ou d'après : juillet ou septembre.

Digitized by Google

l'honneur d'emprunter ses vers, procédé assez familier, on le sait, au cygne de Mantoue. Il est vrai que le vers cité par Aulugelle, à l'appui de cette assertion, ne méritait guère une telle gloire, puisqu'il ne contient qu'une énumération de noms; mais le divin Virgile croyait, comme les classiques français, tenir de son génie un droit souverain d'appropriation sur toutes les œuvres de l'esprit humain, et il savait, comme eux, revêtir la pensée d'autrui d'une forme si splendide, qu'elle devenait véritablement sienne. De telles imitations sont des créations.

L'autre Parthénius, natif de Nicée ou plutôt de Myrto, fut fait prisonnier par Cinna dans la guerre contre Mithridate, et remis en liberté à cause de son bel esprit. C'était un poète élégiaque. Tibère, à ce que nous raconte Suétone, l'avait en grande estime. Il avait composé des élégies à Vénus, et l'éloge, en trois livres, de sa femme Arété. Maintenant, lequel des deux Parthénius est l'auteur de ces contes érotiques? c'est là une question qui a fort occupé les érudits du Moyen-Age. Il est cependant très-probable, sinon certain, n'en déplaise au savant Janus Cornarius, que Jean Fornier a eu raison d'attribuer le recueil qu'il traduisait au poète élégiaque de Nicée, puisque cet ouvrage est dédié à ce Gallus, contemporain d'Auguste, et dont le nom est venu jusqu'à nous, éclairé d'un si doux reflet par l'auréole de Virgile.

Quand Fornier publia sa traduction de Parthénius et des *Narrations d'amour* de Plutarque, Amyot avait déjà achevé la *Vie des Hommes illustres*, ce chef-d'œuvre de grâce, de naïveté gauloise et d'aimable érudition. Il serait téméraire d'affirmer que l'écrivain montalbanais s'éleva jusqu'à la hauteur de son glorieux émule, en suivant comme lui les traces du patriarche de Chéronnée : Amyot reste toujours le maître par l'ampleur, la variété du tour, la liberté d'allures ; mais Fornier, dans certaines pages, ne souffre pas trop de la comparaison. Cette traduction, qui parut d'abord à Paris, en 1555, chez Vincent Sertenas, fut bientôt réimprimée à Lyon; sa

Digitized by Google

réputation fut si grande et si durable, que diverses éditions parurent successivement à Paris chez Gilles Robinet, à Rouen chez Raphaël du Petit-Val. Le XVIIIe siècle, si bon juge en fait de bonne prose, reproduisit plusieurs fois cet ouvrage. Coustelier le publia avec luxe en 1743; enfin, la dernière et la meilleure édition parut en 1797, chez Guillaume, à Paris, avec une préface de l'abbé de Saint-Léger. Ce livre reste donc le meilleur titre de Fornier aux yeux de la postérité; c'est par là surtout que son nom mérite de vivre. Malheureusement, les anecdotes qu'il traduit sont tellement libres, qu'il devient difficile de citer; nous nous bornerons donc à reproduire, comme spécimen de sa manière, le chapitre 21 :

DE PISIDICE.

« Quand Achilles avec ses navires bien garnies pilloit les isles prochaines de la terre, il s'en alla aussi à Lesbos, et apres avoir prises les villes, il tuoit et saccageoit tout. Mais quand les habitans de Methymne luy resisterent avec une grande puissance, il fut au bout de son conseil, pource qu'il estimoit impossible de prendre la ville. Et lors Pisidice, fille du roy de Methymne, regardant Achilles de la muraille, fut surprise d'amour, et luy envoya sa nourrice pour luy promettre que elle luy delivreroit la ville s'il la vouloit prendre à femme, ce qu'Achilles promeit quant et quant : mais apres qu'il eut la ville, estant indigné d'un tel faict, pria fort ses gendarmes que ilz lapidassent Pisidice. De cecy faict mention celuy qui a descrite la condition de Lesbos. »

N'est-ce pas là une narration nette, claire, spirituelle, et ne reconnaît-on pas déjà, dans ces quelques lignes, les qualités qui distinguent à un si haut degré la prose française?

II.

Jean Fornier, après le succès de ses deux grands ouvrages, rentra dans sa ville natale, pour se préparer par le travail à des triomphes nouveaux.

Mais il trouva les esprits agités des premiers mouvements

Digitized by Google

de la réforme ; les idées nouvelles, qui s'étaient d'abord renfermées en Allemagne dans le cercle des érudits et des seigneurs, pour s'infiltrer ensuite lentement dans les classes moyennes et populaires; ces idées, favorisées dans le midi de la France par les vieilles traditions albigeoises, germèrent tout d'abord dans les couches les plus profondes de la population. Le mouvement commença chez les ouvriers des villes; à Montauban, plus qu'ailleurs, la démocratie s'émut, s'agita, et embrassa bientôt avec un enthousiasme passionné les croyances des réformateurs. La bourgeoisie, toujours prudente et réservée, lutta quelque temps encore contre ce flot envahisseur.

Ce fut alors que Fornier conçut le projet d'étudier le grand mouvement religieux des Albigeois, si peu connu et si mal compris, car il ne nous reste rien des Albigeois que le réquisitoire de leurs ennemis, et nous ne pouvons juger la victime que sur le témoignage de ses persécuteurs. Les populations furent noyées dans des flots de sang, les villes englouties sous les flammes : pas un écrit, pas un monument n'est resté pour protester du moins contre les accusations intéressées des séides de Montfort. Tout ce que l'on peut reconnaître, à travers l'obscurité amassée à dessein sur l'histoire de ces temps, c'est l'existence simultanée de deux grands courants d'idées, de deux grands mouvements religieux essentiellement différents d'origine et de tendance, et que l'Inquisition a voulu confondre sous la désignation générale d'Albigeois. D'une part, s'agitaient les Cathares, dont les doctrines, venues d'Orient, avaient de bonne heure envahi les pays slaves, l'Italie et toutes les contrées de l'Europe méridionale. Cette secte paraît se rattacher à l'hérésie de Manès, en admettant une sorte de dualisme mitigé [1]. Ses adhérents se recrutaient surtout dans les

[1] Un Dieu mauvais, qui a créé la matière et toutes les choses visibles et périssables, et un Dieu bon, d'où découle tout ce qui est pur, juste, impérissable, invisible, le Dieu d'esprit et de vérité.

Digitized by Google

classes élevées de la société ; les seigneurs, les nobles dames, les prêtres, les lettrés, se rangeaient en foule sous sa règle mystique, et l'on sait que Nicétas, évêque manichéen de Constantinople, vint, en mai 1167, présider à Saint-Félix un concile cathare, où huit évêques et plus de mille prêtres de la secte nouvelle se trouvaient réunis.

D'un autre côté, les Vaudois, qui poursuivaient l'idéal du christianisme primitif, trouvaient de nombreux adeptes dans les classes les plus humbles de la société, parmi les pauvres ouvriers des villes et des campagnes.

Si ces deux communions, tellement distinctes et contraires, ont pu se réunir un moment, ce ne fut que dans une protestation commune pour la liberté de conscience, et dans une commune résistance à l'invasion des Français du Nord.

Fornier avait-il bien compris cela quand il choisit, pour la traduire, une chronique latine écrite au XIVe siècle [1], tissu de grossières contradictions, arsenal de mensonges et de calomnies forgés par le plus aveugle fanatisme? Il est difficile de croire que Fornier, qui, quelques mois plus tard, devait embrasser avec tant d'ardeur la réforme, fût alors animé d'une hostilité bien grande envers les idées nouvelles. Mais le hasard avait mis entre ses mains la chronique de Simon de Montfort; il crut aveuglément à la bonne foi de son auteur, et son esprit dut s'épouvanter sur les éventualités de l'avenir, devant ce tableau sinistre des désastres du passé. Il y avait cependant un grand enseignement à tirer de la lecture de cet ouvrage, pour Fornier et ses contemporains; c'était pour eux comme une préparation aux luttes sanglantes où ils allaient se trouver engagés.

Au moment même où Fornier surveillait à Toulouse l'impression de son livre, le peuple de Montauban, au grand effroi des Consuls et de la bourgeoisie, avait envahi l'église Saint-Louis pour y entendre les prédications de ses premiers

[1] Voir la notice bibliographique à la fin de cet article.

Digitized by Google

pasteurs. Les Consuls chargèrent Fornier de les excuser auprès du Parlement sur ce fait qu'ils regrettaient, sans avoir pu l'empêcher. Fornier avait un de ses oncles assis sur les bancs de cette redoutable cour de Toulouse, dont les impitoyables arrêts s'armaient si promptement pour le maintien des traditions du passé. Il parvint, pour quelques jours, à assoupir l'affaire, et son livre parut chez Jacques Colomiès, sous ce titre : *Histoire des guerres faictes en plusieurs lieux de la France, etc., contre les hérétiques, nouvellement mise en langue françoise par Iean Fornier.*

L'ouvrage latin que traduisait Fornier (*Præclara Francorum facinora*), n'est autre que la célèbre chronique de Monfort, c'est-à-dire un des réquisitoires les plus violents et les plus haineux que le fanatisme et l'intolérance aient publié contre les malheureux Albigeois. Pierre de Vaux-Cernay lui-même est dépassé. Il semble que l'âme de l'auteur soit aussi barbare que son style.

Fornier, dans sa préface, attribuait faussement cet ouvrage, par une étrange confusion, à Guillaume de Puylaurens : ce dernier, qui était chapelain du comte de Toulouse Raymond VII, a rédigé, sous le titre de *Chronicon super Historia negotii à Francis, Albigensibus vulgariter appellatis, primò Albejots, etc.*, un abrégé des guerres albigeoises, écrit avec beaucoup de modération et de bonne foi, mais dans un langage incorrect et rebutant. Sa narration s'arrête en 1272, tandis que la chronique de Montfort s'étend jusqu'en 1311.

Le véritable auteur de cette chronique paraît être l'inquisiteur Bernard de la Guionnie.

La traduction de Fornier était précédée de cette dédicace, qui explique avec beaucoup de netteté la pensée qui avait guidé sa plume, et le fruit qu'il espérait de son œuvre :

A MONS J. COIGNARD,

Conseiller pour le roy en son Parlement, en Tolose.

Le faict qui est ores à tous notoire
Qui les chrétiens met en division,

Digitized by Google

Feit ramasser à l'autheur cette histoire
Des meurtres faicts à la religion,
Dont connoissant que mesme occasion
Nous a produit telles vicissitudes,
Pour adoulcir vos grands sollicitudes
Je fay present à vos benignitez
De ce recueil, veu que tous vos etudes
Sont de sçavoir toutes antiquitez.

Vostre humble neveu,

I. FORNIER.

Voici maintenant la curieuse préface où se retrouve, avec plus de bonhomie, la verve toute méridionale de notre auteur :

AU LECTEUR.

« Estant de long-temps entre nos mains, amy lecteur, ce livret composé en latin, auquel n'y avoit nom d'aucun auteur, ny de celuy qui l'avoit imprimé, ny où ny quand il estoit sorty de la presse; voiant qu'il récitoit une histoire laquelle ne se treuve de telle façon, ne si particulièrement descrite par autre auteur, j'ay estimé que d'autant qu'il estoit fort rare, d'autant moins la connoissance d'iceluy devoit estre ensevelie. Et pource que ou par la transcription de la copie, ou par la faute de l'imprimeur, ou bien peut-être de l'auteur, il est si lourd en latin qu'à chacune page y a plusieurs incongruités, j'ay mieux aimé prendre la peine de le tourner en françois, que si auttre fois il fût sorti en lumière tant incorrect. Et combien que Robert Gaguin, Paul Æmile, et l'auteur d'un epitome des chroniques des roys de France, et et maistre Nicolas Bertrand en ses Gestes Tolosains, aient aulcunement touché cette histoire, si est-ce qu'entre tous n'en disent pas la dixième partie de ce que cest auteur en raconte; lequel tant que je puis conjecturer, est un maistre Guillaume de Puylaurens, auquel se réfère souvent, touchant le discours de cette narration, iceluy Bertrand.

« Je n'ay en ma version que suivy simplement l'auteur, sans y ajouter rien du mien, sinon là où pour plus claire

Digitized by Google

intelligence il y a fallu quelque mot, ce que j'ai enfermé entre deux notes. Bien ay-je tant qu'il m'a esté possible retranché ce qu'estoit fort superfleu, et ce qu'en la mesme période estoit souvent redit, estudiant à une plaisante brieveté, sans qu'il fût fait aucune injure à l'auteur. Duquel l'argument est qu'environ l'an 1200, en la Guienne qui estoit au roy d'Angleterre, et en Languedoc qui estoit au comte de Tolose avec Quercy, la plupart et quasi tous les habitans s'estoient tirés de l'obéissance du Pape et de l'Église romaine, laquelle ils estimoient estre la sinagogue de Satan, et appeloient les evesques d'icelle diables, et avoient faict Église à part, et officiers et diacres en icelle. Cest auteur les nomme routiers, les quels rompoient et démolissoient les temples et prenoient les dismes appartenans à l'Église romaine; et ne récite qu'une de leurs opinions hérétiques, c'est qu'ils disoient faussement et malheureusement [1].... Toutesfois Paul Æmile, au sixième livre de son histoire, dit qu'ilz condamnoient les noces, et pensoient n'estre mal faict d'user de toute débauche indifféremment, ce que confirme l'auteur de l'Estat de l'Église, et Gaguin, au sixième livre de sa chronique, l'estime estre ainsy. Contre les quels le pape Innocent troisième, et plusieurs papes après luy, feirent prescher la croisade, promettant indulgence et remission des pechez à tous ceux qui leur feroient la guerre. Pour laquelle mener il eut et ses successeurs, la faveur des rois de France, sçavoir est Philippe-Auguste, Loys huitième et son fils saint Loys, les quelz avec leurs forces commises au comte de Montfort et apres luy à son fils Amalric, et auttres, accompagnez des legatz du pape et des pèlerins de la croisade, destruisirent infinis châteaux, ruinèrent les villes, abattirent les forteresses, tuarent un bon nombre de routiers, et finalement apouvrirent et ammendarent asprement le comte de Tolose qui avoit pris les arres

[1] Ici notre plume se refuse à reproduire les termes de l'accusation infâme formulée contre les Albigeois (Voir le texte de Fornier).

Digitized by Google

de feu son père, apres qu'il fut decedé de mort soudaine durant ceste guerre, en la quelle il estoit le fauteur et defenseur des hérétiques. Ainsi au bout de 28 ou 30 ans furent-ils tous exterminés justement, s'ils tenoient les opinions susdites, etc.

« A Dieu, lecteur, et recoy avec saint jugement ce que ceste histoire te représente. »

Y a-t-il quelque intention cachée, sous-entendue, dans ces dernières paroles? nous l'ignorons, mais il nous paraît invraisemblable d'admettre que le cœur de Fornier ne se soit point ému au récit de tant de persécutions et de massacres dont son pays avait été le théâtre, et ses propres aïeux les victimes. Il est impossible que les contradictions si choquantes du récit de la chronique de Montfort n'aient pas éclairé son jugement. Nous savons bien que la critique historique n'était pas fondée; mais quel homme de sens pourrait admettre que des doctrines aussi abominables, aussi follement absurdes, qui vont jusqu'à la plus hideuse bestialité, aient été embrassées par des populations entières, parvenues à un degré brillant de civilisation, par les seigneurs, les bourgeois et les paysans tout ensemble, et défendues par eux jusqu'à la mort. Nous ne voulons pas croire que Fornier, à ce moment de sa vie, ait manqué à ce point aux notions les plus vulgaires de patriotisme et d'humanité. Ce que nous allons raconter de sa vie, ce que nous allons citer de ses œuvres, dément bien haut une telle supposition.

Enfin, Jean Fornier ne pouvait ignorer qu'au moment même où il servait d'écho aux atroces calomnies proférées contre les Vaudois par des écrivains fanatiques, ces mêmes calomnies, qui déjà avaient fourni des armes contre les premiers chrétiens, se rajeunissaient et s'aiguisaient de nouveau pour d'autres persécutions religieuses. Les premiers martyrs de la foi nouvelle furent brûlés à Paris, sur ces mêmes accusations avidemment acceptées par une foule ignorante et

Digitized by Google

barbare. Les grandes capitales ont toujours une armée famélique et implacable, toute prête aux vengeances des partis, également avide de meurtre et de pillage : l'armée de la Ligue et des Seize a les mêmes éléments et les mêmes fureurs que l'armée du Terrorisme en 93.

III.

Nous ignorons le moment précis où Jean Fornier embrassa le protestantisme; mais il faisait déjà profession de la foi nouvelle en mai 1562, lorsqu'il raconta cette grande bataille de cinq jours, livrée dans les rues de Toulouse, et qui se termina par la complète destruction du parti protestant dans la capitale du Languedoc.

Dom Vaissette cite souvent la relation manuscrite de Jean Fornier, écrivain religionnaire (*Manuscrits d'Aubays*, n° 124), qui paraissait abonder en faits intéressants et curieux; mais cet ouvrage n'existe plus aujourd'hui, et toutes nos recherches pour le retrouver ont été stériles.

Dans cette même année 1562, la grande révolution religieuse était déjà complète et triomphante dans nos murs. Ce n'est pas ici le lieu d'écrire la très-curieuse histoire de l'établissement de la réforme à Montauban; nous nous bornerons à rappeler que le mouvement, venu d'en bas, du sein même de la démocratie, et puissamment secondé par la constitution municipale et les traditions albigeoises, monta rapidement et se propagea bientôt dans les classes élevées.

Montauban devint naturellement le centre et le boulevard du parti calviniste. Le consulat montalbanais, soutenu, fortifié par l'énergique concours de l'assemblée générale des chefs de famille, réunie sur la place publique aux heures de lutte et de péril, prit hardiment la tête du mouvement, et appela au secours de la ville, menacée par la colère toute-puissante du Parlement de Toulouse, quelques-uns de ces

Digitized by Google

intrépides aventuriers qui dévouaient leur épée au service de la cause opprimée.

Montauban, assis sur les derniers mamelons des coteaux du Querci, qui viennent s'arrêter aux bords du Tarn, domine, de son plateau étroit et bien défendu, trois plaines riches et fertiles. L'accès en est couvert par une large rivière et deux ruisseaux coulant au pied de berges escarpées; mais si l'assiette était bonne, les fortifications étaient presque nulles. Cette population, sans armes, sans munitions, se préparait à une lutte presque insensée contre des armées formidables, conduites par les plus renommés capitaines : Montluc, Terride, Burie. Les premiers défenseurs accourus au secours de Montauban, avec leurs bandes encore mal aguerries, furent Arpajon et Marcastel. Ils arrivèrent dans la ville le 11 juin 1562, quelques jours après le désastre de Toulouse, à l'heure même où l'on apprenait coup sur coup la prise de Rabastens et le massacre de Gaillac par ce terrible Montluc, dont le nom seul valait une armée.

Ils trouvèrent les fortifications si faibles et les préparatifs de guerre si insuffisants, qu'ayant convoqué les Consuls et l'assemblée générale, ils proposèrent aux habitants de quitter en masse leur ville qu'ils ne pouvaient défendre, et de se transporter à Orléans, formidable place de guerre, qui appartenait au prince de Condé.

Les citoyens s'indignèrent de ce projet aussi lâche qu'insensé, et les deux chefs, ayant paru céder devant cette résistance, quittèrent la ville pour aller, disaient-ils, chercher des renforts. La garnison qu'ils laissaient après eux avait ordre de négocier secrètement l'abandon de la ville. Une nuit, l'alarme fut donnée. Les chefs et les soldats étrangers prirent la fuite; les habitants couraient en désordre, avec leurs femmes et leurs enfants éplorés, vers les remparts déjà dégarnis de soldats et de canons. La plaine se couvrit de fugitifs : tout-à-coup, aux premières lueurs du jour, un tourbillon de poussière annonça l'ennemi. Un parti de

Digitized by Google

de cavalerie accourt à toute bride; les fuyards, refoulés, se rejettent en désordre vers les portes restées ouvertes. La cavalerie de Montluc allait entrer avec eux, quand l'inspiration d'un seul citoyen sauva la ville abandonnée : Arnaud Guibert, au moment où l'ennemi touchait aux portes, s'écria d'une voix tonnante : *Canonniers, faites feu!...* Pas un canonnier n'était à son poste; mais l'ennemi crut tomber dans un piége, et, tournant bride, s'éloigna à toute vitesse.

Trois fois, dans la même année, Montauban fut assiégée par des forces supérieures, trois fois ses héroïques citoyens repoussèrent toutes les attaques, déjouèrent toutes les ruses et toutes les trahisons. Vainement leurs propres chefs, désespérant du succès, passèrent-ils à l'ennemi, lui révélant le secret des faiblesses de la place et de la garnison; la foi héroïque qui animait la population, électrisée par ses pasteurs, triompha de tout et réalisa des miracles de patriotisme.

« Ainsi, dit Th. de Bèze, Dieu vérifia ce que Tachard, ministre, disoit à ceux de dedans, à savoir que s'ils avoient fiance en Dieu, il donneroit aux hommes un cœur de lion et aux femmes un cœur d'homme. » Les femmes, en effet, vinrent faire le coup de feu sur le rempart avec la plus ardente intrépidité, et les enfants eux-mêmes, organisés en bandes de frondeurs, se rendirent redoutables à leurs ennemis.

Toutefois, ce serait méconnaître l'esprit des multitudes, que de ne pas croire à certaines heures de découragement et d'abattement parmi ces pauvres gens, assaillis de tant de périls au dehors, et toujours menacés de trahison au dedans.

Le nom de Montluc était surtout, pour leur imagination prompte à s'exalter, un véritable épouvantail; ils se parlaient entre eux avec terreur de cette grande cornette noire, qu'on réputait invincible et qui avait présidé à tant de journées sanglantes. Montluc disait lui-même, avec sa jactance gasconne, « que tous les huguenots n'oseraient la manier s'ils l'avaient trouvée laissée dans un fossé. » Les pasteurs, les Consuls, triomphaient bien vite, par de généreuses paroles

Digitized by Google

ou par le chant d'un psaume, de ces courtes défaillances, et les citoyens accouraient aux remparts, retrempés d'une énergie nouvelle.

La paix de 1563 mit seule fin à cette lutte de géants. Les Tachard, les Constans, les Lanis, en avaient été les héros, Fornier voulut en être le poète. Sa dernière œuvre et la plus importante pour l'histoire de notre cité, est son poème de *L'Affliction de Montauban*.

La seule copie qui soit parvenue jusqu'à nous, écrite évidemment de la main de l'auteur, qui a fait de nombreuses corrections à ses vers en les transcrivant, est resté inachevée... Pourquoi? Quelques-uns des tristes hasards des guerres civiles auront fait tomber la plume des mains de l'écrivain. Le tocsin sonnait peut-être pour appeler les chefs de famille au conseil général; peut-être la vigie de la tour avait-elle signalé la présence de l'ennemi, qui se manifestait par l'incendie des villages et des moissons? — Il est probable que le poème aura été terminé, et que la copie seule que nous possédons est restée inachevée, interrompue au milieu d'une page, laissant l'idée en suspens et la phrase incomplète.

On comprend du reste, à la lecture de l'œuvre, que la composition en a été rapide, précipitée; c'est un premier jet, qui a plus de chaleur que de correction, et qui manque en bien des endroits de cette précieuse qualité que Fornier lui-même appelait « une playsante brieveté. » Comme valeur littéraire, le poème de *L'Affliction* est inférieur à d'autres ouvrages de Fornier; comme intérêt historique, surtout comme monument de patriotisme montalbanais, il les prime tous à nos yeux. L'auteur, avec l'émotion d'un cœur honnête, a reproduit sur le fait les scènes de la vie contemporaine, dont il fut tour-à-tour un des spectateurs les plus intelligents et un des acteurs les plus désintéressés.

Sa chronique rimée est comme un miroir mobile où viennent se retracer, jour par jour, les péripéties d'une lutte héroïque. Sans doute, l'image est un peu confuse, les lignes un peu

Digitized by Google

tremblottantes, le coloris un peu vulgaire; mais il y a, dans cette reproduction d'une exactitude minutieuse, une certaine puissance de réalité qu'un travail plus étudié n'aurait peut-être pas conservée au même degré. Le défaut d'art rend même plus saisissante la vérité du fait; aucun détail n'est épargné; le goût épuré du littérateur n'est pas venu mettre en relief les parties saillantes et sacrifier les accessoires inutiles; et si l'on nous permettait cette comparaison, nous dirions : ce n'est peut-être pas un beau tableau, c'est plutôt un excellent daguerréotype, qui retrace tout à la fois l'image des hommes et celle des lieux.

Le poème de Fornier abonde, en effet, en descriptions très-détaillées et très-curieuses des monuments et des sites qui servent de cadre et de théâtre aux grandes scènes qu'il va reproduire. Il a su rendre, avec une vérité souvent pittoresque, la physionomie à la fois austère et riante de la vieille cité montalbanaise.

Nous citerons, pour caractériser la manière de l'auteur, les quelques vers qu'il consacre à dépeindre des faits déjà connus de nos lecteurs :

Dond pour assembler gens a ceste occasion
Vint devers Montauban le seigneur d'Arpajon,
Amenant avec luy quelque cavalerie
Et Marchastel guidant beaucoup d'infanterie;
Alors y acouroient de bien divers endroitz
Plusieurs vaillans soldatz aguerriz et adroitz,
Qui avoient la suyvy leurs enseignes hautaines
Souz la guide et faveur des braves capitaines,
Entre lesquels estoit Saint-Michel bien escort
Et ses freres aussi et un nommé Belfort,
La Manne, la Vernede, Honorat et Fongrave,
Et la *Borie* [1] sergent qui fut apres si brave.
Or ja en la my may fut grand sedition
Et grand massacre fait de la religion
Dens Tolose ou estoit une fort grande eglise,
La quelle estant alors en extremite mise

[1] Cette faute de versification est soulignée de la main de l'auteur.

Digitized by Google

Avoit à Montauban demandé son secours,
Et pource qu'on tarda d'y aller quelques jours
L'eglise fut du tout rompue et dissipée
Et la plus part passez au tranchant de l'espée.

Fornier résume ici en quelques vers sa narration des troubles de Toulouse ; dans un autre endroit de son poème, il a reproduit et pour ainsi dire mis en rimes quelques lignes de sa traduction de la chronique de Montfort. Mais l'auteur juge maintenant à un point de vue bien différent la grande cause des Vaudois ; il comprend toute l'analogie qui existe entre la réforme du XVIe siècle et la tentative avortée du XIIIe : c'est dans ce sentiment qu'il raconte l'établissement et la ruine des beaux couvents qui entouraient et commandaient la ville.

Les moines, dit-il,

.... Voyant Montauban si fertile en ses champs,
Et la simplicité des pouvres habitans,
Incontinent ce lieu pour demeure choisirent,
Et leurs quatre couventz beaux et grans y bastirent.
Lesquels ilz avoient mis en quatre plaisans lieux,
Fourniz de beaux jardins, et bien delicieux,
Qui aux portes estoient de la cité gentille
Et comme quatre fortz presque assiegeoient la ville.
Voire jusqu'a present ont en ce lieu regné
Et sus les habitans la plus part gouverné.
Mais ilz s'en sont allez, comme on voit a ceste heure,
Et presque ruinée est leur belle demeure,
Et tout ainsi qu'ils ont fait leur fondation
Au temps d'un scisme grand en la religion,
De mesmes l'on a veu leur ruine et abisme,
Et leur destruction au tems d'un plus grand scisme.

Nous terminerons nos citations par une scène de combat, retracée et décrite dans toute sa naïve furie.

Arpajon et Marcastel ont abandonné la ville à ses propres ressources,

Veu que la ville avoit des murailles de beurre,
Et que tous leurs creneaux n'estoient plus forts que feurre.

Les habitants, mal armés, mal disciplinés, et serrés de près par les soldats de Terride logés dans l'ancienne cathédrale et

Digitized by Google

dans la tour de Moncau, se voient abandonnés et trahis par Fongrave, leur ancien chef, qui dirige lui-même les coups des assaillants. Ils continuent la lutte avec la fureur du désespoir. Fongrave tente un asssaut de nuit au fort des Jacobins; mais l'intrépide La Borie, qui présidait à la défense, et qui devait si tôt, hélas! suivre l'exemple de Fongrave, avait été prévenu des desseins de l'ennemi, et il avait renforcé la garnison de ce fort qui, par sa position, dominait et maîtrisait la ville. Là était la clé de Montauban, Fongrave ne put pas l'enlever.

Écoutons la narration palpitante de Fornier :

Et ayant prié Dieu les guetz on prépara,
Attendant tout un temps de ceste nuit tranquille
Que Fongrave aprochast pour assaillir la ville.
Il arriva après deux heures de minuit,
Et ceux qui le suivoient aux Carmes conduisit,
Où il feit hautement sonner la faulse alarme
Afin qu'y accourant tous les fortz on desarme.
De plusieurs coups bruyants il fait l'air resonner.
Cuidant les citoyens par cecy estonner,
Et crie incessamment : rens toy, ville gaignée!
Mais sa force fut lors et sa voix desdaignée.
Il part de la tout coy, et s'en vient le grand pas
Au fort des Jacopins, où l'on ne dormoit pas,
Car ayant entendu l'alarme vers les Carmes,
Chacun incontinent s'asseura de ses armes.

Les assaillants tentent l'escalade avec une grande résolution;

Mais un soldat du fort, de la porte au dessous
Tire une arquebousade, et le premier de tous
Touche si roidement que sus les autres tombe,
Dond l'eschelle se rompt et au grand pois succombe...

Le combat se poursuit avec des chances diverses; un des chefs montalbanais, Perrinet,

Du travail du combat recreu et opprime,

conseillait à ses soldats d'abandonner le poste; mais

Les soldats ayans cueur ne le veulent laisser;

Digitized by Google

et Perrinet, qui éclairait la défense avec de la paille allumée, les *chandelles* s'étant éteintes dans la lutte, Perrinet tombe à son tour, désigné par cette grande clarté au tir de l'ennemi :

> Un grand coup d'arquebouse assigné par la gueule
> L'occist sans prononcer une parolle seule.

Fongravo redoublait d'efforts et allait forcer la place, quand La Borie

> .... Arriva dans le fort
> Et feit de trente-cinq arquebousiers renfort,
> Qu'il emmena tous frais, tellement qu'en peu d'heure
> L'ennemi recogneut la deffense meilleure;
> Il refraischit les las et les aguillonna
> Au combat, dond ce lieu de grans coups resonna,
> Si bien qu'on ne voyoit des flans et canonieres
> Que vomir les esclairs, feuz, flammes et fumieres.
> Bref l'ennemi se veist si tres fort estonner,
> Qu'il fut alors contraint la retraite sonner
> Et retirer ses gens qu'il voyoit mettre à terre
> Comme estant fouldroyez des fouldres de la guerre.

Le poème de Fornier, ou du moins la copie que nous possédons, s'arrête au moment où *ce brave La Borie* abandonne la place, passe à l'ennemi, et vient à son tour *le visage caché sous un taffetas rouge,* essayer vainement d'enlever ce fort des Jacobins qu'il a si bien défendu.

Nous devons, en finissant l'analyse de ce poème, noter un fait assez curieux, et qui a peut-être déjà frappé l'attention de ceux de nos lecteurs qui sont familiers avec l'histoire de ce temps : c'est l'identité presque absolue de la narration en vers de Fornier avec le récit en prose que nous donne Th. de Bèze, de ces mêmes évènements, dans son *Histoire des Églises.* Il est évident que le poète et l'historien ont travaillé avec les mêmes matériaux, et il est assez probable que Fornier avait dû fournir à Th. de Bèze les notes qu'il a depuis utilisées lui-même pour la charpente de son poème. Seulement, le récit de Th. de Bèze est plus détaillé, plus complet, plus froid. Incontestablement supérieur, au point de vue

Digitized by Google

littéraire, à l'ébauche poétique de Fornier, il n'en a cependant ni la chaleur ni la réalité. Rien ne remplace dans les tableaux du passé l'émotion de l'homme qui a vu de ses yeux, qui s'est mêlé à la lutte, et dont la plume gardant encore la fièvre du combat, s'agite, se passionne, frappe et brille comme une épée.

Fornier était jeune encore quand il écrivit ce poème : à peine avait-il trente-cinq ans, et il a vécu, depuis, bien des années, mêlé à ce tourbillon des luttes civiles qui donne tant d'énergie et de grandeur à l'âme des justes, tant de lumières et d'enseignement à l'esprit des sages; et cependant sa voix s'est tue, et nous ne retrouvons plus sa trace dans ce grand mouvement littéraire qu'amena la réforme, qui grandit avec elle, et comme elle disparut, après un siècle de luttes et de désastres.

La devise des vieux Brenns gaulois, leur *væ victis*, est restée comme un axiôme inexorable dans les mœurs et dans l'histoire de notre nation. Le protestantisme français a entraîné dans sa chute une puissante école littéraire, véritablement nationale et populaire, qui n'a pas pu sans doute dire son dernier mot, mais qui déjà s'était révélée à la France par de nombreuses et puissantes productions. Calvin avait créé la prose française, avec toutes ses qualités inimitables de clarté, d'élégance et de précision. D'Aubigné, avant Corneille, a créé la grande poésie. La langue française n'a rien de plus beau comme inspiration, comme mouvement, comme forme, que ses *Tragiques*, qu'on réimprime enfin aujourd'hui; et la prose de ses *Histoires* se développe avec une grandeur et un éclat qu'on ne peut assez admirer. Que dire de cette merveilleuse satire du *Fœneste*, qui semble comme un trait d'union de Rabelais à Molière? Eh bien! ce grand écrivain, si puissant, si fécond, si complet, a été longtemps comme oublié dans l'histoire de notre littérature. La voie nouvelle qu'il s'était frayée avec tant d'audace et de bonheur s'est tout-à-coup fermée derrière lui, et son nom aurait été tota-

Digitized by Google

lement oublié des critiques de nos grands siècles littéraires, si les étranges vicissitudes de l'histoire ne l'eussent mêlé au nom même des Bourbons, en introduisant la petite-fille du poète calviniste dans la couche nuptiale de Louis XIV.

La poésie et la musique ont joué un rôle des plus importants dans la vie intime de la réforme. Le chant des psaumes était devenu le signe de ralliement, le lien commun, et en même temps la consolation et la force des pauvres opprimés. Privés de tout secours terrestre, ils cherchaient, dans un élan de l'âme vers Dieu, le soutien qui ne fléchit point. Ce sentiment profond de faiblesse et d'espérance, mêlé aux angoisses de la lutte, a donné à leurs poésies un caractère de personnalité touchante qui fait oublier les incorrections de la forme.

Avaient-ils le temps de ciseler leurs phrases, comme le pouvaient faire Ronsard et sa pléiade, les poètes sans nom de ces chansons spirituelles improvisées dans le tumulte des batailles ou dans les affres du supplice? Mais, heureusement, la poésie est indépendante de la versification; et cette divine liqueur, que les maîtres de l'art nous versent dans des coupes d'or, peut quelquefois être recueillie dans les vases les plus grossiers.

Fornier, en écrivant le poème de *L'Affliction*, fit quelques pas dans cette voie nouvelle de l'inspiration nationale et populaire; mais, à dater de ce jour, sa verve si fertile semble subitement tarir, soit que les autres productions de sa muse, nées sous l'inspiration du moment, aient disparu avec l'heure qui les avait enfantées, soit que son esprit, privé de puissante initiative, ait replié ses ailes, comme une colombe timide qui n'ose pas affronter un ciel orageux.

Renfermé dans le cercle étroit de la famille et de la cité, nous le voyons tour à tour consul (en 1568 et 1575), surintendant de l'imprimerie, orateur influent des assemblées populaires, conseiller toujours écouté des administrations locales; mais les nombreux recueils de ce temps ne nous ont plus conservé un seul vers signé de son nom.

Digitized by Google

Nos chroniques locales mentionnent encore le nom de Fornier dans deux circonstances également honorables pour lui. Le 1er novembre 1581, nous le trouvons compris parmi les personnes savantes et considérables que les Consuls réunirent, pour prendre leur avis sur le grave différend survenu entre le consulat et le consistoire, à l'occasion de la publication du *Libre gras*, d'Augier Gaillard, le poète-charron de Rabastens. Cette œuvre obscène avait été censurée et détruite par le consistoire, dans un sentiment de rigide moralité; mais les Consuls croyaient voir dans cette mesure un empiètement sur leurs attributions. L'intervention de Fornier et de quelques autres personnages considérables de la cité parvint à apaiser cette regrettable querelle.

En 1582, Jean Fornier fut révoqué des fonctions de surintendant de l'imprimerie, qu'il exerçait avec Constans et Satur, pour s'être opposé au départ de l'imprimeur Louis Rabier, « malgré les ordres du roy de Navarre, qui lui avait prescrit d'aller en Béarn avec une de ses presses. »

Cet acte d'indépendance et de patriotisme a couronné la vie de Fornier. Nous ignorons la date de sa mort comme celle de sa naissance; mais nous savons qu'en 1584 il n'était déjà plus, puisque, à cette époque, deux conseillers de la chambre de l'Édit furent logés par la ville dans la maison de feu Jean Fornier.

Telle fut la vie, telles furent les œuvres de cet homme de bien, de cet élégant et fécond écrivain trop injustement oublié. Sans doute, Fornier ne fut point un de ces génies créateurs et lumineux qui éclairent et guident la marche de leur siècle; mais sa modeste étoile a projeté quelques beaux rayons sur notre ciel natal, et nous avons cru accomplir un devoir pieux en essayant de dissiper le nuage qui la recouvrait depuis deux siècles. Peut-être nous reprochera-t-on trop de bienveillance et de sympathie pour la figure que nous avons voulu retracer aux yeux du lecteur.

Mais c'est là un reproche qui trouve facilement son excuse

Digitized by Google

et sa justification dans notre dévouement filial à la cité montalbanaise. En écrivant cette étude, nous avons voulu, une fois de plus, rendre hommage aux gloires de son passé, et nous pouvons dire avec Jean Fornier, dans l'invocation de son poème :

> Aussi bien je serois digne d'estre repris,
> Si pour le bien que j'ay dans mon pays appris,
> Je ne chantois l'honneur de ma ville native.

Gustave GARRISSON.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Les Épigrammes érotiques* (en nombre 201).— *Tolose* (sans date), imp. par Jacques Colomiez, in-8°. — Ce livre a disparu; il n'est peut-être pas le premier des écrits de Fornier, car M. Du Mège (*Hist. des Institutions de Toulouse*, IV, p. 307) dit qu'en 1541 le prix de l'églantine fut décerné à Jean Fournier, pour une *Ballade sur la Croix*.

2. *Chansons lyriques* (en nombre 19). — *Tolose* (sans date), imp. par Guion Boudeville (cet imprimeur exerçait déjà en 1544), in-16 d'après Duverdier, et in-8° d'après Michaud et l'abbé Saint-Léger.

Il ne serait pas impossible que les chansons lyriques ne fussent autre chose que l'*Uranie*, en 19 sonnets, publiée à Toulouse sous un autre titre.

3 *L'Uranie*, de I. Fornier, au tres-chrestien roy de France Henry deuxiesme de ce nom. — *Paris*, Ch. Langelier, libraire, 1555, in-8°.

4. *Le premier volume de Roland furieux*, premierement composé en Thuscan par Loys Arioste, Ferrarois, et maintenant mys en rime françoise par Ian Fornier de Montaulban en Quercy. — *Paris*, imp. de Michel de Vascosan, 1555, in-4°; autre edition, même année, à *Anvers*, par Gerard Spelmann, in-8°; Duverdier cite encore une édition par Christophe Plantin.

5. — *Les Affections de divers amans*, faictes et rassemblées par Parthenius de Nicée, ancien auteur grec, nouvellement myses en Françoys. — *Paris*, Gilles Robinot, 1555, in-8°. — Le nom du traducteur n'est pas indiqué sur le frontispice, mais la dédicace est signée : I. Fornier. — Au 41e feuillet verso commencent les *Narrations d'amour* par Plutarche, qui ne sont pas annoncées sur le titre.

La même année parut à Lyon une autre édition, pour laquelle Fornier avait revu et remanié presque en entier sa traduction; en voici le titre : *Les Affections d'amour* de Parthenius, ancien auteur grec, joinctes les *Narrations* de Plutarche, nouvellement myses en Françoys, par Iean Fornier, de Montauban. — *Lyon*, Macé Bonhomme, 1555, petit in-8°.

L'édition de Paris a été reproduite textuellement à Rouen, par Raphaël du Petit-Val, en 1597, in-12; et sans date ni lieu d'impression en 1743, petit in-8°. (On ne doute pas que cette dernière ne soit de Coustelier.)

Le texte de Lyon a été adopté pour la publication de cette traduction dans le tome 1er de la *Bibliothèque des romans grecs*, donnée à Paris, en 1797, in-18, par Guillaume. C'est en tête de cette édition que le savant Mercier, abbé de Saint-Léger, a inséré un mémoire pour faire ressortir la différence des textes publiés à Paris et à Lyon. Nous croyons devoir transcrire quelques lignes de cette dissertation : « Les éditeurs de cette *Bibliothèque* écoutèrent avec empressement la proposition que je leur fis de reimprimer, à la suite du *Parthenius* de Fornier, les *Épigrammes érotiques* de cet auteur, vu leur extrême rareté. Ils ont donc cherché et fait chercher avec beaucoup de soin ces épigrammes, imprimées à Toulouse par Jacques Colomiez, in-8°, sans date; mais toutes leurs recherches dans les bibliothèques publiques et particulières n'ont pu leur en procurer un seul exemplaire... »

6. *Histoire des guerres* faictes en plusieurs lieux de la France, tant en la Guienne et Languedoc contre les hérettiques, que ailleurs contre certains ennemis de la couronne; et de la conqueste de la Terre saincte, et de tout ce qui est advenu en France digne de mémoire, depuis l'an de grâce

Digitized by Google

1200 jusques à l'an mil trois cent onze auquel tous les Templiers furent destruictz. Nouvellement mys en langue françoise par I. Fornier. — *Tolose*, imp. de Jacques Colomiez, 1562, in-4°, non paginé.

Catel avait attribué l'ouvrage latin traduit par Fornier à Pierre V, évêque de Lodève; Fornier le donne à Guillaume de Puylaurens, en s'appuyant sur l'autorité de Nicolas Bertrand. — Cette opinion a longtemps prévalu parmi les érudits modernes, malgré l'avis contraire de Rigoley de Juvigny dans ses Notes sur la Bibliothèque de Duverdier. — D'après ce commentateur, le véritable auteur du *Præclara Francorum facinora, etc.*, resterait inconnu. Il paraît cependant certain que la chronique traduite par Fornier, et vulgairement appelée la Chronique de Montfort, fut écrite par Bernard de la Guionnie, inquisiteur à Toulouse, qui devint en 1312 évêque de Lodève sous le nom de Pierre V, et mourut en 1331.

L'ouvrage de Guillaume de Puylaurens est tout autre; il s'arrête en 1272, tandis que la chronique de Montfort s'étend jusqu'en 1311 — G. de Puylaurens, chapelain du comte Raymond VII, a écrit longtemps après la fin de la guerre. Sa narration est sèche et froide, mais elle ne manque ni d'étendue ni de sincérité. Guillaume Catel la publia d'abord à la suite de son histoire des comtes de Toulouse, et Duchesne dans sa collection des *Scriptores historiæ Francorum*, sous le titre de *Chronicon super historiâ negotii Francorum adversus Albigenses*. — Traduite en français dans le tome XV de la collection de mémoires publiée par Guizot.

Ch. Schmidt (*Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*) n'indique pas la traduction de Fornier, qui est très rare.

7. *Histoire* manuscrite *des Émotions excitées à Toulouse* au mois de mai 1562. Cette chronique, qui est perdue, est fréquemment citée dans l'*Histoire du Languedoc*, avec cette indication : MANUSCRITS D'AUBAIS, n° 124. — Le même n° comprenait la chronique ci-après :

8. — *L'Histoire de l'affliction de la ville de Montauban*, lors qu'elle fut assallie par plusieurs fois, et long temps assiegee des Chevalliers et grans Seigneurs de la France, l'an 1562, par Ian Fornier. — 1564.

Ce beau manuscrit, petit in-folio de 122 pages, est entièrement de la main de l'auteur, avec de nombreuses corrections et retouches. La lecture en est très-facile, Fornier ayant imité assez habilement les caractères italiques, dont les belles éditions aldines avaient vulgarisé l'usage.

Après avoir successivement appartenu à Charles de Baschi, marquis d'Aubais, dont la riche bibliothèque fut pillée et dispersée pendant la révolution, et à Thierry de Maugras, dont il porte les armes, ce manuscrit fut acheté en 1856 à la vente Boulard, par M. de Monmerqué, de l'Institut, qui a ajouté de sa main quelques notes au texte, et qui a écrit aussi les lignes suivantes sur la garde : « Cette histoire est en trois livres. Chronique rimée très-importante pour l'histoire de Montauban. Elle est inédite et aurait dû être publiée dans les collections de mémoires à la suite des Commentaires de Montluc. » De la bibliothèque de M. de Monmerqué, l'œuvre de Fornier passa en 1851 dans celle de M. H. de La Garde (à Saint-Didier, Vaucluse), d'où elle est enfin venue, en 1854, dans notre collection bibliographique, après avoir ainsi accompli bien des pérégrinations pendant près de trois siècles. — Nous imprimerons prochainement cette curieuse chronique, à un petit nombre d'exemplaires, réservés pour les bibliophiles.

Tous les écrits de Fornier ne sont probablement pas connus, car il n'aurait rien publié de 1562 à 1584, lui qui favorisa de toute son influence l'introduction de l'imprimerie à Montauban. F. N.

Digitized by Google

J. de Baget,

GÉNÉRAL DE CAVALERIE, COMMANDEUR DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Baget (Jean), né à Lavit-de-Lomagne le 19 octobre 1742, était fils d'Antoine Baget, capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de Marguerite Massoc[1].

Il n'avait pas encore 18 ans lorsque le 21 mai 1759 il entra comme cavalier dans le régiment de Vogué, avec lequel il fit plusieurs campagnes en Allemagne de 1759 à 1762; il devint maréchal-des-logis le 19 avril 1763. Nommé le 11 avril 1768 sous-lieutenant dans la compagnie des chevau-légers de Royal-cavalerie, sous-aide-major le 1er juillet 1770, lieutenant en second le 11 juin 1776, premier lieutenant en août 1779, il obtint enfin le grade de capitaine dans le même régiment le 18 avril 1788, récompense bien méritée, car depuis 28 ans il servait bravement son pays.

Le 19 mars 1792 le général Valence, compatriote de Baget et son ancien capitaine dans Royal-cavalerie, le prit pour aide-de-camp, et il l'avait auprès de lui pendant la campagne du maréchal de Luckner, lorsqu'il s'empara de Coutrai; il le fit élever successivement au grade de chef d'escadron dans le 1er régiment de carabiniers le 4 avril, puis à celui d'adjudant

[1] La date que nous fixons pour la naissance du général Baget diffère de celle qu'indiquent diverses biographies, mais elle est exacte; M. Laborde aîné, maire de Lavit, a eu l'obligeance de nous transmettre un extrait des registres de l'état civil.

Quant à ses états de service, ils ont été puisés dans les *Fastes de la Légion-d'Honneur*, rédigés d'après des documents officiels.

L'*Etat militaire* de 1783 à 1788 donne au général Baget le titre de *chevalier*, et la *Biographie des généraux français* ajoute à son nom la particule nobiliaire.

Digitized by Google

général chef de brigade du même régiment le 30 septembre suivant, quelques jours après la bataille de Valmy, où il s'était distingué.

Employé à l'armée de la Moselle en 1793, Baget fut gravement blessé à la bataille d'Arlon (1er juillet) en chargeant à la tête de son régiment, et le 30 du même mois le gouvernement le récompensa de sa belle conduite en lui accordant le grade de général de brigade.

Pendant tout le reste de la campagne, il commanda la cavalerie de l'avant-garde; il fut même spécialement chargé par le ministre de la guerre de diriger la cavalerie de l'armée de Jourdan, employée au déblocus de Maubeuge, qu'assiégeait le prince de Cobourg. Puis il retourna à l'armée de la Moselle, où il fut placé de nouveau à la tête des carabiniers et de la cavalerie, qu'il commandait notamment à la bataille de Veissembourg et au déblocus de Landau.

Le général Baget avait aussi sous ses ordres la cavalerie lorsque l'armée française fit la conquête du Palatinat, et il la conduisit souvent à la victoire.

Réformé par suite de ses blessures le 25 pluviose an v, notre compatriote fut cependant nommé, au mois de fructidor suivant, inspecteur général des remontes, emploi qu'il conserva jusqu'en septembre 1802. A cette époque Bonaparte lui donna le commandement du département du Gers, qui faisait partie de la 10e division militaire, et il occupa ce poste jusqu'à son admission à la retraite en 1807; il comptait alors plus de 57 ans d'honorables services.

Le général Baget, nommé membre de la Légion-d'Honneur par le premier consul le 19 frimaire an XII, reçut la croix de commandeur le 25 prairial suivant.

En 1808 il commandait la garde d'honneur formée à Toulouse lors du passage de Napoléon Ier.

Depuis cette époque le général Baget vécut dans la retraite; il mourut le 14 février 1821, à Lavit, où il s'était retiré.

E. Forestié Neveu.

Digitized by Google

J.-B. Furgole,

AVOCAT AU PARLEMENT DE TOULOUSE.

Il est de grandes figures historiques, mêlées soit aux mouvements politiques et sociaux des peuples, soit aux mouvements de la science, des arts, de l'industrie, dont le nom seul rappelle toute une période. L'étude de ces hommes est l'étude de l'esprit humain dans l'une de ses phases, l'étude d'un peuple, l'étude d'une science.

Il en est d'autres placés dans une région plus modeste, que leur siècle semble repousser, parce qu'ils sont comme une protestation permanente contre ses doctrines et ses tendances; que la postérité connaît peu, parce que leur nom n'a pas fait de bruit, et qui cependant ont rendu les services les plus signalés, dont l'influence a été puissante pour le progrès des peuples. Dans ce nombre doivent être comptés les jurisconsultes les plus éminents du XVIIIe siècle, Pothier et Furgole.

A cette époque, où les tendances étaient pour une vie bruyante, commode, facile, légère; tandis que l'esprit du siècle soufflait sur le monde le scepticisme et l'incrédulité, et que la liberté de tout penser et de tout dire démolissait l'édifice social, on voyait, dans l'ombre, des hommes qui, pleins de foi dans le passé et la religion des ancêtres, de respect pour les traditions et les doctrines des maîtres, étudiaient péniblement et avec une incroyable patience, sans ambition, sans désir et peut-être même sans but nettement précisé, tout ce que leurs devanciers avaient produit; analysaient, comparaient, mettaient en ordre, après avoir choisi avec un tact merveilleux, et préparaient, sans qu'ils s'en doutassent

Digitized by Google

eux-mêmes, les fondements solides sur lesquels devait reposer l'avenir. Ils ne démolissaient pas comme les novateurs philosophes et politiques, ils édifiaient à mesure qu'ils déblayaient le terrain.

Chose bien remarquable ! La science du droit n'a pas subi des commotions terribles, des transitions brusques et étonnantes. Si, dans le grand mouvement qui ébranla le monde à la fin du XVIIIe siècle, et jeta dans l'abîme presque tout le passé, notre droit ne fut pas perdu ; si la société régénérée, assise sur de nouvelles bases, trouva en lui un appui solide en même temps qu'une protection efficace ; si, après quelques rapides années, on vit s'élever le majestueux édifice de notre législation civile, c'est que la pensée de l'unité nationale et de l'égalité des droits avait pénétré dès longtemps dans la science juridique ; c'est que, sur ce plan magnifique, les diverses parties du monument avaient été préparées, et qu'à la rédaction du code Napoléon il n'y avait plus en quelque sorte qu'à les superposer et à les unir. Dès-lors, quels honneurs et quelle reconnaissance la postérité ne doit-elle pas aux grands citoyens, à peine connus dans le monde, qui avaient ainsi élaboré la science ! N'est-il pas juste de célébrer leur nom, et ne convient-il pas de se nourrir de leurs pensées en étudiant leurs œuvres ?

Nous avons déjà nommé Furgole. Sa vie, comme homme, n'offre rien de remarquable. Quels évènements signaler en effet dans une vie si cachée, si unie, si modeste. Il n'a point d'initiative; il laisse les évènements s'enchaîner l'un à l'autre, n'ambitionnant ni la gloire ni les honneurs. Et cependant ils viennent à sa rencontre et s'attachent à lui.

Furgole (Jean-Baptiste) naquit le 24 octobre 1690, à Castelferrus,[1] diocèse et sénéchaussée de Montauban. Son père,

[1] La maison que Furgole avait fait construire à Castelferrus (canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave), est encore parfaitement conservée, et une par-

Digitized by Google

Jean Furgole, était notaire dans ce même village et jouissait d'une grande considération, non-seulement à cause de son savoir et de ses connaissances, mais encore pour sa probité, son désintéressement et les actes nombreux de charité qu'il accomplissait, de concert avec la demoiselle Dané, sa femme.

Rien n'annonça de bonne heure tout ce que devait réaliser un jour le jeune Furgole. Il fit ses études littéraires d'abord à Castelsarrasin, puis à Moissac dans le collége des Doctrinaires. et finit son cours de philosophie dans le mois de juillet 1707. Il revint ensuite au sein de sa famille attendre l'investiture de l'office de notaire, dont son père était pourvu. Timide, réservé, circonspect, il vécut là quatre années, dans une oisiveté d'esprit qui devint bientôt pour lui un tourment, et qu'il regrettait longtemps après.

Cependant, et malgré le peu de ressources de sa famille, il obtint d'aller étudier en droit dans l'Université de Toulouse, célèbre déjà depuis près de deux siècles. Animé du désir de réparer le temps qu'il avait perdu, il suivait avec assiduité les leçons de ses professeurs. L'un d'eux, M. Duval (auteur du traité *De rebus dubiis*), dont il faisait l'admiration, avait coutume de le citer comme un modèle à ses condisciples. En effet, ce fut alors qu'il commença cette vie si active et si occupée qu'il a continuée jusqu'à ses derniers moments, travaillant, dit-on, jusqu'à dix-huit heures par jour.

Ses cours de droit étaient à peine achevés et son grade de licencié obtenu, qu'il prêtait, le 9 juillet 1714, le serment d'avocat, et se faisait inscrire comme stagiaire au Parlement de Toulouse. Pendant cinq ans, il suivit le barreau avec une assiduité exemplaire; mais, en même temps, sans autre but

tie est occupée par le presbytère. Depuis que le célèbre jurisconsulte la vendit à M. Caubet, son collègue au Parlement, cette belle habitation a vu naître plusieurs générations de magistrats, toujours unis de la plus étroite amitié avec les descendants de Furgole; M. Caubet, conseiller à la cour impériale de Toulouse, et son frère, vice-président du tribunal civil de la même ville, sont nés à Castelferrus. F. N.

Digitized by Google

que sa propre instruction, il entreprit un travail immense, une compilation savante, dans laquelle il voulait coordonner tous les textes du Digeste, du Code et des Novelles, les édits et ordonnances des rois, quelques textes canoniques et la jurisprudence elle-même, afin de fixer ses idées au milieu des complications nombreuses et effrayantes de la jurisprudence et de la doctrine, qui devaient nécessairement embarrasser ou arrêter la marche de tout jeune légiste. Tout était à refaire : il fallait trouver le fil du labyrinthe dans lequel il devait pénétrer, puisqu'il s'attachait au barreau. Telle était sa pensée. On ne connaissait pas alors ces répertoires savants et méthodiques, qui offrent pour ainsi dire à chacun la science toute faite, fruits précieux d'une législation uniforme et d'une investigation patiente et éclairée. Cinq années furent presque exclusivement consacrées à ce travail immense ; puis, après de nombreuses hésitations, cédant à des sollicitations pressantes, il consentit à plaider sa première cause. Ce fut sans aucun éclat. — Le début de Dumoulin au barreau avait été aussi en quelque sorte un échec.

De bonne heure Furgole dut abandonner la plaidoirie, pour laquelle sa timidité naturelle et surtout sa faible santé étaient de graves obstacles ; il se réduisit à la rédaction de mémoires et consultations dont on faisait encore usage dans presque toutes les affaires [1]. Ce genre de travail convenait mieux à ses goûts et à ses habitudes ; aussi, dans cette spécialité, il se fit, par son érudition, un rang très-honorable.

Néanmoins, le talent de Furgole se trouvait à l'étroit dans cette lutte des intérêts privés ; il lui fallait l'impartialité doctrinale pour se développer et se produire avec tout son éclat. Mais Furgole, qui s'ignorait lui-même en quelque sorte, content de la situation qu'il s'était créée par son travail et sa

[1] Voir, sur l'importance de ces consultations : *De l'Enseignement du droit français dans la Faculté de droit civil et canonique de l'ancienne Université de Toulouse*, par M. Bénech, p. 96 et suiv.

Digitized by Google

patience, n'osait point porter au-delà son regard et son ambition. Il se maria, le 17 septembre 1720, avec Jeanne-Marguerite Pausadé (ou Pansadé), fille de Me Pausadé, procureur au Parlement de Toulouse. [1]

Son avenir semblait être fixé pour jamais; cependant la carrière qu'il devait fournir avec tant de bonheur ne s'était pas encore ouverte devant lui. La Providence se montre quelquefois impénétrable dans ses desseins. Elle conduit l'homme pas à pas; elle le prépare lentement, par mille épreuves et mille détours, aux grandes choses qu'il doit accomplir; puis enfin, la noble mission qu'il lui confie n'est autre chose que la récompense d'une vie laborieuse, humble et modeste. — Telle paraît avoir été la destinée de Furgole. Après avoir écarté les obstacles que l'insuffisance du patrimoine de son père opposait à ses études en droit, il se livre à ces mêmes études avec une ardeur incroyable; plus tard, il consacre cinq années à un travail effrayant, dans le seul but de paraître au barreau. Rien de tout cela ne devait être perdu. Sa modestie, qui, du reste, ne l'abandonna jamais, et dont on trouve des traces jusque dans ses ouvrages, lui mérita peut-être la haute mission dont Dieu l'honora; ses études et son érudition le firent digne de la remplir.

Pour sortir de la situation et des habitudes dans lesquelles il vivait, il fallait à Furgole une grande impulsion : elle lui fut ménagée.

Le chancelier d'Aguesseau, qui avait conçu l'idée de codifier les donations, matière hérissée de difficultés et de solutions contraires, avait demandé aux divers Parlements du royaume

[1] De ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont huit survécurent à leur père: trois fils et cinq filles. Deux de ces dernières avaient épousé MM. Demiau et de Joly, avocats au Parlement de Toulouse. L'un des fils, avocat au Parlement, devint en 1804 professeur à la faculté de droit de Toulouse, où il continua d'enseigner jusqu'en 1818, époque de sa mort. Casimir de Furgole, fils de ce dernier, fut conseiller à la cour de 1823 à 1836; mais ses enfants n'ont pas suivi la carrière de la magistrature.

Digitized by Google

des observations sur cette classe importante des libéralités. Le Parlement de Toulouse jeta immédiatement les yeux sur Furgole, et le pria de rédiger sa réponse au chancelier. Surpris tout d'abord par cette mission inattendue, au milieu des travaux absorbants de la pratique écrite, Furgole y puisa bientôt de la force et du courage. Pour la première fois, peut-être, il allait, selon ses goûts, donner un libre essor à ses facultés intellectuelles et faire usage de ses riches trésors d'érudition. Une étude consciencieuse, faite dans ces conditions, était appelée à fixer l'attention d'une manière inévitable. D'ailleurs, sans se borner aux questions proposées par le chancelier, Furgole en traita beaucoup d'autres, et notamment les plus difficiles et les plus susceptibles de controverse. Aussi ses observations furent distinguées entre toutes; elles préparèrent plusieurs dispositions de la nouvelle ordonnance, et acquirent au jurisconsulte de Toulouse l'amitié du grand-chancelier.

La voie nouvelle dans laquelle il était appelé à marcher s'ouvrait donc naturellement devant lui. — L'ordonnance de 1731 ayant paru, le Parlement de Toulouse éprouva le besoin d'un commentaire, dans lequel seraient exposés et discernés les principes du droit romain et du droit coutumier. Il l'attendait de Furgole, dont les observations avaient eu une si grande influence sur l'ordonnance elle-même. D'un autre côté, le chancelier d'Aguesseau, qui s'était montré d'une extrême réserve dans son essai de législation uniforme, désirait voir traiter avec soin les points délicats de doctrine qu'il n'avait pas osé toucher, et pressait Furgole d'entreprendre cette œuvre. Comment résister à de telles sollicitations ! Sous ces favorables auspices, il s'engagea dans la voie nouvelle, et bientôt, en 1733, on vit paraître son travail sur les Donations [1].

Cette publication causa une sensation profonde dans le

[1] Voir les notes bibliographiques à la suite de cette notice, p. 345.

Digitized by Google

monde savant, et Furgole se trouva placé au premier rang des jurisconsultes français. On admirait cette vaste érudition, cette science étonnante des principes et de leurs conséquences les plus éloignées, cette indication sûre des doctrines nouvelles proclamées par l'ordonnance, enfin cette précision de la situation faite désormais aux vieilles doctrines de chaque Parlement. Aussi, son livre devint une autorité sérieuse et respectable : il fut cité au palais. Il eut même, comme tout ouvrage sérieux, à essuyer les attaques d'une critique vive, mais loyale, de la part d'un avocat au conseil, Me d'Amours. Furgole n'en fut point affligé, et, loin de s'en plaindre, il sut en profiter pour faire à la seconde édition de son livre des corrections et des additions importantes et nombreuses, après avoir soumis ses doutes au chancelier d'Aguesseau. [1]

A cette même époque et lorsque parut son premier travail, Furgole avait étudié avec soin tout ce qui se rattachait à l'origine, aux droits et aux devoirs des curés primitifs, matière très-peu connue et traitée par les auteurs d'une manière très-imparfaite. Avant l'ordonnance du 15 janvier 1731, qui la règlementait, Furgole avait composé son traité. Il ne le publia qu'en 1736, après lui avoir fait subir quelques chan-

[1] Furgole fit présenter son ouvrage au chancelier, qui lui adressa la lettre suivante :

J'ai reçu l'ouvrage que vous m'avez envoyé, Monsieur, et je n'ai pu le parcourir encore que très-légèrement ; mais le peu que j'en ai vu m'a inspiré le désir de le lire attentivement, et je profiterai du premier moment de loisir que j'aurai pour faire une lecture qui me donnera lieu de mieux connaître encore votre grande capacité et la netteté de votre esprit. Vous jugez bien, après cela, que je recevrai avec plaisir les difficultés que vous pourrez me proposer ; et comme je ne désire que le bien public, dans le travail dont vous avez fait l'objet de votre application, rien ne peut m'être plus agréable que de profiter des lumières des plus habiles jurisconsultes, pour le porter, s'il est possible, à la plus grande perfection. Je suis, avec toute l'estime qui est due à vos talents et à votre savoir, Monsieur, votre affectionné à vous servir.

A Versailles, le 11 juin 1733. D'Aguesseau.

Digitized by Google

gements, par suite des dispositions de la nouvelle ordonnance. Il fut imprimé à Toulouse, en un volume in-4°, et l'édition en fut rapidement épuisée, car ce traité répondait à un besoin généralement senti, et présentait des qualités sérieuses de science et d'impartialité.

Bientôt après, Furgole, toujours infatigable, publia son grand *Traité des Testaments* qui commença à paraître dès l'année 1745, et fut imprimé à Paris en quatre volumes in-4°. Il avait été présenté au chancelier d'Aguesseau par notre jurisconsulte, qui était lui-même allé à Paris dans ce but en 1742. Il excita à son tour l'admiration générale.

Mais il faut le reconnaître : ni les travaux sur les Donations, ni le *Traité des Curés primitifs*, ni le remarquable *Traité des Testaments*, qui se succédèrent avec une prodigieuse rapidité, ne réussirent à exalter à Toulouse le nom de Furgole. Loin de Toulouse, au contraire, et à Paris surtout, ils lui attiraient les éloges les plus délicats, les encouragements les plus flatteurs et l'amitié des hommes les plus éminents, qui entretinrent avec notre jurisconsulte une correspondance suivie.

Un jour, Cochin plaidait à la grand'chambre du Parlement, et Furgole, qui se trouvait alors à Paris pour l'impression de son *Traité des Testaments*, était venu l'entendre. Le célèbre orateur, l'ayant reconnu, cite à l'appui de sa cause un passage des travaux de Furgole sur les donations, et en même temps, fixant sur lui son regard, il ôte son bonnet, donnant ainsi un témoignage public de son admiration pour le jurisconsulte de Toulouse. Chacun s'en aperçoit et s'associe avec joie à cette démonstration publique; puis, au sortir de l'audience, le barreau s'empresse autour de lui et lui fait cortége.

A Toulouse, l'intérêt privé, les ambitions auxquelles le mérite de Furgole aurait pu porter ombrage, s'étaient agités contre lui et avaient exagéré ses défauts. Ses confrères jaloux ne voulurent jamais l'élire bâtonnier.

Digitized by Google

La voix publique le désignait pour les nobles fonctions du capitoulat, et cependant il ne put jamais être inscrit sur la double liste de présentation pour l'élection à ces fonctions municipales. Elles étaient entourées d'un grand éclat et donnaient droit à la noblesse ; aussi elles voulaient être sollicitées. Furgole ne sollicitait pas la fortune. Il n'aurait donc jamais pu revêtir la robe courtale et siéger au Capitole, au milieu des illustrations urbaines, si le roi ne l'avait, de sa propre autorité, imposé à la ville. Voici en quels termes flatteurs le comte de Saint-Florentin répondit à la lettre de remercîment que Furgole avait, à cette occasion, adressée au ministre :

Versailles, le 23 février 1754.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre de remercîment que vous m'avez écrite le 10 de ce mois, au sujet de la place de Capitoul de Toulouse, à laquelle le roi a jugé à propos de vous nommer. C'est à votre bonne réputation et aux témoignages avantageux qui ont été rendus de votre zèle et intégrité, que vous êtes redevable de cet avantage. Je me persuade que vous vous ferez un vrai plaisir de répondre au choix de Sa Majesté, en donnant une attention particulière à tout ce qui pourra contribuer au bien de son service et à celui de cette ville.

Je suis, etc.

Cet honneur inattendu était un noble hommage rendu au mérite modeste, la postérité ne peut qu'y applaudir ; mais il imposait des charges et une activité extérieure auxquelles Furgole n'était pas accoutumé. Toutefois, il embrassa ce nouveau genre de vie avec ardeur, puisque c'était un devoir.

Ces pénibles travaux achevèrent de ruiner sa santé, qui avait toujours été très-faible. Il mourut en mai 1761, à l'âge de 71 ans, laissant un Commentaire sur l'ordonnance des Substitutions de 1747, qui avait été communiqué au chancelier de Lamoignon et approuvé par lui, et qui fut imprimé à Paris en 1767, en un volume in-4° ; — un *Traité du Franc-alleu naturel*, auquel notre auteur avait consacré ses dernières années, et qui fut aussi publié à Paris en 1767, en un volume in-12 ; et divers autres manuscrits que ses héritiers ont

Digitized by Google

pieusement recueillis, mais qui n'ont jamais été publiés.[1]

Telle fut cette vie calme et tranquille, qu'aucune passion ne paraît avoir agitée, et qui s'éteignit doucement dans les bras de la religion, où elle s'était reposée sans cesse. Elle peut offrir de grands enseignements, tant du ressort de la morale que du domaine juridique; car on ne peut s'empêcher d'admirer ces phases diverses d'une vie si simple, qui, sans ambition et sans efforts, à une époque où les rangs de la société étaient si profondément circonscrits et séparés, se trouve élevée peu à peu, sous la main de la Providence, de l'humble bourgeoisie à la noblesse conférée par la plus haute dignité de la capitale du Languedoc.

Voilà l'homme extérieur, l'homme public. Si l'on étudie sa vie privée, elle n'offre rien de remarquable, si ce n'est une ignorance complète des hommes et une sorte d'inaptitude pour la conduite de la vie, ce qui fut cause peut-être de son peu de succès à Toulouse. On raconte qu'il eut à subir des déceptions amères de la part de quelques hommes intrigants qui avaient su capter son amitié. Ses confrères abusaient de la simplicité de ses mœurs et de ses manières; ils fouillaient sans réserve dans ses manuscrits; quelquefois même ils lui écrivaient sous des noms supposés, et obtenaient ainsi des consultations qui servaient de base à leurs plaidoiries.

Après sa mort, lorsqu'il ne resta plus de Furgole que ses

[1] D'après le conventionnel Barrère (*Eloge de Furgole*, prononcé en 1783), notre auteur aurait laissé en manuscrit plus de 12,000 pages, au nombre desquelles son ouvrage sur la *Grâce*, commencé en 1741, et continué en 1759, et qui a pour titre: *Le Conciliateur*. Cet ouvrage est jugé très-sévèrement par Barrère. « J'ai parcouru, dit-il, tous les travaux du fameux avocat que nous célébrons, si j'ajoute qu'il voulut toucher à une matière bien différente de celle des lois. Ses pas dans ces ténèbres sacrées ne pouvaient être marqués que par des chutes. Pourquoi donc le jurisconsulte a-t-il voulu figurer parmi les théologiens? Je voudrais dérober à ses admirateurs le souvenir d'un ouvrage sur la *Grâce*, ou faire pardonner à l'auteur du *Conciliateur* en faveur de l'auteur du *Traité des Testaments*.»

Digitized by Google

vertus, ses écrits et sa gloire, son nom fut partout vénéré. Toulouse se montra fière du grand citoyen qu'elle avait possédé dans ses murs. Son éloge fut publiquement prononcé le 6 septembre 1783 à la clôture de la conférence de charité des avocats de Toulouse, par Barrère, depuis farouche conventionnel; et les capitouls décidèrent, en 1786, que sa statue serait placée dans la galerie des Illustres, au Capitole. Enfin, et tout récemment, en 1854, l'Académie de législation de Toulouse, dont les progrès sont si rapides, les succès si éclatants et l'avenir si beau, a voulu, dès ses premiers pas, que l'éloge de Furgole fût l'objet de l'un de ses concours. [1]

Les ouvrages que Furgole nous a laissés méritent de fixer l'attention. — Le premier dans l'ordre chronologique fut, nous avons dit, son *Commentaire sur l'ordonnance des Donations* de 1731, accompagné d'un recueil de questions sur la même matière, que l'ordonnance n'avait pas toutes résolues. Nous avons déjà constaté la faveur avec laquelle il fut accueilli. En effet, le Commentaire de l'ordonnance avait pour objet de mettre en lumière la véritable pensée du législateur sur des matières difficiles et confuses. Les origines diverses avaient créé dans toute la France autant de doctrines qu'il y avait de cours souveraines; l'unité dans le droit venait froisser de toutes parts les vieilles idées reçues. Il était donc utile de se dégager du passé et de marcher hardiment dans le droit chemin, en découvrant les erreurs des anciens systèmes. Il fallait, en un mot, rendre pleinière et facile la voie tracée par le législateur, car les Parlements hésitaient et adressaient au roi de nombreuses remontrances. C'est ce que Furgole fit avec un rare bonheur, sous la forme d'un commentaire, dans lequel les théories juridiques obtiennent le développement qui leur est dû, et où les solutions pratiques abondent.

Ce commentaire est utile encore aujourd'hui pour l'interprétation d'un grand nombre de dispositions du Code Napo-

[1] Voir, pour ces deux éloges, les notes bibliographiques, p. 544.

Digitized by Google

léon sur les donations, puisées dans l'ordonnance de 1731, et pour la fixation de quelques points difficiles de l'histoire du droit, notamment l'origine coutumière de l'institution contractuelle qui, par son contact avec le droit romain, se trouve limitée aux contrats de mariage ; — la véritable origine des notaires, etc., etc.

Les questions sur les donations, qui forment la seconde partie de cet ouvrage et font suite au Commentaire, sont de simples questions de droit qu'aucun lien ne relie entre elles. Chaque question est accompagnée d'une dissertation spéciale, féconde et approfondie, à la suite de laquelle l'esprit se repose satisfait. Elles forment chacune un tout complet, achevé et indépendant. Presque toutes présentent un vif intérêt, provoquent des rapprochements inattendus et piquants, et conduisent enfin à un résultat que les législations postérieures ont dû consacrer. — A tous ces divers titres, on peut dire, ce semble, avec quelque raison, que les questions de droit sur les donations doivent être placées au premier rang des travaux de notre auteur, sinon par l'élévation, la profondeur et l'utilité pratique, du moins au point de vue de la méthode, en prenant chacune de ces dissertations comme un tout complet. Après avoir posé la question, il en indique ordinairement les solutions opposées ; il expose clairement et dans toute sa force le système qu'il veut combattre, puis il développe sa doctrine et les raisons sur lesquelles elle repose. Le lecteur qui l'a suivi jusque-là avec intérêt, partage déjà ses principes. Le jurisconsulte revient sur ses pas, il attaque et renverse une à une les bases de l'opinion contraire, de sorte qu'il ne reste plus dans l'esprit le moindre doute ; puis enfin il a le soin, disons mieux, le plaisir d'ajouter que l'ordonnance de 1731 a confirmé sa doctrine : ou bien, c'est le lecteur qui est amené à l'ajouter lui-même, en jetant naturellement un regard sur l'ordonnance de 1747 ou sur le Code Napoléon ; car, lorsqu'il a suivi l'auteur dans son argumentation serrée et pressante, il s'est en quelque manière inté-

Digitized by Google

ressé à sa cause, il est heureux de partager son triomphe.

Ici, les sources historiques et les principes du droit naturel sont consultés très-heureusement; de plus, il règne sur l'ensemble un sage esprit de critique, qui fait jaillir à chaque instant de nouvelles lumières. Ses autres ouvrages, ainsi que ceux des jurisconsultes de son époque, négligent généralement cet examen raisonné et indépendant, dont on se sert peut-être aujourd'hui outre mesure.

Vient ensuite, dans l'ordre chronologique, le *Traité des Curés primitifs,* publié en 1736. Ce traité peut se résumer et se caractériser en quelques mots: c'est un plaidoyer en faveur des curés-vicaires perpétuels, chargés du soin des âmes, et ayant à peine de quoi suffire aux besoins réclamés par la nature et leur position dans la société, — contre des ecclésiastiques, sans charge spirituelle, jouissant de revenus considérables sur les biens de l'Église, et contre des décimateurs laïques qui avaient su se faire attribuer des revenus ecclésiastiques, contrairement aux canons des premiers temps. Sous sa forme froide, compassée, positive, ce plaidoyer est, en réalité, très-dramatique. C'est, en effet, tout à la fois un traité contenant l'exposition raisonnée et indépendante des droits de chacun, et une histoire impartiale de quelques transformations opérées au sein de l'Église par l'introduction du principe féodal, ainsi que des troubles intérieurs qui l'ont agitée quant au temporel.

Il fallait d'abord du courage pour entreprendre la défense de cette cause juste et sainte, à une époque où l'influence du haut clergé était si considérable et empêchait les plaintes des congruistes d'arriver jusqu'aux pieds du trône; et pour remplir dignement cette mission difficile, cette œuvre de réparation, l'intelligence, la logique et la piété ne suffisaient pas, il fallait, en outre, une immense érudition pour rechercher dans les origines les véritables bases de la doctrine, cette érudition patiente et méditative, qui a puisé à toutes les sources, a tout comparé, tout jugé, et a su se défier des

Digitized by Google

éléments tirés avec habileté d'une fausse histoire, des argumentations spécieuses, édifiées quelquefois sur des principes vrais.—Donc, esprit de critique, connaissance approfondie des sources, logique pressante et rigoureuse, amour du vrai et de la justice, indépendance dans les idées ou du moins courage de son opinion, rien de tout cela n'a manqué dans l'œuvre de Furgole, où l'on doit signaler aussi cette qualité, qui brille dans tous ses ouvrages : clarté éblouissante, en quelque sorte, lorsqu'il a traité les questions les plus délicates, et de plus ce défaut capital : vice de méthode. Indiquons en outre un emploi plus fréquent de la méthode historique, qui le conduit à de très-heureux résultats, pour apporter quelques lumières dans les profondes ténèbres dues aux argumentations spécieuses des canonistes. Ajoutons enfin que l'on trouve, dans le *Traité des Curés primitifs*, soit dans le corps de l'ouvrage (principalement au chap. VIII, n° 14, et chap. IX, n°s 15 et 16), soit dans le dernier chapitre (n° 2, où l'on en rencontre jusqu'à dix), des chartes de concessions d'églises faites par les laïques, avec ou sans confirmation des évêques, ou bien par les évêques en faveur des laïques ou des églises.

Le *Traité des Testaments* est d'une époque postérieure au *Traité des Curés primitifs*. Le premier volume parut en 1745, et les trois autres successivement, presque d'année en année.

La matière des testaments est, sans contredit, l'une des plus importantes, surtout dans notre ancien droit, où son caractère est bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Sur ce point, deux législations étaient en présence : la législation coutumière, qui n'admettait que des successeurs légitimes, avec des légataires créés par la volonté du testateur; — et la législation des pays de droit écrit, qui reconnaissait, comme le droit romain, des héritiers testamentaires. Pour composer un traité sur les libéralités par dispositions de dernière volonté, il était nécessaire de tout embrasser, si l'on voulait se placer à un point de vue national et ne pas se borner aux

Digitized by Google

principes de l'une des deux législations. Toute autre méthode eût même été inadmissible à l'époque où Furgole écrivait. Tout, dans la société, respirait l'unité nationale; elle était dans tous les esprits, comme une aspiration vague. Enfin, parmi les jurisconsultes et les philosophes, on rêvait l'unité de législation, qui seule sauvegarde les droits de tous d'une manière efficace. D'ailleurs, le chancelier d'Aguesseau en avait entrepris la réalisation par la publication des ordonnances des donations et des testaments, auxquelles Furgole n'avait pas été étranger.

Une grande lumière devait jaillir de cet exposé comparatif de deux législations rivales. Cette lumière devait servir immédiatement à « éviter l'inconvénient que l'on découvrait dans la plupart des auteurs, qui confondaient le droit romain avec le coutumier, et qui donnaient des décisions uniformes pour les uns et pour les autres de ces pays, — ce qui peut bien convenir dans certains cas que le droit coutumier ne décide pas, et dont on est obligé d'aller chercher la décision dans le droit romain, qui est observé comme raison écrite dans les pays de droit coutumier; mais non aux questions sur lesquelles le droit coutumier a des règles différentes de celles du droit romain [1]. »

C'est surtout pour l'avenir que cette lumière devait être féconde. Du choc des doctrines contraires devait surgir la législation la plus simple et la plus efficace. Aujourd'hui, plus que jamais, il est permis d'apprécier ce résultat. La génération présente devrait donc des éloges et des remercîments à Furgole pour avoir entrepris cette œuvre difficile, alors même que ses efforts et ses travaux n'auraient pas été couronnés d'un succès aussi certain.

Il fallait être doué d'une grande énergie et d'un grand courage, et posséder en même temps ces trésors immenses d'érudition que Furgole avait amassés, pour entreprendre

[1] *Traité des Testaments*, tom. I, édit. 1745, Avertissement, p. 8 et 9.

Digitized by Google

l'œuvre dont nous parlons. Les obstacles étaient nombreux et l'on avait à craindre de toutes parts des écueils. Comment ne pas confondre souvent les principes divers que les auteurs avaient faussés ou déviés jusque-là? Comment dégager toujours, d'une manière sûre, les règles du droit coutumier de celles relatives aux successions testamentaires des pays de droit écrit? Encore si l'on avait eu un guide! Il fallait s'engager seul; les tentatives d'unité de législation faites par d'Aguesseau n'avaient eu le plus souvent pour objet que les formalités extérieures, sans toucher aux principes. — Ces obstacles divers n'avaient point effrayé Furgole. Soutenu et encouragé par l'accueil fait à ses premiers travaux, il allait faire fructifier encore ces trésors recueillis avec une modestie si patiente.

Pour lui, c'est principalement au point de vue des principes qu'il aborde et traite sa matière. Son plan est immense: tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à son sujet, est élucidé. C'est ainsi que l'on voit surgir, dans ce *Traité des Testaments*, des discussions savantes sur toutes les parties du droit civil et même du droit criminel. — Du reste, ici comme partout, il a surtout en vue l'utilité pratique à laquelle il arrive toujours, après plusieurs essais de conciliation entre les divers droits rivaux. On comprend, dès-lors, tout ce que nous pouvons en retirer encore de nos jours, car notre droit sur les successions et les dispositions de dernière volonté est la pacification de ces deux droits par la combinaison de leurs principes; or, le livre de Furgole est venu à l'époque de transition, et porte l'empreinte de cette transition elle-même. Il a préparé et facilité le Code Napoléon, d'où il suit naturellement que nous pourrons avoir recours à lui toutes les fois que notre code laissera dans l'ombre quelques principes, par exemple, pour tout ce qui regarde la liberté dont le testateur doit jouir (violence, dol, erreur, suggestion, captation, etc; chap. v du Traité); — le paiement des dettes et charges (chap. x, section 3); — la matière

Digitized by Google

des exécuteurs testamentaires (chap. x, section 4), etc.

Il semble inutile d'ajouter que, dès son apparition, le *Traité des Testaments* excita une admiration générale; cette admiration se renouvelait à la publication de chaque volume nouveau. Les journaux de l'époque en firent, en effet, de pompeux éloges (*Mercure de France,* mars 1745; — *Journal des Savants,* janvier 1745, juin 1746, novembre 1747).

Aussi la 1re édition fut épuisée pour ainsi dire à mesure qu'elle parut, et trois autres en furent faites avant 1790. Ce traité si remarquable fut étudié avec beaucoup de soin chez les nations voisines; il était même aussi connu en Allemagne qu'en France, et il devint classique à Florence et à Padoue.

Après un succès si bien mérité, Furgole, qui avait été en relation et en correspondance avec le chancelier d'Aguesseau, fut consulté lorsqu'on préparait l'ordonnance des Substitutions, et dès qu'elle eut paru, en 1747, il fut prié d'écrire des observations sur cette ordonnance. C'est ce qu'il fit en effet [1]. Ce nouveau travail parut en 1767, sous les auspices du chancelier de Lamoignon, et par les soins de M. de Joly, gendre de Furgole. — Notre auteur qualifie lui-même ce travail de simples notes. Il faut relever immédiatement cette qualification, dans laquelle on retrouve l'empreinte de cette modestie qui a toujours été le fond du caractère de Furgole. Si ce sont de simples notes, ces notes sont larges, abon-

[1] Ces observations furent soumises au chancelier de Lamoignon, qui répondit à Furgole la lettre suivante: Versailles, le 12 février 1752.

J'ai parcouru avec grand plaisir, Monsieur, vos notes sur la dernière ordonnance concernant les Substitutions, et j'ai été bien fâché que mes occupations ne me permissent pas de les lire avec l'attention et l'exactitude qu'elles méritent. Le public peut profiter infiniment de votre travail sur cette matière, comme il a profité de celui que vous avez fait sur la matière des Testaments et autres. Quand vous aurez mis la dernière main à cet ouvrage, j'entrerai avec plaisir dans vos vues pour inspirer aux juges les maximes qu'ils doivent se former sur l'esprit de cette nouvelle loi.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous. DE LAMOIGNON.

Digitized by Google

dantes et fécondes ; elles accusent, comme le disait Poncet de la Grave [1] dans l'approbation par lui donnée à ce livre, au nom du vice-chancelier, *une sagacité et une pénétration extraordinaires.* « Nous croyons, ajoutait le même approbateur, qu'on ne peut trop se hâter de publier un ouvrage aussi excellent, qui sera très-utile, non-seulement au barreau, mais encore à tous ceux qui rendent la justice aux peuples. » La postérité n'a rien à changer à cette appréciation, elle ne peut qu'en démontrer la justice et l'impartialité.

L'utilité, tel est le but de l'auteur, c'est-à-dire l'utilité immédiate et pratique. Son commentaire est donc surtout remarquable par un grand nombre de solutions. Il n'expose pas avec ordre et méthode les grands principes de la matière, pour y rattacher les décisions de la loi et celles qui en découlent d'une manière plus éloignée ; il n'a rien de semblable aux commentaires de nos éminents jurisconsultes modernes ; il diffère même de son commentaire sur l'ordonnance des Donations, et voilà pourquoi notre auteur disait qu'il avait voulu faire seulement des notes sur l'ordonnance ; mais, nous l'avons dit, ces notes sont fécondes, elles prévoient une multitude d'espèces, elles offrent de nombreuses solutions, toutes puisées aux meilleures sources, déduites avec logique soit des lois romaines, soit des principes admis par les coutumes ou la jurisprudence des pays de droit écrit, et surtout de l'esprit conciliateur de la nouvelle ordonnance. Réunissant toutes ces qualités, ce livre était véritablement utile, utilité

[1] Après avoir été le censeur de ce livre, Poncet de la Grave en surveilla la publication. Voici ce qu'il dit lui-même dans l'*Epître dédicatoire:*

« J'eus l'honneur d'en être nommé le censeur, et ce fut avec admiration que je trouvai dans cet ouvrage immortel les discussions les plus profondes et les plus sages sur tous les articles de cette célèbre ordonnance. Eloigné de la capitale, M. de Joly ne put veiller à l'édition de cet ouvrage ; il me chargea de ce travail, et mon amitié pour lui me porta à accepter avec empressement une fonction aussi conforme à mon goût. »

Digitized by Google

d'autant plus précieuse qu'elle consistait à faire voir sous son véritable jour la lumière apportée par le législateur au milieu des ténèbres des substitutions, et à signaler les solutions vicieuses de la doctrine et de la jurisprudence antérieures, dont il ne fallait plus suivre les traces.

Mais ce livre présentait aussi un grand intérêt historique. On y voit, en effet, le dernier effort de la royauté contre un ennemi désormais sans force et sans pouvoir, après avoir longtemps lutté avec énergie. Toutes les précautions prises, toutes les abolitions ordonnées, tous les changements, en un mot, nous signalent chacun un vice dans le passé. Avec le secours des notes de Furgole, nous assistons pour ainsi dire à la lutte de la noblesse et de la royauté, dans le camp de laquelle les légistes ont généralement combattu. — Nous signalerons enfin ces observations sagement économiques, par lesquelles l'auteur s'élève quelquefois contre les entraves apportées au commerce et au crédit public par le système des substitutions.

On pourrait peut-être reprocher à ce livre une absence totale de critique; mais, nous le savons, l'intention de l'auteur n'était pas de faire un traité, pas même un commentaire. Voilà pourquoi lorsque, dans le développement de ses doctrines, les explications qu'il présente ne peuvent être complétées que par une étude spéciale de la matière, il se contente de renvoyer aux auteurs qui l'ont traitée, « de peur d'excéder les notes que nous nous sommes proposé de faire pour l'intelligence des textes de notre ordonnance. »

Enfin, parmi les nombreux manuscrits de Furgole trouvés à sa mort, on a publié, en même temps que le *Commentaire de l'ordonnance de* 1747, un *Traité du Franc-alleu naturel,* œuvre de haute érudition. — La question fondamentale agitée dans le traité était celle-ci : la liberté naturelle du sol doit-elle être présumée, ou bien le possesseur doit-il en faire la preuve? c'est-à-dire, la présomption existe-t-elle en faveur de la relation féodale, de la seigneurie directe? — Si l'on jette

Digitized by Google

un coup-d'œil sur notre ancienne France, on rencontre, d'un côté, des coutumes allodiales; de l'autre, des coutumes non allodiales ou féodales; ici, d'autres coutumes qui ne contenaient aucune disposition sur cette matière; là, enfin, la législation du pays de droit écrit, muette sur ce point.

Le domaine avait essayé de faire triompher la maxime : *Nulle terre sans seigneur,* qui devait être pour lui une cause de seigneurie directe universelle et une source inépuisable de profits seigneuriaux. On cite un arrêt de 1450 de la Chambre des comptes, et un projet d'édit proposé à François Ier par le chancelier Duprat, rédigés dans le sens de cette doctrine; mais on peut douter de leur existence avec d'autant plus de raison, qu'à l'époque de la rédaction des coutumes, on ne voit pas les commissaires royaux s'opposer à la maxime : *Nul seigneur sans titre,* adoptée dans quelques pays. D'un autre côté, les coutumistes eux-mêmes, Dumoulin, Chopin, etc., reconnaissaient que, dans les pays de droit écrit, les héritages jouissaient encore de la liberté du franc-alleu après l'introduction de la maxime féodale : *Nulle terre sans seigneur* [1]. Toutefois, le principe domanial, qui consacrait la seigneurie directe universelle, fut posé en 1629, dans un édit de Louis XIII, portant (art. 383) : « Que tous les héritages ne relevant d'autres seigneurs seraient censés relever du roi, si les possesseurs ne faisaient apparoir des titres de décharge [2]. » — Alors commença, entre les propriétaires et le domaine, une lutte qui durait encore en 1789. Les auteurs qui y prirent la plus grande part sont, d'un côté, les domanistes Loiseau et Galland; de l'autre, Cazeneuve et Furgole.

Il est évident que, dans ce débat, les pays de droit écrit avaient la situation la plus favorable, soit parce que le *dominium,* la liberté pleine et entière du droit de propriété est un principe fondamental dans les lois romaines, soit parce que la féodalité avait peu pénétré dans le Midi. « Les sei-

[1] *Traité du Franc-alleu,* n° 146. [2] *Idem.,* n° 147.

Digitized by Google

gneurs féodaux ne furent pas assez forts pour dominer les propriétaires libres, et les guerres privées qui naissaient de l'ambition des seigneurs et entraînaient les inféodations d'alleux, ne trouvèrent pas les mêmes aliments dans le Midi que dans le Nord [1]. » D'où résulta le petit nombre de fiefs et la majorité des alleux. Il faut enfin remarquer que ces pays possédaient des États, ce qui leur permettait une défense collective.

Telle était la question agitée dans ce débat, où Furgole venait s'engager pour la défense de la liberté naturelle du sol.

Déjà, avant lui, cette liberté naturelle avait été démontrée par Cazeneuve pour la province du Languedoc; Furgole la généralise, il l'étend à tous les pays de droit écrit, et s'attache surtout à combattre les objections soulevées contre la Guyenne.

Son traité n'est pas, à proprement parler, un livre de droit. On y reconnaît bien les allures et la science du jurisconsulte érudit dont le coup-d'œil est sûr et exercé, et la logique rigoureuse déduisant des principes posés les conséquences les plus utiles; mais, avant tout, le *Traité du Franc-alleu* est l'histoire du midi de la France en ce qui touche la propriété libre, c'est-à-dire la petite propriété, et ses possesseurs, c'est-à-dire la bourgeoisie. Il fait passer sous nos yeux, dans des exposés rapides, le tableau des diverses guerres dont le Midi fut l'objet et le théâtre, les traités qui les suivirent, les révolutions politiques, les transformations sociales par la constitution de la féodalité au Xe siècle; et, au milieu de toutes ces batailles et conquêtes entre Francs et Romains (ou Gaulois), Romains et Wisigoths, Français et Anglais, la liberté naturelle de posséder les terres en pleine propriété, franches de tous droits et ne relevant de personne.

M. Poncelet apprécie de la manière suivante, dans la *Biographie universelle*, ce livre si substantiel: « On se tromperait

[1] Laferrière, *Histoire du Droit français*, tom. IV, p. 418, liv. VI, chap. 1, sect. I - IV.

Digitized by Google

fort, si l'on rangeait ce dernier ouvrage dans la classe de ceux que l'abolition des fiefs a rendus entièrement inutiles. Il en est peu, au contraire, qui, dans un cadre aussi resserré, offrent autant de recherches et de matériaux historiques à ceux qui étudient les antiquités françaises : l'origine des fiefs, surtout, y est démontrée d'une manière aussi neuve que savante. » Furgole pense, en effet, avec Chantereau-Lefebvre, que la féodalité n'a été constituée que dans le Xe siècle, par la transformation des bénéfices en fiefs héréditaires ; car le mot *feodum* n'apparaît qu'à cette époque. Les recherches faites de nos jours n'ont rien découvert qui puisse établir l'usage de cette locution à une époque antérieure à l'année 977 [1]. Il faut donc s'en tenir à l'opinion de Furgole sur ce point, alors même que l'on assigne à la féodalité diverses causes : l'usurpation, la concession, les chartes d'immunité et la patrimonialité des offices.

Nous n'ajouterons plus qu'un seul mot, c'est que le *Traité de Franc-alleu*, aujourd'hui très-peu connu, mériterait, sous tous les rapports, d'être étudié avec beaucoup de soin.

Tels sont les ouvrages que Furgole nous a laissés. Pour en préciser toute la valeur, il faudrait exposer la véritable situation de la science du droit au XVIIIe siècle, et indiquer ensuite tous les progrès auxquels notre jurisconsulte a pris part ou qu'il a préparés. — Tout semblait désordre et confusion, par suite des usages locaux, des décisions quelquefois contraires des divers parlements du royaume, rendues en forme d'arrêts de règlement, et des diverses interprétations subtiles et pratiques des textes du droit écrit. Cependant, livrée en quelque sorte à ses propres instincts, la jurisprudence se trouva à l'abri des erreurs résultant de l'esprit de système ; elle fut plus appropriée aux mœurs et aux besoins de l'époque. Enrichie par les trésors du droit romain et secondée par les grands travaux du XVIe siècle, elle était néanmoins remarquable par

[1] Laferrière, *Histoire du Droit français*, tom. IV, p. 411.

Digitized by Google

une multitude de bigarrures et de dissemblances, toujours praticienne et expérimentale en quelque sorte, plutôt que rationnelle et doctrinale. Un progrès était imminent. Ce fut l'œuvre commencée par le XVIIIe siècle, œuvre de patiente investigation, que le XIXe siècle a continuée avec bonheur.— Chose remarquable, cependant, ce sont des hommes pratiques qui l'accomplissent! La mission de ces hommes qui ont étudié toutes les solutions de la jurisprudence, et se sont approprié en partie cette merveilleuse logique du droit romain, est de consacrer leur érudition immense à choisir dans chaque matière, après une étude lente et attentive, et avec une remarquable rectitude de jugement, les matériaux de l'immense édifice, à les classer, à les coordonner. — Tel est le caractère des grands jurisconsultes du XVIIIe siècle, Ricard, Pothier, Furgole, tandis que les jurisconsultes d'un ordre inférieur se bornent à comparer entre eux les divers éléments du riche inventaire laissé par le XVIIe siècle, à distinguer du droit romain les principes du droit national, et à constater avec une netteté minutieuse toutes leurs différences. Chez ces derniers, point d'initiative, point de génie créateur; ils se contentent des idées reçues, se perdent en quelque sorte dans leur immensité, et se bornent au rôle modeste de *metteurs en ordre*, si l'on peut ainsi parler. L'esprit d'indépendance, qui dirigeait les philosophes contemporains et les poussait avec une hardiesse sans bornes, semblait s'être entièrement retiré des régions juridiques. Cependant quelques hommes d'élite avaient été spécialement favorisés du souffle inspirateur, et les théories élevées de l'*Esprit des Lois* sont une œuvre capitale dans le grand travail du XVIIIe siècle.

Dans le grand mouvement dont nous venons de parler, la part du célèbre jurisconsulte d'Orléans est, sans contredit, la plus belle. Ses travaux sont immenses. Ils n'accusent pas, par des citations infinies, une érudition qu'on ne peut cependant méconnaître; mais ils sont plus sympathiques, et semblent indiquer un esprit d'une trempe plus forte et qui a

Digitized by Google

conscience de sa puissance, un coup-d'œil plus sûr et plus prompt, qui choisit et impose son choix, parce que presque toujours il est irréprochable. — Furgole, au contraire, paraît faire un étalage pompeux de son étonnante érudition, par des citations innombrables, ce qui fatigue le lecteur. Mais là où l'on serait tenté de voir de l'orgueil, il n'y a qu'une modestie excessive. Il veut toujours se tenir dans l'ombre, et, en homme pratique qui sait que, pour faire prévaloir son opinion au palais, il faut quelquefois plus que la logique et la vérité, il a le soin de s'abriter sous des autorités imposantes. D'un autre côté, si son coup-d'œil est moins prompt et moins assuré; s'il nous fait assister à toutes les hésitations qu'il a éprouvées lui-même; s'il démontre avec un soin minutieux tout ce qu'il aborde, au lieu de l'imposer comme une vérité: s'il compte et signale de combien de manières le même point de droit est décidé dans les diverses coutumes; s'il expose et rapproche les divers systèmes du droit coutumier et du droit écrit, et leurs brisures et leurs variétés innombrables; s'il nous fait connaître de quelle manière telle loi romaine est entendue dans tel ressort, de quelle manière elle est modifiée par tel parlement; et, au milieu de tous ces documents, si son esprit timide et comme incertain n'ose pas dire toujours quels sont les vrais principes et où se trouve l'erreur, — c'est que les matières qu'il a traitées sont, le plus souvent, du pur droit civil; qu'elles ont, d'ailleurs, des origines diverses; que dans tel pays elles portent l'empreinte de la législation romaine et de ses principes politiques; ici, des coutumes franques et germaniques; plus loin, du droit féodal; — c'est que tous ces droits se trouvent mêlés et confondus, et qu'il est souvent impossible de donner la raison de toutes les distinctions que l'on doit signaler. Il fallait plus que la modestie et l'érudition de Furgole, il fallait les libres allures d'un novateur hardi, pour oser tenter, dans la matière des donations et des testaments, ce que Pothier avait exécuté avec tant de bonheur dans les matières plus faciles

Digitized by Google

des obligations et des divers contrats qui les font naître, toutes choses pour lesquelles le droit romain était un guide presque infaillible.

Le parallèle que nous venons d'ébaucher des deux plus grands jurisconsultes français du XVIIIe siècle, ne peut avoir pour effet de rien enlever au mérite du grand Pothier; mais il servira peut-être à jeter quelque lumière sur le vrai caractère de Furgole, qui a fait plus que mettre en ordre, car il a créé en quelque sorte, en donnant, par un choix bien fait, une forme nouvelle à la science juridique.

Toutefois, nous ne voulons point atténuer ses défauts ou les passer sous silence; du reste, ils sont ceux de son temps plutôt que les siens propres. On a dit avec raison du XVIIIe siècle, que ses jurisconsultes n'ont eu ni élévation dans les aperçus, ni spontanéité dans les théories. « Chez eux, pas de critique, pas de philologie, absence presque complète de considérations philosophiques [1]. » Furgole a partagé ces défauts, il faut le reconnaître. C'est trop souvent avec les textes froids et inanimés des lois romaines qu'il combat, et non avec le secours du droit naturel, de la logique et de l'histoire. Cependant il est allé souvent puiser aux sources, et pour les points les plus délicats il a découvert de vives lumières, au moyen d'une sorte d'histoire chronologique de l'opinion des jurisconsultes aux diverses époques, et des changements successivement introduits par les législations différentes. — On peut plus sûrement lui reprocher dans tous ses grands ouvrages, nous l'avons déjà dit, un vice capital de méthode, ce qui en rend l'étude très-pénible.

Son style ne présente rien de saillant, si ce n'est l'uniformité quelquefois monotone, la simplicité sans chaleur, la régularité sans coloris, sans parler des longueurs inutiles et des expressions surannées que l'on ne trouve même plus dans les bons auteurs du XVIIe siècle. Cependant, dit M. Poncelet,

[1] M. Bénech, *De l'Enseignement du droit français*, p. 67.

Digitized by Google

« il est adapté au sujet, et en général d'une extrême clarté. »

Si nous voulions maintenant arrêter nos regards sur le tableau de ses mérites, sans insister sur son immense érudition, sans cesse alimentée par des études et des méditations profondes et quotidiennes, nous devrions signaler cette philosophie spiritualiste qui le rattache à l'école de Domat, cette impartialité remarquable qui ne l'abandonne jamais, cette sagacité, cet instinct du droit, pour ainsi dire, qui le soutient et qui le guide lorsqu'il se place au milieu de la lutte des opinions pour juger froidement. Dans les larges développements qu'il consacre aux arrêts les plus notables et à leur discussion, nous constaterions que nul, même parmi les modernes, n'a montré plus d'habileté dans l'exposition, et surtout plus de perspicacité pour saisir et mettre en évidence les points de droit que ces arrêts ont décidés, et pour en déduire les conséquences les plus fécondes. Nous le verrions enfin, romaniste distingué, présenter dans tous ses ouvrages des conciliations de texte qui avaient échappé aux plus grands jurisconsultes, corriger alors leurs solutions, démontrer la solidité de sa doctrine, et dans ce but, s'élever jusqu'à la spéculation la plus haute; puis, descendant de la théorie pure et de l'abstraction aux intérêts de la pratique, faire l'application la plus efficace des principes qu'il a démontrés. C'est ainsi que la science du droit est sérieuse et devient utile; car, en dernière analyse, la pratique est son véritable terrain; la limitation, le règlement des droits de tous, sa véritable mission, *suum cuique*. C'est là que doivent aboutir les plus hautes théories juridiques, aidées de l'histoire et de la philosophie.

Justin BAUBY.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Ordonnance* de Louis XV, roi de France et de Navarre, pour fixer la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges et les conditions des *Donations*, donnée à Versailles au mois de février 1731; avec des Observations, autorisées par les ordonnances, le Droit romain, et les arrêts des Parlements; par maître Jean-Baptiste FURGOLE, avocat au Parlement de Toulouse. — *Toulouse*, imp. de Forest, 1733, in-f°.

Au milieu du volume se trouve le titre suivant : *Questions remarquables* sur la matière des Donations, avec plusieurs arrêts du Parlement de Toulouse, pour servir de supplément aux *Observations* sur l'ordonnance de février 1731, par maître Jean-Baptiste FURGOLE, avocat au Parlement. — 2e et 3e parties.

Autre édition, avec des additions considérables. — *Toulouse*, imp. de Robert, lib. de Birosse, 1761, 2 vol. in-4°, avec portrait de l'auteur.

Le 1er volume comprend l'Ordonnance et les Observations; le 2e, les Questions importantes.

2. *Traité des Curés primitifs*, où l'on examine leur origine, les différentes causes qui y ont donné lieu, leurs droits, leurs prérogatives, les moyens canoniques pour les établir, la manière de les exercer, leurs charges, et les autres questions sur la même matière, suivant les décrets des conciles, les constitutions des Papes, les chartes anciennes, les ordonnances et déclarations des Rois et la jurisprudence des arrêts, le tout rapporté à la dernière jurisprudence fixée par la déclaration du Roi du 5 octobre 1726 et celles des 15 janvier 1731 et 31 juillet 1733. — *Toulouse*, Cazanove, 1736, in-4°.

3. *Traité des Testaments, Codiciles, Donations* à cause de mort, et autres dispositions de dernière volonté, suivant les principes et les décisions du Droit romain, les ordonnances, les coutumes et maximes du royaume, tant des pays du droit écrit que coutumiers, et la jurisprudence des arrêts; par Me Jean-Baptiste FURGOLE, avocat au Parlement de Toulouse. — *Toulouse*, imp. de Paulus du Mesnil, lib. de Jean de Nully, 1745-48, 4 vol. in-4°.

Nouvelle édition, *Paris*, Celot, 1773, 3 vol. in-4°; elle est beaucoup plus complète que la 1re, quoiqu'elle n'ait que 3 vol.

On a fait diverses contrefaçons de cet ouvrage, notamment à Lyon, in-4°; à Avignon et à Nîmes, in-8°.

4. *Recueil de Questions de Jurisprudence*, proposées par M. d'Agueseau, chancelier de France, à tous les Parlements du royaume, concernant les dotations, les testaments, les substitutions, avec les réponses du Parlement de Toulouse sur ces mêmes questions. — Nouvelle edition, exactement revue, corrigée et considérablement augmentée, par M***, avocat au Parlement de Toulouse. — *Toulouse*, Girard, 1749, in-4°.

Ce Recueil doit être inscrit au nombre des œuvres de Furgole, car on

Digitized by Google

sait que ce jurisconsulte fut chargé de rédiger les réponses du Parlement de Toulouse.

5. *Commentaire* de l'ordonnance de Louis XV sur les *Substitutions*, du mois d'août 1747, par Me Furgole, avocat au Parlement de Toulouse. — *Paris*, lib. de Hérissant, 1767, in-4o.

Cet ouvrage a été publié par les soins de Poncet de la Grave.

6. *Traité de la Seigneurie féodale universelle et du Franc-alleu* naturel, par Me Furgole, avocat au Parlement de Toulouse.— *Paris*, lib. de Hérissant, 1767, in-12.

7. *OEuvres complètes* de M. Furgole. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. — *Paris*, Celot, imp. lib., 1775-76, 8 vol. in-8o.

Les 4 premiers volumes comprennent le Traité des Testaments;— le 5e, le Traité de la Seigneurie féodale universelle et du Franc-alleu naturel, et le Commentaire de l'ordonnance des Donations; — le 6e, les Questions sur les Donations; le 7e, le Commentaire de l'ordonnance des Substitutions;— et le 8e, le Traité des Curés primitifs.

Cette édition est peu correcte, et l'on doit préférer chacun des traités séparés.

8. On a publié au commencement de ce siècle, en 2 vol. in-4o, et sous le titre de: *Nouveau Furgole*, une réimpression de diverses œuvres tronquées de ce jurisconsulte.

Le nom de Furgole est inscrit dans tous les dictionnaires historiques, et notre illustre compatriote a été l'objet de plusieurs études spéciales. Voici l'indication de celles que nous connaissons:

1o *Notice sur Furgole*, insérée dans l'avertissement de l'éditeur, tom. 1er du *Traité des Donations*, édition de 1761, et reproduite dans le tom. 1er des OEuvres complètes.

2o *Eloge de Furgole* prononcé par Bertrand Barrère, le 6 septembre 1783, à la clôture de la conférence de charité des avocats de Toulouse; réimprimé dans les *Discours académiques* de l'auteur. — *Paris*, 1806, in-8o.

3o *Vies, portraits et parallèles* des jurisconsultes Domat, Furgole et Pothier, par Bernadau, avocat. *Eleuthéropolis* (Bordeaux), 1798, in-12.

4o *Eloge de Furgole*, par Justin Bauby, docteur en droit, substitut à Prades (Pyrénées-Orientales), couronné par l'Académie de Législation de Toulouse en 1854.— Inédit.

M. Bauby, dont la famille est originaire de notre département, a bien voulu résumer son étude sur Furgole, et nous l'adresser pour la *Biographie de Tarn-et-Garonne*. F. N.

Digitized by Google

Arnaud Daubasse,

POÈTE PATOIS.

Il y a une vingtaine d'années à peine, des hommes épris du pur sentiment de l'art et de la poésie : des bibliophiles de goût, des historiens, des poètes, crurent apercevoir une lacune dans notre histoire littéraire nationale et prirent à tâche de la remplir. La tâche était difficile. Il s'agissait de rechercher et de mettre en lumière les fragments épars des littératures patoises qui s'étaient développées dans le midi de la France, depuis qu'avait disparu la belle langue des troubadours.

Personne encore n'en avait parlé. Peu de gens en soupçonnaient l'existence ; la littérature française semblait même ne pas se douter que la langue romane, son ancienne rivale, eût laissé des rejetons ; et les noms de Labellaudière, Despourrins, Goudouli, etc., n'étaient guère connus que dans les provinces qui les avaient vus naître.

Séduits sans doute par l'éclat récent et inattendu que la muse toute française de Jasmin venait de jeter sur la vieille langue de nos pères, les chercheurs littéraires de l'époque, et à leur tête l'ingénieux et savant Nodier, prenant à cœur leur entreprise, se mirent à l'œuvre avec une ardeur et des efforts dignes d'éloges ; et bientôt la plus grande partie des titres plus ou moins littéraires des divers idiomes ou dialectes méridionaux furent exhumés de la poussière et de l'oubli.

Les opinions sont aujourd'hui partagées sur les résultats obtenus par ce curieux inventaire.

Pour nous, il nous est impossible de voir, comme certains écrivains, la continuation de l'œuvre des troubadours dans

Digitized by Google

ce volumineux recueil de vers patois, qui forme la richesse littéraire du midi de la France depuis le XVIe siècle. Si le Midi vaincu a voulu protester contre le Nord, on ne doit pas s'étonner qu'il n'ait pas été entendu.

Nous nous garderions bien, toutefois, d'en méconnaître entièrement la valeur. A côté de pâles et gauches imitations d'une littérature désormais prépondérante, à côté des écrits plus que médiocres dont se compose la majeure partie de ces productions si longtemps enfouies, on rencontre çà et là quelques noms que la muse ne saurait désavouer, des pages pleines de passion et de foi, étincelantes de verve originale ou parfumées de sentiment et de poésie.

Quoi qu'il en soit, c'est à la suite de ces investigations qu'est sorti de l'ombre, pour s'élever à une modeste célébrité, le nom du poète moissagais qui nous occupe en ce moment, et auquel nous allons consacer une courte Notice.

Arnaud Daubasse naquit à Moissac en 1664, d'une pauvre famille d'artisans. Son père, fabricant de peignes en corne, possédait pour toute fortune les outils indispensables à sa profession, et neuf enfants qui, s'ils attirèrent sur sa maison la bénédiction que Dieu promet aux familles nombreuses, ne durent certainement pas y attirer la richesse.

S'inquiétant peu de faire donner à ses fils les premiers éléments d'une éducation qu'il n'avait pas reçue lui-même, dans un temps surtout où l'instruction publique n'était donnée aux enfants du peuple qu'avec une extrême parcimonie, notre peignier, à mesure que ses enfants grandissaient, les rangeait autour de lui dans sa boutique et les initiait aux secrets de son état, afin de pouvoir les faire contribuer par un travail précoce à alléger un peu les charges pour lui trop lourdes de la paternité.

C'est donc au milieu des misères et des privations que s'écoula l'enfance et la première jeunesse de notre futur poète.

Il limait déjà les dents des premiers peignes que son père lui avait confiés, lorsque six de ses frères, comprenant que

Digitized by Google

la besogne du petit atelier ne suffisait plus aux bras et aux bouches de la famille, résolurent d'aller chercher fortune hors de leur pays natal, et se dispersèrent. La nécessité fait pour le fils de l'ouvrier ce que le vent fait pour ces semences légères qu'il emporte sur son aile, et fait servir à féconder les terres lointaines et stériles. Il est probable qu'étant plus jeune, Arnaud n'eut pas alors le choix de sa position, et que son père voulut le garder auprès de lui pour lui faire terminer son apprentissage. D'après un biographe, une phase nouvelle s'ouvrit alors dans la vie du jeune homme : l'émigration d'une partie de la famille ayant ramené l'aisance dans cette maison, auparavant si besogneuse, la joie, ce rayon de soleil, fit éclore dans son âme les premières fleurs de la poésie.

Nous croyons plutôt, avec un autre de ses biographes, que ce n'est que plus tard qu'il commença à chanter. Cet esprit naïf et sans culture avait besoin, pour se développer, de courir le monde et, à défaut d'études, de nourrir ses connaissances par l'observation et la pratique de la vie.

Parvenu au terme de l'adolescence, Daubasse, aspirant à la liberté comme tous les jeunes gens, rêvant les courses aventureuses, une meilleure fortune, le bonheur, toutes ces illusions charmantes de la jeunesse, voulut imiter ses frères. Un jour, il quitta la maison paternelle, à pied, emportant dans son sac léger toute sa fortune, et, joyeux compagnon, fit son tour de France. Ici l'histoire le perd de vue pendant dix années.

La tradition se tait complètement sur ce qui lui advint durant cette période, sur ses relations et les pays qu'il visita. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est que ces voyages et ces relations ne furent pas inutiles au développement de ses facultés. On doit supposer, en outre, qu'ouvrier laborieux et habile, il sut amasser quelques économies dans les localités où il trouva de l'ouvrage ; ce qui ne l'empêchait pas, joyeux convive avec ses bons amis les compagnons qu'il fréquen-

Digitized by Google

tait, de faire éclater dans l'occasion sa verve, et de chanter à table l'amour et le bon vin. Le compagnon aime le travail et la chanson : Daubasse dut être le chansonnier de la chambrée. C'est peut être à cette époque de sa vie qu'on doit faire remonter cette petite chanson épicurienne :

Oli de sirmen,
Béni bistomen
Dedins ma tasso :
Baillo la casso
A moun pessomen,
Que me xagrino
Et que trop mino
Moun entendemen.
Mès que lou boun bi
Sur la terro abounde,
Alabès lou mounde
Se porto à rabi.
Dins un cabaret
Quand la set me rounxo,
Jou, coumo uno espounxo,
Bébi del claret,
Et, lou beyre en ma,
Disi : *fat qui sounxo*
Al rélendouma.

Les distractions que lui procurent ses voyages ne font jamais oublier au compagnon le clocher de son pays natal. Il y songe, il en parle toujours, au contraire ; et quand la nostalgie finit par le gagner, d'un pas joyeux il s'achemine de nouveau vers le berceau de ses souvenirs, vers le foyer sacré où l'attendent, inquiets, son père aux cheveux gris et sa vieille mère en pleurs. Quelquefois un doux obstacle l'arrête. C'est un des badinages les plus innocents de l'amour, de changer les projets les mieux arrêtés. Le regard d'une jeune fille, souvent c'est la fille du patron, fait oublier tout-à-coup les parents et les charmes du toit paternel ; et le compagnon devient maître; et, par un lien béni, fils adoptif d'une nouvelle famille, il fonde à son tour, loin des siens, un foyer où se perpétuera pour la patrie un nom obscur mais honoré.

Ce fut la destinée de Daubasse. Comme il se disposait à revoir ses belles rives de la Garonne, il passa à Villeneuve-sur-Lot et s'y maria. Il avait alors environ trente ans.

Ses qualités domestiques, son enjouement et les délices de sa société le firent bientôt aimer et rechercher de ses nouveaux compatriotes. Ses affaires prospérèrent en très-peu de temps. Grâce à son activité, il fit marcher de front deux industries qui partagèrent son temps avec profit : le jour, dans sa boutique de la rue de Bourgogne, qui était loin de rappeler l'échoppe paternelle, on le voyait actif au milieu de

Digitized by Google

ses nombreux ouvriers, et l'on disait : Voilà le maître peignier le mieux achalandé de l'Agenois.

Mais il fallait le voir exerçant sa profession du soir ! A côté de son atelier maintenant désert, dans une salle enfumée, autour d'une longue table de chêne, se réunissait l'élite de la bourgeoisie villeneuvoise à laquelle notre poète, transformé en cabaretier, versait à flots le vin du crû et l'intarissable gaieté de ses bons mots et de ses épigrammes.

Le cabaret était le café de l'époque. On doit supposer que c'est dans ces réunions nocturnes auxquelles il présidait, que, cédant à l'entraînement de son esprit essentiellement satirique, et encouragé par les applaudissements de ses auditeurs, il se lança ouvertement dans la carrière de la poésie.

Dans cette première phase de son talent il composa quelques poésies licencieuses qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Mais ce qui fit surtout sa popularité, ce sont ses épigrammes, où il entre cependant plus de fiel que d'esprit. Pour donner une idée de sa manière, citons-en une adressée à un gentilhomme qui avait répondu par un soufflet à son tailleur, qui lui demandait de l'argent.

Un gentilhomé débitur,
Coumo tout aûtré boun pagayre,
Coumo d'arxen n'abio pas gayre,
Per satisfayre son taillur,
Bous li timplo un soufflet per arros.
Praqui pouden bien aûgura
Que se l'acabo de paga,
L'arxen séra de cops de barros.

Après avoir vu notre poète passer, dans sa jeunesse, par la difficile épreuve de la misère, il semble qu'on devait s'attendre à voir sa pensée conserver dans la suite l'empreinte ineffaçable de ses premières sensations, et la revêtir de couleurs sombres ou mélancoliques. Le caractère de ses premières poésies nous rassure à cet égard. Ajoutons qu'il ne sut pas se soutraire à un genre de séduction qui, à cette époque et dans la province surtout, agissait fatalement sur les hommes qui s'occupaient de littérature; nous voulons

Digitized by Google

parler de l'engouement des admirateurs, la pire de toutes les flatteries pour un homme médiocre.

Se modelant sur le roi, les princes et les grands seigneurs qui, à Paris, s'érigeaient alors en Mécènes des écrivains du grand siècle, les grands seigneurs et les hobereaux de la province cherchaient, eux aussi, à s'entourer des littérateurs qu'ils avaient sous la main, et à se faire une cour de beaux esprits.

Daubasse ne pouvait échapper à cette influence. Aussi le voyons-nous sans cesse, flatteur et courtisan, courir de château en château, chez le duc de Biron, chez le comte de Fumel-Montaigu, chez le marquis de Belzunce, chez le maréchal de Montrebel, chez Mme de Rigoulières, prodiguant là des épîtres déclamatoires, ici des madrigaux prétentieux, et trouvant néanmoins de fanatiques admirateurs.

Cet encens qui n'était, après tout, qu'une monnaie qu'on lui rendait, le remplit d'une telle vanité, qu'il se crut l'arbitre de la littérature dans son pays, et qu'il écrasa de ses dédains plusieurs poètes, ses rivaux, qui n'étaient pourtant pas sans mérite. Son caractère et son talent même durent se ressentir de ces travers, qui étaient un peu ceux de son temps.

Nous devons néanmoins citer à sa louange quelques vers adressés à M. le duc de Biron, pour obtenir la grâce d'un malheureux braconnier qui avait volé un peu de bois dans ses domaines. Ces vers ont le double mérite d'être une bonne action et de terminer par un madrigal charmant :

Mounsegnur, bous besez qu'aquel home, à sa mino,
Announço persigur un paysan bien paûras.
Gaytas-lou per daban, gaytas-lou per l'esquino,
Nou besez qu'un xipou tapissat de petas.
May qu'un bermé affamat, la paûrièro lou mino.
Son cap es sans capel, sas cambos sans debas;
Per aquel malhuroux demandi pas de grâço :
Per l'exemple de toutz boli que sio punit,
A conditiou pourtant que soun boy més en masso
Pèsara lous laûriers que bous abès cuillit.

L'espace nous manque pour le suivre dans ses madrigaux

Digitized by Google

galants et ses couplets satiriques. Il y a dans le recueil de ses œuvres un peu de tout : des rondeaux, des odes, des énigmes, des sonnets, des épîtres et même une églogue, qui n'est pas la moins poétique de ses œuvres en vers français ; car il faut dire que Daubasse, qui possédait si bien sa langue maternelle, avait la manie de vouloir être un poète français. C'est grâce à cette ambition qu'il a composé quelques morceaux pitoyables, comme l'Ode sur la Mort de Louis XIV, le Discours au duc de Biron, etc. Il est vrai que nous devons lui pardonner ces essais malheureux, en faveur d'une épître remarquable dans la même langue : c'est un véritable morceau d'éloquence et d'une beauté réelle. On sent, en le lisant, que le souffle du grand siècle a passé par là.

Nous en citerons quelques vers.

L'épître est adressée à un nouvel intendant de la Guienne, peut-être M. de Labourdonnaye.

J'applaudis au conseil dont les sages décrets
Ont voulu par tes soins régler nos destinées.
Son choix n'est point le fruit de ces sourdes menées,
Ni de ces vils complots qu'un espoir de succès
Fait quelquefois tramer à des cœurs mercenaires.
Tes brigues ont été tes talents, tes vertus.
Ton cœur, ton noble cœur laisse aux âmes vulgaires
Les indignes moyens et les chemins tortus :
La route du mérite est la route du sage.
Pour aller aux honneurs qu'il ne recherche pas,
Il laisse à ses talents à frayer le passage ;
Au mensonge toujours, dont il hait le langage,
Sa sévère vertu préfère le trépas.
. . . . . .
Un vertueux orgueil, une prudente audace
Le mettent au-dessus de toute lâcheté.
Un homme dans l'éclat à qui la probité
Dans le champ de l'honneur n'a point marqué de place,
N'est qu'un être odieux de son cœur détesté.

Certes, il est difficile d'exprimer en plus beaux vers de plus nobles sentiments ; et l'on ne comprend pas que la même plume ait pu écrire l'Ode à Louis XIV.

A propos du morceau que nous venons de citer, qu'il nous

Digitized by Google

soit permis d'exprimer une opinion qui nous met complètement en désaccord avec ses deux biographes. Ces derniers, s'appuyant sur la tradition, ont prétendu que Daubasse n'avait jamais su lire ni écrire. Evidemment la tradition a été entachée d'erreur à sa source. Il est fort possible qu'il soit resté longtemps dans l'ignorance; mais nous croyons et nous croyons fermement qu'à une époque de sa vie il dut apprendre au moins à lire. A l'appui de notre opinion, nous n'avons d'autre preuve que l'examen attentif des œuvres du poète; mais, cet examen terminé, nous affirmons que, malgré la faculté mnémonique la plus merveilleuse dont il ait pu être doué, il lui eût été impossible de posséder cette correction et ces connaissances variées dont il fait preuve; de s'assimiler certaines finesses de style, certaines délicatesses de langage et de sentiment qu'on ne peut trouver qu'en s'abreuvant aux sources pures de la littérature des grands maîtres.

C'est sans doute pour rehausser son mérite que ses admirateurs ont voulu le représenter comme un homme complètement illettré. Si l'on conserve quelque doute à cet égard, qu'on relise notre dernière citation, et qu'on examine surtout son églogue d'Aminthe et Daphné. Dans ce dernier poème, on retrouvera la manière de Segrais et de Deshoulières jointe à l'afféterie de Benserade.

. . . Ce n'est pas ainsi que parle la nature.

En adoptant la tradition, si nous admettons que Daubasse n'a jamais su lire, nous nous voyons forcé de faire un choix parmi les œuvres du poète, et de déclarer que dans le manuscrit original plusieurs pièces ne sont pas de lui. Nous ne voyons pas d'autre alternative [1].

Il nous reste à parler des cantiques, des odes religieuses

[1] D'après une tradition, les poésies de Daubasse et celles d'un autre poète moissagais, connu sous le nom populaire de ***Bufforouille***, auraient été recueillies par un moine, poète lui-même, qui sans doute confondit leurs œuvres, et auxquelles il ajouta peut-être quelques-unes de ses compositions.

Digitized by Google

et des Noëls, enfants de la vieillesse de Daubasse. A chaque vers de ces poèmes, on sent passer le souffle d'une foi ardente, et l'on est saisi du sentiment religieux dont l'auteur était pénétré dans les dernières années de sa vie; mais la nature abstraite de la plupart des sujets qui y sont traités réclamait plutôt la plume d'un théologien que celle d'un poète. Nous ne nous arrêterons donc pas aux poèmes un peu obscurs de l'Eucharistie, de la Grandeur de Dieu, des Quatre Fins de l'Homme, et même au poème de la Passion qui, quoique intéressant et naïf comme un bas-relief de cathédrale gothique, se trouve bien inférieur au poème de Goudouli sur le même sujet.

Nous ne tairons pas notre préférence pour les Noëls. Le Noël est un genre aujourd'hui perdu, comme les mœurs de l'époque qui lui avaient donné naissance, et, comme tel, il aurait sa valeur historique à défaut de valeur littéraire. Il s'était perpétué jusqu'à nous, dans les divers patois de la France, avec le caractère religieux et symbolique que lui avait imprimé le Moyen-Age. Nous nous rappelons encore en avoir entendu de charmants dans notre enfance, psalmodiés avec onction par de bonnes vieilles femmes, pendant la veillée de Noël.

Il y avait dans ces chants tous les bruits de la nature reproduits en rhythmes imitatifs. On y entendait le son des cloches, le bruit des trompettes des anges, le cri de l'âne dans l'étable de Bethléem et les vagissements du nouveau-né. Inédits et sans noms d'auteur, ils ont probablement, hélas ! suivi dans la tombe les derniers cœurs qui les avaient recueillis.

Les Noëls de Daubasse ne possèdent pas ce caractère d'harmonie imitative qui est si bien dans le génie de la langue. Ils ne sont pas non plus assaisonnés de ce vieux sel gaulois qui distingue les Noëls bourguignons; mais, inspirés par la foi, charmants de grâce et de naïveté , ils ont les principales qualités du genre.

Digitized by Google

Citons quelques fragments de celui qui commence ainsi :

Rebeilho te, Miquèlo,
Quito toun lex :
Bèno beyre l'Estèlo
De mèjo nex.
Lou fil de Diù,
Al fort d'un ben que tailho,
Nay tout nut sul la pailho
Per nous estre caùtiù.

Janoun, la mens timido,
Quand cal parla,
Per toutz fusquèt caùsido
Per harenga.
. . . .
. . . . . .

N'abès ni fe ni pailho
Per bous couja,
Ni pesseto ni mialho
Per ne croumpa ;
De toutz coustatz
La gelado bous glaço,
Lou ben passo et repasso ;
Tout es ple de berglaz.

Benès dins lou bilatge,
A nostre oustal,
Bous et bostre maynatge
Seres mens mal.
Embe bous aùs,
Jousèt aùra sa plaço :
Fasès me aquelo graço
Et bous saùrey grand gaùs.

Prenès aquelo estoffo,
En attenden
Que posqui d'uno coffo
Bous fa presen.
Per bostre fil,
Que marfoundis de glaço,
Aùres uno bourrasso
Et de plus un mandil.

Quand a dit sas caùzotos,
Nou parlo plus,
Mès bayzo las manotos
Del boun Jèsus.
De soun bounhur
Felicito la mayre,
Et recoumando al payre
D'abe souen del Saùbur.

Apey cadun se presso
D'offri soun doun
Et de fa sa caresso
Al Diù poupoun.
D'un panièret
Bidal tiro une agnèlo,
Del damantal Miquèlo
Sort un poulit bouquet.

Quand an feyt lour estreno
Al Rey del Cèl.
Presque à perto d'haleno
Cantoun Noèl ;
Et pes camis
Celèbroun sas louanges,
Coumo fan toutz lous Anges
Que soun al Paradis.

Tous les ans, Daubasse composait un nouveau Noël qu'il faisait chanter à l'église par ses deux filles, qui possédaient une fort belle voix. Ces deux filles furent les seuls rejetons qu'il laissa après lui. Une maladie épidémique qui désola la contrée l'enleva à sa patrie adoptive, à l'âge de soixante-trois ans (1727).

Ici se borne notre tâche sur la vie et l'œuvre littéraire de

Digitized by Google

notre compatriote. Si maintenant nous devons exprimer toute notre pensée sur l'homme et le poète, nous dirons que Daubasse fut un esprit original, plein de verve et de saillies naturelles. Placé dans un autre milieu et avec une éducation différente, il eût été dans le monde ce qu'on appelle un homme d'esprit. Il s'essaya bien dans ce rôle; mais, privé du goût exquis indispensable à ce genre de talent, il dépassa presque toujours le but, et se montra méchant ou servile lorsqu'il aurait dû n'être que mordant ou délicat. Ses vers naissent avec facilité, les tours en sont heureux, et le trait arrive parfois avec grâce au bout de la rime, mais jamais n'éclate et ne s'épanouit dans son vers cette fleur d'inspiration et de sentiment qui parfume le cœur, élève l'âme, et est à elle seule toute la poésie. Jules LACROIX.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Plusieurs des poésies de Daubasse ont dû être imprimées séparément et du vivant de leur auteur; mais ni les bibliographes spéciaux, ni les éditeurs des œuvres du poète moissagais n'en font mention. M. le docteur Noulet, professeur à l'école de médecine et membre de la Société des Sciences de Toulouse, n'a recueilli qu'une seule de ces pièces, malgré les immenses recherches qu'il a faites pour former sa précieuse collection de poésies patoises. Ce savant bibliophile (qui a bien voulu se charger de l'article *Valès*, poète patois de Montech), possède une petite brochure in-12 de 12 pages, exemplaire unique probablement. Elle a pour titre:

Odos sur le Sant-Sacromen e sur la Passiu de Nostre-Seigne, coumpousados per Arnaud Daubasso, mestre pencheniè en corno de Villo-Novo d'Agenez, que nou sap ni legi ni escriure. —Sans date et sans nom d'imprimeur; mais l'autorisation d'imprimer est donnée par le procureur du roi de Toulouse, à la date du 17 décembre 1699. — Ces odes ont été publiées dans les œuvres de l'auteur, p. 20 et suiv. de la 1re édition et p. 69 de la 2e.

OEuvres d'Arnaud Daubasse, peignier en corne. — *Villeneuve,* imp. de Currius fils, 1796, in-8° de 153 p. (Par erreur, cette édition porte la date de MDCCLXXXXXVI.)

OEuvres complètes d'Arnaud Daubasse, maître peignier de Villeneuve-sur-Lot. Nouvelle édit. revue avec soin et collationnée sur des manuscrits authentiques, augmentée de plusieurs pièces inédites de ce poète, et d'une Notice sur sa vie, par M. H. E.... — *Villeneuve-sur-Lot,* lib. de Glady, imp. de Serres, 1859, in-8° de 160 p. avec portrait. F. N.

Digitized by Google

Jeanbon Saint-André,

MEMBRE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

André Jeanbon naquit à Montauban, au faubourg Villenouvelle, le 25 février 1749, d'une famille protestante[1]. Il reçut une éducation soignée au collége des Jésuites de cette ville. La profession d'avocat lui souriait; mais, pour pouvoir l'exercer, il aurait fallu dissimuler sa qualité de protestant: cette dissimulation ne pouvait lui plaire et les principes religieux de son père n'auraient pu s'en accommoder. Il se tourna vers le commerce, et se destina à la marine marchande. Il étudia le pilotage à Bordeaux, et fit quelques voyages sur mer, d'abord comme lieutenant, ensuite comme capitaine. Un naufrage qu'il essuya en partant de Saint-Domingue, et dans lequel il perdit tout le fruit de ses économies, le dégoûta de cette carrière; il conçut alors le dessein de se consacrer au ministère évangélique.

Après avoir fait des études de théologie à Lausanne, Jeanbon exerça le ministère évangélique à Castres : c'est à cette époque qu'il prit le nom de Saint-André, sous lequel il est généralement connu[2]. En 1788, il quitta Castres pour Montauban, où il remplit les mêmes fonctions. Ceux qui l'ont entendu prêcher, vantent la facilité d'élocution qu'il porta plus tard à la tribune politique. Quelques-uns de ses sermons furent imprimés. Ce sont des discours prêchés à l'occasion de quelque évènement politique, et publiés à la demande des membres de son Eglise. Aucun ne porte son nom. Sous la

[1] Son père exerçait la profession de foulonnier.

[2] Les pasteurs protestants étaient obligés de se cacher sous un nom supposé pour échapper aux poursuites dont ils étaient encore parfois l'objet.

Digitized by Google

modération de langage que lui imposait sa position, on y voit percer çà et là les idées radicales qu'il professa plus tard à la Convention. Cependant on peut dire qu'il en fut de ses sentiments politiques comme de ceux de la plupart des hommes de cette époque : ils se développèrent avec la marche des évènements. L'établissement des clubs y contribua puissamment.

Il se forma à Montauban une société populaire qui tint ses séances dans une des salles de la cour des Aides[1]. Jeanbon Saint-André en fut l'âme. Quoiqu'il commençât déjà à défendre les idées radicales, il maintint cependant cette société dans une ligne de conduite assez modérée. On se souvient encore à Montauban qu'étant officier municipal, il protégea de sa présence, contre l'effervescence populaire, l'arrivée des officiers du régiment de Cambrésis, qui, conduits à Versailles, finirent, quelque temps après, leur triste existence sous les coups des septembriseurs. Cependant à l'assemblée populaire qu'il dominait par son intelligence et par sa rare facilité d'élocution, il professait déjà en partie les sentiments qui le guidèrent pendant sa carrière politique à la Convention ; c'est ainsi qu'il attaquait l'instruction classique et le système d'éducation suivi dans les écoles; c'est ainsi encore qu'il aimait à établir l'égalité politique de tous les hommes, quelle que fût leur position sociale. Cette opinion, qui fut celle des Jacobins, était trop blessante pour la classe moyenne, qui voulait bien renverser la noblesse, mais dans l'intention de se mettre à sa place, pour qu'elle n'attirât pas sur Jeanbon Saint-André la colère de tous ceux qui s'étaient imaginé d'exploiter la révolution à leur profit. Les négociants et les banquiers de Montauban ne lui pardonnèrent jamais de soutenir qu'un tondeur de draps valait autant qu'un fabricant : ce fut en partie leur opposition qui

[1] L'hôtel de la cour des Aides s'élevait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la Bourse.

Digitized by Google

l'empêcha d'être nommé député à l'Assemblée législative.

Il serait aussi inutile que peu intéressant de raconter la part qu'il prit, soit comme officier municipal, soit comme membre influent du club, aux évènements qui agitèrent Montauban dans les premières années de la Révolution. Nous ne pouvons cependant laisser ignorer que si, après le 10 mai 1790, les Bordelais marchèrent sur cette ville, ce fut sur ses instances pressantes que Pierre Sers, le principal promoteur de ce mouvement, arrangea cette expédition. En même temps, Jeanbon Saint-André, pour mettre ses jours en sûreté, fut obligé de se sauver à Toulouse, où il chercha vainement à faire naître en faveur des patriotes montalbanais une manifestation semblable à celle qui fit avancer les Bordelais jusqu'à Moissac [1].

A l'époque où se firent les élections pour la Convention, deux circonstances favorisèrent sa nomination. D'abord, d'après un décret de l'Assemblée législative, les élections se firent à Montauban, ce qui lui assura toutes les voix des amis de la Révolution, dont un grand nombre n'aurait pas pu se déplacer et se rendre à Cahors pour voter pour lui. Ensuite les mouvements qui venaient de s'accomplir donnaient une nouvelle force au parti populaire, et commandaient la prudence aux ennemis de la liberté. Les patriotes les plus exaltés profitèrent de cet avantage pour assurer, ou, pour mieux dire, pour forcer l'élection de leur candidat. Ils proposèrent de nommer les députés à haute voix. Peu d'électeurs osèrent s'opposer à cette proposition, et la nomination de Jeanbon Saint-André fut enlevée.

Lié déjà avec plusieurs des hommes les plus influents du parti girondin, Jeanbon Saint-André, en arrivant à la Convention, se rangea de leur côté. Ce ne fut pas pour longtemps. Il s'attendait à les voir user du pouvoir qui venait de tomber entre leurs mains, pour mettre en pratique les prin-

[1] Voir les souvenirs de Matth. Dumas, I, page 476.

Digitized by Google

cipes qu'ils avaient si brillamment développés dans la Législative. Son étonnement fut extrême quand il vit ces hommes qui, la veille, quand il s'agissait de renverser ce qui existait, étaient si prompts à marcher en avant, disposés à s'arrêter et à trouver que tout était pour le mieux du moment qu'ils étaient à la tête des affaires. Les querelles pleines de personnalité qui divisèrent la Convention dès les premières séances, l'indisposèrent contre ceux qui les avaient soulevées. Il essaya cependant de ramener les esprits à la modération, et, à l'occasion d'un rapport de Bazire sur la tranquillité de Paris et la sûreté de la Convention au sein de la capitale, il prit la parole pour montrer le danger de soulever l'opinion des départements contre Paris par des exagérations, et pour réfuter l'erreur exploitée par les Girondins et répandue dans toutes les provinces, que la vie de quelques-uns des membres de l'Assemblée était sans cesse menacée. Il termina son discours, qui produisit une profonde sensation, en proposant de mettre un terme à toutes les discussions personnelles, et d'interdire à l'avenir aux membres de la Convention toute dénonciation contre leurs collégues.

Comme il n'arrive que trop souvent dans les assemblées agitées par des passions profondes, cet appel à la concorde ne servit qu'à donner un nouvel aliment à l'irritation des deux partis. Buzot, l'orateur dont Jeanbon Saint-André admirait le plus l'éloquence, prend la parole après lui pour lancer des accusations plus violentes encore contre les agitations du peuple de Paris. Le résultat de ces récriminations intempestives fut de détacher du parti modéré la plupart des nouveaux membres de l'Assemblée qui se seraient rangés de son côté, qui lui avaient même appartenu jusqu'à ce moment, et qui l'abandonnèrent dès qu'ils crurent s'apercevoir qu'il n'avait pas d'autre but que de déposséder du pouvoir la noblesse au profit de la classe moyenne. Jeanbon Saint-André se trouva dans ce cas. Malgré ses liaisons antérieures avec un grand nombre de Girondins, il lui sembla que leur

Digitized by Google

système et leur conduite étaient pleins de dangers pour la cause de la liberté. Il tenta vainement à plusieurs reprises de leur en dévoiler les dangereuses conséquences. Il ne renonça qu'à regret à d'anciennes amitiés ; et si, à l'époque de la condamnation des Girondins, il eut le tort de ne rien faire pour les sauver, il saisit plus tard, quand les premiers moments d'irritation furent passés, toutes les occasions d'être utile à ceux qui avaient survécu à la proscription.

Quand on eut proclamé la République, il fallut prononcer sur le sort de Louis XVI. Les Girondins qui, pendant la Législative, avaient contribué à sa déposition et à son emprisonnement, firent de vains efforts pour sauver sa vie. Leur conduite actuelle, quelque honorables qu'en fussent les motifs, était en opposition flagrante avec leurs antécédents ; et cette inconséquence leur fut fatale sans être d'aucune utilité au malheureux roi. Ils durent se trouver dans un singulier embarras, quand Jeanbon Saint-André, dans un discours qu'il prononça pour motiver son vote, leur représenta que la condamnation de Louis XVI était le résultat inévitable du mouvement qu'ils avaient imprimé eux-mêmes à la marche des affaires, et que si le principe de l'inviolabilité était admis comme ils le demandaient, il fallait faire le procès non au roi, mais au peuple qui l'avait renversé du trône au mépris de cette inviolabilité, et détruire l'ouvrage de la Révolution tout entière. Et en cela il était logique ; les Girondins ne l'étaient point en revendiquant pour le roi l'inviolabilité, après l'avoir déposé et mis en jugement.

La condamnation du roi fut le fatal prélude de la perte de ceux qui, dans la Convention, avaient essayé de sauver du moins sa vie. L'heure de la défaite des Girondins sonna bientôt. Tel est l'entraînement de la logique, telle est la puissance des évènements dans les moments de grandes agitations politiques, que Jeanbon Saint-André n'hésita pas à se prononcer contre des hommes qui étaient naguère ses amis, dont il admirait les talents, mais dans lesquels il ne voyait plus, à

Digitized by Google

tort ou à raison, que des ennemis de la cause de la révolution. Déjà, pendant le procès du roi, il les attaqua sans ménagement. « Quels sont ceux, dit-il, qui nous ont proposé la force armée? Quels ont été les hommes les plus passionnés? Quels sont ceux qui font de ce temple de la liberté un autre Tartare qui semble habité par les furies? Quels sont ceux qui n'ont encore ici proposé que des lois de sang avant des lois humaines? Ce sont les mêmes qui proposent l'appel au peuple. » « Souvenons-nous, ajoutait-il, qu'on a laissé entrevoir aux assemblées primaires la possibilité d'épurer la Convention, et cela au moment où des discussions règnent parmi nous, où l'opinion flotte incertaine et partagée sur le compte des représentants, où celui qu'on regarde comme un ami de l'ordre et des lois dans une commune, est regardé par une autre commune comme un désorganisateur et un factieux. »

La conduite de Jeanbon Saint-André au sein de la Convention, ses talents, son activité, la part qu'il prit à toutes les grandes mesures, le firent bientôt regarder comme un homme capable et digne d'être placé à la tête des affaires. Quand, le 10 juillet, on nomma un second Comité de salut public, son nom fut le premier sur la liste des membres appelés à le composer,

Quel fut son rôle dans le sein de ce terrible Comité qui a soulevé tant de haines et qui a été poursuivi de tant d'accusations?

En admettant même que le Comité de salut public ait été le promoteur de toutes les mesures de rigueur excessive qui marquèrent son passage au gouvernement, il faudrait faire une exception en faveur de Jeanbon Saint-André, comme aussi en faveur de quelques autres de ses collègues. C'était un fait connu dans la Convention, que Prieur de la Marne et lui n'étaient pas aussi fanatiques que leurs autres collègues. Après le 9 thermidor, Dubois-Crancé prétendit même que si ces deux membres n'avaient pas été si souvent en mission, on

Digitized by Google

n'aurait pas hésité si longtemps à attaquer les triumvirs[1].

On sait que le Comité de salut public était divisé en deux fractions. D'un côté étaient les hommes qui menaient les affaires politiques : on les désignait du nom de *gens de la haute main ;* de l'autre côté étaient ceux qui, s'intéressant peu aux rivalités qui animaient les chefs de parti les uns contre les autres, ne s'occupaient que des diverses branches de l'administration : on les appelait les *gens d'examen*. Jeanbon Saint-André était un de ceux-ci. Chargé de la marine, il était absorbé dans cette spécialité ; et d'ailleurs, comme nous allons le voir, il passa la plus grande partie du temps qu'il fut membre de ce corps redoutable, à des missions auprès des armées et dans les ports.

On l'a accusé, il est vrai, d'avoir introduit Robespierre dans le Comité, et on a voulu par là le rendre responsable en quelque sorte de toutes les mesures prises à l'instigation de celui-ci. Pour faire justice de cette accusation, il n'y a qu'à rétablir les faits. Ce fut Couthon et Saint-Just qui proposèrent Robespierre pour succéder à Gasparin. Plusieurs membres de la Convention avaient déjà témoigné le désir de le voir prendre part aux travaux du pouvoir central. Le demander, fait observer Barrère (*Mémoires*, t. II, p. 115), c'était l'obtenir, parce qu'un refus eût été une sorte d'accusation. Jeanbon Saint-André fut chargé de faire à la Convention le rapport de la proposition du Comité. Voilà toute la part qu'il prit à cette affaire ; il n'agit que par ordre du Comité, et la manière dont il s'exprima prouve suffisamment qu'il ne parla pas en son privé nom.

Nous pourrions citer une foule de faits qui montreraient jusqu'à l'évidence qu'il fut un homme ferme et énergique, mais en même temps ennemi des mesures violentes. C'est ainsi qu'en septembre 1793, quand Chaumette, à la barre, demandait au nom de la commune la création d'une armée,

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution française*, tom. VII, p. 5.

Digitized by Google

que Robespierre approuvait la mesure, que Moïse Bayle faisait de la proposition de la commune l'objet d'une motion, que Bazire voulait rédiger, publier et envoyer par des délégués extraordinaires dans tous les départements le décret que la France est en révolution, on le voit faisant tous ses efforts pour empêcher qu'on décrétât des mesures violentes et improvisées au milieu de l'émeute. C'est ainsi qu'au moment où l'esprit public était très-prononcé contre le clergé et contre la religion qu'on confondait avec lui, on le voit, lui protestant, sauver la vie à des prêtres [1], s'élever aux Jacobins contre la suppression du culte, et condamner, dans un rapport du 31 janvier 1794, « l'inconséquence ou la mauvaise intention de ces hommes qui vantent avec tant de complaisance les faciles victoires qu'ils remportent sur des statues, des images ou des ossements vermoulus [2]. »

Nous laissons de côté tous ces traits de détail, pour nous borner à faire connaître la part qu'il prit aux grands évènements publics. Le rôle qu'il y joua est plus propre d'ailleurs à mettre dans tout son jour sa fermeté, ses sentiments d'humanité, son désintéressement, son amour pour la patrie, que ne pourrait le faire le récit de quelques actes de sa vie privée.

Le 1er août 1793, Barrère, au nom du comité de salut public, annonce à la Convention que la garnison de Valenciennes a capitulé le 28 juillet. Ce malheur, arrivant en même temps que les agitations dans les provinces, ne paraissait pas un fait isolé. Une lettre trouvée à Lille sur un Anglais, parlait de différentes mesures à prendre pour augmenter les embarras de la République, d'argent à distribuer, d'une conspiration générale à faire éclater le même jour dans toute l'étendue de la France. La prise de Valenciennes fut présentée à la Convention comme le premier acte d'un immense com-

[1] On lui fit même plus tard un crime d'avoir employé dans ses bureaux un prêtre nommé Verteuil, qu'il avait sauvé de l'orage révolutionnaire.

[2] Rapport des représentants du peuple envoyés à Brest, p. 17.

Digitized by Google

plot tramé par les Anglais et appuyé à l'intérieur par les royalistes et les fédéralistes. La route de Paris allait être ouverte aux ennemis par les plaines de la Picardie. Cambrai tenait encore, mais ne semblait pas devoir faire une longue résistance. Le danger était pressant, universel, incalculable[1]. Les places fortes des frontières du Nord n'opposaient plus de barrière aux armées ennemies; les forts, les arsenaux, les établissements publics étaient menacés d'incendie, comme on venait d'en avoir une triste preuve à Huningue; les départements étaient presque tous agités; plusieurs avaient armé des troupes pour marcher sur Paris; la Vendée était livrée aux horreurs de la guerre civile; les subsistances manquaient; les armées se trouvaient dans le plus grand dénuement. Une extraordinaire vigueur pouvait seule sauver la République menacée par tant de côtés à la fois.

Dans ces difficiles circonstances, la formation d'un camp entre les frontières et Paris est décrétée. Il fallait en même temps tirer partie des armées qui semblaient assister en tranquilles spectateurs aux succès de l'ennemi; il fallait relever leur énergie, inspirer à leurs chefs un peu de cet esprit bouillant qui animait les membres de l'Assemblée nationale; il fallait mettre les frontières en état de résister. On commençait à voir que l'autorité militaire avait agi mollement. On décréta que deux membres du Comité de salut public, Prieur de la Marne et Jeanbon Saint-André se rendraient aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, pour se concerter avec les généraux.

La présence des représentants du peuple auprès des armées n'était pas aussi inutile qu'on l'a quelquefois prétendu; ils apportaient au milieu des masses armées un peu de cette énergie qui animait la Convention et qui était en ce moment si nécessaire aux soldats. Elle l'était surtout sur les bords du Rhin. Les généraux avaient adopté une conduite, prudente

[1] Barrère, rapport, *Moniteur* du 2 août 1793.

Digitized by Google

peut-être, mais dans ce moment désastreuse. L'enthousiasme seul pouvait sauver la France sur les frontières comme au dedans, et les armées étaient sur la défensive : c'était les ruiner, les décourager, les livrer à la discrétion de l'ennemi. Jeanbon Saint-André, homme d'action très-propre à la conduite des affaires, et doué d'une vue saine des choses, fut frappé de ce système d'inertie. Ce système était celui de Custine; il avait des apologistes; mais le jargon militaire avec lequel ils le présentaient ne put donner le change au représentant du peuple. Sans vouloir résoudre des problèmes de tactique qui n'étaient pas dans ses attributions et qu'il n'avait pas étudiés, Jeanbon Saint-André sentit et il répéta aux généraux que disséminer sur un territoire très-étendu les forces de la République, c'était les livrer en détail à l'ennemi qui, se présentant sur chaque point avec des forces supérieures, devait rester constamment vainqueur. C'était là une vérité profonde, une vue utile, comme le prouvèrent plus tard les opérations de Bonaparte en Italie, et comme le bon sens aurait dû le faire sentir, malgré les règles d'une tactique routinière.

Il comprit en même temps que c'était une faute énorme de retenir les soldats dans des retranchements, et de les décourager par le repos, quand il aurait fallu profiter de l'enthousiasme, qui double les forces, et, au lieu de l'éteindre, s'en servir pour culbuter l'ennemi. « On voit, dit-il, auprès du général Houchard, que je crois bon soldat et qui sans doute remplira les espérances de la patrie, un état-major qui ne parle que de se défendre, comme s'il ne savait pas que c'est dans l'attaque que le Français montre le plus d'ardeur; c'est un instinct dont il faut savoir faire usage. » A une conférence qui eut lieu à Bitche, le 8 août, les deux représentants du peuple exposèrent ce système, le seul propre, selon eux, à renverser les obstacles; ils le reproduisirent devant les chefs de l'armée du Nord. On ne voulut pas ou on ne sut pas les comprendre.

Digitized by Google

Ce n'était pas seulement des avis et des conseils que les deux représentants du peuple devaient donner aux armées. Les 15,000 hommes qui sortaient de Mayence étaient déguenillés; il fallait prendre des mesures pour les vêtir. Ce corps d'armée devait se rendre dans la Vendée; on dut trouver les meilleurs moyens de le faire arriver à sa destination le plus tôt et le plus commodément possible. Les dépôts étaient mal dirigés, mal administrés, mal placés; de nouveaux arrangements furent pris. Les approvisionnements étaient mal faits; il fallut y pourvoir. Un déplacement considérable d'hommes était nécessaire pour garder les lieux les plus menacés; on l'effectua rapidement. Les arsenaux étaient vides; on établit des services pour confectionner à Metz des armes de toute espèce; on attacha mille ouvriers aux réparations de la place de Sédan; à Charleville, à Péronne, à Arras, des mesures semblables furent prises. La cavalerie était presque sans chevaux; des réquisitions furent ordonnées, et des instructions détaillées furent données pour assurer la prompte exécution des ordres.

Quinze jours suffirent à ces infatigables représentants du peuple pour mettre en mouvement toute la frontière depuis Strasbourg jusqu'à Arras.

A peine Jeanbon Saint-André arrivait-il de sa mission auprès des armées de la frontière du Rhin et de la Moselle, que les évènements qui s'étaient passés pendant le mois d'août l'appelèrent à une mission nouvelle.

Le 27 août 1793, Toulon avait été livré aux Anglais; onze vaisseaux de ligne étaient perdus pour la France. Une escadre restait encore à la République dans la rade de Quiberon; mais des mouvements séditieux s'y étaient fait sentir; les équipages avaient peu de confiance en leurs chefs; deux partis divisaient les officiers; l'esprit des habitants de la côte et des principaux ports offrait peu de garanties. Brest devait-il suivre l'exemple de Toulon? et la flotte de l'Océan allait-elle être livrée aux ennemis comme celle de la Méditerranée?

Digitized by Google

Tout le faisait craindre. Il fallait un prompt remède aux malheurs qui de ce côté menaçaient encore la République.

Déjà Bréard avait été envoyé à Brest, et Tréhouart à Lorient. Ce dernier s'était rendu à bord de la flotte, l'avait fait conduire d'abord à Belle-Isle, et ensuite dans le port de Brest; en même temps il avait commencé une instruction sur les désordres qui avaient eu lieu. Vingt-deux vaisseaux, la dernière ressource de la République sur les mers, se trouvaient réunis dans ce port. Les représentants en avaient consigné quelques-uns; ils avaient fait arrêter un certain nombre d'officiers, de soldats et de matelots; des papiers avaient été saisis. Mais, malgré quelques mesures énergiques, les efforts de Tréhouart et de Bréard, couronnés d'abord de succès, avaient fini par rester impuissants au milieu d'une population opposée aux changements politiques qui venaient de s'accomplir. Jeanbon Saint-André et Prieur de la Marne furent alors envoyés à Brest pour vider cette affaire et organiser la marine; c'était en septembre 1793.

Qu'y avait-il à faire dans ces circonstances? Monge avait essayé de renouveler le personnel de la marine. Mais, soit par suite de mauvaises informations, soit à cause de la difficulté de trouver des officiers instruits, les choix furent mal faits: on confia les vaisseaux à des hommes incapables pour la plupart, et en général peu amis du gouvernement républicain. On avait d'ailleurs donné moins d'attention aux armées de mer, dont on ne pouvait dans le moment tirer un grand parti, qu'aux armées de terre qui étaient une barrière nécessaire aux efforts des puissances ennemies, menaçant la France d'une invasion sur les frontières du Nord. La trahison de Toulon fit sentir la nécessité d'apporter dans la marine les mêmes réformes et la même énergie qui avaient donné des soldats si braves et si dévoués. Il fallait recueillir et sauver ce qu'il restait de navires à la France, et pour cela épurer les équipages, en écarter les hommes douteux, punir les traîtres, et former tout d'un coup des officiers et des mate-

Digitized by Google

lots. Ce travail revenait naturellement à Jeanbon Saint-André.

On a reproché au Comité de salut public, et à Jeanbon Saint-André en particulier, d'avoir désorganisé notre marine. Cette accusation n'a pu se trouver que dans la bouche de ceux qui ne connaissent pas les faits, ou encore de ceux pour qui c'est un parti pris de condamner en masse tout ce qu'a fait le gouvernement républicain. Par la marche même des évènements, les armées navales se désorganisèrent d'abord par l'émigration d'un très-grand nombre d'officiers: il fallut pourvoir à leur remplacement; les nominations furent faites dans le sens des Girondins, alors au pouvoir, de sorte qu'à la chute de ce parti les vaisseaux se trouvèrent de nouveau sous le commandement d'officiers pour la plupart irrités contre le parti vainqueur. Le Comité de salut public ne l'ignorait pas; mais il ne croyait pas des officiers français, quelle que fût leur opinion, capables de livrer aux Anglais nos ports et nos escadres, et dans cette funeste confiance il s'était décidé à procéder lentement à la réforme du personnel de la marine, convaincu que s'il est possible en quelques semaines de créer des armées de terre, il ne saurait en être de même pour les armées de mer.

Cette conduite paraissait sage, et cependant les évènements montrèrent qu'elle ne l'était pas. Que serait-il arrivé si l'on eût agi avec la même prudence pour les armées qui couvraient les frontières? En régénérant la marine de la même manière et avec autant d'énergie qu'on l'avait fait pour les autres administrations, on se condamnait, il est vrai, à n'avoir pas de longtemps une flotte commandée par des hommes possédant les connaissances spéciales et l'habileté nécessaire; mais agir autrement, c'était s'exposer à perdre tous nos vaisseaux et à voir nos ports livrés aux Anglais. De toute l'escadre qui se trouvait à Toulon, trois vaisseaux seulement avaient commencé à résister à la flotte anglaise; tout le reste l'avait reçue avec joie. Il était donc pressant d'arracher le

Digitized by Google

commandement des vaisseaux et des ports à des hommes qui avaient donné lieu à de justes plaintes et auxquels la perfidie de la plus grande partie des officiers d'une escadre avait fait perdre toute confiance.

Jeanbon Saint-André fit aux représentants réunis à Brest un rapport sur les mouvements qui avaient eu lieu sur l'escadre, et sur sa rentrée dans le port de cette ville[1]. Les résultats de ce rapport furent le renvoi d'un certain nombre d'officiers. Mais après qu'on eut destitué le vice-amiral Morard de Galles et les contre-amiraux Le Large et Landais, la flotte se trouva sans commandant; le capitaine Villaret Joyeuse, qui s'était distingué sous Suffren, fut nommé provisoirement contre-amiral. Il restait cependant bien des vides à remplir, bien des mesures à prendre : l'activité de Jeanbon Saint-André suffit à tout. En moins de dix mois, les faibles restes de la marine française furent mis en état de se mesurer avec la marine anglaise.

Pendant les deux séjours qu'il fit à Brest, il fit travailler avec énergie à la construction et à l'équipement de nouveaux vaisseaux, ainsi qu'à la réparation d'anciens. Il prit une foule de mesures sur les objets les plus importants. Il fit des règlements pour le bagne, pour les hôpitaux, pour les ateliers, pour les chantiers, pour les distributions de vivres. Il établit un code pénal provisoire pour la marine, qu'il chercha à rapprocher autant qu'il était possible des idées nouvelles sur la législation, par la création d'un jury appelé à prononcer sur les peines afflictives; les peines disciplinaires étaient laissées à la discrétion de l'officier commandant.

Pendant sa mission dans les villes maritimes de l'Ouest, Jeanbon se conduisit avec une modération telle, qu'il fut accusé à Paris d'être un aristocrate. Il n'est point vrai qu'il ait établi un tribunal révolutionnaire à Brest, comme on l'en a accusé. Dans sa réponse à une dénonciation qui, plus tard,

[1] Ce rapport fut imprimé avec les pièces justificatives.

Digitized by Google

fut lancée de Brest contre lui, il le prouva d'une manière positive, et il raconta quelle fut sa vie politique pendant cette mission [1].

Cependant la marine française, qu'il venait de réorganiser, allait être appelée à prouver qu'elle ne le cédait en rien en courage aux armées de terre. Le 27 floréal an II (16 mai 1794), à quatre heures du soir, la flotte française appareilla de la rade de Brest; elle était divisée en trois escadres et se composait de vingt-cinq vaisseaux de ligne et seize frégates ou corvettes. Villaret-Joyeuse commandait en chef: il était monté sur le vaisseau *La Montagne*. Jeanbon Saint-André était sur le même bord.

L'instruction de tous les officiers était loin d'égaler leur courage. La plupart avaient été depuis peu promus à leur nouvel emploi; l'épurement qui venait d'avoir lieu n'avait laissé dans la marine presque plus d'anciens officiers. Les matelots étaient en général aussi des novices. C'était donc avec des officiers nommés la veille et des matelots peu exercés, qu'on allait lutter contre la vieille marine anglaise.

Cette flotte, la seule ressource de la République sur les mers, n'avait ordre que de protéger l'arrivée du convoi qu'accompagnait le contre-amiral Wenstabel, et qui apportait d'Amérique une quantité considérable de grains. Il s'agissait moins en ce moment de disputer aux Anglais l'empire des mers, ce qui était impossible, que de pourvoir aux subsistances de la République. D'ailleurs on ne voulait pas trop aventurer les quelques vaisseaux que possédait la France, et qui devaient servir de noyau à une nouvelle marine. Il ne fallait livrer de combat qu'autant qu'il serait nécessaire pour

[1] On ne saurait taxer d'imposture un écrit adressé à la Convention et imprimé par son ordre, à une époque où, après l'avoir décrété d'arrestation, on aurait été bien aise de trouver des griefs contre lui : on peut ajouter qu'on reconnut la vérité des faits qu'il y rapporte, car il ne fut pas même mis en jugement.

Digitized by Google

le salut du convoi; tel était l'ordre du Comité de salut public: il était sage et en rapport avec les besoins du moment; Jeanbon Saint-André était chargé de le faire exécuter.

On était à peine sorti de la rade, qu'on s'aperçut qu'en général les ordres du contre-amiral étaient mal suivis. La plupart des officiers manœuvraient avec la timide circonspection d'hommes qui manquent de connaissance ou de pratique; mais s'ils n'avaient pas l'instruction, fruit de l'étude, et l'habileté, résultat de l'exercice, ils avaient du moins de la bonne volonté et du courage. On montrait même souvent une ardeur intempestive et déplacée, surtout sur les petits vaisseaux, dont les officiers ne savaient pas toujours résister au plaisir de se livrer à des chasses opiniâtres, et croyaient faire merveille en faisant beaucoup de prises sur le commerce ennemi, oubliant, comme le signale Jeanbon Saint-André, que dans une armée le premier des devoirs est de se conformer strictement aux ordres du général, et de le perdre de vue le moins possible. Soit par suite de cette impétuosité, soit parce qu'on détacha quelques corvettes pour convoyer les prises faites sur le commerce ennemi, le 7 prairial (26 mai) il ne restait à la flotte que quatre frégates.

Depuis douze jours on croisait et on ne voyait paraître ni la division du contre-amiral Nielly [1], ni le convoi du contre-amiral Wenstabel [2]. Pendant ce temps on avait pris un grand nombre de vaisseaux de commerce anglais. Vous nous prenez en détail, disaient les capitaines de ces vaisseaux à nos marins, mais l'amiral Howe va vous prendre en gros.

Le 9 prairial, à huit heures du matin (28 mai), une flotte

[1] La division de Nielly, qui croisait au-dessous de Bayonne et jusque sur les bords du Portugal, avait reçu ordre de se réunir, soit au convoi de Wenstabel, soit à la flotte commandée par Villaret-Joyeuse.

[2] Le convoi de Wenstabel, qui aurait dû partir de la baie de Chesapeack vers le 20 germinal (9 avril), avait été contrarié par les vents et obligé de retarder son départ de quelques jours.

Digitized by Google

est signalée par les frégates de l'avant; c'était l'armée anglaise, forte de trente-trois vaisseaux et douze frégates. Aussitôt qu'elle aperçut la flotte française, elle manœuvra pour se former en ligne de bataille. Nos escadres poussent des cris d'enthousiasme et demandent à marcher à l'ennemi. Quoique les instructions du Comité de salut public ne permissent de se battre que pour sauver le convoi, Jeanbon Saint-André consent au combat et fait donner l'ordre de s'y préparer.

Toute la journée se passa en diverses évolutions. Le vent avait considérablement augmenté; la mer était devenue très-grosse. Cependant, quoique la rapidité des mouvements fût un peu contrariée, la ligne se forma assez bien; seulement, vers le soir, un vaisseau de l'arrière-garde, *Le Révolutionnaire*, n'ayant pas pris le poste qui lui avait été assigné, se trouva engagé contre les Anglais, fit une résistance opiniâtre, perdit son capitaine et fut obligé de gagner Rochefort, remorqué par *L'Audacieux*.

Le lendemain 10 prairial (29 mai), les deux flottes étaient placées dans une position telle, qu'il fut facile de deviner que le dessein de l'amiral Howe était d'inquiéter l'arrière-garde. Aussitôt la flotte française reçut ordre d'arriver lof pour lof par la contre-marche.

Le mouvement que l'armée venait de faire, combiné sur le mouvement de l'ennemi, devait amener un engagement; et en effet notre avant-garde fut bientôt aux prises avec celle de la flotte anglaise : le choc fut soutenu vaillamment. Cependant l'amiral anglais, s'apercevant que l'arrière-garde française peut être coupée, fait arriver ses vaisseaux de la tête pour se porter dans cette partie. Villaret-Joyeuse ordonne aussitôt de virer vent arrière. Le signal n'est pas suivi, et l'ennemi, profitant de cette lenteur, fait porter tout le poids de son feu sur l'arrière-garde. *L'Indomptable* et *le Tyrannicide* se battaient avec la plus grande intrépidité, faisant feu des deux bords, et déjà ils étaient désemparés. Villaret-Joyeuse, voyant qu'il ne pouvait pas faire arriver la

Digitized by Google

flotte par la contre-marche, prend son parti, substitue à ce signal celui d'arriver tous ensemble, et fait sur-le-champ effectuer l'ordre au vaisseau qu'il montait, résolu, s'il le fallait, d'aller seul dégager les deux vaisseaux en danger. Tous les autres alors suivirent; la ligne se forma rapidement et régulièrement, et se trouva en bon ordre sur la flotte anglaise avant que celle-ci eût reviré; malheureusement la lenteur qu'on avait mise à obéir avait fait perdre l'avantage du vent qu'on avait au commencement.

L'action fut chaude, et durant cet engagement, qui fut le troisième de la journée et qui dura une heure et demie, les Français rendirent aux Anglais le mal que ceux-ci avaient fait à notre arrière-garde; le champ de bataille et les deux vaisseaux menacés nous restèrent. Le combat avait été glorieux pour les armes de la République; mais on ne pouvait pas le regarder comme décisif. Le champ de bataille était le lieu même assigné au passage du convoi. Ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'en éloigner l'ennemi. Il s'agissait donc de l'entraîner dans le nord et l'ouest, pour laisser un libre passage à Wenstabel. Cette combinaison était d'autant plus juste, qu'elle fut vérifiée par l'évènement.

Le 11 et le 12 prairial (30 et 31 mai), un épais brouillard couvrit la mer et empêcha les deux armées de se voir. Pendant ce moment de repos, le contre-amiral Nielly rallia la flotte française avec trois vaisseaux; deux des frégates qui l'avaient quittée depuis quelques jours, revenaient avec lui. Ce renfort était d'autant plus précieux, que le brouillard s'étant dissipé un moment, on s'aperçut que *L'Indomptable* avait disparu avec *Le Brutus*, qu'on supposa le remorquer jusqu'à Brest, et que *Le Montagnard* et la frégate *La Seine* étaient aussi absents. En même temps la flotte anglaise avait rallié quelques vaisseaux. L'amiral Howe avait alors sous ses ordres trente-six vaisseaux de ligne, dont sept à trois ponts; huit officiers généraux, tous d'un nom connu dans la marine anglaise, en commandaient les différentes divisions. La flotte

Digitized by Google

de la République était composée de vingt-six vaisseaux, dont quatre formaient la division du contre-amiral Nielly, épuisée par une longue croisière. Elle n'avait d'ailleurs que trois vaisseaux à trois ponts et trois officiers généraux.

Que fallait-il faire avec cette inégalité de forces? On a reproché à Jeanbon Saint-André d'avoir permis le combat; mais si la flotte française prenait chasse devant l'armée anglaise, il était à craindre que l'ennemi, après avoir fait mine de la poursuivre quelque temps, ne se reportât sur la route du convoi, et ne s'en emparât. « Nous pensâmes, dit Jeanbon Saint-André, qu'il était plus conforme à vos vues et à l'intérêt public de périr plutôt que de livrer à Pitt cette riche proie et de lui abandonner les subsistances d'un grand peuple. La victoire pour nous, quelles que fussent les suites du combat, était de mettre l'armée anglaise hors d'état de tenir la mer. » (*Moniteur*, séance du 16 messidor.)

Le 13 au matin, le brouillard se dissipa; un soleil éclatant éclaira les deux flottes. Le contre-amiral Nielly prit le commandement de l'arrière garde; le contre-amiral Bouvet celui de l'avant-garde; Villaret-Joyeuse resta au centre. Une des frégates qui avait rallié la flotte avait eu des nouvelles du convoi de Wenstabel; il devait être en ce moment assez près; il était donc nécessaire d'occuper encore la flotte anglaise pour l'éloigner de la route qu'il suivait.

Ce combat, que M. Thiers appelle un des plus mémorables dont l'Océan ait été le témoin, s'engagea vers les neuf heures du matin. Il devint bientôt très-vif. On se battait de part et d'autre avec chaleur, quand une manœuvre maladroite du *Jacobin* permit à l'amiral anglais de couper notre ligne et de se porter sur *La Montagne*, qu'il isola. Le vaisseau français supportait le feu de l'ennemi sans pouvoir le lui rendre, crainte de tirer sur un de nos vaisseaux. Ordre fut donné au *Jacobin* de venir placer l'amiral anglais entre deux feux; on le répéta inutilement. Jeanbon Saint-André le lui transmit lui-même; ce fut en vain. Cependant *La Montagne* parvint à se

Digitized by Google

dégager; alors elle put se défendre. Cinq à six vaisseaux l'entouraient; un fut coulé, les autres plus ou moins maltraités.

L'action n'était pas moins chaude sur les autres points. On se battait à la portée du pistolet avec un acharnement sans exemple. Le courage et l'audace de nos marins d'un jour dépassèrent ce qu'on pouvait en attendre. L'arrière-garde supporta seule un moment le choc de toute la flotte ennemie. Le contre-amiral Nielly le soutint avec fermeté. Cette partie de l'armée navale éprouva, avec le centre, la plus grande perte. L'avant-garde avait plié presque au commencement de l'engagement. Le contre-amiral Bouvet qui la commandait avait seul conservé son poste. Coupé par l'ennemi, il fut obligé, pour rallier sa division, de traverser la ligne anglaise en se battant en désespéré [1].

Le combat durait depuis cinq heures, quand les Anglais cessèrent les premiers le feu. Les deux flottes étaient également hors d'état de livrer une troisième bataille. Quelques-uns de nos vaisseaux désemparés étaient à une très-grande distance du lieu du combat, confondus pêle-mêle avec les vaisseaux anglais, qui se trouvaient dans le même état. Villaret-Joyeuse fit donner des remorques à tous ceux que sa position permettait de recueillir; il mit en panne pour faire cette opération : l'armée anglaise était trop harassée pour pouvoir l'en empêcher. Il ne restait que dix-neuf gros vaisseaux au contre-amiral français.

[1] C'est pendant ce combat que se passa un fait qui a inspiré une ode admirable à Lebrun. *Le Vengeur* démâté, à moitié coulé, refusa d'amener son pavillon, et s'enfonça dans les flots aux cris de *Vive la République, vive la liberté*. L'équipage ne périt pas tout entier, comme on le crut dans le temps; une partie fut recueillie et faite prisonnière par la flotte anglaise.

Le sort du *Vengeur* fut partagé par l'*Impétueux*, commandé par Douville. Ce vaisseau était le matelot de l'arrière du *Terrible*. Un vaisseau anglais ayant essayé de couper la ligne en avant de lui, *L'Impétueux* serre son général, se laisse aborder par l'ennemi, et préfère de s'abîmer avec lui dans les flots plutôt que de lui céder le poste qu'il devait garder.

Digitized by Google

M. Thiers prétend que le lendemain Villaret-Joyeuse ayant réuni son avant-garde et sa droite, voulait fondre sur les Anglais et reprendre ses vaisseaux capturés. Les Anglais, fort endommagés, nous auraient peu-être, ajoute-t-il, cédé la victoire; Jeanbon Saint-André s'opposa à un nouveau combat, malgré l'enthousiasme des équipages. Cet avis était dicté par la prudence: il ne fallait pas risquer les quelques vaisseaux qui restaient encore à la République, pour une victoire chanceuse et dans tous les cas peu utile, dès que la flotte anglaise était mise hors d'état de s'emparer du convoi de vivres. Les marins français avaient du courage; ils venaient d'en faire preuve; mais en général ils manquaient d'instruction et de pratique. Il fallait les leur donner avant de se mesurer de nouveau avec les Anglais. D'ailleurs, tout n'était pas fini; le convoi était sauvé de la flotte de l'amiral Howe, mais ne pouvait-il pas rencontrer quelque autre escadre anglaise? Et, en effet, douze vaisseaux ennemis étaient en croisière sur les côtes de Bretagne, couvrant les ports de Brest et de Lorient, et prêts à se porter à l'entrée de celui de ces deux ports que le convoi tenterait d'aborder.

Le 22 prairial (10 juin), la flotte française, malgré son état de délabrement, leur donna la chasse depuis le commencement du jour jusqu'à onze heures du soir. L'entrée devenait alors libre au convoi, qui, le 13 prairial, pendant que les deux flottes se battaient, passa sur le champ de bataille du 10; il y trouva les débris du combat, et fut rallié par *Le Montagnard* et la frégate *La Seine*, qui avaient abandonné le corps d'armée pendant les brumes épaisses du 11 et du 12. Les vaisseaux français croisèrent jusqu'au 22. A cette époque, supposant que le convoi était arrivé, ils mouillèrent à la rade de Bertheaume. Le jour suivant, le convoi arriva au même lieu.

Ce combat naval est devenu plus tard un sujet de vifs reproches pour Jeanbon Saint-André. Déjà Prudhomme, qui raconte mal les faits, et qui prouve par là qu'il était mal in-

Digitized by Google

formé, accuse le représentant du peuple d'être cause de la perte de la bataille, en ordonnant précipitamment la retraite[1]. Plus tard, on renchérit sur cette première accusatien : on fit grand bruit de la prétendue crainte que le représentant du peuple avait montrée pendant l'action. Ces calomnies sont misérables. Dictées par la lâche vengeance de ceux qu'il avait punis ou éloignés du service comme traîtres ou incapables, elles sont en opposition avec l'opinion généralement répandue après la bataille du 13 prairial. Après la rentrée de la flotte, on s'accordait à louer le zèle et la fermeté de Jeanbon Saint-André. Quand il fut décrété d'arrestation, il arriva de Brest une dénonciation contre lui; il n'y est pas dit un seul mot de cette affaire, dont on aurait pu cependant tirer parti pour le perdre, dans le moment le plus violent de la réaction thermidorienne. On peut ajouter que ces calomnies sont absurbes. Si le représentant avait craint les coups de canon, il aurait fait battre en retraite après le 10 floréal ; il ne se serait pas exposé à un nouveau combat. Rien ne l'obligeait à monter sur la flotte ; il pouvait attendre à Brest le résultat de la croisière. Il connaissait la mer, et savait ce qu'il faisait en passant sur le bord de l'amiral. Enfin, reprocher un défaut de courage à des hommes qui, tous les jours, étaient exposés à perdre la vie sur l'échafaud ou sous le poignard de l'assassin, c'est méconnaître singulièrement cette époque de surexcitation politique. Le représentant du peuple fit, au contraire, preuve de courage et de présence d'esprit à bord de l'amiral. Nous avons déjà dit qu'il était sur le pont au moment que *La Montagne* était foudroyée par les feux de l'amiral anglais; nous devons ajouter qu'il y fut même blessé.

Il faut encore faire remarquer que tous ceux qui l'ont at-

[1] Ce *précipitamment* est d'autant plus singulier dans Prudhomme, qu'il rapporte lui-même que le combat dura depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Il n'y avait pas grande précipitation à se retirer après douze heures de combat. — *Hist des Révolutions*, t. VIII, p. 277-278.

Digitized by Google

taqué sur ce point, connaissent si peu l'évènement dont ils parlent, qu'ils en dénaturent les principaux détails. Cela est surtout vrai pour Prudhomme et pour l'auteur de l'article *Saint-André* dans la *Biographie universelle*, qui, pour le dire en passant, a puisé la plupart des faits qu'il attribue à ce représentant, dans la dénonciation lancée contre lui de Brest, à l'époque où il était en état d'arrestation (mai 1795). Cela suffit pour faire connaître l'impartialité de l'écrivain.

Kerguelen, qui est loin d'être un ami de Jeanbon Saint-André, ne le blâme que sur ces deux points : d'abord de n'avoir pas fait exercer les officiers avant de sortir du port, ce que le temps ne paraît pas avoir permis de faire ; et ensuite d'avoir laissé livrer le combat. Il est possible que sur ce dernier point il ait raison ; du moins ce qu'il dit en faveur de son opinion paraît juste et logique ; mais cette accusation même dément complètement les calomnies dirigées plus tard contre le représentant du peuple [1].

Enfin, ajoutons que les Anglais ont été plus justes dans leur jugement sur cette affaire que les Français, qui semblent avoir pris plaisir à la regarder comme honteuse pour la France. Le 21 messidor, Barrère présenta à la Convention un rapport dans lequel il cita plusieurs extraits de journaux anglais faisant l'éloge de la valeur de nos marins. Les Anglais voyaient dans Jeanbon Saint-André l'âme de la marine française, comme ils croyaient que Robespierre était la force de la République ; on en a des preuves dans des papiers trouvés sur des prises faites à l'ennemi (*Moniteur* du 26 prairial).

Quoi qu'il en soit, Jeanbon Saint-André rêvait pour la marine française un rôle glorieux dans la grande lutte que la France soutenait pour la cause de la liberté. Il ne suffisait point, selon lui, pour l'affranchissement des peuples, du triomphe de nos armes sur le continent. Les mers sont les

[1] Kerguelen, *Histoire des évènements des guerres maritimes entre la France et l'Angleterre, depuis 1778 jusqu'en 1796*, pag. 556-562.

Digitized by Google

routes du monde; il fallait les rendre libres pour que la liberté pût s'étendre en tous lieux. Quand il travaillait à mettre la marine française en état de déposséder l'Angleterre de l'empire des mers, il ne songeait pas à élever la puissance maritime de la France sur les ruines de celle de l'Angleterre; les sentiments des hommes politiques de cette époque s'étendaient au-delà des limites de la patrie; ils ne voulaient rendre la France puissante que pour qu'elle pût devenir l'instrument de la délivrance de tous les peuples. « Si l'empire des mers ne doit plus appartenir à un peuple de marchands qui, depuis si longtemps, scandalise l'Europe et l'univers des crimes de son insolence et de sa cupidité, c'est, disait Jeanbon Saint-André à la Convention, pour que la mer soit libre comme la terre; et l'une et l'autre doivent l'être par vous[1]. »

A cette liberté des mers, routes ouvertes par la nature à toutes les nations, Jeanbon Saint-André faisait une exception. La France, selon lui, devait dominer en souveraine sur la Méditerranée. La Méditerranée, répétait-il souvent, est un lac français. Qu'entendait-il par là? Quelles conséquences tirait-il de cette idée? Quels étaient les projets qu'il fondait sur elle? C'est ce qu'il est fort difficile de déterminer nettement, et c'est sous ce rapport que nous devons surtout regretter vivement la destruction de ses papiers et de sa correspondance, qui auraient jeté quelques lumières sur un sujet encore aujourd'hui palpitant d'intérêt.

Cependant le calme avait peine à se rétablir à Toulon. Tour à tour dévastée par la réaction royaliste et par le triomphe des armes de la République, cette ville était agitée par de fréquents mouvements séditieux; l'autorité de la Convention y était souvent méconnue; un de ses représentants avait même été assassiné. Pour maîtriser ses mouvements, il fallait un homme ferme et capable; mais il ne suffisait pas de ramener

[1] Rapport des représentants du peuple envoyés à Brest, page 21.

Digitized by Google

le calme dans la ville ; il s'agissait encore de relever ses établissements maritimes détruits : un homme spécial était par conséquent nécessaire. Cette mission difficile ne pouvait être confiée qu'à Jeanbon Saint-André.

Tout était à refaire : le port, dans un état difficile à décrire, demandait des réparations considérables ; l'arsenal était dans un désordre complet ; il n'y avait plus de discipline sur l'escadre ; des troubles continuels agitaient la ville ; le commerce était entièrement suspendu. Jeanbon Saint-André étendit ses soins à tout. Des ingénieurs habiles furent chargés de diriger et de pousser les travaux du port ; les séditions furent réprimées sans l'emploi de moyens violents, mais seulement par la persuasion, l'énergie et l'habileté du représentant du peuple, qui se trouvait partout où sa présence était nécessaire ; l'escadre fut organisée sur le même pied que celle de Brest ; des réquisitions bien entendues remplirent l'arsenal, et l'ordre y fut rétabli. Il ne restait plus qu'à ranimer le commerce ; mais ici la tâche était au-dessus du pouvoir du représentant du peuple ; la loi avait taxé le prix des produits et des denrées ; tant que cette loi était en vigueur, le commerce devait languir. Jeanbon Saint-André essaya dans sa correspondance de faire sentir les inconvénients immenses pour la prospérité du commerce, du maintien, quoique partiel, du maximum. (*Moniteur* de l'an III, n. 100.)

Il était encore en mission à Toulon, quand éclatèrent les évènements du 9 thermidor (27 juillet 1794). Le rôle qu'il avait joué dans le Comité de salut public n'était pas de nature à le compromettre. Il fallait que la réaction allât beaucoup plus loin pour qu'elle pût l'atteindre. En attendant, on le laissa poursuivre librement le cours de ses travaux à Toulon.

On sait qu'en brumaire an III, le décret du 6 août 1793 fut rapporté et les poursuites contre les Girondins suspendues. Un seul homme de ce parti fut excepté de cette amnistie et resta hors la loi ; c'était Pierre Sers, ancien président du département de la Gironde, et lié depuis longtemps avec Jean-

Digitized by Google

bon Saint-André par des nœuds étroits. A cette nouvelle, le représentant du peuple en mission à Toulon se hâte d'écrire à Porcher, rapporteur de cette affaire, pour réclamer contre cette exception. Il lui fit passer en même temps un plaidoyer en faveur de Pierre Sers, qu'il représente comme un homme dont les intentions ont toujours été pures, et qui n'avait été entraîné que par ruse dans les erreurs des Girondins.

En germinal an III (mars 1795), Jeanbon Saint-André, de retour de sa mission à Toulon, reprit sa place dans le sein de la Convention. Sa position était délicate. Ancien membre du Comité de salut public, il était en partie sous le coup des haines qu'avait soulevées ce terrible gouvernement. Mais il n'avait pris aucune part aux mesures sanglantes que ses meneurs avaient crues nécessaires; il avait consacré ses soins uniquement à l'administration. Aussi, fort du témoignage de sa conscience, il ne chercha nullement à s'effacer ni à se faire oublier. En prairial an III, il défendit la liberté de la presse contre les attaques des modérés, comme il l'avait fait en mars 1793, quand les Jacobins avaient voulu la réduire au silence. Mais il fut moins heureux qu'il ne l'avait été avant le 3 thermidor. Il prit aussi à cette époque une grande part aux discussions financières. Il faut surtout citer celle qui porta sur les moyens de rétablir le rapport entre la valeur nominale des assignats et leur valeur réelle (*Moniteur* du 11 prairial an III).

Cependant pour intimider le parti des Jacobins qui avait encore des racines à Paris, on proposa, le 9 prairial an III, de décréter d'arrestation tous les représentants qui avaient été membres des anciens Comités de salut public et de sûreté générale. Cette proposition fut accueillie, et les arrestations furent successivement votées. Quand on en vint à celle de Jeanbon Saint-André, Legendre demanda qu'il fût entendu, alléguant en sa faveur qu'il était resté longtemps en mission. Les motifs d'accusation étaient misérables; Lehardy prétendait qu'il était membre d'un comité d'insurrection; Blod lui

Digitized by Google

reprochait d'avoir proposé de laisser au Comité de salut public la nomination de tous les agents; il le dénonçait pour avoir nommé un ancien prêtre, appelé Verteuil, inspecteur des hôpitaux; enfin il lui faisait un crime d'une proclamation par laquelle, en montant sur l'escadre, il avait chargé le tribunal révolutionnaire de Brest de veiller à la tranquillité de la ville. Il n'était pas jusqu'aux troubles qui venaient d'éclater à Toulon qu'on ne l'accusât d'avoir préparés.

La réponse de Jeanbon Saint-André à ces diverses accusations fut aussi ferme que convenable. Mais on tenait en réserve une dénonciation venue de Brest pour s'en servir contre lui comme d'une puissante machine de guerre. Blod en connaissait seul le contenu; il y avait puisé ses griefs d'accusation. Il n'en fut pas même donné lecture à la Convention; à la simple annonce d'une dénonciation, l'ancien membre du Comité de salut public fut décrété d'arrestation. C'est dans cette pièce que se rencontrent pour la première fois la plupart des calomnies qui ont été répétées plus tard [1]. Elle n'eut pas cependant tout le succès qu'on en attendait; si elle put faire mettre Jeanbon Saint-André en état d'arrestation, elle ne put le traîner devant la commission militaire [2]. L'ancien membre du Comité de salut public comptait dans la Convention beaucoup d'hommes qui partageaient ses principes vraiment républicains mais sans exagération dans l'application. Il n'avait d'ennemis que parmi les Girondins, à l'exclusion desquels il avait pris part autrefois. On ne pouvait lui reprocher, ni d'avoir abusé de son autorité dans les

[1] Au reste, selon le cours ordinaire des choses, elles ont été peu à peu singulièrement revues et augmentées. Cette pièce avait été rédigée par des hommes que la sévère administration de Jeanbon Saint-André avait exclus des cadres de la marine. Il répondit à chacun des articles qu'elle contient: sa réponse, qui est du 20 prairial, fut imprimée par ordre de la Convention.

[2] Il ne fut pas même enfermé dans une prison; on lui permit de rester dans son logement, en compagnie d'un seul garde qui était censé répondre de lui.

Digitized by Google

missions dont il avait été chargé, ni d'avoir poussé le Comité dans des voies de rigueur ; au contraire, il était connu pour en avoir été un des membres modérés, et il passait pour un homme qui, comme administrateur, avait rendu des services réels. Les accusations étaient d'ailleurs trop futiles et trop vagues pour qu'elles pussent produire une conviction réelle.

Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) lui rendit la liberté; il fut compris dans l'amnistie décrétée à la dernière séance de la Convention.

Pour l'éloigner d'un théâtre sur lequel il pouvait encore courir quelques dangers, ses amis le firent nommer consul à Alger. Peut-être aussi ses ennemis politiques furent-ils bien aises de se débarrasser d'un homme dont l'opposition pouvait être incommode.

La marine française était tombée si bas, que pour transporter en sûreté le nouveau consul sur les côtes de Barbarie, on ne trouva pas d'autre moyen que de demander au gouvernement espagnol de le recevoir à bord d'un de ses vaisseaux de guerre. Jeanbon Saint-André se rendit à Madrid pour obtenir cette autorisation, et s'embarqua ensuite à Carthagène.

Le port d'Alger voyait rarement des vaisseaux français ; le consul n'eut pas souvent occasion de prendre la défense des intérêts nationaux ; mais il sut se rendre utile à la France, en ayant soin d'y faire passer le plus souvent possible des cargaisons de grains.

Après avoir rempli ces fonctions pendant deux ans et demi, il fut envoyé en la même qualité à Smyrne vers le milieu de 1798. Il venait à peine de prendre possession de ce poste, quand la Turquie rompant avec la France, le fit arrêter comme ôtage, le 9 septembre 1798. Conduit à Constantinople, où il arriva le 21 de ce mois, le dernier jour de la 6e année de la République, il fut aussitôt enfermé aux Sept-Tours, où il trouva plusieurs Français, arrêtés comme lui, et où il fut

Digitized by Google

rejoint par plusieurs autres dans l'espace de quelques jours. Le 3 novembre, ils furent divisés en quatre bandes de neuf hommes chacune, embarqués pour divers lieux des côtes de la Mer-Noire. Jeanbon Saint-André fut dirigé sur Kérasonde. Il y arriva le 17, après avoir été à diverses reprises retenu pendant quelques jours dans des forteresses du littoral. Il languit pendant trois ans dans une dure captivité. La liberté lui fut rendue le 15 septembre 1801. Ramené à Constantinople, il obtint bientôt la permission de faire voile pour la France.

Depuis plusieurs années il était privé presque entièrement de nouvelles de sa patrie. Grand fut son étonnement, quand en arrivant à Marseille il apprit avec détails les changements qui s'étaient opérés dans le monde politique et dans les esprits. Il resta persuadé qu'il n'avait plus de rôle à jouer dans les affaires publiques, et qu'il n'avait qu'à se retirer à Montauban au sein de sa famille. Charles Lacroix, alors préfet de Marseille, et son ancien collègue à la Convention, lui conseilla cependant de ne pas prendre ce parti, et d'aller voir le premier consul. Son devoir l'obligeait d'ailleurs à cette démarche : il avait à rendre compte au chef du gouvernement de sa mission, quelque infructueuse qu'elle eût été.

Jeanbon Saint-André s'était plus distingué pendant la Révolution comme administrateur que comme homme d'Etat, et le premier consul avait besoin d'hommes possédant le talent et l'habitude de l'administration. Il accueillit Jeanbon Saint-André avec faveur, et il le décida à occuper quelque emploi dans le nouvel ordre de choses.

Ceux qui s'étonnent aujourd'hui de la facilité avec laquelle l'ancien membre du Comité de salut public accepta les ouvertures du premier consul, oublient qu'il était moins un homme politique qu'un administrateur habile. D'ailleurs, éloigné depuis six ans des orages révolutionnaires, captif pendant longtemps au milieu de peuples barbares, il avait dû perdre beaucoup de cette exaltation que produisent et qu'entretiennent les mouvements politiques, mais que le

Digitized by Google

calme et la solitude apaisent assez aisément. Dans tous les cas, il n'y eut pas alors dans Jeanbon Saint-André un aussi grand changement qu'on se l'imagine. Le Consulat était la suite naturelle de la Révolution, qu'il devait continuer sous une forme plus stable: il était toujours question d'affermir les libertés publiques; seulement on procédait avec plus de modération; la fièvre avait cessé, mais la République existait encore. Si, plus tard, il accepta des titres et des décorations en opposition avec l'esprit républicain qui l'avait animé pendant sa jeunesse, qui pourrait s'en étonner? Le prestige de l'Empire en séduisit bien d'autres, et les évènements amenèrent peu-à-peu les esprits à des dispositions et à des idées qu'ils auraient repoussées sans aucun doute avec indignation, s'il leur avait fallu les accepter d'emblée et tout d'un coup au moment de la plus grande effervescence révolutionnaire.

Le 29 frimaire an X (20 décembre 1801), Jeanbon Saint-André fut nommé préfet du Mont-Tonnerre et commissaire-général des quatre départements de la rive gauche du Rhin. On prétend que la cause du rappel de Jollivet, membre du conseil d'Etat et son prédécesseur dans ces fonctions, fut la timidité et l'indécision de son caractère, défauts impardonnables dans l'administrateur de départements nouvellement unis à la France et placés en face de l'ennemi. Le premier consul, en appelant à ce poste Jeanbon Saint-André, eut évidemment égard autant à sa fermeté qu'à ses talents administratifs.

Sa nomination ne produisit pas dans les départements à la tête desquels il était placé une impression favorable. Le souvenir des actes énergiques de l'ancien Comité de salut public était encore trop vivant pour que le nom d'un de ses membres ne soulevât pas des préventions fâcheuses. Jeanbon Saint-André comprit qu'il devait avant tout rassurer les esprits sur son compte par quelque acte de douceur. L'occasion lui en fut bientôt offerte. Quelques personnes, soupçonnées de se livrer à des spéculations réprouvées par nos lois

Digitized by Google

sur les douanes, avaient été arrêtées, arrachées à leurs familles et conduites au château de Ham. La contrebande n'est pas regardée, en général, sur les frontières comme un grand crime; ce genre de délit devait paraître même excusable dans des pays réunis depuis peu à la France : aussi l'opinion s'alarma de ces mesures qui parurent d'une rigueur excessive. Le commissaire-général sollicita et obtint l'élargissement des prévenus. Cette démarche et l'arrestation d'un brigand redouté, connu sous le nom de Schinderhans, que l'on poursuivait inutilement depuis deux ans, donnèrent une bonne opinion de son administration; les préventions s'affaiblirent, et l'on se livra avec confiance aux espérances que ses talents et son activité étaient faits pour inspirer.

Se consacrant tout entier au service des intérêts du pays qu'il était appelé à administrer, il apporta dans l'exercice de ces fonctions nouvelles la même intelligence et la même activité qu'il avait déployées autrefois sur un plus grand théâtre. Le premier acte important de son administration fut l'exécution d'une grande route riveraine de Mayence à Coblentz, route dont le besoin était démontré depuis longtemps, mais que le morcellement du territoire et des oppositions d'intérêts avaient, sous l'ancien régime, empêché d'ouvrir. Sans en donner avis au gouvernement, qui aurait probablement reculé devant la dépense, il fit commencer les travaux au moyen de huit cent mille francs, restant disponible des non-valeurs, en dépôt chez le receveur-général de Mayence; et quand tout fut en pleine activité, il en écrivit à la fois au ministre de l'intérieur, à celui des finances et à la direction générale des ponts et chaussées. Le premier consul témoigna un très-vif mécontentement de cet acte d'indépendance; mais on ne pouvait plus arrêter les travaux, et la route fut achevée, grâce à l'initiative du commissaire-général.

La seconde opération qu'entreprit Jeanbon Saint-André intéressait le commerce de la rive gauche du Rhin d'une manière beaucoup plus directe encore. Plusieurs mémoires des

Digitized by Google

chambres de commerce de Cologne et de Mayence avaient prouvé jusqu'à l'évidence que, si l'on ne prenait des mesures promptes pour concilier le régime fiscal et prohibitif des douanes avec la liberté et la franchise dont le commerce de transit a besoin, cette branche lucrative qui donnait à tant de familles une existence aisée, allait passer pour toujours dans les mains des commissionnaires de la rive droite. Jeanbon Saint-André proposa des enceintes spéciales où les marchandises étrangères pourraient être entreposées sans être assujéties ni aux formalités de la douane, ni à l'acquit d'aucun droit. Son idée fut approuvée par le gouvernement, et les villes de Mayence et de Cologne obtinrent l'établissement de ports-francs, qui furent pour elles de la plus grande importance.

Il arrêta alors plus particulièrement son attention sur l'état de l'industrie dans ce pays. Il lui sembla que les nombreuses manufactures du département de la Rœhr étaient capables de prendre un développement plus étendu, et il cherchait déjà les moyens d'augmenter leur prospérité, quand un arrêté des consuls du 11 messidor an X, qui assimilait les quatre départements de la rive gauche du Rhin aux départements de l'intérieur, mit fin à ses attributions de commissaire-général, et ne lui laissa, à partir du 1er vendémiaire suivant, que la préfecture du Mont-Tonnerre. Cette mesure ne fut prise, dit-on, que pour lui enlever une autorité trop étendue dans l'exercice de laquelle on trouvait qu'il ne consultait pas assez le pouvoir central.

Le département auquel il devait désormais consacrer tous ses soins, offrait de nombreux éléments de prospérité. Le pays qu'il était appelé à administrer se composait en grande partie de l'ancien Palatinat, berceau et modèle de la bonne agriculture. Les habitants, aussi distingués par leur moralité que par leur amour du travail, ne demandaient qu'à cultiver paisiblement le sol fertile que la nature leur a donné en partage. Il n'y avait qu'à ne point arrêter dans sa marche et à

Digitized by Google

développer l'heureuse impulsion donnée par les anciens électeurs, en y apportant seulement les modifications que l'expérience, le progrès des lumières et le changement de gouvernement rendaient indispensables. Jeanbon Saint-André le comprit, et c'est dans ce sens qu'il dirigea son administration.

Il porta d'abord sa sollicitude sur la libre exportation des grains. Sans elle l'agriculture ne pouvait que languir dans un département qui, privé encore de communications avec l'intérieur, n'avait d'autres débouchés pour ses denrées que les pays étrangers bordés par le Rhin. Il en sollicita la permission avec toute la chaleur d'un homme passionné pour les intérêts de ses administrés; mais les circonstances dans lesquelles on se trouvait affaiblissaient singulièrement la force de ses arguments, et il était à craindre que la raison d'Etat ne fît ajourner indéfiniment l'application d'un principe d'économie politique reconnu d'ailleurs juste et bon en soi. Le gouvernement, longtemps en suspens, prit un milieu entre la liberté illimitée et la prohibition absolue, en permettant l'exportation tant que le prix des grains n'excédait pas un certain taux fixé; et par ce sage tempérament il concilia tous les intérêts.

Content d'avoir obtenu une décision qui donnait au cultivateur la certitude de trouver constamment dans le prix de ses denrées une suffisante indemnité de ses peines, Jeanbon Saint-André appliqua son attention à la réparation et à la plantation des chemins vicinaux, à l'entretien et à la propagation des races d'animaux les plus utiles à l'agriculture, au repeuplement des forêts communales, à l'introduction d'un système mieux entendu d'affermage des biens communaux qui, en augmentant la recette, fournît plus de ressources pour les réparations locales, à la liquidation et à un plan d'extinction graduelle des dettes des communes, et enfin à l'amélioration de l'instruction primaire, dont ne peut se passer un peuple qui veut rester en possession des avantages d'une agriculture soignée. Contrarié souvent dans ses vues,

Digitized by Google

il fut forcé de modifier, d'abandonner même plusieurs parties du plan qu'il s'était formé à cet égard ; il n'en continua pas moins cependant à poursuivre avec une rare persévérance l'exécution de tout ce qu'il lui était possible de réaliser.

Ses efforts, secondés par les circonstances, ne tardèrent pas à être couronnés de succès. L'ouverture de la route de Mayence à Paris, le rétablissement du haras de Deux-Ponts, le passage de nombreuses armées, les améliorations de tous genres dues à son administration, versèrent sur tous les points du département une masse considérable de numéraire, multiplièrent les transactions de toute espèce, et rendirent l'aisance générale.

Ceux qui se sont plu à représenter Jeanbon Saint-André comme un farouche proconsul pendant la République, n'ont pas manqué de lui reprocher d'être devenu un habile et délié courtisan pendant l'Empire. Ce que nous avons rapporté de sa conduite à la Convention et dans ses missions diverses, a prouvé suffisamment la fausseté de la première assertion. Ce que nous venons de faire connaître de son administration prouve la fausseté de la seconde. Dans plusieurs circonstances importantes, le préfet de Mont-Tonnerre fit preuve d'une indépendance qui n'était pas dans les habitudes de cette époque : on l'a vu dans l'affaire de la route de Mayence à Coblentz. Chaque fois qu'il vit les intérêts de ses administrés injustement lésés, il prit avec feu leur défense, sans s'inquiéter s'il plairait ou non au pouvoir. En 1805, il résista avec énergie au maréchal Lefebvre, qui voulait faire habiller aux frais du département sept à huit mille gardes nationaux qu'on avait mis sous ses ordres. Plus tard, il ne garda pas plus de ménagements à l'égard du maréchal de Bellune dont les soldats, dans un séjour de vingt jours qu'ils firent à Mayence, se conduisaient comme en pays ennemi. Cette énergie était, au reste, appréciée de l'empereur, qui l'appelait l'avocat de son département.

Environné de l'estime publique, honoré de la bienveillance

Digitized by Google

particulière de l'empereur, qui lui conféra le titre de baron et l'éleva au rang d'officier de la Légion-d'Honneur, Jeanbon Saint-André était parvenu à cette époque de la vie où l'homme, semblable au cultivateur laborieux, promène ses regards avec un sentiment d'indicible jouissance sur les heureuses récoltes dues à ses soins Il avait acquis à quelques lieues de Mayence une modeste maison de campagne, où il allait parfois se délasser de la fatigue des affaires et puiser de nouvelles forces pour le service de l'Etat et le bien de ses administrés. Les exercices du corps, joints à l'air pur des champs, avaient singulièrement fortifié sa santé, quand les revers inattendus, qui ramenèrent nos armées sur les bords du Rhin, l'assaillirent d'occupations multipliées. A son passage à Mayence, l'empereur lui avait donné ordre de requérir toutes les denrées disponibles, et d'en faire exécuter le transport avec la plus grande célérité. Le préfet, pénétré de l'importance de cette mesure, ne voulut la confier à personne; il s'en chargea lui-même, combina tous les détails de l'opération, donna les ordres aux sous-préfets et aux maires, et quand l'ennemi arriva sur le Rhin les approvisionnements étaient faits.

Ces travaux extraordinaires, joints à la peine morale que firent naître en lui les désastres de notre armée, altérèrent profondément sa santé, Il fut enfin attaqué du typhus, qui avait fait des bords du Rhin un lieu de désolation. Le 28 novembre 1813, la fièvre se manifesta avec violence, et fut accompagnée de délire. Dans cet état, il se lamentait des maux de toute espèce qui fondaient sur Mayence. Il demandait sans cesse du papier, de l'encre, des plumes, pour écrire au général en chef, et le prier d'éloigner l'armée, afin de faire cesser la contagion. La fièvre augmentant toujours, il rendit le dernier soupir le 10 décembre 1813.

Ainsi finit un homme dont la vie n'a pas été inutile à la force et à la gloire de la France. Il a pu se tromper; mais il n'a jamais eu en vue que le bien de la patrie. Pendant

Digitized by Google

quelque temps à la tête du gouvernement, chargé de missions importantes, il resta pur et pauvre, et n'eut jamais d'autre ambition que de faire triompher les principes qu'il croyait vrais. Ce qui le distingue et lui fait une place à part au milieu des hommes qui ont marqué dans la Convention, c'est la fermeté du coup-d'œil qui lui faisait saisir avec rapidité quels étaient les besoins du moment, et la clarté et la netteté d'expression avec laquelle il savait les mettre en évidence. Beaucoup d'autres furent aussi désintéressés que lui, aussi sincères, aussi dévoués à la cause de la liberté; il n'en est pas qui aient su discerner aussi complètement ce que contenaient les principes proclamés par la Révolution et qui en aient poursuivi l'exécution avec autant de zèle et plus d'humanité. Quand les malheurs et l'âge eurent calmé son ardeur, il sut encore travailler au bonheur public; et, quoique dans une sphère plus étroite, le zèle et le dévouement du préfet du Mont-Tonnerre furent consacrés au bien public.

Les services qu'il avait rendus au département qu'il avait administré ne furent point oubliés, quand ce pays, échappé à la domination française, fut rendu à l'Allemagne. Le gouvernement provisoire, installé à Mayence en 1814, donna une preuve de l'estime générale qu'on avait pour sa mémoire, en concédant gratuitement à sa famille la place où reposait sa dépouille mortelle; et ce qui est encore plus honorable pour lui, c'est que le gouvernement hessois, reconnaissant les bons principes de son administration, conserva plusieurs des institutions qu'il avait fondées, et poursuivit la réalisation de ses plans pour l'amélioration de l'agriculture, du commerce et de l'instruction publique.

Michel NICOLAS.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Sermon d'actions de grâces*, prononcé à l'occasion de la naissance de la fille du roi. — Sans lieu d'impression et sans date, in-8° de 35 pages.

2. *Discours* prononcé le 30 avril 1789, à l'occasion de l'Edit du roi en faveur des protestants. — S. l., s. d., in-8° de 35 pag.

3. *Sermon* sur la Vocation à la liberté et sur les Obligations qu'elle impose, prononcé à Montauban le dimanche 9 octobre 1791, jour où la Constitution a été proclamée dans cette ville. — *Montauban*, Fontanel, 1791, in-8° de 16 pag.

4. *Observations* sur un Mémoire de la ville de Cahors relativement à l'Institut qui doit être établi dans le département du Lot.—S. l., s. d., in-8° de 16 pag. Signé : JEANBON SAINT-ANDRÉ.

5. *Opinion* de Jeanbon Saint-André, député du Lot, sur cette question : Louis XVI peut-il être jugé? imprimée par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, in-8°. — Réimpr. à *Montauban*, Fontanel père et fils, in-8° de 15 pag.

6. *Opinion* de Jeanbon Saint-André, député du Lot, sur le jugement du roi et l'appel au peuple; imprimée par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, in-8° de 16 pag.

7. *Rapport* fait à la Convention nationale par les citoyens Prieur de la Marne et Jeanbon Saint-André, relativement à la mission dont ils avaient été chargés par décret du 2 août, auprès des armées; imprimé par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, in-8° de 70 pag.

8. *Sur l'Education nationale*, par Jeanbon Saint-André; imprimé par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, in-8° de 14 pag. — Ces réflexions devaient être présentées à la Convention lors de la première discussion sur l'Instruction publique, d'après le plan de Condorcet, repris par Romme avec quelques modifications.

9. *Rapport* sur la trahison de Toulon, fait par Jeanbon Saint-André, au nom du Comité de salut public; imprimé par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, in-8° de 96 pag.

10. *Opinion* de Jeanbon Saint-André et projet de décret sur l'organisation de la marine française; imprimés par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, in-8° de 12 pag.

11. *Rapport* sur les mouvements qui ont eu lieu sur l'escadre de la République, commandée par le vice-amiral Morard de Galles, et sur sa rentrée à Brest, fait aux représentants du peuple auprès de l'armée navale, par Jeanbon Saint-André. — *Brest*, R. Malassis, in-8° de 129 pag.

12. *Rapport* des représentants du peuple envoyés à Brest et auprès de l'armée navale, par Jeanbon Saint-André; imprimé par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, in-8° de 56 pag.

13. *Journal* sommaire de la croisière de la flotte de la République, commandée par le contre-amiral Villaret-Joyeuse, tenu jour par jour par le représentant du peuple Jeanbon Saint-André, embarqué sur le vaisseau *La*

Digitized by Google

Montagne; imprimé par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, l'an II, in-8° de 34 pag. Ce journal est précédé d'un tableau des bâtiments composant la flotte française, et suivi d'un arrêté de Jeanbon Saint-André et Prieur de la Marne relatif à la marine, du 24 prairial an II, de 8 pag.

14. *Recueil des Arrêtés* du citoyen Jeanbon Saint-André, représentant du peuple dans les départements maritimes de la République, pendant sa mission au Port-la-Montagne. — *Au Port-de-la-Montagne*, Aug. Aurel, an II, in-8° de 104 pag.

15. *Collection des Arrêtés* pris par le républicain Jeanbon Saint-André, représentant du peuple à Brest, concernant la marine de la République française, depuis le 21 vendémiaire jusqu'au 21 floréal de l'an II de la République française, une et indivisible. — *Brest*, Gauchlet, an II, in-8° de 165 p.

16. *Opinion* de Jeanbon de Saint-André sur les bases de l'économie politique, lue à la séance du 26 floréal an III; imprimée par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, an III, in-8° de 32 pag.

17. *Réponse* de Jeanbon Saint-André à la dénonciation des citoyens de la commune de Brest, imprimée par ordre de la Convention nationale. — *Paris*, imp. nationale, an III, in-8° de 32 pag. La dénonciation se trouve sur une colonne et la réfutation sur l'autre.

18. *Discours* prononcé par le citoyen Jeanbon Saint-André, préfet du département du Mont-Tonnerre, le 7 frimaire an XII, à l'ouverture du lycée de Mayence. — *Mayence*, J. Wirth, in-8° de 30 pag.

19. *Discours* prononcé le 16 prairial an XII, à la première séance publique de la Société des Sciences et Arts du département du Mont-Tonnerre. — *Mayence*, in-8° de 44 pag.

20. Diverses lettres, adressées à la Société des amis de la République, de Montauban, ont été imprimées dans cette ville en 1792 et 1793.

---

21. *Jeanbon Saint-André*, sa vie et ses écrits, mis en ordre et publiés par Michel Nicolas. — *Montauban*, imp. Forestié Neveu, 1848, in-12 de 330 pag. Ce volume contient: 1° une notice biographique de Jeanbon Saint-André (135 pag.); — 2° *Récit* de ma captivité à Kérasonde (134 pag.); — 3° *Considérations* sur l'organisation civile des protestants (36 pag.), fragment dont la composition est antérieure à l'époque où il fut appelé à jouer un rôle dans les affaires publiques,; — et 4° le *Discours* prononcé à l'Académie de Mayence (38 pag.), indiqué ci-dessus, n° 19.

La famille de Jeanbon Saint-André possède un portrait de l'ancien membre du Comité de salut public, dessiné au lavis par l'illustre David, son collègue à la Convention. Ce beau portrait est signé, et il porte cette légende: *Donum amicitiæ, Amoris solatium. — David faciebat id vinculis, anno R. p.* 3 (1795), *messidoris* 20. F. N.

Digitized by Google

Le comte Doumerc,

GÉNÉRAL DE DIVISION,

GRAND'CROIX DE LA LÉGION-D'HONNEUR [1].

Doumerc (Jean-Pierre) naquit à Montauban le 7 octobre 1765. Ses parents [2] occupaient parmi les industriels de cette ville un rang honorable, et se faisaient surtout remarquer par une probité traditionnelle.

Bien jeune encore, Doumerc manifesta un goût prononcé pour la carrière militaire ; et, à peine âgé de dix-huit ans, il s'engagea dans un régiment d'infanterie qui partait pour la Guadeloupe. Entré plus tard dans la cavalerie, il était arrivé au grade de lieutenant lorsque éclata la Révolution. Son cœur généreux, qui ne vit dans ce grand mouvement populaire qu'une action de juste affranchissement et de liberté, en adopta les principes avec ardeur. Aussi, lorsque la plupart des officiers de son régiment émigrèrent, lui, convaincu que la patrie se trouve là où est la nation, resta fidèle à la France, prêt à verser tout son sang pour elle. Il participa à la plupart des actions glorieuses qui eurent lieu sous la République. En Belgique, sur les bords du Rhin, en Italie ou en Suisse, partout Doumerc fit admirer sa bravoure, son sang-froid et cette résolution spontanée si utile dans un combat. Après la bataille de Marengo (14 juin 1800), il fut nommé com-

[1] La biographie du général Doumerc, que nous reproduisons dans ce volume, fut écrite par M. le docteur Ismen Calvinhac pour *l'Annuaire de Tarn-et-Garonne* de 1847. En la publiant, nous avons rectifié quelques dates et ajouté quelques faits, que des renseignements récents nous ont permis de préciser d'une manière plus exacte. F. N.

[2] Il était fils de Jean Doumerc et de Marie Salomon.

Digitized by Google

mandant dans le 9me régiment de cuirassiers. Le 4 décembre 1804, l'Empereur l'éleva au grade de colonel du même régiment. Ce corps se couvrit de gloire à Austerlitz; et Doumerc, après l'action, reçut la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur [1], comme récompense de sa belle conduite.

En 1806, une rupture éclata entre la Prusse et la France : l'ambassadeur français avait été insulté à Berlin; la guerre fut déclarée, et ouvrit à Doumerc une nouvelle carrière de gloire et d'avancement. Au passage de la Saale, à Hoft, à Schleitz, à Saafeld, à Iéna, le brave colonel du 9me cuirassiers est partout, et partout il aide à la victoire. Le 31 décembre, il fut nommé général de brigade. Il assista aux batailles d'Esling, de Raab et de Wagram, et obtint, le 30 novembre 1811, le grade de général de division et le titre de comte[2]. Il fit en cette qualité la campagne de Russie [3], et se distingua surtout au passage de la Bérésina, sous les ordres du maréchal Oudinot. Le 29 août 1813, les armées coalisées vinrent attaquer Dresde. Sous les murs de cette ville fut livré un de ces combats de géants qui suffisent pendant un siècle au souvenir d'une nation: la bataille dura deux jours. Le premier, soixante mille hommes, et le second, quatre-vingt mille écrasèrent les deux cent mille combattants de Shcwartzemberg. Les Russes et les Autrichiens perdirent plus de quarante mille hommes. Le général Doumerc, à la tête d'une division de cavalerie, fit par deux fois une de ces charges éclatantes qui décident d'une victoire. Il se distingua encore à la campagne de France en défendant pied à pied le territoire envahi ; et, à Vauchamp, il traversa avec ses braves cuirassiers toute la ligne ennemie.

Le comte Doumerc était regardé par l'armée comme un de

[1] Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 11 décembre 1803, et officier le 11 juin 1804.

[2] L'Empereur l'avait fait baron en 1808.

[3] Il commandait la 3me division des cuirassiers, du corps du maréchal Saint-Cyr.

Digitized by Google

nos plus habiles généraux. On admirait en lui ce sang-froid et cette ferme assurance qui permettent de saisir, au milieu du combat, les mouvements incertains de l'ennemi, et de tomber sur lui au moment opportun. Aussi toutes les charges brillantes qu'il exécuta furent-elles couronnées de succès.

Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis le 1er juin 1814, inspecteur-général des 9me, 10me et 11me divisions militaires, puis grand-officier de la Légion-d'Honneur le 17 janvier 1815. Rentré sous les drapeaux pendant les Cent-Jours, Doumerc fut nommé en avril 1815 inspecteur-général de la 1re division militaire et membre de la commission chargée d'examiner les nominations faites par le gouvernement du roi. A la seconde rentrée des Bourbons, il fut mis en non-activité et vécut dans la retraite. Il ne reprit de service qu'en 1830, époque à laquelle le nouveau gouvernement lui confia le commandement de la 18me division militaire (Dijon). Promu, le 4 mai 1832, au grade de grand'croix de la Légion-d'Honneur, le comte Doumerc fut définitivement mis à la retraite en décembre suivant.

Ceux qui ont connu ce général vantent son instruction profonde et variée, la franchise de son caractère, la bonté de son cœur et son grand désir de se rendre utile à ses amis.

Doumerc mourut à Paris en avril 1847, à l'âge de 82 ans. Son nom est inscrit sur la face nord de l'arc de triomphe de l'Etoile.

Ismen CALVINHAC.

Digitized by Google

P.-M.-M. Double,

ÉVÊQUE DE TARBES.

Si l'histoire, dont la fin morale est de parler du passé au profit de l'avenir, ne prêtait sa voix qu'à ces grandes réputations qui brillèrent d'un certain éclat dans le monde politique, artistique ou savant, combien de noms, vénérables par les plus belles vertus, ne cacherait-elle pas à la postérité? Il est, en effet, de ces vies éminemment précieuses qui s'écoulèrent sans bruit dans la pratique du bien, comme ces ruisseaux ignorés dont les eaux silencieuses fertilisent, en passant, les rives qu'elles touchent; vies admirables de combats et de généreux sacrifices, dont le simple et fidèle récit deviendrait une attrayante invitation à l'amour et à la pratique des saints devoirs. L'exemple a tant d'empire sur le cœur de l'homme!

Cette considération nous a déterminé à écrire ici la biographie de Pierre-Michel-Marie Double. Ce digne ecclésiastique, qu'il nous a été donné de connaître assez intimement. n'a marqué son nom ni dans aucun ouvrage de science, ni dans aucune de ces actions d'éclat que l'histoire s'empresse d'enregistrer; mais, sentinelle vigilante, il a dignement gardé le poste que la Providence lui avait assigné; et si la vertu, seul élément constitutif du vrai mérite, agrandit ceux qui lui demeurent fidèles, M. Double nous semble bien avoir mérité une place dans la *Biographie de Tarn-et-Garonne*.

La petite ville de Verdun-sur-Garonne, ancienne sénéchaussée et siége, en 1789. des états-généraux, se fait gloire d'avoir été la patrie de Michel Double. Il y naquit le 6 mai 1767, d'une famille distinguée par ses vertus solidement chrétiennes

Digitized by Google

et ses mœurs vraiment patriarcales. Il reçut de ses parents, comme ses quatre frères et ses deux sœurs, cette éducation solide qui repose sur la crainte de Dieu et l'amour du travail, et qui devait préparer à tous un avenir si justement honorable.

Des mains de ses parents qui, pour former son esprit et son cœur, savaient employer tour-à-tour la douceur et la fermeté, Michel Double passa sous l'heureuse direction des Récollets de Verdun. Ces estimables religieux, officieusement dévoués à l'instruction de la jeunesse, donnèrent à notre jeune écolier, avec les leçons de la vraie sagesse, les premiers principes de la langue latine.

Vers sa treizième année, Michel Double alla continuer à Toulouse, dans le célèbre collége de l'Esquille, ses études classiques, et y étudier aussi cette vocation cléricale dont le germe, reçu des mains des Récollets, devait un jour se développer si beau. A Toulouse, il se distingua d'abord par sa douceur et son application au travail. Cette application excita parfois, de la part de quelques élèves moins studieux, de ces taquineries si ordinaires au jeune âge; et le jeune Michel, malgré la pétulance qui faisait le fond de son caractère, les supportait toujours avec son amabilité ordinaire et sans rien perdre de sa studieuse ardeur. Un jour, un de ses condisciples, qui devait plus tard laisser dans la ville et le diocèse de Toulouse un nom si vénérable et si cher, M. Garrigou, se reprochant de l'avoir trop souvent interrompu pour le convier aux jeux de l'enfance, vint lui en demander pardon à deux genoux. Aussitôt l'aimable écolier, le relevant de ses deux mains : « Quoi ! mon ami, lui dit-il, vous me demandez ainsi pardon, alors que mon cœur vous bénit! »

L'application à l'étude était loin de nuire à sa piété, qui en était la fin. Celle-ci allait visiblement croissant avec les années, et fortifiait le jeune Double dans sa pure détermination pour la carrière ecclésiastique. Aussi, quand fut venue pour lui l'heure fixée par les saints canons, ses supérieurs l'admirent aussitôt au sous-diaconat. C'est alors que lui fut ac-

Digitized by Google

cordé par son archevêque le rare privilége de monter dans la chaire évangélique. Son premier sermon, prêché dans sa ville natale, fut en faveur des pauvres, ses meilleurs amis, et dont sa digne et pieuse mère était alors et depuis longtemps la protectrice officielle. Cette prédication dut avoir sans doute plus d'un côté remarquable, puisque, un demi-siècle après, on rencontrait dans Verdun des vieillards qui, l'ayant entendue, en parlaient encore avec une certaine émotion, et en rappelaient même le texte biblique.

L'abbé Double reçut la prêtrise à Toulouse, des mains de monseigneur de La Tour du Pin, archevêque d'Auch, en l'absence de monseigneur de Brienne, alors à Paris. Il venait de terminer à peine sa vingt-troisième année; c'était donc en 90 : époque mémorable, où les vocations ecclésiastiques étaient évidemment pures de toute cupidité terrestre, puisque les biens du clergé venaient d'être mis en vente; généreuses, puisque se lier à l'autel était se désigner à la hache du bourreau.

Prêtre, l'abbé Double fut aussitôt envoyé, en qualité de vicaire, à Loubens, canton de Caraman. Il y fut le soutien et la consolation de son digne curé, M. de Darailh; l'édification des fidèles qui le considéraient comme un ange de modestie, de charité, de douceur; la société chérie de l'abbé de Cafarelli, plus tard évêque de Saint-Brieux, vénérable ecclésiastique qui se plaisait à l'admettre à ses intéressantes promenades, et à répéter souvent qu'il découvrait dans l'âme de son jeune ami *des dispositions rares à la piété et une ardente charité pour le salut des âmes.*

Cependant les jours étaient devenus mauvais : Louis XVI venait de mourir en martyr sur l'échafaud; tout se brouillait en France, et la persécution impie ne donnait plus à choisir aux ministres du saint autel qu'entre le schisme et l'exil. Inébranlable dans sa foi, dans son attachement à la barque de Pierre, l'abbé Double va donc quitter sa patrie. Après bien des fatigues, il franchit enfin les Pyrénées,

Digitized by Google

arrive en Catalogne et vient se fixer dans la ville de Reus, à trois lieues de Tarragone. Là, sur la terre étrangère, il vit bientôt la fin des petites ressources qu'il avait précipitamment emportées de France ; et celui qui avait tant aimé, secouru les pauvres, pauvre aujourd'hui lui-même, est réduit à demander un peu de pain et un abri pour sa tête. Le curé de Reus, touché de son état, lui offrit d'abord l'hospitalité ; mais, se trouvant sans doute bientôt dans une gêne plus grande par le nombre des prêtres français qu'il fallait secourir, le pasteur catalan hâtait de tous ses vœux le départ du pauvre exilé. Il lui arriva même quelquefois de ne pas dissimuler assez complètement sa mauvaise humeur, et alors son humble commensal baissait les yeux, se taisait et offrait pieusement à Dieu les peines de son cœur si discret et si poli.

C'est dans une de ces angoisses que l'abbé Double reçut une consolante surprise : celui de ses frères qu'il semble avoir toujours aimé d'une dilection plus particulière, le même qui devait plus tard, ainsi que va le démontrer l'estimable et savant auteur de l'article suivant, laisser un nom si glorieux dans la science médicale, vient frapper à la porte du presbytère de Reus, et se jette bientôt dans les bras de son cher exilé. Il n'avait pu oublier, en deçà des monts, ce malheureux frère ; et, profitant du calme, calme trompeur ! que la France semblait avoir retrouvé, il s'était rendu diligemment en Catalogne, résolu désormais de partager ses destinées. Il put le ramener à Verdun dans sa maison paternelle.

A peine l'abbé Double a-t-il touché le sol de la patrie, qu'il est envoyé à Seysses, canton de Muret, pour y exercer les fonctions du saint ministère. Sa mission y fut bien difficile ; l'entrée de l'église paroissiale, monument de belle architecture élevé par la munificence chrétienne d'une des nobles victimes de la révolution, l'infortuné M. de Guillemain, seigneur de ce village, lui fut toujours interdite. Il ne pouvait que secrètement arriver auprès de quelques fidèles de ce lieu, et leur communiquer les secours de la religion. Enfin,

Digitized by Google

pressé par de nouvelles rigueurs, il se vit forcé de s'éloigner d'un troupeau qu'il avait à peine connu, et de prendre une seconde fois le chemin de l'exil : hélas! dans quel état!

Un décret de déportation venait d'être lancé contre les prêtres non assermentés, et, à ce titre, l'abbé Double, lié comme un criminel, conduit de prison en prison, est forcé de faire à pied la route, malgré la délicatesse de son tempérament, jusqu'au lieu caché de sa destination. La première marche fut de Toulouse à Montauban. C'est dans ce trajet mémorable que, longeant sous la même chaîne avec son cousin l'abbé Double de la Porte et autres généreux confesseurs de la foi, une des propriétés de sa famille, en face de Campsas, il aperçut, à la gauche du chemin, sa digne et courageuse mère. Secrètement informée, la veille, du passage de son fils, elle voulait le revoir comme pour la dernière fois, et peut-être aussi lui dire, d'un regard plein de foi, de contempler le ciel, et, s'il le fallait, de mourir pour son Dieu. Cette rencontre, naturellement si déchirante pour le cœur d'un fils, fut loin d'abattre le courage du prêtre. Il baisa ses chaînes avec une nouvelle ardeur; et si, dans le cours du chemin, arriva un moment favorable où il put s'en dégager par adresse, il s'empressa presque aussitôt de les reprendre. « Mon cousin, a-t-il eu raconté lui-même, était demeuré dans les liens; et, craignant pour son courage naturellement peu énergique, je repris ma captivité pour le ranimer dans l'épreuve de nouveaux combats. »

Des cachots de Bordeaux et de Rochefort, le vertueux captif fut transporté dans ceux de l'île d'Oléron. Il y arriva exténué de fatigue, et y vécut toujours dans la privation et la souffrance. Quelques légumes qu'il était obligé d'apprêter lui-même faisaient sa nourriture habituelle, et pour couche il n'avait qu'un monceau de paille, plus tard enfin remplacé par un pauvre matelas. Mais sa privation la plus pénible était de n'avoir plus depuis longtemps à sa disposition ni autel pour le divin sacrifice, ni Bréviaire, ni Bible, ni autre livre

Digitized by Google

de piété pour soutenir son âme. Néanmoins, toujours uni à son Dieu par la soumission à sa volonté, il ne parut jamais rien perdre de son courage, de sa douceur, de son aimable gaieté. Aussi, un de ses geôliers, étonné de tant de calme, ne put s'empêcher de lui dire un jour : « En vérité, je ne puis comprendre comment on a pu mettre sous les verroux un jeune homme si délicat et toujours si aimable. »

Enfin, les portes de la prison vont s'ouvrir : Bonaparte donne la paix à l'Eglise de France, et rappelle de l'exil les généreux confesseurs de la foi. En voyant tomber ses fers, l'abbé Double bénit son Dieu de lui fournir le moyen d'aller plus librement annoncer son saint nom, et de répandre sur les peuples les feux de sa charité. A peine est-il sorti de son noir cachot, que les principaux habitants de l'île, comme bientôt ceux de Bordeaux, se disputent l'honneur de le recevoir, de le fêter et de lui baiser les mains. L'humble serviteur de Dieu n'était pas moins empressé de se dérober à tant d'honneur, et, bénissant sur son passage triomphal ses amis et ses persécuteurs, il rentre enfin dans le foyer de famille. Il put y revoir encore sa digne mère, à laquelle il conserva toujours un cœur plein de respect, de reconnaissance et d'amour.

Remis à peine des souffrances de sa dure captivité, l'abbé Double, dont l'âme brûlante repoussait tout repos, s'empresse d'aller occuper le poste de vicaire, qui lui est assigné à Toulouse dans la paroisse de la Daurade. Il y exerça successivement le ministère avec un succès remarquable, sous la houlette de M. Théron, ancien doctrinaire et célèbre professeur de l'Esquille, et de M. Marseille, dont le nom seul rappelle le pasteur savant et accompli. Du premier, qui l'avait spécialement demandé pour collaborateur, il charma la vieillesse et les infirmités par ses prévenances soutenues et son aimable gaieté ; du second, il fut toujours le respectueux et dévoué vicaire. Activement mêlé aux conférences de ce docte ecclésiastique, conférences célèbres qui attiraient autour de la chaire pa-

Digitized by Google

roissiale tout ce que Toulouse renfermait d'hommes instruits, l'abbé Double, choisi pour lui présenter les questions, savait toujours, dans ce rôle inférieur, ravir son auditoire, soit par son intéressant précis des sujets expliqués, soit par ce piquant répandu sur la présentation de nouvelles difficultés.

Le vicaire de la Daurade occupait à son tour dignement la chaire pour les prônes ou autres instructions familières. Il n'avait pas sans doute ces rares qualités qui font l'orateur accompli; mais on aimait toujours à l'entendre, et l'éloquence du pasteur de la Daurade ne nuisait en rien à l'empressement des nombreux auditeurs de son intéressant vicaire. C'est que les instructions de l'abbé Double, prudemment préparées dans la prière et dans l'étude, avaient ce caractère d'onction et d'ascétisme qui rappelaient les suaves entretiens de saint François de Sales et quelquefois aussi les pages embaumées de son traité *De l'Amour de Dieu.*

Du vicariat de la Daurade où son nom fut longtemps béni dans les familles chrétiennes, comme une vertu bienfaisante qui les fait aimer toutes, l'abbé Double, par choix spécial de monseigneur Primat, passa à la cure de Verdun-sur-Garonne. C'était en 1812 : les souvenirs de la Révolution étaient encore loin d'être éteints dans cette ville. La famille Double, si bien née, si chrétienne, était du nombre de celles qui avaient eu tant à souffrir dans ce temps d'aveuglement et de délirantes passions, et tous les persécuteurs n'étaient point descendus dans la tombe!... Aussi le ministère pastoral, si difficile dans ce lieu pour tout prêtre étranger, le devait être surtout pour l'abbé Double, enfant de Verdun. Mais, disciple et ministre d'une religion qui lui apprenait à pardonner les injures, le nouveau pasteur prêcha constamment par la parole et l'exemple la charité à ses paroissiens; et, s'il ne lui fut par donné de s'attirer l'amour de tous, pas un seul parmi eux qui lui refusât cette estime que commandaient ses vertus, vertus éminentes qui lui méritèrent l'insigne privilége d'être *pro-*

Digitized by Google

phète dans sa propre patrie. Son troupeau devint bientôt un modèle de foi, de concorde et de régularité chrétienne ; et de la houlette d'un si digne pasteur, il reçut une si heureuse impulsion, qu'il pliait sans peine sous la main si jeune encore et si inexpérimentée du pasteur qui lui succéda. Aussi le souvenir de M. Double est impérissable dans la paroisse de Verdun, comme les monuments qu'y ont laissés sa sollicitude et sa générosité. L'érection de l'hospice de Saint-Jacques, l'école des jeunes filles, dirigée par les estimables sœurs de Nevers, la précieuse chapelle dont l'église paroissiale est enrichie, etc., attesteront à jamais son heureux passage en ce lieu [1].

Justement apprécié par son illustre évêque, Mgr Dubourg, M. Double fut nommé chanoine et curé de la cathédrale de Montauban, vers le commencement de l'année 1828. La douleur qu'il éprouva de quitter son cher troupeau de Verdun égalait son amour pour lui [2] ; mais il obéit au bon désir de son évêque, et, dans Montauban, M. Double ne cessa d'être ce qu'il avait été partout, un modèle de politesse, de piété, de zèle et de régularité pastorale.

D'aussi belles vertus devaient briller de plus haut, et la prédiction spontanée de l'évêque de Jéricho allait avoir enfin son accomplissement. « Monsieur le curé, lui avait dit ce jeune et vénérable prélat qu'une circonstance avait un instant conduit, en 1827, dans le presbytère de Verdun, monsieur

[1] A l'hospice de Saint-Jacques, érigé par sa sollicitude pastorale, Mgr Double légua une somme de dix mille francs. Nous aimons à constater qu'à ce même établissement M. l'abbé Double de La Porte, mort en 1836, a laissé un legs qui s'élève au moins à soixante mille francs.

[2] Les regrets de M. Double furent vivement partagés par son troupeau reconnaissant, et dans les quelques circonstances solennelles où, cédant aux instances de son successeur, il reparut dans Verdun, il lui fut aisé de comprendre, à la joie que sa présence faisait naître dans tous les cœurs, combien était toujours cher aux paroissiens le souvenir de leur ancien et si digne curé.

Digitized by Google

le curé, un jour vous arriverez à l'épiscopat. » Sept ans après, M. Double est nommé à l'évêché de Tarbes. Sacré à Bordeaux, en 1834, par son illustre ami Mgr de Cheverus, il prit possession de son siége le 12 décembre de la même année.

Prudent, parce qu'il était modeste, l'évêque Double se méfia d'abord de lui-même. Il chercha devant Dieu le prêtre qui, par ses connaissances théologiques et administratives, son expérience et sa piété, pouvait le mieux lui aider à continuer dans le diocèse le bien si péniblement commencé, mais si heureusement conduit par Mgr de Nérac, son illustre et ferme prédécesseur. Son choix tomba donc sur l'estimable abbé Laurence, alors supérieur du séminaire de Tarbes, et qui devait être un jour son immédiat et digne successeur sur le même siége. Sa Grandeur s'adjoignit aussi pour second grand-vicaire l'abbé Double de La Porte, son ancien et fidèle compagnon d'exil. On applaudit à ce choix, comme à un hommage à la vertu sacerdotale.

L'évêque Double ne tarda pas à s'acquérir l'estime, la confiance et l'attachement de tous ses diocésains, prêtres et laïques. Accessible à tous, sans distinction d'âge, de fortune ou de condition, il était bon pour tous, et chacun se retirait de ses entretiens, si pleins de mansuétude et de charité, avec une consolation à sa peine ou un nouvel encouragement à ses devoirs. Cependant la bonté douce et constante du père ne nuisit jamais en rien à la digne fermeté de l'évêque, qui plaçait en première ligne les intérêts sacrés de la religion.

Le zèle de Mgr Double pour la gloire de Dieu, le salut des populations, était au-dessus de tout éloge. Tout en sa personne montrait visiblement le ministre de Jésus-Christ et le zélé dispensateur de ses mystères. Souvent il lui est arrivé de remplacer pour les instructions du matin le bon curé de sa cathédrale, vieillard octogénaire que les infirmités tenaient éloigné de ses fonctions sacrées ; et les nombreux fidèles qui se pressaient autour de sa chaire, demeuraient toujours attendris de l'épanchement avec lequel l'âme onc-

Digitized by Google

tueuse de leur évêque se répandait dans leur âme. Plusieurs fois, en moins de dix ans, il a fait la visite de son immense diocèse, pénétrant dans la cabane du pauvre, gravissant jusqu'à la cîme des plus hautes montagnes ou s'enfonçant dans leurs gorges périlleuses, et cela malgré la pluie, le vent ou la neige; et, s'il lui arrivait d'être ainsi surpris par le mauvais temps, rien ne pouvait ralentir sa marche, ni lui faire ajourner des cérémonies pour lesquelles il était annoncé. Dans tous les lieux qu'il visitait, il laissait les traces du bon pasteur. Il avait toujours pour les populations assemblées, de ces paroles qui pénètrent, édifient, encouragent; avait-il des reproches à faire entendre? il en tempérait l'amertume par son aménité, son angélique douceur. Son zèle se soutint, sans rien perdre de son ardeur, jusqu'au dernier jour de sa vie. Le *calculus,* violente maladie à laquelle il succomba, le surprit pendant le cours d'une visite pastorale qu'il fut absolument forcé d'interrompre, dans la contrée la plus éloignée de la ville de Tarbes, cinq jours seulement avant sa mort.

Plein d'indulgence pour les autres, l'évêque Double était d'une sévérité excessive pour lui-même : jamais il ne voulut user de ces adoucissements qu'il accordait volontiers à ses diocésains. Pratiquant, comme autrefois nos pères, toutes les règles de l'abstinence, il a gardé la loi du jeûne jusqu'à ses derniers jours. D'une vie sobre, simple et mortifiée, il supportait sans jamais se plaindre l'intempérie des saisons; et on le voyait alors bénissant le Seigneur dans la sage conduite de sa providence.

Cette vertu qui asservit les sens, spiritualise l'homme, l'élève au-dessus de l'ange, ineffable habitude qui fait toujours respirer l'âme du côté du Dieu de toute sainteté, on aimait surtout à l'admirer en l'évêque de Tarbes. La pureté de son regard, la modestie de sa pose, la réserve de ses discours et de ses entretiens, tout en sa personne parlait de cette angélique vertu qui fait les martyrs ; et la licence, qui s'en va butinant sur tous

Digitized by Google

les mérites, sur les réputations les plus pures, s'arrêta toujours respectueuse devant cet ange de la terre.

La multiplicité de ses occupations ne fit jamais oublier à l'évêque de Tarbes ce qu'il devait à la piété. Il savait trouver, dans la sage distribution de son temps des heures pour la méditation, la prière et de saintes lectures. Aussi son âme était si profondément religieuse, que ses vertus semblaient chaque jour devenir plus belles.

Sa pieuse sollicitude pour le bien de son troupeau lui faisait embrasser tous les temps ; et, par les œuvres qu'il a établies dans son diocèse, on peut dire qu'il a survécu à lui-même. Ainsi, Mgr Double a racheté le monastère et la chapelle de Notre-Dame de Garaison, lieu célèbre d'un antique pèlerinage ; établi l'œuvre régénératrice des missionnaires diocésains ; créé les conférences ecclésiastiques, cet utile foyer de la science ; fondé sur des bases solides une caisse d'épargne pour les prêtres infirmes ; doté sa ville épiscopale des frères de l'Ecole Chrétienne, et donné pour cette fondation si éminemment catholique et sociale, quarante mille francs de ses deniers, etc.

Les derniers moments du saint pontife ont été dignes de sa vie et la couronne de ses éminentes vertus. Conservant toutes ses facultés, envisageant comme une aimable messagère la mort qui avançait, il reçut les derniers sacrements de l'église, la sainte eucharistie surtout, avec cette foi vive, cette piété tendre et filiale qui l'avaient toujours distingué, et qui montraient assez visiblement, aux yeux des témoins attendris, l'union intime de son âme avec le Dieu qui l'appelait à la récompense. Il s'endormit dans le Seigneur, le 1er avril 1844, après dix ans d'un épiscopat plein de sacrifices, de bonnes œuvres et de sainteté. Tout le diocèse le pleura, et, bientôt après la nouvelle de sa mort, les habitants de Verdun remplissaient leur église paroissiale et assistaient au divin sacrifice qu'on célébrait solennellement pour le repos de l'âme de leur ancien et si digne pasteur.

Digitized by Google

L'évêque de Tarbes avait toujours aimé ses diocésains de cet amour vrai qui, de sa nature, tend sans cesse à détruire la dualité des existences pour les réduire en une seule; aussi, après avoir mêlé constamment sa belle âme à leur âme, comme pour les faire vivre de cette même vie qu'il puisait en Dieu, il demanda qu'après sa mort ses cendres fussent confondues avec leurs cendres dans le cimetière commun. Ses vœux, qui révélaient à la fois et tant de modestie et tant d'amour paternel, furent d'abord respectés; mais les habitants de Tarbes n'avaient point satisfait tout le besoin de leur cœur : mus par ces profonds sentiments de vénération et de piété qui rendent exceptionnellement permise l'insoumission des enfants, ils voulaient avoir plus près de leurs regards les restes vénérés de celui qu'ils appelaient leur père; et, un an après, ils obtinrent enfin la permission de transférer le tombeau de leur ancien évêque dans cette même cathédrale où il les avait si souvent édifiés par sa parole et sa piété. On aurait pu inscrire sur sa pierre tumulaire ces vers modifiés, appliqués à un illustre évêque du siècle dernier :

Austère dans ses mœurs, vrai, doux en ses discours,
Plein de l'esprit de Dieu qui l'anime et l'embrase,
Ou libre ou dans les fers, il sut joindre toujours
La fermeté d'Ambroise à la foi d'Athanase.

L'abbé BEZAUDUN.

Digitized by Google

Le Dr François-Joseph Double,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Compatriote du savant médecin dont la bienveillante amitié nous fut longtemps précieuse, c'est à nous que devait être dévolu le pieux devoir d'honorer et de perpétuer la mémoire de M. Double, en consignant dans ces pages quelques détails propres à faire connaître et apprécier une existence trop courte, mais si utilement remplie dans tous ses instants.

Si d'abord nous avons dû concevoir quelque défiance sur notre aptitude à remplir la mission qui nous était confiée, aussi dignement que l'exige la haute réputation de celui auquel cette Notice est consacrée, nous nous sommes bientôt rassuré à la pensée que, pour faire le mieux possible, nous n'avions qu'à écrire sous l'inspiration de nos souvenirs, de notre cœur et de nos convictions.

M. Double (François-Joseph) naquit à Verdun-sur-Garonne[1] le 6 mars 1776, d'une famille peu fortunée, mais riche du moins de ses vertus domestiques et de ses mœurs presque patriarcales, qui se perpétuaient comme une fidèle tradition, et étaient conservées comme un précieux héritage.

On l'a dit déjà dans ce recueil, la première éducation de M. Double, ainsi que celle de ses quatre frères, se fit sous les yeux d'un père et d'une mère qui, par leur surveillance attentive et éclairée, quelquefois par leur sévérité et toujours par leur exemple, surent inspirer de bonne heure à leurs enfants l'amour du bien en toutes choses : heureuse éducation dont tous profitèrent si bien, et qui prépara sans aucun

[1] Il était fils de Jean Double, pharmacien, lieutenant du maire de Verdun, et de Jeanne Rey.

Digitized by Google

doute le succès remarquable avec lequel chacun devait parcourir sa carrière [1].

Après avoir reçu dans sa ville natale les premières notions de la langue latine ; après avoir fait, pendant près de trois ans, une partie de ses études classiques au collége de l'Esquille de Toulouse, le jeune Double se décida lorsque cet établissement fut fermé, à étudier en pharmacie, et entra chez M. Vidailhan. Sans doute qu'alors il avait l'intention de succéder à son père, qu'il eut bientôt la douleur de perdre, ou à un de ses oncles, qui étaient pharmaciens l'un et l'autre.

Bientôt, pour éviter la réquisition, il demanda du service dans l'armée des Pyrénées, dans laquelle les connaissances qu'il avait déjà acquises lui permirent de servir en qualité de pharmacien sous les ordres de M. Ribes, une des gloires les plus pures de la médecine militaire. Il ne rentra à Toulouse qu'à la paix d'Espagne, et là, seul ou avec le secours de celui de ses frères qui suivait la carrière ecclésiastique, et qui devait plus tard s'élever aux honneurs de l'épiscopat, il

[1] L'aîné, médecin à l'armée des Pyrénées, y mourut du typhus ; le second fut évêque de Tarbes ; le plus jeune, Joseph-Sulpice Double (né le 14 mars 1780), fonda à Marseille une maison de banque et de commerce qui fut bientôt une des plus importantes. Secondé par son frère Auguste (né le 25 novembre 1775), officier plein d'avenir, que de nombreuses blessures forcèrent à quitter la carrière des armes, M. Sulpice Double acquit honorablement une immense fortune par son activité et sa haute intelligence des affaires, et eut l'honneur d'être nommé président de la chambre de commerce ; mais il n'oublia jamais les traditions de bienfaisance. Dans les temps de disette, le gouvernement fit plus d'une fois appel à l'expérience et au désintéressement de ce banquier, dont la bourse était toujours ouverte pour les institutions charitables de la grande cité. Tous les ans il faisait aussi quelque don à l'hospice de Verdun, et à sa mort (23 mars 1835) il lui laissa encore une preuve de son souvenir. — Les enfants de M. Sulpice Double ont hérité de toutes ses qualités ; ils tiennent à conserver dans notre département la propriété qui fut le berceau de cette famille si honorable, représentée aujourd'hui à Verdun par M. Henri Double, maire de cette ville.

F. S.

Digitized by Google

s'appliqua sans relâche à compléter ses études classiques; en même temps qu'il suivait assidûment les leçons que Dubernard, Viguerie père et quelques autres médecins faisaient alors bénévolement pour remplacer l'enseignement de notre Faculté détruite, il commençait ses études médicales, qu'il alla continuer et terminer à Montpellier.

Cette Ecole, où professaient Baumes, Barthès, Dumas, Fouquet, jouissait alors de toute sa célébrité. M. Double se pénétra de l'esprit de ses doctrines; il s'adonna surtout avec une constante application à l'étude des anciens; et à une époque où la jeunesse médicale s'occupe seulement de savoir, pour satisfaire aux exigences des examens, il composa un Mémoire remarquable sur la distinction des symptômes et des signes, sur la théorie de l'analyse des symptômes et de la formation des signes, et sur les lois générales pour la détermination de leur valeur relative. Comme on le voit, ce travail, ainsi que celui qu'il composa un an plus tard pour sa dissertation inaugurale, sur l'imminence des maladies en général, indiquaient la tendance de l'esprit et la maturité du jugement de M. Double, qui reçut le titre de docteur, à peine âgé de 22 ans; ces Mémoires n'étaient, à vrai dire, l'un et l'autre que le prélude du *Traité de Séméiotique générale*.

Quelques années s'écoulent pendant lesquelles M. Double donne à son frère, engagé dans les ordres sacrés, la plus belle preuve de dévouement, en partageant sa captivité et son exil en Espagne. Il rentre ensuite dans son pays, où il pratique la médecine pendant quelques mois seulement; car il est dominé par un désir unique, celui de se rendre à Paris. Cependant sa mère, veuve et qui doit pourvoir aussi à l'établissement de ses autres enfants, ne peut seconder ses projets qu'en mettant à sa disposition le fruit de quelques économies; n'importe, il la console en l'assurant que ces ressources ne seront pas même épuisées, et qu'il saura bientôt s'en créer d'autres, tant étaient fermes ses résolutions et grande la foi qu'elles lui donnaient dans son avenir. Il embrasse enfin

Digitized by Google

cette pauvre mère qu'il ne devait revoir qu'une fois, et part pour la capitale avec une somme d'argent qui suffira à son entretien pendant six mois au plus : c'était en 1803.

Il semble tout d'abord que le jeune médecin de Montpellier, nourri des doctrines d'une École rivale, n'avait que peu de chances de réussite à Paris; mais il n'en fut pas ainsi : il avait compté sur le travail pour lequel il était doué d'une aptitude remarquable, et le travail ne lui fit pas attendre longtemps la réalisation de ses espérances.

Parmi les notabilités médicales auxquelles l'avait recommandé l'illustre Barthès, se trouvait M. Sédillot, à la famille duquel il lui était réservé de s'allier plus tard. Ce médecin, ayant apprécié ses heureuses dispositions, ne tarda pas à l'associer à la rédaction du *Journal général de Médecine* qu'il publiait alors, et c'est de cette circonstance que date la réputation de M. Double comme écrivain et comme praticien. Ses premiers travaux, en effet, ne devaient pas uniquement fixer l'attention des savants et des médecins; ils étaient de nature à attirer la confiance publique à leur auteur; et ces deux résultats ne firent que s'accroître avec rapidité, alors que la rédaction principale du journal lui fut confiée.

Des analyses raisonnées de presque tous les ouvrages dont s'enrichissait notre littérature, des comptes-rendus trimestriels de la constitution médicale de Paris, de nombreux mémoires originaux sur divers sujets de la médecine pratique, tels furent les travaux par lesquels M. Double sut conserver à ce recueil l'intérêt qu'il a toujours présenté.

En 1809, M. Double, voulant familiariser les jeunes médecins avec la langue latine trop négligée, et dont il reconnaissait l'incontestable supériorité pour graver dans l'esprit des préceptes que le praticien ne devrait jamais oublier, donna une première édition, dans un format portatif, de l'*Interpres Clinicus* de Klein. Comme il l'indique dans sa préface, il avait le projet d'éditer ainsi successivement quelques auteurs anciens, projet utile que le soin qu'il dut apporter à des

Digitized by Google

publications originales, et les occupations toujours croissantes de sa profession l'empêchèrent de réaliser.

C'est dans la même année que fut connu le jugement de la commission nommée pour l'examen des mémoires sur le croup, adressés au concours ouvert deux ans avant par Napoléon. Le prix, qui était de 12,000 francs, ayant été partagé par Albers (de Brême) et Jurine (de Genève), M. Double, qui s'était engagé dans cette lutte à jamais mémorable, obtint une des trois mentions honorables, récompense assez belle encore, quand on songe que des médecins de toutes les nations avaient répondu à l'appel qui leur avait été fait et que les manuscrits admis à concourir s'élevaient au nombre de soixante-dix-neuf. Si l'ouvrage de M. Double, publié en 1811, semble, au premier abord, consacrer des idées et des divisions peu en harmonie avec l'observation rigoureuse des faits, une attention réfléchie prouve bientôt qu'il n'en est rien ; et l'on acquiert surtout cette conviction, que la division du croup en *catarrhal*, en *inflammatoire* et en *spasmodique* rejaillit directement et d'une manière féconde sur la thérapeutique. Ce Traité [1] contient, au reste, un assez grand nombre de faits recueillis par l'auteur lui-même; on y trouve une analyse exacte, une discussion approfondie des opinions émises par tous les auteurs qui avaient précédemment écrit sur le croup, et un diagnostic différentiel bien établi ; on y trouve aussi les résultats de quelques analyses chimiques, d'observations faites pendant la durée de certaines épizooties, d'expériences tentées sur les animaux; et ces résultats ont dû contribuer à rendre plus positives les notions que nous possédons aujourd'hui sur cette affection.

Le *Traité de Séméiotique générale* est l'ouvrage le plus important de M. Double. Fruit de recherches laborieuses, il embrasse la pathologie tout entière, puisqu'il présente, pour les maladies en général et pour chaque maladie en particulier,

[1] La publication de ce Traité mérita à M. Double la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Digitized by Google

l'exposition méthodique des phénomènes qui peuvent servir à la détermination de leur diagnostic et de leur pronostic. L'auteur ne s'est pas borné à rapporter les données éparses péniblement inventoriées dans les écrits des anciens, il a mis aussi à contribution les acquisitions de la science moderne, et il a soumis préalablement les unes et les autres au creuset d'un raisonnement sûr et d'une observation éclairée. La publication de ce traité, qui pourrait à bon droit être considéré comme classique, commencée en 1811, ne fut complète que dix ans plus tard.

Appelé à faire partie de l'Académie royale de Médecine presque aussitôt après sa création, c'est sur ce théâtre que M. Double mit plus particulièrement ses mérites en évidence. Chacun connaît la méthodique clarté, la logique sévère et en même temps la dignité qu'il apportait dans la discussion; chacun sait la confiance qu'il inspirait à ses collègues, qui, appréciateurs non équivoques de son talent vraiment académique, l'ont fait entrer dans presque toutes les commissions, et l'ont chargé des rapports sur les questions les plus importantes et les plus difficiles soumises à l'examen et à la décision de ce corps savant; nous ne mentionnerons ici qu'une circonstance choisie entre tant d'autres.

Lorsqu'en 1831 le choléra, par sa marche rapide chez les nations voisines, menaçait d'envahir la France, le Ministre de l'intérieur demanda une instruction propre à diriger les administrations sanitaires dans la connaissance de la maladie et dans l'application des moyens préservatifs et curatifs, M. Double fut le rapporteur de la commission nommée à cet effet. Son travail, très-bien conçu d'ailleurs, ne pouvait pourtant résulter alors que du dépouillement de matériaux nombreux recueillis au loin par des observateurs étrangers, et qu'il s'agissait de coordonner. Il n'en fut pas ainsi l'année d'après : l'expérience acquise put être mise à contribution.

Préposé à la direction du poste médical du Gros-Caillou, M. Double remplit, comme tous les médecins, sa mission de

Digitized by Google

dévouement pendant l'épidémie de Paris; aussi son second rapport, composé des éléments qui manquaient au premier, ne laissa-t-il rien à désirer. Les opinions divergentes sur la nature d'une maladie si complexe, si meurtrière et que l'on observait pour la première fois; celles plus divergentes encore sur les ressources qu'il convenait de lui opposer, durent nécessairement soulever plusieurs objections dans la discussion du travail de la commission: mais elles furent toutes victorieusement repoussées par son rapporteur; et tels furent la méthode, la concision, le discernement, le sage éclectisme qu'il sut apporter dans la rédaction de ce document, qu'il fut adopté presque à l'unanimité et imprimé sans le moindre amendement: circonstance inouïe peut-être dans les annales de l'Académie, et qui mérite encore plus d'être prise en considération, puisqu'il s'agissait du sujet le plus ardu sur lequel cette compagnie savante ait jamais été appelée à éclairer le public médical.

Dans les publications insérées au *Journal général de Médecine,* comme dans tous les autres écrits sortis de sa plume, dans le monde et au lit de ses malades comme à l'Académie, M. Double se montra le fidèle représentant des doctrines dont il avait puisé le germe à l'Ecole de Montpellier, et vers lesquelles il s'efforça toujours de ramener les esprits. Il savait faire de ces doctrines une judicieuse application à la pratique; et s'il les adopta quelquefois en partisan un peu exclusif, il fut du moins toujours leur défenseur éclairé et courageux, même quand il ne devait pas avoir entièrement raison.

Depuis longtemps le service des hôpitaux ou l'enseignement dans la Faculté n'auraient pu rien ajouter à la réputation que M. Double s'était acquise dans le monde comme praticien; et il paraît d'ailleurs qu'il ne songea jamais sérieusement à faire valoir ses droits à un choix qui aurait au moins donné plus de lustre à sa position scientifique. Toutefois, à cette position, telle qu'il la concevait et qu'il semblait l'ambitionner, il manquait un complément: il ne tarda pas à l'acquérir.

Digitized by Google

En octobre 1832, M. Double remplaça Portal à l'Institut. On n'a pas oublié qu'il eut pour compétiteur Broussais, l'homme dont le puissant génie avait presque renversé le vieil édifice scientifique ; et cette circonstance, on le sait encore, a donné lieu, dans le temps, à des interprétations malicieuses que pouvait justement braver l'excessive loyauté de M. Double. Sans doute, ses nombreux travaux ne se recommandaient pas aux mêmes titres que ceux de son concurrent ; ils n'avaient pas ce caractère d'originalité, ce mérite de l'invention qui décident le plus souvent les suffrages d'un corps savant : mais étaient-ils donc sans importance réelle ? Lors de la découverte du sulfate de quinine, M. Double ne fut-il pas le premier médecin qui, par de nombreuses observations cliniques, en constata l'efficacité contre les fièvres intermittentes ? Ne détermina-t-il pas aussi les cas de maladies chroniques qui pouvaient réclamer l'administration de ce principe actif du quinquina ? Les deux mémoires composés à ce sujet furent successivement lus à l'Institut, qui en arrêta l'insertion parmi ceux des savants étrangers ; et aujourd'hui que les observations et les déductions qu'ils renferment ont été constamment confirmées par les médecins de tous les pays, qui oserait dire que ces travaux, en ouvrant une voie nouvelle à la thérapeutique, ne lui ont pas rendu un service immense ? Aussi, comme l'a très-bien dit M. Roux, l'approbation de l'Académie des Sciences n'était pour MM. Pelletier et Double qu'un acheminement à de plus grandes marques de distinction ; et pour M. Double en particulier, elle n'était qu'un titre de plus à sa future admission dans son sein. Et puis, n'y a-t-il pas des mérites qui, pour être différents, peuvent équivaloir à ceux qui distinguent les savants du premier ordre ? Eh bien ! ce sont précisément ceux que possédait M. Double, et leur appréciation ne pouvait échapper aux hommes éminents dont les suffrages favorisèrent son élection.

Au reste, M. Double justifia pleinement le choix qu'on avait fait de lui, car il fut à l'Institut ce qu'il était à l'Académie de

Digitized by Google

Médecine. Il y eut même une circonstance, et ce fut peut-être la dernière, qui lui fournit l'occasion de démontrer plus particulièrement la profondeur de son jugement et la parfaite connaissance qu'il avait des doctrines de l'antiquité; nous voulons parler du rapport qu'il fut chargé de présenter, en 1839, sur l'ouvrage manuscrit de M. Furster. Cet ouvrage, qui obtint un des prix Monthyon et qui a été publié depuis, avait pour titre : *Des maladies de la France dans leurs rapports avec les saisons*, ou *Histoire médicale et météorologique de la France*. M. Double était dans son élément, c'est bien le mot: aussi la critique ne trouva rien à dire à son rapport si remarquable, sinon qu'il était trop orné et écrit avec trop d'élégance.

Vers la fin de l'année 1839, la carrière politique sembla un instant devoir commencer pour M. Double : la pairie lui fut offerte, mais avec l'étrange condition de renoncer, en l'acceptant, à l'exercice de sa profession. Dans cette proposition ainsi formulée, il y avait quelque chose d'humiliant et d'injurieux pour le corps médical dont M. Double fut toujours un des plus dignes représentants; il ne put plier son esprit élevé et profondément convaincu à comprendre l'incompatibilité qu'une sorte de pruderie aristocratique voulait établir entre les habitudes d'une vie laborieuse et utile et une dignité à laquelle pourtant Napoléon, dans son intelligente libéralité, avait appelé sans réserve Cabanis, Chaptal, Bertholet et Fourcroy. Aussi, par une résolution dont la spontanéité, le courage et le désintéressement honorent toute une vie d'homme et rejaillissent noblement sur notre profession, il refusa. C'est vainement que quelques journaux de l'époque ont voulu révoquer en doute la réalité des conditions imposées à notre illustre confrère, ou du moins cherché à en atténuer l'incohérence: nos relations avec sa famille nous permettent de garantir toute l'authenticité du fait; et, nous ne saurions assez le dire, la noble conduite de M. Double dans cette circonstance extraordinaire suffirait presque pour légitimer les regrets de la génération médicale actuelle, comme elle contribuera,

Digitized by Google

nous n'en doutons pas, à assurer à sa mémoire la vénération de la postérité.

Quelques années encore, et la même carrière allait peut-être s'ouvrir devant M. Double; et cette fois du moins il ne pouvait être question de conditions inacceptables puisqu'il s'agissait de la représentation nationale. En même temps qu'à l'occasion des élections nouvelles, le deuxième arrondissement de la Seine s'occupait activement de sa nomination, la candidature pour l'arrondissement de Castelsarrasin lui était offerte. Nous avons tout lieu de croire qu'il l'eût acceptée, et qu'elle aurait été puissamment soutenue. Il est aisé d'entrevoir tout le bien qu'aurait pu faire le célèbre médecin devenu député, lui qui savait apprécier les vices des institutions qui régissent l'enseignement et surtout l'exercice de notre art; lui qui, dans mainte occasion, avait manifesté, sous ce dernier rapport, des vues si sages sur une organisation sans cesse réclamée, mais qui reste toujours à l'état de projet ou de réalisation incomplète. Vain espoir, tentative tardive! Pendant que se préparaient des combinaisons dont le succès paraissait probable sinon assuré, Mr Double était à son lit de mort.

Dans la soirée du 7 juin 1842, après avoir assisté à la séance de l'Académie de Médecine et visité quelques malades, il fut atteint, dans l'hôtel du maréchal Soult, son client et son ami, d'un malaise qui, si nous avons bien compris les détails consignés dans la Notice de M. Amussat, n'était que le prélude d'une de ces pneumonies auxquelles convient si bien la qualification d'illégitimes (*Nothæ*). M. Double s'abusa jusqu'au dernier jour sur la nature et sur la gravité de son état. En vain les conseils éclairés de l'amitié le pressèrent de consentir à une médication active, qui avait eu deux ans avant les plus heureux résultats dans une pneumonie grave, mais plus franchement dessinée, sans doute: le malade, sans inquiétude, comptant d'ailleurs sur une crise que semblaient, en effet, annoncer divers symptômes, résista avec cette volonté ferme qui le caractérisait, faute à jamais déplorable, et

Digitized by Google

la seule peut-être qu'il ait commise contre lui-même, contre ses confrères et contre l'Académie, comme le dit avec un remarquable à-propos l'éloquent secrétaire perpétuel de cette assemblée. Enfin, le cinquième jour, une saignée instamment réclamée fut pratiquée; un léger soulagement sembla se manifester pendant que le sang coulait; mais déjà s'étaient développés des symptômes locaux et généraux, dont la gravité croissante permettait à peine de concevoir quelque espérance. Bientôt M. Double ne put reconnaître ses confrères qui l'environnaient; et après une courte agonie, il s'éteignit, à onze heures du soir, le 12 juin, âgé seulement de 66 ans et quelques mois.

Lorsque, dans la séance du mardi suivant, l'Académie de Médecine reçut la nouvelle officielle de la perte douloureuse qu'elle venait de faire, elle suspendit immédiatement ses travaux, voulant ainsi accorder à la mémoire d'un de ses présidents d'honneur le même hommage que, sur la proposition de M. Breschet, elle avait rendu au baron Portal, son président d'honneur perpétuel.

Les obsèques de M. Double eurent lieu le 15 juin. Le cortége, composé de plusieurs personnages distingués dans l'ordre militaire ou administratif et d'un immense concours de savants et de médecins, se dirigea de l'église Saint-Thomas-d'Aquin au cimetière du Père-Lachaise, où MM. Pariset, Roux et Jules Guérin saluèrent d'un solennel adieu les restes inanimés de celui que chacun d'eux se glorifiait d'avoir eu pour collègue et pour ami, en même temps qu'ils déposèrent sur la tombe destinée à les recevoir, l'hommage et les regrets de l'Académie de Médecine, de l'Académie des sciences et des médecins de Paris.

Un fils qui a suivi la carrière des armes[1], et une fille (Mme Collin) qui, par une honorable distinction académique

[1] M. Joseph-Louis-Léopold Double, né en septembre 1812, fut lauréat du grand concours de l'Université, puis élève de l'Ecole polytechnique en

Digitized by Google

obtenue au concours ouvert pour l'*Eloge de Pascal*, avait apporté à son père une de ces douces satisfactions dont il ne lui était pas réservé de jouir longtemps, sont les seuls héritiers de M. Double, Son nom demeure ainsi désormais perdu pour la science qu'il cultiva avec tant de distinction; mais les souvenirs qu'il y a laissés sont assez nombreux et ont assez de valeur pour n'avoir pas à redouter l'indifférence ou l'oubli dans les siècles à venir.

M. Double était d'une taille au-dessus de la moyenne; sa physionomie, sévère et bienveillante à la fois, avait quelque chose de cette dignité dont les portraits des antiques maîtres de l'art nous offrent les modèles. Son caractère était sérieux, sa parole lente et grave, son maintien réservé, son accueil froid, quelquefois même décourageant; et cette manière d'être a été, selon nous, mal comprise et mal appréciée; expliquons-nous:

Il faut d'abord se demander si l'exercice de notre profession comporte ces manières enjouées, aimables, frivoles qui, loin d'être déplacées dans d'autres positions sociales, contribuent souvent à faire ou à rehausser le mérite de certains hommes. Oh! non, certes; en présence des intérêts qui nous sont confiés et de la responsabilité qu'ils nous imposent; en présence des mille maux contre lesquels nous avons à lutter, dont les nuances infinies, les complications inattendues se jouent trop souvent des moyens que la science met à notre disposition, en les réduisant à une désespérante impuissance, il faut concevoir comme une nécessité pour tout médecin consciencieux cette habitude de la réflexion, cette attitude sérieuse et médi-

1831, et de l'Ecole d'application de Metz en 1833. Il était capitaine d'artillerie depuis 1841 et aide-de-camp du maréchal Soult, ministre de la guerre, depuis 1842, lorsqu'il donna sa démission (1844) en se mariant avec Mlle Collin. — Depuis qu'il est rentré dans la vie civile, M. Léopold Double utilise noblement sa grande fortune et ses études : Un des premiers, en France, il a fait exécuter (1848) de grands travaux de drainage dans ses propriétés d'Egrenay, et il a pris part à de nombreuses et belles entreprises maritimes ou industrielles. F. S.

Digitized by Google

tative, cette presque entière abnégation du monde et de soi-même ; et ces dispositions qui, par leur continuité, contribuent peut-être plus que les fatigues physiques à nous laisser si peu de chances de longévité, nous les concevions surtout chez M. Double, lui pour qui la médecine était un véritable sacerdoce, lui qui avait une clientelle immense, et qui comptait presque autant d'amis que de clients.

Autre chose encore : M. Double était sérieux et froid dans son cabinet, parce que les deux ou trois heures matinales qu'il y passait en toute saison étaient les seules qu'il pût consacrer au travail en même temps qu'à la réception de ses visites. Il était sérieux et grave auprès de ses malades et aux séances de l'Académie, parce qu'il était profondément pénétré de l'importance de sa mission de médecin et d'académicien. Mais pour tous ceux qui ont pu le voir en dehors de ses préoccupations habituelles et jouir de sa conversation, grave ou légère suivant les circonstances qui en faisaient le sujet, mais toujours attrayante et parfois même empreinte d'une gaieté modérée, pour ceux-là, dirons-nous, il n'y avait rien d'exceptionnel chez M. Double.

On a dit et trop souvent répété que M. Double était peu obligeant. Ce que nous savons à cet égard, c'est que lorsqu'un de nos camarades, qu'il connaissait pourtant à peine, fut atteint d'une fièvre typhoïde qui se termina par la mort, non-seulement il lui donna des soins assidus, mais il mit encore à notre disposition sa bourse, ses domestiques et les ressources de sa maison ; ce que nous savons encore, c'est que les conseils de sa haute sagesse ou de sa profonde expérience n'ont jamais fait défaut aux nombreux élèves qui lui étaient recommandés ou aux jeunes médecins qu'il honorait de son amitié ; ce que nous savons enfin, c'est qu'il accordait assez souvent l'appui de sa protection, et que dans mainte occasion il savait aller au devant d'un désir, en offrant spontanément telle ou telle autre recommandation. Plusieurs médecins militaires ou civils, dont il a favorisé l'avancement ou auxquels

Digitized by Google

il a facilité l'accès dans la carrière, pourraient, au besoin, dire si ce n'est pas là l'exacte vérité. Fallait-il donc, pour mériter le titre d'obligeant, aux yeux de tous, qu'il se constituât le patron de chacun?

M. Double avait aimé le travail dans sa jeunesse, parce qu'il avait fondé sur lui tout l'espoir de son avenir. Pendant toute sa vie il aima le travail en souvenir de ce qu'il lui avait dû et pour ce qu'il lui devait encore tous les jours: aussi sa principale, son unique recommandation aux jeunes hommes qui le visitaient, c'était le travail, toujours le travail, ce qui voulait dire : travaillez sans relâche, car vous arriverez bien mieux et plus sûrement par le travail que par un patronage anticipé que vous n'êtes pas encore à même de justifier. A-t-on bien tenu compte de cette circonstance, lorsqu'on a formulé le reproche dont il vient d'être question? A-t-on pris aussi en considération les obstacles qui, de part ou d'autre, font quelquefois qu'un service à rendre devient réellement impossible? Nous ne le pensons pas.

Oui, c'est au travail bien plus qu'à des conditions fortuites que M. Double a été redevable de son élévation et de sa fortune. Esprit droit et ferme, savoir étendu, jugement sûr, expérience profonde, ce sont là les éminentes qualités qui, jointes à une modestie parfaite, à une grande noblesse de cœur et de caractère, à un ardent amour de l'humanité, avaient concilié à M. Double l'estime ou la vénération de ses collègues et de ses confrères, comme aussi elles lui avaient assuré la confiance dans les rangs les plus honorables et les plus éclairés de la société. Mais qui ne voit que l'acquisition bien rare de cet ensemble de mérites nécessite une vie tout entière consacrée au travail et à la réflexion? C'est donc, en définitive, au travail que M. Double a dû de pouvoir à bon droit être proclamé une des plus remarquables et des plus pures illustrations de notre profession et de notre époque.

Le Dr Gaussail.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Nous avons divisé en plusieurs catégories les écrits du Dr Double: voici la liste, par ordre chronologique, de ceux qui ont été publiés séparément :

1. *Conférence* sur la distinction des symptômes et des signes, théorie de l'analyse des symptômes et de la formation des signes; et lois générales pour la détermination de leur valeur relative. — *Montpellier*, an VI.

Ce Mémoire a été réimprimé en tête du tom. 1er de la *Séméiologie*.

2. *Dissertation* sur la période d'imminence des maladies.—*Montpellier*, an VII, in-4o.

3. *D. L. G. Kleinii Interpres clinicus*; opusculum iterum edidit ac præfatus est ex editione halleriana, F.-J. Double.—*Parisiis*, 1809, in-18.

4. *Traité du Croup*, par F.-J. Double, ouvrage qui a obtenu une des trois mentions honorables dans le grand concours ouvert sur cette maladie par ordre de l'Empereur.—*Paris*, imp. Crapelet, lib. Croullebois, 1811, in-8o.

Ce traité est précédé d'un *Essai* sur les monographies médicales.

5. *Séméiologie générale*, ou Traités des signes et de leur valeur dans les maladies, par F.-J. Double. — *Paris*, imp. Lebègue, lib. Croullebois, 1811-17-22; 3 vol. in-8o.

6. *Observations* sur l'organisation de l'Académie de Médecine. — *Paris*, 1820, in-8o.

7. *Rapports sur le Choléra-morbus*, lus à l'Académie royale de Médecine et imprimés par ordre du gouvernement. — *Paris*, Impr. royale, 1831, in-8o.— Le premier rapport, 200 pages, fut lu dans les séances générales des 26 et 30 juillet 1831; et le deuxième, 32 pages, dans la séance du 13 septembre suivant. Ce dernier rapport fut tiré à 30,000 exemplaires.

8. *Traité de Médecine pratique*, par J.-P. Franck, traduit par J.-M. Goudareau; nouvelle édition, augmentée des observations et réflexions pratiques contenues dans les *Interpretationes clinicæ* de Franck, et précédée d'une introduction (33 pages) par J.-F. Double, de l'Institut. — *Paris*, imp. Crapelet, lib. de Baillère, 1842, 2 vol. in-8o.

Divers Rapports ou Mémoires de notre compatriote furent publiés par l'Académie de Médecine ou par ordre du gouvernement; entre autres :

Sur le Sulfate de quinine, considéré dans ses propriétés médicales contre les fièvres, et employé dans quelques cas de maladies chroniques.

Sur les Symptômes graves ou prédominants des Fièvres intermittentes pernicieuses, et sur les moyens de combattre ces symptômes durant l'accès.

Sur la meilleure Méthode d'étudier les Epidémies et les Epizooties, in-4o de 40 pages.

Sur le Vomi-purgatif de Leroy et sur le Remède anti-psorique de Mettemberg.

Sur le danger de dépaver les rues dans une ville menacée d'épidémie.

Parmi les plus remarquables des articles du Dr Double insérés dans le *Journal général de Médecine*, nous citerons :

De l'Influence du Fluide galvanique sur le Sang. — Tome XVI.

Recherches historiques et pratiques sur l'Artériotomie. — Tome XVI.

Digitized by Google

Observations et Réflexions pratiques sur la maladie des enfants connue sous le nom de *Muguet*. — Tome XVIII.

Considérations médicales sur le *Gayac*, et particulièrement sur l'action de cette substance dans les affections atoniques des membranes muqueuses.

Quelques préceptes sur l'emploi des Vésicatoires et des Sinapismes. — Tome XIX.

Mémoire sur les forces vitales, leur distinction et leur distribution, considérées sous le rapport clinique. — Tomes XVIII et XXIV.

Rapport sur la maladie dite *Scherlievo*, ou nouvelle forme de Syphilis qui a régné dans le littoral hongrois. — Tome XXIV.

Observations d'une Fièvre intermittente pernicieuse aphonique. — Tome XXIX.

Réflexions sur les Fébrifuges succédanés du Quinquina, et sur les Fièvres intermittentes. — Tome XXXVI.

Constitutions médicales régnantes, ou Histoire des Maladies observées à Paris; publiées trimestre par trimestre dans le même journal, pendant dix années consécutives, à partir de l'an XI.

Sous ce titre : *Fragments de Littérature médicale, par F.-J. Double*, M. le Dr Lartigue a publié dans l'*Encilographie médicale* (tome I, 1842), quelques pensées recueillies dans les papiers qu'il avait été chargé de mettre en ordre après la mort de M. Double. L'auteur de la Notice qu'on vient de lire, avant de reproduire ces fragments dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie de Toulouse* (tome VI, 1842-43, page 120), en a donné l'appréciation suivante :

« Notre littérature, dit M. Gaussail, si féconde en d'autres matières, n'a pas encore trouvé, que nous sachions, un écrivain pour résumer sous la forme aphoristique les nombreuses considerations qui se rattachent à la philosophie de la science et de la profession. C'est qu'en effet cette tâche offre des difficultés qu'il n'est pas donné à tous les esprits de surmonter. Il est probable que les fragments recueillis par M. Lartigue, fruits de loisirs rares et toujours occupés, n'étaient qu'un commencement de réalisation d'un projet mûrement élaboré, et dont la mort est venue interrompre l'exécution. Penseur profond, observateur expérimenté, appréciateur judicieux des choses et des hommes, M. Double était certainement à même de combler dignement la lacune que nous signalons, comme le prouveront la lecture et la méditation des pensées que nous reproduisons.... »

Pour compléter ces notes bibliographiques, nous donnons l'indication des articles consacrés à la mémoire du Dr Double:

Discours aux funérailles de F.-J. Double, par le Dr Roux.

Notice sur le Dr Double, publiée dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie* de Toulouse, par M. le Dr Gaussail, professeur à l'Ecole de Médecine de Toulouse. — *Toulouse*, imp. Manavit, 1842, in-8o.

Ecoles médicales de Paris et de Montpellier (à l'occasion de la mort du Dr Double), par M. le Dr H. Kühnholtz. — *Montpellier*, 1842, in-8o.

Eloge de F.-J. Double, lu devant l'Académie royale de Médecine, le 30 avril 1844, par M. le Dr Bousquet. — *Paris*, imp. Bourgogne, 1844, in-8o.

Le portrait du Dr Double, dessiné d'après nature par Maurin, a été lithographié et publié par Delpech dans sa collection des médecins et chirurgiens célèbres. — *Paris*, 1837. F. N.

Digitized by Google

Siméon Valette,

POÈTE ET MATHÉMATICIEN.

Le 25 août 1759, Voltaire écrivait à d'Alembert : « Connaissez-vous, mon cher Philosophe, un Siméon La Valette, ou Siméon Valette, ou Simon Valet, lequel fait des lignes courbes et de petits vers? Il se réclame de vous, mais j'ai perdu sa lettre. Je ne sais où le prendre : où est-il? et quel homme est-ce? »

Et quelques jours plus tard il ajoutait : « Votre Siméon Valette, ou Valet, ou La Valette, est chez moi, mon cher Philosophe : il s'est fait moine dans mon couvent; mais on ne reçoit pas les moines sans savoir d'où ils viennent et qui ils sont. Cet homme ne donne aucuns renseignements; il paraît assez bon diable, mais je veux savoir au moins qui est ce diable. Où l'avez-vous connu? Qui répond de lui? *Quis? Quid? Ubi? Quibus auxiliis? Cur, quomodò, quandò?* »

D'Alembert, qui servait de premier ministre à la royauté littéraire de Ferney, se hâtait de répondre :

« Le nouveau moine ou frère-lai que vous venez de recevoir, mon cher et illustre maître, m'a été adressé il y a quelques années par une nièce de Mlle Quinault, qui est mariée à Bourges, et qui me le recommanda. Il me parut, comme à vous, assez bon diable, et d'ailleurs je lui trouvai quelques connaissances mathématiques; il présenta quelque temps après à l'Académie des sciences un *Traité de Gnomonique*, qu'elle approuva et qu'il m'a fait l'honneur de me dédier. Depuis ce temps il a été errant de ville en ville, et m'a écrit de temps en temps pour m'engager à le placer sans que j'en aie pu trouver les moyens. Je suis aise qu'il ait trouvé asyle chez vous, et je crois que vous pourrez en tirer quel-

Digitized by Google

que secours. Au surplus, je ne vous demande vos bontés pour lui qu'autant qu'il s'en rendra digne. »

Le singulier personnage qui donnait lieu à cette curieuse correspondance s'appelait Siméon Valette-Falgous; il était né à Montauban, le 28 avril 1719. Son père Valette-Falgous, ancien chirurgien et plus tard employé dans les finances, avait été compromis dans la catastrophe de Law, et frappé d'une condamnation sévère qui entraîna la ruine de sa maison. Cette famille des Valette, que le malheur de son chef dispersa bientôt à tous les coins de l'horizon, était cependant intéressante à plus d'un titre : elle aimait et cultivait les lettres et les arts.

La mère était une femme d'un esprit aimable et solide; elle se retira dans la petite métairie du Toumet, qui constituait son patrimoine, et c'est là qu'elle essaya de donner à ses nombreux enfants quelques-uns de ces talents qui remplacent et quelquefois ramènent la fortune. Son fils aîné Penot fut un peintre distingué, dont le nom est encore populaire dans nos contrées; un second frère, licencié ès-lois, mourut à Bourges, où il s'était fait remarquer par ses brillantes qualités littéraires; un troisième s'adonna à la musique avec autant d'ardeur que de succès; une des sœurs consacrait à l'étude des sciences exactes une intelligence mûrie par la solitude et le malheur. C'est dans ce milieu que grandit Siméon Valette ; c'est là qu'il suça avec le lait l'amour des arts et des lettres, qu'il aspira par tous les pores les nobles passions de l'étude et de la gloire, qui devaient agiter et remplir sa vie entière.

Pauvre, fils d'un père flétri par un jugement rigoureux, professant une religion proscrite, toutes les carrières semblaient fermées devant lui; et cependant le double aiguillon de l'ambition et de la misère le poussaient vers un monde inhospitalier, et l'obligeaient d'y conquérir une position en dépit d'obstacles qui semblaient invincibles.

Vingt ans, le jeune Siméon lutta avec un courage héroï-

Digitized by Google

que contre la mauvaise fortune qui le terrassait sans cesse et déjouait tous ses efforts. Il connut, il sonda tous les gouffres de la misère : ceux qui attendent le naufragé sur les terres lointaines et désertes, comme ceux plus terribles encore qui s'ouvrent sous le pavé des grandes villes. Il fut soldat, il fut marin, et balloté de rive en rive jusqu'aux confins du monde connu ; sur mer, il étudia avec ardeur l'astronomie et le pilotage, espérant se créer dans la marine du commerce une position honorable ; mais il ne put y réussir, et nous le retrouvons peu après errant à pied dans les montagnes de Savoie, brocantant de ville en ville les tableaux de son frère Penot ; il parvint ainsi jusqu'à Bourges, où une sœur de Mlle Quinault le fit connaître à d'Alembert. Le pauvre bohémien littéraire arrive enfin à Paris, reçoit quelques encouragements, obtient même quelques succès, pénètre au *Mercure*, dont la porte n'était pas difficile à forcer, et bientôt, entraîné par les enivrements de la jeunesse, il cède au tourbillon des plaisirs qui le dépose à la porte de l'hôpital. Plus dépouillé, plus abandonné que jamais, mais toujours soutenu par une ardeur vraiment admirable, il recommence la lutte, poursuivant la gloire et traqué par la faim,

Rimant une Ode et n'ayant point dîné.

C'est alors qu'une dernière tentative l'amène à Ferney, où sa brusque arrivée causa d'abord une surprise mêlée de quelque défiance ; toutefois Voltaire connut bientôt quel était l'homme qu'il recevait. Il apprécia ses connaissances dans les sciences mathématiques, aussi bien que la franchise et l'élévation de son esprit et la constance inébranlable de sa vocation littéraire ; mais le malicieux protecteur de Valette ne pouvait laisser passer sous ses yeux un type aussi étrange sans songer à le reproduire. C'est ainsi que Valette posa à son insu devant ce peintre inimitable des vices et des ridicules de son temps, et lui inspira la création immortelle du *Pauvre Diable*.

Digitized by Google

Nous n'avons pas à revenir sur cette satire aristophanesque qui est dans la mémoire de tout le monde ; mais nous ferons seulement remarquer que Voltaire semble s'être complu à mettre dans la bouche d'un compatriote de Lefranc de Pompignan les traits d'ironie les plus mordants dont il ait jamais assailli le célèbre ennemi de la philosophie du dix-huitième siècle. C'est, en effet, à Siméon Valette que Voltaire a prêté ces vers cruels et brillants qui s'attachent comme des flèches barbelées à la mémoire de l'auteur de *Didon* :

Manquant de tout, dans mon chagrin poignant,
J'allai trouver Lefranc de Pompignan,
Ainsi que moi natif de Montauban.
. . . . . .
Mon cher Pays, secourez-moi, lui dis-je :
Fréron me vole et pauvrete m'afflige.
— De ce bourbier vos pas seront tirés,
Dit Pompignan, votre dur cas me touche;
Tenez, prenez mes cantiques sacrés :
Sacrés ils sont, car personne n'y touche.
Avec le temps, un jour vous les vendrez:
C'est un trésor ; allez et prospérez !

Ne pourrait-on pas noter, en passant, qu'à une certaine époque de sa vie, Valette aurait plus gagné à vendre les œuvres de Pompignan qu'à brocanter les toiles de Penot.

Siméon Valette se reconnut sans peine à ce portrait, qui certes n'était ni flatté ni flatteur ; mais il n'en fut point blessé, et professa toujours pour Voltaire une sorte de culte où l'admiration était mêlée de gratitude. Voltaire, en effet, qui n'avait pu résister à la tentation de faire poser un modèle aussi curieux et aussi complaisant, témoigna au pauvre littérateur un intérêt sincère, l'admit pendant plusieurs mois dans son intimité, le combla de biens et d'attentions, et le renvoya à Montauban, relevé dans sa propre estime et dans l'estime de tous par la protection du maître. Siméon Valette partit de Ferney, pénétré de reconnaissance, et toute sa vie

Digitized by Google

il se glorifia de ce brevet d'immortalité que Voltaire lui avait délivré et signé d'une main un peu malicieuse[1].

Siméon Valette trouva à Montauban une position honnête et paisible, où sa vie put se régulariser après tant d'aventures et de traverses. Il occupa un emploi dans les bureaux des finances, et en même temps ouvrit un cours de mathématiques où se pressa bientôt toute la jeunesse montalbanaise. Ses leçons formèrent des hommes distingués, dont quelques-uns même ont pris une place éminente dans les sciences : Nous citerons en première ligne l'astronome Duc de Lachapelle, désigné pour faire partie de l'expédition d'Egypte avec Monge et Berthollet, et connu de toute l'Europe savante par ses belles observations et ses nombreux mémoires. Le jeune Bernier, qui mourut dans un voyage autour du monde qu'il accomplissait, chargé par l'Etat d'une importante mission scientifique, et Bermond, son digne émule, étaient aussi des élèves de Siméon Valette.

Un homme qui a produit de tels élèves, et qui a écrit des ouvrages approuvés par l'Académie des sciences et patronés par d'Alembert, peut à bon droit être considéré comme un savant sérieux. Siméon Valette a laissé, en outre, des travaux manuscrits sur la trigonométrie, le pilotage, l'algèbre, que les progrès accomplis par la science rendent peu intéressants aujourd'hui, mais qui dénotent un esprit très-juste et très-ingénieux.

Voilà comment Valette faisait les *lignes courbes*, suivant l'expression de Voltaire; voyons maintenant comment il faisait les *petits vers*.

L'œuvre littéraire de Valette est assez vaste : elle comprend une traduction presque complète de l'Arioste, d'environ trente mille vers; des poèmes sur l'*Astronomie*, sur la *Ré-*

[1] Voir le curieux article publié par Tourlet dans le *Magasin encyclopédique* de mars 1811, et reproduit au *Moniteur* sous ce titre : ANECDOTE LITTÉRAIRE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Digitized by Google

volution française, sur la *Lumière*; des tragédies lyriques, des comédies, des satires, des épîtres, des fragments de roman et mille ébauches de fables, de madrigaux, de chansons, etc.

Nous avouerons bien que rien de tout cela n'offre des qualités hors ligne, et que la versification, abondante et facile, ne s'élève jamais beaucoup au-dessus du médiocre; cependant la traduction ou plutôt l'imitation de l'Arioste contient des morceaux brillants, écrits avec beaucoup de verve et d'élégance. Valette avait appris l'italien très tard d'un Milanais réfugié à Montauban, et il ne paraît pas avoir eu une connaissance bien exacte de la langue d'Arioste. Aussi s'est-il borné à une interprétation libre qui n'emprunte à l'original que le thême, et le brode au goût du jour. Ce n'est ni la couleur ni le sentiment du grand poète ferrarais; les traits les plus marqués, les touches les plus éclatantes de sa manière ont disparu dans la copie française. Il est curieux de comparer la version de Valette à celle d'un autre Montalbanais, J. Fornier; on ne saurait imaginer un plus complet contraste dans la pensée et dans la forme, dans le système et dans l'exécution. Tout diffère dans les deux traducteurs montalbanais : le sentiment et le langage. L'un exact jusqu'à la minutie, l'autre libre et dégagé jusqu'à l'infidélité; celui-là écrivant péniblement dans une langue mal formée; celui-ci, tout nourri des leçons et des exemples des grands maîtres, laissant couler sans peine son vers élégant et fluide.

Le premier chant de la traduction de Valette a été imprimé en 1772; les autres sont manuscrits. En publiant ce spécimen de son immense travail, notre auteur le fit précéder d'une Epître à Clément Marot, dont nous n'avons rien à citer que la note suivante qui l'accompagne :

« Je me suis attaché, dit Valette, à n'employer dans cette Epître que les rimes les plus riches. *Le sens en aura souffert sans doute*, mais une Epître à Marot devait absolument être

Digitized by Google

bien rimée, aucun auteur, que je sache, n'ayant porté cet art aussi loin que lui. »

Cette recherche assez naïve de la rime est singulière chez un disciple de Voltaire, qui n'enseignait certes pas à sacrifier le sens à la rime; bien loin de là. Le premier chant de cette traduction contient plusieurs parties assez belles; nous transcrivons ici le combat de Sacripant et de Rhadamante :

A peine a-t-il (Sacripant) le pied dans l'étrier,
Qu'il voit venir, assuré sur ses hanches,
Un chevalier tout couvert d'armes blanches;
Blanc est son casque et son panache aussi.
A son air fier on voit que celui-ci
N'est pas un preux à donner peu d'affaire.
Le Sarrasin qui ne s'en émeut guère,
Et qui ne peut nullement endurer
Qu'on vienne ainsi son plaisir différer,
Jure Mahom, tonne, éclate, menace;
L'autre, qui n'est pas moins rempli d'audace,
Dans le moment met la lance en arrêt,
Pique des deux et part comme le trait :
Autant en fait le roi de Circassie.
Quiconque a vu deux lions en furie
Ou deux taureaux, intrépides et forts,
S'entre heurter et de tête et de corps,
N'a vu que coups et gourmades légères,
Au prix du choc de ces deux adversaires.
Il fit trembler, tant il fut vigoureux,
Les durs rochers et les vallons ombreux;
Même l'on dit que les monts se fendirent.
Et que les airs au loin en retentirent.
Les deux guerriers se heurtèrent de front,
Comme l'on voit que deux fiers bèliers font;
Et bien leur prit, dans cette circonstance,
D'avoir hauberts de dure résistance,
Car sans cela c'était fait de nos preux :
Tous deux allaient au manoir ténébreux.
Les deux chevaux, au bout de la carrière,
Furent forcés de tomber en arrière :
L'un s'abattit pour ne plus se bouger;
L'autre, et c'était celui de l'étranger,
Moins bien atteint ou plus heureux peut-être,
Au premier coup que lui donna son maître,

Digitized by Google

Se releva plus ferme que devant,
Et transporta le guerrier plus avant,
Qui, satisfait d'un pareil avantage,
Ne voulut pas rester là davantage.

Certes, ce n'est pas là tout-à-fait le récit de l'Arioste: plusieurs traits et des plus heureux sont négligés ou mutilés; mais n'y a-t-il pas dans cette version française de l'éclat, du mouvement, une versification brillante et facile? En se plaçant surtout au point de vue de l'école de Voltaire, on doit trouver que ce sont là de jolis *petits vers*. En voici d'autres qui ne le cèdent en rien aux premiers.

Valette a versifié ce conte charmant du *Chaperon rouge*, la perle la plus parfaite de l'écrin de Perrault. Bien que nous n'aimions guère ce genre de travestissement littéraire, qu'il soit exécuté par Th. Corneille sur Molière, ou par Valette sur Perrault, nous citerons cependant la version de notre compatriote, qui se distingue par une exécution souple et facile, une touche pleine de grâce et de fraîcheur, et un coloris d'une fantaisie aimable et brillante. Ce petit poème d'environ cent trente vers fut inséré dans le *Mercure* de novembre 1754.

Il était autrefois une petite fille,
Jeune, mignonne et si gentille
Qu'on ne pouvait, en la considérant,
S'empêcher d'admirer sa grâce naturelle.
Sa mère était folle d'elle,
Plus folle encore était sa mère-grand.
Un petit chaperon composait sa parure;
Il était rouge, et cet ajustement
Lui convenait si bien que jamais la nature
N'a rien produit de si charmant.
Avec ce petit ornement
Chaperon rouge était belle entre les mieux faites,
Chaperon, je dis bien, puisque de là venait
Le nom que chacun lui donnait.
Un jour sa mère ayant fait et cuit des galettes,
Lui dit : Va voir ta mère-grand,
Prends ce gâteau, ce beurre, et vas courant,
Va vite, car je crains qu'elle ne soit malade,

Digitized by Google

Et reviens au plus tôt après ton ambassade.
Chaperon part : c'était le soir;
Sa mère-grand elle va voir.
En passant dans un bois, à ses yeux se présente
Un loup à l'œil farouche, à la gueule béante :
Attaquer Chaperon, la croquer tout d'un coup,
C'est ce qu'eût fait messire loup.
Force lui fut pourtant de vaincre son envie,
Des bûcherons répandus dans le bois
Empêchèrent pour cette fois
L'effet de sa gloutonnerie.
Où vas-tu? dit le loup, et comme en murmurant,
Je veux le savoir tout-à-l'heure.
Je m'en vais chez ma mère-grand
Porter, dit-elle, un petit pot de beurre
Auquel ma mère a joint
Cette galette cuite à point.
Apprends-moi, dit le loup, le lieu de sa demeure,
Afin que j'y coure à grands pas :
C'est, dit-elle, là-bas, là-bas,
Par delà ce moulin, au bout de ce village.
Oh! puisque l'affaire est ainsi,
Lui répliqua le loup, je prends ce chemin-ci;
Toi, par là, poursuis ton voyage.
Adieu. Nous verrons qui de nous
Sera plus tôt au rendez-vous.
Après ce peu de mots, le compère au plus vite,
Enfile le plus court, tandis que la petite
S'amuse à faire des bouquets,
Cueillant les plus belles fleurettes,
Telles que sont les violettes,
Les jonquilles et les bluets;
Les papillons et les noisettes
Allongent encor son chemin;
Une mouche, une fleur, un fruit, un rien enfin,
Amuse souvent les fillettes.
Cependant notre loup s'en va toujours courant.
Arrivé chez la mère-grand,
Il frappe soudain à la porte.
Toc, toc. Qui frappe là! C'est moi, dit le glouton.
Qui, toi? Le petit Chaperon,
Poursuit le loup, en déguisant son ton;
C'est lui, maman, qui vous apporte
Un petit pot de beurre, auquel ma mère a joint
Une galette cuite à point.

Digitized by Google

La pauvre mère-grand qui, dans son lit couchée,
Ne songeait rien moins qu'à cela,
Lui dit : Je suis trop empêchée;
Ma fille, passe ta main là,
Tire, tire la chevillate,
Et la bobinate cherra.
Le loup fit choir la bobinate;
Chez la mère-grand il entra,
Tout aussitôt la dévora,
Ferma la porte avec sa patte
Et dans son lit il se fourra.
Notre loup, couché de la sorte,
Prête l'oreille au moindre bruit.
Chaperon arriva qu'il était presque nuit :
Le voilà qui frappe à la porte.
Toc, toc. Qui frappe là? Cette voix rude et forte
Epouvante d'abord le petit Chaperon.
Qu'a donc ma mère-grand? j'en suis tout alarmée!
Pour me répondre sur ce ton,
Il faut qu'elle soit enrhumée;
C'est sans doute son mal, maman l'avait bien dit.
Chaperon donc lui répondit :
Ma mère-grand, ouvrez la porte,
C'est le Chaperon qui vous porte
Un petit pot de beurre, auquel ma mère a joint
Une galette cuite à point.
Bon, dit la bête scélérate,
Je m'attendais bien à cela.
Tire, tire la chevillate,
Et la bobinate cherra.
Le Petit Chaperon fit cheoir la bobinate,
Et soudain la porte s'ouvrit.
Le loup en la voyant lui dit :
Mets ta galette sur la huche,
Ton beurre auprès de cette cruche,
Et viens te mettre dans mon lit.
Chaperon, en fille bien née,
Délace son petit corset,
Tire ses bas et dans le lit se met.
Mais elle fut bien étonnée
Quand elle vit sa mère-grand
Dans son déshabillé. Qne ceci me surprend!
S'écrie aussitôt la pauvrette :
Ma mère-grand, comme vous voilà faite!
Quels bras au prix de ceux que vous aviez.

Digitized by Google

C'est pour mieux t'embrasser, lui dit-il, ma petite.
Ma mère-grand, quelles jambes! quels pieds!
C'est afin de courir plus vite.
Ma mère-grand, que voilà de grands yeux!
Mon enfant, c'est pour y voir mieux.
Ma mère-grand, quelles longues oreilles!
On n'en vit jamais de pareilles;
C'est pour mieux t'écouter. Certes les mères-grands
N'ont jamais eu de si terribles dents!
C'est pour mieux te manger, dit la farouche bête.
En effet, cet indigne loup
La prend, l'avale tout d'un coup,
Sans qu'aucune plainte l'arrête.

On voit ici que les enfants,
Surtout les jeunes filles,
Belles, bien faites et gentilles,
Font fort mal d'écouter toutes sortes de gens.
Ce n'est pas une chose étrange,
S'il en est tant que le loup mange :
Je dis les loups, car tous les loups
Ne sont pas faits de même sorte.
Il en est d'une humeur accorte,
Sans bruit, sans fiel et sans courroux
Qui privés, complaisants et doux,
Suivent partout les demoiselles
Jusques dans les maisons, jusques dans les ruelles.
Mais hélas! qui ne sait que ces loups doucereux
De tous les loups sont les plus dangereux.

Le *Mercure*, ce recueil de toutes les élucubrations poétiques de Paris et de la province pendant un siècle entier, nous a conservé dans sa collection poudreuse plusieurs autres poèmes de Valette, entre lesquels se distinguent *La Lumière* et *L'Astronomie*. Ces deux ouvrages du genre didactique sont froids et languissants, et paraissent longs malgré qu'ils ne contiennent que très-peu de vers. Valette réussissait mieux le conte; malheureusement, cédant au goût de l'époque, il traita souvent des sujets licencieux. En 1770, il publia à Amsterdam (Montauban) un recueil anonyme de contes en vers, pour la plupart très-libres, sous le titre de *Contes nouveaux et plaisants, par une Société*.

Digitized by Google

Toutes les pièces de ce Recueil, dont il n'existe plus, nous le croyons, qu'un seul exemplaire, n'appartiennent pas à Valette : le poète montalbanais avait cru devoir réunir à ses Essais les pièces les plus célèbres des maîtres de ce triste genre. Les contes de notre compatriote sont assez agréablement versifiés ; quelques-uns même, traduits de Perrault et des Arabes, n'ont rien d'immoral que leur entourage.

Valette a écrit aussi plusieurs pièces de théâtre ; mais nous ne sachions pas qu'aucune d'entre elles ait jamais affronté la périlleuse épreuve de la rampe.

Le drame lyrique d'*Isabelle et Zerbin* est fort inférieur de tout point aux productions analogues de Cahusac, contemporain et concitoyen de Valette. Ces vers d'un rhythme lourd et monotone, ces strophes irrégulières, cette poésie sans mouvement et sans mélodie, semblent peu propres à favoriser l'inspiration du musicien.

Le sujet de ce *libretto* est emprunté au monde fantastique des magiciens et des princes orientaux, qui avaient alors le privilége de peupler la scène du Grand-Opéra.

La *Rivale confondue* est une comédie dans le goût de Dorat, d'un style faible et languissant, et d'une intrigue sans nerf et sans gaieté.

Les vers les moins mauvais de la pièce sont ceux que le vieil Oronte adresse avec une emphase bouffonne à la jeune Hortense qu'il veut épouser, et qui lui préfère son fils.

Madame, le soleil qui répand la lumière
Et qui donne la vie à la nature entière,
N'offre rien de si beau ni de si radieux
Qui ne soit effacé par l'éclat de vos yeux :
Votre port est si beau, votre taille si leste,
Vos regards si charmants, votre jambe si preste,
Vos bras si potelés, votre pied si mignon,
Votre bouche si belle et votre air si fripon ! etc., etc.

Sur quoi, Dorine, la cousine d'Hortense, de s'écrier :

Monsieur, comme tu vois, s'enonce galamment.

Digitized by Google

Valette a écrit aussi un drame de circonstance, en vers, sur la funeste journée du 10 mai 1790. Ce dernier ouvrage n'offre qu'un intérêt purement local; mais les scènes qu'il retrace avec une effrayante crudité et une vertueuse indignation, sont si douloureuses pour tous les cœurs montalbanais, que nous croyons devoir nous abstenir d'analyser cette production de la vieillesse de Valette. Elle est restée manuscrite, comme le premier chant d'un poème sur la Révolution française, où la faiblesse de l'exécution seconde mal l'inspiration élevée et généreuse du poète.

Les papiers épars de Valette renferment aussi quelques fragments d'un roman inachevé, dont nous n'osons même indiquer le sujet, mais qui semble écrit avec une plume égarée de Diderot. Il y a là quelques passages dont la verve brillante et les cyniques peintures rappellent le *Supplément au Voyage de Bougainville*. On croit retrouver dans ce roman, dont la scène est sous les tropiques, quelques réminiscences des voyages de l'auteur.

De volumineux cahiers, pleins de notes et de chiffres, entièrement écrits de la main de Valette, et que le hasard a fait tomber entre les mains de l'éditeur de ce Recueil, sont pleins d'ébauches littéraires, chansons, contes, fables, madrigaux: premiers jets de poésie, entremêlée aux problèmes d'algèbre, aux arides calculs du pilotage; on y retrouve même quelques essais de géographie rimée, innocente et puérile distraction d'un esprit toujours actif, que la science et la poésie, l'utile et le beau sollicitaient et préoccupaient également.

Valette, dans les dernières années du XVIIIe siècle, se retira dans la petite propriété du Toumet, qu'il agrandit par plusieurs achats successifs. Il paraissait alors jouir d'une honorable aisance: il possédait enfin cette médiocrité dorée tant chantée par tous les poètes; et, après les agitations d'une vie de souffrance et d'aventures, sa vieillesse, calme et studieuse, s'écoulait environnée d'estime et de bien-être.

Digitized by Google

Jusqu'à son dernier jour, il resta fidèle à son double culte des lettres et des sciences; et quand la Société des Sciences et des Arts se fonda à Montauban sur les débris de l'ancienne Académie, dispersée par la révolution, Valette fut un des correspondants assidus de cette Compagnie intelligente et laborieuse, presque entièrement recrutée parmi les anciens élèves du mathématicien montalbanais, et les amis les plus intimes du poète.

Les procès-verbaux des premières séances de la Société nous conservent des vers charmants et d'intéressantes observations astronomiques, que Valette adressait du fond de sa retraite à ce petit groupe de poètes et de savants.

Valette mourut sans enfants, le 29 décembre 1801. Il avait épousé le 20 septembre 1770, à l'âge de 51 ans, une très-jeune et très-jolie personne, fille de M. Vernet, officier de cavalerie; sa veuve fut son unique héritière, et lui survécut près de trente ans. Une sœur de Mme Valette, Mlle Joséphine Vernet, devint l'élève favorite du vieux professeur, et fit de tels progrès dans les sciences, qu'elle donna des leçons à l'astronome Duc de Lachapelle. Valette se plaisait à l'appeler sa petite Du Châtelet.

Le *Pauvre Diable* était devenu un savant recommandable, un écrivain distingué, un professeur hors ligne. Sans doute ses ouvrages n'attireront pas les hommages de la postérité, mais ils avaient droit d'être recueillis dans ce Musée modeste des gloires montalbanaises.

Gustave GARRISSON.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Nous n'avons pas eu la patience de rechercher, dans les 800 volumes dont se compose la collection du *Mercure de France*, collection qu'on trouve d'ailleurs bien rarement complète, toutes les pièces fugitives de Siméon Valette, publiées dans ce Recueil, de 1744 à 1775 et peut-être même plus tard; nous indiquerons seulement le poème intitulé *La Lumière*, qu'on regarde à tort comme la meilleure de ses productions; *Le Petit Chaperon rouge*, conte inséré dans la livraison de novembre 1754, et un poème sur *L'Astronomie* qui parut en janvier 1769.

Voici la liste des ouvrages que Valette fit imprimer séparément :

1. *La Trigonométrie sphérique*, résolue par le moyen de la Règle et du Compas, d'où l'on tire une manière très-aisée et très-lumineuse de la résoudre par les sinus; par Siméon VALETTE. — *Bourges*, imp. de Jacques Boyer, 1757, in-8° de VIII-143 pages avec 4 planches.

Ce traité est dédié à d'Alembert; l'approbation donnée par l'Académie royale des sciences est datée du 3 septembre 1755 et signée par La Caille et Lalande.

A la suite d'un exemplaire de cet ouvrage, qui nous a été communiqué par M. Chambonneau, neveu de Valette, l'auteur avait fait relier une *Lettre d'un homme de province à Monsieur Rousseau*, citoyen de Genève, au sujet de la VIIe lettre du VIIe tome de l'*Année littéraire* de 1755 — (Imprimé *à la sphère*) 1756, in-8° de 45 pages — Cette lettre est probablement de Valette, car elle est surchargée, comme le traité de trigonométrie, de notes écrites de sa main.

2. *Contes nouveaux et plaisants*, par une Société. — *Amsterdam* (Montauban), 1770, in-12.

La 1re partie forme 163 pages; la 2e partie, 107 pages. — Il y a 35 contes, dont une douzaine, d'après l'avis de l'éditeur, avaient déjà paru et n'étaient pas de l'auteur de cette collection; mais Tourlet, dans un article dont nous parlerons bientôt, indique une vingtaine de ces contes appartenant à Vergier, Grécourt, Ferraud, Voltaire, Perrault, La Monnoye et Piron.

3. L'*Arioste français*, poème héroïque, imité de Roland furieux.— Première édition. — Sans indication du lieu d'impression, mais à Montauban, 1772, in-8° de VIII-34 pages.

Valette annonçait que si ce premier chant était bien accueilli, il publierait successivement tous les autres; nous devons supposer que cet essai ne fut pas encouragé. Le manuscrit à peu près complet, et qui ne renferme pas moins de trente mille vers, a été sauvé par nous d'une destruction prochaine.

Nous avons recueilli de nombreux manuscrits de Valette sur la géométrie, le mouvement des planètes en 1790-91, etc., et un traité d'algèbre divisé en trois tomes ayant chacun 5 à

Digitized by Google

600 pages ; mais toutes ces œuvres sont incomplètes. Il n'en est pas de même de ses compositions poétiques; nous possédons.

4. *La Rivale confondue*, comédie en vers et en un acte.

5. *Isabelle et Zerbin*, tragédie lyrique en 4 actes, par M. Siméon Valette, commencée le 3 avril 1788 et finie le 16 mai suivant.

6. *L'Assassinat municipal*, tragédie en 3 actes.

L'auteur a mis en scène ceux de nos concitoyens qui prirent part aux évènements du 10 mai 1790, mais en déguisant leurs noms, que cependant il n'est pas difficile de reconnaître.

7. Le 1er chant d'un poème : *La Révolution française*, entrepris malgré « la glace de l'âge, » et resté inachevé.

8. Valette aurait aussi composé, d'après Tourlet, un cantique en vers français, à l'imitation de celui du vieillard Siméon (*Nunc dimittis*), pour rendre hommage à l'édit de Louis XVI qui rendit l'état civil aux protestants.

Nous terminerons ces notes par quelques observations sur l'article signé Tourlet, qui a pour titre : *Anecdote littéraire du dix-huitième siècle ;* il fut publié d'abord dans le *Magasin encyclopédique* de mars 1811, puis dans le *Moniteur* du 15 mai suivant, et enfin tiré séparément (16 pages in-8°, *Paris*, imp. de Sajou).

Tourlet a prouvé, par l'attestation des amis et des élèves de Siméon Valette, et par l'aveu même de l'écrivain montalbanais, que ce dernier avait réellement inspiré à Voltaire le type du *Pauvre Diable ;* mais ce biographe est allé trop loin en appliquant à notre compatriote tous les traits de ce portrait : ainsi, après avoir dit que Valette avait conquis l'estime de ses concitoyens, malgré *un mariage mal assorti*, Tourlet a voulu voir une allusion à ce mariage dans les quelques vers où Voltaire nous représente le *Pauvre Diable* séduit par une Laïs qui, dans quatre mois, le mène à l'hôpital. C'est là une erreur grossière et une calomnie gratuite. Le *Pauvre Diable*, daté de 1758, a paru en 1760, et Valette ne s'est marié qu'en 1770 avec une jeune fille de 19 ans, Mlle Vernet, née à Saint-Jean-Pied-de-Port le 20 janvier 1751. Tourlet n'aurait pas dû oublier ce qu'il dit lui-même page 15 : « Que Voltaire « a déguisé les évènements de manière à ce qu'on ne pût « démêler à qui pouvait s'appliquer le roman. »

Mme veuve Valette, remariée en 1803 avec M. Mayniel-Laplène, n'est morte à Léribosc qu'en 1827.

Il résulte de deux actes publics que Siméon Valette, bourgeois de Montauban, acheta à ses deux frères, en 1764 et 1765, leur part du Toumet, où il devait se retirer plus tard pour y finir sa longue et laborieuse carrière.

F. N.

Digitized by Google

Jean Valette-Penot,

PEINTRE MONTALBANAIS.

Siméon Valette eut un frère appelé Jean Valette-Falgous, dit *Penot :* il était peintre, et naquit à Montauban le 30 janvier 1710 ; on ne connaît point l'époque de sa mort[1]. Ce peintre qui vécut dans l'étroit milieu d'une ville de province, n'a point laissé un de ces noms qui rayonnent au dehors et se perpétuent dans la mémoire des hommes. Nous ne savons rien de sa vie obscure et laborieuse, et nous ne pouvons le juger que par ses œuvres. Mais ce jugement même est rendu plus difficile par les oppositions singulières que présentent les produits multipliés de son pinceau. Penot, en effet, nous a laissé des portraits, des tapisseries, des miniatures, des natures mortes; il aborda tour-à-tour, avec une surprenante sûreté de main, la gouache, l'huile, la détrempe ou le pastel ; presque toutes les maisons riches de la ville ont conservé des traces de ce talent trop prodigué.

Le Musée de Montauban possède deux tableaux de Penot : une étude de noix et de pêches, et une grisaille d'un ton chaud, représentant un bas-relief. Ces toiles ne sont point sans mérite : elles sont peintes avec une certaine fermeté, mais elles manquent de ce charme et de cette hardiesse qui sont le cachet des maîtres, et le pinceau qui les a produites paraît avoir été dirigé par la tête plutôt que par le cœur. Les noix ont du relief, et la jointure qui paraît dans la boiserie du fond est rendue avec amour. Dans le second tableau, un ruban de soie qui doit servir à suspendre le bas-relief, se détache assez bien de la toile ; mais il est dur et sans souplesse, tandis que les deux trous par lesquels il passe sont parfaite-

[1] Penot vivait encore en 1777.

Digitized by Google

ment rendus, ainsi que la cassure du bas-relief et les deux agraffes en fer dont il est cousu. Si nous avons cité ces détails minutieux, c'est parce que l'auteur paraît s'y complaire, et leur donne une importance exagérée dans ses ouvrages. Nous connaissons dans diverses maisons de la ville des études de fruits, de fleurs, de pigeons, etc., qui présentent à peu près les mêmes défauts, mais avec des qualités plus brillantes d'exécution. Parfois Penot a rendu avec une véritable habileté le velouté de la pêche, et ces tons dorés et transparents que donne le soleil du Midi aux raisins de nos coteaux.

L'œuvre la plus complète de Penot est peut-être l'ensemble des décorations qu'il exécuta vers 1770 dans une maison de campagne d'architecture italienne, qui s'ombrage sous un grand pin parasol au milieu des vignobles de Beau-Soleil.

Penot a peint sur toile à la détrempe quatre vastes tapisseries, où il semble avoir déployé toute la fécondité de son imagination et toutes les ressources de son talent. L'antichambre présente des scènes de vendange empruntées à un délicieux petit quadro de Bassan, conservé à Rome dans la galerie Doria-Pamphili. Penot a reproduit avec bonheur la touche et le chaud coloris de son brillant modèle. Dans le salon se déroulent des paysages de la plus charmante fantaisie: ce sont des fleurs sans nom, des rivières sans cours, des cascades sans cause, des arbres impossibles, des ruines coquettes comme celles du Petit-Trianon, des châteaux gigantesques, où les tourelles s'étagent en pyramide sur les donjons à des hauteurs qui donnent le vertige; des colonnades imprévues, des déserts avec des bergères poudrées, des charmilles prodigieuses, des montagnes fantastiques, et des premiers plans enrichis d'une végétation jusqu'alors inconnue. Tout cela est peint moelleusement et avec une couleur de convention parfaitement appropriée. Les mêmes scènes se reproduisent dans la chambre à coucher, mais avec une exécution plus froide et plus lâchée.

La partie la plus curieuse de ce vaste travail est certaine-

Digitized by Google

ment la salle à manger. Ici la scène change brusquement, le pinceau devient énergique, furibond même, et il en a besoin, car il est impossible de voir une image plus vraie du chaos. Toutes les règles du goût et de l'art sont bouleversées ; c'est une débauche de talent et d'esprit à griser le spectateur, mieux encore que les vins généreux du crû. Il semble que le peintre ait voulu faire dans ce jour de folie une expiation complète de sa trop longue soumission aux règles de l'Ecole. Sous sa main, l'humble feuille prend des proportions à humilier le rocher le plus superbe ; les premiers plans rageurs, s'emparent de la place jusqu'alors réservée aux lointains paresseux ; l'ornement architectural sort de terre en se tordant comme un reptile ; des animaux informes et des poissons monstrueux surgissent on ne sait d'où ; des tentes d'un goût chinois se dressent avec les plus capricieuses allures au milieu des forêts, pour abriter d'étranges grandes dames, qu'amènent des véhicules fantastiques. On aperçoit même un berger et une bergère en habits galants, sortis pour leur malheur d'un tableau de Boucher, et qu'un caprice ou une profonde pensée du peintre a placés sur un gouffre horrible, dont l'ordre actuel de la nature et de l'art ne peut donner aucune idée, et au fond duquel se dresse une vague menaçante et profonde. Ils se regardent amoureusement avec cette ingénuité qu'on leur connaît, sans paraître se douter du péril qui les menace et qui donne le frisson au spectateur. Ces peintures fournissent un vaste champ aux méditations. On croit y voir une image fidèle de cette société du dernier siècle, si raffinée dans ses élégances, si monstrueuse dans ses mœurs, si follement étrange dans son art et son goût, et qu'un grand cataclysme social allait bientôt engloutir. Le peintre obscur qui écrivait cette histoire prophétique avec son pinceau était-il un homme de génie? Nous ne pouvons pas l'admettre. Il est certainement très-séduisant de découvrir le génie méconnu, urtout parmi les morts, et de le montrer aux yeux du monde

Digitized by Google

étonné comme un brillant flambeau dont on reçoit toujours soi-même un reflet favorable. Mais, malgré cette tentation flatteuse, nous devons reconnaître que Penot n'a été qu'un peintre adroit, exercé sans doute, mais d'une valeur médiocre. Son talent n'a jamais habité les hautes sphères. Cette insuffisance tient-elle au milieu où il a vécu ou bien à sa nature propre? ceci est plus difficile à résoudre; nous croyons cependant qu'on pourrait trouver la clef du problème dans le portrait du peintre peint par lui-même. Penot s'est peint à l'âge de soixante ans environ, c'est-à-dire dans toute la maturité de son talent et de sa vie. Ses yeux ne manquent pas de finesse; son visage est sillonné de rides reproduites avec le même soin que les cassures ou les jointures de planche qu'il affectionnait dans ses tableaux. Il a le nez légèrement retroussé et le bas du masque fort grand, surtout la distance qui sépare le nez de la bouche; il porte une petite perruque poudrée. Tout cet ensemble rappelle les images dont Lavater a illustré son ouvrage pour donner le type du *docteur*, et, le dirons-nous, du *pédant*. Sans doute le mot est dur, mais on peut le croire vrai.

En somme, Penot ne manquait pas de mérite : il avait de l'habileté, beaucoup de sûreté de main, de l'acquit; il connaissait toutes les ressources de son art, mais il ne possédait ni la grâce ni la force créatrice. Le plus souvent, il ne tirait de son propre fond que le fil un peu grossier qui servait à recoudre les emprunts faits à ses voisins. Ses compilations surprennent d'abord et paraissent de l'originalité; mais quelques indices trop manifestes signalent bientôt la diversité des origines. Il semble constant que Penot a dû visiter l'Italie dans sa jeunesse, car il suit évidemment les traditions de l'Ecole de Bologne, qui s'accordaient mieux avec la sécheresse de son talent que la légèreté des grâces françaises. On doit lui savoir gré d'avoir voulu s'abreuver aux sources plus pures de l'art italien, que dédaignaient les peintres ses contemporains. Penot professait le dessin à

Digitized by Google

Montauban ; il eut pour successeur le père de M. Ingres. C'est donc à lui que commence la tradition de l'art Montalbanais, qui, se continuant par Ingres père et Parisot, devait bientôt après se manifester avec un si grand éclat dans l'illustre auteur de l'*Apothéose d'Homère*, et qui se continue sous nos yeux dans une jeune génération d'artistes habiles et distingués. XX.

NOTES.

Nous pouvons citer parmi les nombreux ouvrages de Penot conservés à Montauban :

Un Désordre, appartenant à MM. Boyer frères. Cette toile, de 1 mètre de haut sur 60 centimètres de large, est un bizarre amalgame d'objets divers, exécutés en manière de *trompe-l'œil*. Au milieu du panneau est un petit paysage, qui semble recouvert d'un verre cassé ; ici l'adresse du peintre a produit une véritable illusion : il faut un examen bien attentif pour s'assurer qu'on n'a point sous les yeux une vitre ébréchée.

Une belle tapisserie chez M. H.-B., à Saint-Martial.

Une ***Amphitrite sur un dauphin***, composition d'un bel effet, moins grande que nature, le paysage est traité avec beaucoup de soin et dans un sentiment réaliste qui contraste avec les allures un peu fantastiques du monstre marin. Les étoffes chiffonnées sentent le XVIIIe siècle ; mais l'inspiration du tableau remonte aux maîtres italiens (chez Mmes B.-M.).

Une ***Junon*** qui fait le pendant à l'*Amphitrite*. La déesse, assise sur les nuages, est entourée de paons étalant leur queue éclatante, et tient sur son doigt un perroquet.

Un ***Pigeon***, d'un rendu remarquable, une des meilleures peintures de Penot ; plusieurs gouaches et de jolis trumeaux qui complètent l'ensemble des tapisseries de Beau-Soleil (chez M. Gustave Garrisson).

Un ***trompe-l'œil***, daté de 1767 (galerie de M. Poncet-Delpech à Montbeton).

Plusieurs portraits de Penot, peints par lui-même : l'un qui est une œuvre d'art remarquable, datée de 1771, appartient à M. l'abbé Fourgez ; l'autre, peint en 1777, est conservé par M. Chambonneau, de Moissac, neveu des Valette, qui nous a fourni d'utiles renseignements pour la biographie de ses oncles ; un troisième portrait est inséré dans *le Désordre*, de MM. Boyer ; enfin, nous en avons un dernier, de petite dimension, mais non sans mérite.

Les deux toiles que nous avons citées comme faisant partie du Musée de la ville de Montauban, sont inscrites au livret : le *bas-relief* sous le n° 16, et le *Tableau de Fruits* sous le n° 42. Ces tableaux ont été donnés par M. le baron de Mortarieu.

Ce n'est pas sur ces deux dernières toiles qu'il faudrait juger le talent de Penot. Il serait à désirer que notre Musée pût s'enrichir d'un des bons tableaux de ce maître : c'est tout à la fois une question d'art et de patriotisme montalbanais. F. N.

Digitized by Google

Osmin Hervy,

CHIMISTE, CONSERVATEUR DES COLLECTIONS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS.

Avant d'inscrire dans la *Biographie de Tarn-et-Garonne* le nom d'Hervy, mort bien jeune, victime de son amour pour la science, nous nous sommes demandé si les panégyriques et les éloges doivent être accordés exclusivement aux hommes qui ont longtemps combattu, et si tout finit avec la tombe pour ceux auxquels une mort prématurée n'a pas permis de réaliser en entier les espérances que de remarquables débuts avaient fait concevoir, mais qui n'en ont pas moins laissé des traces précieuses de leur passage. Il nous a paru de toute justice de compter l'avenir pour beaucoup, sans doute, mais de ne pas lui laisser absorber tout le passé, quand il offre des résultats dignes d'être signalés. N'y a-t-il, d'ailleurs, rien à apprendre dans une vie quelque courte qu'elle soit, quand elle a été exclusivement consacrée au culte de la science et à l'accomplissement de tous les devoirs; quand elle a servi à prouver combien on peut s'élever par le travail, si, dès l'entrée dans la carrière, on a bien compris sa mission, si l'on n'a rien négligé pour l'accomplir? N'y a-t-il pas là, au contraire, un grand enseignement? Plus que jamais à une époque comme la nôtre, marquée par tant d'agitations, de malaise, de doute ou de négation, il importe qu'à côté des exemples d'hommes qui ont servi leur pays pendant une longue existence, on rappelle la mémoire de ceux qui, brisés avant l'heure, laissent un nom digne aussi d'être honoré. A ces jeunes générations qui, entrées dans la vie avec toutes les conditions nécessaires pour y prendre une belle place, laissent trop souvent s'affaiblir et se perdre dans

Digitized by Google

l'oisiveté ou les occupations frivoles les heureuses dispositions dont elles sont douées, il faut offrir non-seulement des conseils, mais encore des exemples qui, pris dans leur sein, auront plus d'influence sur elles. Des preuves ainsi choisies les convaincront qu'à tout âge l'amour du bien, le sentiment de ses devoirs, la culture et le développement des nobles facultés que Dieu a mises en nous, sont la voie dans laquelle il convient de s'engager avec ardeur, car c'est la seule où l'on trouve de la satisfaction et du bonheur, sans illusions, sans mécompte, sans regrets. Hervy devra à cette pensée de prendre place dans ce Recueil, destiné à conserver le souvenir des hommes dont le Tarn-et-Garonne peut se montrer fier à juste titre. Il appartenait à celui dont il fut l'ami d'enfance et plus tard le compagnon de travail, à celui à côté duquel il est tombé, et qui, loin des siens, lui a donné les derniers soins et les premières larmes, de jeter encore cette fleur sur sa tombe, et de chercher dans l'accomplissement de ce pieux devoir la plus douce consolation.

Hervy, né à Montauban le 21 août 1815, y fit ses études au Collége. Elève studieux, il chercha par une application soutenue à remplacer ce qui lui manquait peut-être sous le rapport de la facilité; il parvint ainsi à égaler des rivaux mieux doués, mais moins laborieux que lui; nouvel exemple de la vérité de cet adage : *Labor improbus omnia vincit.* Ses condisciples se rappellent encore ce caractère franc et aimable, cette abnégation, cette modestie qui le firent chérir de tous. Il termina ses études de bonne heure, et fut reçu bachelier ès-lettres.

M. Antoine Hervy père, ancien pharmacien-major des armées, et qui, originaire de Paris, s'était fixé à Montauban après la bataille de Toulouse et les évènements de 1814, y vivait d'une modeste pension de retraite, récompense bien méritée de 22 ans de service. Il désirait ardemment voir suivre à son fils la carrière qu'il avait lui-même si honorablement parcourue; mais, avant de se décider à l'éloigner pour

Digitized by Google

des études spéciales, il voulut savoir si sa vocation répondrait à ses vœux, et afin de l'éprouver il le fit entrer en qualité d'élève chez M. Martrès père, pharmacien distingué de Montauban. L'extrême aptitude de l'esprit d'Hervy pour les sciences exactes, et particulièrement la chimie, ne tarda pas à se révéler, et son père comprit bientôt qu'il ne devait pas hésiter à le placer dans un centre où il pût trouver des ressources scientifiques plus étendues. Craignant, dans une première séparation, un éloignement trop considérable, et manquant d'ailleurs de ressources suffisantes pour l'envoyer immédiatement à Paris, il choisit Bordeaux.

Hervy ne quitta qu'à dix-huit ans la maison paternelle; et quelque grand que fût le chagrin de ses parents de le voir partir, ils lui dirent adieu avec confiance; ils savaient qu'il avait assez vécu de cette vie de famille que rien n'égale, que rien ne remplace, qu'il l'avait assez aimée et appréciée pour y avoir puisé des principes moraux et religieux solides qui le soutiendraient et l'aideraient à traverser sans guide les tentations et les épreuves du monde, et à atteindre le but en évitant les écueils.

A Bordeaux, Hervy entra chez M. Barbet, l'un des pharmaciens les plus instruits, aujourd'hui professeur de chimie à l'Ecole secondaire de Médecine : là où il s'attendait à trouver seulement un maître, Hervy trouva un ami, un second père. Dès que M. Barbet l'eut vu à l'œuvre, dès qu'il connut son amour du travail et le zèle qu'il apportait dans l'accomplissement de tous ses devoirs, dès qu'il eut pu apprécier ce qu'étaient chez Hervy les qualités du cœur, l'élève devint son fils, et cette affection ne fit pas plus défaut au jeune homme dans ses travaux et ses succès, en l'encourageant et le soutenant par des conseils éclairés, par des témoignages de satisfaction, qu'elle n'a manqué à sa famille quand vint le jour où elle fut si cruellement frappée. C'est qu'il était impossible de connaître Hervy sans l'aimer, sans lui porter cette affection sincère qu'ont eue successivement pour

Digitized by Google

lui tous les professeurs auprès desquels Hervy est allé s'instruire, que tous lui ont prodiguée pendant sa vie, et qu'ils ont exprimée d'une manière si honorable et si touchante sur sa tombe.

Hervy ne resta à Bordeaux que deux ans, malgré le désir de M. Barbet de l'y retenir plus longtemps : il sentait qu'il fallait à son activité un champ d'instruction plus étendu, plus complet, et des moyens plus prompts de hâter le moment d'être utile à sa famille. Hervy arriva à Paris vers la fin de l'année 1836. Il avait si bien mis à profit le temps passé à Bordeaux, il continua avec tant de zèle ses habitudes de travail dès son entrée à l'Ecole de pharmacie, qu'il y fut immédiatement classé parmi les meilleurs élèves; au concours de la fin de l'année scolaire 1837, après une année d'études seulement, il remporta à la fois le premier prix de chimie et le deuxième prix de toxicologie. Un succès aussi marqué, aussi rapide devait attirer sur Hervy, d'une manière toute particulière, l'attention des professeurs de l'Ecole de pharmacie; tous entourèrent le jeune lauréat de leur bienveillance et de leurs sympathies; plusieurs d'entre eux, MM. Bussy, Robiquet, Lecanu, de qui la nature de ses travaux le rapprochèrent davantage, eurent pour lui plus que les relations ordinaires de professeur à élève, et lui prodiguèrent constamment des témoignages de sincère affection. Un second concours le nomma interne des hôpitaux et hospices civils de Paris; il trouva dans ce titre une double satisfaction, puisque à de nouveaux moyens d'instruction venait se joindre une rémunération des services rendus : quelque modique qu'elle fût, elle lui permettait de diminuer sensiblement les sacrifices imposés à sa famille pour son éducation. Il travailla d'abord dans le laboratoire de M. Bussy, et plus tard dans celui de M. Devergie : c'est avec ce médecin-légiste célèbre qu'il se livra à des recherches de toxicologie qui amenèrent des résultats très-importants.

C'était l'époque où l'appareil de Marsh venait d'être

Digitized by Google

appliqué aux recherches médico-légales dans les questions d'empoisonnement; il était parfaitement établi qu'avec son aide on parvenait à découvrir dans les tissus du corps humain les plus faibles traces de substances métalliques; déjà on avait ainsi retiré des parcelles d'arsenic, de plomb, de cuivre, etc., qui avaient échappé aux moyens d'investigation en usage jusqu'à ce jour. Les préparations diverses dans lesquelles entrent ces métaux étant de nature vénéneuse, il était d'un grand intérêt de savoir si leur présence dans l'économie devait toujours être considérée comme le résultat d'un empoisonnement. C'était la conclusion vers laquelle semblaient tendre les résultats obtenus d'abord, quand le travail de MM. Devergie et Osmin Hervy vint le premier prouver, en se basant sur des expériences très-nombreuses et fort exactes, que certains métaux, tels que le plomb, le cuivre, peuvent se rencontrer dans quelques-uns de nos tissus, sans que leur présence soit nécessairement le résultat d'un empoisonnement. Des recherches répétées ont complètement confirmé la justesse de cette première observation, qui en associant le nom d'Hervy à celui d'un homme déjà célèbre, élève encore pour lui le mérite du service rendu à la chimie et à la médecine légale.

Ses travaux, ses succès dans les concours, sa haute capacité reconnue par ses condisciples et par ses rivaux, fixèrent sur lui le choix de ses professeurs, quand, en 1838, la place de préparateur de chimie devint vacante à l'École de Pharmacie: aussi leur suffrage unanime le désigna-t-il pour ces fonctions difficiles, dont il s'acquitta avec autant de zèle que d'intelligence. Vers la même époque, il fut admis par la Société d'Emulation au nombre des membres résidants fondateurs pour les sciences pharmaceutiques.

Il semblerait que les occupations multipliées de la place de préparateur, auxquelles il fallait joindre le service qu'en sa qualité d'interne il était appelé à faire chaque jour dans les hôpitaux, devaient absorber tous les instants d'Hervy, et

Digitized by Google

qu'il pourrait à peine suffire à la tâche qui lui était imposée. Et cependant son incessante activité trouvait encore le temps nécessaire pour se livrer à des recherches spéciales, qui étaient de sa part l'objet d'une prédilection toute particulière, surtout celles qui concernaient les applications de la chimie aux arts, à l'industrie, à l'agriculture, etc. Une occasion de mettre en relief ce côté pratique du talent du jeune chimiste ne se fit pas longtemps attendre.

C'était en 1840 : la question des sucres allait être l'objet de longs et sérieux débats devant les Chambres législatives; la lutte entre les industries rivales, indigène et coloniale, était dans toute sa force; l'existence des colonies paraissait gravement menacée dans ses intérêts les plus chers par la concurrence sérieuse que lui faisait le sucre de betterave; chaque parti s'appliquait à mettre dans tout leur jour les puissantes raisons qui militaient en sa faveur, et cherchait partout des arguments de nature à faire triompher sa cause. M. Eugène Janvier, député de Montauban, était aussi délégué des colonies à la Chambre des députés; il entretenait en cette qualité de fréquentes relations avec plusieurs planteurs de la Guadeloupe, ayant de grands intérêts dans cette question qu'ils étaient venus défendre à Paris, et en particulier avec M. de Jabrun et M. de Longchamp, l'un et l'autre riches propriétaires. Ils désiraient trouver un chimiste habile qui pût établir la preuve que si les colonies n'avaient pas produit jusqu'alors tout ce qu'on était en droit d'en attendre, il fallait l'attribuer à ce que les procédés suivis pour la fabrication du sucre de canne étaient défectueux; et que, par une connaissance plus précise de la composition de la canne, on pourrait tirer des résidus qui étaient abandonnés ou perdus, une bien plus grande proportion de matière sucrée. M. Janvier, qui déjà connaissait Hervy comme un élève très-distingué, ne crut pouvoir mieux faire que de le désigner à MM. de Jabrun et de Longchamp.

Hervy comprit immédiatement toute l'importance et la

Digitized by Google

portée d'une semblable question, et se mit avec ardeur à l'étude. Dans deux Mémoires insérés au *Journal de Pharmacie* (septembre 1840 et janvier 1841), il démontra de la manière la plus évidente, par l'analyse des échantillons de la canne à sucre desséchée (bagasse), recueillis à la Guadeloupe sur les propriétés de MM. de Jabrun et de Longchamp, colons des plus zélés et qui avaient adopté et encouragé les systèmes de fabrication les plus rationnels, que les procédés employés jusqu'alors laissaient perdre une très-forte proportion de sucre; que les cannes desséchées, soumises à son examen, étaient gorgées de sucre dans certaines parties; qu'elles en produisaient, à l'analyse, jusqu'à 39 centièmes, dont 28 à 30 passés à l'état de mélasse. « A plusieurs reprises déjà, dit-il, on a donné la composition de la canne et fait connaître sa richesse en sucre; mais je ne sache pas que jusqu'ici on ait déterminé la différence que peut apporter la culture dans sa constitution chimique, et qu'on ait étudié l'influence que la nature des terrains peut exercer sur la proportion et la qualité des produits. La bagasse n'ayant jamais fixé comme elle le mérite l'attention des chimistes, on ne connaît encore que d'une manière bien imparfaite la quantité de sucre que renferme ce résidu, qui n'a d'autre usage aux Colonies que d'être employé en combustible; on n'a pas déterminé non plus l'altération que la dessication de la traversée faisait éprouver à la canne, en supposant que celle-ci ne contînt pendant la végétation que du sucre cristallisable. Et cependant, que de résultats utiles aux Colonies et à la France sont attachés à une connaissance exacte de ces questions! »

C'est à ce point de vue qu'Hervy examine le problème qui lui est soumis, et qu'il cherche à le résoudre; par une analyse exacte et rigoureuse il prouve, de la manière la plus évidente, que parmi les échantillons de cannes récoltées à la Guadeloupe, qui lui ont été remis, les cannes cultivées en grande terre, sur un terrain sec et calcaire, con-

Digitized by Google

tiennent beaucoup moins de sucre que celles qui proviennent de la basse terre, où les éruptions volcaniques ont, à plusieurs reprises, couvert le sol de laves (le sous-sol granitique est recouvert de schistes); qu'il faut en grande partie attribuer la différence des résultats à ce que, dans cette dernière plantation, on fait répandre chaque année sur les terres constamment brûlées par le soleil des Antilles, des engrais qui renferment des sels déliquescents, et qu'il paraît que c'est à ces engrais qu'est due la supériorité des plantations, car les cannes y prennent un plus grand développement.

Il résulte de ces expériences, que les bagasses qui servent de combustible journalier aux colons contiennent encore jusqu'à 39 centièmes de sucre; qu'ainsi ils font cuire du sucre avec du sucre, et qu'on serait vraiment tenté de croire, en voyant le peu de pression qu'ont supporté les cannes, que les ouvriers, peut-être même les planteurs, craignent de trop serrer les moulins, et d'enlever ainsi, selon leur expression, une grande partie de la force de combustion. Aussi conservent-elles, terme moyen, de 29 à 30 pour cent de sucre, c'est-à-dire autant que les colons en envoient en France. Le chiffre de l'importation étant annuellement de 80 millions de kilogrammes de sucre brut, le combustible des colons représente donc 40 millions de francs, valeur approximative des 80 millions de kilogrammes de sucre importés. Il suffit d'exposer ces résultats pour faire bien comprendre la portée des travaux qui venaient jeter un si grand jour sur la question des sucres, et pour permettre de juger l'influence que devaient exercer sur sa solution des considérations de cette nature.

Il était encore réservé à Hervy d'attacher son nom à une question d'une grande importance pour la France: nous voulons parler de la recherche des moyens de l'affranchir de l'énorme tribut annuel qu'elle paie à l'étranger, en prouvant que l'indigo peut être retiré avec de grands avantages d'une plante, le *polygonum tinctorium*, dont la culture est simple

Digitized by Google

et très-productive dans nos contrées, et en découvrant un procédé d'extraction dont l'usage pût facilement se répandre.

La Société de Pharmacie de Paris, qui déjà, à d'autres époques, avait par ses concours provoqué des travaux devenus le point de départ de nombreuses et utiles applications, donna pour sujet de prix, en 1839, une question non-seulement scientifique, mais aussi susceptible d'applications importantes et immédiates. Son programme était ainsi conçu :

1° Déterminer quels sont les corps qui entrent dans la composition du polygonum tinctorium ;

2° Déterminer la proportion exacte d'indigotine contenue dans ce végétal, et dire alors dans quel état elle s'y trouve ;

3° Indiquer un procédé d'extraction de la matière colorante qui puisse être employé avec avantage, et qui fournisse un produit comparable aux meilleures espèces d'indigo du commerce.

Malgré toutes les difficultés qui entouraient la solution d'une semblable question, si en dehors de ses occupations habituelles ; malgré la certitude de rencontrer dans la lutte les rivaux les plus redoutables et de beaucoup ses aînés dans la carrière, Hervy se mit à l'œuvre avec courage ; il consacra aux expériences et aux recherches qu'exigeait une semblable étude tout le temps que lui laissaient ses travaux ordinaires ; il prit souvent sur ses veilles les heures qui lui manquaient dans la journée ; il fut amplement récompensé de ses peines : il obtint le premier prix (1,000 fr.).

Dans un très-remarquable travail que nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer, il détermine la proportion d'indigo que contient le polygonum dans différentes conditions de culture et d'âge de la plante ; il en fixe la quantité pour le polygonum cultivé dans notre climat entre 1/150 et 1/300 du poids des feuilles fraîches, ou bien en terme moyen à 1/200 représentant 1/400 d'indigotine pure.

Il fournit ensuite quelques données sur la question économique de l'extraction de l'indigo, tant par l'examen des frais

Digitized by Google

de culture et de prix de revient de la feuille, que par l'appréciation des frais d'extraction. Il conclut que l'extraction de l'indigo du polygonum doit être avantageuse en France, particulièrement dans le Midi.

Enfin, mettant à profit l'expérience d'un agronome habile, M. Vilmorin, qui cultivait depuis plusieurs années le polygonum sur une échelle assez étendue, et pensant que ces résultats pourraient être d'un grand secours à tous ceux qui voudraient se livrer à ce genre d'exploitation, il termine son Mémoire par des considérations pratiques sur la culture du polygonum.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale ne pouvait rester indifférente, en présence des efforts que faisait la Société de pharmacie de Paris, dans le but de déposer sur le sol fertile de l'industrie des semences scientifiques qui finissent toujours par porter d'heureux fruits ; elle voulut aussi témoigner au jeune chimiste sa reconnaissance pour les progrès qu'il venait de faire faire à une question d'une haute importance, et lui décerna une médaille d'argent de 500 fr. Cette médaille devait être déposée sur une tombe !

C'est quand Hervy voyait arriver le moment si ardemment désiré d'appeler auprès de lui sa famille et de lui donner, en retour de ses sacrifices, cette aisance et ce bonheur pour lesquels il n'avait épargné ni veilles ni fatigues; c'est alors que sa santé, qu'aucun excès de travail n'avait pu affaiblir, semblait lui promettre de longs jours; c'est quand des propositions très-avantageuses venaient de lui être faites pour l'exploitation d'un procédé fort économique d'extraction de l'indigo qu'il avait découvert en continuant ses recherches sur le polygonum, qu'il tomba, les armes à la main, au champ d'honneur de la science, victime d'un de ces terribles accidents qui trompent les prévisions humaines, détruisent en un instant toutes les espérances et brisent une famille.

Hervy ne négligeait aucun moyen de s'instruire : il suivait très-attentivement les progrès de la chimie, assistant aussi

Digitized by Google

régulièrement que le lui permettaient ses occupations aux séances de l'Académie des sciences, et accueillant avec beaucoup d'ardeur les nouvelles découvertes. Aussi celle faite en 1840 par M. Thilorier de la solidification de l'acide carbonique, vainement cherchée depuis si longtemps par les chimistes les plus éminents, excita-t-elle au plus haut degré son intérêt et sa curiosité. Il sortit enthousiasmé du laboratoire de M. Thilorier, venant pour la première fois d'assister à cette expérience. Je veux, me disait-il avec cette animation qui lui était naturelle quand il parlait des questions scientifiques, je veux que tu juges toi-même ces admirables résultats, et quelques jours après il me conduisait chez le chimiste. Que nous étions loin de penser, en suivant les différentes opérations et en constatant de si remarquables effets obtenus avec tant de facilité, que la mort planait sur nos têtes, et qu'une semaine plus tard, en frappant l'un de nous, elle en démontrerait tous les dangers.

La découverte de M. Thilorier avait beaucoup ému le monde savant; chacun désirait la connaître et l'inventeur était successivement appelé à répéter l'expérience dans les divers établissements d'instruction publique où l'on s'occupait de chimie. Hervy fit tous ses efforts pour que l'Ecole de Pharmacie eût un des premiers son tour; et, sur ses instances, elle fut décidée pour le 31 décembre. En conséquence, dès la veille on procéda aux dispositions nécessaires pour la leçon du lendemain[1]. Hervy préparait de l'acide carbonique liquide dans l'appareil de M. Thilorier; au moment où il balançait le cylindre pour opérer le mélange de l'acide carbonique et du bicarbonate de soude, une explosion eut lieu : elle fut accompagnée d'un bruit terrible qui ébranla tout le quartier, en produisant des effets analogues à ceux d'un obus; le plan-

[1] L'appareil de M. Thilorier se compose de deux réservoirs cylindriques en fonte, de trois centimètres environ d'épaisseur, sur un diamètre de dix à onze centimètres.

Digitized by Google

cher de l'appartement, le plafond, les murs furent endommagés par les débris de la machine, et tous les carreaux des croisées brisés. On ne peut penser sans effroi aux terribles conséquences qu'un semblable évènement aurait eues le lendemain pendant la leçon, en présence de tous les élèves réunis dans l'amphithéâtre[1]. Des quatre personnes nécessaires pour l'opération, deux seulement étaient présentes : M. Thilorier venait de passer dans une pièce voisine, suivi d'un des aides; Hervy était auprès de l'appareil avec un élève que l'explosion renversa, mais qu'aucun des projectiles n'atteignit. Hervy seul fut blessé de la manière la plus grave; l'appareil reposant sur le sol de l'appartement, il eut les jambes horriblement mutilées, et le corps projeté avec une grande violence contre l'un des murs.

Les professeurs de l'Ecole, en un instant réunis, entourèrent leur malheureux préparateur de tous les témoignages possibles d'affection et de dévouement. Transporté à l'hôpital de la Pitié, dans la chambre d'un de ses collègues d'internat, Osmin Hervy y reçut les soins empressés et dévoués de l'un des praticiens les plus habiles, le docteur Lisfranc qui, immédiatement appelé, reconnut les désordres les plus sérieux. L'amputation de l'une des jambes fut jugée nécessaire : Hervy la supporta avec courage, soutenu par l'idée de pouvoir être ainsi conservé à sa famille. Un moment on eut l'espoir de le sauver; mais bientôt les effets de la commotion, plus encore que l'opération, déterminèrent des symptômes graves qui ne permirent plus d'illusion; calme et résigné jusqu'au bout de l'épreuve, Hervy reçut les secours de la religion avec cette satisfaction que donne le sentiment d'une bonne conscience. Ses dernières paroles furent pour les siens; il fit de touchants adieux à ses

[1] Il fut immédiatement défendu de répéter cette expérience dans les cours publics.

Digitized by Google

amis, à ses collègues, à ses maîtres, les remerciant d'avoir par leur empressement obtenu en quelques heures de M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, une ordonnance royale, en date du 3 janvier, qui créait à l'Ecole de Pharmacie de Paris un emploi de conservateur des collections et de la bibliothèque, et un arrêté ministériel du même jour qui nommait à cet emploi M. Hervy (Osmin), préparateur à cette Ecole.

En serrant pour la dernière fois la main de son collaborateur à l'Ecole de Pharmacie, il lui adressait ces touchantes paroles, qui font bien juger de son cœur : « J'éprouve en mourant une satisfaction, c'est de penser que vous avez failli, pour m'obliger, compromettre votre vie en prenant ma place le jour de l'évènement; si un malheur pareil au mien vous fût arrivé, je ne me serais jamais consolé d'avoir été la cause de votre mort. » Hervy mourut le 3 janvier, à onze heures du soir.

Le 5 janvier, la chapelle de l'hôpital de la Pitié était trop étroite pour contenir tous ceux qui voulaient s'associer à ce deuil de la science, et rendre les derniers devoirs à une si noble et si intéressante victime ; autour de ce modeste cercueil vinrent se ranger tous les professeurs de l'Ecole de Pharmacie en robe; M. Orfila, doyen de l'Ecole de Médecine; MM. Dumas et Pelouze, membres de l'Institut; M. Eugène Janvier, député de Tarn-et-Garonne, et un grand nombre de professeurs et de savants distingués. Toute la jeunesse des Ecoles avait voulu, par sa présence, témoigner combien elle s'associait de cœur à la perte de l'un de ses plus dignes représentants. Le corps fut conduit avec un religieux recueillement au cimetière Mont-Parnasse[1]; et sur cette tombe où

[1] Une souscription fut immédiatement ouverte parmi les condisciples et les amis d'Hervy, pour obtenir une concession à perpétuité dans le cimetière Mont-Parnasse, et y élever le modeste tombeau qui marque la place où repose le corps d'Hervy et sur lequel est gravée une inscription qui rappelle l'évènement.

Digitized by Google

allaient reposer les restes mortels de celui qui avait donné tant d'espérances sitôt déçues, préparé tant de travaux dont il ne devait pas recueillir les fruits, des hommes qui l'avaient connu et apprécié, MM. Bussy, au nom des professeurs de l'Ecole de Pharmacie ; Janvier, député de Tarn-et-Garonne, au nom de la ville de Montauban ; Méje, au nom de la Société d'Emulation ; Véron, au nom des élèves, retracèrent à l'assistance émue cette vie si laborieuse et si bien remplie, et qui, quelque courte qu'elle fût, n'en restait pas moins pour tous comme un des meilleurs exemples et des plus utiles encouragements.

Dr Edouard RAYNAUD.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Osmin Hervy n'a fait imprimer aucun de ses écrits ; mais les Mémoires ci-après ont été publiés dans le *Journal de Pharmacie*.

1. ***Mémoire sur le polygonum tinctorium***, couronné par la Société de Pharmacie de Paris. — Paris, imp. Fain et Thunot, in-8° de 55 pages (La composition du journal, liv. de mai 1840, p. 290 à 343, a été tirée séparément et forme cette brochure.)

L'appréciation de ce Mémoire se trouve dans les Rapports présentés à la Société de Pharmacie sur les concours de 1839. — Paris, imp. Fain, 1840, in-8°.

2. ***Analyse de la canne à sucre desséchée***, et Procédé pour déterminer facilement la quantité de principe sucré qu'elle renferme.

Examen de la canne à sucre venue aux Antilles et en France, suivi de considérations sur la fabrication du sucre.

Ces deux Mémoires ont paru dans les liv. de sept. 1840, p. 569 à 576, et liv. de janv. 1841, p. 1 à 14.

Hervy a laissé des travaux manuscrits dont les principaux se rapportent à un procédé simple et économique de l'extraction de la matière colorante du *polygonum tinctorium*, que des recherches et des expériences multipliées lui avaient fait découvrir depuis la publication de son Mémoire.

Il est à regretter que la mort de l'auteur n'ait pas permis de donner suite à l'application de ce procédé qui aurait réalisé pour l'industrie des avantages considérables. F. N.

Digitized by Google

F. J. Depuntis,

POÈTE DRAMATIQUE.

La carrière des hommes qui vivent dans les temps d'agitation et de tourmente politique est sujette à d'étranges vicissitudes. Emportés par le courant des évènements qui se succèdent autour d'eux avec une rapidité effrayante, ils flottent pour ainsi dire au gré des passions contemporaines, jusqu'au jour où le calme et l'apaisement des esprits leur permettent enfin d'asseoir et de fixer leur destinée. Tel fut le sort du poète dont nous allons essayer de raconter la vie.

Depuntis (François-Joseph) naquit à Montauban, le 8 février 1771, d'une famille depuis longtemps adonnée au commerce: son père était à la tête d'une de ces belles manufactures de drap qui faisaient alors la prospérité et l'orgueil de cette cité. Après avoir terminé ses études à Toulouse, où il fut reçu avocat, Depuntis exerçait, depuis quelques années, cette profession dans sa ville natale, lorsque le décret de levée en masse du 23 août 1793 vint l'arracher aux occupations paisibles du barreau, et lui mettre le mousquet aux mains. Il se rendit à l'armée d'Espagne, fit les campagnes de 1793 et 1794, et ne quitta les armes qu'après le traité de paix du 22 juillet 1795. C'est durant sa courte carrière militaire que se développèrent en lui les germes de la maladie et des souffrances qui firent plus tard le malheur de sa vie et le conduisirent, jeune encore, au tombeau. Rentré dans sa famille, Depuntis s'occupa pendant quelque temps, avec ses frères, de l'administration de la manufacture de son père;

Digitized by Google

mais il renonça bientôt à ce travail pour se livrer exclusivement au goût qui l'entraînait vers la littérature.

Ses deux coups d'essai furent une tragédie, *Turnus* (1805) et une comédie, l'*École des Ministres* (1806), l'une et l'autre en cinq actes et en vers. Quoique la comédie ait été imprimée un an plus tard que la tragédie, il est évident qu'elle est la première en date, quant à l'époque de sa composition, car nous voyons sur le titre qu'elle fut présentée au comité de lecture du Théâtre-Français en l'an VII (1799). — On entrevoit déjà dans ces deux pièces de la jeunesse de l'auteur les qualités et les côtés défectueux de sa manière. Des plans sagement conçus, bien conduits, mais en général faiblement noués; une versification abondante, facile, mais peu scrupuleuse sur le choix des rimes; des caractères heureusement imaginés, mais manquant de relief et de vigueur; toutes les qualités, en un mot, qui donnent de la valeur aux œuvres dramatiques, mêlées aux défauts qui nuisent à leurs succès. — Un fragment emprunté au cinquième acte de *Turnus* permettra de juger du mérite du style et de la versification. C'est le récit du combat singulier de Turnus et d'Énée en présence des deux armées ennemies :

Le signal est donné. Partout on fait silence.
L'un et l'autre guerrier dans l'arène s'élance.
Des Immortels Énée invoque le pouvoir;
Turnus sur son bras seul fonde tout son espoir.
Leurs traits sont épuisés; ils tirent leurs épées :
De quels terribles coups leurs armes sont frappées!
Le feu brille à nos yeux; du choc des boucliers
L'air retentit au loin; sous les pieds des guerriers
Le sol pressé gémit. Tantôt fiers et terribles,
Ils se portent des coups rapides, invisibles;
Tantôt les fers croisés, enlacés corps à corps,
Immobiles, l'œil fixe, épiant leurs efforts,
Dégouttants de sueur, palpitants de colère,
Ils paraissent ensemble attachés à la terre.
Ils s'éloignent : bientôt animés, furieux,
La haine, le courroux, la rage dans les yeux,

Digitized by Google

Sans succès l'un sur l'autre encor se précipite.
Turnus que ce combat fatigue, étonne, irrite,
Prend son fer des deux mains, et, reculant deux pas,
Porte un coup... Son épée, envolée en éclats,
Trahit son espérance et le laisse sans armes.
Son rival le poursuit : les Latins en alarmes
Poussent jusques au ciel un long cri de douleur.
On dit que de Turnus admirant la valeur,
Effrayé du danger où ce malheur l'expose,
On a vu le dieu Mars favoriser sa cause,
Et sur les Phrygiens lançant deux traits hardis,
Rendre ainsi le combat commun aux deux partis.

Voilà des vers qui ne sont point d'une facture vulgaire. Si les tragédies de Depuntis en renfermaient beaucoup de cette valeur, il est probable que le succès en eût été plus éclatant.

Après avoir publié, deux ans plus tard (1808), une seconde tragédie, *Pygmalion*, en cinq actes, et une comédie, *Le Tiers-Arbitre*, en un acte et en vers, Depuntis, qui s'était trouvé mêlé aux négociations du mariage d'un membre de sa famille, y puisa le sujet d'une piquante étude de mœurs et composa l'*Entremetteur de Mariages*. Cette comédie, écrite d'abord en cinq actes, puis remaniée par l'auteur et réduite à trois actes, fut représentée, le 2 juillet 1811, sur le théâtre de l'Odéon, où elle réussit complètement. Le succès doit en être surtout attribué à la vérité des caractères dessinés en quelque sorte d'après nature, et principalement au personnage du Docteur, pressé de marier tout son entourage, et qui, loin de se laisser abattre par les difficultés, s'écrie, au milieu des complications qui naissent sous ses pas :

Il leur faut des miracles;
Eh bien! ils en verront! Je me ris des obstacles.
Plus on fera d'efforts pour nuire à mes succès,
Plus je serai tenace à suivre mes projets.
En un si beau chemin croit-on que je m'arrête?
Cet hymen aura lieu; je l'ai mis dans ma tête :
Père, mère, cousins, et les futurs époux,
Enfin, fussent-ils cent, je les marierai tous!

Digitized by Google

L'*Entremetteur de Mariages*, dédié au comte Daru, ministre d'État, fut joué, quelques mois après, dans la ville natale de l'auteur, où il fut accueilli avec beaucoup d'applaudissements. Nous lisons, à ce sujet, dans le *Journal politique et littéraire du département de Tarn-et-Garonne*, nos des 25 janvier et 1er février 1812 :

« Les succès obtenus par l'*Entremetteur de Mariages* sur le théâtre de S. M. l'Impératrice (l'Odéon), les divers articles insérés dans les journaux de la capitale sur le mérite de cet ouvrage, nous faisaient vivement désirer de connaître cette charmante production d'un de nos concitoyens. Nos vœux sont remplis et notre impatience satisfaite : jeudi dernier, 23 janvier, nos artistes ont joué pour la première fois l'*Entremetteur*. — Cette représentation a été infiniment agréable au public..... L'intrigue de cette comédie est simple, l'action bien conduite, les caractères bien dessinés, le style et le dialogue conformes à la situation des personnages et la versification élégante et facile.

« Un docteur qui concilie avec la gravité de son état la manie de nouer des mariages, et qui cherche à réparer ainsi le tort que ses ordonnances ont fait à la société, est un caractère vraiment original. M. Depuntis a peint avec beaucoup de vérité ce travers d'esprit assez ordinaire dans nos provinces méridionales, et il a le mérite d'avoir mis en scène un caractère nouveau. »

Dans le courant de l'année 1811, les fêtes que le gouvernement impérial préparait à Paris pour célébrer la naissance du roi de Rome, firent naître à Depuntis la pensée d'écrire « un ouvrage dramatique dont le sujet, intéressant par lui-même, le devînt encore davantage par d'heureuses allusions..... Je n'en trouvai point, — ajoute notre poète dans l'avertissement qu'il a placé en tête de son œuvre, — qui pût mieux remplir mon objet que l'établissement de la monarchie francaise par *Clovis*. Animé par un si beau choix, je me hâtai de mettre la main à l'œuvre, et ma pièce fut terminée

Digitized by Google

quelque temps avant les fêtes. » Cette tragédie, envoyée à Paris, ne fut pas acceptée, attendu, répondit-on, qu'il était impossible de monter un ouvrage aussi considérable pour l'époque à laquelle l'auteur l'avait destiné. Il est présumable que le choix du sujet ne fut pas étranger à ce refus. Depuntis se borna à faire imprimer son *Clovis* en 1813.

Mentionnons encore :

Henri IV et Sully, comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois sur le théâtre de Toulouse, le 5 avril 1816.

Le Protecteur supposé (1819), comédie en un acte et en vers, qui renferme de jolis détails et de piquantes situations. — La scène où l'intrigant Dumoulin présente un solliciteur au valet de chambre du ministre et à la suivante de la comtesse, affublés des habits de leurs maîtres, est d'un comique de bon aloi :

DUMOULIN présentant Villenson.

Je viens vous présenter un de mes bons amis
Qui veut se consacrer au bien de son pays.....

BELTON, sous l'habit du ministre.

Cela lui fait honneur. Mais quel titre avez-vous
Pour fonder sa demande?

DUMOULIN.

Oh! le meilleur de tous.
Une fortune immense et qu'il tient de son père.

BELTON, gravement.

Une grande fortune est difficile à faire,
Et, lorsqu'on en jouit, s'agit-il de savoir
Comment elle est venue? Il suffit de l'avoir.

VILLENSON, à part.

C'est bien dit.

DUMOULIN.

Sa naissance...

BELTON.

Ah! laissons ce chapitre.
On parle de naissance, à défaut d'autre titre...
Vous me présentez là des droits bien établis;
Si j'ai quelque crédit, vos vœux seront remplis.

Digitized by Google

VILLENSON, avec enthousiasme.

Monseigneur!...

BELTON.

Il suffit.

DUMOULIN à Villenson.

Sortons.

VILLENSON, en s'éloignant.

Quelle noblesse!

. . . . . .

BELTON, à Laure, en riant aux éclats.

Comment as-tu trouvé mes grands airs d'importance?
Dumoulin, j'en suis sûr, m'en fera compliment.

LAURE.

Il n'en faut pas douter.

BELTON.

Laure, là, franchement,
Conviens... avec cet air... ce maintien... cette grâce,
Que nous ne sommes pas tous deux à notre place,
Et qu'on est malheureux quand on est ainsi fait...

LAURE, riant.

De n'être pas ministre?

BELTON.

Oh! non: mais... là... préfet.

Depuntis versifia aussi, en 1818, une Ode sur *le rétablissement de la statue de Henri IV*.

Indépendamment des diverses productions que nous venons d'énumérer, Depuntis a laissé en manuscrit :

Athamir, tragédie en cinq actes;

Le Faste stoïque, ode;

Les Mémoires du comte de Montmiran, roman en prose dont la première moitié seulement, composée de deux volumes, est terminée. — Ce roman, dans lequel l'auteur se proposait de peindre les dangers et les funestes entraînements d'un orgueil démesuré, s'ouvre avec les premières années du règne de Louis XVI, et, promenant son héros sur les champs de bataille de la guerre d'Amérique, s'arrête aux symptômes précurseurs de la Révolution française. La seconde moitié du roman était évidemment destinée à montrer le jeune comte

Digitized by Google

de Montmiran jeté par ambition dans le parti du mouvement, et descendant, sous les inspirations de sa vanité blessée, jusqu'aux dernières profondeurs de l'abîme. Cette courte analyse prouve qu'en écrivant ce livre, le romancier ne cédait pas au vulgaire plaisir de dérouler une fable imaginaire, et qu'il voulait renfermer dans le cadre de son œuvre le tableau des grands évènements contemporains dont sa vie avait ressenti le contre-coup. — S'il faut en juger par le manuscrit que nous avons sous les yeux, Depuntis n'avait pas le projet de mettre son nom à ces *Mémoires;* mais il les avait spirituellement signés en donnant aux personnages secondaires du drame des noms formés de l'anagramme du sien : le marquis de Punist, le chevalier de Pisunt, M. de Tupins, la marquise de Sipunt, etc., etc.[1].

Les Bibliographies d'Ersch et de Quérard attribuent enfin à Depuntis un *Projet* inédit *sur l'organisation des Théâtres en France*, dont il nous a été impossible de découvrir la moindre trace. Nous croyons cette indication erronée.

C'est ainsi que, luttant avec une remarquable égalité d'esprit contre les vives souffrances qui allaient bientôt abréger ses jours, notre concitoyen demandait des consolations à la littérature et à la poésie. Ses travaux ne tardèrent pas à lui acquérir une certaine considération littéraire, et lui valurent de nombreuses relations. Le célèbre tragédien Talma entretint pendant quelque temps avec le poète montalbanais une correspondance pleine d'encouragements et de conseils. La Société des sciences et des arts de Montauban l'avait admis, dès 1810, au nombre de ses membres, et sa ville natale le nomma, en 1812, bibliothécaire de sa bibliothèque communale. Depuntis mourut à Montauban le 28 janvier 1820.

Emm. SOLEVILLE.

[1] Il fut question, peu de temps après la mort de l'auteur, de publier, par voie de souscription, la première moitié des *Mémoires du comte de Momtmiran*, qui compose, à la rigueur, un tout complet. De nombreuses adhésions étaient déjà parvenues à l'éditeur : nous ignorons ce qui empêcha la réalisation de ce projet.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Nous suivons l'ordre chronologique de publication :

1. *Turnus*, tragédie en cinq actes. Paris, libr. Capelle et Renand, an XIII (1805), in-8°. — Sans nom d'imprimeur.

2. L'*Ecole des Ministres*, comédie en cinq actes et en vers, présentée au Théâtre-Français en l'an VII (1799). — Paris, libr. Barba, 1806, in-8°. — Sans nom d'imprimeur.

3° *Pygmalion*, tragédie en cinq actes.— Paris, chez les marchands de nouveautés, 1808, in-8°.— Sans nom d'imprimeur.

4. Le *Tiers Arbitre*, comédie en un acte et en vers. — Paris, chez les marchands de nouveautés, 1808, in-8°. — Sans nom d'imprimeur.

5. L'*Entremetteur de Mariages*, comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon, le 2 juillet 1811. — Paris, impr. Laurens aîné, 1811, in-8°.

6. *Clovis*, tragedie en cinq actes.—Toulouse, impr. Benichet, 1813, in 8°.

7° *Henri IV et Sully*, comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois sur le théâtre de Toulouse, le 5 avril 1816. — Toulouse, impr. Benichet, 1816, in-8°.

8. Ode sur le *Rétablissement de la statue de Henri IV*. — Paris, libr. Delaunay, 1818, in-8°.— Montauban, impr. P.-A. Fontanel.

9. Le *Protecteur supposé*, comédie en un acte et en vers. — Paris, chez les marchands de nouveautés, 1819, in-8°. — Montauban, impr. P.-A. Fontanel.

Depuntis a laissé en manuscrit :

Athamir, tragédie en cinq actes.

Le *Faste stoïque*, ode.

Les *Mémoires du comte de Montmiran*, roman en prose inachevé. La première moitié seulement, composée de deux volumes divisés chacun en deux parties, est terminée.

Projet sur l'organisation des Théâtres en France (mentionné probablement par erreur dans les Bibliographies d'Ersch et de Quérard).

Le manuscrit des *Mémoires du comte de Montmiran* fut offert par l'auteur à M. Réthoré, éditeur et libraire à Montauban : aujourd'hui il fait partie de notre collection bibliographique M. Emm. Soleville, qui a bien voulu écrire cette Notice biographique pour notre volume, possède les manuscrits d'*Athamir* et du *Faste stoïque*, retrouvés dans les papiers de F.-J. Depuntis, son grand-oncle. F. N.

Digitized by Google

Pierre Fermat,

GÉOMÈTRE.

De grandes et magnifiques choses allaient illustrer le XVIIe siècle. Les arts, les lettres, les sciences devaient bientôt atteindre un développement dont l'éclat éblouit encore notre époque positive. Toute l'Europe participait à ce mouvement intellectuel, à ce rayonnement glorieux. Mais cependant à la France était réservée la plus belle part dans cette distribution providentielle des attributs du génie. Le siècle de Richelieu et de Louis XIV devait pour nous s'appeler le grand siècle.

Là, suivant l'expression d'un historien moderne, les grands hommes surgissaient de toutes parts. Tandis que l'architecture jetait un dernier lustre avec les deux Mansard, et que la sculpture renaissait sous les ciseaux des Puget et des Girardon, d'autres artistes : Nicolas Poussin, Claude Gelée, Lesueur, Le Brun, Mignard, Callot, élevaient notre peinture au niveau des écoles italienne, flamande, espagnole, et remplissaient de chefs-d'œuvre nos palais et nos monuments.

Dans les lettres, le poète Ronsard avait déjà puissamment travaillé à enrichir notre langue, pauvre et gauloise. Il devançait le satirique Regnier et le lyrique Malherbe, fondateurs des deux écoles, dont l'une plus nationale, hardie dans la pensée et indépendante dans la forme, devait triompher avec Corneille, Lafontaine et Molière; dont l'autre, plus savante et plus méthodique, mythologique et traditionnelle, devait atteindre à son apogée sous la plume de Racine, et devenir, avec lui, le modèle de la clarté, de la pureté et de l'élégance pour tous les écrivains du monde.

Digitized by Google

Les sciences, avant que Bossuet devînt le plus grand des philosophes et des historiens, avaient Descartes, qui jetait le fondement du rationalisme sur les ruines de la philosophie aristotélique, et qui, par l'application qu'il sut faire de l'algèbre à la géométrie, donnait la clé des plus profondes recherches de toutes les sciences mathématiques. Est-il permis d'oublier Pascal, qui à seize ans publiait un Traité des sections coniques, et à vingt ans étonnait le monde savant par ses autres travaux, en même temps que son âme chrétienne promenait le flambeau de la foi sur la philosophie transcendante, et éclairait les contemporains des plus purs rayons dont puisse briller le génie humain.

Cependant, au milieu des splendeurs de ces jours éblouissants, un homme coopérait modestement aux plus belles découvertes de la science, disputait à Descartes le mérite d'avoir créé la géométrie analytique, et à Pascal l'invention du calcul des probabilités, devançait Leibnitz et Newton dans leurs plus féconds travaux ; et cet homme, ce grand esprit, inconnu de la foule et de la cour, méconnu même dans sa province, mais estimé par ses amis, au point d'arracher à Pascal, dans ses transports d'admiration, ces paroles : « Je vous tiens pour le plus grand géomètre de l'Europe..... Vos enfants portent le nom du premier homme du monde !! », ne devait léguer à la postérité qu'un nom à peine prononcé hors des académies, et sans écho naguère encore dans le lieu même où il est né.

Cet homme est Pierre Fermat.

Voici comment, un siècle après sa mort, la plupart de ses biographes parlaient de lui : « Fermat, Pierre, conseiller au parlement de Toulouse, cultiva la jurisprudence, la poésie, les mathématiques. Descartes, Pascal, Huyghens et Carcavi furent liés avec lui. On a de lui des observations sur Diophante, et plusieurs lettres dans le recueil de celles de Descartes. »

Plusieurs causes contribuèrent à laisser ainsi presque dans l'oubli ce grand savant ; d'abord, de son vivant, la ré-

Digitized by Google

pugnance invincible qu'il manifesta à livrer à la publicité ou à l'impression ses nombreux écrits, et ensuite, après sa mort, l'absence complète de géomètres capables d'apprécier à leur valeur ses admirables découvertes. Ainsi, pendant plus d'un siècle, sa mémoire demeura presque entièrement oubliée. Son nom ne figura même probablement dans les biographies qu'à cause de l'attention qu'avaient attirée sur lui ses relations avec les plus grands esprits du XVIIe siècle.

Cependant, l'homme que Pascal avait admiré comme un génie supérieur, quoique incompris, fut enfin jugé digne d'être étudié. Le patriotisme faisait un devoir particulier de cette étude aux savants du Midi. En 1783, la ville de Toulouse, par l'organe de son Académie des sciences, voulant honorer la mémoire de ce savant magistrat, qui fut conseiller à son parlement, offrait une couronne à l'auteur qui déterminerait le mieux l'influence de Fermat sur son siècle. En même temps, elle décidait que le buste de ce savant serait placé dans son Capitole, au milieu des illustres citoyens de cette ville et des grands hommes qui y avaient vécu en y développant leurs talents et leurs vertus.

Mais ce n'est que de nos jours, et par les travaux et les soins des géomètres modernes, de Lagrange, de Laplace, de Gauss, et d'autres que le mérite de Fermat semble avoir été apprécié à sa juste valeur.

On sait que M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, ne voulant pas laisser aux géomètres seuls le soin d'honorer une des plus pures gloires scientifiques de la France, conçut la pensée de faire réimprimer, aux frais de l'Etat, les œuvres éparses de Fermat. Il présenta, dans ce but, un projet de loi aux chambres, dans leur session de 1843, et invita toutes les académies à concourir à cette restauration des travaux de ce grand mathématicien.

Cet éveil porta le nom de Fermat dans les coins les plus reculés. Ce nom devint populaire. Plusieurs de ses manuscrits, encore inédits et épars, furent précieusement recueillis.

Digitized by Google

A cette époque remontent les recherches entreprises par celui qui écrit ces lignes, sur la naissance et la vie de ce savant. Ces recherches furent couronnées de quelque succès et amenèrent la découverte de documents précieux qui éclaircissent bien des circonstances obscures de la vie du célèbre géomètre [1].

La biographie de Fermat n'en restera pas moins difficile à faire. La plus étonnante modestie qui ait jamais rehaussé le génie humain avait en quelque sorte enseveli sa mémoire sous ses dépouilles scientifiques que les étrangers se disputaient, sans même prononcer son nom. Il a fallu deux siècles de progrès dans les mathématiques pour comprendre toute l'importance de ce savant, dont l'histoire est presque tout entière dans sa correspondance et dans quelques opuscules encore dispersés. Son existence aussi calme que laborieuse ne s'agita jamais, ne se mêla ni aux querelles d'ambition, ni aux rivalités de gloire. Elle fut toujours

[1] Ces documents, puisés dans les archives locales, ont été transmis en 1844 à M. le ministre de l'instruction publique, qui en a reconnu l'authenticité en ces termes :

Paris, le 9 avril 1844.

Monsieur,

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, la copie de quelques pièces relatives à Fermat, qui sont déposées aux archives de Beaumont-de-Lomagne, ainsi que votre Notice sur la vie de ce savant. J'ai lu ces documents avec beaucoup d'intérêt, et je vous remercie de me les avoir communiqués. Je vais les transmettre au membre de l'Académie des sciences chargé de préparer la réimpression des œuvres de Fermat. La Notice où vous éclaircissez quelques circonstances obscures de la vie de ce célèbre géomètre, en rapprochant avec beaucoup d'art les pièces que vous avez découvertes, sera particulièrement utile à consulter.

J'aurai peut-être, monsieur, à vous demander plus tard quelques explications sur cette biographie de Fermat, que vous avez étudiée avec tant de soin. Je compte, à cet égard, sur votre obligeance. J'aurai soin, à l'époque où la publication dont je fais réunir les éléments paraîtra, d'en mettre à votre disposition un exemplaire.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le pair de France ministre de l'instruction publique,

VILLEMAIN.

A M. L. Taupiac, avocat.

Digitized by Google

concentrée dans ses devoirs de magistrat, et c'est dans les loisirs qu'il dérobait avec peine à ses fonctions de conseiller au parlement, au profit de la science ou de ses affections de famille et de pays, qu'il faut saisir au vol les jets éclatants de son génie ou surprendre les inclinations de son cœur.

Fermat (Pierre) naquit à Beaumont-de-Lomagne [1], alors

[1] Quelques biographes ont indiqué Toulouse comme le lieu de naissance de Pierre Fermat. Cette opinion flattant l'amour-propre de cette ville, riche déjà de tant d'illustrations et néanmoins disposée, il paraîtrait, à disputer à un humble coin de terre sa seule gloire : l'honneur d'avoir vu naître un grand homme, nous croyons devoir, une fois pour toutes, éclaircir ce point historique. On pardonnera à cette note quelques développements à cause de l'importance de la question.

Le fait de la naissance à Beaumont de Pierre Fermat est établi par les actes les plus authentiques. Il n'a jamais été sérieusement contesté, et il était notoire en France et particulièrement à Toulouse il y a près d'un siècle.

Il existe un acte dans les registres de la paroisse de Beaumont de l'année 1601, déposés à la mairie de cette ville, ainsi conçu : « Pierre, fils de Dominique Fermat, bourgeois et second consul de la ville de Beaumont, a esté baptisé le 20e aoust 1801. Le parrain, Pierre Fermat, frère dudit Dominique ; marraine, Jehanne Caseneuve. Dumas, vicaire, signé. »

Ce document ne saurait seul sans doute établir l'identité de ce Pierre, baptisé le 20 août, avec Pierre Fermat, conseiller au parlement, et être ainsi accepté sans autre examen comme l'acte de naissance du grand géomètre; mais il s'en faut qu'il soit isolé d'autres preuves.

Voici un acte bien autrement concluant, déposé aussi à la mairie de Beaumont, et figurant dans les registres des mariages de la paroisse de l'année 1631. Nous transcrivons littéralement : « Le premier ban de mariage a esté fait le 20 avril entre M Pierre Fermat, advocat de notre paroisse, et damoiselle Louyse Delong, de la paroisse Saint-Etienne de Toulouse, le 2e le 21, le 3e le 22, et avons expédié lesdits. Bonnafos, archiprêtre, signé. »

Que l'on remarque les expressions de cet acte. Il établit à lui seul et l'identité de la personne par le nom de la future épouse, et la certitude de sa naissance à Beaumont, puisqu'il porte : Pierre Fermat de nostre paroisse.

Ce document préjugerait complètement la question, à défaut d'autres preuves. Mais il existe encore un acte public, tout aussi explicite, du 1er octobre 1633, retenu par Conseil, notaire à Beaumont, dont l'expédition

Digitized by Google

élection de Rivière-Verdun, dans le gouvernement de Guienne, siége d'une justice royale ressortissant à la sénéchaussée de Toulouse, quoique dans le diocèse de Montauban, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de

délivrée par le même, se trouve actuellement déposée dans les minutes de l'un des notaires de cette ville. Il constate, dans les termes suivants, les qualités des parties : « *Comme soit* ainsi que pour la somme de cinq cent cinq livres, due au feu sieur Dominique Fermat, bourgeois de la présente ville de Beaumont, par Jean Causserouge, praticien du lieu de Gramont, par contrat retenu par Me Jean Rabany, notaire dudit Beaumont, les an et jour y contenus, M. Pierre de Fermat, conseiller du roi en la cour du parlement de Toulouse et commissaire en la chambre des requêtes du palais, fils et héritier dudit feu sieur Dominique, eut poursuivi, etc., etc. »

Cet acte qualifie Pierre Fermat, conseiller, de fils et héritier de Dominique Fermat, bourgeois de Beaumont. C'est bien assez assurément, et il serait surabondant de mentionner les actes divers où il agit en la même qualité, d'invoquer d'autres documents contemporains qui nous font voir dans le cadastre de 1636 de la communauté de Beaumont, sur la tête de Pierre Fermat, conseiller, les biens acquis par Dominique Fermat par actes du 8 novembre 1593 et 6 novembre 1602 devant les notaires Monbélhar et Girard; de faire connaître tant de circonstances indiquant que le savant magistrat se confondait lui-même avec les citoyens de Beaumont par ses fréquents voyages, son séjour, sa participation aux délibérations de la communauté, le baptême et la naissance de ses enfants dans cette localité.

Mais ces considérations, qui vaudraient des preuves au besoin, s'effacent devant les actes que nous venons d'indiquer. Que pourrait-on objecter, en effet, à la publication des bans faite à Beaumont le 20 avril 1631? A-t-on publié ailleurs qu'à Beaumont et à Toulouse les bans de mariage de Pierre de Fermat?

On conçoit pourquoi la publication s'est faite à Toulouse, Louise de Long, la future épouse, étant de Toulouse. Mais pourquoi si Fermat est né à Toulouse, où il habite, publier en 1631 les bans de mariage à Beaumont? Serait-ce à cause de son père, dont on reconnaîtrait le domicile à Beaumont en 1631? Mais Dominique Fermat n'a jamais cessé d'habiter Beaumont. Sa présence y est constatée pour ainsi dire jour par jour dans les délibérations de la communauté, dans les registres de la paroisse et des notaires. Il y était né, il y vécut, il y mourut. Quelle force peut avoir, d'ail-

Digitized by Google

Tarn-et-Garonne. Les registres de la paroisse portent qu'il y fut baptisé le 20 août 1601. Son père était Dominique Fermat, qualifié dans cet acte de bourgeois et second consul de la ville. Le nom de sa mère n'est pas indiqué, et nous avions

leurs, l'allégation d'une supposition qui voudrait nous assurer que Dominique Fermat a changé de domicile et est venu s'établir de Toulouse à Beaumont, précisément à l'époque du mariage de son fils et de son entrée au parlement.

Serait-ce que l'acte des bans se rapporterait à tout autre qu'au conseiller au parlement? Mais l'énonciation du nom de Louise de Long, que le conseiller épousa quelques jours après (le 1er juin 1631), ainsi que cela est constaté dans les registres des mariages de la paroisse Saint-Étienne de Toulouse, déposés à la mairie de cette ville, établit péremptoirement cette identité.

Non; la publication des bans du 20 avril 1631 prouve bien suffisamment que Pierre Fermat était de Beaumont. L'acte du 1er octobre 1633, dont il a été parlé, prouve qu'il était fils de Dominique Fermat, bourgeois de Beaumont, et qu'il prenait lui-même cette qualité.

La ville de Toulouse, animée du désir nouvellement conçu de s'approprier la naissance de Fermat, oppose à notre opinion les deux objections que voici :

1° L'inscription qui recouvrait la tombe, profanée en 1793, de Pierre Fermat, retrouvée on ne dit pas comment et conservée aujourd'hui dans le musée archéologique de Toulouse, porte que Fermat est mort en 1665, à l'âge de 57 ans, ce qui ferait remonter sa naissance en 1608 ou 1609. Elle contredit ainsi l'acte de naissance qui le fait naître à Beaumont en 1601.

2° Pierre de Fermat, dans son acte de mariage du 1er juin 1631, est qualifié de conseiller; cependant, dans les bans publiés à Beaumont le 20 avril précédent, on ne lui donne que le titre d'avocat.

Examinons ces deux objections :

Quant à la première, notre acte de baptême existe ; il établit un fait. Cette inscription, placée seulement en 1782, est-elle assez authentique et renferme-t-elle un caractère suffisant de vérité, d'exactitude, d'infaillibilité, pour contrebalancer la valeur de nos preuves? En ne donnant que vingt-deux ans à Fermat, lors de son mariage et de son entrée au parlement, ne le rajeunit-elle pas un peu trop? Sans doute, il est difficile d'établir d'une manière absolue l'identité d'une personne née à une époque et morte à un long intervalle, lorsque l'acte de décès n'est point rapporté ou ne contient

Digitized by Google

cru, par une fausse interprétation d'un acte du temps, devoir attribuer cette glorieuse maternité à Françoise Cazeneuve; mais la découverte et l'inspection des titres les plus authentiques nous ont convaincu, depuis, que la mère de Fermat était Claire de Long.

pas de précision et d'indication suffisantes, ou que d'autres actes ne suppléent pas à ce défaut de preuve, en nous faisant suivre en quelque sorte jour par jour les traces de cette existence. Or, nous le reconnaissons, de 1601, époque de la naissance présumée de Pierre Fermat, à 1631, époque de son entrée au parlement, sa vie est peu connue; elle est obscure et se présume plutôt qu'elle ne se signale. Il serait donc, à la rigueur, possible que l'acte de baptême de 1601, que nous croyons être celui du grand géomètre, fût celui d'un frère ou d'un parent même plus éloigné. Mais en quoi des doutes à cet égard infirmeraient-ils la publication des bans de 1631, qui le déclarent *de la paroisse de Beaumont*, et l'acte du 1er octobre 1633 par lequel il se qualifie lui-même de *Pierre de Fermat, conseiller, fils et héritier de Dominique Fermat, bourgeois de Beaumont*. Il restera, si l'on veut, à éclaircir la date précise de la naissance; mais le lieu où il est né et le nom du bourgeois de Beaumont qui eut l'insigne honneur d'être son père, sont bien et à tout jamais connus.

La seconde objection est seulement spécieuse. Au lieu de réfuter et d'affaiblir, elle confirme notre démonstration.

Fermat, dit-on, reçoit le titre d'avocat dans les bans publiés à Beaumont, et cependant il se marie à Toulouse avec le titre de conseiller. D'où vient cette diversité de qualités?

Cela s'explique par un simple rapprochement de dates. — Le 20 avril 1631, époque de la publication des bans, Fermat n'était encore qu'avocat. Il ne pouvait prendre d'autre titre. Quoique ses lettres de provision de la charge de conseiller fussent datées, à Paris, du 22 janvier précédent, il n'était point installé, la cour avait à examiner ses titres, à l'admettre dans son sein, et elle aurait sans doute trouvé très-mauvais qu'avant qu'elle eût agréé cette nomination, Fermat eût osé se croire et à plus forte raison s'intituler dans un acte public membre du parlement. C'est précisément dans l'intervalle entre les bans et son mariage, c'est-à-dire du 20 avril au 1er juin, que son admission eut lieu. L'arrêt d'installation et d'enregistrement de provision, que l'auteur de cette note a lu dans les archives de l'ancien parlement, aujourd'hui à la cour, est du 14 mai 1631. En marge de

Digitized by Google

La famille de Fermat était aussi honorable que nombreuse. Par ses diverses branches, elle atteignait depuis la bourgeoisie noble jusqu'au dernier rang de la bourgeoisie marchande. Le père de Pierre Fermat, chef et principal re-

la minute se trouvent ces mots écrits de la main du nouvel élu : *J'ay retiré l'original des dites lettres, à Tolose, ce 24 mai* 1631.

Ainsi cette différence de qualité dans ces deux actes établirait à elle seule l'identité de l'époux, loin de nuire à nos conclusions.

Il est inutile d'insister. En présence de ces documents, toute controverse sur le lieu de naissance de Pierre de Fermat est impossible.

Mais si la ville de Toulouse aspirait réellement à l'honneur d'avoir vu naître ce savant, ses prétentions seraient aussi nouvelles que mal fondées. Il y a près d'un siècle, en effet, l'opinion que Pierre de Fermat est né à Beaumont était notoire à Toulouse : cette opinion était celle des corps savants de cette ville. On la trouve consignée dans un recueil littéraire écrit en 1783, dont l'auteur, avant de devenir le fameux rapporteur du Comité de salut public, enfant du Midi, aimé et adopté par la ville de Toulouse, à cause de son dévouement aux lettres, fut membre de ses diverses académies. Bertrand Barrère, dans son *Éloge de Furgole*(*), écrivait : « Les nations se disputent les ouvrages de Furgole..., et la patrie n'a rien fait pour Furgole ; Toulouse sera-t-elle donc toujours injuste envers ses fameux jurisconsultes?.. La salle des Illustres renferme les statues de plusieurs grands hommes qui n'étaient point natifs de Toulouse : Nogaret était de Saint-Félix de Caraman ; Benoît XII, de Saverdun, et Lafaille, de Castelnaudary ; *Fermat, contemporain et rival de Descartes, que l'Académie des sciences de cette ville vient de tirer de l'oubli, et à qui le Capitole prépare une statue, était de Beaumont, etc., etc.* »

Un exemplaire de ce discours, dit l'auteur, dut être déposé dans les archives du Capitole. Ce fut après son retentissement que les capitouls firent placer le buste de Furgole dans la salle des Illustres. Il fut prononcé en 1783, c'est-à-dire quelques jours après que l'Académie des sciences eut couronné l'abbé Genty pour son discours : *De l'influence de Fermat sur son siècle*, au moment même où tous les esprits, à Toulouse, s'entretenaient des travaux et de la gloire de ce beau génie.

Or, Barrère était des Hautes-Pyrénées, et il n'avait pu apprendre que

(*) Ce discours, prononcé à Toulouse dans une conférence de magistrats et d'avocats, le 6 septembre 1783, fut publié à Paris en 1806, avec d'autres Eloges, du même auteur.

Digitized by Google

présentant de la famille, jouissait parmi ses concitoyens d'une grande considération, basée sur une fortune depuis longtemps et laborieusement acquise, sur une existence aussi exemplaire que modeste, et sur d'honorables alliances.

Fermat était de Beaumont qu'à Toulouse, dans le monde des savants et des lettres qu'il fréquentait.

Le livre de Barrère n'est pas le seul qui rende hommage aux droits de la ville de Beaumont. Sans avoir le mérite de longues recherches, nous avons trouvé ce fait constaté encore dans les *Éléments d'Arithmétique, de Géométrie et d'Algèbre*, de Chalret, page 20 du discours préliminaire (*) : « *C'est dans le diocèse de Montauban qu'est né le fameux rival de Descartes, dont l'influence sur les progrès de son siècle vient d'être célébrée dans une des premières compagnies littéraires du royaume.* » Et plus bas : « *Et la patrie des Fermat, des Guibert, des Marie se glorifie aussi, etc.* »

C'est pour Beaumont, dans le diocèse de Montauban, et non pour Toulouse que Chalret revendique ainsi la gloire de Fermat.

Enfin, nous avons eu sous les yeux un mémoire aujourd'hui en la possession de M. de Fermat, de Saint-Antoine (Gers), imprimé et produit en 1780 dans un procès soutenu par une branche collatérale de la famille Fermat contre la communauté de Saint-Antoine-Pont-de-Rax, qui renferme une généalogie fort intéressante, donnant pour père à Pierre Fermat, conseiller au parlement (on comprend que ce n'est pas pour les besoins de la cause actuelle), Dominique Fermat, bourgeois de Beaumont.

Cette notice généalogique mentionne le testament de Dominique Fermat de l'année 1626, par lequel on apprend qu'il eut quatre enfants de demoiselle Claire de Long, sœur du juge-mage de Lectoure : Pierre, Clément, Louise et Marie. Pierre fut l'héritier de la maison ; il fut pourvu de l'office de conseiller, etc.

Aurons-nous besoin d'ajouter, en finissant, que la tradition locale n'a jamais cessé de proclamer Fermat comme Beaumontois. Dans la maison qui a appartenu au grand géomètre et qui est encore une des principales du lieu, on retrouve des traces du séjour de sa famille.

C'est pour honorer la mémoire de ce savant et sur le sol même qui lui avait appartenu, qu'en 1789 la première garde bourgeoise de Beaumont se réunit dans le faubourg Fermat de cette ville.

(*) La 3e édition de cet ouvrage, 1 vol. in-8°, a été imprimée à Montauban, en 1787, par Teulières. — Nous devons la communication de ce livre à M. Forestié neveu, qui nous a fourni d'utiles renseignements pour notre travail.

Digitized by Google

On lit dans un ancien document : « qu'il agrandit considérablement le patrimoine de ses pères, et qu'il exerça de son vivant de grandes libéralités envers les pauvres [1]. »

Claire de Long, la mère de Pierre Fermat, appartenait à une famille dont les divers membres occupaient les principales charges de la magistrature de la province. Elle était sœur de Samuel de Long, juge-mage de Lectoure, qui fut député du tiers-état de la sénéchaussée d'Armagnac aux États-Généraux du royaume, assemblés à Paris en 1614. Un autre membre de cette famille, Louis de Long, était juge-général dans la judicature de Rivière-Verdun, et représentait aussi le tiers-état de ce pays aux mêmes États-Généraux de 1614. Clément de Long, fils ou frère de ce dernier, était, vers le même temps, un des conseillers les plus considérables du parlement de Toulouse. C'est lui qui, quelques années plus tard, devait être le rapporteur du procès fait à Henri de Montmorency par l'impitoyable ministre de Louis XIII.

Cette alliance honorable des de Long avec les Fermat, que devaient un jour resserrer des liens plus étroits, eut sans aucun doute une heureuse influence sur la jeunesse et l'avenir du futur magistrat.

Pierre Fermat passa son enfance à Beaumont, sous les regards de sa mère, femme d'une douce piété, et sous la direction de son père, homme aux habitudes cultivées, mais modestes et laborieuses. On lit le nom de Pierre Fermat dans un acte de baptême, de cette paroisse, de 1614, où il figure comme parrain et où il est désigné comme fils de Dominique Fermat. Il reçut là de bonne heure le goût de l'étude et des lettres. Son enfance, quoique renfermée dans

[1] Mémoire produit à la cour des aides dans un procès soutenu, en 1782, par M. Antoine de Fermat, de Saint-Antoine, contre la communauté de ce nom, et dont la communication est due à l'obligeance de l'un des descendants vivants de cette branche collatérale de Fermat.

Digitized by Google

une enceinte étroite, y fut impressionnée par l'exemple donné par les membres de sa famille dont il vient d'être parlé, et qui avaient déjà conquis une haute position, ainsi que par l'exemple de beaucoup d'autres concitoyens dont la mérite était bien fait pour stimuler son émulation.

Que cela n'étonne personne. Il ne faudrait point comparer la bourgeoisie actuelle à la bourgeoisie du XVIIe siècle, dans nos villes de troisième ou de quatrième ordre. Cette comparaison pourrait n'être pas avantageuse à la classe riche et superficielle que composent les propriétaires oisifs de notre époque. Alors une soif ardente d'instruction et de vraies lumières obsédait la jeunesse laborieuse. La bourgeoisie des petites villes, aussi réellement instruite que brillante, occupée dans les justices royales ou seigneuriales, dans les tribunaux d'élection, dans les charges de finance, dans les professions libérales, tenait à paraître digne, honorable et respectée. Alors se faisaient de fortes études, moins variées, moins répandues peut-être que celles de nos jours, mais dont le niveau était, il semble, plus élevé. Les langues mortes étaient parlées, écrites et possédées à fond. Les langues vivantes, telles que l'espagnol, l'italien, étaient le complément moins indispensable de toute bonne éducation. Le professeur devenait un père par le respect qu'il inspirait, et l'élève se vouait à la science comme à un sacerdoce.

La petite ville habitée par la famille Fermat, était même dans une situation exceptionnellement favorisée, quant aux moyens d'instruction qu'elle offrait à la jeunesse, et quant à la composition de son corps de bourgeoisie à plusieurs rangs. Relevant directement du riche abbé de Grand-Selve, son seigneur, elle avait en lui un protecteur naturel et puissant, qui permettait au plus modeste de ses habitants de s'élever et d'atteindre aux charges les plus considérables de la magistrature ou des finances. Ces moines se plaisaient à entretenir des relations bienveillantes avec leurs vassaux, et la tradition entoure encore le couvent de Grand-Selve

Digitized by Google

d'un renom d'hospitalité aussi généreuse qu'agréable. Là, se réunissaient des artistes, des poètes, des savants; là, passaient une partie de leurs vacances le premier président, le procureur général du parlement, d'autres hauts personnages qui n'en excluaient pas les petits bourgeois de Beaumont [1].

Cette ville possédait alors, et encore en 1789, un couvent de pères Cordeliers. Ces religieux de l'ordre de Saint-François y avaient fondé un collége où les enfants du pays recevaient une instruction aussi solide que variée, et dont la prospérité était due autant à la bonne direction des maîtres qu'à leur savante réputation. On connaît le proverbe: *Parler latin devant un Cordelier*. C'est là, dans cet établissement, sous la direction de ces religieux, que le jeune Fermat reçut les premières leçons et dut être initié au secret des langues latine et grecque qu'il posséda dans la suite si complètement.

La carrière de Fermat semblait toute tracée par l'exemple de la famille de sa mère. Son père dut la diriger vers le barreau, en ambitionnant un siége dans quelque modeste justice locale, en entrevoyant peut-être dans le lointain le seuil brillant et difficile de la cour souveraine. Pierre Fermat, fort, de bonne heure, de la nourriture scientifique et littéraire qu'il avait puisée chez les Cordeliers de Beaumont, alla compléter ses études à Toulouse, où, par les soins des savants professeurs de cette faculté, il fut reçu bientôt licencié, puis docteur en droit. Il fut admis, à titre de parent ou d'allié, dans la maison de Clément de Long, et put, par

[1] Beaumont fut fondé en 1272, dans le territoire de l'abbaye de Grand-Selve, une des plus riches de l'ordre des Cîteaux, qui eut des abbés illustres parmi lesquels figure Jules de Mazarin. Les droits seigneuriaux sur Beaumont appartenaient en partage à l'abbé de Grand-Selve et au roi de France, comme successeur des comtes de Toulouse. On trouve vers 1600 dans Beaumont les de Long, les Cassagneau, les Rousquet. Plusieurs membres de ces familles siégeaient déjà au parlement depuis longtemps.

Digitized by Google

l'intermédiaire de ce parlementaire, être mis en relations ou vivre familièrement avec la plupart des hommes qui soutenaient à cette époque la qualité de savante, de tout temps attribuée à cette ville studieuse. Il retrouva là, aussi, deux oncles, frères de son père, nouvellement fixés et déjà honorablement placés dans le haut commerce toulousain : Jean Fermat et Antoine Fermat devaient, plus tard, être anoblis par le capitoulat, sous les yeux de leur illustre neveu, et peut-être sous l'influence de sa considération, l'un en 1633, l'autre en 1648 [1].

On ne possède aucun détail sur les débuts de Fermat dans le monde. On ignore s'il s'essaya dans la plaidoierie. Clément de Long dut être le premier à apprécier son génie naissant; mais il n'est pas douteux que pendant longtemps l'excessive modestie du débutant dut dérober à la société la meilleure part de son mérite. Cependant tout porte à croire qu'il jouit de bonne heure d'une grande considération, car il fut jeune signalé à l'attention et aux espérances des chefs du parlement. Fermat allait atteindre trente ans; ce grand corps judiciaire, qui se recrutait de tout ce que la bourgeoisie promettait d'illustre ou d'honorable, ne pouvait laisser grandir plus avant ce mérite sans se l'approprier.

Mais, en même temps, Clément de Long lui réservait une éclatante preuve de son estime. Le 20 avril 1631, le curé de Beaumont publiait les bans de mariage entre Pierre Fermat, avocat de cette paroisse, et demoiselle Louise de Long, de la paroisse Saint-Etienne, de Toulouse, et le 1er juin suivant Clément de Long unissait pour toujours la main de sa fille à celle de l'avocat, devenu magistrat. Pierre Fermat avait été

[1] D'après des titres fort anciens, la plupart authentiques et dont nous devons la communication à M. de Fermat, de Saint-Antoine, Jean et Antoine Fermat, capitouls, étaient frères de Dominique Fermat, de Beaumont. C'est cette circonstance de l'existence et du séjour de quelques membres de cette famille à Toulouse, à cette époque, qui avait fait croire à quelques personnes que les Fermat étaient originaires de cette ville.

Digitized by Google

installé le 14 mai comme conseiller et commissaire à la chambre des requêtes du parlement. Le roi l'avait pourvu de son office, en remplacement de M. de Carrière, depuis quelques jours. Mais il paraît que le projet de son mariage avait été conçu en même temps que celui de son entrée au parlement, et qu'on se plût à faire coïncider les deux événements [1].

Absorbé par ses nouvelles fonctions, Fermat consacre désormais tout son temps à ses travaux judiciaires, et il acquiert bientôt la réputation d'un magistrat éminent. Les registres du parlement témoignent, par les nombreux rapports dont il était chargé, de son dévouement absolu à ses devoirs. Mais bien que Fermat ait consacré son temps le plus précieux à ses travaux judiciaires, là n'est pas sa gloire ; et malgré tout le mérite de ces œuvres, nous n'aurions aucun compte à en rendre, sa biographie ayant été faite et pouvant se faire, à cet égard, en quelques lignes.

Il faut chercher ailleurs les titres qui recommandent Fermat à la postérité, qui lui ont valu de si beaux hommages de la part de ses contemporains, et qui aujourd'hui appellent sur lui l'éclatante distinction dont un nom de la France, M. Villemain, a pris l'initiative. Ce ne sera que par la publication de cette édition nationale dont cet ancien ministre a préparé les éléments, que les travaux et les découvertes scientifiques de Fermat seront parfaitement connus et dignement appréciés. Jusqu'à présent, ce savant est demeuré incompris du vulgaire et comme un problème lui-même, dont la solution n'appartenait qu'à ceux qui vivaient dans les plus grandes hauteurs de la science. Il est cependant avéré pour tous que Fermat donna en France à la géométrie la plus vive im-

[1] Les commissaires aux requêtes du palais ne faisaient pas partie de la cour proprement dite. Autrefois composée des plus vieux conseillers, cette chambre servait, au contraire, depuis longtemps déjà, de début aux jeunes conseillers, qui de là passaient plus tard à la cour.

Digitized by Google

pulsion, que toutes les branches des mathématiques furent cultivées par lui avec succès, et que les découvertes les plus importantes lui sont dues, au jugement des autorités les plus compétentes.

Mais Fermat ne peut pas être considéré seulement comme un grand mathématicien, il doit être classé encore parmi les plus beaux caractères qu'ait produits l'humanité, à en juger par les actes de sa vie que son impénétrable modestie a permis d'apprécier. On le voit tour à tour correspondre avec Pascal, Descartes, Huyghens, le P. Mersenne, qui sollicitent de lui de trop rares communications, planant ainsi dans les plus hautes sphères avec les plus beaux génies de son temps, ou s'occuper d'intérêts minimes, mais touchants, au sein de sa famille, dans la petite ville où il est né, parmi ses amis d'enfance avec lesquels il se plaît à entretenir des relations bienveillantes.

Sa rare aptitude pour les mathématiques l'avait rendu le champion le plus redoutable de ces défis et de ces tournois scientifiques où luttèrent les savants de l'Europe au XVIIe siècle. Ses débuts y furent des coups de maître. Les théorèmes qu'il proposait demeuraient sans solution de la part de ses amis, tandis qu'il donnait la démonstration des propositions des autres les plus difficiles. Cependant sa correspondance prouve qu'il ne s'occupait de mathématiques qu'à ses loisirs et presque en passant. Son attachement à ses devoirs de juge amoindrissait beaucoup à ses propres yeux l'importance de ses travaux scientifiques [1].

Ainsi, il écrivait au P. Mersenne : « J'ay si peu de commodité d'escrire mes démonstrations....., que je me contente d'avoir découvert la vérité et de sçavoir le moyen de la prouver, lorsque j'auray le loisir de le faire. » Une autre fois, il écrivait à Roberval, à propos d'un travail qu'il lui

[1] Libri, *Etude sur Fermat*, extraite de la *Revue des Deux-Mondes*, 1843, page 18 et suivantes.

Digitized by Google

communiquait ; « Je ne doute pas que la chose n'eût pu se polir davantage, mais je suis le plus paresseux de tous les hommes. » Dans une autre occasion, il recommandait à Mersenne de lui renvoyer une démonstration, parce qu'il n'en avait pas gardé copie.

C'est dans cette correspondance, faite à la hâte et entretenue presque avec paresse, que se trouve la solution des problèmes les plus difficiles et la meilleure part des découvertes de ce puissant génie.

Paresseux seulement pour la science dont il fuyait la vaine renommée, il donnait l'application la plus minutieuse et la plus soutenue aux affaires dont il était chargé comme conseiller au parlement, à des rapports et à des travaux judiciaires. Il se contentait de savoir pour sa propre satisfaction, fort des ressources de son intelligence, mais indifférent à la gloire et dédaigneux de la popularité. Ses procédés en mathématiques et ses méthodes étaient par lui soigneusement et discrètement tenus dans une espèce de mystère. Il se plaisait alors à défier les plus fortes têtes, demeurées impuissantes devant sa supériorité. Il aimait surtout à embarrasser les Anglais, très-habiles et très-avancés alors dans les diverses branches des mathématiques. Wallis et Digby furent de ceux qui, ayant traité légèrement d'abord les théorèmes de Fermat, dont ils méconnaissaient la portée, s'inclinèrent devant la puissance de son génie.

Sa modestie était si grande, qu'il ne consentit jamais à publier aucun de ses écrits sous son nom. La publicité que recevaient ses travaux fut due presque toujours à l'indiscrétion de ses amis, qui se les communiquaient avec avidité. Quelques-uns mêlèrent à leurs œuvres plusieurs écrits précieux du grand géomètre, sans son consentement et à son insu. Il se plaignait de ces abus de confiance commis par ses amis, qui se permettaient aussi de publier des lettres de lui familières et confidentielles. Sa résolution de ne pas publier ou faire imprimer ses ouvrages était si ferme, qu'elle

Digitized by Google

résista aux instances des plus hauts et des plus puissants personnages de l'époque.

On connaît le rôle que jouait alors dans le monde des savants et des lettrés Christine, reine de Suède, cette femme extraordinaire que l'amour de l'indépendance, autant que celui des lettres, fit descendre du trône à l'âge de trente ans à peine. On sait qu'elle visita la cour de France où elle reçut de grands honneurs, mais où elle fut peu appréciée des courtisans, qui se moquèrent de ses coiffures et de son mépris pour la mode. Les savants seuls l'exaltèrent et s'inclinèrent devant son mérite. Il fut, dit-on, question de faire intervenir cette haute influence pour décider Fermat à publier ses écrits. Mais il paraît ou que cette intervention, sollicitée par les amis du magistrat de Toulouse, n'eut pas lieu, ou qu'elle fut impuissante à le décider, comme les autres tentatives.

Cependant, en 1659, Fermat écrivait à Carcavi, son ami et son ancien collègue au parlement, qu'il consentirait à publier ses écrits, à la condition que l'ouvrage ne porterait pas son nom.

Il ne réalisa pas ce projet, et sans doute qu'au moment de s'exécuter, sa modestie triompha des instances de ses nombreux amis.

Fermat n'ayant jamais voulu permettre la publication de ses œuvres sous son nom, et la majeure partie de ses écrits ne se trouvant que dans des opuscules laissés par lui à l'état de manuscrit ou indiscrètement publiés, ou même dans des correspondances éparses, il serait difficile d'établir l'ordre dans lequel ces productions furent faites, et de montrer le génie du savant s'agrandissant en même temps que la valeur de ses œuvres. Il est aussi difficile de bien apprécier l'influence de chacune de ses découvertes, et de signaler les conséquences qu'elles eurent pour le progrès de la science et pour la réputation de leur auteur. Plusieurs savants de nos jours se sont spécialement dévoués

Digitized by Google

à la restauration et à l'étude de ses écrits. Mais la tâche de nous faire apprécier toute leur importance paraît particulièrement réservée à la personne chargée par le gouvernement de préparer l'édition nationale, votée par les chambres en 1843 [1].

Les mathématiciens s'accordent cependant pour signaler comme les principaux titres de Fermat à leur admiration : sa découverte du calcul infinitesmial ou différentiel, sa théorie du calcul des probabilités, son application de l'algèbre à la géométrie et ses travaux dans la théorie des nombres.

On sait que Newton et Leibnitz se disputèrent la découverte du calcul infinitésimal, une de leurs gloires. L'Angleterre et l'Allemagne prirent part à cette glorieuse querelle. Chacune défendit avec la vivacité de l'amour-propre national, le mérite de son illustre citoyen. Cette lutte de rivalités, entretenue par la presse et par les académies, et dont les efforts furent proportionnés à l'importance de la question, se termina par une heureuse transaction. Mais elle durerait peut-être encore, si des appréciations consciencieuses et plus exactes n'avaient depuis longtemps fait remonter le mérite de cette découverte jusqu'à Fermat. Du moment que cet honneur était attribué à un Français, la querelle de l'Angleterre et de l'Allemagne se transforma en une ligue commune pour contester à notre compatriote la portée de ses découvertes. « De l'autre côté du détroit, dit M. Libri, on a toujours mis habilement en pratique le système des coalitions. »

D'Alembert fut le premier qui déclara (dans l'*Encyclopé-*

[1] On entend parler ici de l'ensemble des travaux de Fermat, car ses *Opera varia* et l'édition annotée de *Diophante*, publiés par Samuel de Fermat fils, sont plus que suffisants, sinon pour faire apprécier entièrement le savant, du moins pour établir la supériorité et le génie du grand géomètre. « Il est impossible, dit M. Brassine, d'acquérir une idée exacte des travaux et des découvertes de Fermat par les extraits de ses œuvres que l'on trouve dans les ouvrages d'analyse les plus estimés. »

Digitized by Google

die) qu'on devait à Fermat la première application du calcul aux quantités différentielles pour trouver les tangentes. Genty, dans son discours sur l'*Influence de Fermat*, couronné en 1783 par l'Académie des sciences de Toulouse, démontra victorieusement que Fermat devait être regardé comme le premier inventeur du calcul infinitésimal. Arbogast partagea les opinions de Genty. Lagrange, si compétent dans cette branche des mathématiques, et Laplace, dans son *Essai philosophique sur le calcul des probabilités*, ont, de nos jours, déclaré positivement que Fermat pouvait être considéré comme le véritable inventeur du calcul infinitésimal.

C'est dans sa règle *De maximis et minimis* (*Methodus ad disquirendam maximam et minimam*), que Fermat a renfermé la première idée du calcul différentiel. Voici comment Lagrange établit ce fait important (*Leçons sur le calcul des fonctions*) : « Dans sa méthode *De maximis et minimis* il égale, dit-il, l'expression de la quantité dont on recherche le *maximum* ou le *minimum* à l'expression de la même quantité dans laquelle l'inconnue est augmentée d'une quantité indéterminée. Il fait disparaître dans cette équation les radicaux et les fractions, s'il y en a; et, après avoir effacé les termes communs dans les deux membres, il divise tous les autres par la quantité indéterminée qui se trouve les multiplier; ensuite il fait cette quantité nulle, et il a une équation qui sert à déterminer l'inconnue de la question. Or, il est facile de voir au premier coup-d'œil que la règle déduite du calcul différentiel (qui consiste à égaler à zéro la différentielle de l'expression qu'on veut rendre au *maximum* ou au *minimum*, prise en faisant varier l'inconnue de cette expression), donne le même résultat, parce que le fond est le même, et que les termes qu'on néglige comme infiniment petits dans le calcul différentiel, sont ceux qu'on doit supprimer comme nuls dans le procédé de Fermat. Sa méthode des tangentes dépend du même principe. Dans l'équation entre l'abscisse et l'ordonnée, qu'il appelle la propriété spé-

Digitized by Google

cifique de la courbe, il augmente ou diminue l'abscisse d'une quantité indéterminée, et il regarde la nouvelle ordonnée comme appartenant à la fois à la courbe et à la tangente; ce qui fournit une équation qu'il traite comme celle d'un cas de *maximum* ou de *minimum*. On voit encore ici l'analogie de la méthode de Fermat avec celle du calcul différentiel; car la quantité indéterminée dont on augmente l'abscisse répond à la différentielle de celle-ci, et l'augmentation correspondante de l'ordonnée répond à la différentielle de cette dernière. Il est même remarquable que dans l'écrit qui contient la découverte du calcul différentiel, imprimé dans les *Acta Erudit. Lips.* d'octobre 1684, sous le titre : *Nova Methodus pro maximis et minimis*, etc., Leibnitz appelle la différentielle de l'ordonnée une ligne qui soit à l'accroissement arbitraire de l'abscisse comme l'ordonnée à la sous-tangente, ce qui rapproche son analyse de celle de Fermat. On voit donc que ce dernier a ouvert la carrière par une idée très-originale, mais un peu obscure, qui consiste à introduire dans l'équation une indéterminée qui doit être nulle par la nature de la question, mais qu'on ne fait évanouir qu'après avoir divisé toute l'équation par cette même quantité. Cette idée est devenue le germe des nouveaux calculs qui ont fait faire tant de progrès à la géométrie et à la mécanique. Mais on peut dire qu'elle a porté aussi son obscurité sur les principes de ces calculs. Maintenant qu'on a une idée bien claire de ces principes, on voit que la quantité indéterminée que Fermat ajoutait à l'inconnue, ne servait qu'à former la *fonction dérivée* qui doit être nulle dans le cas du *maximum* ou du *minimum*, et qui sert en général à déterminer la position des tangentes et des courbes. Mais les géomètres contemporains de Fermat ne saisirent pas l'esprit de ce nouveau genre de calcul; ils ne le regardèrent que comme un artifice particulier, applicable seulement à quelques cas et sujet à beaucoup de difficultés; aussi cette invention, qui avait paru un peu avant la *Géométrie de*

Digitized by Google

Descartes, demeura-t-elle stérile pendant près de quarante ans. Enfin, Barrow imagina de substituer aux quantités qui doivent être supposées nulles suivant Fermat, des quantités réelles, mais infiniment petites, et il publia, en 1674, sa *Méthode des tangentes*, qui n'est que la construction de celle de Fermat, par le moyen du triangle, infiniment petit, formé des accroissements de l'abscisse et de l'ordonnée, et du côté de la courbe regardée comme un polygone. Il donna ainsi naissance au système des infiniment petits et au calcul différentiel. »

L'opinion de Lagrange, que Fermat a donné naissance à ce calcul, est devenue l'opinion aussi des savants les plus accrédités de nos jours, de MM. Libri, Babinet, etc. Mais cette découverte, dans sa complète démonstration, paraît être le résultat des efforts combinés de plusieurs esprits éminents. Fermat y serait parvenu par la géométrie, Leibnitz par les nombres arithmétiques, Newton par la mécanique.

La *Revue d'Édimbourg* n'a pas voulu admettre toutes les conclusions de Lagrange ; mais, tout en protestant, dans son numéro de septembre 1814, elle a avoué que Fermat avait connu le principe et qu'il avait été très-près de cette découverte.

L'analyse infinitésimale est regardée comme le levier le plus puissant des mathématiques et la source des plus brillants progrès de cette science Féconds dans la mesure des grandeurs, ses procédés ont atteint la représentation de tous les mouvements, et en particulier ceux des corps célestes. Newton a pu ainsi expliquer le système du monde, et Laplace composer son beau livre de la *Mécanique céleste*. Les déductions des théories de ce calcul ne s'arrêteront pas là. Elles nous révèleront bien d'autres vérités sur le passé, le présent et l'avenir de notre monde terrestre ou céleste.

C'est à Fermat autant qu'à Pascal que la science est redevable des premiers éléments du calcul et de la théorie des probabilités, une des plus belles découvertes du XVIIe siècle,

Digitized by Google

d'après Laplace, juge bien compétent et qui a puissamment contribué à son perfectionnement. Cette science est l'application des calculs rigoureux et de la précision mathématique aux probabilités qui, pour le vulgaire, paraissent tenir de la chance ou du sort. Elle touche aux théories les plus élevées et à la pratique la plus usuelle. On en retrouve le germe dans une infinité de combinaisons faites par des joueurs et par des sociétés d'assurances de toute sorte. Il n'est pas de parieur qui, dans sa tête, n'ait profondément calculé les probabilités du gain et de la perte. La *règle des partis*, établie par Pascal, fut par lui résolue à l'occasion d'un problème que lui proposa un joueur célèbre appelé le chevalier de Méré, et ce fut dans cette circonstance que Fermat s'associa à l'établissement de la théorie analytique des probabilités[1].

Voici le problème résolu par Pascal : Si deux personnes jouent à chances égales et avec la condition que celui qui gagne le premier trois parties prend tout l'enjeu, comment partagerait-on cet enjeu, en supposant que la mise de chacun soit de trente-deux pistoles, et qu'on veuille quitter le jeu lorsque l'un des joueurs a gagné une partie et l'autre deux?

Pascal trouva que quarante-huit pistoles devaient revenir à celui qui avait deux parties, tandis que celui qui n'avait qu'une partie ne pouvait avoir droit qu'à seize pistoles.

On dit qu'alors, croyant qu'il n'existait à Paris aucun mathématicien capable de résoudre des problèmes de cette nature, il s'adressa à Fermat qui trouva immédiatement une solution générale dont, après quelques observations, Pascal reconnut la parfaite exactitude.

Cette science a été cultivée par les plus grands géomètres. Galilée et Pascal s'en occupèrent en même temps que Fermat. Mais les plus grands progrès de cette science sont

[1] Libri, *Etude sur Fermat*, p. 10.

Digitized by Google

dus aux mathématiciens modernes, à Laplace, à Poisson.

Fermat partage avec Descartes la gloire d'avoir créé la géométrie analytique par l'application de l'algèbre à la géométrie. Il paraît même avoir devancé son rival dans cette voie, ce qui lui valut de la part de ce dernier l'expression de sentiments de jalousie peu dignes d'un si grand philosophe : Descartes voyait avec peine dans Fermat un homme qui, après lui, avait reculé les bornes de la géométrie. Les travaux de celui-ci ont fait faire dans cette partie un pas immense à la science. On a conservé de lui quelques opuscules sur cette matière, aussi remarquables par la profondeur des raisonnements que par l'originalité des idées.

Dans l'algèbre pure il trouva, pour faire disparaître des équations les quantités irrationnelles, un moyen qu'il proposa sous la forme de problème et dont l'importance et la difficulté furent méconnues par ce même Descartes. C'est à cette occasion qu'il soutint avec ce philosophe et avec ses adhérents une lutte dont tout l'honneur resta à notre géomètre.

Descartes commença d'abord ses attaques avec un sarcasme déloyal. Il se vengea des succès de Fermat par un dédain fort déplacé, en ayant l'air de ne pas comprendre l'énoncé de ses propositions qu'il taxait de puérilité. Fermat, en affirmant toujours et invariablement la bonté et l'universalité de ses principes, mais avec autant de modération que de politesse, se contentait d'opposer cette déclaration personnelle, digne d'être comprise par un philosophe : « M. Descartes ne saurait m'estimer si peu que je ne m'estime encore moins. »

Cependant, après s'être longtemps défiés indirectement, comme le dit Genty dans son discours déjà cité, ces deux grands rivaux croisèrent enfin les armes. Ces armes, on le comprend, ne furent que deux plumes également illustres. La noble attitude de Fermat et son mérite qu'un homme de

Digitized by Google

la valeur de Descartes ne pouvait longtemps méconnaître, amenèrent bientôt entre eux un rapprochement auquel le P. Mersenne servit d'intermédiaire. On trouve dans les lettres de Descartes, dans celle qu'il adressa alors à Fermat, une expression touchante de ses nouveaux sentiments à l'égard du grand géomètre, exprimée fort originalement et dans le goût de l'époque: « Je n'ai pas eu moins de joie, disait-il à Fermat, de recevoir la lettre par laquelle vous me faites la faveur de me promettre votre amitié, que si elle me venait d'une maîtresse dont j'aurais passionnément désiré les bonnes grâces. Et vos autres écrits qui ont précédé me font souvenir de la Bradamante de nos poètes, laquelle ne voulait recevoir personne pour serviteur, qu'on ne se fût auparavant éprouvé contre elle au combat, etc. [1] »

Mais le premier des titres de Fermat à l'admiration des mathématiciens est sa découverte dans la théorie des nombres. Il ne partage avec personne la gloire de cette invention, quoique ses écrits les plus précieux sur cette matière ne soient pas parvenus jusqu'à nous. Ce qui nous reste de lui se borne à quelques notes sur l'ouvrage de Diophante et à quelques théorèmes énoncés sans démonstration dans sa correspondance. Il est cependant le seul dans cette branche la plus abstraite d'une science dont les procédés reposent tous sur des abstractions, qui ait su à certains égards aller plus loin que ses successeurs.

On peut donner quelque idée de la théorie des nombres aux personnes du monde par les énoncés des questions les plus simples qui s'y rattachent. On suppose, par exemple: « qu'une maîtresse de maison, ayant du monde à dîner, dise à sa cuisinière qu'elle veut dépenser soixante francs, ni plus ni moins, pour son rôti, et qu'il faut que ce rôti se compose à la fois de bécasses, de perdreaux et de mauviettes,

[1] On trouve cette lettre en tête de l'édition de *Diophante* et des *Varia Opera*, publiés par Samuel de Fermat.

Digitized by Google

de manière qu'il y ait en tout soixante de ces animaux. La cuisinière se rend au marché, et là elle trouve que les bécasses valent trois francs pièce, qu'un perdreau vaut deux francs, et qu'on lui donne cinq mauviettes pour un franc. Le prix est invariable, il n'y a rien à rabattre. Voilà notre cuisinière bien embarrassée : l'ordre qu'elle a reçu est positif ; elle ne peut acheter ni la moitié d'un perdreau, ni le tiers d'une bécasse ; il lui faut soixante pièces pour soixante francs. Une telle question est du ressort de la théorie des nombres. Aryabatta dans l'Inde et Bachet en France ont donné chacun la même méthode pour traiter tous les problèmes du même genre qu'habituellement on résolvait autrefois par tâtonnement. Cette cuisinière n'a que deux manières de contenter sa maîtresse : ou elle doit acheter vingt-deux perdreaux, trois bécasses et trente-cinq mauviettes, ou bien huit perdreaux, douze bécasses et quarante mauviettes. Hors de là, elle n'aura pas soixante pièces ou elle dépensera plus ou moins de soixante francs [1]. »

Mais cette science ne se réduit pas à des questions de pure curiosité. Elle se lie avec les branches les plus élevées de l'analyse. Elle fournit d'excellents modèles dans l'art de raisonner, et, de nos jours, on en a fait des applications importantes qui lui ont valu d'être particulièrement recommandée à l'étude des jeunes géomètres par Laplace. C'est dans cette branche des mathématiques que le génie de Fermat avait pénétré si avant. On lui doit une foule de beaux et curieux théorèmes, dont il ne laissa pas les démonstrations, quoique ses lettres prouvent qu'il les possédait, et qu'aucun de ses contemporains ne paraisse en avoir douté. Il cultivait cette branche des mathématiques avec une sorte de passion bien justifiée par l'importance des découvertes qu'il fit. Depuis un siècle, les savants les plus illustres ont cherché la démonstration de plusieurs de ses théorèmes

[1] Libri, *Etude sur Fermat* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1845).

Digitized by Google

sans pouvoir y parvenir. Ils ont exercé tour-à-tour l'esprit d'Euler, de Lagrange, de Legendre, d'Abel, de Gauss et d'autres mathématiciens de nos jours. On a retrouvé quelques-unes de ces démonstrations à grand'peine; mais il reste un théorème qui, jusqu'à présent, a résisté encore à toutes les tentatives et dont on n'a prouvé que quelques cas qui ne sont pas les cas indiqués par Fermat. Ce théorème a défié toutes les ressources de l'analyse, et a fait dire que dans cette branche Fermat en savait plus, il y a deux siècles, qu'on n'en sait aujourd'hui.

C'est dans un exemplaire de l'ouvrage de Diophante et dans ses notes sur ce mathématicien que Fermat a consigné l'énoncé de cette proposition, dont on n'a pu encore retrouver la démonstration générale.

Diophante n'était pas le seul dans les géomètres anciens qui eut cultivé cette branche des mathématiques. Pythagore et Archimède lui-même y avaient appliqué leur esprit. Les Indiens et les Arabes avaient fait des progrès dans cette science. Les Italiens s'en emparèrent aussi plus tard. Plusieurs traducteurs de Diophante cultivèrent avec fruit la théorie des nombres; mais, quoique fort intéressants, les travaux de tant de mathématiciens furent bientôt éclipsés par les découvertes de Fermat qui, depuis et encore de nos jours, est resté sans rival dans cette branche des mathématiques.

A ces beaux titres au respect admiratif des mathématiciens, Fermat peut ajouter d'autres précieuses recherches. Il restitua les écrits perdus de plusieurs géomètres de l'antiquité, tels que Euclide, d'Alexandrie, et Apollonius, de Perge, qu'il traduisit et expliqua lui-même. Sa vaste érudition lui avait procuré l'intelligence des auteurs de l'antiquité grecque et latine, à tel point, qu'il interpréta et traduisit avec de précieuses remarques des passages qui avaient arrêté les plus célèbres commentateurs. C'est ainsi qu'il expliqua un passage de Sinesius relatif à un aéromètre qu'aucun érudit

Digitized by Google

n'avait pu comprendre jusqu'alors. Sa traduction de la lettre de cet évêque à la savante Hypathia, avec l'explication et la description figurative de l'instrument aérométrique, prouve que la langue grecque n'avait pas de secrets pour lui.

La plupart des biographes qui se sont occupés de Fermat, n'envisageant son mérite qu'au point de vue mathématique, paraissent avoir glissé beaucoup trop légèrement sur les diverses aptitudes de ce génie extraordinaire, jurisconsulte aussi écouté que profond géomètre, poète et physicien à la fois, consulté sur les points les plus difficiles de l'érudition et également versé dans la connaissance des langues anciennes et modernes. La plupart de ses compositions et de ses travaux mathématiques sont écrits et exposés en latin, et il est attesté par ses contemporains qu'il possédait cette langue au point de répandre dans les vers qu'il composait la beauté et la grâce mêmes des poésies de Virgile et d'Horace. Les seuls vers qu'on nous ait conservés de lui font voir avec quelle souplesse son génie se pliait, en effet, aux difficultés de cette langue. Ses *Varia Opera* renferment une épître fort belle, adressée à un poète de ses amis, trop plein dans ses écrits des traditions païennes. Ce chant est intitulé : ***Cede Deo, seu Christus moriens D. Petri de Fermat carmen amabœum ad. D. Balzacum*** [1]. Après quelques vers personnels à à son ami, où il l'engage à abandonner son genre désormais impossible devant les splendeurs du christianisme, le poète entre ainsi dans son sujet :

Cede Deo. Cessit veterum numerosa propago
Cœlicolum : Deus, ecce Deus, quem prona parentem
Agnoscit natura suum, cui terra, salumque
Paret, et edomitæ fatalia flabra procellæ,

[1] Probablement Balzac, de l'Académie française, auteur de pompeuses lettres demeurées célèbres, et qui composa aussi des vers latins supérieurs, disent les biographes, à tout ce qu'il a écrit en français. On cite surtout son *Christ victorieux* qui fut peut-être une réponse aux vers de Fermat.

Digitized by Google

Submittuntque ipsæ jam non sua murmura nubes.
Hìc puro fulgore micans, de lumine lumen
Dum traheret, Deus unus erat, natusque supremi
Æternâ æternum manans de mente parentis,
Assumpsit veros morituræ carnis amictus,
Si quâ forte queat mortalia flectere corda,
Tantillumque animis extundere possit amorem....

Les limites de cette notice nous font regretter de ne pouvoir donner plus de développement à cette citation. Mais Fermat composait aussi des vers français pleins de goût et des vers espagnols dignes de Lope ou de Calderon. Il écrivait avec une grande facilité dans la langue italienne, alors fort honorée. Il paraît qu'il ignorait cependant complètement l'anglais. Kenelme Digby, ce mathématicien qu'il tourmentait par la difficulté de ses propositions, lui ayant écrit dans cette langue, Fermat, dans sa réponse, se plaint de la peine qu'il a eue à se faire donner l'explication de cette lettre par un jeune Anglais, rencontré sur ses pas à Toulouse, lequel, dit-il, n'avait pu lui en faire qu'une traduction fort bourrue. Il paraît qu'alors les deux savants convinrent de se faire, à l'avenir, leurs communications en langue italienne, car bientôt après notre géomètre reçut d'Angleterre un écrit s'annonçant ainsi : *Lettera del signor Digby al signor di Fermat*, et commençant par ces mots: *Haurei temuto d'infastidire troppo vos. illustrissima S. con nuova lettera*, etc.

C'est ainsi que de son vivant Fermat était presque aussi estimé pour ses connaissances littéraires que pour son aptitude mathématique. Ces belles qualités de savant et de lettré n'enlevaient cependant rien aux mouvements de son cœur, qui lui faisaient de ses nombreux correspondants autant d'amis, et qui rappelaient même à lui ceux qu'une première jalousie avait tenus d'abord dans l'éloignement. On voit, dans sa correspondance, avec quels égards, avec quels ménagements on recherchait cette amitié. Ses talents n'effacèrent jamais aux yeux de ses contemporains la gran-

Digitized by Google

deur de son caractère. Il faut céder au plaisir de transcrire ici cette lettre de Pascal, dont souvent il a été donné des extraits, et qui renferme dans quelques lignes le plus bel éloge qu'on puisse faire et de l'homme et du savant. On la trouve dans les *Varia Opera*, édition de 1679.

« Bienassis, le 10 août 1660.

« Monsieur, vous êtes le plus galant homme du monde, et je suis assurément un de ceux qui sçay le mieux reconnaître ces qualités-là et les admirer infiniment, surtout quand elles sont jointes aux talens qui se trouvent singulièrement en vous. Tout cela m'oblige à vous témoigner de ma main ma reconnaissance pour l'offre que vous me faites, quelque peine que j'aye encore d'écrire et de lire moy-même ; mais l'honneur que vous me faites m'est si cher, que je ne puis trop me hâter d'y répondre. Je vous dirai donc, monsieur, que si j'étais en santé, je serais volé à Tolose, et que je n'aurais pas souffert qu'un homme comme vous eût fait un pas pour un homme comme moi. Je vous dirais aussi que, quoique vous soyez celui de toute l'Europe que je tiens pour le plus grand géomètre, ce ne serait pas cette qualité-là qui m'aurait attiré, mais que je me figure tant d'esprit et d'honnêteté en votre conversation, que ce serait pour cela que je vous rechercherais.....

« Je suis si faible, que je ne puis marcher sans baston, ni me tenir à cheval. Je ne puis même faire que trois ou quatre lieues en carrosse ; c'est ainsi que je suis venu de Paris ici, en 22 jours..... Voilà, monsieur, tout l'état de ma santé présente, dont je suis obligé de vous rendre compte pour vous assurer de l'impossibilité où je suis de recevoir l'honneur que vous daignez m'offrir et que je souhaite de tout mon cœur de pouvoir un jour reconnaître ou de vous ou de MM. vos enfants aux quels je suis tout dévoué, ayant une vénération particulière pour ceux qui portent le nom du premier homme du monde. »

Parmi les nombreux savants français et étrangers avec

Digitized by Google

lesquels Fermat se plut à entretenir des relations aussi illustres qu'affectueuses, il faut se garder d'oublier Pierre de Carcavi, mathématicien, d'abord son collègue au Parlement de Toulouse, puis conseiller au grand conseil à Paris, et garde de la bibliothèque du roi, l'ami aussi de Pascal, de Roberval et de Descartes. Plus que tout autre, Carcavi paraît avoir joui de l'estime et de la confiance de notre savant géomètre. Confident de ses pensées, il fut aussi le dépositaire de ses précieux manuscrits. Il existe dans la bibliothèque publique de Toulouse une preuve touchante de l'amitié et de l'intimité de ces deux savants : Fermat fait don à Carcavi d'un exemplaire du dialogue de Galilée, imprimé à Florence en 1632. Sur la première feuille blanche de ce livre, on peut lire un autographe du grand géomètre dont il nous a été permis de prendre la copie, ainsi conçue :

« Peut-être croyez-vous que pour me mettre en réputation et *per purgare*, comme on dit, *la mala fama*, je prétends m'ériger en donneur de livres. Vous en croirez ce qu'il vous plaira, mais si c'était par hasard votre pensée, assurez-vous, mon cher, que vous n'avez pas touché au but. Je ne songe en vous offrant le dialogue italien du système de Galilée, qu'à faire une action de justice et à vous rendre maître de l'ouvrage d'un autheur qui ne passerait, s'il vivait, que pour votre disciple. Recevez donc ce présent comme vous estant deu, et ne me considérez point en ce rencontre comme un adroit négociateur, mais comme un bon juge qui rejette comme une tentation l'idée de votre grande et fameuse bibliothèque, et ne se souvient que de la passion qu'il a d'être tout à vous. »

Après avoir ainsi fait connaître l'opinion qu'avaient du mérite de Fermat les grands hommes de son époque, on nous pardonnera de revenir sur quelques détails plus intimes. C'est par leur vie privée, par les exigences sociales auxquelles ils obéissent, que les grands hommes se rapprochent du vulgaire et se font pardonner leur supériorité. Ces

Digitized by Google

détails achèveront, d'ailleurs, de dessiner ce beau caractère.

Ce puissant génie qui, comme on l'a vu, ne gardait pas copie de ses belles découvertes, et qui n'avait pas le temps de démontrer ce qu'il savait, se plaisait à entretenir des relations avec la ville où il était né, avec sa nombreuse famille, avec ses amis d'enfance, et son cœur accordait aux affections domestiques plus de temps peut-être que son esprit n'en donnait à la science. Fermat, malgré ses incessants travaux de magistrat, fit de fréquents voyages à Beaumont, où le rappelaient, en même temps que le culte de ses affections, le soin de ses intérêts et de sa fortune. Propriétaire de nombreuses métairies dans les environs, il possédait aussi dans la ville même une vaste maison où l'on croit qu'il naquit et où l'on retrouve encore de nos jours des traces du séjour de sa famille [1]. Il y surveillait assez directement l'administration de ses biens ; il y achetait de nouvelles propriétés : les liasses des notaires de l'époque renferment un grand nombre d'actes dans lesquels il agit, à l'occasion plusieurs fois d'intérêts d'une minime importance. Il y assistait à toutes les fêtes de famille : on retrouve le nom de Louise de Long, sa femme, dans plusieurs actes de baptême, dans quelques baptêmes mêmes où elle figure comme la marraine de pauvres enfants du peuple, appartenant apparemment à des serviteurs ou à des clients. Il s'intéressait aux divers procès qu'avait à soutenir cette communauté, tantôt choisi comme arbitre dans des affaires communales ou particulières, tantôt prié de s'interposer, soit auprès des gouverneurs de la province, soit auprès du prince de Conty, alors co-seigneur de Beaumont, à propos des vœux ou des réclamations des habitants.

On voit ainsi dans les actes des notaires, dans les registres de la paroisse, dans d'autres documents contemporains, avec quelle générosité Fermat prodiguait là ses loisirs dont il

[1] On voit encore dans le vestibule de cette maison, une peinture au bas de laquelle se trouve comme nom d'auteur le nom de Samuel de Fermat.

Digitized by Google

était si avare vis-à-vis de la science; mais c'est dans le registre des délibérations de la communauté de Beaumont, déposé aux archives de la mairie, que se trouvent renfermés les détails les plus intéressants sur son séjour dans cette ville. Ces documents témoignent de la bonhomie avec laquelle il vivait parmi ses humbles concitoyens, et prouvent qu'il assistait aux plus importantes délibérations de la communauté : sans doute qu'on les retardait jusqu'à l'époque des vacances ou jusqu'au moment de son plus prochain voyage. Les nombreuses délibérations auxquelles il assistait sont présidées par lui : honneur bien légitime ! et l'on peut supposer, à la sobriété, à la précision et à la clarté du style de quelques-unes, qu'il était souvent le rédacteur des procès-verbaux.

Il existe une délibération, particulièrement intéressante et qui nous montre Fermat présidant une assemblée nombreuse où le menu peuple se mêlait à la bourgeoisie, et traduisant du latin en français, et peut-être aussi en idiome local, le texte d'une coutume importante, mal exécutée, mal comprise et presque tombée en désuétude. Le livre juratoire est apporté, mis sous les yeux de l'illustre président, et le commentaire suit la traduction avec l'approbation de l'assemblée qui confirme le règlement municipal [1].

Ainsi, Fermat donnait par son dévouement à ses conci-

[1] Voici le texte de cette délibération qui, à part l'intérêt biographique, peut avoir quelque valeur pour l'histoire de nos institutions locales : « L'an mil six cent quarante-sept et le vingt-cinquième jour du moys de septembre, dans la ville de Beaumont et maison commune d'y-celle, par-devant monsieur Me Pierre Fermat, conseiller du roy en sa cour de parlement de Tholose, acistant Me Jean de Portarel, lieutenant principal en la judicature de Verdun, siége du dit Beaumont, et Jean Villadieu, docteur et advocat, substitut du procureur du roy, par nobles François de Tersac et Jean Cuzol, escuiers consuls modernes, ont été assemblés en conseil général de ville. Mrs Mes Autgé Cayrel, docteur et advocat en la cour et bourgeois, noble Jean-George de Saliné Sr de Roujos, bourgs, Jean de

Digitized by Google

toyens la mesure de son cœur, non moins grand que son esprit. En le voyant accorder si généreusement à des considérations purement affectueuses les loisirs qu'il refusait à des hommes comme Pascal et Descartes, on se prend à aimer l'homme au moins autant qu'on admire le savant. Aussi

Saliné, docteur et advocat en la cour et bourgeois, Pierre Lalanne, bourgeois, Dominique Girard, docteur et advocat et bourgeois, François Cirol, bourgeois, Dominique Laforcade, docteur et advocat, Pierre-Jean Garrigues, bourgeois, Blaise Loume, docteur et advocat bourgeois, Pierre Fermat, bourgeois, François-Estienne de Prévost, conseiller du roy, contrôleur en l'élection de Rivière-Verdun, Armand Faure, bourgeois, Autgé Garrigues, docteur en médecine, Jean Lasserre, bourgeois, Autgé Laffont, docteur et advocat, Jean Bernard, bourgeois, Jean Boise, bourgeois, Jean Lespiau, bourgeois, Jean Conseil, no^re et bourgeois, Jean Ramondis, bourgeois, François Capmartin, notaire et bourgeois, Jean Bordes, bourgeois, Cosmes Lafont, bourgeois, etc., etc., etc., habitants de la ville.

Auxquels, par l'organe du Sr de Terssac, second consul, a esté proposé qu'il n'y a personne dans la ville qui ne soit duement certifié des coustumes d'ycelle, singulièrement pour la prohibition de l'entrée du vin et vendanges étrangers qui se reculhit hors la juridiction, taliable et consulat, ces coustumes ayant esté par nos prédécesseurs très extroittement observées, mesmes du depuis, mais pourtant aulcuns particuliers habitans mal affectionnés au bien public rompent les dites coustumes, entrent à cachette des vendanges et vin excrus hors le terroir, et qui plus est les hosteliers débitent quantité de vin étranger à l'exclusion des habitans dont autant le roy, les seigneurs de la ville le publiq et le particulier en souffrent de notables dommages et intérêts. Pour éviter les quels abus et faire observer les dites coustumes inviolables, il a fait la présente assemblée générale, priant vouloir délibérer là-dessus. Sur quoi en la dite assemblée les coustumes de la dite ville sur ce sujet trouvées escriptes en latin dans le *Livre juratoire* antien, les dites expliquées par le dit sieur de Fermat, cons^er, présidant en la présente assemblée et par le dit sieur les voix reculhies unaniment tous d'une commune voix et opinion.

A esté arresté que la coustume concernant l'entrée du vin et vendange sera extroictement observée, et qu'à ces fins les sieurs consuls fairont publier à son de trompe par les carrefours de la ville que inhitions et deffenses sont faittes à tous habitants et autres de quelle qualité et condition qu'ils

Digitized by Google

M. Libri, dans une belle étude sur ce géomètre, a-t-il pu dire avec vérité que « cette sollicitude pour des intérêts d'un ordre secondaire, qui honore et fait aimer un grand esprit, est un des plus solides arguments propres à démontrer que Fermat naquit à Beaumont [1]. »

Mais Fermat a honoré sa ville natale d'une plus forte preuve d'affection encore.

C'est à Beaumont que naquirent et qu'il fit baptiser plusieurs de ses enfants. Catherine, née à Beaumont, y fut baptisée le 20 août 1641 ; Louise y fut baptisée le 28 juin 1655. Celle-ci était née dix ans avant cette date, et avait reçu alors l'ondoiement sans solennité à Castres, où son père faisait partie de la chambre de l'Edit. Le baptême de cette dernière, ajourné ainsi pour être célébré à Beaumont, est une touchante preuve du respect de Fermat pour de hautes convenances, et pour ces fêtes de famille qu'il réservait presque exclusivement pour son pays natal.

Catherine et Louise de Fermat, qui avaient été baptisées

soient de ne entrer nul vin ny vendange que tant seulement celluy ou celle quy sera excrus dans la consulat et talhiable de la présente ville et que le vin quy sera excru dans le dit consulat et talhiable ny pourra entrer dans la ville ny estre débité aux faux-bourgs que tant seulement celuy quy sera apporté dans la dite ville puys les vendanges faittes jusques au jour de la St Martin d'hiver inclusivement au préalable exacte vérification faitte comme le dit vin a esté reculhi dans le terroir du dit consulat et au cas il arriverait que quelque habitant ou autre eust faict entrer du vin ou vendange reculhy hors du terroir du talhiable de la présente ville et juridiction, en ce cas le dit vin ou vendange sera indispensablement confisqué et adjugé le tiers à monseigneur le prince et à monseigneur l'abbé de Grand'Selve, autre tiers appliqué aux réparations de la ville et l'autre tiers au profit du desnonciateur, et que les dits sieurs consuls fairont tous les mois visittes dans les caves des hostes acistés de quatre bourgeois, du nombre des barriques de vin qu'ils vendront, les quelles barriques seront marquées du cachet de la ville où sera inscripte la date de la dite visite.

FERMAT, président, *signé*.

Suivent les autres signatures.

Digitized by Google

à Beaumont, devaient y vivre et y mourir. Le couvent des religieuses de Sainte-Claire de cette ville absorba, quelques années avant la mort de leur père, la pieuse vie de ces saintes filles.

Fermat était profondément catholique, et sa famille puisa dans ses leçons et dans ses exemples des sentiments de ferveur et la foi la plus vive. Jean, son fils plus jeune, entra aussi dans les ordres, et mourut archidiacre de Fimarcon. On retrouve encore, après la mort du conseiller, Louise de Long, sa veuve, gratifiant l'église et les couvents de Beaumont de ses pieuses libéralités.

La vie de Pierre de Fermat fut une existence calme et élevée, consacrée à la magistrature, aux plus nobles délassements de la science et à sa famille. Elle ne présente aucun de ces incidents dramatiques communs dans la vie des hommes tourmentés par l'ambition, par l'amour de la gloire ou la soif des richesses. Il ne prit part que comme témoin aux évènements mémorables de son temps. Entré au parlement quelques jours avant le terrible procès de Henri de Montmorency, il vit ce drame se dénouer sous ses yeux, mais il n'eut aucune responsabilité à encourir dans le jugement de ce grand coupable. Il n'était encore qu'à la chambre des requêtes.

Il n'entra à la cour que le 30 décembre 1637, en remplacement de M. Reynaldi.

Quelque temps après, il fut désigné pour faire partie de la chambre de l'édit qui siégeait à Castres [1].

On sait que cette chambre, connue plus particulièrement

[1] L'édit de 1576 créa des tribunaux mi-partis dans le ressort de huit parlements.

Le siége de la chambre mi-partie créée pour le ressort du parlement de Toulouse fut d'abord établi à Montpellier, et en octobre 1576 Henri III la transféra à Revel.

Le 5 juin 1579 elle fut transportée à L'Isle-en-Albigeois; mais, dissoute par l'édit du 31 juillet 1585, elle fut rétablie à Castres le 3 avril 1595. Le

Digitized by Google

dans le parlement du Languedoc sous le nom de chambre mi-partie, avait été créée par les édits de pacification pour juger des différends dans lesquels des protestants avaient à plaider. Comme son nom l'indique, elle était composée d'officiers en nombre égal de l'une et de l'autre religion.

Il n'est pas douteux que son esprit de modération dut faire désigner Fermat comme membre de cette chambre. Peut-être sollicita-t-il lui-même cet honneur qui lui permettait de mieux cacher sa renommée, déjà belle dans les murs d'une petite ville, où sa modestie se trouvait sans doute plus à l'aise. Quoi qu'il en soit, il siégea plusieurs fois à la chambre de l'édit, en des temps différents; et c'est de Castres, presque autant que de Toulouse, que partirent ses correspondances avec les savants contemporains. C'est dans ces deux villes et durant ses loisirs de magistrat qu'il édifia les plus beaux titres de sa renommée.

Voici, d'après Genty, le rôle honorable que jouait le magistrat toulousain, quoique éloigné et au moyen de sa corres-

président de La Bourgade est choisi comme président catholique, et Philippe de Tresme Canaye pour président calviniste. Ce dernier, pendant sa présidence, fut envoyé par Henri IV à Venise pour terminer un différend élevé entre cette république et Paul V.

A la suite de la paix et du traité qui la suivit en 1596, un édit réintégra le parlement à Toulouse, et maintint la chambre de l'édit à Castres, mais avec un seul président, le plus ancien, quelle que fût sa religion.

En 1613, Marie de Médicis ne voulut plus que le parlement choisît ceux de ses membres qui devaient siéger à Castres. Il dut seulement présenter une liste de 12, et le roi en choisissait 8, ce qui dura jusqu'en 1631.

A la suite de troubles, la chambre fut transférée de nouveau en 1630 à Revel, et rentra à Castres en 1632.

On retira vers 1629 aux magistrats huguenots le droit de porter des insignes de la magistrature souveraine.

En 1669 la chambre fut transférée à Castelnaudary, et en 1679 supprimée par l'édit de Louis XIV. Les 11 magistrats rentrèrent à Toulouse, et un seul, Pierre Paul, ne voulant pas embrasser la religion catholique, préféra se retirer à Genève.

Digitized by Google

pondance, parmi les célébrités de l'époque : « Ces découvertes, si vastes et si nombreuses, attirèrent à Fermat les honneurs de tous les mathématiciens de son siècle. Avec quelle avidité et quelle reconnaissance on recevait toutes ses nouvelles productions dans la société de géomètres qui se formait alors à Paris et qui comptait déjà dans son sein plusieurs hommes dont le mérite présageait qu'elle serait un jour la première compagnie savante de l'univers ; avec quelle impatience ils soupiraient après les nouveaux chefs-d'œuvre qui devaient éclore de sa plume ! On ne peut, disaient-ils, aisément supporter l'attente de choses si belles et si souhaitables (Lettre de Pascal, pag. 188 des ouvrages de Fermat). Fermat dirigeait de loin les travaux de cette académie naissante : il en était l'âme invisible ; il y excitait l'émulation et le besoin d'apprendre : en y déposant la semence des plus hautes pensées, il échauffait ces germes précieux du feu créateur qui les développe et les féconde. »

Ainsi à distance, Fermat aurait été un des membres les plus actifs de ces conférences tenues alors à Paris par les savants de cette capitale, où se réunissaient Pascal, Mersenne, Roberval, Carcavi, Le Pailleur, tous les nombreux amis de notre géomètre, et qui furent le berceau de l'Académie des sciences, dont Louis XIV sanctionna l'existence en 1666 [1].

Rien ne paraît avoir jamais dérangé la régularité de ses habitudes, et aucun fait mémorable ne mit en saillie cette

[1] M. du Mége, dans sa continuation de l'*Histoire du Languedoc*, parle de Fermat en deux occasions, pages 149 et 202, t. X. Fermat, en compagnie de Pélisson et autres, fonda-t-il à Toulouse les conférences académiques des Lanternistes, et reçut-il en 1660 dans cette même ville la visite de Louis XIV ? Nous l'ignorons complètement et nous en douterions pour plusieurs motifs, si ces faits n'étaient ainsi attestés par un écrivain aussi sérieux. M. du Mége indique des journaux manuscrits, des mémoires particuliers qu'il a recueillis, où ces faits sont sans doute relatés. Mais ces journalistes privés mêlaient souvent les produits de l'imagination aux réalités de l'histoire ; et évidemment, dans l'esprit de M. du Mége lui-même, la visite de

Digitized by Google

existence de savant, échappant ainsi aux recherches de l'historien et du biographe. Dévoué à tous ses devoirs, suffisant aux travaux les plus divers, Fermat, comme la plupart des grands hommes que le feu du génie consume de bonne heure, ne devait pas atteindre une vieillesse avancée. Cependant, il avait dû être humainement heureux : estimé, considéré, admiré, entouré d'amis fidèles, liés à lui par de pures relations de confraternité et l'amour élevé des sciences. Sa femme, modèle de vertus, l'avait rendu père de plusieurs enfants bien dignes d'apprécier ses exemples et de continuer l'honneur de son nom. Clément-Samuel l'aîné avait été reçu

Louis XIV à Fermat, et la fondation par ce dernier de l'Académie des Lanternistes, ne sauraient mériter que l'autorité due aux faits présumés ou probables.

[Nous avions écrit ces lignes lorsque a paru dans la *Revue de Toulouse* (livraisons des 9 et 16 septembre 1858) une étude remarquable de M. le Dr Desbarreaux-Bernard sur *Les Lanternistes**. Après l'avoir lue, nous avons été heureux de voir ainsi confirmées par lui nos hypothèses sur cette opinion erronée : que P. Fermat aurait fait partie des conférences académiques fondées à Toulouse vers le milieu du XVIIe siècle. Aux bonnes raisons émises par M. Desbarreaux pour justifier l'absence et l'éloignement de Fermat de semblables réunions, et à celles non moins convaincantes qui lui font émettre des doutes sur l'origine du Sonnet produit à l'appui de l'opinion contraire par M. le chevalier du Mège, on pourrait, il nous semble, ajouter les considérations que voici : l'autographe dont il s'agit étant signé *de Fermat*, avec particule, ne saurait appartenir au grand géomètre, qui ne signait point ainsi, qui n'avait aucun droit rigoureux à cette particule, et dont la modestie écarte tout reproche d'usurpation à cet égard. De plus, on lit en tête du Sonnet invoqué, ce mot *ville*, indication sans doute du lieu où il fut composé. Ce mot *ville*, suivi de quelques points, ne serait-il point l'abréviation du mot Villefranche? Les descendants de P. Fermat se qualifièrent, vers la fin du XVIIe siècle, de sieurs de Villefranche, qui était le nom d'un fief leur appartenant. Cela permettrait d'attribuer plus probablement ces vers au fils ou au petit-fils de P. Fermat; leur mérite est suffisamment connu, et d'ailleurs, d'après M. Desbarreaux, ils firent l'un et l'autre réellement partie de sociétés savantes de Toulouse.

Il s'établissait, vers la même époque, à Castres, où Fermat siégea, ainsi qu'on l'a dit, à plusieurs reprises, une société des sciences et belles-lettres; mais les raisons qui avaient tenu notre géomètre éloigné des Lanternistes, durent l'empêcher aussi d'être du nombre des académiciens castrais. On ne trouve, du moins, son nom sur aucune des listes fournies par les historiens de cette académie.]

* Ce travail, revu et complété, a été publié depuis, en un volume tiré à 152 exemplaires. — Paris, Techener, 1858, in-8.

Digitized by Google

avocat à Toulouse, par arrêt du parlement du 9 février 1651. Il s'était allié dans cette ville à une des principales familles parlementaires, qui devait pendant plusieurs siècles encore faire revivre les traditions de la magistrature de race. Il s'était marié avec mademoiselle Thérèse d'Olivier, fille de M. François d'Olivier, conseiller à la cour. En mars 1662, son père eut aussi la satisfaction de le voir entrer dans les rangs de la même compagnie comme commissaire aux requêtes du palais. C'était un digne fils, qui devait se recommander à la postérité par son érudition, mais dont le plus beau titre à nos hommages devait être de sauver de l'oubli les immortelles découvertes de son père.

La santé de Pierre de Fermat paraissait déjà chancelante en 1660. Le 25 juillet de cette année, il écrivait à Pascal ces mots : « Ma santé n'est guère plus forte que la vôtre, » et proposait à son ami une entrevue, à la condition pour chacun de faire la moitié du voyage. On croit que la santé du grand géomètre avait été ébranlée par les atteintes d'une de ces épidémies qui sévissaient alors si communément et d'une façon si terrible dans nos villes construites contre toutes les règles de la salubrité, mal aérées, entourées de murs élevés et de fossés bourbeux. Il existe une délibération de la communauté de Beaumont, où il est question de mesures de précaution à prendre contre l'invasion de la peste, et où l'on engage Fermat à envoyer moins souvent ses domestiques et ses commissionnaires de Toulouse à Beaumont.

Pierre de Fermat figura sur la liste des conseillers catholiques qui commencèrent leur service à Castres à la fin de l'année 1664; mais il ne put arriver au terme de la session. Le 9 janvier 1665 il fit le rapport d'une affaire à la chambre, et le 12 il avait cessé de vivre.

Aucune pompe n'entoura ses funérailles. Les conseillers de la chambre de l'édit ne siégèrent pas le jour de sa mort, et ils firent fermer les portes de leur palais pour attester leur deuil. Ce fut l'unique hommage rendu alors au génie

Digitized by Google

de l'homme qui mérita l'admiration de Pascal. Un demi-siècle plus tard, l'Angleterre fit à Newton des obsèques presque royales.

On parut cependant comprendre l'immensité de cette perte. Le *Journal des Savants*, dans son numéro du 9 février 1665, constata brièvement, mais avec impartialité, les regrets de la science. Voici dans quels termes :

« On a appris ici, avec beaucoup de douleur, la mort de M. de Fermat, conseiller au parlement de Toulouse. C'était un des plus beaux esprits de ce siècle et un génie si universel, et d'une étendue si vaste, que si tous les savants n'avaient rendu témoignage de son mérite extraordinaire, on aurait de la peine à croire tant de choses qu'on en doit dire pour ne rien retrancher de ses louanges. Il avait toujours entretenu une correspondance particulière avec MM. Descartes, Toricelli, Pascal, Frenicle, Roberval, Huyghens, etc., etc. Il excellait dans toutes les parties de la mathématique, mais principalement dans la science des nombres et dans la belle géométrie. On a de lui une méthode pour la quadrature des paraboles de tous les degrés ; une autre *De maximis et minimis ;* une introduction aux lieux, plans et solides ; un traité *De contractibus sphæricis ;* un autre dans lequel il rétablit les deux livres d'Apollonius Pergœus, et une méthode générale pour la dimension des lignes courbes. De plus, comme il avait une connaissance très-parfaite de l'antiquité et qu'il était consulté de toutes parts, il a éclairé une infinité de lieux obscurs qui se rencontrent dans les anciens. On a imprimé quelques-unes de ses observations sur Athénée, et dans la traduction de Benedetto Castelli on a inséré une très-belle observation sur une épître de Synésius que le P. Petau, qui a commenté cet auteur, a avoué qu'il n'avait pu entendre. Il a encore fait beaucoup d'observations sur le Théon d'Alexandrie [1] et sur d'autres auteurs anciens. Mais la

[1] Père de la fameuse Hypathie.

Digitized by Google

plupart ne se trouveront qu'éparses dans ses épîtres, parce qu'il n'écrivait guère sur ces sortes de sujets que pour satisfaire à la curiosité de ses amis. Tous ces ouvrages de mathématiques et toutes ces recherches de l'antiquité n'empêchaient pas que M. de Fermat ne fît sa charge avec beaucoup d'assiduité et avec tant de suffisance, qu'il a passé pour un des plus grands jurisconsultes de son temps.... Mais ce qui est le plus surprenant, c'est qu'avec toute la force d'esprit qui était nécessaire pour soutenir les rares qualités dont nous venons de parler, il avait encore une si grande délicatesse d'esprit qu'il faisait des vers latins, français et espagnols avec la même élégance que s'il eût vécu du temps d'Auguste, et qu'il eût passé la plus grande partie de sa vie à la cour de France ou à celle de Madrid. »

Pierre de Fermat laissait, de son mariage avec Louise de Long, cinq enfants: Clément-Samuel, Jean, Claire, Louise et Catherine.

Clément-Samuel, dont il a été déjà parlé, fut un érudit qui publia quelques œuvres littéraires et des traités de droit fort estimés de ses contemporains. Il devait mourir conseiller vétéran au parlement de Toulouse, où il remplaça, vers 1685, François d'Olivier, son beau-père [1].

Jean de Fermat entra de bonne heure dans les ordres sacrés. Il mourut à Toulouse avec le titre d'archidiacre de Fimarcon, près de Condom en Gascogne, après avoir institué

[1] Déjà il était, comme on a vu, conseiller et commissaire aux requêtes du palais depuis 1662. Son père fut donc pendant plusieurs années conseiller en même temps que lui. Il obtint sans doute des dispenses, à moins que l'un étant à la cour proprement dite et l'autre seulement aux requêtes, il n'y eût point incompatibilité entre eux. Mais en 1665, Samuel de Fermat eut besoin d'un certificat des procureur et avocats-généraux de Pins, Le Mazuyer et de Buisson d'Aussonne, établissant qu'il n'avait d'autre parent ou allié au parlement que Clément de Long, conseiller et doyen, son oncle maternel, lequel avait résigné son office à Clément de Long, son fils aîné, reçu en ladite charge le 24 novembre 1683, laquelle charge, néanmoins,

Digitized by Google

pour son héritier général et universel Jean-François de Fermat, sieur de Villefranche, son neveu, fils de Clément-Samuel, son frère.

Claire de Fermat épousa M. de Mélet, conseiller au sénéchal d'Armagnac (Lectoure).

Louise et Catherine moururent, comme il a été dit, religieuses du *tiers-ordre* de saint François.

Clément Samuel de Fermat laissa deux fils de son mariage avec Thérèse d'Olivier : Jean-François et Ignace.

Jean-François de Fermat fut, comme son père et son grand-père, conseiller au parlement de Toulouse. Il mourut jeune et sans postérité, vers le commencement du XVIIIe siècle ; il institua pour son héritier général et universel Ignace de Fermat, son frère.

Ignace de Fermat fut prêtre comme Jean, son oncle. Il prenait la qualité de chantre et chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin de Toulouse. En lui finit la descendance masculine de Pierre Fermat [1].

le sieur de Long père exerçait encore, le sieur de Long fils payant seulement le droit annuel. — Plusieurs biographes font naître Samuel de Fermat en 1630, et le font mourir en 1690. Il résulte des actes de décès de l'église Saint-Etienne de Toulouse qu'il mourut dans cette ville le 3 mars 1697, à l'âge de 63 ans, et qu'il fut enterré le lendemain dans le chœur de l'église des Augustins, en présence de Jean Daspe, conseiller au parlement, et Hyacinthe de Junius, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

[1] Il existe à la Bibliothèque impériale, à Paris, sous le n° 1,477,125, un manuscrit contenant le jugement en aveu d'une police de vente, rendu le 16 mai 1716 par M. de Carrière, juge-mage à Toulouse, entre Ignace de Fermat, prestre, curé de Dieupentale (le même que le chanoine de Saint-Sernin) et François de Gailhard, avocat, ancien capitoul, faisant pour Jean de Gailhard, son fils. Cette vente est la résignation de l'office de conseiller, laissé par Jean-François de Fermat, son frère décédé, moyennant 40,000 livres dont 20,000 acquittées en délégations et 20,000 laissées à rente viagère de 1,000 livres, attendu, est-il dit, la parente des parties, Jean de Gailhard étant fils de la dame de Mélet, épouse François Gailhard et cousine de Jean-François et Ignace de Fermat.

Digitized by Google

Louise de Long, la veuve du grand géomètre, paraît avoir atteint un âge très-avancé. Elle vivait encore le 10 octobre 1690, et l'on trouve un acte de ce jour par lequel, se trouvant alors dans sa maison à Beaumont, elle donne à la consorce ou collégiale des prêtres de cette paroisse une somme de 400 livres pour la fondation d'une messe annuelle et perpétuelle en l'honneur de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous l'invocation de la *bonne* mort.

Les grands géomètres, amis de Fermat, avaient cessé de vivre. Personne ne paraissait plus soucieux de l'importance de ses découvertes, et l'on aurait vu tous ses manuscrits disparaître bientôt par insouciance et oubli, sans les efforts de la piété filiale de Samuel de Fermat.

Celui-ci, après la mort de son père, se donna des soins incalculables pour publier dignement ses écrits. Il s'adressa aux hommes les plus compétents, aux savants, aux rares amis qui avaient survécu à Pierre de Fermat. Tous reculèrent devant les difficultés de cette tâche. Les manuscrits étaient dispersés entre les mains de nombreux correspondants ou de leurs héritiers. La plupart des savants qui possédaient des lettres de Fermat refusaient de s'en dessaisir, sous prétexte qu'elles contenaient des choses trop précieuses. Il fallait pourtant un savant pour éditer avec intelligence et d'une manière convenable de telles œuvres. Samuel de Fermat, s'occupant plus spécialement de littérature et de droit, comprenait toute leur importance, mais reculait devant la responsabilité d'une publication aussi sérieuse [1].

Il dut néanmoins s'exécuter, malgré son insuffisance. Il publia, de concert avec le P. Billy, l'édition de *Diophante*, enrichie des annotations de Fermat, avec un extrait des lettres que celui-ci avait adressées à ce religieux. C'est l'édition qui parut à Toulouse en 1670.

Plus tard, en 1679, il fit paraître un volume in-folio qu'il

[1] Libri, *Revue des Deux-Mondes*, mai 1845.

Digitized by Google

intitula *Varia Opera*, renfermant plusieurs traités géométriques et des lettres écrites par Fermat, parmi lesquelles s'en trouvent quelques-unes à lui adressées par Pascal, Roberval et Descartes. A la fin de ce volume sont imprimés les beaux vers latins dont il a été parlé.

Ce sont les rares et précieux débris, sauvés de l'indifférence, des nombreux travaux de Pierre Fermat, que sa modestie eût même entièrement fait oublier sans la sollicitude de son fils. Un très-grand nombre, le plus grand nombre peut-être des manuscrits de ce mathématicien, mêlés à des manuscrits des savants avec lesquels il correspondait, ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Beaucoup de lettres à Pascal se sont aussi perdues. Après Samuel de Fermat, l'insouciance des savants français amena en quelque sorte la dispersion de ce qui restait de ces précieux manuscrits, et l'oubli de ceux-mêmes qui avaient été publiés. On constate avec peine que cet oubli ne fut cependant nulle part aussi complet qu'en France. Fermat, même de son vivant, était encore plus admiré dans les pays étrangers que dans sa patrie. Bientôt ses œuvres ne furent connues que de quelques rares géomètres. Euler, au XVIIIe siècle, ressuscita en quelque sorte le nom de ce savant. Mais on a vu que c'était depuis le discours de Genty et par les soins des géomètres modernes, que le mérite des découvertes de ce puissant génie avait été porté à sa juste valeur.

Nul plus que M. Villemain n'a de part dans cette résurrection nationale du génie de Fermat. On sait avec quelle ardour patriotique il a voulu l'honorer, en faisant réimprimer ses œuvres aux frais de l'Etat et en invitant à concourir à ce travail les sociétés savantes et tous les hommes que l'amour de la science ou les sentiments d'un simple patriotisme peuvent animer. A cette occasion, des recherches ont été provoquées dans toute l'Europe, en France, en Hollande, en Autriche, en Italie. Quelques-unes ont abouti à d'heureux résultats. Des lettres, des manuscrits inédits ont été re-

Digitized by Google

trouvés. Des détails biographiques ont aussi apporté leur intérêt au monument préparé, en faisant mieux connaître la vie de ce savant. Tout annonçait donc que l'édition préparée par les soins des ministres successifs de l'instruction publique allait être digne du savant géomètre.

D'un autre côté, pendant que cette publication s'élaborait, et sous l'impression de la découverte des documents qui rendaient à Fermat sa patrie, en même temps qu'on lui restituait en quelque sorte ses œuvres, la ville de Beaumont formait le projet de lui élever une statue avec le concours déjà assuré des sociétés savantes et de l'Etat. Une ordonnance royale autorisait l'érection de ce monument. Le conseil municipal de cette ville allouait des fonds et nommait une commission chargée de préparer le projet. Le conseil général du département s'associait à cette mesure comme intéressant plus particulièrement le Tarn-et-Garonne, et souscrivait à l'érection du monument projeté pour une somme de 1,000 francs.

Ces honneurs, honneurs tardifs quoique si mérités, allaient enfin payer la gloire de Fermat de sa longue attente. Mais Fermat, il paraît, n'attendait rien, ni de la reconnaissance de la science, ni de l'affection de sa patrie. Il semble qu'après deux siècles, sa modestie lutte encore victorieusement contre le bruit qu'on a voulu faire autour de sa mémoire. Ce bruit, effacé naguère sous des appréhensions funestes, au milieu des préoccupations nées du salut de la société, paraît devoir être étouffé aujourd'hui sous les sifflements aigus de la locomotive et sous les mille voix des intérêts matériels en jeu.

Ingratitude du siècle! égoïsme des contemporains! Un savant illustre n'a-t-il pas écrit contre vous, il y a quelques mois à peine, ces lignes par lesquelles nous terminerons cette biographie [1] :

« Depuis cinquante ans, les sciences physiques et chimi-

1 Biot, *Revue des Deux-Mondes*.

Digitized by Google

ques ont rempli le monde de leurs merveilles. La navigation à vapeur, la télégraphie électrique, l'éclairage au gaz et celui qu'on obtient par la lumière éblouissante de l'électricité, les rayons solaires devenus des instruments de dessin, d'impression, de gravure, cent autres miracles humains que j'oublie ont frappé les peuples d'une immense et universelle admiration. Alors la foule irréfléchie, ignorante des causes, n'a plus vu des sciences que les résultats, et, comme le sauvage, elle aurait volontiers trouvé bon que l'on coupât l'arbre pour avoir le fruit. Allez donc lui parler d'études antérieures, des théories physiques, chimiques qui, longtemps élaborées dans le silence du cabinet, ont donné naissance à ces prodiges. Vantez-lui aussi les mathématiques, ces racines génératrices de toutes les sciences positives : elle ne s'arrêtera pas à vous écouter. A quoi bon des théoriciens? Lagrange, Laplace, ont-ils créé des usines ou des industries? Voilà ce qu'il faut. »

Espérons, toutefois, que la science ne voudra pas se rendre complice des préoccupations trop exclusives de l'industrie, son ingrate fille, et que nos académies, dans un jour prochain, élèveront la voix pour réclamer les honneurs promis à la mémoire de l'illustre et modeste Pierre Fermat.

Pour nous, qui n'avons que des vœux à exprimer à cet égard, nous nous féliciterons toujours d'avoir pu, dans cette publication patriotique, établir avec une certitude incontestable le droit qu'a le Tarn-et-Garonne de le réclamer comme une de ses plus grandes célébrités.

Louis TAUPIAC.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Le Traité *De Maximis et Minimis* devrait être inscrit le premier dans la liste des œuvres imprimées de Fermat; mais jusqu'ici il n'est pas prouvé que cet écrit, envoyé à Descartes en 1631, ait été publié séparément et du vivant de son auteur. — C'est aux soins de Samuel de Fermat que nous devons la publication des ouvrages ci-après :

1. *Diophanti Alexandrini Arithmeticorum* libri sex, et de numeris multangulis liber unus, cum Commentariis C. G. Bachetti, V. C. et Observationibus D. P. De Fermat, senatoris Tolosani. Accessit doctrinæ analyticæ inventum novum collectum ex variis ejusdem D. De Fermat epistolis. — *Tolosæ*, excudebat Bernardus Bosc, 1670, in-f°. — Il y a des exemplaires tirés sur grand papier.

La bibliothèque de Montauban possède cet ouvrage.

2. *Varia Opera mathematica* D. Petri de Fermat, senatoris Tolosani. Accesserunt selectæ quædam ejusdem Epistolæ, vel ad ipsum à plerisque doctissimis viris Gallicè, Latinè vel Italicè de rebus ad Mathematicas disciplinas, aut Physicas pertinentibus scriptæ. — *Tolosæ*, apud Pech, 1679, in-f°. — M. de Castellane (*Essai d'un catalogue chronologique de l'imprimerie à Toulouse*) cite, probablement d'après la *Biographie toulousaine*, une edition de 1677, inconnue à tous les bibliophiles.

Aux mathématiciens désireux d'étudier les œuvres de Fermat sans recourir aux éditions originales, aujourd'hui fort rares et dont les notations incommodes rendent l'intelligence très-difficile, nous signalerons la publication suivante:

Précis des Œuvres mathématiques de P. Fermat, par E. Brassinne, professeur à l'Ecole d'artillerie de Toulouse, membre de l'Académie des sciences de cette ville. — *Toulouse*, imp. Douladoure, 1853, in-8, avec 2 planches.

Dans la première partie de ce difficile travail, le savant professeur donne un résumé complet des mémoires imprimés dans les *Varia Opera;* dans la seconde, il reproduit les six livres complets de l'arithmétique de Diophante, avec les notes de son illustre commentateur; enfin, il termine ce précis par des extraits assez étendus des lettres recueillies et publiées par Samuel de Fermat.

On trouve des lettres du grand géomètre dans les œuvres de Wallis, Descartes et Pascal. — M. Libri en a découvert quelques-unes dans les manuscrits du mathématicien Arbogast, connu par son Rapport à la Convention sur l'uniformité des poids et mesures.

On peut consulter sur Fermat :

1° *Eloge historique* de M. de Fermat, par Charles Perrault, dans le *Journal des Sçavants*, du 7 février 1663.

2° *Remarques* sur M. de Fermat, par M. Camusat, dans l'*Histoire critique des journaux*, 1734, p. 185.

Digitized by Google

3° *L'Influence* de Fermat sur son siècle, discours couronné par l'Académie des Sciences de Toulouse en 1783, par l'abbé Genty. — *Orléans*, 1784, in-8.

4° *Biographie universelle*, publiée par Michaud, art. signé Maurice, tome XIV de la 1re édition (1815) et tome XIII de la 2e édition (1855).

5° *Biographie toulousaine*, tome Ier, 1825. — Cet article n'est qu'un résumé de celui qui précède.

6° *Journal des Savants*, art. signés Libri, liv. de septembre 1839, mai 1841, novembre 1845.

7° *Revue des Deux-Mondes*, art. signé Libri, liv. du 15 mai 1845.

8° *Magasin pittoresque*, 1843, p. 203. — Avec portrait par Staal.

9° *Dictionnaire historique* dit de Feller, édit. Weiss, t. III, 1848. — « Les ouvrages de Fermat, dit l'auteur de cet article, publiés à Toulouse en 1679, sous le titre de *Opera mathematica*, en 2 vol. in-f°, *ont été réimprimés en* 1847 *à l'Imprimerie royale.* » — Peut-on être plus inexact?

10° *Annuaire de Tarn-et-Garonne*, année 1850. Notice sur Fermat. — Reproduction textuelle de l'article de M. Maurice (dans la *Biographie universelle*) auquel on a seulement changé quelques mots.

11° *Eloge* de Pierre Fermat, par B. Rey (1853), réimprimé dans la *Galerie biographique*, du même auteur (1856); 8 p. in-8.

12° *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par Didot, art. signé F. H., 1856, tome XVII, p. 138

Un beau portrait de Fermat, gravé par un de ses contemporains, Fr. Poilly, graveur du roi, est placé ordinairement en tête des *Varia Opera*. Nous en avons un autre in-4°, non signé, qui a dû être fait vers la fin du XVIIe siècle; on le trouve encore dans la *Galerie des Hommes célèbres*, publiée par Landon, et dans le *Magasin pittoresque*, tome X.

Le buste de Fermat a été placé en 1808 dans la salle des Illustres, au Capitole de Toulouse, et ses traits sont gravés depuis 1822 sur les jetons de présence de l'Académie des sciences de cette ville.

Nous ne pouvons terminer ces notes bibliographiques sans rappeler qu'une loi du 14 juillet 1843 ouvrit au ministère de l'instruction publique un crédit de 15,000 francs pour la réimpression des œuvres de Fermat, qui devaient former trois volumes in-4°. Ce projet patriotique, nous le disons à regret, paraît aujourd'hui abandonné, quoique la commission chargée de ce travail ait découvert des manuscrits et des documents importants, qui montreraient le grand géomètre sous un nouveau point de vue scientifique. Si cependant cette commission, dont fait partie un de nos compatriotes, M. Despeyrous, professeur de mathématiques à la Faculté de Dijon, si cette commission surmontait les difficultés qui jusqu'ici ne lui ont pas permis de remplir son mandat, nous indiquerions, dans le tome II de la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, les faits importants mis en lumière par cette publication.

F. N.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE

DES NOTICES DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

Pages.

GUIBERT (Benoît De), lieutenant général, gouverneur des Invalides, grand'croix de Saint-Louis. 1

Par E. FORESTIÉ NEVEU.

GUIBERT (Hippolyte De), maréchal-de-camp, membre de l'Académie Française. 8

Par E. FORESTIÉ NEVEU.

REY (J.-B.), compositeur, chef d'orchestre de l'Opéra et de la Chapelle de l'Empereur. 73

Par J.-B. LABAT, organiste de la cathédrale, membre de l'Académie des sciences de Toulouse, et de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

REY (Joseph), violoncelliste et compositeur. 96

Par J.-B. LABAT.

DELMAS (le Père), poète latin. 97

Par J.-L. TIEYS, membre de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

BELOY (De), avocat-général au Parlement de Toulouse. 105

Par BÉNECH, professeur à la Faculté de droit de Toulouse.

MASSIP (M.-A.), colonel dans les troupes de Suède. . 147

Par l'abbé TEULIÈRES, de l'Académie de Montauban (Extrait de l'*Histoire du Quercy*); avec notes de l'editeur.

MASSIP (J.-B.), poète dramatique. 153

Par EMM. SOLEVILLE, membre de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

Digitized by Google

Pages.

DUMAS (J.-D.), maréchal-de-camp, gouverneur des îles de France et de Bourbon. 158
Par E. FORESTIÉ NEVEU.

THÉODARD (Saint), archevêque de Narbonne et patron de la ville de Montauban. 161
Par l'abbé GUYARD, vicaire-général de Montauban.

PERRIN DE GRANPRÉ, historien. 187
Par Y.

RAYMOND (J.-M.), général français au service des princes de l'Inde. 191
Par DEZOS DE LA ROQUETTE, ancien consul de France en Danemarck, secrétaire-général de la Société de géographie de Paris.

CAHUSAC (Louis De), poète dramatique. 201
Par EMM. SOLEVILLE.

DARQUIER, baron de l'Empire, colonel-major dans les tirailleurs de la garde. 240
Par L.-V.-B. (Extrait des *Fastes de la Légion-d'Honneur*); avec notes de l'editeur.

FERNAND (Bérenger), jurisconsulte, professeur à l'Université de Toulouse. 245
Par L. BUSCON, avocat.

INGRES père (Jean-Marie-Joseph), peintre et sculpteur. . 265
Par J. INGRES, de l'Institut.

LAGRÉSIE, chirurgien en chef des armées de la Belgique, du Nord, des Pyrénées-Orientales et de Sambre-et-Meuse. 270
Par le Dr RATTIER.

SAINT-GENIÈS (le vicomte De), lieutenant-général, grand officier de la Légion-d'Honneur. 278
Par B. S. (Extrait des *Fastes de la Légion-d'Honneur*), avec notes de l'editeur.

FORNIER (Jean), poète et historien montalbanais. . . 281
Par GUSTAVE GARRISSON, membre de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

BAGET, général de cavalerie. 315
Par E. FORESTIÉ NEVEU.

Digitized by Google

Pages.

FURGOLE, avocat au Parlement. 317

Par J. BAUBY, docteur en droit, membre de l'Académie de législation de Toulouse, et substitut à Prades.

DAUBASSE (Arnaud), poète patois. 345

Par J. LACROIX, membre de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

JEANBON SAINT-ANDRÉ, membre du Comité de salut public. 356

Par MICHEL NICOLAS, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montauban.

DOUMERC (le comte), général de division, grand'croix de la Légion-d'Honneur. 394

Par le Dr I. CALVINHAC, (Extrait de l'*Annuaire de Tarn-et-Garonne*); avec notes de l'éditeur.

DOUBLE (Pierre-Michel-Marie), évêque de Tarbes. . . 397

Par l'abbé BEZAUDUN, chanoine de la cathédrale de Montauban, ancien curé de Verdun.

DOUBLE (le Dr François-Joseph), membre de l'Institut. 409

Par le Dr GAUSSAIL, prof. à l'Ecole de médecine de Toulouse.

VALETTE-FALGOUS, poète et mathématicien. 425

Par GUSTAVE GARRISSON.

VALETTE-PENOT, peintre. 441

Par XX.

HERVY (Osmin), chimiste, conservateur des collections et de la bibliothèque de l'Ecole de pharmacie de Paris. 446

Par le Dr RAYNAUD, membre de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

DEPUNTIS, poète dramatique. 460

Par EMM. SOLEVILLE.

FERMAT (Pierre De), géomètre, membre du Parlement de Toulouse. 468

Par L. TAUPIAC, avocat.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOTICES DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

	Pages.
BAGET, général de cavalerie	315
BELOY (De), avocat général au Parlement de Toulouse.	105
CAHUSAC (Louis De), poète dramatique	201
DARQUIER, colonel dans les tirailleurs de la garde	240
DAUBASSE (Arnaud), poète patois	345
DELMAS (le Père), poète latin	97
DEPUNTIS, poète dramatique	460
DOUBLE (Pierre-Michel-Marie), évêque de Tarbes	397
DOUBLE (le Dr François-Joseph), membre de l'Institut	409
DOUMERC (le comte), général de division	394
DUMAS, gouverneur des îles de France et de Bourbon.	158
FERMAT (Pierre), géomètre	468
FERNAND (Bérenger), jurisconsulte	245
FORNIER (Jean), poète et historien	281
FURGOLE, avocat au Parlement	317
GUIBERT (Benoît De), gouverneur des Invalides	1
GUIBERT (Hippolyte De), membre de l'Académie française.	8
HERVY (Osmin), chimiste	446
INGRES père (Jean-Marie-Joseph), peintre et sculpteur.	265
JEANBON SAINT-ANDRÉ, membre du Comité de salut public	356
LAGRÉSIE (Dr Bertrand), chirurgien en chef	270
MASSIP (M.-A.), colonel dans les troupes de Suède	147
MASSIP (J.-B.), poète dramatique	153
PERRIN DE GRANPRÉ, historien	187
RAYMOND, général au service des princes de l'Inde	191
REY (J.-B.), compositeur, chef d'orchestre de l'Opéra et de la chapelle de l'Empereur	73
REY (Joseph), violoncelliste et compositeur	96
SAINT-GENIÈS (De), lieutenant-général	278
THÉODARD (Saint), archevêque de Narbonne	161
VALETTE-FALGOUS, poète et mathématicien	425
VALETTE-PENOT, peintre	441

FIN DES TABLES DE LA Ire SÉRIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Nous recevrons avec empressement toutes les communications qu'on voudra bien nous faire pour la rédaction du 2e volume de la ***Biographie de Tarn-et-Garonne***, et nous signalerons, dans les ***additions*** ou les ***errata***, les observations qui nous seraient adressées sur les premières Notices.

A cette occasion, nous croyons utile de faire observer que ce n'est pas nous qu'il faut accuser de plagiat si l'on trouve dans certain ouvrage mis en vente en 1857, des faits et même des passages empruntés textuellement à cette biographie, car l'impression de notre livre est commencée depuis 1855, et les 26 premières feuilles, réunies en brochure, furent distribuées en 1856 à tous les membres du Conseil général.

Pour faciliter les travaux historiques sur le département de Tarn-et-Garonne, nous cherchons à réunir dans notre collection bibliographique :

1° Les livres, les journaux, les cartes géographiques, les œuvres de musique et les dessins, imprimés, gravés ou lithographiés dans le Tarn-et-Garonne, depuis l'introduction de l'imprimerie à Montauban jusqu'à nos jours.

2° Toutes les œuvres du même genre publiées par des personnes originaires du département ou qui s'y sont fait un nom, quel que soit d'ailleurs le lieu de publication, et même les manuscrits.

3° Enfin les livres, les cartes, les dessins et les portraits, imprimés ou inédits, qui intéressent notre histoire locale, sans distinction de nom d'auteur ou de lieu d'impression.

Pour compléter cette collection, nous prions les personnes qui possèdent des documents de ce genre, de nous les communiquer, lors même qu'elles n'auraient pas l'intention de les céder, ou bien d'en envoyer le titre complet et une analyse très-sommaire. Une petite brochure a souvent beaucoup d'importance, soit pour l'histoire locale, soit pour la biographie de son auteur.

Les impressions sorties des presses montalbanaises avant 1630 ont pour nous un intérêt plus particulier, et nous voudrions également compléter les *journaux* et les *calendriers* publiés à Montauban de 1730 à 1808.

Enfin, nous recommandons à ceux de nos concitoyens qui seraient disposés à nous envoyer quelque brochure, de vouloir bien indiquer les nom et prénoms de l'auteur, ainsi que le lieu et la date de sa naissance. Ces renseignements seront consignés dans la ***Bibliographie de Tarn-et-Garonne***, qui contiendra la liste de tous les écrits intéressant le département réunis dans notre collection ou dont l'existence nous aura été signalée.

Nous n'avons pas besoin de dire que les documents que nous possédons seront toujours communiqués avec empressement aux écrivains qui voudraient s'occuper de notre histoire locale.

F. N.

Digitized by Google